

SUPPLEMENT No. 4

DU

HUITIÈME RAPPORT ANNUEL DU MINISTRE DE LA MARINE ET
DES PÊCHERIES, POUR L'ANNÉE 1875.

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES PÊCHERIES

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1875.



OTTAWA

IMPRIME PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}, RUE WELLINGTON,
1876.

TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES PÊCHERIES.

Introduction.—Produit et valeur des pêcheries canadiennes pendant l'année 1875—Commerce du poisson canadien—Exportations et importations du poisson en Canada pendant le semestre expiré au 31 décembre 1875—Dépenses et recettes—Permis accordés—Officiers des pêcheries—Rapports des officiers des pêcheries—Pêche du saumon, à la ligne—Pêche du phoque—Pêcheries de l'île du Prince-Edouard, de Manitoba et de la Colombie-Britannique—Traité de Washington—Pêche du poisson blanc, à la seine—Législation internationale—Opérations de pisciculture et repeuplement des rivières à saumon—Saumon d'Ontario—Passes-migratoires, sciure et rebuts de moulins—Protection et développement des eaux de l'intérieur—Pêche de la morue, à la seine et à la ligne traînante—Bancs d'huîtres—Lois et règlements de pêche—Conservation du homard—Commerce du poisson frais—Réduction des emplacements de pêche à saumon—Statistiques—Association des pisciculteurs—Exposition du centenaire—Garde-côte à vapeur—Louage et autorisation des stations de pêche—Droits riverains—Fin	i—xxxvii
---	----------

ANNEXES.

LISTE DES OFFICIERS DES PÊCHERIES DU CANADA.....	1—14
STATISTIQUE DES DÉPENSES FAITES POUR LES PÊCHERIES, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1875	15—34
RAPPORT DE N. LAVOIE, ECR., officier des pêcheries, commandant le garde-côte fédéral employé à la protection des pêcheries du golfe et du fleuve St. Laurent, avec statistiques sur les pêcheries.....	35—116
RAPPORT SPÉCIAL DE N. LAVOIE, ECR., sur les causes du déclin des pêches au saumon de Gaspé..	117—118
STATISTIQUES DÉTAILLÉES SUR LES PÊCHERIES DE LA CÔTE SUD du fleuve St. Laurent, depuis Québec jusqu'au cap Chatte.....	119—122
STATISTIQUES DÉTAILLÉES SUR LES PÊCHERIES DE LA CÔTE NORD du fleuve St. Laurent, depuis Québec jusqu'à Bersimis.....	123—126
STATISTIQUES DES PÊCHERIES EN AMONT DE QUÉBEC.....	127—128
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DU PRODUIT ET DE LA VALEUR DES PÊCHERIES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.....	129
APERÇUS DES RAPPORTS DES GARDE-PÊCHE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, pour 1875.....	130—151
STATISTIQUES DES PÊCHES À LA LIGNE sur les rivières de Québec et du Nouveau-Brunswick pendant la saison de 1875.....	152
RAPPORT DE P. S. HAMILTON, ECR., inspecteur des pêcheries dans la province de la Nouvelle-Ecosse.....	153—163
RAPPORT DE W. H. ROGERS, ECR., officier des pêcheries, sur les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse.....	164—179
STATISTIQUES DES PÊCHERIES DE LA NOUVELLE-ECOSSE, en 1875.....	180—183
RAPPORT DE W. H. VENNING, ECR., inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick.....	184—188
STATISTIQUES DES PÊCHERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK, en 1875.....	189—191
APERÇUS DES RAPPORTS DES GARDE-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO, pour 1875.....	192—203
STATISTIQUES DÉTAILLÉES SUR LES PÊCHERIES D'ONTARIO, en 1875.....	204—215
RÉCAPITULATION DU PRODUIT ET DE LA VALEUR DES PÊCHERIES D'ONTARIO, en 1875.....	216
STATISTIQUE DU POISSON exporté de l'île du Prince-Edouard	217—218
RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, par l'agent du Ministère de la Marine et des Pêcheries.....	219—224
RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE MANITOBA, par D. Gunn, écr., garde-pêche.....	225—228

PISCICULTURE.

RAPPORT DE SAMUEL WILMOT, ECR., contenant des renseignements détaillés sur les établissements de pisciculture de Newcastle, Sandwich, Ristigouche, Bassin de Gaspé, Tadoussac, Miramichi et Halifax.....	227—244
RAPPORT SPÉCIAL DE M. A. B. WILMOT sur l'insuccès de l'établissement de Miramichi, en 1874..	244—245
RAPPORT SPÉCIAL DE M. JOHN MOWAT sur l'établissement de Kistigouche, en 1875.....	245—248
RAPPORT SPÉCIAL DE M. P. VIBERT sur l'établissement du Bassin de Gaspé, 1875.....	248—247
RAPPORT SPÉCIAL DE M. A. B. WILMOT sur l'établissement de Miramichi, 1875.....	247—249

SH 223
A 111
1875
1251

RAPPORT

DE

W. F. WHITCHER, Ecr.,

COMMISSAIRE DES PÊCHERIES,

POUR 1875.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Division des Pêcheries,

OTTAWA, 31 mars 1876.

A l'Honorable A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—Vous ayant déjà fait, pour le présenter de bonne heure au Parlement avec le rapport annuel de votre ministère, un rapport partiel sur la condition et le rendement des pêcheries du Canada, ainsi que sur l'état du service des pêcheries pendant la saison de 1875, j'ai l'honneur de vous communiquer maintenant de nouveaux renseignements sur cette importante partie de l'industrie canadienne. Ces nouveaux faits et les recommandations qui les accompagnent complètent les opérations de l'année dernière jusqu'à la fin de décembre. Les détails nécessaires pour former un rapport complet sur les opérations de pêche dans le cours de chaque année solaire ont été puisés à diverses sources et obtenus des districts les plus éloignés qui sont d'un accès difficile et dans laquelle la pêche se fait pendant l'automne ; par conséquent, ils ne peuvent être prêts pour la publication que longtemps après les statistiques concernant les opérations financières et autres faites pendant l'année fiscale.

PRODUIT ET VALEUR DES PÊCHERIES CANADIENNES.

Le produit de nos pêcheries de 1875 a été un peu moindre que celui de l'année précédente. Cette différence est surtout remarquable dans le rendement des pêches du saumon et du homard. Le tableau qui suit donne en détail les différentes espèces et la quantité du poisson dans les diverses provinces, ainsi que leur valeur. Il est disposé de telle sorte qu'il permet de comparer facilement chaque détail avec ceux de l'année précédente, afin de pouvoir se rendre compte avec promptitude de l'augmentation et de la diminution dans la quantité et la valeur des différentes espèces de poisson. Cette comparaison des détails démontrera que, s'il y a quelque différence dans la quantité collective et la valeur du rendement des pêcheries de l'année dernière, elle est raisonnablement acceptée comme une simple fluctuation plutôt que comme indice d'insuccès, et qu'elle est considérablement compensée par des avantages de section et une prospérité générale assez satisfaisante.

En 1875 la valeur totale du produit des pêcheries s'est élevée à \$10,347,886, indépendamment de celles de la Colombie-Britannique, de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Les exportations du poisson et des huiles de poisson provenant de ces pays faites entre le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875 sont consignées dans les relevés du commerce comme s'élevant à \$134,723. On calcule que la valeur du poisson qui entre dans la consommation domestique de ces deux provinces dépasse ce chiffre de moitié

TABLEAU COMPARATIF.

Le tableau comparatif suivant indique le produit des pêcheries dans chaque division et dans chaque province, en 1874 et 1875.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Espèces de poisson.	1874.		1875.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.		\$ cts.
Morue.....	540,046 qtx.	2,295,195 50	484,343 qtx.	2,058,453 50
Hareng.....	153,028 quarts.	612,112 00	121,338 quarts.	485,352 00
do fumé.....	50,970 boîtes.	12,742 00	45,700 boîtes.	11,425 00
Maquereau.....	122,258 quarts.	1,222,580 00	91,235 quarts.	912,350 00
do en conserve...	80,460 boîtes.	12,069 00	21,400 boîtes.	3,210 00
Egrefin.....	3,356,874 lbs.	231,412 44	3,845,278 lbs.	230,716 68
Merlan.....	24,255 qtx.	84,892 50	38,771 qtx.	135,698 50
Merluce.....	42,852 "	149,982 00	16,685 "	58,397 50
Flétan.....	572,110 lbs.	34,326 60	556,915 lbs.	33,414 90
Saumon, mariné.....	4,681 quarts.	84,258 00	1,335 quarts.	24,030 00
do fr. dans la glace.	543,531 lbs.	81,529 80	465,232 lbs.	69,784 80
do fumé.....	26,900 "	4,035 00	16,330 "	2,449 50
do en conserve.....	252,186 boîtes.	63,046 50	124,600 boîtes.	31,510 00
Gaspereau.....	13,469 quarts.	47,141 50	13,237 brls.	46,329 50
Truite.....	46,645 lbs.	2,798 70	56,630 lbs.	3,397 80
Eperlan.....	240,750 "	14,445 00	365,300 "	21,918 00
Alose.....	7,593 quarts.	60,744 00	7,976 brls.	63,808 00
Anguille.....	1,553 "	13,977 00	1,731 "	15,579 00
Achigan.....	1,305 lbs.	81 00	2,750 lbs.	165 00
Huitres.....	1,342 quarts.	4,026 00	1,655 quarts.	4,965 00
Homard.....	5,612,545 boîtes.	1,403,136 25	4,524,122 boîtes.	1,131,030 50
Guano de poisson.....	1,260 tonn'x.	18,900 00	817 tonn'x.	12,255 00
Poisson pour engrais.....	1,392 quarts.	696 00	1,353 quarts.	676 50
Lang. et noues de morue.	1,328 "	9,296 00	1,201 "	8,407 00
Huiles de poisson.....	290,582 gals.	188,878 30	321,368 gals.	208,887 90
		6,652,301 59		5,573,851 58

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Morue.....	98,855 qtx.	420,133 75	109,340 qtx.	464,695 00
Hareng.....	100,376 quarts.	404,504 00	126,495 quarts.	505,980 00
do fumé.....	401,350 boîtes.	100,337 00	596,300 boîtes.	149,075 00
Maquereau.....	4,243 quarts.	42,430 00	6,137 quarts.	61,375 00
do en conserve...	59,000 boîtes.	8,850 00	39,980 boîtes.	5,997 00
Egrefin.....	247,648 lbs.	14,859 48	850,650 lbs.	51,039 00
Merlan.....	10,539 qtx.	36,886 50	5,980 qtx.	20,930 00
Merluce.....	28,925 "	101,237 50	29,817 "	104,359 50
Flétan.....	17,165 lbs.	1,029 90	16,100 lbs.	996 00
Saumon, mariné.....	1,387 quarts.	24,966 00	2,299 quarts.	41,382 00
do frais dans la gl.	1,424,722 lbs.	213,858 30	1,021,789 lbs.	153,268 35
do fumé.....	110,420 boîtes.	16,563 00	41,550 boîtes.	6,232 50
do en conserve.....	1,402,440 boîtes.	350,610 00	333,412 boîtes.	83,353 00
Gaspereau.....	42,361 quarts.	148,263 50	33,016 quarts.	115,556 00
Truite.....	66,170 lbs.	3,970 20	60,490 lbs.	3,629 40
Eperlan.....	915,600 "	54,936 00	1,086,280 "	65,176 80
Alose.....	4,749 quarts.	37,992 00	6,419 quarts.	51,578 00
Anguilles.....	1,967 "	17,703 00	1,241 "	11,169 00
Achigan.....	438,075 lbs.	26,284 38	124,036 lbs.	7,442 16
Huitres.....	12,830 quarts.	38,490 00	10,020 quarts.	30,060 00
Homard en conserve.....	2,180,504 boîtes.	545,126 00	1,752,046 boîtes.	438,011 50
Guano de poisson.....	2,482 tonn'x.	37,230 00	180 tonn'x.	2,700 00
Poisson pour engrais.....	2,400 quarts.	1,200 00	4,370 quarts.	2,185 00
Lang. et noues de morue.	667 "	4,669 00	1,014 "	7,098 00
Huiles de poisson.....	56,406 galls.	36,663 90	68,643 galls.	44,617 95
		2,685,793 91		2,427,654 16

TABLEAU COMPARATIF.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

Espèces de poisson.	1874.		1875.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.		\$ cts.
Morue.....	151,533 qtx.	757,665 00	140,714 qtx.	703,870 00
Hareng.....	43,405 quarts.	217,025 00	50,059 "	250,295 00
do fumé.....	1,889 boîtes.	472 25		
do d'eau douce.....	20 quarts.	100 00		
Maquercan.....	7,278 "	72,780 00	6,493 quarts.	64,930 00
Egrefin.....	241 qtx.	1,205 00	126 quintx.	630 00
Lingue.....	43 "	215 00	33 "	165 00
Flétan.....	302 quarts.	1,872 00	201 quarts.	1,206 00
Saumon, mariné.....	1,313 "	21,008 00	1,392 "	22,272 00
do frais, dans la gl.	531,992 lbs.	26,599 60	299,873 lbs.	14,993 65
do en conserve.....	280,402 boîtes.	70,100 50	105,206 boîtes.	26,301 50
Lunge, truite.....	430 quarts.	10,750 00	250 quarts.	6,250 00
Winnoniche, truite.....	7,500 pièces.	1,875 00	9,050 pièces.	2,262 50
Touladi do.....			150 quarts.	1,200 00
Truite, grise.....	134 quarts.	1,072 00	259 "	2,072 00
do tachetée.....	10,000 lbs.	1,000 00	11,000 lbs.	1,100 00
Esturgeon.....	559 quarts.	4,472 00	279 quarts.	2,232 00
Bar et poisson blanc.....	136,320 pièces.	22,720 00	44,820 pièces.	7,470 00
Achigan.....	66,873 "	6,687 30	134,992 "	13,499 20
Sardines.....	902 quarts.	4,510 00	1,037 quarts.	5,185 00
Anguille.....	374,187 pièces.	37,418 70	266,619 pièces.	26,661 90
Brochet.....	60 quarts.	600 00	200 quarts.	2,000 00
Doré.....	186 "	1,860 00	304 "	3,040 00
Petite morue.....	20,000 minots.	10,000 00	20,400 minots.	10,200 00
Petit poisson.....			2,563 "	640 75
Maskinongé.....	500 pièces.	1,000 00	850 pièces.	1,700 00
Phoques.....	12,639 "	75,834 00	24,369 "	146,214 00
Marsouins.....			104 "	1,696 00
Homard en conserve.....	254,908 boîtes.	63,727 00	86,964 boîtes.	21,741 00
Poisson mêlé.....	20,353 quarts.	101,765 00	23,407 quarts.	117,035 00
Poisson pour engrais.....	14,569 "	3,642 25	23,881 "	5,970 25
Lang. et noues de morue.	209 "	1,463 00	398 "	2,786 00
Rogues de morue.....			624 "	4,992 00
Huile de morue.....	97,709 galls.	48,854 50	113,469 galls.	56,734 50
Huile de phoque.....	54,095 "	27,047 50	98,709 "	49,354 50
Huile de baleine.....	16,620 "	13,296 00	22,781 "	18,224 80
Huile de marsouin.....	17 "	13 60	2,667 "	2,133 60
		\$1,608,660 20		\$1,594,259 15

PROVINCE D'ONTARIO.

Poisson blanc.....	17,134 quarts.	171,340 00	25,573 quarts.	255,730 00
do frais.....	84,611 lbs.	4,230 00		
do frais.....	569,112 pièces.	56,910 00		
Truite.....	13,951 quarts.	139,510 00	8,965 quarts.	89,650 00
Hareng.....	7,959 "	39,795 00	9,400 "	56,400 00
Scisco.....	293 "	1,904 50	196 "	1,274 00
Maskinongé.....	413 "	1,652 00	246 "	1,230 00
Achigan.....	1,576 "	6,304 00	823 "	4,750 00
Brochet.....	876 "	3,502 00	748 "	3,740 00
Doré.....	2,054 "	8,216 00	3,881 "	19,405 00
Poisson commun.....	3,226 "	12,904 00	4,330 "	21,650 00
		\$446,267 50		\$453,194 00

TABLEAU COMPARATIF.—*Fin.*

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Espèces de poisson.	1874.		1875.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$ cts.		\$ cts.
Morne	7,413½ qt'x.	29,018 00	14,359 qt'x.	30,159 03
Hareng	1,280 qrts.	4,966 00	2,366 qrts.	8,375 64
Maquereau	27,317 "	221,761 00	19,789 "	197,890 00
Saumon, mariné.....	10½ "	114 00		
do en conserve.....	4,978 can.	9,389 00	11,308 cans.	3,448 93
Poisson de mer, frais.....	181 tons.	7,157 00	2,200 lbs.	110 00
do autres sortes	32 "	4,300 00	200 ton'x.	10,748 00
Huitres	146 qrts.	256 00	41 qrts.	82 00
Homard, en conserve	1,443 boîtes.	10,592 00	151,248 can.	47,876 00
Huiles de poisson	2,805 galls.	1,310 00	517 galls.	237 80
		\$288,863 00		\$298,927 40

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE du produit et de la valeur du poisson en Canada, pendant l'année 1875.

Espèces de poisson.	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick.	Québec.	Ontario.	Ile du Prince-Edouard.	Quantité totale.
Morue.....Qtz..	484,342	109,340	157,599		14,359	765,640
Hareng.....Qtzs..	121,338	126,495	50,059	9,596	2,366	309,854
do fumé.....Boîtes..	45,700	596,300.				642,000
Maquereau.....Qtzs..	91,235	6,138	6,493		19,789	123,655
do en conserve.....Boîtes..	21,400	39,980				61,380
Merluce.....Lbs..	3,845,278	850,650	14,112			4,710,040
Morue sèche.....Qtz..			37			37
Merlan.....do..	38,771	5,980				44,751
Egrefin.....do..	16,685	29,817				46,502
Flétan.....Lbs..	556,915	16,100	40,200			613,215
Saumon, mariné.....do..	1,335	2,299	1,392			5,026
do frais, dans la glace.....do..	465,232	1,021,789	299,873			1,786,894
do fumé.....do..	16,330	41,550				57,880
do en conserve.....do..	124,600	333,412	105,206		11,308	574,526
Gaspereau.....Qtzs..	13,237	33,016				46,253
Truite, toutes espèces.....Lbs..	56,630	60,490	199,400	1,793,000		2,109,520
Esturgeon.....Qtzs..			279			279
Barre et poisson blanc.....Pièces..			44,820	255,730		300,550
Alose.....Qtzs..	7,976	6,420	1,698			16,094
Sardine.....do..			1,037			1,037
Anguille.....do..	1,371	1,241	2,963			5,575
Brochet.....do..			200	748		948
Doré.....do..			304	3,881		4,185
Achigan.....Lbs..	2,750	124,036		164,600		291,386
Maskinongé.....Pièces..			850	615		1,468
Eperlan.....Lbs..	365,300	1,086,280				1,451,580
Petit poisson.....Qtzs..			9,363			9,363
Huitres.....do..	1,655	10,020			41	11,716
Poisson mélé.....do..			23,407	4,330	2,022	29,759
Homard, en conserve.....Boîtes..	4,524,122	1,752,046	86,964		151,248	6,514,380
Phoque.....Pièces..			24,369			24,369
Marsouin.....do..			104			104
Guano de poisson.....Ton'x..	817	180				997
Poisson employé comme engrais.....Qtzs..	1,353	4,370	23,881			29,604
Langues et noues de morue.....do..	1,201	1,014	398			2,613
Rogues de morue.....do..			624			624
Huiles de poisson.....Gals..	321,366	68,643	237,626		517	628,152
Valeur totale.....	\$5,573,851 58	\$2,427,654 16	\$1,594,259 15	\$453,194 00	\$298,927 40	\$10,347,886 29

CONDITION DES PÊCHERIES CANADIENNES.

Bien qu'il y ait une différence exceptionnelle dans le rendement de nos pêcheries entre l'année dernière et la précédente, leur condition est satisfaisante cependant. En somme les pêcheurs ont joui d'un certain degré de prospérité. Nous pouvons espérer avec raison que les pêches vont augmenter tous les ans, maintenant que les rivières et les estuaires à poisson ont été améliorés. Toutefois, il sera nécessaire d'exercer une vigilance incessante pour empêcher les excès et les modes de pêche impropres que la concurrence des pêcheurs étrangers sur nos côtes doit évidemment occasionner. Déjà nous avons reçu de la Baie de Fundy et d'ailleurs des plaintes sérieuses contre la manière dont les Américains admis sur les rivières du Canada en vertu du traité de Washington font la pêche du hareng et d'autres poissons. Si nous ne prenons pas des mesures efficaces pour les empêcher de suivre une méthode de pêche extrêmement préjudiciable, nos pêcheurs canadiens pourraient bien recourir aux mêmes moyens, à titre de représailles.

COMMERCE DE POISSON.

Le mouvement du commerce publié par le Ministère des Douanes fait voir que la valeur du poisson exporté du Canada pendant l'année fiscale expirée au 30 juin 1875, a excédé de \$88,150 celle de l'année précédente. En 1874 les exportations s'élevaient à \$5,222,368, et les importations à \$925,692; en 1875, les exportations s'élevèrent à \$5,380,527, et les importations à \$830,129. L'augmentation des exportations pendant le dernier semestre expiré au 31 décembre 1875 est encore plus considérable: elles ont été de \$3,502,749, et les importations de \$361,913. Le tableau suivant indique la valeur et la quantité du poisson exporté et importé pendant ce semestre. Je le dois à la courtoisie du Ministère des Douanes.

Si l'on tient compte de la stagnation générale dans laquelle les affaires se sont trouvées l'année dernière et de la diminution qui s'en est suivie dans les principaux articles d'exportation, il est hautement satisfaisant de voir le commerce du poisson dans une condition aussi prospère.

TABLEAU indiquant la valeur et la quantité du poisson exporté du et importé au Canada pendant le semestre expiré le 31 décembre 1875.

Articles.	Pays.	Exportations.		Importations, en franchise, des Etats-Unis.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
Morue, y compris l'égrefin, la lingue et le merlan, fraîche.		Qtz.	\$	Qtz.	\$	\$ cts.
	Grande-Bretagne.....	10,496	60,572			
	Etats-Unis	37,302	131,729	10,663	45,840	
	Terreneuve	7,160	33,200	1,643	5,255	
	Antilles anglaises.....	103,732	491,485			
	Antilles espagnoles....	67,548	284,442			
	Antilles français. s....	38,348	168,659			
	Antilles danoises	2,986	15,296			
	Guyanne Anglaise	22,057	110,425			
	Haïti	9,280	46,790			
	Madère	2,949	14,545			
	Portugal	10,701	41,541			
	Italie	31,111	139,327			
	Amérique du Sud.....	47,639	241,769			
	Posses. Portugaises, Océan Pacifique	124	633			
	Nouvelle-Zélande.....	1,500	7,450			
		392,933	1,787,863	12,306	51,095	
Morue, y compris l'égrefin, la lingue et le merlan, salée.		Qtz.		Qtz.		
	Grande-Bretagne.....	140	908			
	Etats-Unis		24,367	228	948	
	Terreneuve					
	Antilles anglaises.....	1,857	6,011			
	Antilles espagnoles....	6,691	9,958			
Morue, égrefin, etc., marinés	Antilles françaises.....	1,267	4,369			
		9,955	45,613	228	948	
		Brls.				
	Grande-Bretagne	176	711			
	Etats-Unis	2	8			
	Antilles anglaises.....	11	54			
Morue, égrefin, etc., frais.....		189	773			
		Lbs.		Lbs.		
	Etats-Unis ..	3,370	756	1,052,563	39,448	
Morue, égrefin, etc., en conserve.....		Lbs.				
	Grande-Bretagne.....	4,560	713			
	Antilles anglaises.....	150	28			
		4,735	741			
Morue, égrefin, etc., fumés		Lbs.		Lbs.		
	Grande-Bretagne	35	8			
	Etats-Unis	200	37	501,224	29,932	
	Terreneuve					
	Antilles anglaises.....	600	155			
	Antilles françaises.....	1,300	261			
	Antilles danoises.....	600	100			
		2,735	561	501,224	29,932	

TABLEAU indiquant la valeur et la quantité du poisson exporté du et importé au Canada, etc.—*Suite.*

Articles.	Pays.	Exportations.		Importations, en franchise, des Etats-Unis.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
				Lbs.	\$	
Maquereau, frais	Etats-Unis			2,380	193	
		Qrts.		Qrts.		
Maquereau, mariné...	Grande-Bretagne	213	1,318			
	Etats-Unis	52,403	405,638		653	5,223
	Terreneuve.	4	10			
	Antilles anglaises.....	3,314	27,010			
	Antilles espagnoles...	2,094	11,998			
	Antilles françaises.....	1,082	6,141			
	Antilles danoises.....	458	4,323			
	Guyanne anglaise	939	6,077			
	Haiti	1,864	12,233			
	St. Pierre	63	452			
	Nouvelle-Zélande.....	10	80			
		62,442	475,280	653	5,223	
Maquereau en conserve	Etats-Unis	Lbs. 20,160	4,032			
		Lbs.				
Flétan, frais.....	Etats-Unis					
		Qrts.		Qrts.		
Flétan, mariné.....	Etats-Unis	147	811	6	79	
		Lbs.		Lbs.		
Hareng, frais.....	Etats-Unis	966,000	12,867	5,630	110	
	St. Pierre	4,000	66			
		970,000	12,933	5,630	110	
		Qrts.		Qrts.		
Hareng, mariné.....	Grande-Bretagne.....	36	144			
	Etats-Unis	30,705	122,667	2,599	10,325	
	Terreneuve.....	53	209	110	440	
	Antilles anglaises.....	14,669	71,807			
	Antilles espagnoles...	5,458	20,008			
	Antilles anglaises.....	713	2,820			
	Antilles danoises.....	1,792	6,707			
	St. Pierre			88	352	
	Guyanne anglaise	3,168	11,916			
	Haiti	32	121			
	Nouvelle-Zélande.....	163	662			
		56,791	237,061	2,797	11,117	

TABLEAU indiquant la valeur et la quantité du poisson exporté du et importé au Canada, etc — *Suite.*

Articles.	Pays.	Exportations.		Importations, en franchise, des Etats-Unis.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
		Lbs.	\$	Lbs.		\$ cts.
Hareng, fumé	Grande-Bretagne	651,980	13,093			
	Etats-Unis	839,614	23,125	407,544	13,661	
	Terreneuve					
	Antilles anglaises	53,800	1,599			
	Antilles espagnoles	3,721	113			
	Antilles danoises	42,266	1,268			
	Guyanne anglaise	3,333	100			
	Haiti	65,666	1,970			
	Madère	2,333	70			
	St. Pierre	966	29			
		1,663,679	41,367	407,544	13,661	
Autre poisson de mer, frais				Lbs.		
				238,866	7,202	
Autre poisson de mer, mariné		Qrts.				
	Grande-Bretagne	672	4,962			
	Etats-Unis	266	651	125	500	
	Terreneuve					
	Antilles anglaises	910	3,719			
	Antilles danoises	295	1,747			
	Guyanne anglaise	98	444			
	Haiti	1,407	7,706			
		3,648	19,229	125	500	
Poisson de mer, en conserve	Antilles anglaises		100			
	Italie		36			
	Etats-Unis			1,790	218	
			136	1,790	218	
Huitres, fraîches		Qrts.				
	Grande-Bretagne	17	75			
	Etats-Unis	37	134	5,758	48,202	
	Terreneuve	131	319			
	St. Pierre	10	20			
		195	548	5,758	48,202	
Huitres, en boîtes				Lbs.		
	Etats-Unis			770,093	81,082	
Homard, frais				Brls.		
	Etats-Unis			525	2,700	

TABLEAU indiquant la valeur et la quantité du poisson exporté du et importé au Canada, etc.—*Suite.*

Articles.	Pays.	Exportations.		Importations, en franchise, des Etats-Unis.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
		Lbs.	\$		\$	\$ cts.
Homard, en conserve	Grande-Bretagne.....	3,450,256	428,317			
	Etats-Unis	674,867	89,403	96,972	6,869	
	Terreneuve.....	12,470	1,417			
	Antilles anglaises.....	16,974	2,174			
	Antilles françaises.....	196	24			
	St. Pierre.....	48	8	52,515	5,470	
		4,154,811	521,343	149,487	12,339	
Boîte..	Etats-Unis	Qrts.		1,702	4,642	
	St. Pierre.....	1	3			
Saumon, frais.....	Etats-Unis	Lbs.				
	Antilles danoises.....	247,415	28,182	400	20	
	Haïti.....	1,511	154			
	Madère.....	181	18			
	St. Pierre.....	271	27			
		5,948	590			
		255,326	28,971	400	20	
Saumon, fumé	Grande-Bretagne.....	Lbs.				
	Etats-Unis	400	45			
		9,784	1,164	394	91	
		10,184	1,209	394	91	
Saumon, en conserve	Grande-Bretagne.....	Lbs.	\$	Lbs.		
	Etats-Unis.....	388,503	50,205			
	Terreneuve	195,861	24,616	23,605	2,332	
	Antilles anglaises.....	302	45			
	Antilles françaises.....	648	344			
	Antilles françaises.....	100	18			
	Amérique du Sud.....	14,890	1,663			
	Australie	120,608	14,528			
		720,902	91,419	23,605	2,332	
Saumon, mariné.....	Grande Bretagne.	Qrts.		Qrts.		
	Etats-Unis	310	950			
	Antilles anglaises.....	1,264	17,403	83	611	
	Antilles françaises.....	365	6,506			
	Antilles danoises.....					
	Guyanne anglaise.....	18	190			
	Haïti	66	777			
		19	157			
		2,042	25,983	83	611	

TABLEAU indiquant la valeur et la quantité du poisson exporté du et importé au Canada, etc.—*Suite.*

Articles.	Pays.	Exportations.		Importations, en franchise, des Etats-Unis.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
			\$		\$	\$ cts.
Tout autre poisson, frais.....	Etats-Unis.....		40,664		8,036	
	Terreneuve.....		225			
			40,889		8,036	
		Qrts.		Qrts.		
do mariné.....	Grande-Bretagne.....	494	2,778			
	Etats-Unis.....	2,959	13,491	40	363	
	Antilles anglaises.....	2	10			
	Antilles françaises.....	23	111			
	France.....			1	5	
	Australie.....	64	295			
		3,542	16,685	41	368	
Huile de poisson, ba- leine.....		Galls.		Galls.		
	Grande-Bretagne.....	4,250	2,644			
	Etats-Unis.....	7,028	3,514	6,783	3,812	
	Antilles anglaises.....	490	245			
	Terreneuve.....	447	175			
	Haiti.....	140	75			
		12,355	6,653	6,783	3,812	
do morue.....		Galls.		Galls.		
	Grande-Bretagne.....	74,884	39,326			
	Etats-Unis.....	61,528	29,075	14,611	5,443	
	Antilles anglaises.....	25	20			
	Terreneuve.....	19,827	11,838	342	299	
		156,264	80,259	14,953	5,742	
		Galls.		Galls.		
do autre.....	Grande-Bretagne.....	20,670	12,730			
	Etats-Unis.....	9,395	5,470	65,475	22,475	
	Terreneuve.....	5,491	2,600			
	Antilles espagnoles...	3,000	1,500			
	Australie.....	934	549			
		39,490	22,849	65,475	22,475	
Peleteries ou peaux d'animaux marins..	Grande-Bretagne.....		20,188			
	Etats-Unis.....		850			
	Terreneuve.....		164			
			21,202			

TABLEAU indiquant la valeur et la quantité du poisson exporté du et importé en Canada pendant le semestre expiré le 31 déc. 1875.—*Suite.*

Articles.	Pays.	Exportations.		Importations, en franchise, des États-Unis.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
			\$		\$	\$ cts.
Autres articles.....	Grande-Bretagne		950			
	États-Unis		14,134			
	Antilles Anglaises.....		90			
	Antilles Danoises.....		25			
	Amérique du Sud		250			
	France.....		2,043			
	Italie.....		24			
	Madère.....		49			
	St. Pierre.....		15			
IMPORTÉS DES ÉTATS-UNIS ET PAYANT UN DROIT.			17,580			
Poisson conservé dans l'huile.....					3,640	637 00
Poisson pris sur les lacs de l'intérieur..				13,761	1,051	137 70
Pois. pay. un droit :— salé ou fumé.....	Grande-Bretagne			Lbs. 10,224	1,022	102 24
	Norvège			210	24	2 13
				10,434	1,046	104 34
Huitres, en boîtes.....	Grande-Bretagne.....			38	18	3 20
Homards, en cons.....	Grande-Bretagne.....			528	72	12 65
Conservé dans l'huile	Grande-Bretagne.....				3,299	577 30
	France.....				614	107 40
					3,913	684 70
	Totaux.....		3,502,749		361,913	1,579 59

DÉPENSES ET RECETTES.

Les statistiques suivantes indiquent les sommes dépensées et perçues pendant l'année fiscale expirée au 30 juin 1875, les dépenses courantes et les perceptions faites depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre 1875.

Les dépenses pendant la période précitée sont subdivisées d'après les provinces, comme suit :—

ONTARIO.

Salaires et déboursés des garde-pêche..... \$8,383 61

Pisciculture..... 5,635 74

14,019 35

QUÉBEC.

Salaires et déboursés des garde-pêche..... \$9,808 34

Pisciculture..... 8,525 46

Navire affecté à la protection des pêcheries..... 10,000 00

28,333 80

NOUVELLE-ECOSSE.

Salaires et déboursés des garde-pêche..... 12,265 86

Pisciculture..... 100 00

12,365 86

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Salaires et déboursés des garde-pêche et de l'inspecteur des pêcheries..... 10,046 88

Pisciculture..... 3,743 73

13,790 61

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Salaires des officiers de port..... 459 54

459 54

MANITOBA.

Salaires et déboursés du garde-pêche..... 288 65

288 65

Total..... \$69,257 81

Et pour le semestre suivant:

Ontario, salaires et déboursés des garde-pêche..... \$6,383 14

Québec, do do ... 9,957 33

Nouvelle-Ecosse, do do ... 6,575 39

Nouveau-Brunswick, do do ... 5,676 50

Vapeur *Glendon* do do ... 14,200 00

Pisciculture, do do ... 27,365 52

Total..... \$70,657 88

Les perceptions faites durant l'année fiscale ont été mises sous les titres suivants :

ONTARIO.

Loyers, honoraires de permis, amendes et confiscations... \$4,478 05

QUÉBEC.

Loyers, honoraires de permis, amendes et confiscations... 8,904 85

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Taxes sur filets, amendes et confiscations..... 551 00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Loyer, taxes sur filets, amendes et confiscations..... 830 30

Total.....\$14,764 20

Et pour le semestre suivant :

Ontario, loyers et honoraires, amendes et confiscations... \$3,093 43

Québec, do do ... 4,107 34

Nouvelle-Ecosse, do do ... 467 85

Nouveau-Brunswick, do do ... 1,062 76

Total..... \$8,931 38

Ces honoraires étant invariablement payables d'avance, leur perception n'est l'objet d'aucune difficulté, et il n'y a pas d'arrérages. Les perceptions faites pendant la dernière année fiscale ont dépassé celles de l'année précédente ; mais les perceptions faites pendant le semestre expiré à la fin de décembre sont un peu moindres. Cette diminution est due à la réduction des honoraires de permis exigés pour les stations de pêche au saumon, réduction opérée à cause de l'insuccès et de la condition précaire de cette industrie. Les honoraires ont été diminués de 60 pour cent. Sans cela les perceptions des dix-huit derniers mois dépasseraient considérablement celles de l'époque correspondante inscrite dans le rapport de l'année dernière.

PERMIS ACCORDÉS.

497 permis de pêche ont été accordés dans Ontario, 591 dans Québec et 33 dans le Nouveau-Brunswick :—soit, en tout, 1,126.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

En 1874 le personnel des officiers des pêcheries se composait comme suit :

ONTARIO.—Garde-pêche (magistrats *ex-officio*) et gardiens..... 72

QUÉBEC.—Commandant et équipage du " Glendon "..... 24

Garde-pêche (magistrats *ex-officio*) et gardiens..... 66

NOUVELLE-ECOSSE.—Inspecteur, garde-pêche (magistrats <i>ex-officio</i>) et gardiens.....	217
NOUVEAU-BRUNSWICK.—Inspecteur, garde-pêche (magistrats <i>ex-officio</i>) et gardiens.....	90
ILE DU PRINCE-EDOUARD.—Garde-pêche et officiers de port..	18
MANITOBA.—Garde-pêche	1

A ce personnel on a ajouté en 1874 :

Ontario	8
Québec	19
Nouvelle-Ecosse	17
Nouveau-Brunswick	10
Ile du Prince-Edouard.....	8

Faisant en tout 526 officiers et garde-pêche employés au service extérieur.

Ce personnel régulier reçoit de temps en temps l'aide des éclusiers de canaux, des gardiens de phares et des hommes de la police fédérale. Cet arrangement permet de se dispenser, dans certaines localités, des services d'autres officiers qu'il faudrait payer séparément.

Un changement a été opéré, au commencement du printemps, dans l'inspection collective de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et ces deux provinces ont maintenant chacune un inspecteur. Par cet arrangement les intérêts de pêche des deux sont l'objet d'une surveillance directe. Dans plusieurs des comtés on a fait des améliorations qui contribuent beaucoup à l'efficacité du service.

RAPPORT DES OFFICIERS DES PÊCHERIES.

On trouvera, aux annexes, des rapports détaillés fournis par les officiers des pêcheries. Ces rapports contiennent des particularités sur les opérations de l'année dans chaque district de pêche ; ils renferment aussi des détails sur la quantité et la valeur du poisson pris dans les sous-divisions de ces districts, ainsi que des choses très intéressantes sur la condition de chaque pêche, l'état des rivières, l'observance de la loi des pêcheries et sur les poursuites intentées pour infractions à cette loi.

Nous avons dû faire des recherches spéciales sur la manière dont la pêche se pratiquait dans la Baie Georgienne et quelques autres parties du lac Huron. Nous avons souvent reçu des plaintes au sujet de pêches illégales faites dans cette région ; et comme il n'y a là aucun inspecteur général, le ministère a prié M. Kerr, de Hamilton, de s'y rendre pour constater ce qui en était. Plusieurs des délinquants furent traduits en justice et condamnés. Il faut espérer que ce bon exemple portera ses fruits et qu'il ne sera plus nécessaire de prendre des mesures spéciales pour cette partie du pays.

PÊCHE DU SAUMON A LA LIGNE.

Le produit des honoraires provenant des permis accordés aux pêcheurs à la ligne s'est élevé à \$1,685.

Le saumon pris par les pêcheurs à la ligne au moyen de la mouche artificielle a été au nombre de 2,780 pièces. Impossible de vérifier les dépenses privées pour baux, appareils de pêche, frais, etc., que comporte ce beau résultat de *sport* ; mais on peut, sans crainte d'exagération, les porter à \$37,200.

PÊCHE DU PHOQUE.

Le rapport de l'année dernière parlait des règlements que la Chambre de Commerce de Londres avait proposés à l'adoption du gouvernement de Sa Majesté au sujet de la pêche du phoque. Le 5 février dernier, un arrêté du conseil impérial était promulgué pour appliquer l'acte de la pêche du phoque 1875 à certaines limites mentionnées dans la liste. Ces limites se trouvent entre les 67° et 75° parallèles de latitude nord et entre les méridiens de 5° est et 17° ouest de longitude, d'après le méridien de Greenwich. Elles renferment la côte orientale du Groënland et l'île Jan Mayen. La proclamation a pour but de fixer le troisième jour d'avril comme époque où la pêche du phoque peut commencer. Ce règlement est sujet à la condition que les Etats-Unis en adoptent un semblable. Il est probable, d'après cette loi, que toutes les restrictions imposées aux expéditions sur les rivières de l'Amérique Britannique du Nord seront désormais appliquées, s'il est nécessaire de faire des lois de protection.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Au mois d'octobre dernier le Gouverneur-Général lançait, en vertu de l'Acte 37 Vic. chap. 28, une proclamation appliquant l'Acte des Pêcheries à l'île du Prince-Edouard. Conformément à cet Acte, des règlements de pêche spéciaux furent faits, en vertu d'un arrêté du Conseil, établissant des saisons de prohibition pour le saumon et la truite et mettant à part certaines rivières pour la propagation naturelle et artificielle du poisson. Comme il y a déjà en vigueur, pour la pêche des huîtres et du gaspereau, des statuts provinciaux qu'il n'est pas désirable de changer pour le moment, ces statuts provinciaux vont continuer à faire loi jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par d'autres règlements. On se propose d'organiser un personnel de garde-pêche et de gardiens pour veiller à ce que ces lois et règlements soient observés. Les nominations qui ont déjà été faites avaient pour objet de faire face aux exigences les plus pressantes de certaines localités. Il est probable qu'il suffira, pour le moment, d'avoir dans chacun des trois comtés un garde-pêche revêtu des pouvoirs d'un magistrat, et dix ou douze gardiens sous le contrôle de ce garde-pêche.

M. Isaac Thompson, garde-pêche du comté de Queen, qui a toujours porté un intérêt intelligent et actif aux pêcheries fluviales, fait rapport que le saumon a bien donné l'automne dernier dans les différents cours d'eau de l'île. Il dit :—“ Le saumon “ a commencé à remonter la rivière Winter en grand nombre au commencement de “ novembre, et, comme MM. Whiteher et Wilmot me l'avaient recommandé, je pratiquai un réservoir sous le barrage du moulin pour faire, de là, passer l'eau par un

“ conduit recouvert dans le soubassement d’une maison inhabitée, et dans l’intérieur de
 “ ce soubassement je plaçai une auge avec des paravents ou plateaux en ferblanc.
 “ Là, je pris, avec une seine, le 15 novembre, sept saumons dont trois étaient gros et
 “ pesaient à peu près 25lbs chacun. J’obtins d’eux environ 10,000 œufs. Quand ces
 “ œufs seront éclos, je me propose de les placer dans les ruisseaux qui coulent dans
 “ les biefs du moulin, lesquels sont alimentés par des sources.

“ Je donnai aux gardiens Clow et Garmaham l’ordre de compter les frayères de-
 “ puis l’endroit où commence la marée jusqu’au premier barrage de moulin qu’il y a
 “ sur cette rivière, distance d’à peu près deux milles; et ils m’apprirent qu’elles
 “ étaient au nombre de 246. Quelques-uns de ces lits étant très grands, il m’est im-
 “ possible de dire combien de couples y ont frayé sur chacun d’eux, mais il doit y en
 “ avoir eu un grand nombre.

“ Je me permettrai d’ajouter que ma conviction est qu’avant longtemps il n’y
 “ aura pas assez de frayères quand arriveront les innombrables petits alevins qui se-
 “ ront parvenus à maturité.”

MANITOBA.

Les lois de pêche devraient maintenant être mises en vigueur dans cette province. Les établissements dans le voisinage des cours d’eau se forment actuellement si rapidement, que les pêcheries restreintes qui existent aujourd’hui sont exposés à souffrir. Il est de l’intérêt des colons, et surtout nécessaire pour les autres habitants, de régler le mode et l’époque de la pêche avant que celle-ci souffre davantage. La pratique de barrer, au printemps, les chenaux avec des filets et des nasses et d’empêcher par là le poisson de se rendre à des endroits favorables pour y déposer le frai, menace d’infliger à ces pêcheries des dommages durables. Je n’ai pu visiter cette province l’été dernier, ainsi que vous le désiriez, et je ne puis conséquemment suggérer des moyens efficaces pour faire cesser d’autres abus qu’on dit exister là-bas; mais en étendant simplement l’*Acte des Pêcheries* à Manitoba et en donnant au garde-pêche de Winnipeg l’ordre de mettre en vigueur les clauses de la loi qui se rapportent au barrage des chenaux et à la protection des frayères, on pourrait, pour le moment, éviter d’autres abus d’une nature sérieuse. Au lieu de nommer maintenant d’autres agents des pêcheries dans cette province, je recommande que les inspecteurs de bois des divisions orientale et occidentale de Manitoba soient chargés de veiller aux pêcheries, quand on jugera à propos de mettre les règlements en vigueur. Le dénûment qui règne actuellement parmi les habitants de ce pays est tel, qu’il est désirable de nous borner pour le moment à ne prévenir que ce qui mérite d’être empêché.

Le garde-pêche local calcule que la valeur du poisson pris l’année dernière et qui a servi à la consommation domestique est de \$27,920. Cette récolte se composait d’esturgeon, de barbotte, de poisson blanc, de brocheton, de yeux d’or, de brochet, de carpe, de perchaude et de crapais.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

L'agent de ce ministère à Victoria nous a transmis un rapport sur les pêcheries de la Colombie-Britannique; mais ce rapport ne contient aucun renseignement quant à la quantité du poisson pris par les habitants pour le commerce ou pour la consommation. Les relevés annexés au rapport de l'année dernière font voir que le poisson de cette province est très abondant et varié; par conséquent il deviendra, s'il ne l'est déjà, très précieux pour le commerce. Afin de pouvoir constater son importance pratique et ses besoins, il paraît désirable d'appliquer aujourd'hui l'*Acte des Pêcheries* à la Colombie-Britannique. On pourrait le faire au moyen d'une proclamation qui serait suivie de l'application de règlements spéciaux, après plus ample examen. Il faudrait aussi nommer un inspecteur, qui ferait des recherches cette année et donnerait des renseignements qui pourraient servir plus tard.

TRAITÉ DE WASHINGTON.

Les négociations entamées en 1873-74 pour convertir en arrangements commerciaux réciproques la demande de compensation que le Canada adressait au gouvernement des Etats-Unis pour les privilèges de pêche concurrents accordés par l'Angleterre aux citoyens américains, afin d'épargner le trouble et les frais d'une commission mixte, et pour éviter de nouveaux retards dans la consommation de ce pacte,—ces négociations, dis-je, n'ayant pas atteint le but qu'on en attendait, il devint nécessaire d'en revenir aux dispositions du premier traité. En conséquence, Sir A. T. Galt, C. C. M. G., fut nommé commissaire britannique, et F. C. Ford, écr., chargé d'affaires de S. M. à Darmstad, fut nommé agent britannique. Ce dernier arriva cet automne à Ottawa, accompagné d'un adjoint, M. H. J. G. Bergne, du bureau des affaires étrangères. Ils s'empressèrent de préparer les matières de la commission qui devait se réunir à Halifax au commencement de l'hiver. Les éminents avocats dont suivent les noms furent retenus et consultés au sujet de la réclamation qui devait être soumise au tribunal :—Jos. Doutre, écr., C. R., de Montréal; S. R. Thomson, écr., C. R., de St. Jean, N.-B.; R. L. Weatherbe, écr., de Halifax, N. E., et Louis H. Davies, écr., de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard. Ces messieurs, ainsi que MM. Ford et Bergne et le soussigné, se réunirent et eurent une consultation avec vous à St. Jean, N.-B.. Mais il fut impossible de procéder, car le gouvernement américain n'avait pas nommé son commissaire. En conséquence, l'agent de Sa Majesté et son compagnon partirent pour New-York où ils s'embarquèrent pour retourner en Angleterre.

PÊCHE DU POISSON BLANC À LA SEINE.

A cause de la grande destruction de poisson blanc qui résultait de la pêche à la seine faite l'été avec des rets à mailles, l'*Acte des Pêcheries* a défendu l'usage de la seine pendant les mois de juin et de juillet. On a représenté que cette prohibition était préjudiciable aux pêcheurs de certaines localités où l'on n'emploie que la seine et dont l'on ne peut tirer parti que dans les temps calmes. Après avoir bien réfléchi et m'être convaincu que les mailles doivent être assez larges et que les pêcheurs à la seine doivent avoir la défense de tuer ou de prendre les alevins, je recommande qu'on

fasse un règlement qui permette de faire en été la pêche avec des rets à mailles d'au moins quatre pouces.

LÉGISLATION INTERNATIONALE.

Sous ce titre les rapports des trois dernières années contenaient les observations suivantes :

" 1872 :—La rapide diminution du poisson comestible dans les eaux frontières des Etats-Unis et du Canada, surtout entre les lacs Erié et Huron, demande une prompte attention. Tandis qu'en Canada certaines règles établies contrôlent les périodes et les modes de pêche, il n'existe chez nos voisins aucunes restrictions pratiques ; partant la plus grande partie du bien que nos lois de pêcheries devraient faire se trouve frustrée, au dommage réciproque de la pêche dans ces eaux. S'ils était possible d'amener les gouvernements des Etats du Michigan, de l'Ohio, de New-York et du Vermont à travailler de concert avec nous pour faire disparaître les causes qui nuisent à ces pêcheries, par une législation judicieuse et la mise en pratique de quelques restrictions modérées, j'essayerais de leur assimiler autant qu'on le pourrait les règlements actuels et de les faire mettre en vigueur par les officiers canadiens. Il y a tout lieu de croire que ce procédé profiterait aux deux pays, et nous pourrions nous attendre à une amélioration marquée dans presque toutes les pêcheries internationales des eaux frontières."

" 1873 :—La diminution manifeste des pêcheries sur les côtes américaines des grands lacs a fait surgir des efforts extraordinaires pour les rétablir. Les gouvernements fédéral et d'Etat agissent de concert dans ce but. Dans les endroits où les eaux bordent les Etats-Unis et le Canada, il est devenu nécessaire pour les deux pays d'assimiler autant que possible les règlements de la pêche locale. La chose est facile pour le Canada, en raison des grands pouvoirs de législation conférés au gouvernement et l'élasticité de notre système protecteur. Tout le monde désire qu'il coopère avec les autorités fédérale et d'Etat pour faire les améliorations qui pourront nous être mutuellement avantageuses comme voisins. Outre le commissaire des Etats-Unis entouré d'un bon personnel d'aides, il y a maintenant treute-sept commissaires d'Etat qui ont été nommés pour des fins relatives à la restauration et à la préservation de ces pêcheries de l'intérieur."

" 1874 :—Le rapport de l'année dernière faisait allusion au désir exprimé par les commissaires fédéral et d'Etat (des Etats-Unis) qu'une législation uniforme fût appliquée aux pêcheries sur les rivières qui séparent les Etats-Unis et le Canada. Dès que la République voisine aura adopté les restrictions nécessaires, le soussigné sera en mesure de suggérer des règlements qui seraient également avantageux aux deux pays. Aujourd'hui la manière préjudiciable et incontrôlable avec laquelle la pêche est pratiquée par les Américains sur nos rivières-frontières nous oblige d'accorder aux pêcheurs canadiens de plus grands privilèges que ceux que demande la conservation du poisson."

Le autorités fédérale et d'Etat américaines n'ayant rien fait, vous avez porté la chose à l'attention du Gouverneur-Général en Conseil par le mémoire suivant qui porte la date du 23 septembre dernier :

" Le soussigné désire attirer l'attention du gouvernement sur les difficultés particulières qui environnent l'adoption et la mise en vigueur de mesures restrictives pour la protection et l'accroissement du poisson qui fréquente les rivières-frontières séparant le Canada des Etats-Unis. On a constaté qu'il est nécessaire de faire certains règlements pour empêcher la destruction du jeune poisson et protéger le poisson reproducteur pendant les saisons de reproduction, ainsi que pour protéger les emplacements de pêche contre la pêche excessive. Tandis que, le long de la frontière canadienne ainsi que sur les eaux de l'intérieur qui se reliait aux grands lacs et au fleuve St. Laurent, ces restrictions judicieuses ont force de loi et contribuent à la rapide amélioration des pêcheries, aucun règlement de ce genre n'est observé

“ par les pêcheurs américains sur les rivières voisines. Cette anomalie crée beaucoup de mécontentement parmi les Canadiens qui considèrent comme très-préjudiciable pour eux que des étrangers viennent leur enlever les avantages d'opérations illimitées.

“ Le soussigné recommande que le gouvernement ait une communication officielle avec les autorités d'Etat du Michigan, de l'Ohio, de la Pennsylvanie, de New-York, du Vermont et du Maine, pour leur signaler la nécessité de faire une législation sur ce sujet.”

Un arrêté du Conseil basé sur ce mémoire a été transmis au Ministre de Sa Majesté à Washington, qui a communiqué sur ce sujet avec le département d'Etat et demandé qu'il fût porté à l'attention des gouverneurs des Etats en question.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'aucun effort n'a été épargné par le Canada pour établir un code de règlements collectifs, et je me permettrai d'intercaler ici une lettre qui fut adressée l'hiver dernier au Commissaire des Pêcheries des Etats-Unis.

CANADA,

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

DIVISION DES PÊCHERIES,

OTTAWA, 4 février 1875.

“ MON CHER MONSIEUR,—J'ai passé au ministre (l'hon. A. J. Smith) votre cordiale invitation à une assemblée des commissaires de Pêcheries des différents Etats de l'Union, qui doit avoir lieu la semaine prochaine à New-York dans le but d'étudier des sujets d'intérêt se rapportant à la multiplication du poisson qui sert à la consommation, ainsi que pour aviser à des règlements qui puissent le protéger; et je dois vous exprimer ses regrets et les miens de ce que la réunion du Parlement cette semaine et l'encombrement des affaires officielles qui en est la conséquence m'empêchent de l'accepter. Je le regrette d'autant plus, qu'indépendamment du plaisir et des avantages que j'aurais certainement retirés en allant à cette assemblée, je me trouve également privé de l'occasion d'assister aux délibérations de l'Association des Pisciculteurs américains dont j'ai le privilège d'être l'un des officiers. Malgré ce contretemps, le ministre est heureux de dire qu'il apprécie votre but et répond partiellement à votre désir en priant M. Samuel Wilmot, dont vous connaissez le zèle pour la pisciculture, d'aller aux conférences des commissaires et à celles de l'association. Le Canada prend un vif intérêt aux recherches et aux observations de ces corps patriotiques et habiles. Il reconnaît aussi le but international et le caractère continental que vous vous efforcez de donner à votre entreprise.

“ J'ai lu avec le plus grand intérêt et avec beaucoup de profit, les excellents rapports publiés par la commission des pêcheries des Etats-Unis, les recommandations faites par les commissaires d'Etat et les instructifs documents de l'association des pisciculteurs américains. L'activité et le progrès qu'ils dénotent, non moins que l'habileté pratique que déploient ces messieurs, méritent les chaleureuses félicitations de tous ceux qui s'intéressent à ce que la nation ait en abondance une nourriture saine. Bien que le champ et les résultats de nos efforts soient petits en comparaison de ceux de la république voisine, nous constatons que quelques-unes des principales difficultés que vous avez à vaincre sont semblables à celles que nous avons déjà rencontrées en Canada. Mais il y a toutes les raisons possibles pour persévérer dans la croyance que l'intelligence du peuple, une fois formée et développée par des moyens comme ceux que prennent les commissaires et les associations, finira par seconder vos efforts et devra donner à cette œuvre une importance nationale durable.

“ Les lois des pêcheries du Canada confèrent ample pouvoir de réglementer et restreindre tous les modes et saisons de la pêche ; mais en ce qui regarde les rivières séparant les Etats-Unis et le Canada, les règlements nécessaires à la protection et à l'augmentation des variétés plus importantes du poisson de commerce qui fréquente les côtes des deux pays n'existent pas encore, pour la raison qu'on a constamment négligé depuis plusieurs années de restreindre, de quelque manière que ce fût, les excès de pêche que des citoyens américains commettaient, par des méthodes imprévoyantes, sur les frontières de l'Union américaine. Notre département serait prêt, non-seulement à assimiler de temps en temps toutes les restrictions nécessaires dans les localités, mais serait heureux de voir disparaître graduellement les obstacles qui s'opposent à l'amélioration des pêcheries territoriales. Si votre gouvernement a l'intention de repeupler certaines de nos rivières de saumon et d'aloise qui aient besoin de nos passages pour y parvenir, il serait désirable de décider bientôt par quelle législation réciproque les avantages de cette importante entreprise peuvent être assurés.

“ Il y a, dans les communications que j'ai reçues de vous, deux points qui méritent d'être particulièrement notés. Le premier concerne des arrangements collectifs qui devraient être pris pour l'élevage du poisson blanc dans la rivière Détroit ; et la raison que je donnais de notre indécision dans ma lettre du 21 septembre dernier existe encore. Le second se rapporte à la continuation des explorations dans le Golfe St. Laurent. Quant à ce service, je suis heureux de pouvoir vous informer que notre département se propose de le continuer l'été prochain d'après un nouveau système, afin d'avoir plus de facilités pour soumettre aux règlements et développer les pêcheries des estuaires et rivières, ainsi que pour cultiver le homard et les huîtres sur les côtes du Canada. Puisque vous voulez bien reconnaître que les explorations restreintes faites par M. Whiteaves ont été utilisées dans les importantes recherches que vous faites sur les côtes pour le gouvernement américain, nous ne pouvons guère espérer de parvenir, avec un personnel et des moyens aussi faibles, à un résultat assez important pour mériter le concours des deux pays dans cette entreprise. Quoi qu'il en soit, nous profiterons avec reconnaissance des renseignements nombreux et variés fournis par votre commission, renseignements qui dans un sens scientifique et pratique s'appliquent indubitablement aux conditions et aux produits communs des eaux de l'Amérique du Nord ; et, en retour, nous apporterons avec plaisir notre part à la cause de la science pratique.

“ Veuillez accepter mes sincères remerciements pour vos politesses et assurer vos associés de la commission et de l'association, de ma plus vive sympathie et de mes respects.

“ Je suis, cher monsieur,
“ Votre tout dévoué,

“ W. F. WHITCHER,
“ *Commissaire des Pêcheries.*”

“ A l'Hon. SPENCER F. BAIRD,
“ Commissaire des Pêcheries
des Etats-Unis, New-York.”

OPÉRATIONS DE PISCICULTURE.

Le gouvernement fédéral possède aujourd'hui sept établissements publics consacrés à la reproduction artificielle du poisson. A part ceux qui existaient auparavant à Newcastle, Gaspé, Ristigouche et Miramichi, ce ministère a construit et terminé trois autres jolis et commodes établissements : à Sandwich, sur la rivière Détroit ; à Tadousac, sur la rivière Saguenay ; et à Bedford, sur la rivière Sackville, près l'entrée du bassin de Bedford, à quelques milles seulement de Halifax. Les dimensions de

l'institution-mère du Ruisseau de Wilmot ont été augmentées, en sorte que l'intérieur peut contenir maintenant plusieurs millions d'œufs de poisson, et les viviers abriter des millions de jeunes alevins. On trouvera dans le rapport de M. Wilmot, aux annexes, des détails sur chacun de ces établissements, un relevé de la distribution du jeune poisson éclos dans ces maisons de reproduction le printemps dernier, ainsi que du nombre d'œufs déposé l'automne dernier.

A Newcastle, Ontario, plus d'un million d'œufs de saumon fécondés ont été déposés en bonne condition, ainsi que 300,000 œufs de truite saumoneuse et 200,000 œufs de poisson blanc. Plus de douze millions d'œufs de poisson blanc ont été placés avec succès dans l'établissement de Sandwich. Environ 70,000 ont été déposés à Gaspé, et cette quantité aurait quadruplé si le saumon reproducteur qui avait été renfermé pendant l'été ne s'était échappé. Je crains que les accidents de ce genre et celui qui l'année dernière a fait diminuer d'un million et demi à 150,000 le nombre des alevins qui se trouvait dans la Miramichi, ne soient attribuables, dans une certaine mesure, à la négligence ou à l'incompétence. L'établissement de Tadousac qui, l'année dernière, avait produit 80,000 œufs de saumon, en a donné cette année 200,000 en excellente condition. Le succès de cet essai, qui a été si encourageant pendant les deux premières saisons, est dû surtout aux infatigables efforts et au vif intérêt que le Sénateur Price et M. Radford, de l'Anse à l'Eau, portent à cette entreprise. Indépendamment d'une excellente maison à l'épreuve du froid, bien fournie de bonne eau et capable de contenir dix millions d'œufs de poisson, nous avons aujourd'hui dans la baie des petites îles et sur la rivière St. Jean, une suite de commodités étangs à reproduction, saumâtres et frais, et de bonnes maisons de réception pour prendre et retenir le poisson reproducteur. Les œufs de saumons déposés dans l'établissement de Ristigouche étaient au nombre de 300,000. On n'a pu en mettre que 60,000 à celui de Miramichi, parce que la subite arrivée de l'hiver a empêché d'en recueillir davantage. L'établissement de Bedford a 600,000 œufs de saumon dans une condition prospère. C'est un excellent début pour la Nouvelle-Ecosse.

Le nombre des jeunes saumons provenant de l'incubation de 1874, distribué le printemps dernier, a été de 1,700,000. Ils ont été mis dans différentes rivières, ainsi qu'on le verra par le rapport des gardiens chargés de ces rivières.

REPEUPLEMENT DES RIVIÈRES À SAUMON.

La tentative, commencée il y a trois ans, de repeupler la Rivière au Saumon, à une quarantaine de milles en aval de la ville d'Ottawa, fut continuée le printemps dernier. Près de 30,000 alevins de saumon, en bonne condition, furent mis en liberté dans différents endroits de la rivière. Ce nouveau dépôt porte à 47,000 le nombre des jeunes saumons distribués dans ce cours d'eau. Les gardiens font rapport que dans les mois d'automne le haut de la rivière était rempli de saumons et on en a vu plusieurs qui avaient plus de dix pouces de longueur. La prochaine saison décidera si,

oui ou non, ces petits poissons émigreront à l'eau salée et reviendront, d'après l'habitude de leur espèce, dans les eaux où ils ont été élevés mais non incubés. Il est possible que l'instinct naturel qui fait revenir le saumon dans ses rivières natales, se développe d'une manière secondaire chez ceux qui ont été incubés par le procédé artificiel et transférés dans d'autres eaux, et les ramène aux localités où ils ont traversé les premières phases de leur existence.

SAUMON D'ONTARIO.

Grand nombre de saumons du lac Ontario ayant été reproduits par des moyens artificiels dans l'établissement de Newcastle et s'étant tous les ans échappés dans le lac après avoir fourni de l'alevin pour repeupler les autres cours d'eau, le temps est venu de voir s'ils peuvent être pris comme poisson adulte, bon pour la nourriture et le commerce. Que le saumon soit suffisamment abondant dans le voisinage, cela est évident par les grands bancs que les pêcheurs voient souvent, et il s'en prend un grand nombre dans les rets employés au large pour pêcher la truite du lac. Plusieurs causes empêchent de le prendre aussi de bonne heure et de la même manière que le saumon sur les côtes et les estuaires maritimes. La principale, c'est son habitude d'approcher les bords du lac, surtout à l'époque de la fraie, où il vaut moins pour le marché, et au temps où la loi défend de le prendre. On pourrait encore essayer de le pêcher en eau profonde pendant les mois d'été, et, si cela ne réussit pas, la loi devrait être amendée de manière à en permettre la pêche pendant l'automne. Je me permets de suggérer qu'on mette à l'enchère publique, l'été prochain, quelques permis spéciaux dont les adjudicataires pourraient se servir entre Toronto et Presqu'île.

PASSES-MIGRATOIRES.

Plusieurs nouvelles passes-migratoires ont été construites, à frais privés, sur des barrages de moulins et autres, et grand nombre d'autres passes qui existaient déjà ont été réparées et améliorées. En quelques cas, le gouvernement en a construit de nouvelles, encouragé en cela par les vastes quantités de gaspateau et d'autres poissons migratoires qui reviennent maintenant dans les rivières et cherchent à remonter vers leurs sources.

SCIURE ET REBUTS DE MOULINS.

On ne s'est pas contenté de mettre en vigueur les sections de l'*Acte des Pêcheries* qui concernent les obstacles et les saletés provenant des moulins sur les rivières poissonneuses, mais encore le statut concernant la sciure et les rebuts de moulins sur les rivières navigables a été mis à exécution chaque fois que les circonstances exigeaient l'intervention de la loi.

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES EAUX DE L'INTÉRIEUR.

La protection dont les lacs de l'intérieur ont été l'objet depuis quelques années ayant considérablement augmenté la quantité du poisson qui les habite, le ministre a cru devoir se relâcher des restrictions qui avaient été en vigueur jusque-là et

d'accorder des permis de pêche spéciaux pendant les saisons d'automne et d'hiver. Cette mesure a donné de l'ouvrage à grand nombre de gens qui étaient sans emploi et qui sans cette ressource auraient rudement souffert de la crise commerciale. Elle a beaucoup augmenté l'approvisionnement du poisson frais sur nos marchés, et sous ce rapport elle a considérablement contribué au soulagement de ceux qui souffraient et de l'absence du travail et de la cherté des vivres. Il y a tout lieu de croire qu'en l'étendant à quelques lacs, comme le Memphremagog et quelques autres qui ont été surveillés strictement depuis quelque temps, le résultat immédiat des restrictions naguère imposées serait apparent et pourrait convaincre les habitants de ces localités que les lois de pêche qu'ils ont tout fait pour frustrer méritent décidément leur adhésion.

PÊCHE DE LA MORUE À LA SEINE.

Le rapport de l'année dernière mentionnait que des plaintes avaient été faites contre les effets désastreux de ce mode de pêche. Depuis, une enquête a été instituée, et le règlement suivant adopté par le Gouverneur-Général en Conseil :

" Personne ne prendra de la morue avec des seines à une distance moindre qu'un demi-mille des emplacements de pêche où les bateaux sont à l'ancre et où les pêcheurs prennent la morue avec des hameçons et des lignes."

Il est peut-être trop tôt pour juger de l'efficacité de cette mesure, mais jusqu'ici l'effet du règlement a été salubre.

LIGNES DORMANTES.

Ce mode de pêche a également été l'objet de plaintes, et, par suite, de l'attention du gouvernement. Des circulaires ont été envoyées aux officiers des pêcheries dans les districts où cette pratique était suivie. Les renseignements et recommandations qui ont résulté des enquêtes ne sont pas assez précis pour justifier la prohibition générale des lignes dormantes plus communément appelées " arondelles ; " mais il paraît y avoir des raisons suffisantes pour réglementer leur nombre et position dans certains endroits où leur usage excessif et leur placement indistinct gênent les opérations légitimes des autres pêcheurs, et où les particularités des frayères des poissons qui se tiennent au fond de l'eau rendent nécessaire de protéger la pêche locale.

RÉTABLISSEMENT DES BANCs D'HUÎTRES.

Dans tous les rapports que j'ai faits depuis le commencement de la Confédération j'ai parlé de l'épuisement des bancs d'huîtres dans quelques parties du pays. Si le gouvernement ne prend pas la détermination de les interdire au dragage pendant au moins trois ans, il sera peut-être trop tard pour en sauver assez pour la culture active. Il est vraiment regrettable que, pendant que notre pays importe tous les ans de vastes quantités d'huîtres des Etats-Unis, à des frais qui font de ce mollusque nutritif un luxe dispendieux, les sources naturelles d'où nous pourrions obtenir un approvisionnement abondant et peu coûteux soient abandonnées à la destruction.

LOIS ET RÈGLEMENTS DE PÊCHE.

De nombreux règlements de pêche ayant été faits de temps en temps, dont quelques-uns furent subséquemment modifiés ou remplacés par d'autres, on a jugé à propos de les répandre et publier sous une forme condensée pour chacune des provinces. Cette révision a été chose facile en ce qui regarde Ontario et Québec, mais très-difficile pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et elle est encore incomplète sous plus d'un rapport. Les lois et règlements de pêche de la Nouvelle-Ecosse avaient été laissés en vigueur par l'*Acte des Pêcheries*. Il était donc nécessaire de les abroger par un acte du parlement fédéral établissant des dispositions pour certaines époques de prohibition uniformes qui avaient été autrefois établies par les statuts provinciaux. Les différents règlements de comté faits par les corps municipaux avaient besoin d'être remplacés par d'autres restrictions. D'un autre côté, les règlements en vigueur dans le Nouveau-Brunswick demandaient de nouveaux amendements. On profita de l'occasion pour suggérer l'imposition d'une taxe spécifique sur chaque quart de saumon et d'achigan et d'abolir la taxe autrefois prélevée sur les rets. Le montant de cette taxe fut d'abord fixé à \$1 par 200 lbs. de saumon et à 50 centins pour la même quantité d'achigan. Il fut ensuite réduit à moins de la moitié, à cause de la dépression générale de cette industrie, et sur la demande de personnes qui s'y livraient.

En recommandant un changement dans l'application de cette taxe, j'avais pour but d'étendre graduellement et dans la forme ordinaire le système d'occuper des stations de pêche en vertu de permis de saison, système appliqué à Ontario et Québec et qu'il a été de politique officielle d'adapter graduellement, avec les modifications nécessaires, à ceux qui ont des permis dans les autres provinces de la Confédération. Le montant de cette taxe étant proportionné à celui de la pêche au lieu d'être un honoraire de permis fixe, on supposait qu'il serait mieux accepté par les pêcheurs, parce que si leur pêche manquait ils n'auraient à payer qu'une faible somme, et que si elle réussissait le poids de la taxe se ferait moins sentir.

Il est très-regrettable que les pêcheurs de saumon et d'achigan se soient tant alarmés de ce changement, sous prétexte que c'était un empiètement sur les droits qu'ils possédaient déjà ; il est encore plus regrettable que, nonobstant le taux purement nominal auquel la taxe s'élève, ils en aient refusé le paiement et se soient ainsi placés en antagonisme contre le règlement. Cette malheureuse attitude est plus surprenante quand on considère que le service de la protection des pêcheries leur a été d'un si grand avantage, et qu'en leur assurant au moyen d'un titre légal l'usage exclusif des stations qu'ils occupent le gouvernement se propose de leur conférer des avantages durables. Que ces occupants de stations de pêche soient ou non les seuls propriétaires des privilèges dont ils jouissent et soient exempts des règlements auxquels les occupants de stations dans toutes les autres parties du pays se sont toujours conformés, c'est une question de loi qui n'est pas de mon ressort. Ce conflit est, j'en suis persuadé, une

grave erreur qui peut affecter leurs intérêts et est causé par des appréhensions qui ne sont aucunement fondées. Il y a tant d'autres et de si excellentes raisons pour que ce ministère et les pêcheurs s'accordent sur toutes les mesures destinées à améliorer les pêcheries dont ceux-ci dépendent et qui constituent pour tout le pays une source de commerce et d'alimentation assez importante pour engager le Parlement à lui voter tous les ans des crédits considérables et le gouvernement à chercher les moyens d'assurer son augmentation perpétuelle,—que le regret de voir des différends de ce genre ne saurait être atténué par l'insuccès de ces gens à s'établir dans ce qu'ils disent être une prétention illégale et injuste.

CONSERVATION DU HOMARD.

Les agents des pêcheries nous apprennent que la pêche du homard a subi une diminution alarmante, dûe, paraît-il, à l'excès de production et à la capture inutile des femelles et du homard qui n'a pas la grosseur convenable. C'est exactement le résultat que je prévoyais dans mon rapport de 1873. Le règlement qui fut adopté par le Gouverneur-Général en Conseil le 7 juillet de cette année-là, était de nature à sauver cette pêche importante de la destruction qui résultait des abus commis sur les côtes des Etats voisins; mais, comme toujours, l'imprévoyante avidité des gens pratiquant cette industrie à pêcher le homard et le mettre en conserve a été cause que ces sages restrictions furent l'objet de récriminations. Les gens qui avaient placé des capitaux dans les établissements manufacturiers, les pêcheurs et autres particuliers qui profitaient de cette vaste industrie s'unirent pour faire valoir leurs vues et leurs intérêts, et finirent par faire décider le gouvernement à abolir le règlement et à en adopter un autre,—celui daté du 23 avril 1874—qui n'a eu aucun résultat pratique. Parlant des tentatives qui étaient faites par les intéressés pour modifier les premières prohibitions, je disais que la soudaine et vaste augmentation qui s'était fait remarquer dans le produit de la pêche de 1873 était un signe d'excès de production, et démontrait l'urgente nécessité d'économiser et de perpétuer l'espèce. Les extraits suivants du même rapport font voir combien mes prévisions étaient justes et combien nous cherchions à détourner le mal :

“ Il paraît que la pêche excessive a épuisé les pêcheries du homard sur la côte nord-ouest des Etats-Unis et que les entreprises qu'on y fondait sur cette production ont été transférées au Canada. Les choses étant ainsi, si la même pêche indistincte est pratiquée sur nos côtes, elle aura exactement les mêmes résultats. Sans doute les intéressés prospéreront pendant un certain temps, et le pays semblera profiter du développement considérable et rapide de cette ressource; mais la réaction ne tardera pas à se faire sentir, en commençant tôt ou tard par l'affaiblissement ou l'épuisement de cette pêche. Si nous voulons la perpétuer au contraire, il est plus sage de l'économiser pendant qu'il en est temps, plutôt que d'être réduits plus tard à faire des efforts extrêmes et coûteux pour arrêter son déclin ou prévenir son complet épuisement. Rien de plus facile que d'épuiser une pêche de mollusques, et rien de plus difficile que de la rétablir. La pêche des huîtres, dans ce pays, doit nous servir d'exemple. On peut la considérer comme à peu près ruinée à force d'usage, tandis qu'en en usant d'une manière convenable on aurait pu la conserver

“ comme industrie soutenue par des efforts particuliers. Le besoin de prendre à temps des précautions pour protéger la pêche du homard semble avoir porté l'ancien gouvernement à adopter des règlements à cet égard, au mois de juillet dernier. Ces règlements défendent la pêche du homard qui n'est pas encore formé ainsi que des femelles qui font le frai, ou du homard qui pèse moins qu'une livre et demie. De plusieurs côtés sont venues des protestations contre cette défense. Les principales objections ont été faites par les propriétaires des établissements de conserve qui voyaient dans cette mesure une diminution de leur matière de production. Les pêcheurs de homard ont fait valoir des exceptions secondaires, sous le prétexte que la remise en liberté des échantillons qui n'ont pas la dimension voulue entraîne des pertes et des inconvénients considérables et que dans les localités où le homard est petit la limitation est tout-à-fait prohibitive. On a fait l'année dernière sur toute cette question, une enquête qui a eu pour résultat l'obtention de renseignements éminemment précieux qu'on trouvera aux annexes.

“ Il paraît évident que des restrictions sont devenues indispensables. Il est également clair que, quelles que soient les restrictions que l'on adopte, elles occasionneront plus ou moins d'inconvénients aux intéressés et porteront préjudice à leur gain immédiat. Mais, en réalité, le choix de mesures protectrices se trouve entre la protection nécessaire et pratique qu'on peut logiquement obtenir avec l'existence de cette industrie sur un pied raisonnablement rémunérateur. La durée de cette mesure exige impérieusement la plus haute considération. Si donc les règlements actuels entraînent inévitablement des inconvénients, il est probable que ceux qu'on pourrait leur substituer avec une efficacité réelle seraient plus nuisibles encore aux personnes qui de fait sont intéressées à poursuivre cette entreprise sans aucune restriction quant au temps, aux lieux, aux moyens et aux conséquences.”

Les craintes que j'exprimais ainsi il y a deux ans, se sont cruellement réalisées l'année dernière. Une diminution de \$546,950 en une seule année, dans la valeur de la pêche du homard, est un fait assez alarmant pour fixer notre attention. Il paraît n'y avoir d'autres remèdes qu'une prohibition absolue pendant la principale partie de l'époque de la fraie.

COMMERCE DU POISSON FRAIS.

Indépendamment des nouveaux modes adoptés pour conserver le poisson frais au lieu de le mariner, modes qui ont si considérablement augmenté le trafic du poisson frais dans ces derniers temps, les communications par voie ferrée entre les districts de pêche ouvrent rapidement des marchés à l'énorme quantité de poisson pris en hiver dans les parties nord et est du Nouveau-Brunswick. Quand le chemin de fer Intercolonial sera terminé nous pourrons nous attendre à être abondamment approvisionnés, pendant toute la saison, dans les sections centrale et occidentale du Canada, de poisson frais venant des provinces maritimes.

RÉDUCTION DU NOMBRE DES EMPLACEMENTS DE PÊCHE À SAUMON.

Le diagramme ci-joint fait voir le nombre des emplacements où se fait la pêche du saumon dans le bassin de Gaspé et ses estuaires. Ces emplacements sont si nombreux et se trouvent situés de telle sorte qu'ils gênent le passage du saumon dans les rivières. La conséquence naturelle de cet état de choses, c'est que la pêche a manqué. Si ces emplacements étaient diminués, il y aurait sans doute quelques mécontentements temporaires, mais en définitive tout le voisinage en bénéficierait. La manière la plus juste d'en réduire le nombre serait probablement d'associer ensemble les propriétaires des différents emplacements et de leur accorder un permis

collectif pour un nombre restreint de places. Ce plan épargnerait aux pêcheurs les frais plus considérables de chaque homme pêchant dans une station séparée, car, ces frais étant divisés entre plusieurs, la pêche serait faite avec plus de profit.

Dans quelques districts de la province de Québec le rendement de la pêche du saumon a, depuis 1858, augmenté de près de 300 pour cent. Ce résultat est dû à la réduction du nombre des rets employés sur les rivières et les estuaires, ainsi qu'à la protection donnée au poisson pendant la fraie. Cette augmentation se fait surtout remarquer dans les districts de Ristigouche et de Moisie. Dès qu'on eut enlevé les rets qui se trouvaient autour des îles à l'entrée de la Baie des Chaleurs et du chenal conduisant à l'estuaire de la rivière Ristigouche, la pêche du saumon commença immédiatement à s'améliorer dans ce district. Le même effet s'est produit dans la rivière Moisie. Il est aujourd'hui clairement prouvé dans ces deux endroits que l'excès de pêche aux rets est un sérieux obstacle au rétablissement du saumon et un désavantage certain pour les pêcheurs eux-mêmes. Il est également bien établi qu'une quantité modérée de rets judicieusement placés rapportent de suite un produit beaucoup plus profitable à ses propriétaires et permettent d'entretenir un approvisionnement permanent de gros saumons. Ce fait affecte spécialement les règlements de la pêche au saumon. L'occupation de stations de pêche en vertu de titres formels permet aux locataires déconomiser à la fois leurs capitaux, la main-d'œuvre et la propriété publique. Dans les endroits où la pêche est pratiquée d'une manière irrégulière et imprévoyante, avec ces tendances à l'excès que créent ordinairement la rivalité et la perspective d'un gain temporaire, il est extrêmement difficile de contrôler les opérations dans des limites raisonnables. D'un autre côté, dans les endroits où les locataires peuvent compter sur la permanence de leur occupation et jouir pendant plusieurs années consécutives des bons résultats de leur modération durant la saison précédente, le département a très-peu de difficulté à contrôler cette industrie. Il n'est pas aisé de faire comprendre aux pêcheurs combien il leur en coûterait moins et combien il leur serait beaucoup plus profitable de se conformer aux mêmes principes sur lesquels la protection légale est fondée et les règlements mis en vigueur. Rien que les exemples les plus évidents ne paraît suffisant pour attirer leur attention. En 1859 environ 15,000 brasses de rets avaient été placées dans la rivière Moisie, et la pêche a rapporté environ 75,000 lbs. de saumon; en 1872, avec 2,500 brasses seulement on en a pris 204,000 lbs. Le rendement a augmenté tous les ans, tandis que l'usage des rets a été plus restreint. Ces exemples démontrent d'une manière frappante la différence qui existe entre les résultats d'une pêche aux rets excessive et ceux d'une pêche modérée; ils s'imposent d'eux-mêmes à l'attention des habitants de Gaspé.

STATISTIQUES.

Le recensement décennal nous permet de vérifier l'exactitude des relevés annuels fournis par les officiers des pêcheries sur le produit entier de la pêche. Mais il serait préférable de trouver un rouage au moyen duquel, avec les relevés de l'exportation du

poisson qui figurent aux Tableaux du Commerce, le gouvernement pourrait tous les ans constater avec une exactitude mathématique la quantité et la valeur du poisson qui entre dans la consommation domestique et le trafic étranger. Le bill établissant une inspection officielle du poisson, que j'avais d'abord préparé, avait pour but principal de vérifier exactement la quantité du poisson pris ou vendu dans chaque district d'inspection. Cette disposition de la loi devait être mise à exécution par les agents des pêcheries qui devaient aussi se mettre en mesure de pouvoir remplir les attributions de sous-inspecteurs dans leurs divisions respectives. Comme on a jugé à propos d'enlever le projet d'inspection compulsoire du poisson au contrôle du Ministère des Pêcheries pour le placer sous celui du Revenu de l'Intérieur, nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant à l'égard des relevés annuels du produit des pêcheries. L'inspecteur en chef et ses adjoints font sans doute des rapports sur l'espèce, la qualité et la quantité du poisson annuellement inspecté par eux, ainsi que sur les honoraires qu'ils perçoivent; mais c'est tout. On ne paraît pas se préoccuper de faire connaître la nature et l'étendue des opérations de pêche dans leur rapport avec le commerce et la capacité de production de nos pêcheries, non plus que de faire des observations pour prouver l'effet qu'on anticipait d'une inspection officielle sur le caractère et le développement du commerce. J'ose suggérer que les deux départements s'entendent sur une action commune pour obtenir des statistiques exactes qui puissent servir.

ASSOCIATION DES PISCICULTEURS.

L'assemblée annuelle de l'Association Américaine des Pisciculteurs a eu lieu à New-York vers le milieu de février dernier; mais comme le Parlement était alors en session, il m'a été impossible de m'y rendre.

C'est avec un bien vif plaisir que j'accuse réception, de la part de l'hon. Spencer F. Baird, commissaire des pêcheries des Etats-Unis, d'une nouvelle consignation d'œufs du saumon de Californie provenant de l'établissement du sous-commissaire Stone situé sur la côte du Pacifique; ainsi que d'un certain nombre d'œufs de saumon enfermés entre les terres, provenant de l'établissement de pisciculture de Penobscot qui est sous les soins du commissaire d'Etat Atkins, à Bucksport, Maine.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR PROTÉGER LE POISSON ET LE GIBIER.

Un fort mouvement, soutenu par des hommes habiles et d'énergie, s'est opéré aux Etats-Unis dans le but de former une société internationale pour protéger le poisson et le gibier. Le but de cette association est des plus louables; et la manière pratique et vigoureuse dont ses membres se sont mis à l'œuvre est un sûr garant du succès.

Les lois concernant le gibier sont sous le contrôle des gouvernements provinciaux et comme il n'y a aucune organisation officielle pour en surveiller l'exécution, elles restent sans efficacité. Il est malheureux qu'aucun effort ne soit tenté pour mettre ces lois en opération pratique. Dans plusieurs parties du pays la population compte en partie sur le gibier pour sa subsistance; par conséquent la distinction de celui-ci

est pour elle un sérieux sujet d'inquiétude. Il serait possible aux autorités fédérale et provinciales de s'entendre ensemble pour mieux protéger le gibier sauvage, soit en instituant des gardes-forestiers, soit en chargeant de ce soin les officiers de l'extérieur employés au service des pêcheries.

EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Plusieurs engagements d'une nature plus immédiate et plus pressante m'ont empêché de me rendre à votre désir d'aider à l'envoi de poissons du Canada à l'Exposition de Philadelphia l'année prochaine. Vous ayant déjà fait un rapport spécial à cet égard, il m'est inutile d'en dire davantage ici.

GARDE-CÔTE À VAPEUR.

Le vapeur *Glendon*, qui a été l'année dernière employé à la protection des pêcheries du golfe et du fleuve St. Laurent à la place de la goélette fédérale *La Canadienne*, va être remplacé, à l'avenir, par le vapeur *Lady Head*. Je recommande que celui-ci parte pour son expédition à l'ouverture de la navigation, afin d'arriver dans le Golfe à l'époque de la pêche du harong de printemps aux îles de la Madeleine et dans la Baie des Chaleurs.

LOUAGE ET AUTORISATION DES STATIONS DE PÊCHE.

On se rappelle que, d'accord avec la politique suivie dans le passé par le ministère, j'ai constamment demandé l'application de ce système au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse. Les raisons pour ce faire et les circonstances qui font que le temps présent est une bonne occasion pour établir une certaine uniformité dans le système de contrôler ces privilèges de pêche en vertu de l'*Acte des Pêcheries*, sont si développées dans mes rapports précédents, qu'il me paraît opportun de les signaler encore à votre attention.

Outre qu'il donnerait aux pêcheurs la jouissance exclusive de certains privilèges de pêche et empêcherait les désaccords, le plan de louage et d'autorisation nous permet de nous dispenser des règlements nombreux et confus qui existent actuellement, car les baux ou permis contiendraient des conditions qui équivaldraient à des règlements de prohibition et de conduite; et ce ne serait pas là le moindre de ses avantages. On paraît s'être formé ailleurs l'idée que ce système entraînerait l'intervention dans les affaires des locataires de stations de pêche. C'est une erreur. Au contraire, le système en question a pour but de rendre permanentes les occupations qui sont actuellement douteuses ou, au mieux, seulement temporaires.

J'appelle de nouveau votre attention sur les observations suivantes contenues dans le rapport de 1873 :—

“ L'Acte des pêcheries a évidemment pour but le système des titres aux privilèges de la pêche comme base de l'administration. Certaines de ses dispositions sont fondées sur la supposition que le louage et l'octroi des permis de pêche seront appliqués d'une manière générale, en laissant une marge aux exceptions nécessaires quant aux titres légaux, avant l'occupation et les réclamations préférentielles.

" Il est inutile d'expliquer au long les avantages de cette loi, après plusieurs années d'opération avantageuse, quoiqu'elle n'ait été que partiellement exécutée. Tout d'abord elle réunit en système toutes les opérations de pêche, seconde les mesures protectrices qui pourraient être adoptées pour préserver et augmenter les pêcheries et rejette sur les particuliers intéressés les frais de garde et d'amélioration des cours d'eau, dépenses qu'il faudrait autrement défrayer à même les fonds publics. En second lieu, elle favorise le placement des capitaux et donne de la permanence et de la sécurité aux industries de la pêche en rehaussant la valeur des privilèges de pêche aux yeux des pêcheurs et du public, privilèges qui n'avaient jusqu'ici qu'une existence incertaine et qui commençaient à ne plus rien rapporter. Le revenu n'y est qu'un accident, et non l'objet principal. * * * * *

" Il peut être à propos de décider d'abord sur les nombreuses requêtes qui sont présentées, et sur les autres matières où il n'y a pas de demandes et de circonstances adverses. On doit s'attacher surtout à mettre ce système en force, de manière à attirer les sympathies du public et à favoriser les meilleurs intérêts des pêcheurs. Il devrait y avoir un complet examen de chaque cas; et il faudrait employer les plus grands soins et les plus grandes précautions possibles pour éviter de heurter les préjugés de front et de compromettre la position et les intérêts des personnes que ces pêches pourraient affecter. Il faudrait aussi scrupuleusement tenir compte des droits de la priorité sur la question d'occupation et d'usage, et observer la distinction entre les pêches en eau profonde et dans l'intérieur, sur les estuaires et sur les rivières. Ces dernières seules devraient, dans mon humble opinion, être sujettes (pour le présent, du moins) au système de l'occupation en vertu d'un bail ou d'un permis.

" Le soussigné considère qu'il n'est pas désirable d'anticiper le chiffre du revenu direct provenant des baux de pêche, attendu que le taux en est nominal dans la plupart des cas. Un système quelconque de règlement et l'emploi économique des privilèges de pêche en vertu de titres, pourraient être adoptés d'une manière plus profitable comme auxiliaire de la protection des pêcheries de l'intérieur et pour en rehausser la valeur. Cependant, il n'est pas improbable que les revenus puissent bientôt suffire au soutien de ce service."

DROITS RIVERAINS.

Plusieurs des locataires de stations à saumon dans le Nouveau-Brunswick réclament la propriété exclusive et l'usage gratuit des privilèges de pêche à saumon dans les eaux qui font face à leurs terres. Les tribunaux d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont souvent adjugé sur les réclamations de riverains au droit de pêcher sur la devanture de leurs terrains. Ces tribunaux ont toujours décidé que les eaux navigables appartiennent à la Couronne, et le droit de pêche au public. En plusieurs occasions cependant des particuliers ont réclamé les deux, mais il n'ont jamais réussi à établir leurs prétentions. Les terrains octroyés par la Couronne sur les eaux navigables sont confinés par le bord de l'eau, et sur les devantures où il y a la marée par le niveau des hautes eaux. Dans les cas de quelques seigneuries bordées par le fleuve St. Laurent le droit de pêche dans des limites décrites et expressément été donné aux seigneurs par la Couronne de France; mais à moins d'être clairement spécifié, ces fiers propriétaires n'ont pu parvenir à établir leur droit légal à l'usage exclusif des privilèges de pêche sur les eaux qui baignaient leurs terres, bien qu'ils en eussent depuis soixante ou deux cents ans exercé la propriété, perçu les honoraires des pêcheurs et des locataires, acheté et vendu les privilèges de pêche.

Ce fut à la demande expresse d'un sénateur qui était propriétaire d'une seigneurie jouissant d'un droit de pêche exclusif en vertu d'un titre de la Couronne et qui voulait garantir ce droit contre toute obligation de prendre et payer des permis, que les mots "où le droit exclusif de pêche n'existe pas déjà en vertu de la loi" furent insérés dans l'*Acte des Pêcheries* de 1868. Cette réserve était superflue ; mais, comme exception distincte à des titres spéciaux, elle tend à fortifier la règle. Toute la teneur de ce statut est une négation autorisée de tout autre droit privé à des privilèges de pêche, soit absolus ou incidents, exprès ou implicites, sur les eaux navigables du Canada. Les sections 3 et 19 sont remarquablement explicites à cet égard.

Dans les temps modernes la Couronne anglaise n'a jamais fait à des particuliers, comme la France d'autrefois, l'octroi de droits de pêche exclusifs. Dans l'application des lois de pêche il a toujours été reconnu comme principe que les pêcheries sont une propriété publique que la Couronne contrôle aujourd'hui temporairement en vertu du pouvoir que le Parlement lui a délégué à cet effet, mais qu'elle ne peut aliéner dans aucun cas. En exerçant cette autorité, le principal objet de tous les intéressés a été de protéger et d'améliorer les pêcheries publiques ; le second a été d'encourager les intérêts des pêcheurs pratiques et de les protéger dans le juste exercice des privilèges de pêche qui leur sont conférés par la loi commune ; enfin, ce qui n'est pas le moins important, le gouvernement s'est scrupuleusement efforcé de donner effet aux justes réclamations de tous ceux qui ont occupé ou acheté soit des emplacements formant des stations ou des terrains adjacents, soit des privilèges de pêche sur leurs avantures. On a spécialement tenu compte des particularités de situation, des circonstances particulières, de l'occupation antérieure et de la coutume. Mais les applications extravagantes et illégales qui ne s'accordaient pas avec les droits publics ou qui étaient incompatibles avec la bonne administration des pêcheries ont dû être mises de côté. En conséquence, il faut demander à ceux qui réclament aujourd'hui un droit de pêche exclusif sur la devanture de leurs terres de prouver par la loi la justesse de leurs réclamations, ou leur montrer qu'ils combattent contre des ombres. Acheter un permis ou payer une taxe sur les rets ou sur le produit de la pêche ne peut aucunement invalider un titre légal quand il existe, ni constituer pour la Couronne une reconnaissance. Si, d'un autre côté, ils ne possèdent pas un Acte exclusif, ils doivent tâcher de s'en procurer un plutôt que de chercher à éluder les titres pour le seul usage de leurs stations. Dans l'un ou l'autre cas, il n'y a pas d'atteinte au droit privé. Qu'ils soient propriétaires absolus de privilèges ou qu'ils aient des permis, ils doivent avoir à cœur de contribuer à l'œuvre de l'amélioration des avantages dont ils jouissent. Dans l'état actuel des choses, ils paraissent être prêts et impatientes à dépenser de l'argent dans des procès, quand il ne leur a été fait aucune injustice ; mais "ils ne peuvent et ils ne veulent," ainsi qu'ils le disent dans plusieurs requêtes adressées au Parlement et à la Couronne, faire des déboursés pour l'occupation paisible, la protection et l'amélioration des stations. Les pêcheurs de saumon et les riverains de Gaspé, de Bonaventure et de la rive québécoise de Ristigouche qui autrefois considéraient

avoir également droit à tenir leurs emplacements de pêche exempts de titre et d'impôts, qui ont depuis des années acheté des permis et ont joui de la protection et de l'augmentation résultant du système, pourraient se plaindre avec raison si une simple affirmation de droit de la part de leurs voisins devait suffire pour exempter ceux-ci des fardeaux, quelque légers qu'ils soient, qu'ils ont supportés depuis le commencement, pendant que ces autres pêcheurs de saumon ont partagé avec eux les avantages de l'organisation et des dépenses publiques.

FIN.

C'est un devoir agréable pour moi d'avoir encore une fois à reconnaître l'excellence du personnel du bureau et des officiers de l'extérieur qui se trouvent sous ma direction immédiate. A leur zèle et à leur travail nous devons une bonne part de l'heureuse opération des lois de pêche et l'efficacité du service.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. F. WHITCHER,

Commissaire des Pêcheries.

ANNEXE No. 1.

LISTE des agents des pêcheries des provinces d'Ontario, Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nommés en vertu de l'Acte des Pêcheries (1368), avec indication de leurs districts, adresse à la poste, salaire, etc, etc, et avec distinction des agents qui, étant garde-pêche, sont chargés d'agir *ex officio* comme magistrats, d'avec ceux qui agissent comme gardiens de pêche et n'exercent pas les pouvoirs de magistrat.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
				\$ cts.
Henry Hunt.....	Ile Larne.....	Rockport.....	Gardien...	20 00
John Wallace.....	Ile Lindoe.....	Lansdowne.....	do	40 00
John Mooney.....	Brockville à Cornwall.....	Prescott.....	G.-pêche..	100 00
Peter Kiel.....	Iles Wolfe et Amherst et les eaux des alentours en descen. jusq. Brockville	Ile de Wolfe.....	do	200 00
David Conger.....	Du portage à la Pointe Pierre.....	Wellington.....	do	100 00
Peter Huff, fils.....	De la pointe Ouest à la pointe Pierre.....	Picton.....	do	50 00
Wm. A. Paleu.....	De la pte. Pierre à la pte. Petticoat.....	Pointe Pierre, Cherry Valley.....	do	50 00
John G. Hicks.....	De la pte. Petticoat à la rivière Noire.....	Baie Sud.....	do	100 00
Wm. Plews.....	De la riv. Noire au quai de Bongard.....	Piñyer.....	do	100 00
Charles Gilchrist..	Le lac Rice et la partie du lac Ontario faisant face au comté de Northumberland	Port Hope.....	do	400 00
Jos. L. Thompson..	Du passage de Cole à Prescott.....	Brockville.....	Gardien...	50 00
Hugh Thompson...	Des limites ouest du comté de Leeds. Sud, au passage de Cole et aux îles en face, dans le fleuve St. Laurent, y compris l'île de Howe.....	Gananoque.....	G.-pêche..	50 00
David Hamilton....	Lac Charles on, lac et rivière Gananoque.....	Charleston, Lake P. O.	Gardien...	50 00
A. J. Harrington...	Lac Scugog (côté ouest).....	Port Perry.....	G.-pêche..	50 00
John McAllister...	do (côté est).....	Cæsarea.....	Gardien...	50 00
Hugh Ralston.....	Bord du lac et les eaux des îles Lennox et Addington.....	Napanee.....	G.-pêche..	200 00
Charles Wilkins...	Eaux de la baie de Quinté sur les bords du comté d'Hastings, et depuis le Portage vers l'est jusqu'à Mill Point, dans le comté de P.-E.....	Bellerille.....	do	200 00
Samuel Wilmot....	Toronto à la Presqu'île.....	Newcastle.....	Officier chargé du soin de l'établissement de pisciculture à N.-Castle..	200 00
John W. Kerr.....	Du havre de Whitby au Port Maitland.	Hamilton.....	G.-pêche..	50 00
James G. Wilcox...	Rivière Credit.....	Port Credit.....	do	50 00
J. A. Backhouse...	La partie des comtés de Norfolk et d'Haldimand sur les bords du lac Érie.....	St. Williams.....	do	150 00
Alex. McBride.....	La partie du lac Érie vis-à-vis le comté d'Elgin.....	Port Burwell.....	do	50 00
John McMichael...	Le bord du lac Érie, comté de Kent.....	Rond Eau.....	do	50 00
Peter McCann.....	De London à Thamesville, sur la rivière Thames.....	London.....	do	100 00
	A reporter.....			3,910 00

PROVINCE D'ONTARIO.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report.</i>			\$ cts.
E. Boismier.....	De la petite rivière Baptiste sur le lac Ste. Claire, à la Pointe Pelée.....	Sandwich.....	G.-pêche..	200 00
Zeneas Quick.....	Ile de la Pointe Pelée.....	Kingsville.....	Gardien...	50 00
D. McMaster.....	De la pointe Baby, sur la riv. Ste. Claire à la P. au Chaudron sur le lac Huron.....	Sarnia.....	G.-pêche..	200 00
A. C. McKinnon....	De la pointe au Chaudron à la pointe Clarke, sur le lac Huron.....	Goderich.....	do	100 00
James Muir.....	De la pointe Clark au cap Hurd, y compris les îles environnantes.....	Port Elgin.....	do	100 00
Geo. S. Miller.....	D'Owen Sound au cap Hurd.....	Owen Sound.....	do	100 00
James Patton.....	De Collingwood à la pointe Riche.....	Collingwood.....	do	100 00
Samuel Fraser.....	De la pointe Cockburn à l'embouchure des rivières Severn et Muskoka, (y compris ces dernières).....	Midland.....	do	100 00
Farquhar McRae....	Riv. Sydenham et lac Ste. Claire, de la petite riv. Baptiste à la pointe Baby..	Wallaceburg.....	do	150 00
Geo. B. Abrey.....	De Byng Inlet à la rivière Thessalon..	Petit Courant.....	do	100 00
Wm. McGown.....	De la p. inte à l'Original à Byng Inlet, baie Georgienne.....	Parry Sound.....	Gardien...	50 00
Jos. Wilson.....	De la rivière Thessalon à la tête du lac Supérieur.....	Sault Ste. Marie.....	G.-pêche..	100 00
James Dickson.....	Du lac Supérieur s'étend depuis les îles de l'Ardoise jusqu'à l'emb. de la R. aux Tourtes.....	Débarc. du Pr. Arthur..	do	100 00
Alex. McKenzie....	Lac Simcoe et ses tributaires.....	Barrie.....	do	50 00
George Cochrane...	Les eaux intér. du comté de Peterboro, y compris les lacs aux Tourtes, Original, Truite-saumonée, Pierreux, Esturgeon et Chemong.....	Lakefield.....	do	200 00
Daniel Bowen.....	Division sup. ou est du comté de Peterboro, comp. les eaux des rivières au Gosland et Brulée et leurs tributaires, ainsi que les lacs Drag de l'Aigle, de l'Original, de la Roche Rouge, Croche et autr., en ded. de leurs lim.	Haliburton.....	do	100 00
James McFadden...	Rivière et lac Mississipi.....	Carleton Place.....	do	30 00
Jno. Lyon.....	Rivière Madawaska et lac des Chats..	Arnprior.....	do	50 00
James Sutherland..	Les eaux intérieures du comté de Victoria, au nord du lac à l'Esturgeon et au-dessous de la chute Fénélon.....	Victoria Road Station..	do	100 00
John McGregor.....	Lacs Rideau.....	Westport.....	Gardien...	75 00
Henry Lawe.....	Grande Riv. de l'embouc. à Caledonia..	Dunnville.....	G.-pêche..	100 00
Henry Griffiths.....	Grande Rivière et ses tributaires, de Brantford en remontant.....	Brantford.....	do	100 00
Wm. E. Foot.....	Lacs Muskoka, Rosseau, Joseph, lac des Baies et la riv. Maganetawan.....	Bracebridge.....	do	100 00
	<i>Total</i>			6,265 00

PROVINCE DE QUÉBEC.

Napoléon Lavoie...	Bas du fleuve St. Laurent et Golfe.....	Bassin de Gaspé (en été, l'Islet (en hiver))	Officier comm. le nav. du gvt préposé à la protect. des pêch...	1,200 00
C. Caron.....	De la pointe Lévis à la riv. Ouelle.....	L'Islet.....	G.-pêche..	200 00
H. Martin.....	De la rivière Ouelle à Rimouski.....	Rimouski.....	do	200 00
L. E. Grondin.....	De Rimouski à Matane.....	do	do	200 00
George Gagnon....	Les eaux intér. du co. de Témiscouata..	St. Epiphane.....	Gardien...	30 00
	<i>A reporter</i>			1,830 00

PROVINCE DE QUÉBEC.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	G.-pêche ou gardien.	Salaires \$ cts.
	<i>Report</i>			1,830 00
Alfred Blais	Lac et rivière Métapédia à Causapascal	Causapascal.....	G.-pêche..	100 00
J. J. Létourneau...	Can Chatte à la rivière Ste. Anne des Monts	Ste. Anne des Monts...	do	100 00
P. Vibert, fils.....	Rivières York, Dartmouth et St. Jean. Bas. de Gaspé à la pte. au Maquereau.	Bassin de Gaspé	Officier en charge de l'établisse- ment d' pisci- culture au Bassin de Gaspé	500 00
John Phelan	De la pte. au Maquer. à la pte. Paspébi.	Port Daniel.....	G. pêche..	50 00
R. W. H. Dimock ..	De la pte. Paspébiac à la pte. Maguasha.	New Richmond..	do	200 00
John Mowat.....	De la pte. Maguasha à la riv. Métapé- dia, y compris la dite rivière et la Ristigouche, depuis la pte. Mission en remont., y compris ses tribut. dans les comtés de Bonaventure et de Ristig.	Métapédia.....	do	300 00
Daniel Rosa.....	Lacs Beauport, St. Charles et lacs adjacents, et l'île d'Orléans.....	Québec.....	Gardien...	50 00
L. P. Huot	Lacs Philippe, Gagné et lacs adja- cents et l'île d'Orléans.....	Château Richer.....	do	100 00
J. E. Demcule.....	Riv. du Gouffre à la riv. aux Canards, y compris les lacs aux environs de la Malbaie et de la baie St. Paul.	Malbaie.....	do	50 00
F. Saillant.....	Eaux dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay	Tadousac.....	G.-pêche..	150 00
Job Bilodeau.....	Lac St. Jean et ses tributaires, haut du Saguenay	Metabetchouan...	Gardien...	50 00
Joseph Boily.....	Des Escoumains à Bersimis.....	Mille Vaches.....	do	50 00
G. L. Duguay.....	Rive nord de Manicouagan à la pointe des Monts, y compris les rivières Ilescie, Mistassini et Godbout.....	Godbout.....	do	100 00
F. Thivierge.....	Rive nord du fleuve St. Laurent, de la pointe des Monts à la baie des Ro- chers, y compris les rivières de la Trinité et de la Pentecôte.....	Montmagny	do	150 00
G. Mathurin.....	District de Moisie, de la pte. au Jam- bon à la pointe St. Charles, y com- pris la rivière Moisie	Moisie	G.-pêche..	100 00
D. B. McGie	De la pte. aux Esquim. à la riv. Sheld.	Pointe aux Esquimaux.	do	100 00
P. Gendreau.....	District de Watsheeshoo, de la baie Atecpetal ouest à la petite rivière Watsheeshoo est	Natashquan.....	do	150 00
G. Boulet.....	District de Natashquan, de la rivière Nabissipi à la pointe Kogashca.....	Natashquan.....	do	100 00
J. Legouvé.....	Division de St. Augustin, du cap Whittle à Checatia	Pacachoo	Gardien...	100 00
W. H. Whitley.....	Division de Bonne Espérance, de Che- catia au Blanc Sablon	Bonne Espérance.....	do	50 00
J. J. Fox	Iles de la Mul-taine	Amherst	G.-pêche..	50 00
W. C. Willis	Eaux du district de St. François.....	Shebrooke.....	do	150 00
H. W. Austin.....	Districts de Montréal et Richelieu, y compris la rivière Richelieu et ses tributaires	Chambly.....	do	200 00
J. B. Chevalier.....	Rivière Richelieu, de St. Jean au lac Champlain	St. Jean, Iberville.....	do	100 00
P. E. Luke.....	Baie Missisquoi, dans le lac Cham- plain, et la rivière au Brochet.....	Phillipsburg	do	50 00
Wm. Clyde.....	Riv. Chateauguay et ses tributaires...	Huntingdon.....	do	50 00
	<i>A reporter</i>			5,030 00

PROVINCE DE QUÉBEC.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	G.-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report.....</i>			\$ cts.
Andrew Watt.....	Rivière Chateauguay, depuis l'embou- chure jusqu'au village	Bassin de Chateauguay	G.-pêche..	5,030 00
Alexander Beaton.....	Eaux intérieures en arrière du comté d'Argenteuil.....	Lost River, P.O., Har- rington.....	do	50 00
L. J. Loranger.....	Eaux intérieures du comté de Terre- bonne.....	St. Sauveur.....	do	30 00
	<i>Total.....</i>			100 00
				5,210 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

P. S. Hamilton.....	Nouvelle-Ecosse	Halifax.....	Inspecteur	1,400 00
W. H. Rogers.....	do	Amherst.....	Officier des pêcheries.	800 00
	<i>Comté d'Annapolis.</i>			
W. T. Cariv.....	Comté d'Annapolis.....	Annapolis.....	G.-pêche..	120 00
Miner Clark.....	Du pont de Laurencetown à la tra- verse de Clark	Bridgetown	Gardien....	25 00
J. Durland.....	Du pont de Laurencetown à la ligne du comté, y compris la riv. Nictaux..	Laurencetown	do	25 00
Chas. Bartaux.....	Rivière Nictaux.....	Wilmot	do	25 00
A. D. Munroe.....	Rivière Annapolis	Nictaux.....	do	25 00
J. H. Pinco	Ruisseau de Lovett.....	Round Hill	do	25 00
Thos. D. vers.....	Rivières Annapolis et à l'Anguille.....	Annapolis	do	25 00
	<i>Comté d'Antigonish.</i>			
A. W. McDonald....	Comté d'Antigonish	Antigonish.....	G.-pêche..	125 00
Lachlan Cameron....	De l'entrée du havre au pied des maré- cages, et de là, en remontant la Tra- cadie, jusqu'au lac, et dep. les marécages jusq. ruis. du Monastère, y compris le ruis. de l'Étab. Franc. et Terbits	Tracadie.....	Gardien....	25 00
J. R. Aymer	De l'entrée du havre aux Fourches: de là, sur la riv. Pomquet, au moult. de V. Chisholm, et des Fourches, sur la riv. Noire, à la chute.....	Fourches Pomquet, An- tigonish	do	25 00
Albert Randall.....	Du rivage au lac.....	Bayfield, B. I.....	do	15 00
Colin Chisholm....	Du havre d'Antigonish au pont de McWilliams ou de St. André.....	Bas de la riv. du Sud, Antigonish	do	25 00
Angus McDonald....	Du pont de McWilliams au pont de Fra- zer, y compris le Grand Ruisseau....	Haut de la rivière du Sud, Antigonish.....	do	30 00
John Cumming.....	Du pont de Frazer à la ligne du comté, tête du lac.....	Haut de la rivière du Sud, Antigonish.....	do	20 00
John Dexter.....	Du havre d'Antigonish (au pied du ma- rais), au ruis. du moult. Trotter, et de là en remont. ce ruis. jusqu. moult. de Trotter, y compris les deux bras de la riv. de l'Ouest et le ruis. Bailey	Antigonish	do	30 00
Donald Chisholm ..	Du ruisseau du moulin de Trotter au barrage de W. Thompson.....	Sources Salées, Anti- gonish	do	25 00
Alex. Macadam	Du barrage de Thompson au pont des Fourches d'Addington	Riv. Ouest, Fourc. d'Ad- dington, Antigonish.	do	25 00
Hugh Cameron	Du pont des Fourches au pont de Pinkeytown, y compris les rivières James et du Castor.....	Addington, B. I.....	do	25 00
Duncan Fraser.....	Du pont de Pinkeytown au moulin de Stewart	Ohio	do	20 00
	<i>La reporter.....</i>			2,860 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report</i>			\$ cts. 2,860 00
	<i>Comté du Cap Breton.</i>			
Francis Quinn.....	De la pointe inférieure à la tête sud de la baie aux Vaches et du côté nord de la baie de Mira, y compris les rivières au Saumon et Sydney.....	Sydney.....	G.-pêche..	120 00
Anthony Spencer.....	Rivière Mira, ruisseau Noir.....	Mira, B. I.....	Gardien...	25 00
Thos. Burke.....	Port Mira et ruisseau à la Truite.....	Mira, B. I., Bridge-town.....	do	25 00
Jno. McEachen.....	Rivière au Saumon.....	Grand Mira, Arichat.....	do	25 00
Thos. Moore.....	Ruisseaux Bulls et Leeche.....	Sydney Nord.....	do	20 00
Donald McDonald.....	Rivière Sydney et les Fourches.....	Lingan.....	do	20 00
Alex. McLean.....	Ruisseau du Moulin.....	Ruisseau du Moulin.....	do	20 00
York Barrington.....	Du nord de East Bay à la source de la rivière Sydney, y compris partie de l'île Boularderie.....	Mines de Sydney.....	G.-pêche..	120 00
Alex. McDonald.....	Du sud de East Bay à la riv. au Saumon.....	East Bay.....	do	120 00
Allan McAdam.....	Eskasoni.....	Eskasoni.....	Gardien...	25 00
Angus Morrison.....	Pont de Marion, Mira.....	Pont Marion, Mira.....	do	25 00
Denis Murphy.....	Etangs, Mines de Sydney.....	Etangs, Min. de Sydney.....	do	25 00
D. McDonald.....	Trou au Saumon, Fourches de Sydney.....	Sydney.....	do	25 00
M. McLellan.....	Ruisseau de Rory Brack.....	Ruisseau de Rory Brack.....	do	25 00
P. Keefe.....	Ruisseau Nord-Ouest, Grand Lac et ses tributaires.....	Lingan.....	do	25 00
Don'd McCormack.....	Ruisseau Leitch et rivière George.....	Ruisseau Leitch, B. I.....	do	25 00
	<i>Comté de Colchester.</i>			
Wm. Blair.....	Comté de Colchester, division sud.....	Onslow.....	G.-pêche..	100 00
G. N. Christie.....	Rivière au Saumon.....	Truro.....	Gardien...	25 00
Samuel Frame.....	do Shubenacadie.....	Rivière Shubenacadie.....	do	25 00
R. J. Pollock.....	do Stewiacke (inférieure).....	Stewiacke inférieure.....	G.-pêche..	75 00
George Fulton.....	do do (supérieure).....	Riv. Stewiacke, Brookfield.....	Gardien...	25 00
J. Bonyman.....	Riv. des Français et ruiss. du Moulin.....	New Annap.....	G.-pêche..	40 00
J. W. Davison.....	Comté de Colchester, division nord.....	Upper Economy.....	do	100 00
J. Urquhart.....	Rivière Waugh.....	Rivière Tamagashche.....	Gardien...	50 00
W. McElheney.....	do De Bert.....	Londonderry.....	do	25 00
Henry Urquhart.....	do Folly.....	do	do	25 00
Hy. M. Fulton.....	do Portapique.....	Portapique B.I.....	do	25 00
George Moore.....	do Economie.....	Economy.....	do	25 00
Mat. G. Murray.....	do au Saumon.....	Truro.....	do	25 00
William Winton.....	do Stewiacke (inférieure).....	Stewiacke inférieure.....	do	25 00
George Ambrose.....	do do do.....	do	do	25 00
	<i>Comté de Cumberland.</i>			
Isaac J. Hingley.....	Comté de Cumberland, division est, comprenant tous les cours d'eau qui se jettent dans le détroit de Northumberland.....	Oxford.....	G.-pêche..	100 00
Oliver Fillmore.....	Riv. Philippe, chute Hanam, en amont.....	Rivière Philippe.....	Gardien...	25 00
John W. Moore.....	do do en aval.....	do	do	25 00
Jer. Brownwell.....	Rivière Shinimicas.....	Shinimicas, R. aux Oies.....	do	25 00
Asa Fillmore.....	do Philippe.....	Rivière Philippe.....	do	25 00
James King.....	Comté de Cumberland, division ouest, comprenant tous les cours d'eau qui affluent dans la baie de Fundy.....	Amherst.....	G.-pêche..	100 00
David Corbett.....	Rivières Laplanche et Nappan.....	do	Gardien...	25 00
Moses Harrison.....	do Maccan.....	Maccan, B. I.....	do	25 00
John H. Barnes.....	do H. bert.....	Rivière Hebert.....	do	25 00
Francis L. Jenks.....	Parrsboro' Head.....	Parrsboro'.....	do	25 00
W. C. Rindress.....	Rivière Wallace.....	Wallace.....	do	30 00
	<i>A reporter</i>			4,575 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report</i>			\$ cts. 4,575 00
	<i>Comté de Cumberland.—Suite.</i>			
Elijah Fowler.....	Rivières Dilligente, Tête de Béliver et du Renard, y compris les pêcheries dep. l'île aux Perdrix jusqu'à l'île Spencer	Rivière Dilligente, Parrsboro'	Gardien ..	30 00
	<i>Comté de Digby.</i>			
J. H. Morehouse	Comté de Digby	Hillsburg	G.-pêche..	120 00
William Odell	Rivière Joggins	Digby	Gardien...	25 00
J. M. Devault	Rivière au Saumon	Rivière au Saumon, B.I.	do ..	25 00
Lochlin McKay	Baie Ste. Marie	Baie St. Marie, B.I.	do ..	25 00
Robert Journey	Rivière Sissaboo	Weymouth	do ..	25 00
J. P. Thibodeau	Riv. Metaghan et ruisseau de Comeau	Rivière Metaghan	do ..	25 00
Holland E. Payson	Îles aux Églantiers et Longue	Île aux Églantiers	G.-pêche..	50 00
Louis A. Melançon	Division ouest, comté de Digby	Clare	do ..	75 00
	<i>Comté de Guysborough.</i>			
James A. Tory	Comté de Guysborough	Guysborough	G.-pêche..	150 00
James Cook	Rivière au Saumon, de l'embouchure à la ligne ouest de Graham	Rivière au Saumon, B.I.	Gardien...	35 00
James Cahill	De la ligne ouest de Graham au pied du lac de Neil, y compris le bras nord et le lac	do do do	do ..	20 00
Charles Kenny	Du pied du lac de Neil au lac de la Digue du Castor inclusivement, et tous les lacs se trouvant sur ce parcours	Riv. au Saumon, bras ouest, Guysboro'	do ..	15 00
Donald Gunn	De l'embouchure du lac de Scott au lac de Country Harbor, y compris le ruisseau de Gunn, depuis la riv. Principale jusqu'au lac de Hurley	Cross Roads	do ..	30 00
William Pride	De l'embouchure de la riv. Ste. Marie à la pte. Sinclair, y compris le cours d'eau dep. le havre du Vin jusqu'au lac	Sherbrooke, Ste. Marie	do ..	30 00
Thomas McKeen	Des Fourches à la limite du comté, y compris le moulin et le ruis. McQueen au lac	Melrose	do ..	30 00
Edward Jordan	Des Fourches au ruisseau du Sauvage	Glenelg	do ..	30 00
Robert McKay	Depuis la limite de la marée jusqu'à l'intervalle sur le bras nord, et jusqu'au moulin de Cameron, bras de la Vallée	Guysborough, Intervale, B.I.	do ..	15 00
James R. Bruce	De l'embouchure de la riv. du havre aux Monts, aux chutes supérieures.	Guysborough		10 00
James Nickerson	De la grève aux chutes, y compris le ruisseau Nord-Ouest	New Harbor, O.I.	do ..	15 00
Allan McQuarry	Rivière Ste. Marie	Rivière Sainte Marie, Sherbrook	do ..	40 00
John McDaniel	District de St. Marie	Sherbrook	G.-pêche..	100 00
Adam Kirk	Riv. Ste. Marie, dep. la propriété d'Alex. Ross (au-des. du point de marée) jusqu'à Hugh Halter, sur la riv. de l'Ouest	Glenelg	Gardien ..	30 00
	<i>Comté d'Halifax.</i>			
Wm. Anderson	Comté d'Halifax, division est, de Dartmouth à Ecum Secum	Havre de Musquodoboit	G.-pêche..	150 00
James Blakely	Du havre aux Navires à Chezzetcook, inclusivement.	Havre aux Navires	Gardien...	40 00
	<i>A reporter</i>			5,705 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaires.
	<i>Report.....</i>			\$ cts. 5,705 00
	<i>Comté d'Halifax.—Suite.</i>			
William Hall.....	Sheet Harbor	Sheet Harbor	do ...	40 00
John Fitzgerald...	Du havre d'Halifax à la baie Marguerite, anse des Portugais	Anse des Portugais...	Gd. pêche	150 00
Archibald Kidston.	De l'anse à Peggy à la baie Torrance, riv. des Neuf Mil. et Prospect.....	Spryfield	Gardien ..	40 00
Nathaniel Mason...	De l'anse de Hubbert à l'anse à Peggy, baie Marguerite, rivières Ingraham et des Sauvages.....	Baie Marguerite, anse à Peggy, B. I.....	do ...	40 00
Lewis P. Fairbanks	Canal Shubénacadie	Dartmouth	Gd. pêche	Nul salaire
Joseph Hamilton...	Rivière Sackville.....		Gardien ..	40 00
Donald McOleam...	Rivière Chezzetcook	Rivière Chezzetcook...	do ...	40 00
Donald McDonald...	Laurencetown	Laurencetown.....	do ...	40 00
	Ecum Secum	Ecum Secum	do ...	40 00
Henry Balcum.....	Rivière au Saumon.....	Rivière Salmon	do ...	40 00
John McCurdy....	Musquodoboit Centrale.....		do ...	40 00
Patrick Hughes....	Rivière Tangier	Rivière Tangier.....	do ...	40 00
Neil McLean.....	Rivière Pennant.....	Rivière Pennant.....	do ...	40 00
H. P. Mosher.....	Rivière Mosher.....	Rivière Mosher.....	do ...	40 00
	<i>Comté de Hants.</i>			
P. S. Burnham.....	C. de Hants, division O., s'étend depuis la limite occid du comté jusqu'à Walton	Windsor	Gd. pêche	100 00
John W. Dinsmore	Riv. Shubénacadie depuis la riv. Ste-wiacke jusqu'à la limite du c. d'Halifax.	Shubénacadie	Gardien ..	30 00
James Mosher.....	Rivières Méandre et Herbert, de l'embouchure à la source.....	Brooklys	do ...	30 00
T. B. O'Brien.....	Division est de Walton à la ligne de Colchester.....	Maitland	Gd. pêche	100 00
Joseph Mosher.....	Rivière Kennetcook, de l'embouchure à la limite de la marée.....	Newport.....	Gardien ..	50 00
James M. O'Brien..	Rivières Walton et Kennetcook.....	Maitland	do ...	30 00
	<i>Comté d'Inverness</i>			
Hugh Gillis.....	Comté d'Inverness, division est.....	Fourches, Margaree...	Gd. pêche	100 00
Murdoch A. Ross..	do do	N. E. Margaree.....	do ...	100 00
Peter Coady	De l'embouchure de la rivière Marguerite à la chapelle S.O.	S.O. Margaree, B.I.....	do ...	25 00
Neil McKay.....	Partie supérieure et tributaires de la rivière Marguerite.....	Riv. Margaree, Mabou..	Gardien ..	25 00
John Cameron.....	Comté d'Inverness, division ouest.....	Rivière des Habitants..	Gd. pêche	100 00
John Meagher.....	Rivière Mabou.....	Mabou.....	Gardien ..	25 00
Michael McDonald	Rivière Dennis.....	Rivière Dennis, B.I....	do ...	25 00
Donald McDonald..	Rivière des Habitants.....	Riv. des Habitants, B.I.	do ...	25 00
Angus Cameron ...	do do	do do	do ...	25 00
A. McLellan.....	do do	Grande Anse.....	do ...	25 00
Hugh Cameron....	do do	Mabou, S.O.....	do ...	25 00
James McGarry....	Lac Ainslie	Margaree	do ...	25 00
Kenneth McKenzie	Pont Crowdis jusqu'à la tête de la riv	Big Intervale, Margaree		
		N. E.....	do ...	25 00
Malcolm McLeod...	do do	do do	do ...	25 00
Mark Crowdis	Du pont Crowdis jusqu'aux Fourches, au nord-est de la rivière Margaree..	do do ...	do ...	25 00
George Ingraham..	Du pont Crowdis aux Fourches, au nord-est de la rivière Margaree..	do do ...	do ...	25 00
John Carroll.....	Du havre de Margaree jusqu'à la chapelle S.O.....	Margaree S.O.....	do ...	25 00
	<i>A reporter.....</i>			7,325 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSE.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report.....</i>			\$ cts. 7,325 00
	<i>Comté de King.</i>			
Adolphus Bishop.....	Comté de King.....	Kentville.....	Gd. pêche	125 00
John E. Starr.....	do	Port Willam.....	do	250 00
W. McIntyre.....	Rivière Annapolis.....	Kentville.....	Gardien	30 00
Irad Benjamin.....	Gasperaux.....	Gasperaux.....	do	20 00
Jno. Buchanan.....	do	do	do	20 00
	<i>Comté de Lunenburg.</i>			
Geo. Redden.....	Comté de Lunenburg, division est, rivières du Milieu, de l'Or, Martin et Mushamush.....	Chester.....	Gd. pêche	100 00
Geo. Moland.....	Rivière de l'Est.....	do	Gardien	25 00
Jas. Corkum.....	Rivière du Milieu.....	do	do	25 00
Wm. Mosher.....	Rivière de l'Or, inférieure.....	do	do	25 00
John Hutt.....	Rivière de l'Or, du milieu.....	Beech Hill, Chester.....	do	25 00
Edward Boylan.....	Rivière de l'Or, supérieure.....	New Ross.....	do	25 00
Jas. Langille.....	Rivière Martin.....	Chester.....	do	25 00
Hy. S. Jost.....	Comté de Lunenburg, division ouest.....	Lunenburg.....	Gd. pêche	100 00
Chas. Pernette.....	De l'embouchure de la rivière Lahave à l'anse de Wilkie.....	do	Gardien	25 00
Jno. Artz.....	De l'ans. Wilkie jusqu'à chez H. Koch.....	Bridgewater.....	do	25 00
Jas. Vossman.....	De chez Henry Koch jusqu'à chez Knock.....	Lunenburg.....	do	25 00
Edward Morgan.....	De chez Knock à la source de Lahave.....	Rivière Lahave, New Germany, B. I.....	do	25 00
John Andrews.....	Rivière Mushamush.....	Baie Mahone.....	do	25 00
Geo. A. Nesbit.....	Petite riv. de l'emb au ruis. de Wallace.....	Petite Rivière.....	do	25 00
Elit Hebb.....	Petite rivière, du ruisseau de Wallace à la source.....	Hebb's Cross, Conquerall ouest.....	do	25 00
William Craft.....	Rivière de l'Or, est, de la pointe Bougald au bras de la rivière de l'Or, de là aux lacs de Clark, Clinton et Henry.....	Bassin Chester.....	do	25 00
	<i>Comté de Pictou.</i>			
John McDonald.....	Comté de Pictou, division est, comprenant les rivières Sutherland, des Français et Barney, le ruisseau Bailey et la pêche du rivage, du havre de Pictou, à l'est, à la ligne de comté.....	Etangs, B. I.....	Gd. pêche	170 00
J. McKay.....	Rivière Barney.....	Rivière Barney, B. I.....	Gardien	25 00
Donald Rankin.....	Rivière Sutherland.....	New Glasgow.....	do	25 00
William Stewart.....	Rivière des Français.....	Rivière des Français.....	do	25 00
Dan McLean.....	Ruisseau Bailey.....	Ruisseau Bailey, B. I.....	do	30 00
Thos. Graham.....	Comté de Pictou, division ouest, comprenant les riv. du M., de l'O. et du Caribou et les riv. Toney et John.....	New Glasgow.....	Gd. pêche	140 00
John Turner.....	Rivière des Français.....	Rivière des Français.....	Gardien	25 00
Wm. Smith.....	Rivière de l'Est.....	Rivière de l'Est.....	do	25 00
Robert Archibald.....	Rivière du Milieu.....	Rivière du Milieu.....	do	25 00
Wm. Evans.....	Rivière de l'Ouest.....	Rivière de l'Ouest.....	do	25 00
A. McKenzie.....	Rivière Toney.....	Rivière Toney.....	do	25 00
David Langille.....	Rivière Jean.....	Rivière Jean.....	do	25 00
George McKenzie.....	Rivière au Caribou.....	Rivière au Caribou.....	do	25 00
John McDonald.....	Rivière Barney, du pont McDonald jusqu'à la tête.....	Rivière Barney, B. I.....	do	25 00
P. Delaney.....	Rivière de l'Est, du pont de Fer à la fabrique de Grant, de la marée à la mine de charbon du Pont de Fer.....	Churchville.....	do	25 00
William Frazer.....	Fab. de Grant jusqu'à la divis. est du lac.....	Bridgeville.....	do	25 00
Donald Frazer.....	Fourche et division ouest du lac.....	Hopewell.....	do	25 00
	<i>A reporter.....</i>			9,010 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Sal aire.
	<i>Report.....</i>			\$ cts. 9,010 00
	<i>Comté de Queen.</i>			
Samuel T.N. Sellow	Comté de Queen.....	Liverpool	G.-pêche..	150 00
Stephen Clements..	De la Pte. du F. au Rocher au Saumon, P. Milton, sur la riv. Liverpool.....	do	Gardien....	25 00
Théodosius Ford ..	Du pont Milton en rem. jusqu'à la riv. Port Liverpool.....	Milton	do	50 00
William Buchanan	Du Rocher au Saumon à l'île Puddingpan, en suivant la côte	Liverpool	do	20 00
Henry Hooker	De l'île Puddingpan à l'île Tobie, en rem. la riv. P. Medway jusqu'à l'anse du Chien	Port Medway	do	30 00
John Fitzgerald ...	Des Moulins à Vapeur à la chute Salter, riv. de Port Medway	Village des Moulins....	do	30 00
Barnabas Miles	De la chute Salter à Pawn Hook, riv. de Port Medway	Greenfield, B. I.	do	20 00
Stephen Smith.....	De Pawn Hook à Brookfield.....	Liverpool	do	20 00
Jonathan Smith ...	De la pointe du Port à la pointe Ouest, havre de Liverpool.....	do	do	15 00
James Farquhar ...	De la pointe Ouest, havre de Liverpool, à la Grande Rivière, Port Mouton et Port-Joli.....	do	do	30 00
Solomon Lonas.....	Rivière de Port Medway	Village des Moulins....	do	30 00
	<i>Comté de Richmond.</i>			
Duncan Cameron..	Division est, de la rivière Bourgeoise à la limite orientale du comté, y compris la dite rivière	St. Pierre.....	G.-pêche..	125 00
Alex. Urquhart.....	Grande Rivière.....	Grande Rivière.....	Gardien....	30 00
Edward Ballam ...	Division ouest, de la riv. Bourgeoise à la limite occidentale du comté....	Arichat	G.-pêche..	125 00
P. W. Grouchy.....	Rivière Deconosse.....	Riv. Deconosse, Arichat	Gardien....	30 00
Jno. Proctor, pere.	Rivière des Habitants	Port Hawkesbury.....	do	20 00
Abraham Sampson	Petit Degrat Inlet.....	Petit Degrat	do	30 00
Justinian Sampson	L'Ardoise	L'Ardoise	do	30 00
Chas. Grant.....	Rivière des Habitants.....	Rivière des Habitants..	do	20 00
Alex. Smith.....	Baie de l'Ouest, rivière Noire.....	Baie de l'Ouest.....	do	30 00
Edward Madden.....	En arrière de la rivière Bourgeoise.....	Rivière Bourgeoise.....	do	30 00
Geo. Donahoe.....	Rivière du Moulin	Riv. du Moulin, travers se de Grandigue, B. I.	do	25 00
Patrick Kyte.....	Rivière Tier	Riv. Tier, St. Pierre....	do	25 00
Felix Gerroir.....	Grand Ruisseau.....	Gr'd Ruisseau, Arichat	do	25 00
William Kehoe.....	Baie Fausse et ruisseau de Breen.....	Riv. Bourgeoise, B. I.	do	25 00
	<i>Comté de Shelburne.</i>			
Henry Ryer.....	Comté de Shelburne	Shelburne	G.-pêche..	20 00
William McKay.....	Rivière Clyde.....	do	Gardien....	20 00
M. Greenwood.....	Riv. de la Baie Ronde et ruiss. Sauvage	Rivière Clyde, B. I.	do	15 00
George Archer.....	Rivière Birchtown.....	Shelburne.....	do	20 00
Richard McGill.....	Rivière Roseway.....	do	do	30 00
James Turner.....	Rivière Jordan.....	do	do	30 00
L. Freeman.....	Rivière du Sable.....	Rivière du Sable, B. I.	do	30 00
Henry Ackerman...	Green Harbor.....	Ragged Island, île de Locke, B. I.	do	20 00
P. Crowell.....	Rivière Barrington.....	Barrington.....	do	20 00
	<i>Comté de Victoria.</i>			
J. W. Burke.....	Comté de Victoria, division nord.....	Ingonish.....	G.-pêche..	120 00
Donald McRae,	do do sud	Baddeck	do	25 00
John McLellan.....	Rivière du Milieu	Rivière du Milieu, B. I.	Gardien....	10,570 00
	<i>A reporter.....</i>			

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report.....</i>			\$ cts. 10,570 00
	<i>Comté de Victoria.—Suite.</i>			
John McDonald.....	Rivière du Milieu, établis. d'en haut.	Baddeck	Gardien...	25 00
Donald McQuarrie.....	do	do	do	25 00
Donald McMillan.....	Rivière Baddeck.....	Rivière du Milieu, B. I. Baddeck.....	do	25 00
Donald McAulay.....	do	Baddeck.....	do	25 00
Hector McKenzie.....	Rivière du Nord	Rivière du Nord, B. I..	do	25 00
Donald McRae.....	Rivière Baddeck et ses tributaires.....	Baddeck.....	do	25 00
Francis Arnold.....	Bras nord de la rivière Baddeck.....	do	do	25 00
Angus McDonald.....	Rivière Wasbabuck.....	do	do	30 00
Kenneth Campbell.....	Ruisseau au Sauvage.....	Rivière du Milieu	do	30 00
Roderick Beaton.....	Rivière de Hume.....	McNaughton's, B. I.	do	30 00
William Foyle.....	Ruisseau de Peter	Rivière Baddeck	do	30 00
John McCharles.....	Etablissement d'en Haut.....	Rivière du Milieu	do	30 00
Donald Bochaman.....	Rivière Barachois.....	Rivière Barachois	do	30 00
Malcolm McIver.....	Ruisseau au Sauvage	Ruisseau au Sauvage.....	do	30 00
	<i>Comté de Yarmouth.</i>			
Enos Gardner.....	Comté de Yarmouth.....	Tousquet.....	G.-pêche...	100 00
J. A. Hatfield.....	De la chute de Reynard à Lower Narrows, rivière Tousquet.....	do	Gardien...	50 00
William Kavanagh.....	Du pont Gurill à Coldstream	do	do	25 00
William Prosser.....	Bras de la rivière au-dessus de la chute de Reynard.....	do	do	25 00
Eustace Nickerson.....	Rivière au Saumon	Yarmouth	do	25 00
Edward Perry	Petite Rivière	do	do	25 00
Jerome Doucet.....	Rivière Tousquet.....	Tousquet.....	do	30 00
Vital Muise.....	Fourches Tousquet.....	Fourche Tousquet.....	do	25 00
Joseph M. White.....	Lac à l'Anguille.....	Lac à l'Anguille	do	25 00
	<i>Total... ..</i>			11,285 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

W. H. Venning.....	Nouveau-Brunswick	St. Jean, N.-B	Insp. des pêcheries.	1,400 00
C. R. Venning.....		do	Commis	400 00
	<i>Comté d'Albert.</i>			
Wintrop Akerly.....	Comté d'Albert	Harvey.....	G.-pêche..	100 00
Wallace Taylor.....	Rivière Peticodiac	Coverdale.....	Gardien...	40 00
C. McLatchey.....	De l'embouchure de Peticodiac à la baie Dorchester.....	Hillsboro'	do	40 00
Jacob Beck	Rivière Pollet.....	Elgin	do	30 00
J. E. Kinne.....	Lac Germantown à la riv. Shepody.....	Hopewell Corner.....	do	40 00
B. Oliver	Baie du Rocher.....	Waterside	do	40 00
	<i>Comté de Carleton.</i>			
Hugh Miller	Rivière Miramichi (S. O.), de la source aux Fourches.....	Glassville.....	G.-pêche..	30 00
Hugh Harrison.....	Rivière St. Jean et ses tributaires, du ruisseau de Long, à la riv. Tobique	Woodstock.....	do	100 00
George Burt.....	Rivière St. Jean.....	Woodstock supérieur...	Gardien	30 00
J. W. Scott.....	Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock.....	Canterbury	do	30 00
William Thompson.....	Les eaux supér. de la riv. Miramichi S. O., dans la paroisse d'Abcdeen..	Glassville Est, B. I. de Smith	do	30 00
	<i>A reporter.....</i>			2,310 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report</i>			\$ cts. 2,310 00
	<i>Comté de Charlotte.</i>			
B. L. Cunningham	Baie intérieure de Passamaquoddy.....	Chamcook, B. I.....	G.-pêche..	- 40 00
James Brown.....	Campo-Bello et Iles West, ainsi que les côte et crs. d'eau du c. de Charl.....	Campo Bello.....	do ...	100 00
Patk. Curran.....	Rivière Ste. Croix et ses tributaires.....	Milltown, St. Stephen.	do ...	120 00
W. B. McLaughlin	Ile du Grand Manan et ses frayères.....	Grand Manan.....	do ...	†240 00
Saml. Dick.....	De St. George au havre au Castor.....	La Tête, B. I.....	Gardien...	30 00
Robert Dixon.....	De l'anse Seeley à LePréau.....	LePréau.....	do ...	30 00
Leonard Best.....	District est de La Tête à LePréau.....	Havre au Castor, B. I.	G.-pêche..	100 00
J. M. Lord.....	Ile au Cerf.....	Ile au Cerf.....	do ...	50 00
Jas. Russell.....	De St. André à l'embouchure de la Rivière Ste. Croix	St. André	Gardien...	30 00
	<i>Comté de Gloucester.</i>			
Jas. Hickson.....	Rivière Nipissiguit et ses trib., avec la côte marit. et les crs. d'eau dep. la riv. Belledune jusqu'à la p. à la P. Meulière	Bathurst.....	G.-pêche..	250 00
Wm. Batemen.....	Rivière Népissiguit.....	do	Gardien...	50 00
Juste Hache.....	Bancs d'huîtres du comté de Cara- quette et Shippégan	Caraquette	G.-pêche..	100 00
Justinian Savoy....	Tracadie.....	Tracadie, B. I.	Gardien...	30 00
Jno. L. Veno.....	Pokemouche.....	Pokemouche.....	do ...	30 00
Fredk. Comeau.....	De Belledune au ruisseau du Moulin.....	Madisco.....	do ...	40 00
Miles Dempsey.....	La grève aux Saumons, de la riv. à l'A- chigan à la pte. à la Pierre Meulière	Grève au Saumon	do ...	30 00
Tim. Coughlan.....	De la Pte. à la P. Meul. à la Gr'de. Anse	Grande Anse.....	do ...	30 00
Hy. A. Sormany.....	Shippégan.....	Shippégan.....	do ...	30 00
W. Rogers.....	Rivière Tête-à-gauche.....	Tête-à-gauche, Bathurs	do ...	25 00
John Calnan, fils..	Cette partie de la riv. Tête-à-gauche d'un mille au-dessus de la Digue du Moulin à la source de la dite rivière	Kinsale.....	do ...	25 00
Alexis Landry, fils.	Rivière Pokemouche	Pokemouche.....	G.-pêche..	50 00
	<i>Comté de Kent.</i>			
Charles Cormier....	Rivière Cocagne.....	Cocagne.....	G.-pêche..	100 00
J. McD. Sutherland	Rivière Richibouctou.....	Richibouctou.....	do ...	75 00
F. B. Légaré.....	Petite rivière Bouctouche.....	Petite riv. Bouctouche.	Gardien...	30 00
M. A. Girourd.....	Grande do	Bouctouche.....	do ...	30 00
James Harnett.....	De l'embouchure de la rivière Nicholas sur la Richibouctou, en amont, y compris la rivière Nicholas	Rivière Weldford	do ...	30 00
Lazare Guimon.....	De Kouchibougnacis à la rivière Chockfish	Kouchibougnacis.....	do ...	75 00
Nicholas Muzzeroll	De la rivière Kouchibougnacis à la Pointe au Sapin.....	do	do ...	50 00
	<i>Comté de King.</i>			
.....	Comté de King	Sussex, Apohaqui.....	G.-pêche..	100 00
Samuel Goslin.....	De l'embouchure de la petite rivière de Smith en remontant.....	Petite riv. Smith, B. I..	do ...	100 00
Samuel F. Ryan.....	Ruisseau du Moulin	Studholm, Apohaqui..	Gardien...	30 00
N. H. Deveber.....	Rivière St. Jean et la baie de Belle Ile et ses tributaires.....	Westfield	G.-pêche..	50 00
Samuel Gamblin....	Lac Washademoak et ses tributaires, dans les comtés de King et Queen	Etablissement Anglais, B. I., de Pearson.....	Gardien...	30 00
	<i>A reporter</i>			4,440 00

† Y compris le loyer d'une chaloupe.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report.....</i>			\$ cts. 4,440 00
	<i>Comté de Northumberland.</i>			
Prudent Robichaux	Rivière de l'Eglise Brûlée et ses tribut., rivière Tabusintac, en haut.....	Upper Neguac.....	G.-pêche..	100 00
John Stymast.....	Rivière Tabusintac, en bas.....	Chem. Stymast, Neguac	Gardien...	50 00
William Blake.....	Rivière Tabusintac, ses tribut. et baie	Tabusintac.....	G.-pêche..	50 00
Amos Perley.....	Rivière et baie Miramichi à l'est de l'île de Beaubair, dans les paroisses de Glenelg et Chatham.....	Chatham.....	do ...	100 00
William Cushman.	Rivière Miramichi et ses tributaires, de l'île de Beaubair et Blackville.....	Upper Nelson.....	do ...	160 00
N. B. T. Underhill.	De la ligne inférieure de Blackville, Blissfield.....	Blackville.....	do ...	160 00
Jno. Hogan.....	Riv. Miramichi (N. O.) et ses tribut., de la traverse de Chatham en amont	Newcastle.....	do ...	400 00
Aaron Hovey.....	Rivière Miramichi (S. O.) et ses tributaires, de l'île de Nelson à la tête de l'île Hovey.....	Boiestown.....	Gardien...	30 00
George Bryanton..	De la riv. à l'Orme jusque chez Squire Underhill, sur le b. S. O. de la riv. Mir.	Derby, B. I.....	do ...	30 00
Kenneth Cameron	Rivière Miramichi (S. O.) depuis la ligne de Blissfield jusqu'aux sources, et ses tributaires.....	Boiestown.....	G.-pêche..	100 00
Patrick Bergin.....	De Underhill jusque chez Stephen Mit- chell, au S. O.	Dumpey, B. I. Paroisse de Blackville, S. O. Miramichi.....	Gardien...	30 00
Thomas Smith.....	De l'extrém. infér. de l'île Fingley sur le bras N. O. de la Miramichi, en remontant, et le grand Sevogle.....	Esk Nord, Red Bank, B. I.....	do ...	30 00
D. Somers.....	Depuis le côté inf. de l'île de Ox Bow, sur le petit bras S. O. en remontant	do do ...	G.-pêche..	30 00
Patrick Gillis.....	Petite riv. Sud-Ouest et ses tributaires	do do ...	Gardien...	30 00
Denis Hogan.....	Rivière Renous et ses tributaires.....	Pont Renous, B. I.....	do ...	30 00
Thomas McKenzie.	De la Pointe Dunbar, sur le bras N. O. de la Miramichi, à l'extrémité infér. de l'île Fingley, sur le bras S. O., et du côté inférieur d'Ox Bow.....	Banc rouge, Esk Nord..	do ...	30 00
Henry Oldfield.....	Du Grd. Sevogle aux Fourches Carrées	do do ..	do ...	30 00
Robert Brimmer...	Riv. Napan et Noire, et leurs tribut.	Napan, B. I....	do ...	30 00
John Williston....	Baie et riv. de la baie du Vin, avec la paroisse de Hardwick, l'île Fox et au- tres, et places sur le côté sud du prin- cipal chenal de la rivière Miramichi	Baie du Vin, B. I.....	G.-pêche..	100 00
James Russell.....	Rivière Miramichi et ses tributaires....	Lower Newcastle.....	do ...	150 00
Thomas Taylor.....	Sud-ouest de Miramichi, avec la pa- roisse de Blissfield.....	Blissfield.....	Gardien...	50 00
William Wyse.....	Pêcheries du bareng, baie Miramichi, et la pêche de l'achigan dans la baie Napan et les rivières Noires.....	Cbatham.....	G.-pêche..	200 00
Michael Donovan.	Rivière Renous.....	Pont Renous.....	Garde spécial..	18 00
Samuel Freeze.....	De Doaktown à l'île Hovey, dans la paroisse de Blissfield, sur le sud- ouest de la rivière Miramichi.....	Doaktown, Miramichi..	G.-pêche..	100 00
John Holmes.....	Un côté infér. de Ox Bow, sur la petite Miramichi sud-ouest, en remontant..	Ox Bow, Miramichi.....	do ...	50 00
Nat. Morehouse....	Etablissement d'Arbo, paroisse de Blackville, sud-ouest de Miramichi	Etablissement d'Arbo...	Gardien...	30 00
J. T. Cocbrane.....	Etablissement de Cocbrane, paroisse de Blackville, sud-ouest de Miramic.	do de Cocbrane	do ...	30 00
Joseph Chaplain...	Etablissement Whitney, nord-ouest de Miramichi.....	do de Whitney Red Bank, W. O....	do ...	30 00
	<i>A reporter.....</i>			6,618 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—Suite.

Nom.	District	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report</i>			\$ cts.
	<i>Comté de Queen.</i>			6,618 00
Isaiah Langan.....	Rivière au Saumon.....	Chipman, B.I., Gas-pereaux.....	Gardien.....	30 00
John Secord.....	Rivière Canaan.....	Long's Creek, Johnston	do	30 00
I. T. Hetherington	De l'île Cole au pied du lac Washademoak.....	Jenkins, B.I. Johnston	do	30 00
W. H. Clark.....	Défils, lac Washademoak.....	Cambridge	do	25 00
John J. Camp.....	Rivière Jemseg et Grand Lac	do	do	30 00
Robert McMann.....	Rivière Newcastle et Grand Lac.....	Canning.....	do	25 00
	<i>Comté de Ristigouche.</i>			
E. Ferguson.....	De la petite riv. Dune au Rocher Morris	Dalhousie.....	G.-pêche..	100 00
William McMillan.	De la petite rivière Belle Dune à la rivière à l'Anguille, Moulins Neufs.	Moul. Neufs, Black Point	do	100 00
A. McPherson, fils.	Rivière Charlo	Charlo, B.I.....	Gardien.....	25 00
J. McMillan.....	Rivière Jacquet.....	Rivière Louison, B.I.....	do	25 00
Dugald Carmichael	do de son emb. à Kettle Hole	do	do	25 00
	<i>Comté de Sunbury.</i>			
Reuben Hoben.....	Rivière St. Jean, d'Indiantown à la ligne du comté d'York.....	Burton, B.I.....	G.-pêche..	100 00
	<i>Comté de St. Jean.</i>			
Jos. O'Brien.....	Comté de St. Jean.....	St. Jean.....	do	150 00
Wm. Skillen.....	Partie orientale du comté de St. Jean, de Quaco Head à la rivière aux Oies	St. Martin.....	do	100 00
	<i>Comté de Victoria.</i>			
C. McClusky.....	Comté de Victoria.....	Grandes Chûtes.....	G.-pêche..	100 00
Chas. Roberts.....	Division inférieure, rivière Tobique...	Andover.....	Gardien	30 00
Jno. McDougall...	Trois Ruisseaux, bras de la rivière Tobique	Rocky Brook, paroisse de Lorne.....	do	30 00
G. Bedell.....	Rivière au Saumon.....	Andover.....	do	30 00
Donald Fraser.....	Rivière Tobique.....	Arthurette, B.I.....	do	30 00
Thos. Edgar.....	Division centrale, rivière Tobique.....	Trois-Rivières.....	do	30 00
Edward Maloney...	Division supérieure, rivière Tobique...	Rivière Tobique, paroisse de Lorne.....	do	30 00
	<i>Comté de Westmoreland.</i>			
W. B. Deacon.....	Havre de Shédiac et rivière	Shédiac.....	G.-pêche..	100 00
.....	Rivière Petitcodiac et Memramcook...	do	do	60 00
D. T. Cormier.....	Baie de Dorchester.....	Village Gautreau.....	do	60 00
Hugh Davidson...	Baie Verte, Port Elgin et les rivières Tidnish.....	Baie Verte.....	do	50 00
	<i>Comté d'York.</i>			
J. Campbell	Grande Passe, sur la riv. St. Jean, en remontant, dep. la pointe de Crook jusqu. la limite inférieure du comté d'York, y-compris la riv. Nashwaak	Kingsclear, B.I., Frédéricion.....	Gardien	60 00
	<i>A reporter</i>			8,023 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
	<i>Report.....</i>			\$ cts. 8,023 00
	<i>Comté d'York.—Suite.</i>			
Wm. Brown	Rivière St. Jean, dep. la limite supérieure du comté d'York, jusqu'à la pte. de Crock, sur la rivière St. Jean.....	Southampton.....	Gardien...	60 00
A. Moir.	Depuis le coude de Price jusqu'à la côte Brûlée, S.O. de Miramichi.....	Bloomfield.....	do	30 00
	<i>Total.....</i>			8,113 00

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Isaac Thompson ...	Comté de Queen	Charlottetown.....	G.-pêche..	150 00
Ewen Clark	Rivière Dunk.....		Gardien ...	30 00
Michael Ready.....	Rivière Winter.....		do	30 00
James Clow	do		do	30 00
Lionel Garnam.....	do		do	30 00
Noah Godfrey.....			Huissier de rade ...	19 47
D. McCarthy.....			do	19 47
N. McKenzie.....			do	19 47
John Tobin			do	19 47
James Mitchell.....			do	19 47
Michael Dunn.....			do	19 47
Samuel Howat.....			do	19 47
H. Sanderson			do	19 47
Stephen Myers.....			do	19 47
Mathias Hughes.....			do	19 47
T. Hammill.....			do	19 47
J. George.....			do	19 47
Peter Ahern.....			do	16 22
Angus Doyle.....			do	16 22
Patrick McCulloch.....			do	19 47
Peter Duffy.....			do	19 47
J. McAuley.....			do	19 47
J. Murphy.....			do	16 22
Arch. McAuley.....			do	19 47
D. Currie.....			do	15 00
M. McFie.....			do	16 22
	<i>Total.....</i>			661 40

PROVINCE OF MANITOBA.

Hon. Donald Gunn	Manitoba.....	Little Britain, Manitoba	G.-pêche..	200 00
------------------	---------------	--------------------------	------------	--------

A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

(Copie conforme.)

W. F. WHITCHER,

Commissaire des Pêcheries.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 31 décembre 1875.

ANNEXE No. 2.

ETAT de la dépense pour les pêcheries, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	ONTARIO.	\$ cts.	\$ cts.
John W. Kerr.....	Une année de salaire comme garde-pêche, expirant le 30 juin 1875.....	500 00	
E. Boismier.....	do do.....	200 00	
Peter Kiel.....	do do.....	200 00	
Charles Gilchrist.....	do do.....	200 00	
D. McMaster.....	do do.....	200 00	
J. A. Backhouse.....	do do.....	150 00	
F. McRae.....	do do.....	150 00	
John Mooney.....	do do.....	100 00	
A. C. McKinnon.....	do do.....	100 00	
Joseph Wilson.....	do do.....	100 00	
Henry Griffiths.....	do do.....	100 00	
J. L. Thompson.....	do do.....	50 00	
Hugh Thompson.....	do do.....	50 00	
David Hamilton.....	do do.....	50 00	
A. J. Harrington.....	do do.....	50 00	
John McAllister.....	do do.....	50 00	
John McMichael.....	do do.....	50 00	
Zeneas Quick.....	do do.....	50 00	
Alex. McKenzie.....	do do.....	50 00	
J. Wallace.....	do do.....	40 00	
James McFadden.....	do do.....	30 00	
Henry Hunt.....	do do.....	20 00	
W. E. Foote.....	9 mois do.....	75 00	
Hugh Ralston.....	7 mois do.....	116 66	
Charles Wilkins.....	6 mois do.....	100 00	
John G. Hicks.....	do do.....	50 00	
William Plews.....	do do.....	50 00	
Peter McCann.....	do do.....	50 00	
George S. Miller.....	do do.....	50 00	
G. B. Abrey.....	do do.....	50 00	
Henry Lawe.....	do do.....	50 00	
John McGregor.....	do do.....	37 50	
Peter Huff.....	do do.....	25 00	
W. A. Palen.....	do do.....	25 00	
J. G. Wilcox.....	do do.....	25 00	
John Lyon.....	3 mois et 8 jours de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	13 73	
George Cochrane.....	3 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	50 00	
James Sutherland.....	do do.....	25 00	
Charles Wilkins.....	Salaire jusqu'au 30 juin 1874.....	100 00	
Henry Calcutt.....	Balance de salaire comme ci-devant garde pêche, jusqu'au 31 mars 1875.....	75 00	
Richard Wilson.....	do do.....	250 00	
J. S. Webster.....	Déboursés comme constable spécial des pêcheries, rivière Ottawa et environs.....	255 50	
A reporter.....		3,963 39	

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts. 3,963 39	\$ cts.
<i>ONTARIO.—Suite.</i>			
John Connor.....	Une année de déboursés comme garde-pêche, jus- qu'au 30 juin 1875.....	150 00	
William Fahey.....	Déboursés comme gardien spécial des pêcheries, lac et crique Constant.....	29 00	
J. Buck.....	Déboursés comme gardien spécial des pêcheries, Passes de Gananoque.....	17 00	
Arch. Boyd.....	Déboursés comme gardien spécial des pêcheries, canal Rideau.....	12 50	
Henry Pilson.....	do do.....	12 00	
A. Root.....	Déboursés comme gardien local des pêcheries, ile du Grenadier.....	41 00	
A. Foster.....	Déboursés comme gardien spécial des pêcheries, canal Rideau.....	6 00	
S. Parliament.....	Salaire comme gardien spéc. des pêcheries, Belleville	50 00	
John W. Kerr.....	Une année de déboursés comme garde-pêche, jus- qu'au 30 juin 1875.....	785 93	
A. C. McKinnon.....	do do.....	351 40	
J. S. Webster.....	do do.....	249 40	
John Connor.....	do do.....	232 39	
F. McRae.....	do do.....	190 19	
Charles Gilchrist.....	do do.....	178 50	
Charles Wilkins.....	do do.....	172 00	
J. Wallace.....	do do.....	154 17	
Joseph Wilson.....	do do.....	150 00	
J. A. Backhouse.....	do do.....	79 50	
Henry Griffiths.....	do do.....	70 35	
James McFadden.....	do do.....	69 00	
Hugh Ralston.....	do do.....	57 00	
Peter Kiel.....	do do.....	46 86	
David Hamilton.....	do do.....	40 11	
Hugh Thompson.....	do do.....	35 75	
Peter McCann.....	do do.....	32 75	
E. Boismier.....	do do.....	30 03	
Richard Wilson.....	do do.....	29 41	
G. B. Abrey.....	do do.....	28 00	
J. S. Thompson.....	do do.....	24 15	
John G. Hicks.....	do do.....	21 00	
W. E. Foote.....	do do.....	20 04	
John McGregor.....	do do.....	16 00	
Peter Huff.....	do do.....	16 00	
Henry Calcutt.....	do do.....	14 00	
William Plews.....	do do.....	12 00	
A. J. Harrington.....	do do.....	5 00	
W. F. Whitche.....	Déboursés comme commissaire des pêcheries.....	356 88	
J. W. Kerr.....	Paie des agents locaux des pêcheries.....	200 00	
do.....	Plans de la plage Burlington.....	50 00	
Cyrille Barbeau.....	Déboursés comme constable spécial des pêcheries...	129 10	
Charles Gilchrist.....	Chaloupe, rames, etc.....	85 00	
William Besserer.....	Déboursés comme gardien spécial des pêcheries, rivière Ottawa et environs.....	£1 75	
B. T. Davidson.....	Services spéciaux au lac Openicon et aux lacs avoisinants.....	22 00	
T. W. Walsh.....	Inspection des stations de pêche à la pointe Turkey	36 00	
Cameron and Cleary.....	Services professionnels en rapport avec la pêche illégal, rivière Détroit.....	20 00	
S. J. Webster.....	Gratification.....	41 06	
<i>A reporter.....</i>			8,383 61

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—Suite.

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.</i>	\$ cts.	\$ cts.
	QUÉBEC.		
John Mowat.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	300 00	
H. W. Austin.....	do do.....	200 00	
R. W. H. Dimock.....	do do.....	175 00	
F. Saillant.....	do do.....	150 00	
Gaspard Mathurin.....	do do.....	150 00	
P. Gendreau.....	do do.....	150 00	
F. Thivierge.....	do do.....	150 00	
W. C. Willis.....	do do.....	150 00	
A. Blais.....	do do.....	100 00	
J. J. Létourneau.....	do do.....	100 00	
L. P. Huot.....	do do.....	100 00	
G. L. Duguay.....	do do.....	100 00	
D. B. McGie.....	do do.....	100 00	
Jean Legouvé.....	do do.....	100 00	
Daniel Rosa.....	do do.....	50 00	
J. E. Demeule.....	do do.....	50 00	
Job Bilodeau.....	do do.....	50 00	
Joseph Boily.....	do do.....	50 00	
Gilbert Boulet.....	do do.....	50 00	
W. H. Whitely.....	do do.....	50 00	
J. J. Fox.....	do do.....	50 00	
P. E. Luke.....	do do.....	50 00	
William Clyde.....	do do.....	50 00	
Andrew Watt.....	do do.....	50 00	
George Gagnon.....	do do.....	30 00	
C. Caron.....	Six mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	100 00	
H. Martin.....	do do.....	100 00	
L. E. Grondin.....	do do.....	100 00	
P. Vibert, jun.....	do do.....	100 00	
J. B. Chevalier.....	do do.....	50 00	
L. J. Loranger.....	do do.....	50 00	
J. M. Remon.....	do do.....	25 00	
E. Allard.....	do do.....	25 00	
W. Phelan.....	do do.....	25 00	
J. Phelan.....	Six mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	25 00	
Alex. Beaton.....	Deux do do.....	7 50	
A. A. Mooney.....	Balance de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	125 00	
W. H. Austin.....	do do comme ci-devant garde-pêche.....	100 00	
J. S. Webster.....	Déboursés comme constable spécial des pêcheries.....	45 00	
D. B. McGie.....	Gardiens de pêche locaux, division de Mingan.....	320 00	
Napoleon Lavie.....	do do Ile Anticosti.....	100 00	
H. W. Austin.....	do do division de Richelieu.....	75 00	
Ed. Lacroix.....	Déboursés comme constable spécial des pêcheries, Tadoussac.....	125 00	
John Davis.....	Gardien, rivière St. Jean, Gaspé.....	102 00	
Jos. Radford.....	Gages de P. Plourde, gardien, Tadoussac.....	89 00	
G. Riverin.....	Déboursés comme gardien de pêche local, Saguenay.....	52 23	
P. Mullin.....	Gardien de pêche spécial, lacs de Wakefield Nord.....	66 00	
S. F. Copp.....	Services spéciaux se rattachant aux poursuites pour violation des lois de pêche au lac Memphremagog.....	50 00	
	<i>A reporter</i>	4,410 73	

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—Suite.

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report.....</i>	4,410 73	
	QUÉBEC.—Suite.		
F. Saillant.....	Une année de déboursés comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	732 12	
P. Vibert.....	do do	630 87	
John Mowat.....	do do	589 50	
D. B. McGie.....	do do	271 00	
F. Thivierge.....	do do	204 30	
J. J. Létourneau.....	do do	180 00	
C. Caron.....	do do	177 70	
G. L. Duguay.....	do do	148 84	
J. B. Chevalier.....	do do	126 76	
W. C. Willis.....	do do	123 85	
P. Gendreau.....	do do	125 20	
Caspar Mathurin.....	do do	124 20	
Gilbert Boulet.....	do do	118 25	
R. W. H. Dimock.....	do do	100 00	
H. W. Austin.....	do do	100 00	
L. E. Grondin.....	do do	73 90	
L. P. Huot.....	do do	67 44	
Job Bilodeau.....	do do	55 85	
J. M. Remon.....	do do	52 20	
Daniel Rosa.....	do do	47 16	
P. E. Luke.....	do do	42 70	
E. Allard.....	do do	30 50	
Jean Legouvé.....	do do	43 00	
Joseph Bolly.....	do do	25 00	
J. J. Fox.....	do do	24 50	
Andrew Watt.....	do do	8 00	
J. E. Demeule.....	do do	6 20	
A. A. Mooney.....	Balance de déboursés comme ci-devant garde-pêche	41 50	
W. Phelan.....	Déboursés de l'année, jusqu'au 20 juin 1875.....	18 50	
W. F. Whitcher.....	do comme commissaire des pêcheries	224 85	
J. Armstrong.....	do comme gardien de pêche spécial	199 00	
P. Mullin.....	Déboursés comme gardien de pêche spécial, lacs de la Gatineau.....	30 00	
A. Fairbairn.....	do do	10 00	
J. S. Webster.....	Déboursés comme constable des pêcheries.....	20 00	
D. J. Walsh.....	do do	10 21	
Cyrille Barbeau.....	do gardien de la rivière au Saumon	119 70	
Chalont et LeBel.....	Services professionnels dans l'affaire de la Reine ex. King, Frères.....	143 50	
S. P. Bauset.....	Inspection des stations de pêche, Gaspé et Ristigouche	125 00	
H. W. Austin.....	Déboursés pour services spéciaux à la rivière St. François	58 81	
E. Gendreau.....	Chaloupe à l'usage du garde-pêche, Watsheeshoo	80 00	
E. Dumas.....	Allocation pour dommage à la pêche à l'anguille, St. Jean-Port Joli.....	50 00	
Napoléon Lavoie.....	Fournir des statistiques de pêche, rive Sud, Gaspé	20 00	
Albani Guay.....	Remise de l'amende et des frais.....	12 50	
F. O. Belanger.....	Chaloupe pour le garde-pêche à Moisie.....	12 00	
	NOUVELLE-ECOSSE.		9,808 34
	<i>Comté d'Annapolis.</i>		
W. T. Carty.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875....	120 00	
Miner Clark.....	do do	25 00	
	<i>A reporter.....</i>	145 00	

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts 115 00	\$ cts.
	<i>Comté d'Annapolis.—Suite.</i>		
J. Durland.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	25 00	
Charles Barteau.....	do do.....	25 00	
A. D. Munro.....	do do.....	25 00	
J. H. Pineo.....	do do.....	25 00	
Thomas Devers.....	do do.....	25 00	
	<i>Comté d'Antigonish.</i>		270 00
A. W. McDonald.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	125 00	
Lachlin Cameron.....	do do.....	30 00	
John R. Aymer.....	do do.....	25 00	
Albert Randall.....	do do.....	15 00	
Colin Chisholm.....	do do.....	2 00	
Angus McDonald.....	do do.....	25 00	
John Cammings.....	do do.....	20 00	
John Dexter.....	do do.....	30 00	
Donald Chisholm.....	do do.....	25 00	
James McLean.....	do do.....	25 00	
Hugh Cameron.....	do do.....	25 00	
Duncan Frazer.....	do do.....	20 00	
	<i>Comté du Cap Breton.</i>		390 00
Francis Quinlan.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	120 00	
Anthony Spencer.....	do do.....	25 00	
Thomas Burke.....	do do.....	25 00	
John McEachern.....	do do.....	25 00	
Thomas Moore.....	do do.....	20 00	
Donald McDonald.....	do do.....	20 00	
Alex. McLean.....	do do.....	20 00	
York Harrington.....	do do.....	120 00	
Alex. McDonald.....	do do.....	120 00	
Allan McAdan.....	do do.....	25 00	
Angus Morrison.....	do do.....	25 00	
Denis Murphy.....	do do.....	25 00	
Donald McDonald.....	do do.....	25 00	
Michael McLellan.....	do do.....	25 00	
	<i>Comté de Colchester.</i>		620 00
William Blair.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
G. N. Christie.....	do do.....	25 00	
Samuel Frame.....	do do.....	25 00	
R. J. Pollock.....	do do.....	37 50	
George Fulton.....	do do.....	25 00	
James Ronyman.....	do do.....	40 00	
J. W. Davidson.....	do do.....	100 00	
J. Urquhart.....	do do.....	50 00	
W. McElheney.....	do do.....	25 00	
H. Urquhart.....	do do.....	25 00	
George Moore.....	do do.....	25 00	
M. G. Murray.....	do do.....	25 00	
Henry M. Fulton.....	3 mois do.....	6 25	
William Winton.....	do do.....	6 25	
George Ambrose.....	do do.....	6 25	
	<i>A reporter.....</i>		521 25
			1,801 25

ÉTAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts.	\$ cts. 1,801 25
<i>Comté de Cumberland.</i>			
Thomas H. Patton	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
Oliver Fillmore.....	do do	25 00	
David Stewart.....	do do	25 00	
Jeremiah Brownell	do do	25 00	
Asa Fillmore.....	do do	25 00	
James King.....	do do	100 00	
David Corbett.....	do do	25 00	
Moses Harrison.....	do do	25 00	
J. H. Barnes	do do	25 00	
Francis L. Jenks.....	do do	25 00	
W. C. Rindress.....	do do	30 00	
Elijah Fowler.....	do do	30 00	460 00
<i>Comté de Digby.</i>			
James H. Morehouse.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	120 00	
William Odell	do do	25 00	
J. M. Devault.....	do do	25 00	
Lachlin McKay.....	do do	25 00	
Robert Journey.....	do do	25 00	
John P. Thibodeau.....	do do	25 00	
H. E. Payson.....	do do	50 00	
Israel L. Burrill.....	do do	75 00	370 00
<i>Comté de Guysborough.</i>			
James A. Tory.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	150 00	
James Cook	do do	25 00	
William P. Carritt	do do	20 00	
Charles Kenney.....	do do	15 00	
Donald Gunn.....	do do	30 00	
William Pride	do do	30 00	
Thomas McKeen.....	do do	30 00	
Edward Jordan.....	do do	30 00	
Robert McKay.....	do do	15 00	
J. R. Bruce.....	do do	10 00	
James Nickerson.....	do do	15 00	
Allan McQuarrie.....	do do	40 00	
J. McDaniel.....	do do	100 00	
Adam Kirk.....	do do	30 00	540 00
<i>Comté d'Halifax.</i>			
William Anderson	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	125 00	
James Blakely.....	do do	40 00	
William Hall.....	do do	40 00	
John Fitzgerald.....	do do	125 00	
Archibald Kidston.....	do do	40 00	
N. Mason	do do	40 00	
Jos. Hamilton.....	do do	40 00	
Donald McLean.....	do do	40 00	
Donald McDonald.....	do do	40 00	
<i>A reporter.....</i>		530 00	3,171 25

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ ets. 530 00	\$ ets. 3,171 28
	<i>Comité de Halifax.—Suite.</i>		
Henry Balcam	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	40 00	
John McCurdy	do do	40 00	
Pat. Hughes	do do	40 00	
Neil McLean	do do	40 00	
James Pye	6 mois de salaire, jusqu'au 31 décembre 1874.....	20 00	
Henry P. Mosher	do jusqu'au 30 juin 1875	20 00	
			730 00
	<i>Comité de Hants.</i>		
P. S. Burnham	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
John W. Dinmore	do do	30 00	
James Mosher	do do	30 00	
T. B. O'Brien	do do	100 00	
Joseph Mosher	do do	50 00	
James M. O'Brien	do do	30 00	
			340 00
	<i>Comité de Inverness.</i>		
M. A. Ross	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
Peter Coady	do do	25 00	
Bernard Dwyer	do do	25 00	
Angus McIntyre	do do	25 00	
Donald McDonald	do do	25 00	
Angus Cameron	do do	25 00	
Allan McLellan	do do	25 00	
Hugh Cameron	do do	25 00	
James McGarry	do do	25 00	
John Carmichael	6 mois de salaire, jusqu'au 31 décembre 1874.....	12 50	
Archibald McDougall	do do	12 50	
Reuben Philips	do do	12 50	
John McRae	do do	12 50	
William Grant	do do	50 00	
Hugh Gillis	2 mois de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	16 66	
Neil McKay	do do	4 16	
John Cameron	do do	16 66	
Kenneth McKenzie	do do	4 16	
Malcolm McLeod	do do	4 16	
Mark Crowdis	do do	4 16	
George Ingraham	do do	4 16	
John Carroll	do do	4 16	
			458 28
	<i>Comité de Kings.</i>		
Adolphus Bishop	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	125 00	
William McIntyre	do do	30 00	
Brad Benjamin	do do	20 00	
J. Buchanan	do do	20 00	
J. E. Starr	9 mois do do	187 50	
Elijah C. Borden	3 do do	62 50	
			445 00
	<i>A reporter</i>		5,144 58

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
<i>Report.....</i>		\$ cts.	\$ cts.
			5,144 63
<i>Comté de Lunenburg.</i>			
George Redden.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
James Corkum.....	do do.....	25 00	
William Mosher.....	do do.....	25 00	
James Hutt.....	do do.....	25 00	
James Languille.....	do do.....	25 00	
Henry S. Jost.....	do do.....	100 00	
Charles Pernette.....	do do.....	25 00	
John Artz.....	do do.....	25 00	
James Mossman.....	do do.....	25 00	
Edward Morgan.....	do do.....	25 00	
John Andrews.....	do do.....	25 00	
Geo. E. Nestitt.....	do do.....	25 00	
Edward Baylan.....	do do.....	25 00	
Ebenezer Frail.....	6 mois do jusqu'au 31 décembre 1874.....	12 50	
G. B. Moland.....	6 do do jusqu'au 30 juin 1875.....	12 50	
Eli Hebb.....	6 do do.....	12 50	
William Craft.....	3 do do.....	6 25	
			518 75
<i>Comté de Pictou.</i>			
John McDDonald.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	170 00	
J. McKay.....	do do.....	25 00	
Donald Rankin.....	do do.....	25 00	
William Stewart.....	do do.....	25 00	
Daniel McLean.....	do do.....	30 00	
Thomas Graham.....	do do.....	140 00	
John Turner.....	do do.....	25 00	
William Smith.....	do do.....	25 00	
William Evans.....	do do.....	25 00	
A. McKenzie.....	do do.....	25 00	
George McKenzie.....	do do.....	25 00	
John McDDonald.....	do do.....	25 00	
Peter Delaney.....	do do.....	25 00	
William Frazer.....	do do.....	25 00	
Donald Frazer.....	do do.....	25 00	
Alexander Douglas.....	6 mois do jusqu'au 31 déc. 1874.....	12 50	
John Cameron.....	6 do do.....	12 50	
Robert Archibald.....	6 do do jusqu'au 30 juin 1875.....	12 50	
David Languille.....	6 do do.....	12 50	
William Evans.....	6 do do.....	12 50	
A. Douglas.....	Balance de salaire.....	6 25	
			708 75
<i>Comté de Queen.</i>			
S. T. N. Sellon.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	135 00	
S. Clements.....	do do.....	25 00	
T. Ford.....	do do.....	50 00	
Wm. Buchanan.....	do do.....	20 00	
Henry Hocker.....	do do.....	30 00	
John Fitzgerald.....	do do.....	30 00	
B. Miles.....	do do.....	20 00	
James Farquhar.....	do do.....	30 00	
Stephen Smith.....	do do.....	20 00	
Jonathan Smith.....	do do.....	15 00	
J. N. Mack.....	6 mois do jusqu'au 31 déc. 1874.....	15 00	
S. Lonas.....	6 do do jusqu'au 30 juin 1875.....	15 00	
			405 00
<i>A reporter.....</i>			6,777 03

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—Suite.

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts.	\$ cts. 6,777 03
	<i>Comté de Richmond.</i>		
Duncan Cameron.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	125 00	
Alex. Urquhart.....	do do	30 00	
P. W. Grouchy.....	do do	30 00	
John Proctor.....	do do	20 00	
Abraham Sampson.....	do do	30 00	
Justinian Sampson.....	do do	30 00	
Charles Grant.....	do do	20 00	
Alex. Smith.....	do do	30 00	
Edward Madden.....	do do	30 00	
George Donahoe.....	do do	30 00	
Patrick Kyte.....	do do	25 00	
Felix Gerroir.....	do do	25 00	
Edward Ballam.....	9 mois do do	93 75	
Hector McKinnon.....	6 do do jusqu'au 31 déc. 1874.....	15 00	
William Kehoe.....	3 do do jusqu'au 30 juin 1875.....	6 25	
J. H. Ballam.....	Salaire pour juillet et août 1874	20 84	660 84
	<i>Comté de Shelburne.</i>		
Henry Ryer.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	125 00	
William McKay.....	do do	20 00	
M. Greenwood.....	do do	20 00	
George Archer.....	do do	15 00	
Richard McGill.....	do do	20 00	
James Turner.....	do do	30 00	
L. Freeman.....	do do	30 00	
Henry Ackerman.....	do do	20 00	
P. Crowell.....	do do	20 00	300 00
	<i>Comté de Victoria.</i>		
J. W. Burke.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	120 00	
Donald McRae, jun.....	do do	120 00	
John McLellan.....	do do	25 00	
J. McDonald.....	do do	25 00	
Donald McQuarrie.....	do do	25 00	
Donald McMillan.....	do do	25 00	
Donald McAulry.....	do do	25 00	
Hector McKenzie.....	do do	25 00	
Donald McKae.....	do do	25 00	
Francis Arnold.....	do do	25 00	
Angus McDonald.....	do do	30 00	
Kenneth Campbell.....	do do	30 00	
Roderick Beatou.....	do do	30 00	
William Foyle.....	do do	30 00	
John McCharles.....	do do	30 00	
Donald Bochaman.....	1 mois do do	2 50	
Malcolm McIver.....	1 mois do do	2 50	895 00
	<i>Comté de Falmouth.</i>		
Enos Gardner.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
J. A. Hatfield.....	do do	50 00	
	<i>A reporter.....</i>	150 00	8,222 87

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts. 150 00	\$ cts. 8,232 87
	<i>Comté de Yarmouth.—Suite.</i>		
William Kavanagh.....	Une année de salaire, jusqu'au 30 juin 1875.....	25 00	
William Prosser.....	do do	25 00	
Eustace Nickerson.....	do do	25 00	
Edward Perry.....	do do	25 00	
Jérôme Doucette.....	do do	30 00	
Vital Muis.....	3 mois do	6 25	
Jos. M. White.....	3 do do	6 25	291 50
Thomas H. Patton.....	Une année de déboursés, jusqu'au 31 décembre 1874.....	12 00	
James King.....	do do	37 00	
W. T. Carty.....	do do	109 95	
J. H. Morehouse.....	do do	41 50	
S. T. N. Sellon.....	do do	129 32	
W. H. Ryer.....	do do	98 60	
William Anderson.....	do do	21 75	
John Fitzgerald.....	do do	58 87	
J. W. Burke.....	do do	30 00	
Donald McRae.....	do do	50 40	
John McDonald.....	do do	35 00	
Thomas Graham.....	do do	29 20	
York Barrington.....	do do	36 00	
Francis Quinan.....	do do	59 75	
Alex. McDonald.....	do do	50 00	
Adolphus Bishop.....	do do	40 60	
William Blair.....	do do	23 80	
James Bouyman.....	do do	10 00	
J. W. Davidson.....	do do	25 50	
Enos Gardner.....	do do	89 50	
J. A. Tory.....	do do	43 40	
George Redden.....	do do	51 00	
Henry S. Jost.....	do do	40 75	
M. A. Ross.....	do do	53 00	
William Grant.....	do do	39 00	
Duncan Cameron.....	do do	30 00	
P. S. Burnham.....	do do	27 50	
T. B. O'Brien.....	do do	32 00	
Edward Ballam.....	do do	14 40	
A. N. McDonald.....	do do	29 85	
John McDaniel.....	do do	30 80	
Israel L. Burrill.....	do do	22 00	
E. Sibley.....	do do	15 90	
J. E. Starr.....	do do	44 00	
W. H. Rogers.....	Une année de salaire comme officier des pêcher., jus- qu'au 30 juin 1875.....	784 00	
P. S. Hamilton.....	4 mois de salaire comme inspecteur des pêcheries, jusqu'au 30 juin 1875	457 32	
W. H. Rogers.....	Une année de déboursés pour frais de route	500 00	
P. S. Hamilton.....	do do	400 00	
George Redden.....	Enlèvement d'obstructions, rivière Martin, comté de Lunenburg.....	100 00	
G. Chisholm.....	Compensation pour blessures reçues pendant l'exé- cution de son devoir comme gardien de pêche..	6 50	
J. E. Hosterman.....	Emmagasinage d'ammunitions	5 00	
Receveur-Général.....	Taxe pour le fonds de retr. sur le sal. de W. H. Rogers	16 00	
do	do do	9 33	
			3,740 49
			12,265 86

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
NOUVEAU-BRUNSWICK.			
Comté J. Albert.			
Winthrop Akerley.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875	100 00	
Wallace Taylor.....	do do	40 00	
C. McLatchey.....	do do	40 00	
Jacob Beck.....	do do	30 00	
J. E. Kinne.....	do do	40 00	
Bartlet Olliver.....	do do	40 00	
			290 00
Comté de Carleton.			
Hugh Miller.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875	30 00	
Hugh Harrison.....	do do	100 00	
George Burt.....	do do	30 00	
J. W. Scott.....	do do	30 00	
William Thompson.....	9 do do	22 50	
			212 50
Comté de Charlotte.			
B. L. Cunningham.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875	40 00	
James Brown.....	do do	100 00	
Patrick Curran.....	do do	120 00	
W. B. McLaughlin.....	do do	240 00	
Samuel Dick.....	do do	30 50	
Robert Dixon.....	do do	30 00	
Leonard Best.....	do do	100 00	
J. M. Lord.....	do do	50 00	
James Russell.....	do do	30 00	
			740 00
Comté de Gloucester.			
James Hickson.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875	250 00	
William Bateman.....	do do	50 00	
Juste Hache.....	do do	100 00	
Justinian Savoy.....	do do	30 00	
J. L. Veno.....	do do	30 00	
Miles Dempsey.....	do do	30 00	
Timothy Coughlan.....	do do	30 00	
H. A. Sormany.....	do do	30 00	
W. Rogers.....	do do	25 00	
F. Comeau.....	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1875	15 00	
James Sewell.....	6 mois do do	30 00	
John Calnan, fils.....	3 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874	6 25	
Alexis Landry, fils.....	3 do do	12 50	
			638 75
Comté de Kent.			
Charles Cormier.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875	100 00	
A reporter.....		100 00	1,881 25

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report</i>	\$ cts. 100 00	\$ cts. 1,881 25
	<i>Comté de Kent.—Suite.</i>		
J. McD. Sutherland.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	75 00	
F. B. Légaré.....	do do	30 00	
M. A. Girouard.....	do do	30 00	
James Harnett.....	do do	30 00	
Lazare Guimon.....	do do	75 00	
Nicholas Muzzeroll.....	do do	37 50	
			377 50
	<i>Comté de King.</i>		
Isaac Foshay.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
Samuel Gosline.....	do do	50 00	
S. F. Ryan.....	do do	30 00	
N. H. Deveber.....	do do	50 00	
Samuel Gamblain.....	do do	30 00	
			260 00
	<i>Comté de Northumberland.</i>		
Prudent Robichaux.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
Norman Campbell.....	do do	50 00	
Amos Perley.....	do do	100 00	
N. B. T. Underhill.....	do do	160 00	
John Hogan.....	do do	400 00	
Aaron Hovey.....	do do	30 00	
George Bryanton.....	do do	30 00	
Kenneth Cameron.....	do do	100 00	
Patrick Bergin.....	do do	30 00	
Thomas Smith.....	do do	30 00	
David Somers.....	do do	30 00	
Patrick Gillis.....	do do	30 00	
Denis Hogan.....	do do	30 00	
Thomas McKenzie.....	do do	30 00	
Henry Oldfield.....	do do	37 00	
Robert Brimmer.....	do do	30 00	
John Williston.....	do do	100 00	
James Russell.....	do do	150 00	
Thomas Taylor.....	do do	50 00	
John Stymast.....	do do	50 00	
William Wyse.....	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	100 00	
Thomas Savoy.....	do do	15 00	
Michael Donovan.....	do do	9 00	
William Cushman.....	9 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	123 97	
			1,807 97
	<i>Comté de Queen.</i>		
I. Langau.....	9 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	15 00	
John Secord.....	do do	15 00	
I. T. Hetherington.....	do do	15 00	
W. H. Clarke.....	do do	12 50	
			57 50
	<i>1 reporter.....</i>		4,384 22

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—Suite.

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>		4,384 22
	<i>Comté de Ristigouche.</i>		
E. Ferguson.....	Une année de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 30 juin 1875.....	100 00	
Wm. McMillan.....	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	50 00	
A. McPherson, fils	do do	12 50	
J. McMillan	do do	12 50	175 00
	<i>Comté de Sunbury.</i>		
Reuben Hoben.....	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	50 00	50 00
	<i>Comté de St. Jean.</i>		
William Skillen.....	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	50 00	
Jos. O'Brien	do do	37 50	87 50
	<i>Comté de Victoria.</i>		
Charles McCluskey	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	50 00	
Charles Roberts	do do	15 00	
John McDougall.....	do do	15 00	
G. Bedell.....	do do	15 00	
Donald Frazer.....	do do	15 00	
Thomas Edgar.....	do do	15 00	
Edward Maloney.....	do do	15 00	140 00
	<i>Comté de Westmoreland.</i>		
W. B. Deacon	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	30 00	
D. T. Cormier	do do	30 00	
Hugh Davidson.....	do do	25 00	85 00
	<i>Comté de York.</i>		
James Campbell.....	6 mois de salaire comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.....	15 00	
William Brown	do do	15 00	
Alex. Moir.....	do do	15 00	45 00
Ebenezer Ferguson	Une année de déboursés comme garde-pêche, jusqu'au 31 décembre 1874.	33 00	
William McMillan....	do do	11 90	
James Hickson	do do	149 50	
William Bateman	do do	25 00	
P. Robichaux	do do	26 00	
Justinien Savoy	do do	15 30	
Juste Haché	do do	23 00	
	<i>A reporter.....</i>	284 20	4,968 72

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc — Suite.

A qui payé.	Service:	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts. 284 20	\$ cts. 4,966 72
Amos Perley	Une année de déboursés comme garde-pêche, jus- qu'au 31 décembre 1874.	42 00	
William Cushman	do do	40 50	
Thomas Taylor	do do	29 25	
N. B. T. Underhill	do do	12 85	
John Hogan	do do	128 35	
Kenneth Cameron	do do	22 50	
David Somers	do do	2 75	
James Russell	do do	15 50	
John Williston	do do	44 00	
William Wyse	do do	71 00	
D. T. Cormier	do do	43 00	
Charles Cormier	do do	30 00	
J. McD. Sutherland	do do	50 50	
W. B. Deacon	do do	39 50	
W. Akerley	do do	14 15	
Hugh Davidson	do do	20 00	
Wallace Taylor	do do	10 00	
B. L. Cunningham	do do	53 00	
James Brown	do do	16 00	
W. B. McLaughlin	do do	38 50	
Pat. Curran	do do	41 30	
Leonard Best	do do	15 00	
Isaac Foshay	do do	19 00	
Samuel Gosline	do do	40 00	
N. H. DeVeber	do do	30 00	
R. Hoben	do do	29 20	
Hugh Miller	do do	8 00	
Hugh Harrison	do do	28 32	
W. E. Skillen	do do	12 00	
Jos. Sewell	do do	13 00	
Charles McCluskey	do do	42 20	
Jos. O'Brien	do do	19 00	
William Brown	do do	24 00	
J. A. Campbell	do do	12 00	
W. H. Venning	Une année de salaire comme inspecteur des pêche- ries, 30 juin 1875.	1,372 00	
Receveur-Général	Tax de fonds de retr. sur le salaire de W. H. Venning	28 00	
C. R. Venning	Une année de salaire commis de l'inspecteur des pêcheries, jusqu'au 30 juin 1875.	394 92	
Receveur-Général	Taxe de fonds de retr. sur le sal. de C. R. Venning...	5 08	
W. H. Venning	Une année de déboursés comme inspecteur des pêcheries, jusqu'au 30 juin 1875.	641 48	
R. P. et W. F. Starr	Charbon pour le bureau de l'inspect. des pêcheries.	38 49	
James Copp	Services comme gardien spécial.	175 00	
John Howe	Timbres-poste	80 00	
J. Chubb et Cie	Papeterie	69 40	
Jos. Miller	Payé pour frais de port.	25 58	
Ellis et Armstrong	Annonces	40 25	
N. T. Stephens	do	45 25	
William Wyse	Balance de salaire	200 00	
M. J. C. Andrews	6 mois de salaire et déboursés	145 00	
W. H. Tuck	Services professionnels	291 58	
A. J. Hickman	do	75 00	
Christopher Parker	Salaire du 1er juillet au 30 septembre 1874, comme garde-pêche	36 68	
	<i>A reporter.....</i>	5,004 26	4,966 72

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>	5,004 26	4,966 72
Jos. Knowles.....	Note pour le gaz.....	17 95	
W. B. Deacon.....	Frais judiciaires.....	52 15	
Bowes et Evans.....	Réparations au soufflet.....	0 80	
T. Deblois.....	Abonnement à la salle de lecture.....	5 00	
			5,080 16
	ILE DU PRINCE-EDOUARD.		
James Clow	Une année de salaire comme huissier de rade, jusqu'an 30 juin 1875		10,046 88
Michael Ready.....	do do	19 47	
Noah Godfrey.....	do do	19 47	
D. McCarthy.....	do do	19 47	
N. McKenzie.....	do do	19 47	
John Tobin.....	do do	19 47	
James Mitchell.....	do do	19 47	
Michael Dunn.....	do do	19 47	
Sam. Howat.....	do do	19 47	
Lionel Garmin.....	do do	19 47	
H. Sanderson.....	do do	19 47	
Stephen Myers.....	do do	19 47	
Mathias Hughes.....	do do	19 47	
Ewen Clark.....	do do	19 47	
T. Hammill.....	do do	19 47	
J. George.....	do do	19 47	
Peter Ahearn.....	do do	16 22	
Angus Doyle.....	do do	16 22	
Patrick McCulloch.....	do do	19 47	
Peter Duffy.....	do do	19 47	
J. McAuley.....	do do	19 47	
J. Murphy.....	do do	16 22	
Arch. McAuley.....	6 mois de salaire, jusqu'an 31 décembre 1874.....	9 73	
D. Currie.....		15 00	
M. McFee.....	Une année de salaire pour protéger l'étang Nail.....	16 22	
			459 54
	MANITOBA.		
Donald Gunn.....	Salaire comme garde-pêche, du 22 octobre 1873 au 31 mars 1875.....		288 63
	PISCICULTURE, PASSES-MIGRATOIRES ET BANCs D'HUITRES.		
S. Wilmot.....	Une année de traitem. comme officier des pêcheries prép. à l'établis. de pisciculture de Newcastle.....	1,176 00	
Receveur-Général.....	Taxe du f. de retraite sur le salaire de S. Wilmot.....	42 00	
Simmons et Jardine.....	Auge à poisson pour l'établissement de Newcastle.....	144 52	
James Neevin.....	Salaire comme gardien do	350 00	
Cie. du télé. de Montréal.....	Télégrammes do	34 07	
James Wright.....	Ferblanterie do	21 63	
F. Nicholson.....	Charbon do	57 95	
James Boie.....	Main-d'œuvre do	10 00	
J. G. Barefeldt.....	Quincaillerie do	30 39	
Wm. Skate.....	Bois de construction do	8 70	
N. Bright.....	Triage des œufs do	10 25	
Page et Kidder.....	Vernis de parafine do	17 50	
Spencer et Gunnell.....	Main-d'œuvre do	65 75	
John Caweth.....	do do	36 00	
H. Hodges.....	Frais de port do	10 50	
	<i>A reporter</i>	2,015 26	

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report.....</i>	2,015 26	
	PISCICULTURE, etc.—<i>Suite.</i>		
Cie. d'Exprès.....	Frais d'expres sur les œufs de Californie pour l'éta- blissement de Newcastle.....	26 85	
R. Neesham	Triage des œufs do	10 00	
G. M. Clark.....	Coursier do	30 00	
Cie. manufact. de Massey.	Poêles à charbon do	129 63	
S. Wilmot	Frais de route do	181 56	
do	Débonrsés généraux dc	63 70	
J. W. James	Hache-viande do	6 00	
Cie. de Télég. de la Puis.	Télégrammes do	16 03	
J. H. Rolph	Peinturage des auges do	14 63	
J. McLeod.....	Ficelle do	11 93	
S. Wilmot	Arrérages de loyer do	1,140 75	
James Wright.....	Sceaux à poisson do	105 17	
A. E. Walbridge	Timbres-poste do	17 10	
James Neevin.....	Main-d'œuvre do	88 80	
F. Nicholson.....	Charbon do	25 00	
W. R. Clinne.....	Affiches do	15 00	
W. Parker.....	Débonrsés pour recueillir les œufs do	13 90	
W. McMahon.....	Main-d'œuvre do	25 00	
Wm. Shelton.....	do do	36 60	
Spencer et Gunnell.....	do do	158 24	
L. Strowger.....	Rets do	291 98	
James Neevin.....	Frais de route do	90 30	
G. A. Jacobs	Poteaux de cèdre do	56 25	
Cie. de Télég. de la Puis.	Télégrammes do	24 94	
do Montréal.	do do	32 40	
J. R. Barefeldt.....	Quincaillerie do	24 57	
James Bowen.....	Menniserie do	14 75	
S. Wilmot.....	Payé au gardiens locaux do	280 00	
do	Pour défrayer les dépenses de l'association des pisciculteurs de New-York.....	100 00	
P. Coleman	Bois de const. pour la maison de réc. à Bowmanville.	16 60	
H. Soper	Bâtisse do do	130 00	
W. Parker.....	Dépenses à l'établissement de Miramichi	51 00	
S. Wilmot	Dépenses de Jas. Neevin à l'établissement de Ta- dousac	116 15	
do	Dépenses de Jos. Radford do	200 00	
W. Parker.....	Dépenses à Miramichi.....	75 65	
A. B. Wilmot.....	Frais de route se rattachant à l'établissement du bassin de Gaspé.....	146 10	
do	Confection de rets do	52 25	
John Béchervaise.....	Chaux do	9 00	
G. Patterson.....	Main-d'œuvre do	16 50	
Jos. Eden.....	do do	43 79	
William Eden.....	do do	34 45	
James Coffin.....	do do	15 00	
A. Coffin	do do	189 23	
Henry Davis.....	do do	89 30	
Felix Annett.....	do do	20 62	
D. W. McLeod.....	Bois de construction do	78 73	
Jos. Eden et fils	Quincaillerie, peinture, etc., do	87 87	
Colas et Slous	Emmagasinage do	67 56	
Wm. Patterson.....	Main-d'œuvre do	44 62	
Harvey Cass.....	do do	50 25	
Lowndes Frères.....	Bois de construction do	123 84	
John Cass	Main-d'œuvre do	60 75	
	<i>A reporter.....</i>	6,765 60	

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report.....</i>	6,765 60	
	PISCICULTURE, ETC.—<i>Suite.</i>		
Wm. Russell.....	Plâtrage, se rattachant à l'établissement au Bassin de Gaspé.....		
Wm. Mosher.....	Main-d'œuvre do.....	52 20	
David Rabbi.....	do do.....	204 00	
J. H. Phinney.....	Ferblanterie do.....	46 50	
Wm. Baker.....	do do.....	39 97	
Wm. St. Croix.....	Main-d'œuvre do.....	60 00	
James St. Croix.....	do do.....	16 00	
J. Patterson.....	Pêche du saumon do.....	112 00	
Cie de Tél. de Montréal.....	Main-d'œuvre do.....	63 75	
Thomas McCallum.....	Télégrammes do.....	23 85	
Daniel Patterson.....	Pêche du saumon do.....	39 00	
Henry Davis.....	do do.....	39 50	
P. Vibert.....	Vente de terre do.....	60 00	
do.....	6 mois de salaire comme officier en charge de l'établissement du Bassin de Gaspé.....	125 00	
Wm. Baker.....	Frais de vcyage do.....	44 88	
Cie de Tél. de Montréal.....	Bois de construction do.....	70 00	
Henry Davis.....	Télégrammes do.....	16 94	
James Coffin.....	Main-d'œuvre do.....	120 25	
Lowndes Frères.....	do do.....	12 00	
Colas et Slous.....	Bois de construction do.....	11 71	
Jos. Eden et fils.....	Approvisionnements do.....	32 69	
Cie de Tél. de Montréal.....	do do.....	20 57	
H. Davis.....	Télégrammes do.....	7 54	
Lowndes Frères.....	Main-d'œuvre do.....	70 55	
John Davis.....	Ouvrage de forge do.....	3 20	
Jno. Alexander.....	Confection d'une pompe do.....	4 75	
Felix Coffin.....	Main-d'œuvre sur la chaussée do.....	5 85	
J. Leboutillier et Cie.....	do do.....	3 90	
Henry Davis.....	Zinc, cordage, etc. do.....	41 53	
John Davis.....	Main-d'œuvre do.....	65 00	
R. Coffin.....	Ménisierie do.....	50 00	
Benj. Coffin.....	Main-d'œuvre do.....	31 40	
J. et E. Colas.....	Confection de rets à saumon do.....	10 20	
Cie de Tél. de Montréal.....	Peinturage do.....	1 85	
J. U. Gregory.....	Télégrammes do.....	6 81	
Archer et Cie.....	Fret sur bois de construction do.....	11 40	
T. Peters.....	Bois de construction do.....	200 80	
John Giblin.....	do do.....	114 00	
Dinning et Webster.....	Charbon do.....	69 75	
Page, Kidder et Cie.....	Corde do.....	9 00	
L. Gagné.....	Vernis do.....	26 25	
J. U. Gregory.....	Anges à pisciculture do.....	68 25	
L. Gagné.....	Fruits d'express do.....	4 40	
A. P. Frechette.....	Chassis do.....	22 85	
D. Rosa.....	Quincaillerie do.....	12 94	
P. Stephens.....	Gages comme gardien spécial des pêcheries au lac Memphremagog.....	270 15	
W. W. Page.....	do do.....	137 95	
J. U. Gregory.....	Pension des gardiens de pêche spéciaux au lac Memphremagog.....	29 30	
J. U. Gregory.....	Gardiens spéciaux à l'établissement de Tadousac.....	146 50	
Joseph Radford.....	Fret do.....	44 75	
do.....	Paie de la main-d'œuvre et déboursés, établissement de Tadousac.....	496 48	
	Payé pour achever l'intérieur de l'établissement de Tadousac.....	479 87	
	<i>A reporter.....</i>	10,423 66	

ETAT de la dépense pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>	10,423 66	
	<i>PISCICULTURE, ETC.—Suite.</i>		
Price, Frères.....	Bois de construction, se rattachant à l'établisse- ment de Tadonsac	427 82	
do	B. de const. pour la maison de réc. do	241 80	
Joseph Radford.....	Bardeaux do	34 00	
L. Dube.....	Menuiserie do	6 75	
J. Tremblay	Ouvrage de forgeron do	5 03	
W. Hovington.....	Entretien do	101 00	
J. Girard.....	Bois de construction do	82 44	
F. Saillaut.....	Déboursés do	364 42	
do	Recueillir des œufs do	105 38	
M. Tremblay.....	Indemnité pour terrain do	100 00	
J. Mowat.....	Payé pour main-d'œuvre à l'étab. de Ristigouche ..	348 73	
do	Louage de chevaux, etc. do	10 00	
do	Poêle et tuyaux do	14 60	
E. C. Ennis.....	Bois de construction do	36 00	
M. Patterson.....	Poêle do	18 00	
Thomas Copeland.....	Gages comme assistant do	100 00	
A. Mowat.....	do do	137 50	
John Mowat	Distribution des œufs do	105 00	
John Campbell.....	Gardien, rivière Kedgwick.....	125 00	
D. Brown.....	do rivière Escuminac	50 00	
A. Kerr.....	do rivière Nouvelle.....	50 00	
Jacques Girard.....	Construction d'une passe-migratoire, rivière à Mars	286 94	
W. F. Whitcher.....	Déboursés comme commissaire des pêcheries, se rattachant à la pisciculture.....	230 03	
J. A. Camiraud.....	Services professionnels se rattachant au procès pour la violation de la loi des pêcheries au lac Memphremagog.....	81 40	
A. St. Amour.....	Gardien sur les lacs du bas de la Gatineau.....	30 00	
J. Connor.....	Déboursés comme commissaire spécial des pêche- ries durant la saison du frai.....	41 72	
J. Hughes	do do	50 00	
D. J. Walsh.....	do do	46 00	
John Purcell.....	do do	13 75	
O. Barbeau.....	do do	44 23	
W. F. Whitcher.....	Paie des garde-pêche locaux	400 00	
A. B. Wilmot.....	Une année de salaire comme officier en charge de l'établissement de Miramichi.....	800 00	
do	Déboursés de voyage do	265 25	
Isaac Chasegreen.....	Soin do	434 42	
D. McLeod.....	Balance de réclamat. pour serv. supp. do	307 38	
E. Tozer.....	Main-d'œuvre do	209 75	
R. R. Call.....	Fret et charbon do	154 17	
G. F. Fowley.....	Tuyaux à eau do	140 04	
James Fish.....	Ficelle à saumon, etc. do	139 45	
Alexander Stewart.....	Louage de chevaux, etc. do	99 55	
Thomas Mullin.....	Pêche du saumon do	93 60	
George Goddard.....	Main-d'œuvre do	24 00	
Edward Sinclair.....	Engrais pour couv. les tuy. d'alim. do	28 07	
William Mason.....	Quincaillerie do	63 52	
D. et J. Ritchie.....	Bois de construction do	70 33	
James Brown.....	Peinture do	14 89	
A. Watt.....	Presse à copier et papeterie pour l'établissement de Miramichi	21 07	
B. Tye.....	Cercles de fer pour tuyaux à l'eau do	27 00	
James Murray.....	Gratte do	6 00	
Thomas Maltby.....	Blanchissage de bois de const. do	12 39	
	<i>A reporter</i>	17,062 08	

ETAT des dépenses pour les pêcheries, etc.—*Suite.*

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts. 17,062 08	\$ cts.
PISCICULTURE, ETC.—<i>Suite.</i>			
John Maltby	Contrôle de la construction de l'établissement de Miramichi.....	100 00	
H. A. Fish	Ameublement de bureau do	21 00	
W. et G. Watt.....	Quincaillerie do	13 02	
E. Tozer.....	Construction d'une clôture, do	111 00	
John Fish	Quincaillerie do	29 60	
R. A. Smith.....	Télégrammes do	5 13	
Hugh Currie.....	Main-d'œuvre do	14 00	
H. Tozer.....	do do	10 00	
P. Hogan.....	do do	36 00	
John Hogan.....	do do	40 00	
M. A. Smith.....	Télégrammes do	26 58	
Call et Miller.....	Fret do	26 80	
Thomas McKenzie.....	Pêche de saumon do	88 20	
J. M. Troy.....	Bois de construction do	11 75	
Alexander Atchinson.....	Main-d'œuvre do	7 00	
John Chasegreen.....	do do	68 80	
A. R. Ramsey.....	Clous do	10 55	
John Maltby.....	Main-d'œuvre do	10 00	
D. et J. Ritchie.....	Bois de construction do	43 04	
J. H. Phinney.....	Arrosoir et quincaillerie do	66 83	
Hugh Currie.....	Main-d'œuvre do	40 20	
A. B. Wilmot.....	Balance des déboursés pour l'établissement de Miramichi, compte du mois de juin.....	5 35	
Abbott, Tait et Cie	Services professionnels <i>in re</i> passe-migratoire de la rivière Shédiac.....	10 00	
W. H. Venning	Dépenses pour l'inspect. de l'établiss. de Miramichi.....	50 00	
H. W. Johnston.....	Payé pour enlev. les obstacles dans la riv. Tier, N.E.	100 00	
			18,004 93
"LA CANADIENNE."			
Napoléon Lavoie.....	Une année de traitement comme commandant.....	1,200 00	
do	do de déboursés pour provisions, bois, pilotage, etc.....	531 10	
Capt. C. Morin.....	11 mois et 16 jrs. de salaire comme patron de navire	478 31	
do	Allocation pour pension lors du greement du navire.....	35 50	
do	Dépenses du vapeur dans son voyage à Halifax.....	100 00	
do	Pension de l'équipage	14 00	
J. U. Gregory.....	Bordereau de l'équipage.....	2,040 28	
J. M. Tardivel	Peinture.....	12 55	
L. Guérard.....	Réparage de meubles.....	13 00	
W. Watson.....	Voiles.....	436 78	
S. Peters.....	Bois de construction.....	2 17	
Joseph Archer.....	do	23 44	
L. Marois.....	Légumes.....	130 08	
George T. Davie	Réparations et hivernement.....	602 80	
J. Boivin.....	Quincaillerie	37 72	
P. Sanschagrin.....	Pain.....	19 50	
G. Bouchard.....	Provisions.....	539 11	
Chinic et Beaudet.....	Poudre.....	48 00	
J. Marmen.....	Charriage et bois de chauffage.....	56 06	
F. O. Vallerand.....	Lampes, cheminées et mèches	70 40	
L. Arel.....	Provisions, viande, etc.....	329 48	
Connolly et Cie.....	Provisions	65 10	
	<i>A reporter.....</i>	6,785 38	

ETAT des dépenses pour les pêcheries, etc.—Fin.

A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
	<i>Report.....</i>	\$ cts. 6,785 38	\$ cts.
	<i>"LA CANADIENNE."—Suite.</i>		
Dussault et Cie.....	Remorquage.....	8 00	
Louis Bourget.....	Provisions.....	846 60	
W. E. Brunet.....	Drogues et médecines.....	21 00	
F. M. Déchéne.....	Flauelle, toile, draps, literie, etc.....	110 63	
do.....	Uniforme pour 18 hommes et un com. des vivres..	236 00	
S. Bédard.....	Boyaux, quincaillerie, poterie, ferblanterie et répar.	205 44	
F. Danglede.....	Uniforme pour le second.....	15 00	
F. Vézina.....	Peinturage.....	27 97	
H. S. Scott.....	Fer.....	5 83	
J. Boucher.....	Allocation pour uniformes.....	12 00	
Ph. Rouillard.....	Lavage et raccommodage du linge.....	35 25	
J. Carroll.....	Annonces.....	9 60	
O. L. Richardson.....	Cuir.....	8 40	
Ed. Giroux.....	Médecines.....	1 20	
J. J. Foot.....	Annonces.....	12 00	
A. McCallum.....	Réparations au compas.....	9 25	
H. Fabre.....	Annonces.....	6 72	
D. Davidson.....	Télescope.....	14 40	
Audet et Robitaille.....	Cordage, toile, brosse, peinture, etc.....	347 18	
Middleton et Dawson.....	Papeterie.....	19 08	
Cie. de vap. des P. du G., Q.	Fret à Gaspé.....	12 25	
G. T. Cary.....	Annnonce des soumissions pour "La Canadienne"	12 00	
N. Tranquille.....	Réparations aux poulies.....	21 34	
Paul Poirier.....	Mouillage et garde du navire.....	10 00	
Allan Gilmour et Cie.....	Hivernement à l'Anse des Sauvages.....	40 00	
Napoléon Lavoie.....	30 jours de pension à Québec, frais de route et autres dépenses.....	168 75	
Capt. C. Morin.....	Transport de lui et 12 hommes de l'Ange des Sauvages à Québec.....	9 95	
Napoléon Lavoie.....	Allocation pour uniformes.....	30 00	
M. Dion et Cie.....	Provisions.....	10 00	
L. A. Blanchet.....	Payé pour charriage, traversée, etc.....	15 78	
	<i>VAPEUR "GLENDON."</i>		9,067 00
D. W. Clark.....	19 tonnes de charbon à \$7.....	133 00	
T. Poliquin.....	Frais de route à St. Jean pour rejoindre le vapeur	50 00	
J. H. Harding.....	Compte de grément.....	750 00	
			933 00
			10,000 00

RÉCAPITULATION.

Pêcheries—Ontario.....	\$8,383 61
do Québec.....	9,808 34
do Nouvelle-Ecosse.....	12,265 83
do Nouveau-Brunswick.....	10,046 88
do Ile du Prince-Edouard.....	459 54
do Manitoba.....	288 65
Pisciculture, passes-migratoires et bancs d'huîtres.....	18,004 93
"La Canadienne" et "Glendon".....	10,000 00

69,257 81

Les dépenses de ce service, telles que détaillées ci-dessus, sont de \$2,587.63 plus élevées que celles établies par le ministère des Finances, l'auditeur ayant imputé au gouvernement civil les traitements et frais de route des inspecteurs de pêcheries dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

JOHN TILTON,
Comptable.

WM. SMITH,
Député Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXE No. 3.

RAPPORT SUR LA CROISIÈRE DU STEAMER FÉDÉRAL "GLENDON," EMPLOYÉ À LA PROTECTION DES PÊCHERIES DU FLEUVE ET DU GOLFE ST. LAURENT, PENDANT LA SAISON DE 1875, SOUS LE COMMANDEMENT DE NAPOLEON LAVOIE, ECR., OFFICIER DES PÊCHERIES.

A l'honorable A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

L'ISLET, 31 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur la croisière du steamer fédéral *Glendon*, chargé de protéger, pendant la dernière saison, les pêcheries dans le Golfe et le bas du fleuve St. Laurent.

Avant d'entrer dans les observations que j'ai à vous présenter au sujet de la croisière du *Glendon*, je crois devoir signaler les avantages inappréciables qui résultent de la substitution d'un vaisseau mû par la vapeur à un simple voilier tel que l'était *La Canadienne*. En présence des progrès rapides que la marine fait dans tous les pays qui ont des côtes maritimes, de la tendance presque générale à remplacer la voile par la vapeur, l'emploi persistant de *La Canadienne*, devenue trop vieille, nous eut placés dans une condition d'infériorité telle que ce navire fût devenu à peu près inutile. Les bâtiments pêcheurs américains ont subi eux-mêmes de si nombreux perfectionnements depuis quelques années, qu'ils peuvent défier les plus rapides marcheurs; et il eut été puéril de vouloir protéger plus longtemps nos pêcheries avec un bâtiment à voiles nécessairement soumis aux caprices des vents et à l'état de la mer. Ne pouvoir diriger son vaisseau là où le service public et un besoin pressant l'exigent, et n'en avoir qu'un surtout, équivalant dans bon nombre de cas à n'en pas avoir du tout, et la protection alors devient presque dérisoire. Mais avec un vaisseau à vapeur, il n'y a pour ainsi dire pas de cas où l'on ne puisse se porter à discrétion d'un point à un autre. Qu'on ajoute à cette facilité de déplacement la rapidité avec laquelle il peut se faire, et l'on aura de suite une idée de l'incalculable avantage que la protection d'un vaisseau à vapeur apporte aux pêcheurs du littoral du golfe St. Laurent. Cette seule considération suffirait à compenser quelques causes secondaires d'infériorité, s'il en existait, entre un steamer et un bâtiment à voiles, car le premier objet que nous devons avoir en vue c'est la protection efficace de nos pêcheries, et si, comme on pourrait le craindre bien à tort, la dépense en était augmentée, il serait pour le moins parfaitement juste que l'Etat payât plus cher pour un service incontestablement plus efficace, plus prompt et plus assuré. Du reste, cette crainte elle-même n'a aucune raison d'être, comme les calculs les plus simples l'ont déjà démontré cent fois dans la comparaison de la voile et de la vapeur. Il est donc inutile d'insister là-dessus, et je n'aurais pas même fait mention de ce sujet, si ce n'eût été pour appeler spécialement votre attention en particulier sur le vaisseau que le gouvernement a mis sous mes ordres. Quoiqu'infinitement supérieur à un voilier, ce navire est loin de répondre aux conditions absolues d'un bon service, et il laisse à désirer sous beaucoup de rapports essentiels. D'abord il est très-lent et son service devient par suite dispendieux. Il ne peut donc répondre à la qualité qu'on exige avant tout d'un steamer, c'est-à-dire

la rapidité et l'efficacité, par conséquent le service en souffre; mais mon intention n'est pas d'insister sur les défauts qu'on peut reprocher au *Glendon*. Qu'il me suffise de vous signaler le principal et de vous prier de vouloir bien y apporter votre sérieuse considération et d'y remédier le plus tôt possible, ce qui sera à l'avantage et du gouvernement et des pêcheurs, en même temps que de l'efficacité du service côtier.

En second lieu, il me semble opportun de faire remarquer l'augmentation toujours croissante des pêcheries, ce qui nécessite une augmentation correspondante des devoirs et une tâche proportionnellement plus laborieuse de ma part. Le Labrador, en particulier, a vu sa population augmenter bien plus qu'on ne serait porté à le croire. De 1,500 à 1,600 âmes dont elle se composait en 1860 la population atteint aujourd'hui près de 5,000, et comme cette population est composée presque exclusivement de pêcheurs à qui viennent encore se joindre dans la saison d'été des centaines et des centaines de pêcheurs étrangers, vous pouvez voir que le service est pour le moins le double de ce qu'il était il y a dix ans; cette augmentation ne peut que suivre une progression ascendante, grâce aux conditions plus favorables d'existence qui se sont graduellement faites au Labrador, aux développements des communications, à l'empire que l'homme prend de plus en plus sur la nature, et aux secours beaucoup plus rapides et plus assurés qu'on pourra porter à cette population dont l'isolement diminuera ainsi de jour en jour jusqu'à un certain degré.

Le nombre des pêcheurs augmentant, il s'en suit que les pêcheries prennent une importance de plus en plus marquée. Au nord du détroit de Belle-Isle, le Labrador n'a pas moins de cinq cents milles de côtes et il se fait d'immenses pêches de morue, de saumon et de hareng; on y porte à près de cinq millions de piastres la valeur de cette industrie. D'un autre côté, l'exportation des produits de la pêche dans les seuls ports de la Gaspésie et des Isles de la Madeleine s'élevait l'année dernière à plus de \$450,000. Il n'est pas difficile, en présence de ces chiffres, de calculer ce que vaut au Trésor public une pareille industrie, et combien elle mérite la vigilante protection d'un gouvernement éclairé. Ces chiffres, cependant, ne sont rien encore en comparaison de ce qu'ils pourraient être si les pêcheurs étaient plus maîtres d'eux-mêmes, s'ils avaient plus de liberté d'action, si enfin ils pouvaient recueillir le fruit de leurs travaux à l'abri des monopolisateurs: ce qui leur permettrait d'améliorer leurs bateaux et leur matériel de pêche, et par suite d'en retirer des profits bien plus considérables. Tout cela demande la sérieuse attention d'un gouvernement qui, comme le nôtre, a à cœur le développement de la richesse publique et la protection de la première de toutes nos industries, celle que la nature a faite inépuisable et dont les populations qui s'y livrent n'ont qu'à cueillir les produits pour avoir une source assurée de bien-être.

Je signale à votre attention l'urgente nécessité qu'il y aura alors d'avoir un navire plus sûr et plus rapide que celui que nous avons aujourd'hui. Le champ de notre service étant plus vaste, il sera indispensable que le vapeur du gouvernement ait toutes les conditions nécessaires pour ce service.

Maintenant je terminerai par une dernière observation qui a sa place naturelle après tout ce que je viens de dire. Le règlement de la question des pêcheries amènera sur nos côtes un plus grand nombre de marins étrangers qu'aucun obstacle n'éloignera plus, et dont les droits seront presque égaux à ceux de nos propres pêcheurs. Ne conviendrait-il pas, alors, de veiller avec un soin plus jaloux, un œil encore plus vigilant, sur ces milliers d'hommes, la classe la plus robuste et la plus hardie de notre population, qui vont avoir une concurrence difficile avec des marins qui ont déjà beaucoup d'avantages sur eux tant par leur organisation que par la supériorité de leurs bâtiments et de leur matériel de pêche? Assurément, il n'est pas dans toute la Confédération une industrie qui mérite une plus grande part de nos préférences que celle de la pêche, à laquelle tout nous convie et qui renferme d'incalculables richesses, et je ne pense pas qu'on puisse trop insister sur la protection qui lui est due, sur les facilités et les avantages dont il faut l'entourer.

Jusqu'ici je n'ai parlé que des services que le vaisseau de l'Etat était appelé à rendre aux pêcheurs; mais que d'autres services ne peut-il pas rendre dans des cas pressants, surtout dans les naufrages qui sont si communs sur les côtes du golfe! Que de secours ne porte-t-il pas encore aux autorités locales qui, en bien des endroits, ne

pourraient même pas faire exécuter les lois municipales, ou d'autres lois qui commandent la paix et le bon ordre parmi les populations ! Assez souvent nous sommes appelés à aider les magistrats locaux, dont les conlammations sans notre secours deviendraient lettre morte et la risée de ceux qui ne vivent que de désordre sur ces côtes éloignées. Un exemple entre plusieurs autres : dans le mois de septembre dernier, à la demande des magistrats des paroisses du Cap Chatte et de Ste. Anne des Monts, j'ai mis une partie de mes hommes à la recherche de voleurs qui infestaient ces paroisses depuis près de deux ans, et dont les pillages étaient devenus fabuleux, sans que les autorités locales osassent aller les approcher dans les bois où ils se retiraient. Après bien des fatigues et des marches, on est parvenu à s'emparer de plusieurs des plus notables voleurs qui comparurent devant les magistrats ; ceux-ci profitèrent de notre vaisseau pour les envoyer à la prison de Percé, à une distance de cinquante lieues, ce qui, sans nous, eût entraîné des frais considérables que les magistrats n'auraient pas osé encourir.

Toutefois, je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. J'entre de suite dans ce que je considère plus spécialement le rapport de la dernière saison.

CAUSES QUI ONT RETARDÉ LE DÉPART DU STEAMER EMPLOYÉ A LA PROTECTION DES PÊCHERIES.

En raison des changements dont j'ai parlé plus haut, notre départ de Québec a été considérablement retardé. D'abord, il fallut envoyer *La Canadienne* à Halifax, avec un équipage d'élite pour en ramener le *Glendon*. Elle partit de Québec le 12 mai, et arriva le 27 à Halifax. Notre maître pilote mit trois jours pour se rendre à St. Jean, N.-B., d'où il partit le 1er juin avec le *Glendon*, et arriva le 8 à Picton. Ayant pris 300 tonnes de charbon à son bord, le steamer mit à la voile pour Québec où il arriva le 18 juin. Il fallut alors l'appareiller et l'approvisionner pour sa croisière ; finalement, il fut prêt à prendre la mer le 25 juillet et partit ce jour-là pour sa croisière.

Il était alors trop tard pour faire escale aux Iles de la Madeleine, car la pêche du hareng de printemps y était terminée, et notre présence y devenait inutile. Nous touchâmes d'abord à Ste. Anne des Monts, où nous étions attendus pour décider sur plusieurs cas de braconnage ; puis nous nous dirigeâmes vers la côte du nord où la pêche du saumon était dans son plein.

Cette année la croisière du *Glendon* a duré un peu plus de trois mois : il revint à Québec le 7 novembre. Dans cet espace de temps nous avons visité la côte du nord et celle du Labrador trois fois, faisant chaque fois escale à l'Ile d'Anticosti ; deux fois nous avons visité les Iles de la Madeleine, la Baie des Chaleurs et la côte du sud. Les stations comprises dans ces divisions ont été visitées nombre de fois. A chaque voyage du vapeur fédéral, les garde-pêche ont fait leurs rapports et reçu leurs instructions.

Grâce à notre présence, l'ordre et l'observation des lois de pêche ont été partout respectés.

Il m'est inutile de répéter ici ce que je disais l'année dernière sur l'esprit d'ordre et de tranquillité qui s'est fait remarquer sur nos côtes pendant la saison de pêche. La paix n'a pas été le moins troubée parmi une aussi nombreuse population flottante composée de pêcheurs de nationalités et de croyances différentes, et tous paraissent mieux apprécier d'années en années le soin et l'attention que le ministère auquel vous présidez accorde à leurs besoins.

Nous n'avons, pendant notre croisière, éprouvé aucun accident sérieux ; et dans les circonstances où le mauvais temps a exigé plus d'efforts de la part des officiers et de l'équipage placés sous mon commandement, j'ai eu toute raison d'être satisfait de la manière dont ils se sont acquittés de leurs devoirs.

Ces observations préliminaires faites, je vais commencer la revue des différentes pêcheries du golfe et du fleuve Saint-Laurent, dans l'ordre que j'ai suivi jusqu'ici.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE RENDEMENT DES PÊCHERIES DU GOLFE ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT.

La division du golfe que je suis chargé de protéger comprend les côtes de Gaspé et de Bonaventure depuis le Cap Chatte jusqu'à Ristigouche, et les côtes du nord depuis la Pointe des Monts jusqu'à Blanc Sablon, l'île d'Anticosti et les Iles de la Madeleine.

Les poissons dont on fait principalement la pêche dans cette division sont : la morue, le hareng, le maquereau, le saumon, la truite, le flétan, le homard, le loup-marin et la baleine.

Bien que le rendement de chacune de ces pêches n'ait pas donné des résultats aussi satisfaisants qu'auraient pu nous les faire espérer les peines que se sont données nos pêcheurs, cependant ces résultats ont été bons, et les prix infiniment meilleurs que ceux des dernières années.

Pour des raisons dont je parlerai plus loin, les poissons du golfe ont visité cette année certaines côtes plutôt que d'autres. Ainsi les rapports des différents garde-pêche nous font voir que la morue s'est montrée cette année très tard sur la côte du nord et en bien moins grande quantité qu'à l'ordinaire ; que sur la côte de Gaspé on a fait une assez bonne pêche dans les premières semaines de la saison, et qu'aux Iles de la Madeleine les bancs de morue ont en tout temps abondé de poisson blanc.

Quant au hareng et au maquereau, c'est encore autour des Iles de la Madeleine qu'on a trouvé ces poissons en plus grande quantité durant toute la saison. Le hareng d'automne a donné aussi très-bien dans la dernière partie de l'automne sur la côte du nord. Mais de toutes ces pêches qui se font sur nos côtes, la pêche au saumon est celle dont la diminution extraordinaire nous surprend le plus. Nul doute que les causes générales qui ont influencé la pêche des autres poissons aient aussi influencé celle du saumon ; mais je suis porté à croire que les causes locales que j'énumérerai quand je parlerai du saumon en particulier, ont contribué pour une bonne part à cette diminution, car les causes générales du plus ou moins grand succès de la pêche sont mieux définies que la migration des espèces de petits poissons dont les gros se nourrissent. Quand la boîte abonde, la morue et le saumon abondent ordinairement. On a eu cette année beaucoup de morue aux Iles de la Madeleine, mais aussi il faut remarquer qu'on y trouve de la boîte en tout temps. On a pris beaucoup de morue à Gaspé pendant les premières semaines de pêche parce qu'il y avait aussi alors abondance de boîte ; quand celle-ci a manqué, la pêche est devenue bien indifférente. Les bancs de Miscou et des Orphelins ont sans cesse été convertes de morue, et la boîte y abondait ; mais les tempêtes continuelles ont empêché les pêcheurs de s'y rendre dans l'automne. A Ste. Anne des Monts et au Cap Chatte il n'y a pas eu de boîte ; il n'y a pas eu non plus de morue. Sur les côtes du Labrador et de Terre-neuve la même cause a amené les mêmes résultats. Je suis porté à croire que la température de l'eau est une des principales causes qui influencent la migration des poissons vers telle côte plutôt qu'une autre ; et si l'on veut observer comment s'est dirigée cette migration cette année, on verra que c'est principalement vers les endroits où les eaux doivent être plus chaudes, comme aux Iles de la Madeleine et sur les côtes de Gaspé. Sur les côtes de Terre-neuve, du Labrador et du Nord, ainsi que sur les côtes de l'île d'Anticosti où les glaces sont restées jusqu'au mois de juin, la boîte s'est tenue en eau profonde parce qu'elle est plus chaude qu'à la surface, et ne s'est montrée avec la morue qu'au mois d'août quand l'eau a été réchauffée. C'est vers ce temps-là qu'on a commencé à pêcher sur la côte nord. A Blanc Sablon, quand la morue est arrivée, les pêcheurs d'été étaient partis. Quoique les pêches de la morue du nord et du sud, cette année, offrent une différence de 10,303 quintaux avec celles de l'année dernière, cependant la pêche totale de la saison dernière, si on y ajoute la pêche des Iles de la Madeleine et de l'île d'Anticosti, n'offre plus qu'une diminution de 7,619 quintaux :

Pêche de la morue en 1874.....	148,333 quintaux
“ 1875.....	138,214 “

La pêche totale du saumon—

En 1874..... a été de 1313 quarts et 590,853 livres.

En 1875..... " 1392 " 315 999 "

laissant ainsi une diminution considérable de 174,854 livres, ou presque le tiers.

Le maquereau a très-bien donné aux Iles de la Madeleine; mais il y a eu une telle diminution ailleurs, que cette pêche a été inférieure à celle de l'année dernière en quantité; cependant, en valeur, la pêche de cette année dépasse de beaucoup celle de l'année dernière:

1874..... 7128 quarts

1875..... 6493 "

Quant à la pêche du flétan, elle suit ordinairement celle de la morue puisqu'on la fait sur les mêmes fonds:

1874..... 301 quarts,

1875..... 201 "

Les bonnes pêches aux Iles de la Madeleine ont compensé cette année pour la diminution qui s'est fait sentir ailleurs; mais c'est surtout dans la pêche du loup-marin que ces îles se sont distinguées cette année: aussi font-elles que, notwithstanding les diminutions ailleurs, le total de la pêche aux loups-marins donne cette année 11,730 pièces de plus que l'année dernière. En 1874, 12,639; en 1875, 24,369.

La pêche de la baleine cette année offre aussi une augmentation de 140 quarts sur la pêche de l'année dernière. En 1874, 480; en 1875, 625.

Quant aux homards, la diminution extraordinaire qu'on a cette année prouve bien que les fonds de pêche sont ruinés. En 1874, 254,908; en 1875, 86,964, et dans la quantité de livres préparées cette année il faut comprendre 18,200 préparées aux Iles de la Madeleine.

DIVISIONS DE GASPÉ ET-DE BONAVENTURE.

Les changements sont si peu nombreux, les progrès si lents sur le vaste littoral dont la surveillance m'est confiée, qu'il m'est bien difficile de donner à mon rapport annuel un aspect nouveau, de vous présenter des considérations nouvelles, de faire des recommandations qui n'aient été déjà plusieurs fois répétées. Cependant, il est certaines choses dont l'importance exige qu'on y insiste et qu'on ne cesse d'y attirer l'attention. Si les grandes divisions de Gaspé et de Bonaventure, avec les avantages de leur situation géographique, sur le littoral si fertile de la Baie-des-Chaleurs, ne comptent encore qu'une population de 40,000 âmes qui se livrent relativement peu à l'agriculture, malgré que ce genre d'occupation ait fait des progrès réels, il faut l'attribuer principalement à une cause que je vous ai déjà signalée et sur laquelle j'attire de nouveau toute votre sollicitude.

La colonisation réelle de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs ne remonte guère à plus d'un siècle, et à peine avait-elle commencé à s'asseoir sur les côtes du Golfe et les rivages de la Baie des Chaleurs, que de puissantes maisons commerciales de Jersey vinrent y exploiter le travail et les besoins de cette population naissante. Malheureusement l'ignorance des colons, leur imprévoyance que n'a pu corriger encore une expérience mille fois répétée, n'ont que trop aidé les marchands de Jersey à asservir les pêcheurs à leur domination, à les tenir dans la misère, afin d'en faire les instruments de leur cupidité. La politique adoptée par le fondateur de la maison Robin il y a près d'un siècle, a conduit régulièrement, inflexiblement, au résultat que nous voyons aujourd'hui. Cet homme merveilleusement sagace avait compris que, pour tenir les pêcheurs sous sa main, il fallait les empêcher de se livrer à l'agriculture dont les produits leurs eussent donné l'indépendance. Aussi se fit-il lui-même acquéreur des Seigneuries de Pabos et de la Grande-Rivière, ne concédant que par petites portions de dix acres; de sorte que les colons, absolument incapables de tirer de leurs terres assez pour pourvoir à leurs besoins, durent se soumettre à la domination de la maison Robin qui est devenue successivement propriétaire de la moitié des fermes bordant la Baie des Chaleurs et qui n'a cessé d'acheter à vil prix le produit de l'industrie des pêcheurs, tout en leur vendant à des prix exorbitants les effets et les provisions qui leurs sont nécessaires. Cependant, malgré les efforts employés pour

tenir le colon à la pêche, le sol si fertile et le climat si favorable à l'agriculture avaient dans ces dernières années imprimé à cette industrie une impulsion assez forte; mais depuis quatre ou cinq ans les statistiques démontrent que les produits agricoles ont plutôt une tendance à baisser qu'à augmenter, malgré que la population n'ait pas diminué sur les côtes de la Baie des Chaleurs. Nul doute que les travaux publics, les explorations dans les bois, les constructions des chemins de fer, les établissements de moulins, de conserve de saumon et de homard ont occupé beaucoup de monde et en a enlevé un grand nombre à l'agriculture. D'un autre côté, l'absence de marchés pour écouler les produits agricoles contribue aussi à restreindre les efforts des colons vers l'agriculture; car sur la côte de Gaspé où règne les Jersiais, les seuls marchés qu'on ait sont les maisons de commerce même qui achètent tout à bas prix pour revendre ensuite aux pêcheurs. Les cultivateurs, eux, n'osent pas vendre à crédit, car ils ne seraient jamais payés, vu que les fournisseurs des pêcheurs prennent tout leur poisson qui est leur seul revenu.

Une autre raison qui fait que l'agriculture est plus négligée qu'elle était il y a quelques années, c'est le mauvais système d'engagement des pêcheurs. A venir jusqu'à cinq ou six ans le plus grand nombre des pêcheurs ne s'engageait aux bourgeois que jusqu'au 15 août; pour ce qu'on appelait la pêche d'été, elle allait toute au fournisseur pour payer le compte du magasin. Au 15 août, que le compte fut payé ou non, le pêcheur commençait à travailler pour lui-même et son gain lui permettait de s'acheter ses provisions d'hiver où il voulait; le poisson allait généralement à Québec. De cette manière le pêcheur vivait et travaillait chez lui et pouvait cultiver son petit morceau de terre qui, l'automne, lui donnait un certain revenu si le pêcheur était industriel. Mais les MM. Robin se sont aperçu que ce système donnait au pêcheur un peu trop de liberté et comprirent qu'ils pouvaient serrer la chaîne un peu plus fort, avec plus de chance d'augmenter leurs bénéfices; ils se décidèrent donc à changer insensiblement leur système d'engagement en un autre que le pêcheur imprévoyant et sans défiance a adopté comme l'autre, sans s'inquiéter des résultats. Aujourd'hui le mode d'engagement suivi sur la côte de Gaspé est le système de demi-temps. La plupart des pêcheurs sont envoyés aux grands établissements de Percé, de Newport, de Pabos et du Nord pour y pêcher jusqu'à la fin d'août ou de septembre, de sorte que, quand la pêche est finie, le pêcheur ne prend plus rien pour lui-même; car les temps sont si durs l'automne qu'il est quelquefois des semaines sans sortir au large, et qu'il n'a plus rien non plus à faire sur la terre-ferme.

Ce système qui, au premier abord, peut paraître avantageux, est pourtant désastreux pour le pêcheur, car il l'empêche de cultiver son morceau de terre et le contraint de tout acheter chez le marchand qui abuse de sa position. Ce système est encore pernicieux d'une autre manière, car il augmente l'exportation des Jersiais, ce qui fait la rareté sur nos marchés, en rend la morue plus chère et la met hors de prix pour les pauvres; ce monopole ruine encore le cabotage, et c'est facile à comprendre.

Je ne répéterai pas ici ce que je disais l'année dernière sur ces maisons, sur leur commerce, sur leurs ambitions. Ce que j'ai dit dans le temps et ce que j'écris aujourd'hui suffira pour vous faire comprendre l'état déplorable dans lequel se trouve une grande et riche partie de notre province; une population entière réduite à un vasselage qui n'est pas déguisé, et impuissante à réagir contre la condition qui l'opprime, n'ayant aucun moyen à sa disposition, et en eût-elle, incapable de s'en servir à cause de son manque d'éducation et de ressources. Il n'est certainement ni inutile ni déplacé de ma part d'éveiller encore une fois votre sollicitude à l'égard de cette classe malheureuse de nos concitoyens dont la situation est un non-sens, une anomalie à l'époque où nous vivons.

Je passe maintenant à quelques aperçus, secondaires il est vrai, mais qui ont leur importance et leur raison d'être signalés.

Chose digne de remarque, c'est que le commerce de bois, pendant qu'il subissait dans tout le reste du pays une dépréciation immense, a pris dans la Gaspésie des proportions inconnues jusqu'alors. Huit navires ont fait des chargements de bois carré et de madriers depuis la Madeleine jusqu'à Cap Chatte: une augmentation de quatre sur le nombre de vaisseaux qui ont chargé l'année dernière. Quoique ce chiffre soit

peu considérable en proportion des vastes quantités de bois que peut fournir la division de Gaspé, cependant il est permis d'en augurer favorablement pour un avenir prochain, grâce aux développements des voies de communication qui amèneront un accroissement rapide de population et des débouchés nouveaux.

A ce sujet je crois pouvoir dire un mot des steamers de la Compagnie du Golfe, dont le service s'étend dans notre province jusqu'au fond de la Baie des Chaleurs. Il est évident que si le prix du passage et du fret était moins élevé à bord de ces bateaux, le commerce en retirerait un bénéfice sensible, outre que le nombre des voyageurs augmenterait singulièrement. Rien ne surpasse en beauté naturelle et en charmes pittoresques les rives de la Ristigouche, de la Baie des Chaleurs et du bassin de Gaspé, où sans doute afflueront avant longtemps les touristes, et les familles cherchant de belles places d'eau pour la saison d'été. La réputation des bains de Gaspé est déjà ancienne, mais on n'en connaît pas bien toute la valeur que lorsqu'un plus grand nombre de personnes en auront profité, et ce sera là le résultat de la diminution des frais de passage à bord des vapeurs de la Compagnie du Golfe, et de l'ouverture du chemin de fer projeté entre Paspébiac et Campbellton sur la Ristigouche.

Quoique toutes les pêches n'aient pas réussi sur la côte de Gaspé, celle de la morue qui fait vivre une partie des habitants a été meilleure que l'année dernière et son prix a été si bon, qu'on peut dire que la saison qui vient de se terminer a été heureuse pour cette division, d'autant plus que ceux des habitants qui se sont livrés à l'agriculture ont été récompensés au centuple des travaux qu'ils se sont imposés.

Je borne ici mes remarques générales pour parler plus au long de chacun des produits des pêches de cette division.

PÊCHE DE LA MORUE.

De toutes les pêches qui se pratiquent sur nos côtes maritimes la plus importante, celle qui occupe le plus de bras et qui donne les plus grands revenus est sans contredit la pêche de morue. Quoique cette industrie n'ait pas atteint dans notre Province le même degré d'exploitation qu'on remarque sur les côtes de Terre-Neuve et des provinces maritimes, ses produits sont encore bien considérables. Cette année 3,210 hommes ont été occupés à pêcher la morue sur les côtes de Gaspé et de Bonaventure, dans 1,577 bateaux de pêche. Ce chiffre ne comprend pas un plus grand nombre d'hommes occupés à la préparation de la morue et à son exportation.

La morue est si bien connue, qu'il est inutile d'en faire une longue description. Il y en a de plusieurs espèces, mais je ne m'occuperai ici que de la morue dont on fait la pêche sur nos côtes. Les mers du nord et les grands bancs de Terre-Neuve sont les endroits où la morue semble se retirer l'hiver après ses pérégrinations d'été sur les côtes de notre golfe et sur certaines côtes européennes et américaines. Rien ne nous empêche de croire qu'elle hiverne sur les bancs qui existent dans le golfe, surtout sur les bancs de Miscou et des Orphelins où on la trouve en abondance tard dans l'automne et très à bonne heure le printemps. La voracité de la morue et l'instinct de sa conservation lui font rechercher les lieux qui lui fournissent la nourriture la plus abondante. Elle se nourrit de petits poissons, de mollusques, de crustacées qui fourmillent sur les bancs que j'ai mentionnés et où ils se nourrissent eux-mêmes des déchets et autres substances charroyés sur ces bancs par les courants.

Les pouvoirs reproducteurs de la morue sont tellement extraordinaires que des savants prétendent que, notwithstanding toutes les causes de destruction que rencontre cet habitant des mers depuis les premiers instants de son existence jusqu'à ce qu'il soit parvenu à son plus grand développement, on ne trouvera jamais de moyens humains, non-seulement pour en détruire mais encore pour en diminuer l'espace, au moins d'une manière apparente. Des naturalistes ont porté jusqu'à 8,000,000 le nombre d'œufs que renferme une morue, et si l'on joint à cette fécondité, l'immense étendue de frayères naturelles si pleines de bonne nourriture, sur les côtes de Terre-Neuve et du golfe St. Laurent, on comprendra facilement quelle mine de richesse nous avons à nos portes. Vers la fin de février la morue abandonne ses frayères et commence à descendre au Sud, mais sans dépasser le Cap Cod, en Amérique, et Gibraltar en Europe. C'est vers cette époque qu'elle s'approche des rivages de la Norvège, du

Danemark et de l'Ecosse. On la voit aussi en même temps sur les côtes du Groënland et de l'Irlande ; mais c'est vers le mois de mai seulement qu'elle entre dans le golfe St. Laurent où elle abonde tout l'été et l'automne sur certaines côtes et sur certains bancs. Quant à son apparition en plus grande quantité durant certaines saisons plus sur partie des côtes que sur d'autres, il n'y a pas de doute que cela est déterminé par certains besoins comme ceux de la reproduction, mais surtout par la migration des petits poissons ou par la présence en certains endroits des poissons qui lui servent de nourriture. Qu'il y ait d'autres causes de ses mouvements il n'y a pas à en douter non plus, car on est convaincu maintenant que la morue ne fraie pas seulement auprès des côtes mais aussi sur les bancs et sur la haute mer : c'est une des raisons qui font dire aux savants qu'aucun pouvoir humain ne saurait détruire l'espèce. Mais si la migration de la morue sur nos côtes est déterminée en partie par la présence du petit poisson, il est de la plus grande importance de ne pas détruire ces petits poissons d'une manière irrationnelle. Sur les côtes des Etats-Unis on n'a pas su toujours maintenir l'équilibre ; aussi a-t-on vu disparaître la morue. Cependant depuis quelques années on s'est occupé de protéger par tous les moyens possibles les petits poissons, du moins ceux qui fréquentaient les estuaires des rivières, et on s'aperçoit que la morue revient avec eux. Nos côtes ayant une étendue considérable, on n'a pas à craindre une pareille diminution ; mais on voyait autrefois la morue remonter le fleuve jusqu'à Rimouski, et aujourd'hui c'est à peine si on la trouve à Ste. Anne des Monts. Est-ce que les mêmes causes qui ont amené l'éloignement de la morue des côtes des Etats-Unis n'auraient pas opéré ici de la même manière ? L'emploi indistinct du petit poisson comme engrais, ou l'action des déchets de moulins peuvent peut-être amener les résultats les plus désastreux.

La morue est un poisson délicieux et dans lequel il n'y a rien à perdre. On tire parti de sa chair, de sa langue, de l'huile, et d'une certaine partie de ses tissus pour faire une colle qui vaut celle de l'esturgeon. Un autre produit de la morue dont on obtient de grands profits, ce sont les œufs. Ce produit, qui donne un fort revenu aux habitants de Terre-Neuve et qui était presque perdu sur nos côtes, commence cette année à compter comme une source de revenu pour nos pêcheurs. Il y a quatre ou cinq ans on avait commencé à l'exploiter à Gaspé, mais on l'avait abandonné je ne sais pourquoi. Dans le cours de cette saison on a eu le temps de sauver ce produit, et les statistiques nous démontrent que sur la côte de Gaspé on a préparé au-delà de 622 quarts d'œufs de morue, représentant une valeur d'au-delà de \$4,000. Les habitants de Terre-Neuve expédient des œufs embarillés en Norvège ou en France où l'on s'en sert comme boîtte pour pêcher la sardine. On a vendu les œufs de morue de \$5 à \$8 le quart.

La pêche de la morue sur les côtes du Golfe se divise en deux saisons : l'été et l'automne. Autrefois on ne pêchait que la morue qu'on prenait jusqu'au 15 août ; elle était destinée au marchand. La morue prise après cette date était salée et mise en quarts pour les marchés de Québec et de Montréal, ou restait aux pêcheurs pour acquérir leurs provisions d'hiver. Mais aujourd'hui, presque sur toute la côte de Gaspé, principalement sur la partie ouest où le système des engagements est changé, il n'y a plus pour ainsi dire qu'une seule pêche, celle d'été, puisqu'on pêche presque toute la morue pour l'exportation.

Bien qu'on retrouve la morue sur toute la côte de Gaspé, il y a certains endroits où elle est en plus grande quantité qu'ailleurs : ces endroits sont les rivages de Percé et les alentours de l'île Bonaventure et du Cap Gaspé ; c'est là aussi que la morue séjourne plus longtemps. Sans avoir été très-bonne, la pêche de la morue durant la dernière saison sur les côtes de Gaspé, a été passable et meilleure que celle de 1874. Dans cette année la pêche totale de la côte sud se montait à 89,913 quintaux, et en 1875 nous avons 91,558 quintaux. Les premières semaines de pêche avaient donné de brillantes espérances, les barges rapportaient tous les jours de 4 à 5 drafts de morue, mais tout à coup la boîtte s'est éloignée et avec la boîtte la morue. Les pêcheurs de Newport, de Pabos et de la Grande Rivière qui vont généralement sur les bancs de Miscou et des Orphelins ont fait de superbes pêches d'été ; ils ont pris de 125 à 150 quintaux par barge. Ils comptaient encore sur un semblable succès pour l'automne ; mais, à leur grand chagrin, il n'y a pas eu de voyage possible à cause des

tempêtes, de sorte que la pêche d'automne a totalement manquée sur cette partie des côtes. Plus haut que le Mont Louis et Paspébiac les habitants sont aussi cultivateurs que pêcheurs, de sorte que quand ils ont vu la morue s'éloigner au mois de juin ils ont laissé la barge pour la charrue. La pêche de la morue a commencé cette année vers le milieu de mai.

La pêche de la morue sur la côte de Gaspé se fait de deux manières : soit à la ligne à la main, soit avec des lignes fixes appelées *trawls*. Presque tous les pêcheurs, depuis le Cap Gaspé jusqu'à Newport, font la pêche non-seulement sur les bancs, mais encore près des côtes avec des *trawls* : ailleurs on se sert encore de la ligne à la main. Les *trawls* dépensent plus de boitte que les autres lignes. Les pêcheurs de Percé et des environs sont très hardis à la mer et très expérimentés : ils sortent avec leurs barges ouvertes de 20 à 25 pieds jusqu'à trente six milles au large ; mais aussi leurs chances sont bien meilleures. Ce sont des voyages dangereux, et les pêcheurs dans leurs bateaux soutiennent des tempêtes auxquelles de plus gros navires ne peuvent résister.

On entend quelquefois les pêcheurs ignorants et jaloux se plaindre de l'emploi des lignes fixes sous prétexte que ces appareils détruisent les grosses morues en plus grande abondance.—Si les grosses morues étaient les seules reproductives, cette objection pourrait avoir du poids ; mais il n'en est pas ainsi d'après les physiologistes les mieux posés sur cette question ; alors je ne vois pas pourquoi il est plus aisé de prendre une grosse morue avec une ligne fixe que d'en prendre une plus petite avec une ligne à la main. Et comme on a découvert que la morue déposait aussi bien ses œufs sur la haute mer que sur les côtes, il devient bien indifférent qu'on la prenne avec la ligne fixe à l'entrée du golfe ou avec la ligne à la main sur nos côtes maritimes.

Dans mon rapport de l'année dernière j'ai parlé au long des relations des puissants marchands de poissons avec les pêcheurs et de leurs moyens d'accaparer la morue ; je ne me répéterai pas cette année. Je dirai seulement que toute la morue séchée sur les côtes du sud devient la possession des marchands qui l'envoient à leurs magnifiques établissements de Gaspé et de Paspébiac pour y attendre le vaisseau qui doit l'emporter dans les pays étrangers, en Italie si elle est bien belle, et au Brésil ou aux Indes Occidentales si elle est de qualité inférieure.

La morue de la saison de 1874 a obtenu un très haut prix l'hiver dernier sur les marchés étrangers, surtout au Brésil. On m'a dit que les profits nets sur ce marché avaient été de 6 à 8 et 10 piastres par quintal ; et j'ai eu connaissance cet automne que M. Leboutillier de Gaspé a vendu une cargaison de 2,400 tubs (le tub contient un quintal et un quart) \$20,750, payable avant que le bâtiment laissât le quai. C'est un bénéfice de 8 à \$9 le quintal ; car la morue en tub est de qualité inférieure, qu'on paie à Gaspé à meilleur marché que celle de première qualité.

Ces hauts prix réalisés par les riches marchands Jersiais et les profits énormes accumulés par leur commerce avec le pauvre pêcheur, ne leur avaient pourtant pas inspiré plus de libéralité qu'à l'ordinaire, et la puissante maison Robin avait comme de coutume en mois d'août mis le prix du poisson à \$3.20. C'eût été de même encore toute la saison, le pêcheur se fût enfoncé plus que jamais dans les dettes, et la misère eût été à son comble sur la côte du Nord surtout, si finalement M. Charles Leboutillier de Gaspé n'eût élevé le prix jusqu'à \$4, \$4.50 et même \$5. M. Leboutillier vendait son sel 9 shelings et la maison Robin de 13 à 14 shelings. Il va sans dire qu'on a fait de gros yeux à M. Leboutillier et même des remontrances, et qui sait si l'année prochaine on n'essiera pas à l'écraser.

Comme les ports de Gaspé et de Paspébiac sont à peu près les seuls où les vaisseaux ont un ancrage sûr durant la saison de navigation, c'est là que se rend la flotte de jolis brigantins pour y apporter le sel et les autres approvisionnements dont on a besoin pour les pêcheurs et les autres habitants de la côte ; c'est dans ces ports que la plupart prennent leur chargement. Cinquante-six vaisseaux de 100 à 250 tonneaux ont pris cette année des cargaisons de morue sèche pour l'Italie et l'Amérique du Sud. Ces bâtiments sont tous de beaux modèles, de bons voiliers et font honneur aux constructeurs Jersiais.

La quantité totale de la morue prise cette année sur la côte du sud a été de 93,128 quintaux. La quantité prise en 1874 a été de 88,913 quintaux.

STATISTIQUE des navires faisant le commerce de poisson et qui ont transporté des cargaisons à Percé et Gaspé, en 1875.

PORT DE PERCÉ.

DÉCLARÉS À L'ENTRÉE.						DÉCLARÉS À LA SORTIE.					
Nom des navires.	Ton.x.	Equi- page.	Venant de	Cargaison.	Valeur.	Nom des navires.	Ton.x.	Equi- page.	Destination.	Cargaison.	Valeur.
					\$						\$
Hematope	76	5	Jersey	Générale		Dawn	154	7	Rio Janeiro.....	2,057 tin. de pois.	8,900
John Clarke.....	86	6	do	do		Heroine	97	7	Barbades	Poisson.....	3,960
Dawn	154	7	Cadiz	Sel.....		Inga	678	6	Hull	Bois de construc.	9,230
Bolina	92	6	Figueria.....	do		Bolina	92	6	Naples	2,270 qtx. morue.	4,932
Heroine	97	7	Jersey	Générale		John Clarke.	86	6	Jersey	100 ton. b. de c.	100
Diton	78	7	do	do		Diton	78	7	Italie	1,500qtx. morue.	7,400
Tickler	96	7	Bristol	do		Juventa	151	8	Rio Janeiro.....	2,152 tin. de pois	10,137
Inga	678	16	London	Sur lest		Zigzag	119	7	Marché.....	Poisson	
Snow-drap	149	7	Cadiz	Sel.....							
Juventa	151	8	Runcorn	do							
Secret (s.s.)	293	43	Pictou	March. en entrep.							
Warrior	94	6	Barbades	Générale							
Comalo	95	6	do	do							
Hematope	76	5	do	do							
Marie Georgiana ..	98	7	Labrador	Poisson							
Hebe	236	11	Liverpool	Sel, etc.....							
Miramichi (s.s.)..	292	45	Pictou	March. en entre.							

115 côtiers entrés à ce port.

PORT DE GASPÉ.

Firm	140	8	Terreneuve	Sur lest.....		Orient Star.....	95	6	Ancona	2,686 qtx	13,430
Forward	139	6	Bristol	do		Edward Vittery..	119	6	Lisbonne	2,685 do	13,425
Ocean Phantom.....	598	15	London	do		Bolina	93	7	Naples	1,037 do	5,185
Hans Thus	400	10	Gloucester	do		Aura	93	7	Rio Janeiro.....	Poisson.....	7,425
Skein	619	14	London	do		Standard	93	7	do	do	7,692
Zenith	118	6	Cadix	Sel.....		Dawn	154	8	do	do	14,634
Orpheus	611	15	Risbrr	Sur lest.....		Plover	30	4	Shippegan	Divers	
Mary Jane	122	5	Cadix	Sel.....		Warrior	93	6	Barbades	Poisson.....	3,466

STATISTIQUE de tous les bâtiments et navires qui ont été déclarés à la sortie et portant du poisson seulement, saison 1875.

NEW CARLISLE.

No.	Date du rapport.	Nom du navire.	Ton ^x	Equi- page.)	Venant de	Morue sèche, en quintaux.	Egrefin, sec, en quintaux.	Lingue, sèche, en quintaux.	Huile de morue, en gallons.	Rogues de morue, en quarts.	Homard en conserve, en lbs.	Saumon, mariné, en quarts.	Maquereau, ma- riné, en quarts.	Morue verte, en quarts.	Hareng, mariné, en quarts.	Hareng, fumé, en quarts.	Gaspereau, en quarts.	Nonnes de mo- rue, en quarts.
42	28 mai	Anabella	72	5	Barbades										15			
46	10 juin	Hebe	236	9	do	56												
47	14 "	Seaflower	352	15	Jersey									40				
50	14 "	Hudson	100	8	Barbades										17			
55	28 "	" 85"	139	8	Rio Janeiro	1,834	35	55										
3	7 juin	C.R.C.	248	12	Barbades	658	55	20							118			
4	8 "	Robin	150	8	do										118			
5	9 "	G.D.T.	118	7	do	596	9								200			
6	13 "	M. Georgiana	98	6	do										200			
12	24 août	Emile Adeline	88	5	Terreneuve											30		
13	26 "	Marceline	45	4	Boston							11			622			
16	4 sept.	O. Blanchard	260	10	Rio Janeiro	2,028	64								751			
17	4 "	Star of the Sea	65	5	Boston													
21	15 "	Hanatope	76	4	Barbades	1,150												
22	16 "	Snowdrop	149	7	Rio Janeiro	2,533												
23	18 "	Ranger	137	7	Jersey	3,026												
24	21 "	Robin	150	8	Rio Janeiro	2,356												
25	20 "	G.D.T.	118	8	Jersey				6,891					55				
26	16 oct.	C.R.C.	248	11	Rio Janeiro	3,466	516											
27	22 "	Reaper	137	8	Bari Staly	2,983												
28	28 "	Homely	229	10	Barbades	3,264	400					13					26	
29	29 "	Sea Rose	145	7	Rio Janeiro	2,602												
30	30 "	Union	193	9	do	2,496	605											
32	6 nov.	M. Georgiana	98	7	Viana	2,340												
33	9 "	Zenith	118	6	Rio Janeiro	1,730												
34	10 "	Century	181	8	Jersey				30,878	339								
35	15 "	A. White	98	6	Barbades									1	20			
37	19 "	Seaflower	352	14	Jersey	6,197								100	36			100
38	19 "	Hebe	236	10	Rio Janeiro	2,395	4											
39	30 "	Anabella	72	6	Barbades									10				
						41,708	1,688	75	37,769	339		24		206	2,093	30	26	100

STATISTIQUE de tous les bâtiments et navires qui ont été déclarés à l'entrée, sur les côtes, saison 1875.

NEW CARLISLE.

No.	Date du rapport.	Nom du navire.	Ton'x	Equi- page.	Venant de	Morue sèche, en quintaux.	Harang mariné, en quarts.	Huile de morue, en gallons.	Poisson mariné, en quarts.	Huitres, en quarts.	Homard en conserve, en boîtes.	Gaspereau, en quarts.	Consignataires.	Observations.
100	3 juin.	G.D.T.	118	7	Magpie	12							B.B.	B.B. et C.R.C. in- diquent les con- signataires.
115	21 "	Hare	23	3	Caraquette	43							C.R.C.	
21	21 juillet	Fairy	33	3	Sheppegan						140		B.B.	
35	8 août	Snowdrop	149	6	Perce			1,274					C.R.C.	B.B. pour Le Bou- tillier et Frères, C. O. R. pour Charles Robin et Cie, tous deux de l'aspébiac.
37	10 "	Northern Chief	50	5	Cheticamp	580							C.R.C.	
41	21 "	Northern Chief	50	5	Magarie	650							C.R.C.	
46	31 "	Northern Chief	50	5	do	660							C.R.C.	
55	13 sept.	Northern Chief	50	5	do	680							C.R.C.	
58	16 "	Ranger	137	8	Caraquette	3,026							C.R.C.	
63	23 "	Northern Chief	50	5	Magarie	660							C.R.C.	
65	25 "	Fairy	33	3	Sheppegan						87		C.R.C.	
66	27 "	Paspebiac	57	5	Arichat	450							C.R.C.	
68	29 "	Hare	23	3	Caraquette	200							C.R.C.	
70	5 oct.	Replevin	5	2	do		53					2	C.R.C.	
72	9 "	Fairy	33	3	Sheppigan						406		C.R.C.	
73	11 "	Etoile du Matin	71	5	Caraquette	425							C.R.C.	
74	11 "	Unlon	193	8	Arichat	1,135						26	C.R.C.	
76	13 "	Beaver	20	3	Caraquette	460							C.R.C.	
77	15 "	Etoile du Matin	71	5	do	828							C.R.C.	
79	16 "	Paspebiac	57	5	do	786							C.R.C.	
80	23 "	Epopt	10	3	do	150							B.B.	
82	26 "	Adelina	91	6	Magpie	1,300		800					C.R.C.	
83	27 "	Epopt	10	3	Caraquette	200							C.R.C.	
84	27 "	Replevin	5	2	do	180							C.R.C.	
85	3 nov.	Northern Chief	50	5	Arichat	1,020							C.R.C.	
86	5 "	Epopt	10	3	Caraquette	91							C.R.C.	
87	5 "	Replevin	5	2	do								C.R.C.	
88	5 "	Fly	58	5	do			5,400		20			C.R.C.	
89	8 "	Zenith	118	5	Mingan	1,728							C. H.	
90	8 "	Star of the Sea	45	4	Port Auxley		660						B.B.	
93	12 "	Replevin	5	2	Caraquette					50			C.R.C.	
						15,264	713	7,474	20	50	• 633	28		

STATISTIQUE de tous les bâtiments et navires qui ont été déclarés à la sortie et portant du poisson seulement, saison 1874.

NEW CARLISLE.

No.	Date du Rapport.	Nom du navire.	Ton's	Equi-page.	Venant de	Morue sèche, en quintaux.	Hareng, en quarts.	Homard en conserve, en boîtes.	Saumon en conserve, en boîtes.	Truite, en quarts.	Hareng fumé, en quarts.	Huile de morue, en gallons.	Saumon, mariné, en quarts.	Morue verte, en quarts.
102	25 mai	Hematope.	76	7	Arichat.	342								
127	22 juin.	M. Martha.	61	5	Halifax		120							
5	2 juillet.	Providence	81	5	Québec			172	200					
24	19 "	Mary.	22	2	Pictou					1				
21	29 "	Marceline	45	4	Charleston, IPE						20			
24	4 août	A.W.C.	55	5	Québec	150						300		
38	9 "	U. J. Tessier.	44	4	Halifax								60	
80	23 octobre.	Anabella	72	5	Québec									600
81	25 "	A.W.C.	55	5	do									300
85	15 nov.	" 85"	139	8	Arichat.	2,535								
						3,027	120	172	200	1	20	300	60	900

STATISTIQUE de tous les navires qui ont été déclarés à l'entrée et portant du poisson, saison de 1875.

NEW CARLISLE.

Date du rapport.	Nom du navire.	Venant de	Morue sèche, en quintaux.	Hareng mariné, en quarts.
1875.				
29 juillet	Adelina	Labrador.....	618	
4 août.....	Kossuth	Baie des Iles.....		26
4 octobre.....	Adelina	Labrador	1,522	
			2,140	26

Pêche de la baleine.

La couche épaisse de graisse qui recouvre la baleine fait qu'elle n'est pas beaucoup sensible aux variations de la température; aussi la retrouve-t-on dans presque toutes les mers. Cependant elle a été tant poursuivie et chassée par les baleiniers des différentes nations, qu'on la retrouve aujourd'hui principalement dans les mers glaciales, sur les côtes du Groënland et du Spitzberg, dans la Baie de Baffin, dans le Détroit de Davis et dans les mers du Sud; elle entre jusque dans notre golfe, où on la trouve surtout sur les côtes du Labrador et les bancs de Mingan, et quelquefois on en voit jusqu'à la Pointe des Monts.

Les armements pour la pêche à la baleine ne datent sur nos côtes que de l'époque où des Américains loyalistes vinrent s'établir, après la paix de 1763, sur les côtes de Gaspé. Les loyalistes arrivèrent sur nos rivages avec l'expérience des pêches à la baleine qu'ils avaient pratiquées sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, et ne tardèrent pas à s'apercevoir des profits qu'ils pouvaient faire dans notre golfe, en se livrant à une industrie qu'ils savaient exploiter. Tels furent les commencements des premières expéditions. La flotte, peu nombreuse d'abord et composée de petits vaisseaux, se multiplia petit à petit, et il fut un temps où ces expéditions comptèrent jusqu'à douze belles goëlettes. Ce fut alors l'âge d'or dans Gaspé, et les anciens qui se rappellent encore des profits énormes que les baleiniers faisaient avec la pêche ne savent exprimer en termes assez forts l'imprévoyance des pêcheurs qui n'ont pas su s'assurer alors l'aisance et la richesse qui leur arrivaient à pleins bâtiments. Le nombre des goëlettes expédiées à la chasse de la baleine a diminué peu à peu; aujourd'hui il est réduit à trois.

Trois espèces de baleines fréquentent notre golfe; mais celle qu'on poursuit le plus généralement est la baleine à bosses, appelée ainsi à cause des bosses qu'elle a sur le dos. Pendant plusieurs années la baleine avait été tellement chassée par nos chasseurs de Gaspé, qu'elle avait fui notre golfe comme elle avait fui pour la même cause les côtes de l'Europe et de l'Amérique Centrale, tellement que cette pêche était devenue ruineuse; nos pêcheurs l'abandonnèrent. Ce répit lui a permis, je crois, de reproduire, et depuis deux ans on voit la baleine en aussi grande quantité dans notre golfe qu'on la voyait autrefois. Ceux qui ont été employés, dans ces expéditions cette année, disent qu'ils en ont vu des mille et des mille. Trois goëlettes: l'*Admiral*, capitaine Tripp; le *Lord Douglas*, capitaine Baker; et la *Violet*, capitaine Suddard, laissèrent Gaspé vers le milieu de juin pour la chasse de la baleine. Voici quel a été le résultat de ces expéditions:

<i>Admiral</i>	240	quarts
<i>Lord Douglas</i>	220	"
<i>Violet</i>	120	"

La pêche s'est faite cette année principalement sur la côte du Labrador et dans le Détroit de Belle-Ile, la *Violet* a pris sa cargaison à une courte distance de Gaspé. Elle aurait pu être deux fois plus productive n'eussent été la rude saison et les glaces qui ont rendu la navigation dangereuse tout l'été et l'automne. L'huile s'est vendue 50 cts. le gallon.

Pêche du saumon.

Bien que la pêche du saumon soit une pêche fluviale et qu'elle n'ait pas sous le rapport du revenu l'importance des pêches de la morue et du hareng, elle est pour nous d'un grand intérêt eu égard à la qualité de ses produits qui constituent d'abord

une nourriture très recherchée par toutes les classes, et à cause de la protection que lui accorde le gouvernement, qui lui consacre tous les ans des sommes assez considérables.

De toutes les pêches qui se pratiquent sur les côtes du golfe et dans nos rivières, la pêche du saumon est peut-être celle qui a le moins réussi durant la dernière saison. Comme je parlerai dans un autre article des causes probables de cette diminution, je me contenterai ici de constater simplement ce fait. Lors de la découverte du pays, le saumon fourmillait sur nos côtes et dans nos rivières, comme c'est encore le cas sur les côtes de la Californie et sur une très grande partie des côtes occidentales de l'Amérique du Nord, tellement que cette abondance a influencé considérablement cette année le prix de notre saumon sur le marché. Mais des pêches excessives, inspirées par l'ignorance, l'imprévoyance et l'amour d'un gain présent, ont fini par amener, en peu d'années, une telle ruine dans les rivières, que ce triste résultat attira l'attention du gouvernement, qui fit des lois sages pour régler la pêche du saumon et aider à en multiplier les produits. On avait bien depuis quelques années des lois protectrices, mais elles restèrent lettres mortes parce qu'il n'y avait pas d'autorité capable de les faire mettre à exécution. Ce n'est à proprement parler que quand le gouvernement eût armé un vaisseau pour protéger les côtes du golfe, qu'il eût nommé des garde-pêche pour veiller sur les rivières et qu'il eût affermé un certain nombre de stations, qu'on vit de nouveau augmenter le saumon et les pêches de nos rivières s'améliorer. Quand on afferma les stations, les pêches à saumon donnaient alors si peu de profit que beaucoup de pêcheurs, dans les meilleurs endroits de pêche, comme à Gaspé, refusèrent d'affirmer leurs stations parce qu'il leur fallait payer un prix nominal qu'ils désespéraient de pouvoir payer avec leur revenu. Ce n'est pas sans beaucoup de peine, d'attention et de dépenses qu'on parvint à repeupler nos rivières et à obtenir les résultats magnifiques que nous avons remarqués en 1869, 70, 71, 72 et 73. Si pourtant la pêche des deux dernières saisons a montré une diminution sensible dans nos produits, il ne faut pas en accuser telle ou telle circonstance, car il y a pour les habitants des mers comme pour les autres des lois extraordinaires, auxquelles ils sont soumis et qui les font nous désappointer quand on attend leurs visites avec le plus d'impatience et qu'on a le plus raison de compter sur eux. Tout de même l'insuccès de ces deux saisons doit nous faire réfléchir et nous engager à prendre toutes les mesures propres à faire disparaître les causes de diminution du saumon que nous pouvons raisonnablement contrôler. C'est ce dont je me propose de parler dans une autre partie de mon rapport. La diminution du saumon a été générale cette année sur toutes les côtes du golfe, ce qui prouve qu'à part les causes locales qui ont pu agir en certains endroits, il doit y avoir aussi une cause générale qui nous a conduits à ce résultat.

Le saumon est si bien connu que je ne parlerai pas ici de sa physiologie; je dirai seulement que dès la fin de mai on le voit entrer dans nos rivières de la côte du sud pour gagner les frayères; il en monte de même quelquefois jusqu'à la fin de septembre. Cette année le saumon est monté dans nos rivières bien plus tard qu'à l'ordinaire; ce n'est que vers le milieu d'août que le plus grand nombre est entré dans les rivières. Cette raison, ajoutée au mauvais temps de la saison, a été cause que les pêcheurs à la mouche comme les pêcheurs aux rets n'ont pas réussi comme ils l'auraient dû dans des circonstances ordinaires. Les meilleures rivières à saumon de ma division sur la côte du sud, en commençant à l'ouest, sont les rivières Cap Chatte, Ste. Anne des Monts et Madeleine. La rivière Cap Chatte est une bonne rivière à truite, mais on y voit peu de saumons. Cependant, elle était autrefois une bonne rivière à saumon; elle fut ruinée par les rebuts de moulin, et d'ailleurs l'usage du dard y fut toujours très en vogue. Elle est très difficile à surveiller, vu que ses rives sont habitées des deux côtés, jusqu'à dix milles dans l'intérieur. Cependant j'ai lieu de croire qu'avec un bon gardien local on parviendrait à en faire encore une bonne rivière, sinon pour le saumon, du moins pour la truite. Elle serait très adaptée à la pisciculture. Mais il n'y en a pas de mieux placées pour cela que la belle petite rivière de Ste. Anne des Monts, qui s'est repeuplée si promptement dès qu'on eût fait disparaître les causes de la destruction du saumon. On n'a pris que six quarts de saumon dans les deux rets à l'entrée de la rivière; mais il faut remarquer que la pêche n'a pas été

faite cette année dans le meilleur endroit et que le saumon est monté dans cette rivière bien plus tard qu'à l'ordinaire, même après le temps de la pêche aux rets. Cette circonstance a aussi influencé beaucoup la pêche à la mouche dans cette rivière, qui n'a donné que 59 saumons. Cependant, le garde-pêche nous assure qu'il y a eu presque autant de saumons sur les frayères qu'en 1874, et que si les pêcheurs à la mouche étaient restés plus longtemps ils auraient eu peut-être autant de succès qu'en 1874, année où il fut pris 140 saumons. Cette partie de la côte du sud a toujours été depuis l'établissement des lois de pêche le refuge des braconniers; aussi, tous les ans, a-t-on à sévir contre quelques-uns d'entre eux. Cette année, j'ai été contraint d'imposer deux amendes de \$10 à Isaac Chouinard et Michel Pelletier, du Cap Chatte, pour avoir, sans permis, tendu des rets à truite, et deux autres amendes de \$15 à Olivier Viau et Jean Pelletier, pour avoir dardé du saumon dans la rivière de Ste. Anne des Monts. A la Madeleine, j'avais été obligé, deux jours auparavant, d'imposer une amende de \$40 et une autre de \$20 à Pierre et Nazaire Ouellet, pour avoir dardé du saumon dans la rivière Madeleine. Sur cette dernière, comme il en avait été à Cap Chatte et Ste. Anne des Monts pendant des années, la pêche au dard était encore à l'état d'institution. Jusqu'à cette année, les habitants de cet endroit, qui avaient tous la même passion, étaient aussi intéressés à se protéger, de sorte qu'on entendait bien dire et répéter qu'on dardait à l'envi, mais il nous était toujours impossible d'en savoir plus long; grâce au zèle de M. Laurendeau, récemment nommé garde-pêche pour cette division, nous avons pu mettre la main sur les chefs. Un châtimement assez fort et le zèle continu du garde-pêche sauront, j'en suis sûr, protéger désormais cette rivière contre d'autres infractions. Le locataire de cette rivière n'a pris à la mouche que 12 saumons, mais il n'a pêché qu'une couple de jours. Le garde-pêche m'assure que, malgré l'énorme quantité de bois qu'on a descendu dans cette rivière, il y est monté beaucoup de saumon et que les frayères y étaient bien garnies au mois d'octobre. Les pêches aux rets, près des rivières Ste. Anne et Madeleine, n'ont donné cette année que 57 quarts contre 83 l'année dernière.

Le produit de ces mêmes pêches pour Gaspé et la Malbaie n'a été que de 357 quarts cette année; en 1874 on avait eu 528 quarts: c'est donc une diminution de 171 quarts, et depuis 1871, cette diminution a été graduelle. Ce fait a certainement lieu de nous surprendre; mais il faut bien nous rendre à l'évidence et convenir qu'il doit y avoir des causes spéciales de cette diminution graduelle dans nos rivières de Gaspé. Cependant, je réserve cette question pour une autre partie de mon rapport.

Pour contrebalancer les nombreuses causes naturelles de destruction du saumon, le département a fait construire en plusieurs endroits des établissements de pisciculture.

On comprendra facilement de quelle importance sont ces établissements pour l'avenir de nos rivières, si nous parvenons à jeter tous les ans dans ces rivières des millions de petits poissons qui échappent ainsi aux causes innombrables de mort qui les attendent dans la reproduction naturelle, causes qui font qu'à peu près un dixième des œufs de saumon peuvent atteindre à faire des saumons, tandis que par les moyens artificiels, 90 pour cent des œufs peuvent se réchapper. J'eus occasion de visiter à Gaspé l'établissement de pisciculture qu'on a élevé sur un petit ruisseau qui se verse dans la rivière Dartmouth; cet établissement est confié à M. Vibert, le garde-pêche. Ce monsieur semble être parfaitement au fait de sa besogne et comprendre tout ce qui peut nuire à la propagation artificielle du saumon. Comme M. Vibert doit lui-même faire rapport sur l'administration de cet établissement, je me contenterai de dire que les efforts de ce monsieur ont été jusqu'ici couronnés de succès, car si on prend en considération les difficultés de toutes sortes qui accompagnent la mise à l'eau de 108,000 petits poissons, qui est une moyenne de 50 pour cent des œufs déposés dans les auges artificiels, cette opération est certainement un succès. Pour assurer une plus grande éclosion des œufs, M. Vibert s'est étudié tout l'hiver à essayer différentes méthodes, et il a fini par se convaincre que si on employait des plateaux perforés de porcelaine pour y déposer les œufs, ou bien des plateaux de fer galvanisé, on réussirait mieux. Sur 1,500 œufs qu'il plaça ainsi sur une assiette ordinaire de por-

celaine perforée, il en a perdu seulement 15. J'aurais bien confiance en ce moyen pour développer les œufs, vu que sur ces plateaux il ne peut pas se former de combinaisons chimiques qui sont des poisons pour les œufs. La seule difficulté, c'est d'avoir des plateaux.

Dans la quantité de quarts de saumon pris à Gaspé, celle prise à la Malbaie figure pour près d'un tiers. Le fait est que la pêche à la Malbaie a été aussi bonne qu'à l'habitude, ce qui est dû probablement à ce que la boîte est restée sur la côte tout le temps de la pêche du saumon. On a réservé la rivière de la Malbaie pour s'y procurer les saumons nécessaires pour la reproduction artificielle. Presque tout le saumon de Gaspé et de la Malbaie a été vendu et envoyé frais à Québec.

Je ne puis dire le nombre de pêcheurs à la mouche qui ont exploité cette pêche dans les rivières de Gaspé; mais je sais qu'ils se sont succédés à tour de rôle durant toute la saison. A mon avis ces pêches par leur excès peuvent nuire beaucoup à nos rivières. J'ai déjà eu occasion d'en parler l'année dernière; j'y reviendrai plus loin.

La pêche aux rets dans la division de Pabos et de la Grande Rivière n'a été que la moitié de celle de 1874. Les trois rets près de l'embouchure de la Grande Rivière ont donné cette année 9 quarts contre 21 en 1874. Pourtant le Dr. Clark, qui a le privilège de faire la pêche à la mouche sur cette rivière, a pris autant de saumons qu'en 1874. Le saumon est monté très tard dans ses frayères. A Port Daniel la pêche aux rets n'a pas dépassé 87 quarts, contre 112 en 1874. Les stations qui ont donné le plus de poisson sont celles du large, et on voit que c'est dû à ce que le petit poisson dont se nourrit le saumon avant d'entrer dans les rivières s'est tenu au large et qu'il n'est pas entré dans la baie. En 1872, 1873 et 1874, on a vendu ici le saumon à l'état frais 5 centins la livre et il était mis en conserve à l'établissement de M. Brown; mais cette année le saumon en boîtes valait si peu que l'établissement a été abandonné et qu'on a été obligé de saler le saumon.

C'est dans les divisions de New Richmond et Carleton, que la diminution du saumon s'est fait le plus remarquer, bien qu'elles renferment les belles rivières de Cascapédia, Bonaventure et Ristigouche. Le nombre de quarts de saumon pris l'année dernière dans ces divisions était de 302, malgré une saison de tempêtes qui avaient détruit plusieurs rets dans le meilleur temps de la pêche; cette année nous n'avons eu que 186 quarts. La pêche à la mouche n'a pas été plus satisfaisante. En 1874, 16 pêcheurs à la ligne prirent 410 saumons; cette année 14 n'en ont pris que 242 dans la grande rivière de Cascapédia. Malgré cette diminution dans la pêche, tous ceux qui ont visité les rivières de Cascapédia et de Bonaventure nous disent qu'il y est monté beaucoup de saumon, et que sans les pluies extraordinaires qui ont dérangé les eaux et les poissons, on aurait réussi infiniment mieux avec la mouche. Dans la division de Ristigouche on n'a pas une diminution aussi notable, mais cependant les pêcheurs aux rets n'ont pris que 185 quarts de saumon contre 274 en 1874. La pêche à la mouche a peut-être été un peu inférieure à celle de l'année dernière; mais encore a-t-elle été très satisfaisante. Les locataires de cette rivière et de ses tributaires ne les ont laissés qu'au dernier jour de la saison légale.

La migration du saumon vers la rivière Ristigouche a été sans doute influencée par les mêmes causes qui ont agi ailleurs. Mais il y a des pêcheurs qui, pour expliquer la diminution de la pêche aux rets, prétendent que le saumon s'instruit en vieillissant et vient à comprendre quel terrible ennemi il a dans les rets. A sa manière d'agir les pêcheurs disent que le saumon semble être au fait de ce qu'il lui faut faire pour éviter les rets. On a remarqué qu'il longeait les côtes en troupes nombreuses, se tenant serré et formant un corps compact d'une forme triangulaire, ayant un chef qui les conduisait à travers les dangers, à peu près comme fait le chef de file dans un volier d'outardes. Pour faire entrer le saumon dans les rets et briser le triangle, on a été à plusieurs reprises obligé d'aller guetter les saumons au large, et ce n'est qu'en leur faisant peur qu'on brisait le troupeau et qu'on en faisait prendre dans les rets.

Les stations que le département avait données aux sauvages Micmacs n'ont pas mieux réussi que les autres; mais elles ont été parfaitement bien pêchées par les sauvages eux-mêmes. Ces gens-là sont très heureux aujourd'hui de l'échange qui leur a

été procuré pour le privilège qu'ils avaient de darder le saumon. Le privilège était sans avantage pour eux puisqu'il était une source de désordres et d'ivrognerie, et qu'un petit nombre pouvait en profiter; maintenant les sauvages n'ont pas d'occasion de débauche, ils peuvent travailler à toute espèce d'ouvrage, ils en ont le temps et durant l'époque de la pêche les familles ont tous les jours leur part de poisson. Le missionnaire chargé du soin spirituel de ces sauvages m'a dit que son troupeau avait mené une conduite exemplaire durant l'été, et n'a chargé de présenter pour lui ses remerciements au département à qui les sauvages doivent cette mesure si sage qui a mis la paix et l'ordre dans leur village.

Comme les propriétaires des établissements de conserve de Ristigouche n'offraient cette année que trois centins par livre de saumon, les pêcheurs n'ont pas voulu le donner à ce prix et ont aimé mieux le saler. Mais les deux parties ont regretté plus tard de n'avoir pas fait de transactions; car les pêcheurs n'ont pas trouvé de prix plus élevé que celui offert par les établissements de conserve, et les acheteurs y ont perdu parce que le prix des conserves de saumon a subi une hausse considérable sur les marchés vers la fin de la saison.

Je ne puis parler de *visu* de l'établissement de pisciculture actuellement en opération sur la rivière Ristigouche, mais je sais qu'on sera prêt au printemps de mettre à l'eau des milliers de petits poissons pour repeupler la rivière principale et ses tributaires.

La quantité de saumon prise cette année sur la côte du sud est de plus de 900 quarts contre 1,529 l'année dernière.

Pêche des huîtres.

L'huître est un être que je ne décrirai pas ici, parce que le corps de ce rapport ne me le permet pas; il est d'ailleurs assez connu par les amateurs qu'il me suffit de n'en dire qu'un mot. On trouve les huîtres dans toutes les mers du monde. On sait que comme mets elles sont très recherchées et on les connaissait dans les âges les plus reculés. Elles sont d'une fécondité prodigieuse, et prennent trois ans pour parvenir à une bonne grosseur. Les principaux bancs d'huîtres du Canada sont ceux de Malpèque, de Cocagne, de Bouctouche et de Caraquette; il n'y en a pas dans la province de Québec. Toutes les huîtres consommées dans les provinces de Québec et d'Ontario ne viennent pas des bancs mentionnés plus haut: il en est importé une quantité énorme des Etats-Unis. Quelles sont les causes qui ont jeté nos bancs d'huîtres dans l'état de pauvreté et d'extinction que nous voyons aujourd'hui? La réponse est fort simple: l'excès de pêche. Les pouvoirs producteurs de la nature sont si puissants et les lois de l'harmonie générale qui déterminent l'augmentation et l'existence des êtres animés sont si bien balancées, qu'une modification en apparence triviale dans les conditions du développement suffit quelquefois pour donner un élan illimité à leur multiplication; de même aussi un dérangement dans l'équilibre entre les conditions peut suffire pour amener la diminution et la disparition complète d'une espèce tout entière. La fécondité des huîtres est si grande que tous leurs ennemis naturels coalisés ne peuvent réussir à diminuer le nombre et l'étendue des bancs, encore moins à arrêter pour un moment leur augmentation et leur expansion constante. Ce n'est donc pas contre ces ennemis qu'il faut trouver les moyens de les défendre.

On a craint, et avec raison, que les pêches excessives qui étaient faites sur nos bancs d'huîtres les ruineraient bientôt, et pour obvier à cet inconvénient on a fait plusieurs essais d'implantation à certains endroits dans la province de Québec, qu'on croyait les plus avantageux pour cette culture. Des essais de ce genre ont été tentés à Gaspé, aux Sept Îles et au Bic, mais aucun n'a réussi. On a cru dans le temps que cet insuccès était dû à la mauvaise qualité des fonds; mais des recherches et des observations faites dans ces derniers temps par M. J. F. Whiteheaves, secrétaire de la

Société d'Histoire Naturelle de Montréal, ont démontré qu'il était dû à la différence de la température de l'eau. Je suis porté à croire que M. Whiteheaves a découvert la cause réelle de nos insuccès, et si l'on veut faire attention à la position de nos bancs d'huîtres on verra qu'ils sont tous placés dans des endroits à l'abri des tempêtes de la mer et des eaux que les glaces de l'océan tiennent à une basse température. D'après ces observations, que je pense très-justes, il faudrait donc prendre notre parti et nous rabattre sur les bancs que nous avons déjà, pour les protéger de notre mieux et sur l'industrie des particuliers disposés à cultiver cette industrie qui, dans d'autres pays, comme en France et en Angleterre, donne des profits considérables à ceux qui veulent l'exploiter. Je ne puis dire grand'chose des bancs d'huîtres des provinces maritimes, parce qu'ils ne sont pas dans ma division et que je n'ai pu les étudier sur les lieux. Celui que j'ai le plus observé est le banc de Caraquette, et je puis dire que celui-là est entièrement ruiné. J'ai vu et examiné cet automne deux cargaisons de ces huîtres de Caraquette, les meilleures au goût peut-être qu'il y ait en Canada, et je n'en ai guère vu un quart dans ces cargaisons qui valussent la peine d'être ouvertes; le reste était de la grosseur d'une pièce de 25 cts., et attachées sur des morceaux de coquilles, ce qui attestait la ruine de ces bancs d'huîtres naguère si célèbres. Il n'y a certainement plus à retarder. Le département devrait prendre la chose en mains et empêcher cette pêche pendant trois ans. Ce serait une mesure bien sage et que tous les gens sensés approuveraient. Sans cela c'est une mine épuisée pour toujours et une source de revenus de moins pour les habitants du Canada. Quant aux entreprises privées pour la culture des huîtres, je crois qu'il serait sage de les encourager, et je suis sûr que si on choisit bien les sites, qui sont nombreux dans les provinces maritimes, les entreprises paieront admirablement les industriels en peu d'années. On a déjà fait des expériences dans ce sens, et on me dit que M. Pope, sur l'Île du Prince-Edouard, a parfaitement réussi. Ces entreprises ont en France les meilleurs résultats. Espérons donc qu'on ne tardera pas à imiter les exemples qui nous sont donnés, et que les produits de cette industrie nous coûteront bientôt moins que ceux que nous importons des Etats-Unis, et qu'ils deviendront assez abondants pour suffire aux demandes de tous les gourmets du Canada.

Pêche du homard.

Les craintes que nous éprouvions en 1872 sur les suites des pêches excessives qui étaient pratiquées sur nos côtes pour prendre le homard, ont malheureusement trop vite prouvé qu'elles avaient leur raison d'être, surtout pour la Baie des Chaleurs, dont un seul poste, l'année dernière même, a fourni 216,432 livres de conserve de homard, mais qui fut tellement épuisé par cette pêche extraordinaire que cette année on n'a pu en retirer que 9,315 livres avec les mêmes moyens. Des naturalistes ont déjà écrit que parmi les habitants des mers qui vivent près des côtes, le homard est un de ceux que l'on peut détruire le plus facilement. Les côtes des Etats-Unis sont là pour le prouver; celles de la Baie des Chaleurs viennent, elles aussi, de subir la triste expérience de ces pêches excessives.

Les derniers règlements du département relatifs aux pêches du homard ont sans doute eu un bon effet; mais je suis d'opinion qu'il aurait encore fallu, à part la défense de prendre le homard d'une certaine longueur, d'une certaine pesanteur et d'un certain état, établir une saison réservée où il eût été défendu de prendre aucune espèce de homard. D'après les observations des garde-pêche les plus intelligents, cette saison réservée devrait être fixée, pour la Baie des Chaleurs et Gaspé, depuis le 15 août au 15 octobre; car, suivant eux, c'est le temps où l'on rencontre le plus de homards femelles imprégnées; d'après M. Hogg lui-même, le propriétaire des établissements de Carleton et de New Mills, au Nouveau-Brunswick, c'est le temps où il a été obligé de libérer le plus de homards, à cause de leur état d'imprégnation. Pour rétablir

l'équilibre et nos terrains de pêche, il faut nécessairement adopter des mesures de rigueur. On dira probablement qu'il n'y aura plus à exploiter ces pêcheries avec de tels règlements; c'est peut-être vrai. Alors, si on l'aime mieux, qu'on pêche pendant une saison tant que l'on voudra, et qu'on ferme cette pêche ensuite pendant trois ans. Sans ces mesures, l'industrie de la pêche du homard est une affaire des temps passés. MM. Fraser et Holliday ont exploité cette année cette industrie sur une assez grande échelle, car ils ont deux établissements, l'un à Sandy Beach et l'autre à la Malbaie; mais je suis sûr qu'ils comprennent assez leurs intérêts et l'importance de nos pêches pour ne pas épuiser les fonds où ils exploitent leur industrie et qu'ils sauront toujours maintenir l'équilibre entre la destruction et la reproduction. MM. Fraser et Holliday ont préparé à Sandy Beach 30,000 livres de conserve de homard, et 42,000 à la Malbaie. À Port Daniel, M. Nye en a préparé 9,120 livres. Cela fait, en tout, 86,964 livres pour la côte de Gaspé et Bonaventure, contre 250,908 livres en 1874.

Causes de la diminution du saumon

Les statistiques de cette saison, celles de l'année dernière et de la saison précédente nous démontrent qu'une diminution graduelle, mais plus considérable cette année que les années précédentes, dans la pêche du saumon sur les côtes maritimes et dans les rivières, menace de rendre cette industrie ruineuse pour ceux qui l'exploiteront. Qu'il y ait dans cette diminution des causes que nous ne puissions pas expliquer et qui soient en dehors de notre contrôle, c'est très possible, et nous devons reconnaître qu'il en existe puisque la pêche du saumon a manqué sur toutes les côtes du golfe également; mais ces circonstances inexplicables et incontestables nous démontrent aussi qu'on ne peut apporter trop de soin à la protection de nos rivières et de nos frayères et qu'on ne doit jamais surtout se lasser de combattre toutes les causes locales de diminution, afin que quand le temps viendra où les causes inconnues et incontrôlables devront agir, elles fassent le moins d'effet possible. Qu'arriverait-il si ces circonstances nous surprenaient sans que nous eussions pris pour nous garantir contre leurs mauvais effets tous les moyens que suggèrent la prudence, la science et l'expérience? Ce serait la ruine de nos rivières.

Il n'y a pas de doute que les vents, les courants, les glaces, la température sont autant d'influences qui peuvent déterminer la migration du saumon vers telle et telle côte, telle et telle rivière, et les empêcher de visiter tel et tel autre endroit. Ces causes de diminution auront certainement pour résultat d'empêcher le saumon de revoir les frayères accoutumées et de se reproduire; mais sommes-nous sûrs qu'elles soient les seules qui se soient fait remarquer depuis plusieurs années? Je ne le crois pas, et si nous nous reportons en arrière, vers l'époque où toutes nos rivières étaient menacées d'une ruine totale si le gouvernement n'avait pas fait à temps des règlements sages qui ramenèrent l'abondance, on comprendra facilement que ces effets ruineux n'étaient pas venus à la suite de circonstances incontrôlables telles que celles dont j'ai parlé plus haut, mais bien des pêches excessives et irrationnelles qui avaient été pratiquées. Qu'arriva-t-il après qu'on eût commencé à mettre en vigueur nos lois de pêche, après qu'on eût diminué le nombre des stations, qu'on eût mis rigoureusement à effet les lois du dimanche, et que le nombre des amateurs sur les frayères ne fût pas encore trop grand? On vit augmenter graduellement le saumon dans nos rivières jusqu'à ce qu'en 1869 et 1870 on vit ces mêmes rivières, un instant ruinées, aussi abondamment fournies de poisson que lors de la découverte du pays. Qu'est-il arrivé depuis? c'est que les pêcheurs, attirés par le gain que faisaient leurs voisins qui, plus courageux qu'eux avaient gardé leurs stations même dans les mauvaises années, commencèrent à réclamer les mêmes privilèges. Les pêcheurs étaient si pauvres, leurs demandes si bien appuyées par le député du comté qui avait besoin d'un ami de plus, et l'augmentation du poisson était si étonnante, qu'insensiblement les stations se sont multipliées sur les

côtes et dans les baies, surtout dans la Baie des Chaleurs et sur les côtes de Gaspé. On compte une augmentation de 50 stations depuis 6 ans sur les côtes de Gaspé et de la baie des Chaleurs. Un peu plus tard, en 1872, les pêcheurs non contents d'avoir obtenu de nouvelles stations, devinrent plus exigeants et demandèrent par leurs députés de faire disparaître de la loi la clause du dimanche, comme étant trop incommode. On a accédé par complaisance à leur demande; mais aussi on voit aujourd'hui ce qui est arrivé: c'est que nos rivières ont bientôt laissé voir des symptômes de ruine, et que si nous continuons ainsi, dans bien peu d'années il ne nous restera plus que le souvenir de la prospérité qui naguère se faisait remarquer dans nos rivières. Mais non, nous avons trop d'expérience à présent pour nous laisser entraîner par ce courant de complaisance, et assez d'énergie pour y porter remède au plus tôt.

Je dis donc que nos rivières ont diminué depuis 1870, parce qu'on a arrêté le saumon et qu'on l'a empêché de monter dans les frayères, et que les deux causes qui ont le plus contribué à ce pernicieux effet ont été la multiplication des stations et la permission qu'on a donnée de pêcher le dimanche. On entendait les pêcheurs répéter que c'était bien malheureux de les empêcher de pêcher le dimanche, que la pêche du dimanche valait presque la pêche d'une semaine, qu'il y avait beaucoup plus de poissons le dimanche qu'un autre jour, et cela s'explique: le dimanche étant un jour de repos bien observé par les pêcheurs de morue, les alentours des pêches de saumon jouissant d'une tranquillité plus grande que les autres jours de la semaine, le saumon devenait moins craintif des rets et était pris en plus grande quantité: mais c'était autant de poissons reproducteurs de moins qui ne visitaient pas les frayères. Cette clause du dimanche a été heureusement remise en vigueur depuis le printemps. C'est un commencement de réparation; mais pour mieux assurer l'application de cette clause, je suggérerais que la clause fût amendée de manière à déterminer une heure fixe pour fermer les rets: disons de six heures, samedi soir, à six heures lundi matin. Les avantages et désavantages de cette disposition seraient les mêmes pour tout le monde, et il serait ainsi bien plus aisé de déterminer les infractions à cette clause. Autrement c'est toujours difficile, car le coupable ne manque jamais d'invoquer les marées dont l'état en dedans et en dehors des rivières ne s'accorde pas toujours.

Le remède pour l'autre cause de diminution du saumon est évident: c'est de diminuer le nombre des stations sur les côtes. Mais comment mettre ce moyen à exécution? c'est là la difficulté.

Cependant, je pense qu'il n'y aurait pas d'injustice à retrancher les stations qui sont louées et qui appartiennent à des non-résidents, quitte à remettre ces stations quand la restauration de nos rivières sera accomplie: car, il n'y a pas de doute qu'avec plus de précautions, quand nos rivières auront commencé à bénéficier des richesses que vont nécessairement leur fournir nos établissements de pisciculture, elles pourront subir une pêche plus abondante. Le département pourrait encore retrancher une station à ceux qui en ont deux. Je ne vois pas qu'il y aurait là une injustice; car s'il n'y a pas de poissons, à quoi servent tant de stations qui ne paient pas les frais de pêche? Il vaut bien mieux n'en avoir qu'une seule, pourvu qu'elle rémunère bien. Si les pêcheurs sont sensés, ils approuveront le département d'adopter ces moyens de rendre la richesse à nos rivières. En retranchant les stations que je mentionne et en n'en accordant pas de nouvelles, je crois qu'on pourra réussir à maintenir nos rivières dans une bonne condition.

Ce que je dis ici s'applique principalement aux pêcheurs du sud, qui ont presque tous des moyens et qui vivent en partie avec les revenus de leurs terres. Quant à ceux du nord, je crois qu'on ne devrait pas se montrer aussi sévère pour eux, vu d'abord que les stations de cette côte sont bien inférieures et par le nombre et par la valeur à celles du sud, et que d'ailleurs ces pêcheurs n'ont que le poisson pour subsistance et que ce n'est qu'en profitant de toutes les pêches qu'ils peuvent soutenir leurs familles.

Une autre cause que je crois être une source de ruine pour les rivières, c'est l'excès de la pêche à la ligne. S'il est vrai que seiner sur les frayères et enlever une

vingtaine et même une trentaine de quarts tous les ans fait un dommage considérable, je ne vois pas comment il n'en sera pas de même si on enlève le même nombre de quarts avec la mouche. Ainsi, quand on enlève d'une petite rivière 140 à 200 saumons, à 20 livres le saumon, cela fait dix à treize quarts; et si on enlève 400 ou 500 saumons dans une rivière plus considérable, à 20lbs. par saumon, on aura encore une pêche d'une trentaine de quarts, sans compter les pertes occasionnées par les saumons qui meurent des suites de leurs blessures. Je ne voudrais pas que les amateurs de pêche à la ligne penseraient que mon intention est de leur déclarer la guerre. Non, loin de moi un pareil dessein. Leur visite sur les côtes est un bienfait pour les pêcheurs. Il a fallu ces années-ci une exception pour établir la règle générale; mais si je parle ainsi, c'est que je crois véritablement que plusieurs de nos rivières ont été trop pêchées à la mouche, et que ce mode de pêche est aussi préjudiciable que n'importe quel autre quand il est porté à l'excès. Je puis me tromper, mais j'expose ce que je crois être la cause de ruine dans nos rivières et les moyens d'y obvier. Le département jugera si je suis juste ou non. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut prendre des moyens pour remédier au mal si on ne veut pas rendre inutile la dépense faite jusqu'à ce jour pour atteindre ce but que nous allons manquer si nous sommes trop complaisants et d'une libéralité mal entendue.

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

COMTÉ

Nom des stations.	Navires.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No. de pêcheurs.	No. de gréviers.	Rets à saumon.			Seines à morue.		
	No.	Tonn.x.	Valeur.	No. de matelots.	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
Cap Chatte.....	2	66	\$ 770	10	45	\$ 2,250	50	\$ 220	901	8	1	160	100	...	...	...
Ste. Anne des Monts	4	227	8,200	17	82	4,100	90	1,080	164	22	1	100	50	...	...	...
Rivière Claude.....	...	...	...	...	16	1,172	7	75	32	16	...	...	...	...	...	...
Rivière à Pierre.....	...	...	...	...	11	720	5	60	22	11	...	...	...	...	...	...
Mont Louis.....	...	...	...	...	25	2,027	26	292	50	25	4	790	350	...	...	...
Anse Pleureuse.....	...	...	...	...	8	620	6	69	16	8	1	100	50	...	...	...
Gros Mâle.....	...	...	...	...	7	525	7	80	14	7	1	120	50	...	...	...
Manche d'Epée.....	...	...	...	...	7	505	3	36	14	7	...	...	...	...	...	...
Rivière Madeleine.....	...	...	...	...	8	565	9	98	16	8	3	270	110	...	...	...
Grande Vallée.....	...	...	...	...	24	1,875	16	172	46	24	2	250	110	...	...	...
Petite Vallée.....	...	...	...	...	6	417	5	54	12	6	...	...	...	...	...	...
Pointe à la Frégate	...	...	...	...	6	417	4	42	12	6	...	...	...	...	...	...
Cloridorme.....	...	...	...	...	25	1,802	23	248	52	23	...	...	...	...	...	...
Pointe Sèche.....	...	...	...	...	16	1,127	14	151	32	16	1	80	40	...	...	...
Grand Etang.....	...	...	...	...	20	1,800	1	40	40	20	...	...	...	...	...	...
Echourie.....	...	...	...	...	6	450	5	52	12	5	...	...	...	...	...	...
Pointe Jaune.....	...	...	...	...	5	385	4	30	10	5	...	...	...	...	...	...
Anse à Valeau.....	...	...	...	...	8	602	10	72	16	8	...	...	...	...	...	...
Grande Anse.....	...	...	...	...	4	310	3	33	8	3	...	...	...	...	...	...
Petit Cap.....	...	...	...	...	13	920	11	114	26	13	...	...	...	...	...	...
Petite riv. au Renard	...	...	...	...	10	720	10	101	29	10	...	...	...	...	...	...
Gran. riv. do.....	...	...	...	...	48	4,635	53	536	96	48	...	...	...	...	...	...
Anse à Fugère.....	...	...	...	...	4	275	4	41	8	4	...	...	...	...	...	...
Anse au Griffon.....	}	...	...	...	69	4,821	67	687	136	68	...	...	...	...	...	...
et Anse à la Louise																
Cap Rosier.....	...	...	...	...	30	1,749	30	343	60	30	...	...	...	...	...	...
Cap Gaspé.....	...	...	...	...	4	108	5	36	7	...	...	...	...	...	...	...
Anse aux Sauvages.....	...	...	...	...	5	164	5	30	12	...	...	...	...	...	...	...
Anse St. George.....	...	...	...	...	3	140	7	57	9	...	...	...	...	...	...	...
Grande Grève.....	...	...	...	...	17	1,049	16	143	33	16	1	100	26	...	...	...
Petit Gaspé.....	...	...	...	...	4	142	7	88	13	...	3	448	170	...	...	...
Rocher au Phoque.....	...	...	...	...	...	...	1	12	1	...	...	...	...	...	...	...
Cap aux Os.....	1	57	600	3	10	146	12	84	18	...	6	1,400	390	...	...	...
Péninsule.....	1	58	800	12	4	96	10	100	11	...	11	2,474	980	...	...	...
Bassin de Gaspé.....	2	187	12,000	11	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Baie Sud-Ouest.....	1	60	3,000	15	3	100	33	268	...	...	...	...	...	...	...	...
Sandy Beach.....	5	236	7,500	34	8	390	19	120	27	...	19	4,758	2,120	...	...	...
Barachois.....	1	22	500	3	41	2,380	41	361	82	18	70	4,080	700	...	...	...
Douglstown.....	1	63	2,500	4	8	465	11	115	15	...	19	2,108	780	...	...	...
Anse au Phoque.....	1	33	1,000	3	2	120	2	20	4	...	3	1,220	400	...	...	...
Anse Briand.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Anse aux Matelots.....	...	...	...	...	...	...	1	12	1	...	...	...	...	...	...	...
Tête Rouge.....	...	...	...	...	13	1,170	11	99	26	...	2	...	...	...	...	...
Chien Blanc.....	...	...	...	...	11	1,100	10	100	22	...	...	...	...	...	...	...
Belle Anse.....	...	...	...	...	5	300	4	48	10	...	2	700	300	...	...	...
Pointe St. Pierre.....	6	443	27,000	40	91	7,240	32	322	179	94	2	600	250	...	...	...
Coin de la Grève.....	1	72	2,800	6	12	1,100	12	118	24	1	3	740	400	1	200	40
Malbaie.....	1	48	1,200	5	10	740	9	90	20	...	...	...	...	...	...	...
Cannes de Roches.....	1	61	2,400	5	7	550	8	76	14	...	...	...	...	...	...	...
Percé.....	1	50	700	5	139	11,420	78	748	276	200	1	200	100	...	...	...
Ile Bonaventure.....	...	...	...	...	40	1,103	21	68	81	45	...	...	...	...	...	...
Anse à Beaulieu.....	...	...	...	...	34	2,720	27	264	68	22	...	...	...	...	...	...
Cap aux Anses.....	3	217	8,500	17	38	3,800	26	292	74	68	1	250	100	...	...	...
Cap d'Espoir.....	...	...	...	...	14	1,900	9	108	28	10	...	...	...	...	...	...
Grande Rivière.....	...	...	...	...	83	4,150	21	243	166	102	3	450	250	...	...	...

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc., etc.

DE GASPÉ.

RETS ET SEINES.

Seines à hareng.			Seines à maquereau.			Rets à maquereau.			Seines à capelan.			Seines à lançon.			Rets à phoque.			Pêche en fa.		
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
60	1,200	1,200							1	75	100									
50	2,000	800							2	110	140	1	30	30						
			18	703	380							1	20	18						
			11	380	220															
			48	2,440	880							4	80	80	4	400	400			
			10	355	260															
7	291	136																		
8	450	153				1	40	20												
8	318	156																		
44	1,222	574				2	80	40				2	130	130						
9	360	153																		
7	280	125																		
45	1,800	780																		
35	2,060	594				5	200	70												
40	1,400	700				4	120	60	1	90	100									
10	400	167				3	120	45												
8	320	142																		
15	560	252				2	80	30												
7	280	125																		
21	820	368				1	40	12												
17	680	296																		
101	4,680	1,653				13	520	200	11	555	789									
5	200	87																		
137	5,450	2,244				12	480	165	5	240	385									
58	2,275	1,067	1	60	150	4	160	67	7	280	395									
6	254	25				1	50	6	1	20	5									
9	340	60				3	100	32	1	30	6									
7	266	96				5	242	44	1	24	16									
31	1,964	620	1	400	300	9	564	160	2	120	80	1	60	45						
8	312	62				11	350	84	1	60	60									
1	36	2																		
7	260	91				1	36	5												
1	30	5																		

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes, COMTÉ

Nom des stations.	Navires.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No. de pêcheurs:	No. de gréviers.	Rets à saumon.			Seines à morue.		
	No.	Ton'x.	Valeur.	No. de matel'ls.	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
			\$			\$		\$					\$			\$
Petite Rivière.....					26	2,580	11	132	52	9						
Tête Blanche.....							1	12	1							
Petit Pabos.....					62	5,280	25	320	126	77	2	400	320			
Grand Pabos.....					19	1,110	8	92	41	13	4	980	520			
New Port.....					76	7,600	37	320	152		2	150	80			
Total.....	32	4,900	79,470	190	1,292	93,952	973	9,624	2,606	1,078	157	22,928	6,746	1,200	40	

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc.—*Suite.*

DE GASPÉ.—*Suite.*

RETS ET SEINES.

Seines à hareng.			Rets à hareng.			Seines à maquereau.			Rets à maquereau.			Seines à capelan.			Seines à lançon.			Rets à phoque.			P. en fascin.	
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
.....			76	3,048	1,062							5	282	104								
.....			2	80	36																	
.....			117	4,361	1,635				2	50	50	6	362	232								
.....			38	3,420	608																	
.....			130	2,600	1,773							7	310	300								
.....			2,210	86,130	33,652	90	2,618	2,530	115	5,003	1,678	126	6,494	5,103	18	646	534	4	400	400		

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

COMTE

NOM DES STATIONS.	Saumon, (saic), quarts.	Saumon (frais dans la glace), lbs	Saumon (en boîtes), lbs.	Saumon (fumé.)	Morue, quintaux.		Egrefin, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, quarts.	Hareng, quarts.
					Pêche d'été.	Pêche d'aut.				
Cap Chatte.....	3				900	60				
Ste. Anne des Monts.....	6	1,209			2,400	570			2	2
Rivière Claude.....					263					
Rivière à Pierre.....					250					
Mont Louis.....	24				1,040					
Anse Pleureuse.....	4				214					
Gros Mâle.....	9				240					
Manche d'Epée.....					162				2	5
Rivière Madeleine.....	18				265					
Grande Vallée.....	2				1,085					
Petite Vallée.....					290					
Pointe à la Frégate.....					233					
Cloridorme.....					1,362				3	
Pointe Sèche.....					890					
Grand Etang.....					1,260					
Echourie.....					260					
Pointe Jaune.....					345					
Anse à Valeau.....					440				1	
Grande Anse.....					105					
Petit Cap.....					677					
Petite rivière au Renard.....					555					
Grande rivière au Renard.....					2,830					
Anse au Griffon.....					3,360					
Anse à Fugère.....					125					
Cap Rosier.....					1,525					3
Anse aux Sauvages.....					286	91				17
Anse St. George.....					9	60				5
Grande Grève.....		546			1,268	248	50			4
Petit Gaspé.....	4	2,500			177	54			3	5
Rocher au Phoque.....					30					
Cap aux Os.....		4,887			65	29				
Péninsule.....		15,009			2	1				
Tête du Navire.....					145	52				5
Baie Sud-Ouest.....										40
Sandy Beach.....		11,422			139	53				
Barachois.....		14,400			1,777	942				
Douglstown.....		5,454			373	105				
Anse au Phoque.....		2,968			90	30				
Anse aux Matelots.....					50					
Tête Rouge.....					1,040				1	26
Chien Blanc.....					880					22
Belle Anse.....		4,800			300					
Pointe St. Pierre.....	1	2,183			4,720	205				45
Coin de la Grève.....	9	300			450	40				4
Malbaie.....					995	153				6
Cannes de Roches.....					380					
Percé.....					10,730	1,322			8	5
Ile Bonaventure.....					2,910	232				37
Anse à Beauflis.....					2,470	540				20
Cap aux Anses.....		385			3,130	225			2	118
Cap d'Espoir.....					1,390	120				
Grande Rivière.....		1,865			4,881	1,910			10	101
Petite Rivière.....					2,070	375			5	45

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc.—*Suite.*

DE GASPÉ.—*Suite.*

Hareng fumé, boîtes.	Maquereau, quarts.	Truite, quarts.	Sardine, quarts.	Anguille, quarts.	Thon, quarts.	Langues et noues de morue, quarts.	No. de phoques.	No. de peaux de phoques.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Huiles.				Poissons employés comme engrais.			
											Huile de phoque, gallons.	Huile de baleine, gallons.	Huile de marsouins, gallons.	Huile de morue, gallons.	Hareng, quarts.	Capelan, quarts.	Eperlan, quarts.	Rognes de morue, quarts.
		7				1								500		1,000		
		17				2								1,495		2,000		
														263				
		1												250				
														1,040				
														214				
														240				
														162				
		2												265				
														1,085				
														290				
														233				
														1,362				
		2												890				
														1,260				
														260				
														345				
														440				
														105				
														677				
														555				
														2,830				
														3,360				
														125				
														1,525				
														331				
														134				
														598				
														180				
														20				
														20				
									13			7,213						
														200				
									11			9,093						
									3			4,000						
														162				
														2,286		985		
														379				
														80				
														33				
						3								780				
						2								660				
														250				
						9								4,956				
														447				
														370				
														270				
						141								9,009				4
						44								2,154				
						5								1,910				28
						21								2,430				40
						11								1,115				57
						83				1			17	2,606		120		246
						31								2,650				56

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

COMTÉ DE

NOM DES STATIONS.	Saumon, quarts, (salé.)	Saumon, (frais dans la glace.) lbs.	Saumon, (en boîtes.) lbs.	Saumon, (fumé.)	Morue, quintaux.		Egrefin, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, quarts.	Harang, quarts.
					Pêche d'été.	Pêche d'aut.				
Tête Blanche					15	30				2
Petit Pabos	14				3,311	1,985				37
Grand Pabos	15				2,500	25				
New Port	16				4,475	1,830				
Total	125	67,926			72,112	11,285	50		37	564

RECAPITU

VALEUR DES DIFFÉRENTS PRODUITS

		\$ cts.	\$ cts.
Pêche de la morue, en été	72,112 quintaux à	5 00	360,560 00
do en automne	11,285 do	5 00	56,425 00
Pêche du harang	564 quarts	5 00	2,820 00
do égrefin	50 quintaux	5 00	250 00
do flétan	37 quarts	6 00	222 00
Saumon (mariné)	125 do	16 00	2,000 00
do (frais dans la glace)	67,926 livres	0 05	3,396 30
Pêche de la truite	29 quarts	8 00	232 00
Homards (en conserve)	77,844 livres	0 25	19,461 00
Poissons employés comme engrais	4,885 do	0 25	1,221 25

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc.—*Suite*
DE GASPÉ.—*Suite.*

Hareng fumé, boîtes.	Maquereau, quarts.	Truite, quarts.	Sardine, quarts.	Anguille, quarts.	Thon, quarts.	Langues et nones de morue, quarts.	No. de phoques.	No. de peaux de phoques.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Huiles.				Poissons employés comme engrais.			
											Galls. d'h. de phoque	Gallons d'huile de baleine.	Galls. d'hu. de mars.	Galls. d'h. de morue.	Hareng, quarts.	Capelan, quarts.	Eperlan, quarts.	Rogues de morue, quarts.
.....						13								30				
.....						17								3,557		156		100
.....														1,200				30
.....														6,500				64
.....	29					383			27	1		20,306	17	65,458		4,261		624

LATION.

DES PÊCHERIES DE LA DIVISION DE GASPÉ.

		\$	cts.		\$	cts.
Langue et nones de morue.....	• 393		7 00		2,681	00
Huile de morue.....	65,458 gallons		0 50		32,729	00
Huile de baleine.....	20,306 do		0 80		16,244	80
Huile de marsouin	17 do		0 80		13	60
Valeur totale des produits des pêcheries, 1875.....					498,253	95
do do do 1874.....					466,361	20
Augmentation.....					31,894	75

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes

COMTÉ DE

NOM DES STATIONS.	Navires.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No. de pêcheurs.	No. de gréviers.	Rets à saumon.			Seines à morue.		
	No.	Ton'x.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
Anse au Gascon.....			\$		40	2000	30	300	80		1	150	65			
Anse à Barbe.....					12	600	12	120	24		1	120	50			
Port Daniel.....					40	2000	25	250	80		11	5540	1700			
Pointe Loup Marin.....					1	80	30	300	25							
Chigouac.....					9	450	20	200	20							
Nouvelle.....					40	2400	35	350	80							
Pointe Paspébiac.....					20	1000	16	160	40							
Paspébiac.....	37	3988	110000	218	40	1760	33	330	80	160						
New Carlisle.....	2	76	15000	7	6	280	6	60	12	6	8	300	150			
Grand et Petit Bonaventure.....					56	4480	56	560	112	56						
Capelin, Cap Noir et New Richmond.....					9	324	4	40	18	7	119	4270	2135			
Maria.....					15	568	10	100	40	10	210	7560	3780			
Carleton.....					10	440	6	60	26	125	4478	2239				
Nouvelle.....					5	220	12	120	10	62	2240	1120				
Maguasha.....										1	170	50				
Pointe de Fleurant.....										4	700	350				
Englishman's Brook.....										1	150	60				
Pointe Escuminac.....										1	75	40				
Pointe à La Garde.....										1	200	100				
Pointe Batterie.....										1	75	40				
Petite Batterie.....										2	200	100				
Pointe Cross.....										1	175	95				
Pointe Mission.....										2	400	200				
Pointe Bourdon.....										3	420	210				
	39	4064	125000	225	303	16582	295	2950	647	239	554	27223	12484			

BONAVENTURE.

[illegible]

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,
COMTE DU

NOM DES STATIONS.	Saumon, quarts, (salé).	Saumon, (frais dans la glace.)	Saumon, (en boîtes.)	Saumon, (fumé.)	Morue, quintaux.		Egrefin, quintaux.	Lingue, quintaux.	Filetan, quarts.	Hareng, quarts.
					Pêche d'été.	Pêche d'automne.				
Anse au Gascon.....	6									
Anse à Barbe.....	8									
Port Daniel et Baie.....	74		9,120		2,575	2,670				1,020
Paspébiac.....					500	1,000	30	10		
New Carlisle.....	2				90	180	4	3		
Grand et Petit Bonaventure.....					1,020	1,008	40	16		1,750
Capelin, Cap Noir et New Richmond.....	36				90	90	2			50
Maria.....			19,936		200	180		4		
Carleton.....			4,450		50	10				
Nouvelle.....	40				50	18				
Maguasha.....	6									
Pointe de Fleurant.....	25	6,900								
Englishman's Brook.....		1,200								
Pointe Escuminac.....		1,200								
Pointe à La Garde.....	32									
Pointe Batterie.....	4									
Petite Batterie.....	4									
Pointe Cross.....	42									
Pointe Mission.....		4,500								
Pointe Bourdon.....			11,700							
Total.....	279	13,800	45,206		4,575	5,156	76	33		2,820

Pêche à la mouche:—Rivière Bonaventure.....	390 saumons
do do Petite Cascapédia.....	60 do
do do Grande do.....	4,035 do
do do Matapédia.....	995 do
do do Upsalquitch.....	1,355 do
do do Restigouche, 1ère division.....	3,315 do
do do do 2me do.....	1,260 do
Pêche à ret.....	5,017 do
Total.....	16,427 do
N.B.—Homards (en conserve).....	9,120 lbs.

4

4

			Hareng fumé, boîtes.	
			Maquereau, quarts.	
			Truite, quarts.	
			Sardine, quarts.	
			Anguille, quarts.	
			Thon, quarts.	
			Langues et noues de morue, quarts.	
			No. de phoques.	
			No. de peaux de phoques.	
			No. de balcines.	
			No. de marsouins.	
			Galls. d'h. de phoque	
			Galls. d'hu. de bal.	
			Galls. d'h. de mars'in.	
			Galls. d'h. de morue.	
			Hareng, quarts.	
			Capelan, quarts.	
			Eperlan, quarts.	
			Rogues de morue, quarts.	

RÉCAPITULATION.

Valeur des différents produits de pêche dans la Division de Bonaventure.

		\$ cts.	\$ cts.
Pêche de la morue en été.....	4,575 quintaux h.....	5 00	22,875 00
do do en automne.....	5,156 do	5 00	25,780 00
do du hareng.....	2,820 quarts	5 00	14,100 00
do du maquereau.....	15 do	10 00	150 00
do de l'égrain.....	76 quintaux	5 00	380 00
do de la lingue.....	33 do	5 00	165 00
Saumon (mariné).....	279 quarts	16 00	4,464 00
do (frais dans la glace).....	30,227 lbs	0 05	1,511 35
do (en boîtes).....	45,206 do	0 25	11,301 50
Pêche de la truite.....	17 quarts	8 00	136 00
do de l'anguille.....	11 do	12 00	132 00
Homards (en conserve).....	9,120 do	0 25	2,280 00
Poissons employés comme engrais.....	18,550 do	0 25	4,637 50
Huile de morue.....	7,160 gallons	0 50	3,580 00
Langues et noues de morue.....	8 quarts	7 00	56 00
Valeur totale des produits des pêcheries, 1875.....			91,558 35
do do do 1874.....			212,640 50
Diminution.....			121,082 15

DIVISION DU LABRADOR.

La saison de pêche qui vient de se terminer est une des plus désastreuses qu'on ait eu à constater sur les côtes du Labrador. Nous nous plaignions beaucoup dans l'automne de 1874, mais les revenus des pêcheurs étaient loin de montrer une telle diminution que celle qu'ils accusent cette année. Les habitants de cette division se considéraient pauvres en 1874 avec 39,422 quintaux de morue, 6,253 quarts de hareng et 1,836 quarts de saumon. Quel va donc être l'état des choses cette année avec 27,260 quintaux de morue, 9,105 quarts de hareng, 1,204 quarts de saumon, et le reste de la pêche en proportion? Ces remarques peuvent nous faire comprendre quel eût été le sort des habitants sur la côte du Nord et du Labrador si une partie n'eût pas émigré à temps sur une terre plus hospitalière, au sud. Je crois qu'une vingtaine de familles du Labrador ont réussi à traverser à Terre-Neuve et à Halifax et plusieurs autres sont remontées dans nos paroisses pour l'hiver, avec l'intention de retourner au Labrador le printemps prochain. Les dernières nouvelles reçues cet automne nous rassurent pourtant sur le sort de celles qui sont restées, car une abondante pêche au hareng est venue vers la fin de l'automne suppléer aux besoins des pauvres pêcheurs restés sur les côtes qui, bien que plus riches que ceux qui étaient partis, n'avaient peut-être pas encore assez de provisions pour attendre le printemps. Dans le cours de l'été les marchands ne voulaient pas avancer aux pêcheurs qui n'avaient rien à donner en retour pour des provisions; mais, comme je l'ai dit, la pêche au hareng et la chasse aux pelleteries, qui a commencé de bonne heure, ont pu leur procurer ce qui leur était nécessaire pour leur hiver. Les pêcheurs qui nous donnent maintenant le plus d'inquiétude sont ceux de Moisie et des Sept Îles. N'ayant rien fait avec la pêche, ils comptaient travailler durant l'hiver à l'établissement de M. Molson, quand la banqueroute de ce monsieur, vers la fin de la saison, a amené la fermeture de cet établissement et la cessation des travaux. La misère sera grande à ces endroits cet hiver, car déjà dès l'été plusieurs familles, s'il faut en croire le garde-pêche de cette division, en étaient réduites pour se soutenir et assouvir leur faim à amasser et manger les petits poissons morts que la mer jetait sur le rivage. La colonie qui avait émigré des Îles de la Madeleine aux Sept Îles, découragée par les deux dernières années de mauvaise pêche, décidèrent de retourner aux Îles, où la pêche a été prospère depuis son départ, comme pour lui faire regretter de les avoir quittées hâtivement. Elle demanda une goélette, qui fut attendue jusqu'au dernier jour, mais qui a fait défaut; de sorte que là aussi on peut s'attendre à des souffrances et peut-être à des maladies qui décimeront les populations vers la fin de l'hiver. Le poste de Kegashca est un autre endroit très pauvre, où il ne s'est fait aucune pêche; mais les habitants sont peu nombreux, et d'ailleurs ils peuvent trouver de l'ouvrage à Natashquan et être secourus par les pêcheurs de ce poste, qui ont fait une bonne année.

Le Labrador est une immense péninsule, de 450,000 milles en superficie, donnant à la fois sur l'Atlantique, sur le golfe St. Laurent et sur la Baie d'Hudson. Elle est divisée en trois régions distinctes: celle du centre, qui fait partie de notre province, se termine à l'est, à Blanc Sablon, sur le détroit de Belle-Île. La côte Nord et celle du Labrador, placées sous des latitudes élevées, ne peuvent pas être des places agricoles; cependant les pommes de terre et autres légumes y viennent bien, et même quelques céréales, comme l'orge, peuvent y être cultivées; mais la production sous ce rapport est trop peu considérable pour mériter l'attention. Les pêcheurs du Labrador étaient aussi monopolisés autrefois par quelques sociétés puissantes; mais depuis une trentaine d'années ces sociétés sont dissoutes et l'industrie de la pêche est devenue libre et livrée à une concurrence égale de la part des provinces maritimes, des États-Unis et de Terre-Neuve. Il y a peu d'établissements fixes sur la côte du Labrador. Cependant les maisons Jersiaises de la Baie des Chaleurs ont depuis quelques années bâti des édifices magnifiques et formé des établissements de pêche qui rivalisent presque avec ceux du sud. On voit de ces établissements à Magpie, à la rivière au Tonnerre, à Sheldrake et à Natashquan; il s'en construit d'autres sur les rivières St. Jean et Moisie. M. Sirois, de l'Islet, et M. Hamilton, de New-Carlisle, ont aussi sur la rivière St. Jean de très beaux établissements. Les exportations de la côte du Nord

se font surtout par Halifax, Gaspé et Québec, et comprennent principalement la morue, le saumon, l'huile de loup-marin, le hareng et les fourrures apportées par les Montagnais, qui battent l'intérieur du pays par groupes errants. Les pêcheries sont ordinairement très productives, si ce n'est dans certaines années particulièrement désastreuses comme celle que nous venons de passer. Comme le poisson, sur cette côte aride, est le seul moyen de subsistance pour ses habitants, il est aisé de voir à quels dangers ces habitants doivent être exposés quand la récolte manque. Cette année, leur destitution et leur appauvrissement graduel n'ont pas d'autres causes que l'éloignement du poisson. Il n'est donc pas facile de trouver un remède pour un pareil mal sur une côte où la pêche constitue la seule ressource des habitants ; je n'en vois d'autres, moi, que le travail bien entendu et l'emploi des épargnes qu'on pourra avoir faites dans les années d'abondance. Mais pour obvier, ou plutôt pour raccourcir le temps des dangers de ces disettes périodiques qui surviennent sur ces côtes après une saison ruineuse, je crois que l'établissement durant l'hiver d'une maille qui partirait de Bonne-Es, érance vers la fin de janvier et qui viendrait rejoindre celle de Mingan qui arrive à Québec dans les derniers jours de février, aurait un bon résultat. Si je ne me trompe pas, on a, dans ce but, envoyé une requête au gouvernement qui, de cette manière, serait instruit des besoins pressants de ces colons éloignés, qui n'ont pas de représentant pour les protéger, et des secours pourraient être envoyés dès la fin de mars ; car c'est vers cette époque que les besoins sont plus urgents, la misère plus grande et les maladies plus fréquentes. D'un autre côté, les pêcheurs peuvent réussir l'automne dans la pêche au loup-marin et à la chasse. Cette poste leur permettrait de correspondre avec leurs fournisseurs, à qui ils commanderaient des provisions pour l'ouverture de la navigation ; autrement celles-ci arriveraient trop tard et les souffrances des pêcheurs seraient inutilement prolongées. Cette poste ne coûterait qu'une bagatelle et serait de la plus grande utilité.

Cette sévère épreuve des pêcheurs du Nord portera peut-être ses fruits et décidera les habitants réguliers du Labrador à cultiver quelques légumes qui viennent très-bien et qui les sauveraient de l'inanition.

Les communications entre le Nord et le Sud sont maintenant comparativement faciles depuis une couple d'années, grâce au service postal organisé entre Gaspé, Anticosti et les postes du Nord depuis Sheldrake jusqu'à Natashquan. Un autre service bi-mensuel a été aussi organisé entre Matane et les postes du Nord depuis Godbout jusqu'à Moisie ; et cette année le gouvernement de Terre-Neuve a subventionné un steamer, l'*Ariel*, qui a fait le service postal entre St. Jean de Terre-Neuve et le bas Labrador depuis Bonne-Espérance jusqu'aux Iles St. Charles.

En traitant de chacune des pêches de cette division, je parlerai plus au long de certains sujets que je ne puis que mentionner dans cet article.

PÊCHE DE LA MORUE.

Comme je l'ai déjà dit dans plusieurs rapports précédents, les côtes du Nord, surtout celles communément connues sous le nom de Labrador, furent les premières du Golfe que les étrangers exploitèrent pour les pêches à la morue. Quoique quelques historiens fassent remonter cette exploitation aux siècles reculés, le premier vaisseau que l'histoire mentionne comme ayant fait la pêche sur les bancs de Terre-Neuve fut commandé par un Portugais, Gaspard de Costo-Réal. Vers le commencement du XVI^e siècle on poussa un peu plus loin, et plus tard les Basques et les Espagnols avaient de forts établissements de pêche à morue sur la côte du Labrador, comme l'attestent les vestiges d'un vieux fort dans la Baie de Bradore : ce qui confirme le rapport de Jacques Cartier qui dit avoir rencontré, lors de son premier voyage au Canada, des vaisseaux espagnols qui s'en retournaient après la pêche. Les Français et les Espagnols furent les premiers pêcheurs à morue des côtes du Labrador ; les Anglais de la Nouvelle-Angleterre allèrent bientôt les y rejoindre avec leurs voisins des provinces maritimes. Jusqu'à 1828 et 1829 il n'y eût que des étrangers qui venaient faire la pêche en goélettes sur ces côtes ; mais, après cette époque, on frêta de Berthior, de

St. Thomas et de l'Islet, des goëlettes qui essayèrent aussi la pêche sur les côtes du Labrador. Cependant ces équipages furent tellement molestés par les étrangers, qu'on dût renoncer à ces expéditions. C'est de ces équipages que proviennent les plus vieux habitants qu'on remarque sur les différents postes habités du Labrador. Le nombre des goëlettes étrangères qui viennent maintenant faire la pêche a diminué de beaucoup ; c'est à peine si on en remarque une soixantaine en une saison. Mais aujourd'hui que la compagnie de la Baie d'Hudson a abandonné ses prétentions au monopole de la côte du Nord, depuis surtout que la chasse et la pêche du loup-marin ont cessé de donner des profits considérables, la pêche à la morue a pris un bien plus grand développement. Petit à petit, après que le gouvernement eût repris ses droits sur ces côtes, la renommée de leur pêcheries à morue s'est répandue au loin, et bientôt on vit des colonies venir de tous les coins et des villages s'élevèrent comme par enchantement. C'est ainsi que les colonies de Sheldrake, Magpie, la rivière St. Jean, Longue-Pointe, se formèrent d'émigrés venus de la côte de Gaspé, et les jolis postes de la Pointe aux Esquimaux et de Natashquan furent établis par des pêcheurs des Iles de la Madeleine. On ne fait guère que la pêche d'été sur la côte du Labrador, car après le 15 août on n'ose guère se risquer au large à cause des gros vents et des courants.

En parlant de la morue qui fréquente les côtes de Gaspé, j'ai dit que ce poisson se rend presque tous les ans aux mêmes endroits. Sur la côte du Nord les migrations ne se font pas d'une manière aussi régulière ; la morue y est souvent plus abondante qu'au Sud, mais elle ne reste pas aussi longtemps sur la côte, et quelquefois elle ne se montre pas du tout à certains endroits où l'année précédente elle était excessivement abondante.

Les endroits les plus renommés sur le Nord pour la pêche à la morue sont : la Baie des Anglais, près des Sept-Iles, où un certain nombre de pêcheurs viennent pour la pêche d'été ; Moisie, Sheldrake, Magpie, la Rivière St. Jean, Natashquan, Kégashca, les Iles de Conoachoo, de Mécatina, de Pacachoo, de Bonne Espérance et de Blanc Sablon. Mais la saison dernière a été une saison exceptionnelle pour la côte du Nord ; la morue a presque complètement fait défaut depuis Natashquan jusqu'à Bonne Espérance : les barges à deux hommes n'en ont pas pris plus de 15 quintaux. A peu près 100 goëlettes des Iles de la Madeleine, de Terre-Neuve et des Provinces Maritimes, avec des équipages de 10 hommes chacune, n'ont pas remporté plus de 100 quintaux. A Blanc Sablon les barges ont pris 80 quintaux ; à Natashquan, 50 ; à Moisie et aux Sept-Iles de 12 à 15. C'est à Magpie, à la Baie du Tonnerre, à la rivière St. Jean et à la Longue-Pointe qu'on a pêché le mieux : on a pris de 80 à 95 quintaux.

La pêche de la morue sur la côte du Nord se fait plus avec la ligne à la main que par d'autres moyens. Cependant on commence à employer la ligne trainante, surtout sur les bords de la rivière St. Jean et autour de l'île Anticosti. En certains endroits on se sert de seines à morue. Ce dernier mode de pêche est devenu un véritable bienfait pour ceux qui l'emploient, et il serait à désirer que les pêcheurs du Nord s'uniraient par dizaine et se pourvoiraient de cet appareil de pêche. Sur ces côtes, où la saison de la pêche est si courte, il y a cent chances contre une que les pêcheurs fassent toujours des pêches passables avec ce matériel qui empêcherait les ruines comme on en voit de temps en temps. Il n'y a encore que cinq à six seines sur cette côte.

La morue du Nord n'est peut-être pas toujours aussi bien préparée que celle du Sud à cause du climat ; cependant elle obtient sur les marchés à peu près le même prix. La morue qui est prise en haut de Mingan est achetée par les marchands de Gaspé et de Paspébiac ; celle qui est prise plus bas devient ordinairement la possession des marchands de Halifax et de St. Jean de Terre-Neuve.

Les statistiques nous démontrent que la quantité de morue prise cette année sur la côte du Nord a été de 27,260 quintaux, contre 39,422 en 1874. C'est la plus mauvaise année depuis 1862, où le rendement ne fut que de 9,980.

Seines à morue.

Dans un rapport spécial que je vous présentais l'année dernière, j'eus occasion de parler assez au long des seines à morue, contre l'usage desquelles les maisons Jersiaises établies sur les côtes du golfe s'étaient élevées fortement, sous le prétexte spécieux que ces appareils allaient dans un an ou deux ruiner les fonds de pêche et détruire la morue comme espèce. Je ne répéterai pas ici les raisons que j'ai fait valoir pour prouver que cet usage qui existait depuis un siècle sur les côtes du Labrador, sans qu'on se fût aperçu de la diminution de la morue, ne fût pas prohibée, mais qu'au contraire il fût encouragé en faveur des pêcheurs. Qu'il me suffise de dire que le règlement qui fut passé par le département pour concilier en même temps les pêcheurs à la seine et les pêcheurs à la ligne, a été observé à la satisfaction de tout le monde, et que c'eût été un grand malheur pour la côte du Labrador déjà très-pauvre, si ceux qui avaient des seines n'eussent pas pu s'en servir. Il y a sept seines sur la côte, et il n'y a que les propriétaires de seines qui ont pris quelques quintaux de morue, assez pour vivre eux-mêmes et pour aider les voisins les plus pauvres durant cet hiver redoutable; encore n'ont-ils eu que deux ou trois jours pour faire leur pêche. Et j'aime à répéter que c'est dans ces endroits qu'il y a le plus de seines depuis cent ans, c'est-à-dire à partir de Bonne Espérance jusqu'aux Iles St. Charles, qu'on a trouvé encore le plus de morue. Les statistiques que fournissent les garde-pêche démontrent que les propriétaires de seines emploient de 14 à 20 hommes. On voit par cela quelles pertes ces gens-là auraient faites sans un ou deux bons coups de seines.

Pêches du maquereau et du flétan.

Quoique ces deux pêches du maquereau et du flétan soient d'une importance considérable pour les Américains nos voisins, elles semblent n'intéresser encore que très-peu de nos pêcheurs canadiens, surtout ceux de la province de Québec. Cependant ces deux poissons peuvent compter parmi les plus importants qui fréquentent les côtes du Golfe St. Laurent, tant par leur abondance que par le haut prix auquel ils sont cotés sur les marchés étrangers. Pourtant les pêcheurs des provinces maritimes et des Iles de la Madeleine ont commencé à exploiter ces pêches depuis plusieurs années, car leur proximité des Etats-Unis leur permet de disposer plus facilement des produits qui en découlent. Comme ces poissons ne sauraient se garder dans les pays chauds, où va ordinairement la morue sèche, nos marchands de Gaspé ne se soucient guère de les acheter, ce qui fait que nos Canadiens qui n'ont pas de marché laissent exploiter par des étrangers cette immense source de revenus.

Certains naturalistes pensaient que pendant l'hiver le maquereau visitait nos côtes pour se retirer au fond des mers glaciales; mais des savants et des observateurs nous font voir que ce poisson se retire seulement des côtes pour descendre en eaux profondes vis-à-vis ces côtes. Les observations que M. Whitcher a faites sur ce sujet et qui ont été publiées dans un rapport spécial, sont pleinement corroborées par ma propre expérience.

A part les pêcheurs des Iles de la Madeleine et de Gaspé qui exploitent assez en grand la pêche du maquereau, les autres pêcheurs de la province de Québec ne s'en occupent pas du tout. Aussi le peu de ce poisson qui est pris ne l'est-il que dans les filets ordinaires au hareng, que l'on tend sur la côte pour prendre la boîte à morue. Ce sont principalement les pêcheurs des petites villes maritimes du Massachussets, telles que Gloucester, Newbury, etc., qui se livrent à la pêche au maquereau. Environ 1,200 jolies goélettes sont armées tous les ans dans ces ports pour venir exploiter les pêcheries sur nos côtes des provinces maritimes.

Le maquereau est un poisson dont les migrations dans notre Golfe sont bien irrégulières. Il visite une année un endroit, pour être des années ensuite sans y revenir. La baie de Plaisance et les Iles de la Madeleine sont peut-être les seuls endroits où il n'a jamais manqué de venir durant la saison de pêche. Cette baie est si avantageusement située pour les dépôts d'œufs de ce poisson, que l'instinct l'y con-

duit toujours. Le maquereau entre dans les eaux du St. Laurent un peu après le hareng. On le trouve aux Iles de la Madeleine et sur les côtes de l'île du Prince-Edouard, vers le commencement de juin où on le prend au filet; vers la fin du même mois il disparaît pour se montrer plus tard vers la mi-juillet autour des Iles de la Madeleine, dans la baie des Chaleurs, sur les côtes de Gaspé, sur la côte du Nord, aux Sept Iles et plus tard jusqu'à Godbout; il est alors plus gras et plus gros. C'est alors aussi qu'il obtient son plus haut prix sur le marché. On le pêche à la ligne, et à la seine quand il est assez près de terre.

C'est autour des Iles de la Madeleine et de l'île du Prince-Edouard que le maquereau a le plus longtemps séjourné cette année. Il y en a eu aussi beaucoup à Godbout, où l'on en aurait pris une grande quantité si on eût été pourvu de seines. Sur le reste des côtes du golfe on n'en a vu que quelques bancs épars. Il y a quatre ans qu'on n'en a vu sur la côte du Labrador, et les statistiques ne donnent que 30 quarts de maquereau comme étant la pêche de l'été. En 1874, les mêmes statistiques accusaient 1,322 quarts pris sur la côte de Gaspé, représentant une valeur de \$13,200 : cette année nous n'en avons eu que 15 quarts.

Comme la pêche du maquereau, la pêche du flétan ne se fait guère dans notre golfe que par des Américains qui envoient pour ces expéditions leurs plus belles goëlettes et leurs plus fins voiliers. Nos pêcheurs ne le prennent qu'en pêchant la morue, car ces poissons fréquentent les mêmes fonds. Ce poisson vaut ordinairement de 15 à 20 centins la livre sur le marché américain, tandis que sur nos marchés il réalise à peine \$6 le quart.

On trouve le flétan en grande abondance sur toute la côte du Nord, depuis Godbout jusqu'à Natashquan, et sur les côtes de l'île Anticosti. Je crois qu'il y en a autant sur la côte de Gaspé, mais personne n'y pratique cette pêche. Cependant une goëlette américaine a chargé cette année tout près de terre entre la Madeleine et le Gros Cap, ce qui me porte à croire qu'il en serait ainsi tout le long des caps de Gaspé si on l'en savait; mais les goëlettes américaines tiennent le Nord parce que les havres sont plus proches et plus sûrs. En 1874 dix goëlettes américaines ont fait des charges de flétan sur les côtes du Nord, mais je ne sais pourquoi cette année on n'en a vu que quatre ou cinq employées à cette pêche. On m'a dit pourtant que le flétan avait été aussi abondant que de coutume. Les pêcheurs du Labrador n'ont pris cette année que 23 quarts de flétan, contre 21 l'année dernière, et au sud on n'en a pris cette année que 37 quarts contre 135 en 1874.

Pêche du saumon.

Autrefois, au dire des premiers visiteurs de la côte du Labrador, les différentes rivières de cette division étaient bien pleines de saumon, tellement qu'un de ces voyageurs écrivait à un de ses amis d'Europe que dans une de ces rivières, — la rivière St. Paul, je crois, — on pouvait y charger un bâtiment en quelques jours. Mais ici comme partout ailleurs, les mêmes causes ont amené les mêmes effets, et ici comme au Sud, le gouvernement a dû imposer des lois pour restaurer les rivières. Les heureux effets de cette protection se firent sentir encore d'une manière plus manifeste au Nord qu'au Sud : les pêches, si rémunératives dans les dernières années, de Moisie, de Natashquan, de la rivière St. Jean, en sont la preuve. Cette année, malheureusement, il y a diminution considérable; cependant elle surpasse celle de la côte du Sud. A part des divisions de Natashquan et de Watsheeshoo, où le saumon paraît avoir donné autant et peut-être plus que l'année dernière, les autres divisions présentent une différence considérable dans la pêche des deux années précédentes. Ainsi, à la Trinité, MM. Clark et Bilodeau n'ont pris que 10 quarts de saumon au lieu de 40, rendement ordinaire. Les stations extérieures ont à peine fait leurs frais; ainsi par exemple, à Moisie, la station de M. Chisholm n'a donné que 6 quarts contre 80 en 1874; celle de M. Poirier est tombée de 80 à 3; celle de MM. Talbot et Joncas, à Ste. Marguerite, de 30 à 6. La même diminution s'est fait remarquer ailleurs.

Six amateurs ont pêché à la mouche dans la rivière Moisie et deux dans la rivière St. Jean ; mais ni les uns ni les autres n'ont eu de succès extraordinaire. Le saumon pris à la mouche dans la rivière Moisie peut former 5 quarts contre 20 l'année dernière. Dans la rivière St. Jean M. McGregor a pris 145 saumons. Malgré cette diminution, on dit les rivières bien peuplées de saumons, quoiqu'on admette pourtant qu'il y en ait un peu moins sur les frayères qu'en 1874. Il paraît que le saumon est aussi monté très tard dans les rivières de cette côte, ce qui peut avoir beaucoup influencé les pêches aux rets et à la mouche.

L'établissement de pisciculture que M. Holliday entretient à ses frais ne lui a pas, encore cette année, donné satisfaction. Il s'en prend à la mauvaise qualité de l'eau qui alimente son établissement ; aussi se propose-t-il de le changer de place et de le mettre sur un autre courant d'eau. Le bail pour la pêche aux rets sur la rivière Mingan n'ayant pas été renouvelé cette année, les frayères de cette rivière ont été fréquentées par plus de saumon qu'à l'ordinaire, de fait elles n'ont jamais été plus riches ; mais, chose étonnante, la pêche à la mouche n'a donné que 140 saumons comme l'année dernière. Cela est peut-être dû à des causes particulières, comme les mauvais temps, etc.

J'ai eu occasion de faire remarquer, dans mon rapport de l'année dernière, combien la conduite de Sir George Gore, qui pêchait la rivière Mingan, avait été étrange vis-à-vis du département, de ses officiers et des habitants, aussi bien que des sauvages de Mingan ; j'ai dit avec quelle effronterie il avait enfreint les lois de pêche et avec quelle tendresse mal placée il nourrissait ses chiens avec le produit de ses pêches illicites, tandis qu'à quelques pas de lui et à sa connaissance de pauvres sauvages mouraient de faim et de maladie, sans que son cœur en fut ému. Cette année, nous n'avons pas eu à constater des scènes aussi disgracieuses, parce que nous sommes arrivés assez à temps pour forcer Sir Geo. Gore de se conformer à la loi que, malgré les avertissements répétés du département, il avait déjà enfreinte trois fois. Cette conduite de la part d'un personnage haut placé est pénible à constater ; heureusement qu'elle est bien rare, je dois le dire à la louange des amateurs en général. Tous ceux que j'ai rencontrés depuis 1869 étaient des gentilshommes, bien élevés, imbus d'un large esprit de libéralité et s'étudiant à observer les règlements de pêche et les ordres des officiers. Aussi il n'est pas étonnant que leur arrivée soit considérée comme une bonne aubaine par les colons qui vont en contact avec eux. Il n'en était pas ainsi de Sir George Gore. Il a laissé la côte avec le mépris de la population et après s'être compromis par des actes de folie poussée jusqu'à détruire ses effets et ses cabanes par le feu, afin qu'ils ne pussent servir aux pauvres sauvages ou aux pêcheurs de la localité. Des hommes de cette trempe sont très incommodes, et j'espère que dorénavant le département verra la nécessité d'être prudent dans le louage de ses rivières. L'exemple d'un pareil homme, qui se moque du département et de ses lois, qui tous les jours défie ses officiers, les injurie et les persécute, ne peut être qu'une source de désagréments et de désordres parmi les pêcheurs, et surtout parmi les sauvages qui ont été témoins de toutes les scènes plus ou moins insensées que Sir George Gore a faites sous leurs yeux. Leurs souffrances par la maladie et par la faim pendant que les chiens de Sir George Gore s'engraissaient avec une nourriture qui aurait pu empêcher de mourir pères, mères et enfants de leur tribu, n'ont pu que les irriter contre tout le monde et surtout contre nos lois ; et j'ai l'opinion de M. Scott, l'agent de la Cie. d'Hudson à Mingan, qui me dit que depuis deux ans l'humeur de ces sauvages, naguère si pacifique est tellement changée qu'on peut à peine les faire obéir. Cette irritation de leur humeur les a portés cette année à commettre presque un meurtre, sur un amateur qui avait visité le camp de Sir George. Heureusement la Providence n'a pas permis la commission de ce crime. Ce fait m'entraîne à vous montrer comment est dangereuse la conduite de gens comme Sir George.

La situation des sauvages de Mingan a été depuis plusieurs années tout-à-fait précaire. Après de longs mois de fatigues et de misères dans leurs courses d'hiver à travers les neiges et les tempêtes dans l'intérieur des terres, ces sauvages depuis des centaines d'années descendaient au printemps pour se réunir pendant cinq ou six semaines sur les rives de Mingan où ils rencontraient leurs missionnaires, échan-

geaient le produit de leur chasse pour des habillements et des munitions et se reposaient de leurs longues fatigues. C'était pour eux l'époque de la vacance. C'était le temps où le poisson abondait dans les rivières, le loup-marin sur la côte, et le gibier de toutes sortes sur les îles voisines : de sorte que la vie leur était facile et agréable. Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi : le gibier a disparu, et sous les peines les plus sévères il leur est défendu d'aller dans les rivières. Cette condition qu'on leur a faite n'était plus tenable, puisque avec ce système plusieurs d'entr'eux ont été conduits à la mort par la faim. Je suis donc heureux que le département des Pêcheries soit venu au secours de ces pauvres sauvages en leur octroyant près de la rivière Mingan une très bonne station de pêche à saumon qui leur sera de la plus grande utilité pendant le court temps qu'ils passeront au bord de l'eau. Ils sauront en exprimer leur reconnaissance au département, je n'en doute pas, comme les Micmacs de Ristigouche l'ont déjà fait. S'il est, d'ailleurs, des sauvages qui méritent quelques secours, c'est bien certainement ces pauvres Montagnais dont la vie est si pénible et dont les mœurs et le caractère sont si bons.

La rivière Romaine a été pêchée cette année aux rets et à la mouche par le Capt. Coventry, qui a pris 20 quarts dans ces rets et 50 saumons à la ligne. Dans la division de Watsheeshoo la diminution de la pêche au saumon n'a été que de 3 quarts (30 au lieu de 33). Sur cette rivière de Watsheeshoo qui n'avait pas été pêchée à la mouche depuis 1868, MM. Carter et Cooper ont pris à la ligne 26 saumons et se sont déclarés très satisfaits de leur expédition.

Comme je l'ai déjà dit, c'est dans la division de Natashquan qu'on a vu le plus de saumons cette année. Les rivières Nabissipi et Agwanus ont donné quelques quarts de plus qu'à l'ordinaire ; la rivière Natashquan a donné 450 quarts, dont 250 quarts ont été mis en conserve dans des boîtes. Depuis plusieurs années on savait qu'une couple d'individus prenaient du saumon dans la rivière Natashquan après le départ du locataire, mais on ne pouvait arrêter personne ; cette année vers la fin d'août un nommé Rochette et un nommé Boulanger ont remonté la rivière pour y seiner le saumon. Ils réussirent à en prendre quatre quarts ; mais ils furent surpris sur le fait, leur saumon saisi et eux-mêmes condamnés à une forte amende. Malheureusement on n'a pu tirer parti du saumon, il avait été mal préparé et quand il a fallu le vendre il était pourri. Les rivières Romaine et Washceecootai, à quelques lieues à l'est de Natashquan, sont aussi deux magnifiques rivières, surtout la dernière qui est navigable jusqu'aux chutes et qui offre sur ses bords les aspects les plus pittoresques de toutes les rivières du Nord et du Sud. C'est certainement une des plus favorables pour les amateurs ; c'est du moins une rivière dont les terrains de pêche sont d'un accès économique, puisqu'on peut s'embarquer à Québec et ne débarquer que sur les trous à saumons même. A part cet avantage, elle a encore toutes les apparences d'une belle et bonne rivière à saumon. Elle n'est pas maintenant bien riche parce qu'on l'a ruinée par des pêches excessives aux rets et peut-être par la seine et le dard sur les frayères. En examinant les rochers qui bordent les trous de cette rivière, j'ai découvert des traces irrécusables de pêches illégales. J'étais là dans les derniers jours d'août et j'y ai vu sauter dans un court temps une vingtaine de gros saumons. Ce que je dis de la rivière Washceecootai peut s'appliquer également à la rivière Romaine ou Olomanosheeshoo qui est aussi très accessible. Jusqu'à il y a deux ans, ces rivières n'avaient pas eu de gardien particulier et elles étaient si éloignées du garde-pêche de la division, que celui-ci ne pouvait les visiter qu'une fois par année ; de sorte que les pêcheurs de la côte qui s'entendaient entre eux, aussitôt le garde-pêche passé, pouvaient se livrer à toutes leurs pratiques malveillantes. Maintenant ces rivières sont louées, et toutes les mesures prises pour aider à les repeupler et les rendre profitables à leurs locataires et au gouvernement.

Dans les divisions de Pacachoo et de Bonne Espérance, quoique les lois de pêche aient été bien observées, la pêche à saumon n'a produit que 293 quarts contre 338 l'année dernière. Les garde-pêche et les pêcheurs disent que cet insuccès est dû aux glaces qui n'ont laissé les côtes et les baies que vers la fin de juin.

La pêche à la truite n'est pas considérée comme une entreprise commerciale, ce poisson étant surtout affecté à la consommation domestique pendant l'hiver. Il en

a été pris 20 quarts sur la côte du Nord et 47 sur la côte du Sud. En 1874 cette même pêche donna 79 quarts sur le Nord et 44 sur le Sud.

Le total de la pêche au saumon sur la côte du Nord a été cette année de 1,204 quarts contre 1,471 en 1874.

A causes des mauvaises pêches successives, votre département a décidé de diminuer le prix des permis de station et de les fixer à 40 centins par quart au lieu de \$1 comme auparavant. La pêche ayant diminué cette année, il s'ensuit naturellement que les perceptions ont été moindres.

Pêche du loup-marin.

Quoiqu'il y ait trois siècles qu'on emploie toutes les ruses pour surprendre le loup-marin, cet animal si intelligent, et quoiqu'on lui fasse la guerre la plus destructive, on le voit encore revenir tous les ans en gros bataillons visiter le terrain de ces chasses d'où est déjà disparu la vache marine qui la visitait autrefois en troupeaux nombreux et que la baleine a fait mine aussi d'abandonner. Cependant, instruit par ces guerres incessantes, le loup-marin a compris combien il lui faut être prudent dans ses migrations. Aussi, il n'est pas encore prouvé que si les phoques semblent avoir quitté les côtes du Labrador qu'ils longeaient de si près l'automne quand ils remontaient le fleuve et où l'on en faisait de si belles pêches il n'y a que 20 ou 30 années, ce n'est pas tant dû peut-être à la diminution de l'espèce qu'à l'instinct de la conservation que les cris poussés par les équipages des vaisseaux et tout le tumulte causé par ces expéditions leur rappelle encore plus vivement. En effet les pêcheurs canadiens qui sortent en goëlettes le printemps disent qu'ils ne voient pas de différence entre la quantité de loup-marins aujourd'hui et ce qu'elle était il y a 25 ans. Plusieurs espèces de loup-marins visitent le Golfe à certaines saisons de l'année: il y a le phoque du Groënland, le phoque à harpe, le phoque à capuchon et une autre espèce que l'on voit sur nos côtes dans toutes les saisons de l'année et qui se réunit en troupeaux. Les deux premières espèces sont des animaux voyageurs qui se réunissent par bandes au temps de leur migration: ce sont ces deux espèces qui nous occupent ici principalement. Ces loup-marins sont très agiles, nagent très vite, et réussissent à saisir les poissons les plus vifs, tels que le saumon à qui ils font une guerre à mort dans les rivières, surtout dans celles de la rive Nord. Ces animaux laissent les mers du Nord pour entrer dans le Golfe vers la fin de novembre; ils longent ordinairement la terre des deux côtés, c'est alors qu'on peut les prendre dans les rets: on les retrouve ensuite sur les glaces aux mois de mars et d'avril, où les femelles mettent bas leurs petits.

La pêche aux rets dans 13 stations sédentaires sur les côtes du Labrador a donné 182 loup-marins cette année, contre 251 l'année dernière et 1,609 en 1872. On conçoit qu'un si faible revenu ne rémunère plus les armateurs, dont les dépenses sont considérables, puisqu'il y a de ces rets à loup-marin qui ont coûté de \$4,000 à \$5,000. Plusieurs possesseurs de rets les ont levés cette année pour toujours. C'est, je crois, une détermination très sage de leur part; car la saison, au rapport des pêcheurs, a été une des plus belles qu'on pût avoir pour la pêche, et malgré cela les loup-marins n'ont pas voulu approcher les côtes. Les pêcheurs qui descendent pour sortir du golfe au printemps ont été assez heureux, puisqu'ils ont pu en arrêter 530 dans les baies de Bradore et des Belles-Amours. Mais c'est un résultat insignifiant, comparé aux pêches abondantes que faisaient autrefois dans ces parages les Jones, les Robertson et autres. A part la quantité de loup-marins pris dans les rets ou tués dans les glaces par les pêcheurs de la Pointe aux Esquimaux et par ceux de Natashquan, environ 1,200 ont été pris entre la Pointe des Monts et les îles de Mingan.

Chasse au loup-marin sur la glace.

Si les chasseurs de loup-marins ne sont pas encore convaincus que la destruction en gros qui a été faite de ces animaux depuis le commencement de ce siècle n'a pas diminué l'espèce d'une manière sensible, les armateurs ont fini par comprendre que

les moyens de destruction nouveaux et améliorés qu'on a trouvés amèneront bientôt les mêmes résultats qu'on a vus autrefois dans les pêches au morse et aux baleines, et que si l'on frappe l'espèce indistinctement dans tous les temps, on poussera cette destruction au-delà des pouvoirs reproductifs de l'espèce. En 1873, les marchands d'Angleterre intéressés dans cette industrie entrèrent en pourparlers avec les marchands des autres nations du nord de l'Europe, dans le but d'engager les gouvernements de différents pays à faire des lois pour restreindre le temps de ces pêches; mais on ne s'était pas encore entendu au printemps de 1874, et une expédition plus considérable que jamais partit du nord de l'Europe pour le Groënland et l'île Jean Mayen, où l'expédition arriva avant que les femelles eussent mis bas, et qu'on massacra avant la naissance des petits ou trois jours après leur naissance, période où les petits sont incapables de trouver seuls leur subsistance. Cette dernière chasse a fait appréhender des conséquences redoutables. Aussi, le bureau de commerce de Liverpool s'est-il emparé de cette question, et on espère que les différents gouvernements intéressés feront bientôt une législation pour protéger en 1876 le phoque contre les expéditions inconsidérées. Je crois qu'on s'est accordé pour fixer le temps de la pêche à partir du 5 avril jusqu'aux derniers jours de mai, et il faut espérer que les pêcheurs de Terre-neuve se conformeront strictement à ces arrangements, car plus que personne ils sont intéressés à conserver sur leurs côtes une mine de richesse dont ils ont tant besoin pour soutenir leur gouvernement, et qu'ils devraient s'efforcer de transmettre à leurs descendants.

Les femelles de phoques mettent bas leurs petits vers le milieu de mars, et elles en ont rarement plus qu'un. Le loup-marin s'accouple vers le mois de juin, et les pêcheurs imprévoyants n'ont pas pensé jusqu'ici qu'avec les moyens nécessaires on pouvait assurément détruire une race dont le pouvoir reproducteur est assez restreint et qu'on atteindrait d'autant plus vite l'effet à craindre qu'on commencerait la chasse trop vite en mars, quand le loup-marin est très petit, ou qu'on la prolongerait trop longtemps en juin, quand l'accouplement devient impossible. Cette dernière circonstance mérite d'attirer l'attention des armateurs, car des pêcheurs intelligents ont remarqué qu'autrefois il était inouï de voir une femelle de ces animaux sans un petit tous les ans, tandis que maintenant il n'y a pas plus de 10 pour cent des femelles qui rapportent un petit. Si l'on considère le nombre de vaisseaux employés depuis 60 ans à cette chasse effrayante et destructive jusqu'aux derniers jours de juin, on comprendra qu'il ne peut guère en être autrement. Le nombre de bâtiments européens employés à la chasse au loup-marin sur les côtes Est du Groënland et de l'île Jean Mayen a été, en 1875, de 70, dont 39 étaient mus par la vapeur. Je ne puis dire au juste quand les pêcheurs de Terre-neuve ont commencé ces expéditions; mais on voit par les statistiques de 1787 que, cette année-là, on prit 900 loups-marins sur les glaces. Depuis lors jusqu'en 1875, cette chasse a augmenté jusqu'à 56,000 par année, avec, depuis 1832, une fluctuation de 400,000 à 700,000 tous les ans. Jusqu'en 1857, on employait à cette chasse environ 400 brigantins et goëlettes. Depuis cette époque le nombre des bâtiments a diminué; mais on a augmenté leurs dimensions et on les a fait mouvoir par la vapeur, ce qui augmente les chances d'une bonne chasse.

Je disais, l'année dernière, que nos chasseurs de loup-marin sur les glaces n'avaient guère besoin de lois pour régler leur chasse d'une manière raisonnable, car leurs vaisseaux sont tellement bloqués dans les glaces le printemps, qu'ils ne peuvent partir avant le mois d'avril. D'ailleurs la distance à parcourir et leurs mouvements à travers les glaces font que leur chasse n'influera jamais sur le plus ou moins grand nombre de loups-marins dans le golfe,—au moins tant qu'ils emploieront les mêmes moyens.

Vingt sept goëlettes de la Pointe aux Esquimaux et de Natashquan sont allés à la chasse ce printemps, et ont remporté 6,332 loups-marins; c'est 69 de plus que l'année dernière, mais c'est encore un bien petit nombre à répartir entre 27 goëlettes et un bien petit profit pour chacun des chasseurs au nombre de 10 par goëlette, surtout si l'on considère que les loups-marins tués étaient tous petits. Deux de ces goëlettes ont été broyées au large par les glaces et leurs équipages ont beaucoup souffert du froid et auraient perdu la vie si des habitants du même endroit n'étaient allés à leur

secours. Une autre goélette est aussi sortie des Sept Îles ; mais après sept semaines de navigation pénible, elle est retournée avec 35 loups-marins.

L'huile s'est vendue cette année 40 centins le gallon et les peaux une piastre et 20 centins.

DES GARDE-PÊCHE.

Comme il est absolument nécessaire que nos lois de pêche soient bien observées si l'on veut voir multiplier le poisson dans nos rivières et la prospérité des pêcheurs, il est également nécessaire que votre département ait à ses ordres un bon choix de garde-pêche pour veiller à ce que les délinquants qui sont toujours sur le qui-vivre n'empiètent pas sur les droits du gouvernement. Les garde-pêche devraient être des hommes assez instruits pour pouvoir étudier la physiologie et les habitudes des poissons, se rendre compte des causes qui influent sur la diminution ou sur l'augmentation des pêches; des hommes enfin qui puissent comprendre l'importance et la conséquence fâcheuse d'une négligence de leurs devoirs, des hommes que le goût de leur état ferait agir plutôt que le devoir.

Ce que je dis ici n'a d'application que pour l'avenir, car à l'exception d'un ou deux garde-pêche qui laissent quelque peu à désirer, je puis dire qu'il n'est pas facile de nous créer un personnel meilleur que celui que nous avons. Cependant je dois dire que le département a montré une grande confiance et une grande déférence pour les locataires des rivières, en leur permettant d'engager eux-mêmes les gardiens locaux de certaines rivières. La plupart de ces locataires sont bien dignes certainement d'une pareille confiance; mais dans certains cas, cela peut conduire à des abus regrettables, spécialement quand le sport ou l'intérêt privé l'emportent sur l'amour de la loi. Les gardiens sont placés sur les rivières pour en avoir soin; mais ils sont si bien payés, que quelquefois l'intérêt du maître prédomine et que les fautes des autres sont bien mieux aperçues que celles du maître, tellement que même sous serment on a de la peine à leur arracher la vérité. J'en ai vu un exemple frappant cet été chez M. G. Harbour, de Gaspé, un homme instruit et très-intelligent, qui avait été nommé gardien de la rivière Mingan par Sir Georges Gore. Eh bien! dans une poursuite que j'ai intentée contre Sir Georges Gore pour infraction aux lois de pêche je n'ai pu faire dire à M. Harbour sous serment s'il avait vu ou non pêcher Sir George le lundi, et c'était le mercredi que je le questionnais, c'est-à-dire 36 heures après le fait, et il faut remarquer que M. Harbour n'avait que cela à faire, à veiller Sir George Gore; il lui semblait bien l'avoir vu, mais il n'était pas capable de le jurer. Ce défaut subit de mémoire était sans doute dû à la peur de perdre un emploi assez lucratif que lui faisait Sir George Gore. Je crois donc que ces gardiens locaux devraient être choisis par le département ou par quelqu'un à qui le département en déléguerait le pouvoir.

La nomination d'un garde-pêche pour la division de la Madeleine, sur la côte de Gaspé, a complété le nombre d'officiers nécessaires pour bien surveiller cette division du Golfe. Seulement, je recommanderais au département d'élever un peu le salaire de cet officier à cause de l'étendue de côtes qu'il doit surveiller, de l'importance de cette division et des difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de ses devoirs.

Son faible salaire actuel de \$60 est évidemment trop faible pour lui permettre de vivre, et il lui faudra certainement négliger ses devoirs.

Sur la côte du Nord, il est une division importante qui pour être bien gardée aurait besoin, je pense, d'être divisée en deux. Cette division renferme sur une étendue de côtes d'environ 60 à 90 milles, les rivières Agwanus, Kegashca, Natashquan, Washeecootai, Nibissipi et Romaine. Chaque partie de cette division est aussi importante l'une que l'autre; mais le trajet sur ces côtes, surtout entre Natashquan et Kegashca, un espace de 33 milles, est des plus difficiles et des plus dangereux, parce qu'il n'y a pas d'habitations et que les rivages sont inabordables. On comprend donc que le garde-pêche de Natashquan, qui a toujours beaucoup à faire sur la rivière même de ce nom, ne peut visiter qu'une fois par saison la partie est de cette division qui comprend les rivières Kegashca, Washeecootai et Romaine. Comme cette partie de la côte est fréquentée par un grand nombre de bâtiments étrangers, il

arrive que presque tous les ans les rivières sont pillées comme l'a été cette année la Kegashca, sans qu'on puisse connaître les délinquants et les prendre sur le fait. Je recommanderais donc de partager cette division en deux : la première comprendrait les rivières Agwanus et Nabissippi, et l'autre les rivières Kegashca, Washeecootai et Romaine. Ainsi divisées, ces côtes deviennent faciles à surveiller, et leurs rivières, une fois bien gardées, se repeuplèrent vite. Elles sont si commodes et si belles, qu'elles rapporteraient bientôt un meilleur revenu au département. Je ne puis terminer cet article sans recommander M. Whiteley, le garde-pêche de la division de Bonne-Espérance, à la considération du département. Cet officier est un des plus intelligents de nos garde-pêche, il a toujours bien fait son devoir, et il est un des plus anciens. Son salaire de \$50 n'est certainement pas en rapport avec les services qu'il rend dans cette division. Une légère augmentation le satisferait et nous empêcherait de perdre un officier qu'il nous serait presque impossible de remplacer avec autant de satisfaction dans cette station difficile.

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

DIVISION DU

NOM DES STATIONS.	Navires.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No. de pêcheurs.	No. de gréviers.	Rets à saumon.			Seines à morue.		
	No.	Ton.x.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
Godbout.....			\$		2	110	5	95	7	1	1	60	30			
Manicouagan.....					1	60	1	15	4							
Baie de la Trinité.....					4	282	8	70			12	1240	550			
Islets à Caribou.....					3	44	8	35	8		6	434	180			
Pointe aux Anglais.....	2	32	640	8	7	235	9	45	12							
Petit Mai.....	2	25	400	6	4	95	5	35	8							
Caille Rouge.....	2	22	550	7	3	45	3	15	5							
Rivière Ste. Marguerite.....					10	385	8	65	22	8	5	1200	400			
Sept Iles.....					9	360	4	32	18	10						
Moisie.....	1	100	6000	8	21	824	30	267	53	11	32	14040	2620			
Pigou.....					9	360	2	30	18	5						
Sheldrake.....					30	2400	12	120	60	33	3	30	125	5	900	500
Rivière au Tonnerre.....					31	2480	7	70	62	51	1	120	70	2	400	300
Pointe Ridge.....					20	1600	9	92	40	21						
Pointe Magpie.....					71	5555	23	221	147	107	1	90	20			
Rivière Magpie.....							2	20	2		5	250	100			
Rivière St. Jean.....					42	2650	26	228	97	51	3	900	450			
Longue Pointe.....					32	1875	15	131	60	27						
Rivière Mingan.....																
Rivière Romaine.....											2	150	60			
Tipitagan.....											3	200	70			
Pte aux Esquimaux.....	20	715	24	550	53	1120	82	820	117	75						
Nabissipi.....					3	100	3	18	8		5	400	120			
Agwanus.....					1	20			2		8	750	225			
Natashquan.....	9	285	9270	71	19	898	23	175	78	20	42	5000	1075			
Kegashca.....					9	170			18							
Pointe Mistassini.....									1	2	1	50	10			
Musguaro.....					1	5	1	8	1		1	50	18			
Washeecootai.....					9	260	10	60	20	19						
Petite Watsheeshoo.....									1	35	2	240	24			
Grde. Watsheeshoo.....																
Baie Piashter.....					3	520	2	86	3		4	360	36			
Corneille.....					1	30	2	33	1		4	900	90			
Baie Ateepetal.....					1	60	2	20	1		2	480	48			
Betchowan.....	3	133	1050	18	9	3465	23	285	24	15						
Ile Chicatica.....	1	15	240	3	2	60	2	24	6	3	2	150	24			
Havre Canso.....					1	28	1	16	3		2	300	55			
Pointe à Giroux.....								1	16	2	4	340	100			
Ile au Sable.....								1	13	1	3	200	75			
Ile des Chiens.....					1	48	2	32	2		10	1200	140			
Rivière de l'Ile.....								2	17	2	6	420	75			
Lac Salé, St. Augustin.....																
Baie St. Augustin.....								2	32	2	14	1300	160			
Riv. St. Augustin.....					1	20	1	12	2		5	175	45			
Grand Rigolet, St. Augustin.....								2	18	2	5	400	65			
Petit Rigolet.....								1	10	1	5	360	60			
Tête à la Baleine.....								1	10	1	5	360	60			
Pacachoo.....					1	28	1	12	2		6	360	85			

espèces de filets employés, esp. de poisson et d'huiles de poisson, etc.—*Suite.*

LABRADOR.

RETS ET SEINES.

Seines à hareng.			Rets à hareng.			Seines à maquereau.			Rets à maquereau.			Seines à capelan.			Seines à lançon.			Rets à phoque.			Pêches en fasc's	
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
		\$			\$			\$			\$			\$			\$					\$
...	...	...	2	80	40	1	260	330	4	180	90	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	50	25	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	5	232	95	1	110	80	1	66	30	1	50	32	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	7	195	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	50	35	...	...	...	...	...
...	...	...	1	30	15	...	...	...	...	...	...	2	85	60	2	120	50	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	50	30	1	50	40	...	...	...	...	...
1	36	14	3	108	42	...	...	...	...	...	...	2	84	60	4	160	280	...	...	...	...	...
1	120	160	5	232	62	1	200	400	1	40	20	4	246	180	2	130	300	...	...	...	...	...
...	...	...	3	116	46	...	...	...	...	...	...	4	298	220	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	17	572	202	...	...	...	...	...	...	8	510	300	3	210	290	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	414	320	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	501	335	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
9	1840	2560	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	518	458	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	40	10	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	20	594	175	...	...	...	...	...	...	7	310	130	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	12	240	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	5	100	50	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	360	18	...	...
...	...	...	2	127	26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	240	12	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	360	15	...	...
...	...	...	9	590	109	...	...	...	...	...	...	3	185	56	1	40	35	3	600	20	...	...
...	...	...	1	40	12	...	...	...	...	...	...	1	60	30	...	...	...	3	600	20	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	400	200	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	60	20	1	40	15	...	...	...	...	...	...	1	60	20	...	...	...	2	300	200	...	...

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

DIVISION DU

Nom des stations.	Navires.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No. de pêcheurs.	No. de gréiers.	Rets à saumon.			Seines à morue.		
	No.	Tonx.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
Pointe Rouge, Pa-			\$			\$		\$								
cachoo							1	6	1		2	120	30			
Ile Kikapoe							1	7	1		4	200	50			
Fonderie Fectean							1	8	1		3	180	40			
Riv. Kikapoe							1	8	1		3	120	35			
Lac Salé, Tabatière					1	30	1	15	2		2	250	35			
Tabatière					2	35			2							
Pointe Spar					2	60	1	15	4		1	70	20			
Baie Rouge, Taba-																
tière					2	40			2		3	155	50			
Ile Meccatina					2	125	2	30	3		5	310	70			
Grde. Meccatina					1	25	2	60	3		3	180	40			
Baie des Moutons	1	36	600	4	16	350	3	70	21	2	4	285	100			
Riv. Meccatina							1	15	1		6	275	100			
Tête de la Baleine,																
Meccatina					10	420	4	90	20		6	540	160	1	160 120	
Anse de Sable					2	50	1	20	4							
Petite Meccatina					3	90	1	15	7		1	65	25			
Riv. Nitagamion							3	30	3		4	200	70			
Isle du Noir					1	30			1							
Havre Harrington					8	170	1	15	9		3	160	55			
Pointe à Mourier							1	15	1		2	100	40			
Cap Whittle					1	30	1	20	1		2	100	45			
Coacochoo							1	15	1		2	80	30			
Riv. Nabittipi					1	10	1	10	2	2	2	100	50			
Anse du Taureau					1	20	1	20	2		2	200	100			
Baie des Rochers					3	100	2	40	6	4	2	200	100			
Anse de Lydie					1	20	1	20	2	2	2	200	100			
Pêche à Lizotte					1	20	1	15	2	2	2	200	100			
Ile du Chien					1	20	3	50	2		2	200	100			
Ile du Vieux Fort					4	150	4	60	8	6	1	100	50			
Ile Brûlée					1	40	2	20	4	1	1	100	50			
Bonne Espérance					11	720	10	460	22	14	1	100	50	1	200 400	
Ile du Pigeon					3	300	3	100	6	4	2	200	100	1	200 300	
Rivière St. Paul					1	20	3	30	2	1	4	400	200			
Pointe du Baton					4	400	4	200	8	4	4	400	200	1	200 400	
Baie au Saumon	1	100	7000	8	24	1840	18	670	48	40	4	400	200	4	800 1500	
Petites Pêcheries					1	20	1	20	2	2	2	200	100			
Cinq-Lieues					1	30	1	20	2	1	2	200	100			
Baie du Milieu					1	20	1	20	2	2	1	100	50			
Belles Amours					1	40	1	20	2	2						
Bras d'Or					2	40	2	40	6	4						
Anse des Dunes					1	40	2	30	4	4						
Longue Pointe					5	280	8	180	11	8	1	100	50	1	200 300	
Total	42	1463	50300	123	533	31777	441	5781	1157	562	301	39299	9960	16	3060 3820	

espèces de rets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc., etc.

LABRADOR.

RETS ET SEINES.

Seines à hareng.			Rets à hareng.			Seines à maquereau.			Rets à maquereau.			Seines à capelan.			Seines à lançon.			Rets à phoque.			Pcs. en fascines.	
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
		\$			\$			\$			\$			\$			\$			\$		\$
1	175	160																2	350	180		
1	185	165	1	40	12							1	65	50				5	670	300		
																		2	225	160		
																		8	1450	800		
			1	40	12													3	260	130		
1	65	25	2	80	25							1	65	30				7	900	450		
1	465	140																				
2	330	230	10	455	130							2	120	70				3	300	200		
2	230	180										1	65	30				7	1500	870		
																		2	221	160		
												1	60	25								
																		1	100	20		
												1	100	120	1	100	40	1	100	20		
																		1	100	20		
																		1	100	20		
																		2	500	400		
												1	100	50	1	100	40					
												1	50	25	1	100	40	2	200	40		
1	200	100										2	200	200	1	100	45					
												1	100	100	1	100	40					
																		1	100	20		
												1	100	100	1	100	40					
1	200	100										1	100	100	1	100	40					
																		2	200	100		
																		2	200	100		
																		2	400	200		
																		1	300	150		
												1	100	100	1	100	40	4	1100	500		
22	3706	3854	109	4001	1303	3	570	810	6	286	140	71	4494	3131	22	1560	1355	77	12136	5315		

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc.—*Suite.*

LABRADOR.

Hareng fumé, boîtes.	Maquereau, quarts.	Truite, quarts.	Sardine, quarts.	Anguille, quarts.	Thon, quarts.	Langues et noues de morue, quarts.	No. de phoques.	No. de peaux de phoque.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Huiles.				Poissons employés comme engrais.			
											Huile de phoque, gallons.	Huile de baleine, gallons.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Hareng, quarts.	Capelan, quarts.	Éperlan, quarts.	Rogues de morue qrts
30	6	1					96	96			570			13				
		12												119				
		4												33				
		2												90				
														14				
														250				
														200				
														450		40		
														600				
														3590				
														3032				
														1350				
														6952				
														3077				
														2275				
							5002	5002			21878			1065				
														255				
							1330	1330			6820			900	870			
										3			60	75				
														600		630		
							23	23			23							
		1					16	16			32							
		1					8	8			16							
							430	430			910			107				
							39	39			78							
		5																
		6																
		5																
		3																
		4																
		2																
		4																
		3																
		2																
		1																
							3	3			20							
		1																
							3	3			27							

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

DIVISION DU

Nom des stations.	Saumon (salé) quarts.	Saumon, (dans la glace), lbs.	Saumon, (en boîtes), lbs.	Saumon, (fumé), en boîtes.	Pêche d'été.		Pêche d'aut.	Égréfin, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, quarts.	Hareng, quarts.
					Morue, quintaux.	Morue, quintaux.					
Fonderie Fecteau	5										5
Lac Salé, Tabatière.....	3				5						30
Pointe Spar.....	1				10						40
Baie Rouge, Tabatière.....	2				35						50
Ile Meccatina.....	4				21						31
Grande Meccatina.....	2				10						60
Baie des Moutons	2				309						1482
Rivière Meccatina.....	18										10
Tête de la Baleine, Meccatina	14				170						282
Anse de Sable					40						35
Tabatière.....					25						30
Petite Meccatina.....	2				57						55
Havre Harrington.....	2				128						157
Matagamion et Rivière.....	26										
Pointe à Mourier.....	1										15
Cap Whittle	3										
Coacoachoo.....	1										
Nabittipi.....	4				4						
Anse du Taureau.....	5				8						
Baie des Rochers.....	8				50						
Anse Lydias	6										
Pêche à Lizotte	6										
Ile du Chien.....	1										
Ile du Vieux Fort.....					200						
Ile Brûlée.....	1				50						
Bonne Espérance.....	2				1200						
Ile du Pigeon.....	4				400						
Rivière St. Paul	30										
Pointe au Bâton	10				300						
Baie au Saumon.....	20				2320						
Petites Pêcheries.....	10				20						
Cinq Lieues	8				30						
Baie du Milieu.....	4				40						
Belles Amours.....					30						
Bras d'Or.....					70						
Anse des Dunes.....					40						
Longue Pointe.....	1				300						
Total.....	907	112640	60000		23088	4172				23	9105

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc.-*Suite*

LABRADOR.

Hareng, fumé, boîtes.	Maquereau, quarts.	Truite, quarts.	Sardines, quarts.	Anguille, quarts.	Thon, quarts.	Langues et noues de morue, quarts.	No. de phoques.	No. de peaux de phoque.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Huiles.				Poissons employés comme engrais.			
											Huile de phoque, gallons.	Huile de baleine, gallons.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Hareng, quarts.	Capelan, quarts.	Eperlan, quarts.	Rognes de mor., qts.
.....		1					9	9			63							
.....							63	63			421							
.....							3	3			21							
.....							48	48			322			25				
.....							4	7			49			227				
.....							39	39			315			133				
.....														32				
.....														22				
.....														26				
.....														125				
.....																		
.....							10	10			40			4				
.....									1			1500		8				
.....							60	60			400			50				
.....														200				
.....							20	20			300			50				
.....														1090				
.....														300				
.....														250				
.....														1950				
.....							30	30			200			20				
.....							60	60			400			25				
.....														30				
.....														30				
.....							100	100			600			60				
.....							40	40			240			40				
.....							270	270			1480			250				
.....	30	62					7707	7707	1	3	35225	1500	60	29364	870	670		

RÉCAPITULATION.

VALEUR DES DIFFÉRENTS PRODUITS DE PÊCHE DANS LA DIVISION DU LABRADOR.

		\$	cts.	\$	cts
Pêche de la morne en été.....	23,088 quintaux @	5.00		115,440	00
do do automne	4,172 do	5.00		20,860	00
Pêche du maquereau.....	30 quarts	10.00		300	00
do hareng	9,105 do	5.00		45,525	00
do flétan.....	23 do	6.00		138	00
Saumon, (mariné).....	967 do	16.00		14,512	00
do (frais dans la glace) ..	112,640 lbs.	0.05		5,632	00
do (en boîtes)	60,000 lbs.	0.25		15,000	00
Pêche de la truite	62 quarts	8.00		496	00
Phoques	7,707 pièces	6.00		46,242	00
Huile de morue.....	29,364 gallons	0.50		14,682	00
Huile de phoque.....	35,225 do	0.50		17,612	50
Huile de baleine	1,500 do	0.80		1,200	00
Valeur totale des produits des pêcheries, 1875.....				297,639	50
do do do	1874.....			357,750	35
Diminution.....				60,110	85

DIVISION D'ANTICOSTI.

Nous n'avons pu, cette année, visiter l'Île Anticosti que le 5 août, et notre première escale s'est faite à la Baie Anglaise où nous apprîmes des colons que l'hiver avait été extrêmement rude et que quelques familles l'avaient passé dans des circonstances très critiques, ayant été, comme les années dernières, obligées de tirer sur les dépôts de provisions du gouvernement. Les pelleteries étaient rares, et ceux qui avaient pu s'en procurer n'y étaient parvenus qu'avec la plus grande difficulté. Je regrette d'avoir à le dire, mes prédictions au sujet de la compagnie d'Anticosti n'étaient que trop vraies. L'attrayant programme qu'elle avait présenté au public n'a pas été suivi du tout. L'association s'est dissoute, abandonnant tous ses plans d'établissement et laissant les émigrés à leur seule énergie pour trouver de quoi vivre. Heureusement que M. Charles Le Boutillier, du bassin de Gaspé, a bien voulu leur céder des provisions en échange de leur poisson qu'il a accepté aux plus hauts prix du marché. Cet homme à esprit libéral a placé sur l'île plusieurs agents au moyen desquels il va réussir, je l'espère, à l'établir. J'apprends aussi que les affaires de l'ancienne compagnie vont être reprises par une nouvelle association qui se forme à Montréal dans le but de prendre des mesures pour que l'île produise un revenu. J'espère que, tenant compte de l'expérience du passé, elle emploiera mieux ses moyens et son énergie. Les colons venant de Terre-Neuve sont des hommes industriels et durs au travail. À la Baie au Renard de grands morceaux de terre ont été colonisés et on a établi des jardins potagers; quelques personnes en ont obtenu de très beaux produits. À la Baie Anglaise, les colons réussissent également très bien. Ils auront sans doute à lutter contre des désavantages naturels très grands, mais je suis parfaitement convaincu qu'ils réussiront tous les ans à améliorer leur position.

Les provisions expédiées en 1873 par votre ministère ont été d'un grand secours et j'ai remarqué en quelques endroits de très belles pommes de terre provenant de la semence qui avait été envoyée; j'ai aussi remarqué des navets pesant de deux à trois livres, et d'autres légumes en proportion. Malheureusement la pêche a été très-médiocre cette année. De leur côté, les goëlettes marchandes, craignant de ne pouvoir y faire des opérations rémunératives, n'ont pas abordé à l'île. Cette dernière circonstance a passablement ajouté au déconfort des habitants qui avaient compté sur elles pour avoir des provisions, etc.; mais M. Charles Le Boutillier les a secourus et pourvu à leurs besoins. D'un autre côté, plusieurs des colons sont allés à Berthier y trafiquer pour eux-mêmes. Je ne sais réellement pas comment expliquer pourquoi la pêche a diminué autour de ces îles; mais mon impression est que le retard de la saison et le mauvais temps continu ont éloigné le poisson de ces emplacements d'ordinaire si favorables.

Pêche du saumon.

La pêche du saumon a été pauvre cette année, pour la raison sans aucun doute que la glace est restée si longtemps autour de l'île. Une autre cause de cet insuccès peut être attribuée aux fortes pluies qui sont tombées pendant l'hiver de 1873, ainsi qu'aux inondations de printemps qui ont causé des dommages considérables aux frayères en emportant les œufs. Une dernière cause, c'est que le saumon, ne trouvant pas suffisamment d'eau dans le courant cette année, est allé frayer ailleurs. Les gros temps ont aussi fait beaucoup de dommages à quelques rivières, l'action de la mer ayant formé à leur embouchure des barrages qui ont empêché le poisson d'atteindre l'eau fraîche. Les gardiens m'informent qu'à plusieurs endroits il est très-difficile de passer ces bancs, que de nouveaux dépôts devront naturellement augmenter tous les ans.

Il a été pris cette année 81 quarts de saumon contre 119 en 1874: une diminution de 38 quarts en 1875.

Pêche de la morue.

La pêche de la morue cette année a été très pauvre. Le poisson était assez abondant sur les bancs autour de l'île, mais la boîte fut rare, en raison du mauvais temps.

Le hareng s'est tenu éloigné de la côte plusieurs jours à la fois, ayant été chassé des baies par le gros temps; en conséquence cette pêche a été impraticable. L'humidité et les brouillards ont été pour beaucoup dans la petite quantité de poisson qui a été marinée. Une autre cause à laquelle il faut attribuer le faible rendement de morue que les statistiques de cette année accusent, c'est la difficulté qu'ont eue les gardiens locaux à recueillir les renseignements exacts et complets. Il n'y a pas de chemins sur l'île Anticosti; les communications d'un poste à l'autre ne se font que par eau. Les gardiens sont obligés de parcourir leurs divisions en chaloupes, allant d'un endroit à l'autre en toute hâte afin de profiter de la marée et du beau temps; souvent ils ne peuvent visiter un emplacement de pêche qu'une fois par année et sont obligés de s'en rapporter aux oui-dire pour les statistiques quand les pêcheurs sont au large. Indépendamment de ces difficultés, l'inconvénient de n'avoir pas de malles à la fin de l'automne est la cause que les gardiens sont forcés d'envoyer leurs rapports avant que la saison de pêche soit terminée.

Le rendement de la morue cette année a été de 4,891 quintaux, contre 5,158 en 1874: une diminution de 267 quintaux.

Pêches du hareng, du maquereau et du flétan.

Le hareng, qui sert ordinairement de boîte pour la pêche de la morue autour d'Anticosti, a été très rare. Toutefois, les colons de la Baie au Renard en ont eu un bon coup de filet, et ont pu en saler environ 200 quarts dans un très court espace de temps. On aurait pu en réserver une plus grande quantité si le sel n'avait pas manqué. Cette récolte a été une véritable providence pour les nouveaux colons qui ont eu en elle une compensation pour la rareté du poisson. Dans d'autres parties de l'île, la moyenne de pêche a été de deux à quatre quarts par famille. Le produit total de cette année a été de 1,089 quarts contre 1,507 en 1874: une diminution de 418 quarts.

En général les habitants ne pêchent pas beaucoup de flétan autour d'Anticosti; ce qu'ils en prennent en pêchant la morue est salé. Cette année il en a été pris 88 quarts contre 156 l'année dernière. Les goëlettes américaines qui avaient coutume de fréquenter les emplacements de flétan autour d'Anticosti, semblent les avoir complètement abandonnés; les habitants m'assurent n'en avoir pas vu une seule cette année.

D'après toutes les informations que j'ai pu recueillir, le maquereau n'a pas donné du tout.

Pêche du phoque.

Il a été tué, cette année, un plus grand nombre de phoques qu'en 1873 et 1874. Plusieurs colons de Terre-Neuve et de Shippegan, des Acadiens comme on les appelle, ont fait de bonnes chasses. Un habitant de la Baie Anglaise, dont le seul moyen de subsistance est la pêche du phoque, a très-bien réussi. Le nombre total des phoques tués cette année a été de 215 et ils ont produit 460 gallons d'huile. En 1874 il n'en avait été tué que 172, qui avaient donné 359 gallons d'huile.

D'après l'autorisation que j'en avais reçue de votre ministère, j'ai, l'été dernier, engagé deux gardiens pour Anticosti: M. Alfred Malouin pour la partie occidentale de l'île, et M. Ebenezer Marshall pour la division orientale. Ces deux officiers se sont acquittés de leurs devoirs d'une manière satisfaisante, malgré les difficultés qu'ils ont eues à vaincre.

Avant longtemps, je l'espère, l'île Anticosti sera prospère; il n'y a aucune raison pour qu'elle ne progresse pas, si les colons qui y sont actuellement établis reçoivent des secours de l'extérieur. Ce sont des hommes robustes et industrieux, déterminés à coloniser et à se faire des habitations sur une île qui depuis tant d'années

avait la réputation d'être inhabitable. Il y a, en abondance, des terres qui attendent le défrichement; les récoltes rembourseront certainement au centuple les premiers frais, et les colons sont en général convaincus qu'ils doivent se livrer à l'agriculture autant qu'à la pêche, quoique la première doive toujours être leur principale occupation.

Phares.

Je ne reviendrai pas ici sur la nécessité de placer un phare sur la partie septentrionale de l'île. Si votre ministère s'y décide, je recommande que ce phare soit placé sur le Cap Observation, pour les raisons déjà données dans un rapport spécial au sujet de la location des phares sur la côte du nord. Il se fait un trafic considérable sur la côte du Labrador, et il n'y a rien pour guider, pendant les nuits sombres, les navires dans ce qu'on appelle les détroits d'Anticosti.

Dépôts de provisions.

Je suis obligé d'appeler encore une fois respectueusement l'attention de votre ministère sur le fait que les dépôts de provisions du gouvernement ne sont pas suffisamment protégés. Je crois qu'il est nécessaire d'augmenter le personnel actuel; mais je suis aussi fermement convaincu que de nouveaux pouvoirs ou de nouvelles instructions devraient être donnés à l'officier commandant le navire chargé de la protection des pêcheries, afin qu'il puisse poursuivre et punir sur-le-champ tous ceux qui enlèvent illégalement de la farine ou d'autres provisions des dépôts.

Naufrages.

Plusieurs naufrages ont eu lieu à Anticosti cette année. Le 13 mai, le navire *Giant's Causeway*, 1,214 tonneaux, fit naufrage sur la Pointe du Cormoran. Le 9 septembre, le navire *Chillianwallah*, 1,216 tonneaux, fit naufrage à 25 milles à l'est de la pointe sud. La perte de ces deux bâtiments a été complète. Le 1er octobre le steamer *Standard*, 1,014 tonneaux, avec une cargaison de rails de fer, s'est échoué dans la Baie au Renard, par suite d'une erreur de calcul et au milieu d'un épais brouillard; mais après avoir déchargé une partie de sa cargaison, on réussit à le remettre à flots, et il put se rendre à Québec. D'autres petites goélettes ont aussi fait naufrage, entre autres le paquebot-poste attaché à la division d'Anticosti et de la côte du nord. Je suis heureux d'ajouter que dans tous ces naufrages il n'y eût aucune perte de vies.

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

ILE

Nom des Stations.	Navires.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No. de pêcheurs.	No. de gréviers.	Rets à saumon.			Seines à morue.		
	No.	Ton.x.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
Baie des Anglais.....	1	15	\$ 200	3	31	\$ 1,240	38	\$ 360	62	21	...	...	\$	...	...	...
Anse aux Fraises.....	...	...	...	...	...	...	8	80	8	...	...	...	...	...	...	...
Petite Rivière.....	...	...	...	...	1	40	1	8	1	...	...	...	...	...	...	...
Rivière Betsie.....	...	...	...	...	1	40	2	20	2	...	...	...	...	...	...	...
Riv. de la Loutre.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	16	4	...	...	...
Riv. Jupiter.....	...	...	...	...	1	40	1	8	2	...	2	40	20	...	...	...
Pointe S.-O.....	...	...	...	...	13	416	13	104	26	13	...	...	...	...	...	...
Baie de l'Est.....	...	...	...	...	5	160	5	40	10	...	...	...	...	...	...	...
Riv. au Saumon.....	...	...	...	...	3	120	3	30	4	1	3	100	30	...	...	...
Cap Observation.....	...	...	...	...	5	300	5	25	10	3	...	...	...	...	...	...
Pointe Oro.....	...	...	...	...	4	240	4	20	8	3	...	...	...	...	...	...
Riv. aux Patates.....	...	...	...	...	2	120	2	10	4	2	...	...	...	...	...	...
Baie au Capelan.....	...	...	...	...	8	480	8	40	16	5	...	...	...	...	...	...
Anse de McDonald.....	...	...	...	...	14	875	14	75	2	13	...	...	...	...	...	...
Crique Shallop.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	150	30	...	...	...
Anse des Sauvages.....	...	...	...	...	2	105	2	10	4	2	...	...	...	...	...	...
Baie au Renard.....	1	20	400	5	18	915	17	154	38	2	4	400	40	...	...	...
Riv. du Naufrage.....	...	...	...	...	3	180	3	16	6	2	...	...	...	...	...	...
Riv. Mozerolle.....	...	...	...	...	5	430	7	43	14	6	...	...	...	...	...	...
Belle Rivière.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2	100	20	...	...	...
Riv. au Phoque.....	...	...	...	...	2	80	2	20	2	1	2	100	25	...	...	...
Total	2	35	600	8	118	5,781	133	1,052	245	74	18	922	175	...	...	...

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc. - Suite.

ANTICOSTI.

Rets et seines.

Seines à hareng.			Rets à hareng.			Seines à maquereau.			Rets à maquereau.			Seines à capelan.			Seines à lançon.			Rets à phoque.			Pêches en fascines.	
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
		\$			\$			\$			\$			\$			\$			\$		\$
			44	1,760	704							6	360	240								
			6	240	96													3	32	12		
			40	1,600	700							2	120	80								
			6	240	96																	
			6	240	72				3	150	30							3	150	30		
			5	100	50																	
			4	80	40																	
			1	5	12																	
			10	200	125																	
			14	330	169																	
			2	55	22																	
			29	1,420	457																	
			2	50	30																	
			8	180	85																	
1	200	100	2	75	20													3	200	20		
1	200	100	179	6,575	2,678				3	150	30	8	480	320				8	382	62		

STATISTIQUE des stations de pêches, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

ILE

Nom des Stations.	Saumon, (salé), quarts.	Saumon (frais, dans la gl.), lbs.	Saumon (en boîtes), lbs.	Saumon (fumé).	Pêche d'été.		Egrefin, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, quarts.	Hareng, quarts.
					Morue, quintaux.	Morue, quintaux.				
Baie Anglaise.....					1,100	187			59	329
Anse aux Fraises					130				10	25
Petite Rivière.....										
Rivière Betsie.....	2									
Rivière à la Loutre.....	2									
Rivière Jupiter.....	14									
Pointe Sud-Ouest.....					295				3	119
Baie Est.....					35					4
Rivière au Saumon.....	17				40	30			3	25
Cap Observation.....					200	50			2	25
Pointe Oro.....					100	20				15
Rivière aux Patates.....					60	10				15
Baie du Capelan.....					325	80			4	30
Anse McDonald					600	109			2	90
Crique Shallop.....	27									
Anse des Sauvages.....					71	10				13
Baie au Renard.....					656	392				304
Rivière au Renard.....	1				77	10			5	40
Rivière Mozerolle.....					230	85				55
Belle Rivière	8									
Rivière au Phoque.....	10									
Total	81				3,909	982			83	1,089

	Hareng fumé, boîtes.	
	Maquereau, quarts.	
14	Truite, quarts.	10
	Sardine, quarts.	
	Aniguille, quarts.	
	Thon, quarts.	
7	Langues et noues de morue, quarts.	6 2
215	Nombre de phoques.	80 45 30
215	Nombre de peaux de phoques.	80 45 30
	Nombre de baleines.	
	Nombre de marsouin.	
460	Huile de pfoque, gallons.	135 90 65
	Huile de baleine, gallons.	
	Huile de mar- souins, gal.	
2,940	Huile de morde, gallons	872 80
	Hareng, quarts.	
	Capelan, quarts.	
	Eperlan, quarts..	
	Rogues de morue, quarts.	

RÉCAPITULATION.

VALEUR DES DIFFÉRENTES PÊCHES DE L'ÎLE D'ANTICOSTI.

		\$ cts	\$ cts
Pêche de la morue, en été.....	3,909 qt'x. à	5 00	19,545 00
do do en automne.....	982 do ...	5 00	4,610 00
Pêche du hareng.....	1,089 quarts	5 00	5,445 00
do fétan.....	88 do	6 00	528 00
do saumon (mariné).....	81 do	16 00	1,296 00
do truite.....	14 do	8 00	112 00
do phoque (nombre de).....	215 chaque.....	6 00	1,290 00
Langues et noues de morue.....	7 quarts	7 00	49 00
Huile de morue.....	2,940 galls	0 50	1,470 00
Huile de phoque.....	460 do	0 50	230 000
Valeur totale des produits des pêcheries, 1875.....			\$34,575 00
do do do 1874			38,874 00
Diminution.....			\$4,299 00

ILES DE LA MADELEINE.

Situées à l'entrée du Golfe, de toutes parts environnées d'eaux qui regorgent de toutes espèces d'animaux marins, jouissant de l'un des climats les plus salubres et possédant l'un des sols les plus riches qu'il y ait en Canada, ces îles offrent des avantages extraordinaires aux pêcheurs qui les fréquentent.

Les îles de la Madeleine se trouvent dans la latitude la plus favorable aux entreprises de pêche; l'eau qui les entoure est d'une température égale qui exerce sans aucun doute une grande influence sur le poisson reproducteur, car elle l'empêche d'abandonner tout-à-fait ces rivages en n'importe quel temps de la saison. Si une espèce quelconque de poisson manque une année, on peut être certain qu'elle sera abondante l'année suivante: de sorte que le pêcheur industriel et actif peut toujours compter sur une abondance relative.

Chasse au phoque.

Troize navires des îles de la Madeleine sont allés le printemps dernier faire la chasse au phoque et ne sont revenus qu'avec 1,849 peaux. C'est très peu et bien au-dessous de la moyenne ordinaire. Le déclin annuel de cette industrie naguère si florissante est attribuable à plusieurs causes. Les femmes voyant la guerre acharnée dont elles sont l'objet, même à l'époque où elles mettent bas, se rendent graduellement dans des régions plus septentrionales qui sont rarement visitées par l'homme; et avant longtemps, si on ne la protège, cette espèce sera aussi rare dans les eaux du Golfe que les autres de la même famille. Une autre cause du déclin, c'est l'effroi que causent au phoque les steamers qui viennent de St. Jean, Terre-neuve. Cet animal, qui est doué d'une vue perçante et d'une ouïe très-active, aperçoit de très-loin la fumée et entend le bruit que fait un navire en brisant la glace; voilà pourquoi il devient tous les ans de plus en plus timide. J'en vais citer un exemple. L'été dernier nous fîmes une longue halte sur la côte où nous aperçûmes plusieurs phoques se chauffant au soleil. Tant qu'ils ne nous virent pas, ils continuèrent à jouer et s'approchèrent plus près de la côte, quelques-uns même allant jusqu'à grimper sur les rochers. Mais un de nos hommes d'équipage ayant allumé un feu pour chasser les moustiques, les phoques virent la fumée et s'éclipsèrent pour le reste de la journée. Le moindre bruit effraie ces animaux.

Si les goëlettes qui sont allées faire au large la chasse aux phoques n'ont pas réussi, les pêcheurs qui étaient restés sur la côte ont été plus heureux; car plusieurs troupes de phoques furent par les glaces flottantes amenés sur la côte le printemps dernier, et il en a été tué 14,598 que les habitants ont pu amener. Environ 200 phoques ont été pris avec les rets.

Ce succès a aidé les habitants des îles de la Madeleine à se procurer du sel, etc., pour la pêche de la morue et du maquereau; je suis certain que, sans cela, les marchands auraient hésité à avancer des provisions. De même que celui de 1873, le rendement de l'année dernière a été loin d'être rémunérateur. Je suis heureux de pouvoir dire qu'aucun accident n'est arrivé à la flotte qui a fait ce printemps la chasse au phoque; l'année dernière nous avons à enregistrer la perte d'un navire. Un malheur de ce genre est souvent suivi de conséquence sérieuses, car il empêche le patron et l'équipage d'aller au Labrador faire la pêche de la morue, ou à Québec prendre les provisions d'automne. Les statistiques de cette année accusent un produit de 16,447 phoques et 63,024 gallons d'huile. Celui de 1873 avait été de 5,590 phoques et 19,685 gallons d'huile, et celui de 1874 de 4,555 phoques et 21,915 gallons d'huile: ce qui fait pour cette année une augmentation de 12,892 phoques et 41,109 gallons d'huile.

Voici la liste des navires qui ont fait la chasse au phoque, et le nombre de ces animaux qu'ils en ont rapportés:—

"Archangel"	10 phoques.
"Cora May"	19 "
"Mario"	35 "

" Arctic"	30	"
" Jenny Lind"	140	"
" Annie"	180	"
" Delany"	110	"
" Painchaud"	45	"
" Stella Maris"	45	"
" President"	380	"
" Flash"	380	"
" Lion"	75	"
" Esperance"	400	"
Total.....		1849 phoques.

Pêche du maquereau.

La pêche du maquereau de printemps a été loin d'être un succès. Pour une raison ou une autre ce poisson est resté au large, et il n'en a été pris qu'une petite quantité. Le rendement de 1874 ne peut être mis en ligne de comparaison avec celui de 1875, car vous verrez par mon rapport de l'année dernière que, grâce à une violente bourrasque qui survint au moment où la pêche était dans toute son efflorescence, plusieurs navires furent considérablement endommagés et ne purent continuer la pêche. Cette tempête peut aussi avoir chassé le maquereau des baies plus tôt que d'habitude. La même raison ne peut être assignée à l'insuccès de cette année; car, quoique le temps ait été rude, la principale cause de la rareté du poisson a été le retard de la saison. Voyant les abords de ses emplacements favoris bloqués par la glace, le maquereau est allé frayer ailleurs.

Les statistiques démontrent que la pêche du printemps a rapporté 1,233 quarts. Ils proviennent naturellement des navires enregistrés et acquittés à la douane. Ce qui en a été pris pour la consommation privée peut augmenter ces chiffres de 50 quarts.

Voici une liste des navires et de leurs cargaisons :

	No. de quarts.
" Lavinia Elizabeth"	140
" Greyhound"	68
" Mary Ellen"	60
" Trial"	130
" P. Martin"	80
" J. Thomas"	170
" Lilian"	120
" Defiance"	100
" Annie Bell"	160
" Arcola"	65
" Two Brothers"	60
" Jane Otis"	80
Total.....	1233

La pêche d'automne a été bonne si on la compare avec celle des autres localités, mais seulement pour les petites goélettes près de terre qu dans la baie.

Les goélettes américaines et celles des provinces maritimes n'ont pas réussi, le poisson s'étant tenu trop près de terre. Les relevés accusent un rendement de 5,215 quarts; mais je crois que ce chiffre est au-dessous de la réalité; car il est très-difficile, sinon impossible, d'obtenir des statistiques exactes des goélettes de pêche, parce qu'elles se tiennent généralement au large et n'ont pas de communication avec la grande terre excepté quand elles ont besoin d'eau ou de combustible. Le mauvais temps continuel a, dans une large mesure, empêché les bateaux de faire une bonne pêche. Je sais qu'ils ont été obligés de changer leurs emplacements de mouillage trois

ou quatre fois par jour en raison des variations du vent. Comme il était impossible du bord des goëlettes de faire la pêche au maquereau, sauf dans des circonstances favorables, le mauvais temps a contraint les armateurs à changer de mouillage très-souvent, ce qui a occasionné beaucoup de retards.

Le rendement de 1875 a été de 6,448 quarts contre 6,560 en 1874: une diminution de 112 quarts pour cette année.

Pêche de la morue.

La pêche de la morue qui, le printemps dernier, promettait d'être très-abondante, a été également contrariée par le mauvais temps.

Jusqu'au mois d'août les pêcheurs des îles ont mieux réussi que les années dernières; mais après cette époque l'humidité et les brouillards les empêchèrent de faire sécher le produit de leur pêche et même ce qu'ils en avaient déjà, en sorte qu'il s'en gâta une grande quantité qu'on fut obligé de jeter. Ceci est très-regrettable, car c'était sur cette pêche que les habitants comptaient dans une large mesure pour solder de vieilles dettes, acheter des provisions pour l'hiver et se procurer des avances pour le printemps. Les goëlettes des îles qui sont allées sur la côte du Nord dans l'espoir de faire une grosse pêche n'ont pas réussi, le poisson ayant émigré ailleurs.

La pêche en chaloupes autour des îles a été bonne, si l'on tient compte, comme je l'ai dit, du mauvais temps qui s'est fait sentir après le mois d'août. Les chaloupes ont rapporté en moyenne 38 à 40 quintaux chaque.

Le rendement total de 1875 a été de 13,035 quintaux contre 13,840 l'année dernière: une diminution de 805 quintaux. Mais, comme je l'ai dit plus haut, une grande quantité de poisson s'est gâtée, et il a fallu le jeter.

Naufrages et désastres.

Ces îles ont été dans le cours de la dernière saison le théâtre de quelques désastres épouvantables. Le 15 août le *Cherokee*, allant de Londres à Montréal, frappa sur le cap Est; heureusement il n'y eut aucune perte de vies, mais une partie seulement de la cargaison a été sauvée: ce navire était évalué à \$20,000 environ. Le 16 septembre le steamer *Tigress*, chargé de houille, fit une voie d'eau à une quarantaine de milles des îles, et dût aller s'échouer sur l'île Entry pour sauver les passagers et l'équipage; il fut ensuite vendu au profit des assureurs. Le 28 septembre le brigantin *Pierre Nolasque*, chargé de houille, allant de la baie des Glaces à Québec, s'est échoué sur l'île de la Meule où il se défonça: tout l'équipage périt. Le 8 novembre, un gros bâtiment chargé de bois d'arrimage, le *Calcutta* de Québec, fit aussi naufrage sur l'île de la Meule en descendant: sa perte fut complète, et sur 27 personnes qu'il y avait à bord, 23 périrent. Quelque temps après nous avons à déplorer la perte de plusieurs goëlettes qui s'en retournaient aux îles, chargées de provisions. Cette série de malheurs aurait mis les habitants de la Madeleine dans une position critique, plusieurs seraient morts de faim, si le gouvernement de Québec n'avait pas voté un crédit pour leur acheter des provisions, et si le gouvernement fédéral n'avait pas mis à sa disposition le vapeur *Newfield* pour transporter les provisions de Halifax aux îles.

Il serait bon de faire construire deux ou trois petites maisons sur les îles de la Madeleine, disons sur le côté nord, avec des poteaux de distances en distances pour en indiquer le chemin aux naufragés. Ces maisons pourraient contenir un poêle et du combustible, etc., afin de permettre aux naufragés de se protéger contre le froid et de reprendre des forces avant de se rendre dans la partie habitée des îles.

N'eût été cette déplorable fin de saison, les pêcheurs auraient éprouvé les effets d'une pêche et d'une récolte abondantes.

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

ILES DE LA

No.	NOM DES STATIONS.	Navires.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No de pêcheurs.	No. de gréviers.	Rets à saumon.			Seines à morue.	
		No.	Tonn.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.
	<i>Ile Amherst.</i>			\$			\$		\$					\$		\$
1	Baie de Plaisance et havre d'Amherst.....	5	211	6,400	4	36	1,080	4	24	98	56					
2	Bassin.....					23	690	10	60	51	50					
3	Anse au Moulin.....					8	240	4	24	17	12					
4	Anse à la Cabane.....					35	1,050	15	90	78	60					
5	Cap Ouest.....					9	270	2	12	19	16					
	<i>Ile à la Pierre Meulière.</i>															
6	Etang du Nord.....					51	2,040	40	240	136	130					
7	Cap Mull.....					9	270	4	24	27	16					
8	Hôpital.....					21	630	6	36	63	24					
	<i>Ile Allright.</i>															
9	Havre aux Maisons.....	14	586	22,400		51	1,530	52	312	187	142					
10	Pointe Basse.....					6	180	2	12	21						
11	L'Anse à Elie.....					15	450	6	36	45	10					
12	Plage Sud.....					35	1,050	10	60	105	26					
	<i>Ile Coffin.</i>															
13	Havre de Grande Entrée.....					12	360	2	12	24	18					
14	<i>Ile Bryon.</i>					8	240	4	24	16	12					
15	<i>Ile d'Entrée.</i>					8	240	4	24	13	8					
	Total.....	19	797	28,800	4	372	10,320	165	990	902	530					

espèces de rets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc.—*Suite*
MADELEINE.

RETS ET SEINES.

Seines à hareng.			Rets à hareng.			Seines à maquereau.			Rets à maquereau.			Seines à capelan.			Seines à lançon.			Rets à phoque.			Pcs. en fascines.	
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
		\$			\$			\$			\$			\$			\$			\$		\$
1	300	400	5	200	50	...	...	...	142	7,100	1,500	2	120	240	...	...	...	2	120	60	...	...
...	...	...	35	1,400	350	...	...	...	43	2,150	516	...	...	...	...	...	...	6	450	220	...	...
...	...	...	13	560	130	...	...	...	90	4,000	1,080	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	64	2,560	640	...	...	...	75	3,750	900	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	12	480	120	...	...	...	2	90	20	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	200	300	3	150	30	...	...	...	19	950	228	...	...	...	...	...	...	45	2,750	1,200	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	80	20	...	...	...	...	...	...	3	300	600	...	...	...	30	1,980	990	...	...
...	...	...	1	40	8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	18	1,100	550	...	...
...	...	...	4	200	40	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	300	150	...	...
...	...	...	15	600	150	...	...	...	6	300	72	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	11	500	100	...	...	...	1	50	12	...	...	...	...	...	...	60	4,000	2,000	...	...
...	...	...	6	300	60	...	...	...	3	150	36	...	...	...	...	...	...	14	1,000	500	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	40	200	500	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
2	500	700	171	7,076	1,698	...	...	...	421	19,240	4,864	5	420	840	...	...	...	180	11,700	5,670	...	...

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes,

ILES DE LA

No.	NOM DES STATIONS.	Saumon, en quarts, (salé)	Saumon, (dans la glace), lbs.	Saumon, (en boîtes), lbs.	Saumon, (fumé), en boîtes.	Morue, quintaux.		Egrefin, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, quarts.	Hareng, quarts.
						Pêche d'été.	Pêche d'aut.				
	<i>Ile Amherst.</i>										
1	Baie Plaisance et havre d'Amherst.					464	50				26685
2	Bassin					1336	190				191
3	Anse au moulin					595	61				67
4	Anse à la Cabane					2555	334				264
5	Cap Ouest					422	97				64
	<i>Ile à la Pierre Meulière.</i>										
6	Etang du Nord					3570	510			53	677
7	Cap Mull										77
8	Hôpital					200					176
	<i>Ile Allright.</i>										
9	Havre aux Maisons					1686	14				867
10	Pointe Basse										60
11	L'Anse à Elie					46					152
12	Plage Sud					380					398
	<i>Ile Coffin.</i>										
13	Grande Entrée					233					141
14	Ile Bryon					148	28				62
15	Ile d'Entrée					116					70
	Total					11751	1284			53	29951

de filets employés, espèces de poissons et d'huiles de poisson, etc.—*Suite*
MADELEINE.

Hareng fumé, boîtes.	Maquereau, quarts.	Truite, quarts.	Sardines, quarts.	Anguilles, quarts.	Thon, quarts.	Langues et noues de morue, quarts.	No. de phoques.	No. de peaux de phoques.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Huiles.				Poissons employés comme engrais.			
											Gallons d'huile de phoque.	Gallons d'huile de baleine.	Gallons d'huile de marsouin.	Gallons d'huile de morue.	Hareng, quarts.	Capelan, quarts.	Eperlan, quarts.	Rogues de morue, quarts.
1965							1270	1270			5100			280				
180							800	800			2400			864				
161							450	450			1800			345				
158							884	884			2654			1598				
41							218	218			872			273				
585							2185	2185			6558			3189				
145							2000	2000			8000							
456							1500	1500	1		6000	975		148				
121							1885	1885			7540			1255				
179							1000	1000			4000							
368							800	800			3200			30				
1373							2400	2400			9600			317				
298							760	760			3040			80				
191							525	525			2100			58				
227							40	40			160			90				
6448							16447	16447	1		63024	975		8527				

RÉCAPITULATION.

V LEUR DES DIFFÉRENTES PÊCHES DE LA DIVISION DES ILES DE LA MADELEINE

		\$ cts.	\$ cts.
Pêche de la morue pendant l'été	11,751 quintaux à	5 00	58,755 00
do l'automne	1,284 do	5 00	6,420 00
Pêche du hareng	29,951 barils	5 00	149,755 00
do maquereau	6,448 do	10 00	64,480 00
Phoques	16,447 chacun	6 00	98,682 00
Huile de morue	8,527 gallons	0 50	4,263 50
Huile de phoque	63,024 do	0 50	31,512 00
Huile de baleine	975 do	0 80	780 00
Valeur totale du produit des pêches pour 1875			414,747 50
do do 1874			237,560 00
Augmentation			177,187 50

ETAT du nombre et du tonnage des bâtiments avec chaloupes et hommes employés à la pêche du phoque aux Iles de la Madeleine, pendant la saison de 1875.

Nom du bâtiment.	Patron.	Tonn'x.	Equi- page.	Cha- loupes.	Nombre de phoques pris.
Annie.....	Terrieau.....	41	10	4	180
Stella Maris.....	Arsineau.....	47	12	4	45
Lion.....	Richard.....	41	12	4	61
President.....	Turhude.....	30	10	4	380
Delaney.....	Vignault.....	43	12	4	110
Flash.....	Cormier.....	47	10	4	380
Jenny Lind	Cheverie.....	39	10	4	140
Archangel.....	Jomphe.....	40	10	4	40
A. Painchard.....	Arsineau.....	36	12	4	45
Arctic.....	Richard.....	62	12	4	30
Mary.....	Arsineau.....	34	10	4	35
Cora May.....	Boudreau.....	42	10	4	15
Esperance.....	Lapierre.....	51	10	4	270
Total, 13	bâtiments.....	543	140	52	1,731

ETAT du nombre et du tonnage des bâtiments avec chaloupes, hommes et filets employés à la pêche du hareng aux Iles de la Madeleine, pendant la saison de 1875.

Nom du bâtiment.	Patron.	Venant de.	Tonn'x.	Equi- page.	Cha- loupes	Filets.	Nombre de quarts de poisson pris.
S. S. Commerce.....	Hallett	Etats-Unis.....	278	19	3		2,500
D. Webster.....	Smith	do	60	6	2		800
Josephine.....	Shanley.....	do	55	6	2	1	600
A. B. Higgins.....	Higgins.....	do	42	4	2		600
Frances Ellen.....	Cousins	do	98	5	2		1,300
Nellie H.....	Mallock	do	78	7	3	1	1,100
Charles A. Rope.....	Thompson	do	64	8	3		1,200
Ida Ella.....	Williams	do	106	6	2		1,400
Red Beach	Raye.....	do	70	6	3		1,000
E. H. King	Bunker	do	106	12	3	1	1,400
Island Belle.....	Stimpson.....	do	58	6	3		900
Lizzie Lee.....	Hubb	do	92	9	2	1	900
Muskra.....	Chrissou.....	Margaree	14	4	1	1	200
Anemone	Mense.....	Ile du P.-E.....	10	3	1		100
Dolphin.....	Chiasson	Margaree	14	4	1		120
Laodamia.....	McDonald	Ile du P.-E.....	96	4	2	1	1,500
J. W.....	Champion	do	27	3	1		440
Janet.....	Bell.....	do	42	5	2		660
Dove	McKay	do	25	3	1		450
Princess Augusta.....	Corder.....	Campo Bello.....	38	4	1	1	500
Arctic.....	Dockerty	Iles West, N.E.....	29	4	2		500
Katie	Martin	Canso.....	60	9	2		800
Arcola	Purcell	Port Mulgrave.....	37	5	2		500
Jane Otis.....	Keating	do	50	6	2	1	800
Lottie	McDonald	Ile du P.-E.....	57	6	2		800
Dauntless.....	Holmes	St. André.....	75	6	3	1	1,000
Flirt.....	Mawthorne.....	Ile du P.-E.....	10	3	1	1	120
N. Noyes.....	Holmes.....	St. André.....	60	6	3		1,000
Sabine.....	do	do	50	4	2		1,000
Typhoon	Bouchard.....	Iles de la Madeleine..	51	5	3	1	500
Cutter.....	Cormier	do	27	4	2		230
Marie Louise.....	do	do	21	4	2		150
Esperance	Chiasson	do	51	5	2		500
Mary E. Banks	Gardner.....	Yarmouth, N.E.....	50	5	2		900
Delaney	Vigneau.....	Iles de la Madeleine..	43	5	2	1	400
Cora May.....	Arsineau.....	do	42	5	1		100
Greenock	Terrieau	do	39	5	2		300
Total, 37 navires.			2,125	211	75	11	27,270

ETAT du nombre et du tonnage des bâtiments, avec chaloupes, hommes et filets employés à la pêche du maquereau aux Iles de la Madeleine, pendant la saison de 1875.

Nom du navire.	Patron.	Venant de	Ton'x.	Equi- page.	Cha- loupes	Filets.	Nombre de quarts de poisson pris.
Lavina et Elizabeth...	Hawes	Spry Bay.	23	10	5	100	140
Greyhound	LeBoutillier.....	do	23	6	3	60	68
Trial	Hurley	do	33	11	5	100	130
Annie Bella.	Leslie	do	41	11	5	109	160
Defiance.....	Jackson	do	24	9	4	75	100
Mary Ellen	Reeves	Port Mulgrave.....	22	7	2	56	60
Arcola	Purcell.....	do	37	8	2	45	65
Jane Otis.....	Keating	do	50	11	3	70	80
P. Martin	Murphy.....	Havre au Navire	20	10	4	60	80
John Thomas.....	Gaeton.....	do	36	12	5	100	170
Two Brothers.....	Ross.....	do	34	4	2	40	60
Lillian	Proctor.....	Port Richmond.....	44	11	4	100	120
Total, 12 navires.			387	110	44	896	1,233

ETAT GÉNÉRAL du produit des pêches par les bâtiments des Iles de la Madeleine en 1875.

HAVRE D'AMHERST.		Tonnage.	Bateaux pêche rs.	Bateaux plats.	Matelots.	Pêcheurs.	No. de gréviers.	No. de seines à hareng.	No. de rets à hareng.	No. de rets à maquereau.	No. de seines à capelan.	No. de phoques.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	No. de rets à phoques.	Maquereau, qrts.	Hareng, qrts.	Huile de phoque, gallons.	Huile de morue, gallons.	Fiétan, on.	Autres poissons.
Nom du navire.	Nom de l'armateur.																				
Cutter.....	L. Cormier	27	2		4																
Typhoon	D. Devos	51	4			13	12				1		50				230		50		
Marie Louise.....	G. Cormier	21	1			6	6						60				500		40		
Silver Lake	F. Painchaud.....	61	4			13	12				1		60				150		40		
Esperance	D. Lapiere	51		4		10						270					600	1620	40		
Total.....5 bâtiments.		211	11	4	4	42	30				2	270	160				1380	1260	130		
<i>Havre aux Maisons</i>																					
Arctic.....	F. Arsineau et Fils.....	52	4	5		13	12				1	30	131					240	100		
Delaney	Delaney, Frères.....	43	4	5		13	12				1	110	135				400	440	110		
Dolphin	W. Johnston	52	4			13	12						110						90		
President.....	do	30	3	3		11	10					380	80					2100	50		
Stella Maris	W. G. Leslie	47	4	5		13	12					45	110					250	60		
Mary	F. Arseneau et Fils	34	3	4		11	10					35	300					200	250		
Lion	J. N. Arseneau	41		5		13						61						135			
Jenny Lind.....	Prosp. Turbide	39	3	4		11	10					140	50					560	30		
Greenock	D. Terrieau	31	3			11	10						120				300		90		
Annie	Wm. Terrieau	41	3	4		11	10					180	130					720	100		
Flash	Delaney, Frères	47	4	5		13	10					380	138					1520	125		
Cora May	J. N. Arseneau	42	3	4		11	10					15	115				100	60	100		
A. Painchaud.....	F. Painchaud	47	3	4		11	10					45	95					180	45		
Archangel.....	J. N. Arseneau	40	3	4		11	10					40	150					160	100		
Total.....14 bâtiments.		586	44	52		166	138				3	1461	1664				800	6565	1250		
RÉCAPITULATION.																					
Havre d'Amherst	5 bâtiments	211	11	4	4	42	30				2	270	160				1380	1620	130		
Havre aux Maisons.....	14 do	586	44	52		166	138				3	1461	1664				800	6565	1250		
Grand total	19 do	797	55	56	4	208	168				5	1731	1824				2180	8185	1380		

**EXPORTATIONS du poisson et de l'huile de poisson des Iles de la Madeleine, et endroits où ces exportations
ont été faites, pendant la saison de 1875.**

Ports.	Morue sèche	Morue marinée.	Harengs.	Maque- reau.	Peaux de phoques.	Huile de phoques.	Huile de morue.	Huile de baleine.	Poisson conservé.	Autre.	Valeur.
	Qtx.	Brls.	Brls.	Brls.	Nombre.	Galls.	Galls.	Galls.	Lbs.	—	
A L'ÉTRANGER.											\$
Aux Etats-Unis.....			19,000								19,000
SUR LES CÔTES.											
<i>Ports en Canada.</i>											
Au Nouveau-Brunswick.....			1,150								1,150
Nouvelle-Ecosse.....	10,188	183	4,617	4,084	15,404	46,973	2,770		19,200		126,965
Ile du Prince-Edouard.....	204		2,600	2,022		494		975			24,273
Québec	1,744	404	50	146		15,215	4,130				19,774
Total.....	12,136	587	27,417	6,252	15,404	62,682	6,900	975	19,200		191,162

RÉCAPITULATION.

D'où.	Bâtiment	Ton'x.	Hom.	Bat'x.	Seines.	Quarts de poisson pris.	Où exporté.	
							Etats-Unis d'Amérique.	Ports en Canada.
Etats-Unis.....	12	1,167	94	30	4	13,700	13,700	
Nouvelle-Ecosse.....	6	225	33	10	2	3,320	800	2,520
Ile du Prince-Edouard	7	267	27	10	1	4,070	1,500	2,570
Nouveau-Brunswick....	5	252	24	11	2	4,000	3,000	1,000
Iles de la Madeleine...	7	274	33	14	2	2,180		2,180
Total.....	37	2,125	211	75	11	27,270	19,000	8,270

ETAT COMPARATIF des produits et de la valeur des pêcheries aux Iles de la Madeleine, pour les années 1874 et 1875.

5-17-9

Espèces de poisson.	1874.	Valeur.	Espèces de poisson.	1875.	Valeur.		
		\$			\$		
Morue sèche.....	12,112 quint'x à.....	\$4 00	48,448	Morue sèche.....	11,751 quint'x à.....\$ 4 00	47,004	
Morue marinée.....	1,728 do à.....	4 00	6,912	Morue marinée.....	1,284 do à.....	4 00	5,136
Hareng.....	12,137 quarts à.....	1 00	12,137	Hareng.....	29,951 quarts à.....	1 00	29,951
Maquereau.....	6,569 do à.....	6 00	39,414	Maquereau.....	6,448 do à.....	9 00	58,032
Peaux de phoque.....	4,555 peaux à.....	1 00	4,555	Peaux de phoque.....	16,447 peaux à.....	1 20	19,736
Huile de phoque.....	21,915 gallons à.....	0 50	10,957	Huile de phoque.....	63,024 gallons à.....	0 50	21,512
Huile de morue.....	7,395 do à.....	0 50	3,025	Huile de morue.....	8,527 do à.....	0 50	4,263
				Huile de baleine.....	975 do à.....	0 40	390
				Poissons en conserve.....	19,200 lbs. à.....		1,600
				Flétan.....	53 quarts à.....	10 00	530
Total.....		125,448		Valeur des pêcheries, 1875.....		198,154	
				do 1874.....		125,448	
				Augmentation 1875.....		72,706	

STATISTIQUES des stations de pêche, espèces de bâtim., nombre d'hommes,

RÉCAPITULATION

NOM DES STATIONS.	Havres.				Bateaux pêcheurs.		Bateaux plats.		No. de pêcheurs.	No. de gréviers.	Rets à saumon.			Seines à morue.			Seines à hareng.
	No.	Ton'x.	Valeur.	No. de matelo's	No.	Valeur.	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	
			\$			\$		\$					\$			\$	
O'té Gaspé.	32	4900	79470	190	1292	93952	973	9624	2606	1078	157	22928	6746	1	200	40	
Bonavent...	39	4064	125000	225	303	16582	295	2950	647	239	554	27223	12484	...	...	...	...
Labrador...	42	1463	50300	123	533	31777	441	5781	1157	562	301	39299	9960	16	3060	3820	22 3706
I. Madelein	19	797	28800	4	372	10320	165	990	902	580						2	500
I. Anticosti	2	35	600	8	118	5781	133	1052	245	74	18	922	175			1	200
Total...	134	11245	284170	550	2618	158412	2007	20397	6557	2533	1030	90372	29365	17	3260	3860	25 4406

NOM DES STATIONS	Saumon, quarts, (salé.)	Saumon, frais (dans la gl.) lbs.	Saumon, (en boîtes), lbs.	Homard, (en conserve) lbs.	Pêche d'été.	Pêche d'aut'ne.
					Morue, quintaux.	Morue, quintaux.
Comté de Gaspé.....	125	67926		77844	72112	11285
Bonaventure.....	279	30227	45206	9120	4575	5166
Labrador.....	907	112640	60000		23088	4172
Iles de la Madeleine.....					11751	1284
Ile Anticosti.....	81				3909	982
Total.....	1392	210793	105206	86964	115435	22779

espèces de rets employés, espèce de poisson et d'huiles de poiss., etc.—*Suite*.
GÉNÉRALE.

RETS ET SEINES.

Rets à hareng.				Seines à maquereau.			Ret à maque-reau.			Seines à capelan.			Seines à lançon.			Rets à phoque.			Pée en fascine.	
Valeur.	No.	Verges.	Valeur,	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
\$			\$						\$			\$			\$			\$		\$
.....	2210	86130	33652	90	2618	2530	115	5003	1678	126	6494	5103	18	646	534	4	400	400	...	...
.....	579	22129	6340	...	...	...	124	4170	1300	91	3910	3491	...	...	...	...	...	...	...	7 40
3854	109	4001	1303	3	570	810	6	286	140	71	4494	3131	22	1560	1355	77	12138	5315	...	...
700	171	7076	1698	...	...	...	421	19240	4864	5	420	840	...	...	...	180	11700	5670	...	...
100	179	6575	2678	...	...	...	3	150	30	8	480	220	...	...	...	7	382	62	...	...
4654	3248	125911	45671	93	3188	3340	669	23749	8012	301	15698	11882	40	2106	1889	268	24618	11447	7	40

Egrefin, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, quarts.	Hareng, quarts.	Maquereau, quarts.	Truite, quarts.	Anguille, quarts.	Rogues de morue, quarts.	Langues et noues de morue, quarts.	No. de phoques.	No. de peaux de phoques.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Huiles.			Pois. emp. comme engrais.		
													Huile de phoque, gallons.	Huile de baleine, gallons.	H. de marsouin, g.			
50.....	37.....	564.....	29.....	624.....	383.....			27.....	1.....	20306.....	17.....	65458.....	4261.....					
76.....	33.....	2820.....	15.....	17.....	11.....		8.....					7180.....	850.....	10500.....				
.....	23.....	9105.....	30.....	62.....			7707.....	7707.....	1.....	3.....	35225.....	1500.....	29364.....	870.....	670.....			
.....	53.....	28951.....	6448.....				16447.....	16447.....	1.....		63024.....	975.....	8527.....					
.....	88.....	1089.....		14.....			7.....	215.....	215.....		460.....		2940.....					
126.....	33.....	201.....	43529.....	6493.....	122.....	11.....	624.....	398.....	24369.....	24369.....	29.....	4.....	98709.....	22781.....	77.....	113469.....	1720.....	15431.....

Communications télégraphiques.

Il n'est peut-être pas hors de propos de mentionner ici qu'il serait très-désirable et même nécessaire d'établir un câble télégraphique entre les Îles de la Magdeleine et l'Île du Prince-Edouard, la distance entre le phare de la pointe sud de l'Île Amherst et celui du cap est de l'Île du Prince-Edouard n'étant que de 90 milles seulement. L'établissement d'une voie de communication immédiate dans les cas de naufrages et d'accidents serait certainement un grand bienfait pour tout le monde et surtout pour le commerce.

Communications postales.

Quant aux communications postales telles qu'elles se font aujourd'hui, je dois dire que, quoiqu'elles soient une amélioration sur l'ancien système, elles sont encore insuffisantes pour les besoins de ces localités. Actuellement le steamer *Albert* ne fait le trajet entre Pictou et Amherst que trois fois par mois, tandis que le voyage d'aller et retour s'opère en un peu moins que cinq jours. Je crois que si on augmentait légèrement la subvention, le propriétaire de ce navire ferait un voyage toutes les semaines. On se plaint aussi que le dernier voyage se fait vers le 8 novembre; il pourrait avoir lieu plus tard que cela. Des requêtes à ce sujet, portant de nombreuses signatures, ont été envoyées au Maître-Général des Postes.

Tenure des terres.

Le gouvernement de Québec a, le printemps dernier, envoyé des arpenteurs aux Îles pour faire le cadastre. Ils ont à peu près terminé leur ouvrage. D'après ce que j'ai pu savoir, il n'y a dans le Département des Terres de la Couronne aucuns documents officiels exacts ni aucuns plans de ces îles. Il faut espérer que quand l'arpentage actuel et les rapports seront terminés, le gouvernement provincial sera en mesure de régler la vieille et irritante question de l'achat de ces terres qui appartiennent à l'amiral Coffin. Le présent système de tenure est très-dommageable et retarde considérablement le progrès de cette localité.

Conserve du homard et du maquereau.

Une nouvelle industrie, la conserve du homard, a été inaugurée cette année. MM. Jones et Cie. ont fondé un grand établissement à Havre-aux-Maisons, et il va en être fondé l'année prochaine trois autres dans les localités où le homard abonde. Ces maisons ont aussi l'intention de mariner le maquereau. La bâtisse n'étant pas en pleine opération cette année, il n'a été mis en boîte que 29,000 lbs. de homard et de maquereau; mais d'après ce que j'ai appris, je suis porté à croire que l'année prochaine verra des opérations considérables. Quelques familles qui avaient émigré sur la côte du Nord dans le cours des deux dernières années, sont revenues, après s'être convaincus sans doute qu'elles pouvaient faire ici mieux qu'au Labrador.

Il me fait plaisir de pouvoir dire que je n'ai reçu aucune plainte cette année, et que l'ordre et la paix ont régné dans toutes les îles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. LAVOIE.

ANNEXE No. 4.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LE DÉCLIN DE LA PÊCHE DU SAUMON DANS
LA DIVISION DE GASPÉ.

L'ISLET, 15 janvier 1876.

MONSIEUR,—Bien que j'aie effleuré ce sujet dans mon rapport sur les opérations générales de la dernière saison, je crois de mon devoir de porter à votre attention immédiate l'alarmante diminution que subit, depuis quelques années, la pêche du saumon dans la division de Gaspé. Les chiffres suivants feront voir l'état des choses.

En 1870, la pêche du saumon s'est élevée à 541 quarts.

1871,	"	"	460	"
1872,	"	"	343	"
1873,	"	"	294	"
1874,	"	"	311	"
1875,	"	"	357	"

La pêche de l'année dernière a été un peu meilleure que celle de 1874; mais cela est entièrement dû au succès sans précédents qu'ont eu les stations du large, telles que celles de Sandy Beach et du Cap aux Os.

Je considère qu'il faut appliquer un remède prompt et efficace afin d'empêcher, si c'est possible, l'extinction totale de cette précieuse industrie. Tous les ans votre ministère consacre des sommes considérables pour repeupler les rivières de Gaspé; la surveillance de ces cours d'eau et la mise à exécution des lois de pêche exigent un nombreux personnel d'officiers; le nouvel établissement de pisciculture du bassin de Gaspé produit tous les ans des milliers de jeunes alevins qui seront finalement pour l'avantage des pêcheurs aux rets; je ne vois pas pourquoi on ne mettrait pas un terme à l'avidité et à l'apathie bien connues de ces gens-là, afin de les faire contribuer d'une manière directe ou indirecte à amener un nouvel état de choses.

Le plan suivant se recommande de lui-même à l'esprit de chacun :

1. Abolir de suite un certain nombre de stations, choisissant pour cela les personnes qui ont plus d'une station;

2. Pour aucune considération n'accorder de nouveaux permis, tant que cette pêche ne sera pas améliorée;

3. Si une station devient vacante, soit par la mort de celui qui en a le permis, soit par son départ, cette station devrait être abolie de suite et on ne devrait pas accorder le permis à une autre personne, afin de diminuer graduellement le nombre des stations;

4. On devrait prendre tous les moyens pour amener les propriétaires des différentes stations à s'associer ensemble en vertu d'un seul permis, au lieu d'en avoir trois ou plus, comme maintenant. Ce plan serait, suivant moi, le plus juste pour atteindre le but. Il réduirait de suite la quantité des rets, sans priver les pêcheurs du privilège de pêcher. Il épargnerait encore à ceux-ci les frais de placer des rets dans des stations séparées, car ces frais seraient partagés entre trois ou quatre, et, pour résultat, la station serait exploitée à bien meilleur marché et d'une manière beaucoup plus profitable.

Si cette dernière mesure qui, je le répète, me paraît offrir le moyen le plus équitable de faire disparaître la difficulté, reçoit votre approbation, je pourrai la mettre à exécution dans le cours de la prochaine saison. Je pourrais faire voir aux pêcheurs qu'une station exploitée de cette manière leur coûterait le tiers moins que s'ils en exploitaient trois, et qu'ils pourraient l'obtenir à un tiers meilleur marché. Peut-être que, pour commencer, le rendement d'une station ne serait pas égal à celui de trois ; mais la disparition des obstacles rendrait le produit plus considérable, tandis que le prix de l'exploitation serait comparativement réduit.

Un coup d'œil jeté sur le dessin ci-joint, et qui indique toutes les stations de pêche de saumon à Gaspé et les noms de ceux qui les occupent, vous permettra de saisir de suite la nécessité des mesures que je recommande spécialement à votre examen.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

N. LAVOIE.

Hon. A. J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXE No. 5.

STATISTIQUE des stations de pêche, nombre et valeur de bâtiments de pêche et rets, nombre d'hommes, produit, valeur, espèces de poisson, sur la rive sud du fleuve St. Laurent, depuis la Pointe Lévis jusqu'au Cap Chatte, pendant l'année 1875.

NOM DES STATIONS.	Nombre de pêcheurs.	ESPÈCES DE RETS EMPLOYÉS.								ESPÈCES DE POISSONS.											
		Rets à saumon.		Pêches en fascines avec rets.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.		No. de saumons.	No. d'aloses.	Hareng, quarts.	No. d'anguilles.	Esturgeon, quarts.	Sardine, quarts.	Bar et poisson blanc, douzaine.	Petit poisson, quarts.	Poisson pour engrais, quarts.	Touladi, quarts.	Morue, quintaux.	
		No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No.												Valeur.
Pointe-Lévis.....	...	...	...	3	30	...	...	...	...	98	5,838	...	...	...	...	175	...	...	...	...	
Beaumont.....	...	...	...	3	35	...	...	...	...	132	8,200	...	...	...	...	120	...	...	...	...	
St. Michel.....	...	...	...	1	10	...	...	...	...	20	6,000	...	...	...	...	30	...	...	...	...	
St. Valier.....	...	...	...	2	25	...	...	...	...	61	3,520	...	1,000	19	...	501	...	...	...	...	
Berthier.....	...	...	...	2	20	...	...	13	260	25	3,000	...	1,940	1	...	500	...	...	...	...	
St. Thomas.....	...	...	...	...	...	8	120	17	340	...	227	...	3,239	152	...	636	...	...	...	...	
Cap. St. Ignace.....	...	...	...	...	...	6	80	5	150	...	...	...	585	44	...	129	...	...	...	...	
L'Islet.....	...	...	...	...	...	...	...	18	320	...	...	...	4,422	...	...	...	...	...	...	...	
St. Jean Port-Joli.....	...	...	...	...	...	...	...	45	1,350	...	...	...	7,365	...	...	...	...	...	...	...	
St. Roch.....	...	...	...	...	...	29	580	...	...	...	50	...	9,924	1	...	...	...	...	...	...	
Ste. Anne.....	...	...	...	...	...	18	324	...	...	...	450	...	13,540	...	...	...	...	...	...	...	
Ile aux Oies et Ile aux Grues.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8,500	...	...	...	...	...	...	...	
Rivière Ouelle.....	...	...	...	...	...	...	...	31	1,230	...	...	...	27,050	...	...	...	...	...	...	...	
Pointe aux Orignaux.....	...	...	...	...	...	...	...	11	290	...	...	...	6,050	...	...	...	...	...	...	...	
Petite Anse St. Denis et Pointe St. Denis.....	...	...	...	...	...	1	150	11	175	100	3,000	200	6,150	1	...	1	4	...	...	...	
Islets St. Denis.....	...	...	...	...	...	...	...	11	230	...	...	...	6,000	...	...	...	...	...	...	...	
Ruisseau Leclerc.....	...	...	...	...	...	1	60	9	225	15	3,000	6	9,000	5	...	5	40	...	...	...	
Islets aux Harengs.....	...	...	...	...	...	1	50	2	25	8	800	10	...	2	...	4	10	...	...	...	
Kamouraska, (y compris les îles adjacentes).....	...	...	...	...	...	3	175	23	455	20	1,100	6	8,920	2	...	...	4	...	...	...	
Islet au Patin.....	...	...	...	...	...	1	100	...	...	40	4,000	200	...	10	100	1	...	600	...	...	

STATISTIQUE des stations de pêche, nombre et valeur de bâtiments de pêche et rets, nombre d'hommes, etc.—*Suite.*

NOM DES STATIONS.	ESPÈCES DE RETS EMPLOYÉS.										ESPÈCES DE POISSONS.										
	No. de pêcheurs.	Rets à saumon.		Pêches en fascines avec rets.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.		No. de saumons.	No. d'aloses.	Hareng, quarts.	No. d'anguilles.	Esturgeon, quarts.	Sardine, quarts.	Bar et poisson blanc, douzaine.	Petit poisson, quarts.	Poisson pour engrais, quarts.	Touladi, quarts.	Morue, quintaux.	
		No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No.												Valeur.
Pointe Sèche.....						2	160	1	18		1,000	350		600	5	80	3		100		
St. André.....						1	100	14	262					7,650							
Notre Dame du Portage.....								19	362					2,385							
Rivière du Loup.....						12	960	1	60	384	8,250	295		900	5	33	12	2	370		
Cacouna.....						7	660			211	3,380	1,349			6	40		2	63		
Ile Verte.....						21	2,100			55	25,450	955				62			1,425		
Ile Verte (terre ferme).....						7	292			6	1,650	139	130	1	1						
Trois Pistoles.....				1	25	1	60			61	200	25							100		
Islet à Damour.....						1	50			2	133	200				75		30	100		
Trois-Pistoles.....				1	20	4	200			54	122	110		1	26				125		
St. Simon.....				4	80	1	30			270	248	40				25		2	100		
Port au Pic.....				2	40					200	200										
Cap à l'Aigle.....				4	80					251	4										
Pointe à la Cive.....				1	20					60	20										
Anse à Mercier.....				1	20	1	50			67	125										
Islet au Flacon.....				1	50	1	50			200	12	25				12		2	50		
Baie de Ha! Ha!.....						2	80			120	100	50				10			40		
Cap à l'Orignal.....						2	80			12	100	275				15			209		
Anse au Bouleau.....						2	80			37	600	60				30			60		
Ric.....						2	50			11	350	75				16			150		
Cap Enragé.....	1	175	50							260											
Ile Brûlée.....				2	75	1	30			380	100	25				10			25		
Rivière Hâtée.....						1	50			100	400	100				50			200		
Anse au Sable.....						3	260			31	960	310				70			450		
Islet Canuel.....						1	100			50	800	200				25			150		
Ile St. Barnabé.....						1	100			20	200	300				20			250		
Rivière et Quai, Rimouski.....										70								14			
Lac Témiscouata.....						5	100													150	
Rimouski.....	1	40	25			5	45			79	35	31	200		22		25				

912

Ile St. Barnabé.....	1	75	35	2	30	5	2,200	400	20											
Ste. Luce.....				3	30	56		10	4											
Anse aux Coques.....				10	158	41		169	75											
Métis, Pointe aux Senelles.....				5	70	40		87	28											
Pointe Petit Métis.....				2	40	66		100	40											
Boules.....	2	125	50			22														
Rivière Blanche.....				4	60	12		25	10	10										
Matane.....				13	140	54		184	8	31										
Grands Méchins.....	1	75	40			85														
Ilets des Méchins.....	1	75	40			60														
Petits Méchins.....	1	75	35			85														
Méchins.....																		600		
Capucins.....																		1,900		
Pêche à la mouche.—Riv. Rimouski.....						27														
do do Matane.....						62														
do do Métis.....						36														
	8	640	275	28	530	181	6,654	230	5,393	4,171	85,822	6,311	125,550	263	930	2,129	166	4,557	150	2,500

RÉCAPITULATION.

VALEUR des différentes pêches de la Pointe Lévis au Cap Chatte.

		\$ cts.	\$ cts.
Pêche de la morue	2,500 quintaux à	5 00	12,500 00
Pêche du hareng	6,311 barils	5 00	31,555 00
Saumon (frais, dans la glace)	70,900 lbs.	0 05	3,545 00
Pêche à l'esturgeon	263 barils	8 00	2,104 00
Bar et poisson blanc	2,129 douzaines	2 00	4,258 00
Alose	85,822 pièces	0 10	8,582 20
Sardines	930 barils	5 00	4,650 00
Anguilles	120,550 pièces	0 10	12,555 00
Poisson mêlé	166 barils	0 25	41 50
Touladi	150 do	8 00	1,200 00
Poisson employé comme engrais	4,557 do	0 25	1,139 25
Valeur totale des produits des pêches en 1875			82,129 95
do do 1874			129,633 25
Diminution			47,503 30

ANNEXE No. 6.

STATISTIQUE des stations de pêche, produits, valeur, espèce de poissons, etc., sur le côté nord du fleuve St. Laurent, entre Québec et Bersimis, pendant l'année 1875.

NOM DES STATIONS.	Seines.		Nombre de pêcheurs.	ESPÈCE DE RETS EMPLOYÉS.						ESPÈCES DE POISSONS.															
	No.	Valeur.		Rets à saumon.		Pêche en fascines avec rets.		Pêche en fascines.		Pêche à l'anguille.		No. de saumons.	No. d'aloses.	Hareng, quarts.	No. d'anguilles.	Esturgeons, quarts.	Sardines, quarts.	Bar et poisson blanc, douzaines.	Petits pois., qrts.	Poissons pour engrais, quarts.	No. de Winonish.	Truite (grise).	No. de marsouins.	Huile de marsouin.	
				No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No.														Valeur.
	No.	Valeur.		No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No. de saumons.	No. d'aloses.	Hareng, quarts.	No. d'anguilles.	Esturgeons, quarts.	Sardines, quarts.	Bar et poisson blanc, douzaines.	Petits pois., qrts.	Poissons pour engrais, quarts.	No. de Winonish.	Truite (grise).	No. de marsouins.	Huile de marsouin.
<i>Ile d'Orléans :</i>		\$				\$		\$																	
St. Laurent.....			2	2	440	220							60	1850			2		16						
St. Jean	1	36	1																						
St. François, (côté sud de l'île) ..											7	60				315									
Argenteuay										4	50					600									
St. François (côté nord de l'île) ..							1	10	8	144	2	14				446	3		164						
Ste. Famille	5	120	5						15	256						206	7		99						
St. Pierre	6	150	6																						
Ange Gardien									1	12						3									
Chateau Richer.....									3	49									5						
Ste. Anne.....									1	15	5	54				60			10						
St. Joachim.....										6	335					107									
St. Joachim (Ferme) ..										11	209					3800									
St. Joachim (Paroisse) ..										11	209					560									
St. Agnès et lacs.....										13	164					220									
Baie St. Paul.....										11	165					3330							137		
Cap aux Corbeaux .										11	224					750									
Ile aux Coudres							8	200	52	1040						6120				200					
La Misère.....							1	10	14	299						420					17				
Petite Rivière, St. François Xavier.....										61	2358					32400								102	2590

STATISTIQUE des stations de pêche, produits, valeur, espèce de poissons, etc.—*Suite.*

NOM DES STATIONS.	Seines.		Nombre de pêcheurs.	ESPÈCE DE RETS EMPLOYÉS.								ESPÈCES DE POISSONS.													
	No.	Valeur.		Rets à saumon.			Pêche en fascines avec rets.		Pêche en fascines.		Pêche à l'anguille.		No. de saumons.	No. d'aloses.	Harengs, quarts.	No. d'anguilles.	Esturgeons, quarts.	Sardines, quarts.	Bar et poisson blanc, douzaines.	Petit poisson, quarts.	Poisson pour engrais, quarts.	No. de Winonish.	Truite, (grise.)	No. de marsouins.	Huile de marsouin.
				No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.													
Les Eboulements.....								23	460	28	225				4500		50		500	600					
Cap aux Pies.....								3	60	4	60				110				207						
St. Irénée.....								7	140	2	30			2	150		8		800	775					
Pointe au Pic.....								1	30				3					3							
Malbaie et Cap à l'Aigle.....			2	80	100			10	220	5	90	30		162	163		42		800						
Port au Saumon.....	1		1	40	60	1	15					10						14							
St. Fidèle.....										3	70			40			7	1	60						
Rivière Noire.....	1	1	108	40								40		15				1	20						
Port aux Quilles.....	1	1	120	60								20	200												
Rivière au Canard.....	1	1	100	60								15													
Pointe Rouge.....	1	1	160	60								190													
Moulin Baude.....	1	1	160	60								58													
Baie des Rochers.....															5										
Port au Persil.....															7										
Anse Puante.....	1	1	60	60								40													
Pointe Cariole.....	1	1	60	60								50													
Caillie à Tétu.....	1	1	60	60								22													
Anse aux Pilotes.....	1	1	70	80								30													
do Basques.....	1	1	36	30																					
Escomains, ouest.....	1	1	36	30								5													
do est.....	1	1	33	38								40													
Ilets Penchés.....	3	4	186	185								83													
Portneuf.....	2	2	120	120								71													
Patte de Lièvre.....	1	1	40	55								1													
Baie de Laval.....	1	2	90	125								60													
Pointe aux Colombiers.....	2	2	90	95								40													
Ilets Jérémie.....	2	1	60	60								5													
Bersimis.....	120	30	450	300								30													

RECAPITULATION.

VALEUR des différentes pêches de Québec à Bersimis.

Saumon (frais dans la glace).....	17,385 lbs. à ..	\$0 05	\$869 25
Hareng	219 barrils.....	5 00	1,095 00
Winnonish.....	9,050 pièces.....	0 25	2,262 50
Truite (grise).....	137 barrils.....	8 00	1,096 00
Esturgeon.....	12 do	8 00	96 00
Gaspereau et poisson blanc.....	756 douzen.....	2 00	1,512 00
Alose.....	2,050 pièces.....	0 10	205 00
Sardines	107 barrels.....	5 00	535 00
Anguille.....	54,272 pièces.....	0 10	5,427 20
Petit poisson.....	2,397 barrils.....	0 25	599 25
Poisson employé comme engrais.....	1,549 do	0 25	387 25
Huile	2,590 gallons..	0 80	2,072 00
do	102 pièces.....	16 0	1,632 00
Total, valeur des produits des pêches, 1875.....			\$17,788 45
do do do 1874.....			17,993 70
Diminution.....			\$205 25

ANNEXE No. 7.

ETAT indiquant le nombre et la valeur des chaloupes et rets employés aux pêcheries, ainsi que le rendement, l'espèce et la quantité du poisson, etc., dans les districts en amont de Québec, pendant l'année 1875.

NOMS DES STATIONS.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	ESPÈCES DE RETS EMPLOYÉS.								ESPÈCES DE POISSON.												
				Rets.		Seines.		Pêches en fascine.		Pêches à l'anguille.														
	No.	Valeur.			No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No. de saumons.	No. d'aloses.	No. de maskinongés.	No. d'anguilles.	Esturgeon, quarts.	Petit poisson, quarts.	Bar et pois. blanc, douzaines.	Longe, quarts.	Truite de ruisseau, lbs.	Doré, quarts.	Brochet, quarts.
	\$				\$		\$		\$		\$													
District de St. François.....	6	150	...	6	300	60	...	...	...	...	...	53	...	...	...	...	...	...	...	250	...	...	...	200
do Richelieu.....	500	14500	...	...	...	...	...	...	...	2	1000	...	...	...	20000	...	...	...	...	...	...	...	...	9000
do Montréal.....	120	4200	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6000	...	...	...	...	...	...	...	...	2400
St. Thérèse du Richelieu.....	2	10	...	...	...	...	2	25	...	1	150	...	...	...	4660	...	...	...	...	...	...	...	...	30
Iberville.....	12	120	...	...	...	...	12	250	...	2	700	...	...	...	24767	...	...	...	...	...	...	...	...	393
St. Valentin.....	2	20	...	...	...	...	2	30	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	28
Rivière au Brochet.....	5	144	...	...	...	...	6	100	...	...	...	...	400	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...	47
Baie de Missisquoi.....	15	745	...	...	...	...	13	200	2	800	...	...	6220	350	...	...	...	...	...	...	...	80	...	59
Division de Châteauguay.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	900
do Beauharnois.....	60	1200	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1300
Lacs des Chênes.....	15	430	...	47	1060	220	1	15	...	...	...	...	...	500	...	...	...	...	...	...	...	...	...	500
Pte Gatineau à la Baie Noire	29	900	...	110	1270	250	5	120	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1000	120	100	2000
Lacs Gatineau (péch. à la lig.)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Thurso à Papineauville.....	6	150	...	22	472	90	2	60	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10000	100	100	500
Terrebonne.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Trois-Rivières.....	200	6500	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	40500	...	30050	4	20400	850	...	...	...	...	...	6050
	792	29069	...	185	3002	620	43	800	2	800	5	1850	53	47120	850	85477	4	20400	850	250	11000	304	200	23407

RÉCAPITULATION.

Espèces de poisson.	Quantités.	Prix.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon (frais dans la glace).....	795 lbs.....	0 05	35 75
Pêche de l'alose	47,120 pièces.....	0 10	4,712 00
do du doré	304 quarts.....	10 00	3,040 00
do de l'anguille.....	85,477 pièces.....	0 10	8,547 70
do de l'esturgeon.....	4 quarts.....	8 00	32 00
do du petit poisson	20,400 boisseaux.....	0 50	10,200 00
Poisson blanc.....	850 douz.....	2 00	1,700 00
Maskinongé.....	850 pièces.....	2 00	1,700 00
Longe.....	250 quarts	25 00	6,250 00
Truite (de ruisseau).....	11,000 lbs.....	0 10	1,100 00
Brochet.....	200 quarts.....	10 00	2,000 00
Poisson mêlé.....	23,407 do	5 00	117,035 00
	Total.....		156,356 45

ANNEXE No. 8.

RÉCAPITULATION générale du rendement des pêches des rives nord et sud du fleuve et du golfe St. Laurent, de Québec à Blanc Sablon, et de la Pointe Lévis à la Baie des Chaleurs, et dans les districts en amont de Québec, durant l'année 1875.

Espèces de poisson.	1874.		Prix.	1875.	
	Quantité.	Valeur.		Quantité.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.
Pêche de la morue en été.....	122,508 qtx.	612,545 00	5 00	117,935 qtx.	589,675 00
do en automne..	29,024 do	145,120 00	5 00	22,779 do	113,895 00
Hareng, mariné	43,408 brls.	217,025 00	5 00	50,059 brls.	250,295 00
do fumé.....	1,889 boîtes	472 25	0 25		
do frais.....	20 brls.	100 00	5 00		
Maquereau.....	7,278 do	72,780 00	10 00	6,493 brls.	64,930 00
Egrefin	241 qtx.	1,205 00	5 00	126 qtx.	630 00
Lingue.....	43 do	215 00	5 00	33 do	165 00
Flétan.....	302 brls.	1,872 00	6 00	201 brls.	1,206 00
Saumon, mariné.....	1,313 do	21,008 00	16 00	1,392 do	22,272 00
do frais dans la glace.....	531,992 lbs.	26,599 60	0 05	299,873 lbs.	14,993 65
do en conserve.....	280,402 cans	70,100 50	0 25	105,206 cans.	26,301 50
Lunge, truite.....	430 brls.	10,750 00	25 00	250 brls.	6,250 00
Winnoniche, truite.....	7,500 pièc.	1,875 00	0 25	9,050 pcs.	2,262 50
Tuladi do			8 00	150 brls.	1,200 00
Truite, grise.....	134 brls.	1,072 00	8 00	259 do	2,072 00
do tachetée.....	10,000 lbs.	1,000 00	0 10	11,000 lbs.	1,100 00
Esturgeon.....	559 brls.	4,472 00	8 00	279 brls.	2,232 00
Bar et poisson blanc.....	11,360 doz.	22,720 00	2 00	3,735 douz.	7,470 00
Alose.....	66,873 pièc.	6,687 30	0 10	134,992 pcs.	13,499 20
Sardines.....	902 brls.	4,510 00	5 00	1,037 brls.	5,185 00
Anguille.....	374,187 pièc.	37,418 70	0 10	266,619 pcs.	26,661 90
Brochet.....	60 brls.	600 00	10 00	200 brls.	2,000 00
Doré.....	186 do	1,860 00	10 00	304 do	3,040 00
Petite morue.....	20,000 min.	10,000 00	0 50	20,400 min.	10,200 00
Petit poisson.....			0 25	2,563 brls.	640 75
Maskinongé.....	500 pièc.	1,000 00	2 00	850 pcs.	1,700 00
Phoque.....	12,639 do	75,834 00	6 00	24,369 do	146,214 00
Marsouin.....			16 00	104 do	1,696 00
Homard, en conserve.....	254,908 cans.	63,727 00	0 25	86,964 cans.	21,741 00
Poisson mêlé.....	20,353 brls.	101,765 00	5 00	23,407 brls.	117,035 00
Poisson employé comme engrais.	14,569 do	3,642 25	0 25	23,881 do	5,970 25
Langues et noues de morue.....	209 do	1,463 00	7 00	398 do	2,786 00
Rogues de morue.....			8 00	624 do	4,992 00
Huile do	97,709 galls.	48,854 50	0 50	113,469 galls.	56,734 50
Huile de phoque.....	54,095 do	27,047 50	0 50	98,709 do	49,354 50
Huile de baleine.....	16,620 do	13,296 00	0 80	22,781 do	18,224 80
Huile de marsouin.....	17 do	13 60	0 80	2,667 do	2,133 60
		1,608,660 20			1,594,259 15

A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Division des Pêcheries, Ottawa, 1875.

(Certifié)

W. F. WHITCHER.

Commissaire des Pêcheries.

ANNEXE No. 9.

PRÉCIS DES RAPPORTS DES GARDE-PÊCHE ET DES GARDIENS DES
PÊCHERIES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, POUR LA SAISON
DE 1875.

DIVISION DE LA RIVE SUD, DE LA POINTE-LÉVIS AU CAP CHATTE.

CLOVIS CARON,
HERMÉNÉGILDE MARTIN, } Garde-pêche.
L. E. GRONDIN,

Le tableau comparatif suivant indique le rendement des pêches dans cette division :—

	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Saumon (pièces).....	4,545	5,758	9,574	4,432	3,374	4,726	3,342	4,171
Alose do	32,242	26,987	16,249	25,035	18,410	18,094	20,583	85,822
Hareng (qrts).....	30,117	13,135	6,671	2,169	7,174	12,545	12,903	6,311
Esturgeon do	350	369	219	242	130	298	523	263
Sardines (tinettes)...	11,702	10,262	6,688	1,443	1,658	868	900	930
Morue (quintaux) ...	3,100	4,600	4,900	2,200	300		3,200	2,500
Anguilles (pièces)...	160,242	99,500	109,125	109,204	73,352	96,734	151,442	125,550
Marsouins	12	77	208	115	6			
Valeur totale....	\$195,770	\$125,992	\$108,830	\$48,251	\$54,087	\$78,218	\$110,899	\$82,918

Cette division comprend trois districts—premièrement, de la Pointe-Lévis à la Rivière-Ouelle, qui est sous la surveillance du garde-pêche C. Caron ;—secondement, de la Rivière-Ouelle à Rimouski, sous la surveillance du garde-pêche H. Martin ; et troisièmement, de Rimouski à Matane, sous la surveillance de L. E. Grondin.

Le succès des pêcheries dans chacun des districts ci-dessus nommés ayant été différent, le rapport de chaque garde-pêche est donné séparément.

Le garde-pêche Caron fait rapport, que de bonne heure le printemps dernier, il a visité les pêches en fascines établies à St. Roch et à Ste. Anne, et il a remarqué que les pêcheurs les établissaient conformément aux instructions du département, et suivant la loi.

Les disputes entre voisins, qui étaient ordinairement si fréquentes, ont grandement diminué : il n'a surgi qu'une couple de difficultés pendant la saison, et elles ont été arrangées à l'amiable. Cette amélioration est due au système d'accorder des permis et au plus grand soin qu'on porte à bien décrire les limites respectives. La pêche a été généralement aussi productive que l'année dernière, excepté en ce qui regarde le saumon, le bar et l'esturgeon.

Pêche de l'alose.

Cette pêche a été très abondante ; il en a été pris 17,253 cette année, contre 10,050 en 1874.

Pêche de l'esturgeon.

Il n'en a été pris seulement que 237 quarts, contre 523 l'année dernière.

Pêche de l'anguille.

N'eût été la forte tempête de neige du 17 septembre, il est très probable qu'on aurait pris un plus grand nombre d'anguilles que dans aucune autre année précédente; cependant, la pêche a été un peu plus considérable que celle de 1874.

Une des causes de la diminution du produit des pêcheries dans cette division peut être attribuée au bran de scie et aux rebuts de moulins qui empêchent le poisson d'approcher les côtes. Quelques personnes se plaignent que leurs filets sont remplis de bouts de tringles et de copeaux.

D'autres attribuent la disparition du poisson aux déprédations causées par les phoques et les marsouins, ou au bruit et aux troubles des eaux créés par les bateaux à vapeur et autres navires qui naviguent sur le St. Laurent. Le fait est bien connu que la diminution du bar est causée par la pratique qui existe depuis si longtemps de le prendre avec des seines qui ont les mailles trop petites, occasionnant la destruction d'une grande quantité de jeune poisson. Une courte saison de pêche pourrait peut-être remédier à ce mal. La pêche, dans les lacs et les rivières où il n'y a pas de moulins, a été bonne. Tous ceux qui fréquentent ces lieux s'accordent à dire que la quantité de truite tachetée augmente dans nos lacs.

Le garde-pêche Martin fait rapport que la pêche, particulièrement celle de l'esturgeon, a été très bonne dans sa division cette année. Il y a eu aussi une grande quantité de sardines, mais elles étaient petites, et les pêcheurs ont préféré la laisser aller. La loi a été généralement observée.

Le garde-pêche Grondin fait rapport que, le tout pris ensemble, la saison n'a pas été favorable pour les pêcheurs.

Le saumon, ainsi que la morue, paraissent disparaître. Néanmoins le hareng et les sardines paraissent revenir dans les eaux de cette division, et le pauvre, pour qui ils sont un des principaux articles de nourriture, se réjouit de voir ce poisson revenir en aussi grande abondance qu'autrefois.

Voici la quantité de saumon prise à la ligne dans la rivière Rimouski pendant les dix dernières années :

1865.....	8 saumons.
1866.....	32 "
1867.....	36 "
1868.....	48 "
1869.....	57 "
1870.....	18 "
1871.....	68 "
1872.....	47 "
1873.....	43 "
1874.....	73' "
1875.....	27 "

On a pris dans la rivière Métis en :—

1870.....	19 saumons.
1871.....	30 "
1872.....	52 "
1873.....	57 "
1874.....	149 "
1875.....	36 "

Et sur la rivière Matane :—

1874.....	49 saumons.
1875.....	62 "

Aussitôt que la rivière a été gelée, le garde-pêche a compté vingt saumons qui n'étaient pas encore retournés à la mer; il fait rapport aussi que presque toutes les truites qui ont été prises, portaient des œufs déjà passablement gros.

DIVISION DE TÉMISCOUATA.

GEORGE GAGNON, *Cardien*.

Cette division comprend les eaux de l'intérieur du comté de Témiscouata, principalement le lac de ce nom. Les poissons qu'on y prend sont le poisson blanc et le tuladi (truite). Le poisson en dernier lieu mentionné vaut de \$5 à \$6 par quart, et il est généralement envoyé au Nouveau-Brunswick où l'on s'en sert pour la consommation de la maison. Faute de moyens, il n'est pas fait de pêche au filet dans cette division; on ne fait seulement usage que des pêches en fascines. Quand on fait usage de filets au lieu de fascines, le rendement est beaucoup plus considérable.

DIVISION DU CAP-CHATTE.

JOSEPH J. LÉTOURNEAU, *garde-pêche*.

ETAT indiquant le rendement des pêches dans cette division.

Espèces de poisson.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue.....quintaux	7,635	8,666	6,354	5,625	4,160	3,860
Flétan.....quarts..	12	7	11		3	2
Saumon.....do..	25	20	8	26	23½	12
Truite.....do..	8	13	10	9	3½	24
Hareng.....do..	25	34	37	27	45	2
Poisson employé comme engrais do		300	1,300	260	1,500	3,000
Huile de Morue.....gallons..	3,965	5,280	2,353	1,078	1,604	1,995
Huile de phoque.....do..	146	122	787	440		

La pêche de la morue a été aussi peu considérable cette année que celle de 1874; le poisson ne s'étant pas approché du rivage comme à l'ordinaire. Ce mauvais résultat, après tout, n'a pas été très malheureux, car les personnes qui n'ont pas réussi à la pêche, se sont livrées complètement à la culture de leurs fermes, qui leur ont rapporté des récoltes abondantes. Elles sont pourvues de tous leurs besoins pour l'hiver prochain, tandis que celles qui se sont occupées exclusivement de faire la pêche sont dépourvues de tout et n'auront à compter que sur la charité publique pour vivre durant l'hiver.

La rivière de Ste Anne des Monts paraît être aussi bien approvisionnée que jamais; mais il n'a été pris qu'une petite quantité de poisson, vu que le meilleur poste a été loué à M. Hogan, pour pêche à la ligne, et il n'y a pas pêché. La pêche à la mouche n'a pas été aussi bonne, vu que l'eau a été trop basse et le temps trop chaud.

Le poisson paraît exister en aussi grande abondance que jamais dans cette rivière.

Le nombre de saumons pris à la mouche dans cette rivière depuis 1871 a été comme suit:

Année.	No. de saumons.	Pesanteur moyenne.
1871	8	
1872	13	
1873	87	17½
1874	140	19½
1875	69	21

Le tableau ci-dessus indique une augmentation constante, à l'exception de cette année; et si ce n'eût été que des eaux basses et de la grande chaleur, le garde-pêche local est certain que la pêche aurait été aussi considérable que l'année dernière. La truite a été abondante; il en a été pris plus de douze quarts. Les pêcheurs ont perdu la meilleure partie de la saison, parce que leurs filets étaient vieux et en mauvais ordre.

La rivière du cap Chatte paraît avoir été fréquentée par un plus grand nombre de saumons que par le passé; on en a vu quelques-uns à une distance de vingt-cinq milles en montant la rivière.

Les personnes mentionnées dans le rapport de l'année dernière, comme ayant fait la pêche du saumon au dard, ont été amenées devant l'officier commandant le vapeur pour la protection des pêcheries, et ont été sévèrement punies. Il a été aussi fait du braconnage sur la rivière du cap Chatte cette année. Le garde-pêche a trouvé des traces indiquant qu'on avait fait la pêche au dard dans les bois, à environ cinq milles en montant le courant de la rivière; mais il n'a pu découvrir les coupables avant l'automne, quand ils furent emprisonnés sur une autre accusation pour vol.

DIVISIONS DE GASPÉ, DE LA MALBAIE ET DE PABOS.

PHILIPPE VIBERT, fils, garde-pêche.

ÉTAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1873.	1874.	1875.
Pêche de la morue—quintaux.....	53,041	46,623	61,691
“ du hareng—quarts.....	2,529	1,527	552
“ maquereau do	563	170	
Saumon (mariné) do	361	99	49
do frais, dans la glace.....		118,304	76,717
Huile de baleine—gallons.....		16,300	20,306
“ morue do	36,960	29,398	44,034
“ phoque do	11,692		

Les différentes pêches faites dans cette division étant traitées au long dans le rapport du Dr. Lavoie, il n'est pas nécessaire de répéter ici les remarques du garde-pêche. M. Vibert parle de la manière suivante des rivières de sa division :

Rivière Dartmouth.

MM. Guild et Barnes ont fait la pêche cette année depuis le 17 juin jusqu'au 8 juillet, et ont pris 39 poissons, pesant 565 lbs. Les eaux de cette rivière ont été trop hautes pour pêcher à la ligne pendant dix jours. Ces messieurs paraissent, néanmoins, être satisfaits de leur pêche. Il a été pris trente saumons et une grande quantité de truite par d'autres pêcheurs.

Le garde-pêche local estime qu'il y avait 200 saumons aux chûtes, dans le mois d'août.

Rivière St. Jean.

Cette rivière paraît être bien approvisionnée. On fait rapport qu'il y a un grand nombre de saumons dans les étangs du haut de la rivière.

Rivière York.

La pêche a été de peu d'importance, comparée avec celle de la dernière saison.

Rivière Malbaie.

Les eaux de cette rivière sont devenues très-hautes après le 10 septembre, de sorte qu'il a été impossible de constater le nombre de poissons qui ont remonté aux frayères.

Grande Rivière.

Le Dr. Clerk et ses compagnons ont fait la pêche sur cette rivière et ils en ont été satisfaits, ayant pris 144 poissons pesant en moyenne 13½ lbs.; le plus gros poisson a pesé 28 lbs. Le locataire dit qu'il n'a jamais vu la rivière aussi bien fournie de jeunes saumons.

Rivière Pabos.

On n'a pas fait la pêche sur cette rivière pendant cette saison. Les deux branches nord et ouest ont été bien surveillées. Le garde-pêche local fait rapport qu'il y a 40 poissons dans la branche nord et plusieurs dans les étangs de la branche ouest. Le courant de la rivière était trop rapide dans le mois d'octobre, il n'a pas été capable d'en constater exactement le nombre. On trouve dans cette rivière de beaux lits de graviers.

Petit Pabos.

C'est une petite rivière. Le garde-pêche local fait rapport qu'il y avait environ une demi-douzaine de poissons aux chûtes dans le mois d'octobre. Il y eut beaucoup de trouble le printemps dernier pour empêcher les habitants de faire usage des flambeaux, sous le prétexte de faire la pêche de l'anguille au dard; mais les gens commencent à comprendre qu'il leur faut abandonner cette manière de faire la pêche.

Rivière Malbaie.

L'usage des flambeaux devra être prohibé ici.

Grand Pabos.

Le garde-pêche recommande la nécessité de nommer un second gardien sur la branche ouest pendant deux mois de l'automne.

DIVISION DE PORT DANIEL.

W. PHELAN, garde-pêche.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

—	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue	8,145	6,967	6,175	8,970	7,590	6,175	4,465	5,245
Saumon	57	79	120	108	110	148	110	88
Hareng	515	370	695	1,231	830	280	710	1,020

La pêche au saumon dans cette division a manqué en partie. Néanmoins, ceci n'est pas dû à la diminution du nombre de poissons, car elle s'est fait sentir particulièrement dans les pêches près des côtes, tandis que les pêcheurs au large ont bien fait et quelques-uns même mieux que dans les années précédentes. Le saumon paraît avoir été aussi abondant qu'à l'ordinaire, mais il s'est tenu au large pendant la saison de la pêche, parce que le capelan est demeuré sur les côtes de cette division longtemps après que la saison de la pêche fût passée. A Paspébiac, il a été pris du capelan le 3 juillet, et à Port Daniel on en a trouvé dans les estomacs de saumon pris au large aussi tard que le 18 juillet.

La pêche de la morue a été bonne à Port Daniel, mais elle n'a pas réussi à d'autres places, particulièrement durant l'automne. Le poisson a été très abondant, mais la mer était grosse, il a beaucoup venté et la boîte était rare.

Le hareng du printemps a été très abondant à Chigouac et à Port Daniel, vers la fin de mai; mais les habitants n'étant pas approvisionnés de quarts ni sel pour les conserver, ils ont dû en faire usage comme engrais. A Port Daniel, le hareng d'été est venu en septembre. La pêche a été si grande que des quarts d'excellent poisson ont dû être jetés par-dessus bord, et que plusieurs rets se sont enfoncés au

fond de l'eau, pleins de poisson et ont été perdus complètement. Cette abondance ne dura seulement que deux ou trois jours ; le poisson était d'une grosseur et d'une qualité supérieures. Le hareng d'été n'a pas été abondant aux autres places, et la pêche a manqué, même à Nouvelle et à Chigouac, où elle manque rarement.

Le maquereau a complètement abandonné les côtes de cette division durant la présente saison.

La pêche au homard a été faite à Port Daniel par M. A. Vye avec peu de succès. Il n'a mis en conserve que 9,120 livres seulement, tandis qu'il avait fait des préparatifs pour le double de cette quantité.

DIVISIONS DE CASCAPEDIA ET MARIA.

R. W. H. DIMOCK, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue.....quintaux..	5,580	5,375	6,740	4,486
Hareng.....quarts...	8,990	2,250	2,080	1,800
Maquereau.....do ..	104	27	20	15
Grefin.....do ..	133	83	122	76
Saumon.....lbs.....	96,800	116,955	95,824	24,386
Truite.....quarts...	3	5	15	17
Homard.....lbs.....			4,176	5,844

Cette division s'étend maintenant de Paspébiac à la Pointe Maguasha, une distance de soixante milles de côtes maritimes. Ces limites renferment trois grandes rivières—la grande et la petite Cascapédia et la rivière Bonaventure, et il y a trente cinq stations de pêche à surveiller. Le tout pris ensemble, la pêche n'a pas réussi pendant la dernière saison. Le hareng ne s'y est pas rendu en grande quantité, excepté à Bonaventure, où il en a été pris 1,350 quarts pour la consommation domestique.

Le maquereau a été très rare, il en a été pris quelques-uns pour servir de boîte pour faire la pêche de la morue. Il n'a pas été vu de navires américains plus haut que Paspébiac.

La truite a été abondante comme à l'ordinaire le long des côtes de la mer ; il en a été pris 17 quarts par les pêcheurs et les cultivateurs. Les rivières et particulièrement la petite Cascapédia ont été bien fournies de ce poisson.

Le saumon n'a pas paru aussi à bonne heure que d'habitude et il en a été pris beaucoup moins qu'à l'ordinaire. La raison de cette diminution est difficile à constater, elle s'est généralement fait sentir sur tout le long de la côte. La grande rivière Cascapédia est bien remplie de poisson, particulièrement dans les étangs du haut de la rivière. Les amateurs qui ont fait la pêche à la ligne, dans cette rivière l'été dernier, sont venus un peu tard, et la hauteur de l'eau n'a pas été favorable au succès de la pêche, mais considérant le tout ils ont été satisfaits.

L'enlèvement de l'obstacle en bois qui empêchait le poisson de remonter la petite rivière Cascapédia, et le transfert de trois des stations de pêche qui étaient à l'embouchure de cette rivière, la rendront certainement bientôt un des lieux favoris pour y faire la pêche à la ligne. Le locataire déclare être satisfait de la perspective, mais il n'a pas pu y demeurer. Néanmoins son intention est d'y retourner de bonne heure à la prochaine saison.

La rivière Bonaventure a été bien remplie de poisson reproducteur, mais la grande hauteur des eaux a empêché le succès de la pêche à la ligne des amateurs, car le saumon ne voulait de la mouche.

Voici le rendement de la pêche à la ligne pendant les quelques dernières années dans les rivières plus haut nommées :

	Grande Rivière Cascapédia.					Petite. Rivière Cascapédia.					Rivière Bonaventure.				
	1871	1872	1873	1874	1875	1871	1872	1873	1874	1875	1871	1872	1873	1874	1875
No. de saumons.....	44	136	68	418	269	Pas de pêche.	Pas de pêche.	11	3	4	60	30	22	15	26
Poids en lbs.....	1,012	3,100	1,434	9,902	6,862			194	57	120	770	487	366	225	290
Moyenne du p. en lb	23	22½	21½	23½	21½			17½	17½	22	13	16	16½	15	11½

Les poursuites suivantes ont été intentées contre les personnes qui ont pêché illégalement :

Nom du défendeur.	Pénalités imposées.	Frais.	Nature du délit.	
	\$ cts.	\$ cts.	Faisant la pêche à la truite pendant la saison de prohibition.	
John Gideon	1 50	1 50		
Wm. LeBuffle.....	1 00	1 00	do	do
Noel Martin.. ...	1 00	1 00	do	do
Telesphore LeBuffle.....	1 00	1 00	do	do
Peter Powell.....	1 00	1 00	do	do
James Clare.....	1 00	1 00	do	do
Richard LeBuffle	1 00	1 00	do	do
Joseph Cornice.....	1 00	1 00	do	do
Wm. Brown.....	1 50	0 75	do	do
George Brown.....	2 00	1 50	do	do

DIVISIONS DE MATAPÉDIA ET DE RISTIGOUCHE.

JOHN MOWAT, garde-pêche.

Quoique le printemps de 1875 ait été froid et tardif, aussi de bonne heure que le 8 juin les pêcheurs avaient tendu leurs filets dans la partie de la rivière où il y a de la marée. Le poisson commença à venir de la mer vers le 14 et il vint en abondance jusqu'au 28, alors il disparut et n'est pas revenu de la saison. Les hautes eaux du mois de juillet ont fait tort à la pêche de la marée haute, car c'est l'époque où les pêcheurs font leur meilleure pêche.

Il en a été pris environ un cinquième de moins que l'année dernière, et vu la dépression du marché, qui a engagé plusieurs pêcheurs à abandonner la pêche plus tôt qu'il ne l'auraient fait dans des circonstances plus favorables, on ne peut pas s'étonner

de la diminution du rendement de cette division. La cause principale de la rareté du poisson pendant cette saison est due aux fortes inondations de l'automne 1872, qui ont eu lieu à l'époque de la fraie, les poissons ayant déposé leurs œufs tout près des côtes et sur les hauts bancs ; l'eau en se retirant avant que la glace fut formée laissa les nids à sec, et par conséquent les œufs furent détruits. Si l'année ci-dessus mentionnée eût été favorable, il y aurait eu un assez bon nombre de poissons pesant de 12 à 14 lbs. de cette année-là. Il faut espérer que cette cause ne se renouvellera plus, car il y a une quantité annuelle de frai suffisante pour la rivière, indépendamment du produit naturel. Ce garde-pêche remarque aussi que le dixième du poisson qui a été pris, portait des marques d'avoir été déchiré ou mordu à la mer. Quelques-uns avaient un morceau complètement arraché par une morsure entre la queue et le nombril, comme s'ils eussent été saisis en dessous ; d'autres étaient marqués par trois griffes ou des ongles immédiatement en arrière de l'épaule, la marque courant jusqu'à la queue en enlevant les écailles et quelquefois transperçant la peau.

Pêche au filet par les sauvages et les colons.

Comme il y a peu de saumon qui remonte la rivière avant le 20 de juin, et que la pêche au filet pour les colons est limitée au 10 juillet, il y a eu peu de poisson de pris par eux, particulièrement quand l'eau est haute ou que les trains de bois descendent durant cette époque. La pêche a été pauvre durant cette saison, le poisson paraissant se tenir plus au milieu de la rivière que d'habitude, quand l'eau était claire et haute. Il n'y a qu'à trois stations où le produit de la pêche ait excédé trois quarts. Il y a eu moins de tentatives pour faire la pêche illégalement qu'à l'ordinaire, quatre filets seulement ayant été saisis pour violation des lois de pêche.

Les sauvages ont donné bien peu de trouble. Il leur est permis de faire usage de lignes et d'hameçons pour faire la pêche de la truite, et ils sont généralement suivis par les gardiens quand ils vont dans le haut de la rivière ramasser des fruits et de l'écorce. Il n'y a eu cette année qu'une seule violation des lois de la pêche. Leurs rêts ont rapporté bien peu. Deux membres de la tribu agissaient comme pêcheurs, mais ils ne savaient pas pêcher. Le produit de la pêche a été divisé entre les membres de la tribu.

Pêche à la ligne.

Le tout pris ensemble, et considérant la rareté du saumon dans presque toutes les rivières du nord, la pêche à la ligne a été heureuse. En règle générale les amateurs de pêche arrivent trop tard ; car ce qu'on appelle communément le grand arrivage, "*big run*," du poisson vient toujours dans les deux dernières semaines de juin, et la première semaine de juillet. Durant cette époque cent amateurs pourraient faire de bonnes pêches dans les rivières de cette division. Vers le milieu ou la fin de juillet le poisson commence à se réunir dans les étangs, alors on fait ordinairement de bonnes pêches si l'eau est dans un état favorable.

La pêche n'est pas certaine durant le mois d'août : à moins que le poisson ne soit que récemment arrivé de la mer, il ne saisira pas la mouche et il est difficile à prendre.

La meilleure pêche de cette saison a été faite par M. Higgingson, à l'étang de la "maison sauvage" vers le 14 juillet. Il a pris 23 poissons dans moins de deux jours, pesant en moyenne 17 lbs. Le rendement de la pêche à la ligne a été comme suit :

	Saumons.	Poids moyen.
Dans la rivière Matapédia.....	73	19½ lbs.
do Upsalquitch.....	97	15½ "
do Ristigouche du milieu...	221	17½ "
do do d'en haut.....	84	19 "
do do du bas	96	18 "

DIVISIONS DE QUÉBEC ET MONTMORENCY.

D. ROSA,
L. H. HUOT, } *gardiens.*

Voici un état comparatif des pêches dans la division de Montmorency :

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Saumon.....qrts.	96	91	82	150	114	60
Alose.....	1,057	1,100	1,550	1,600	2,250	1,850
Anguille.....	19,059	14,728	51,932	9,202	11,856	5,317
Esturgeon.....	1,314	1,882	1,901 doz.	83 qrts.	32½	12
Bar et poisson blanc.....doz.	1,902	2,126	2,074	447	712	294
Petit poisson.....qrts.	271	759	412	66	92	40

L'état ci-dessus indique que le rendement des pêcheries dans cette division a considérablement diminué. La pêche du bar, du poisson blanc et de l'esturgeon est des deux tiers et celle de l'anguille de moitié moindre que la pêche de l'année dernière. Cet insuccès est attribué par le garde-pêche au mauvais temps.

DIVISION DE LA MALBAIE.

JOS. E. DEMEULES, *garde-pêche.*

Le saumon n'a pas été aussi abondant que l'année dernière dans les rivières de cette division. Le capelan, l'éperlan et les autres espèces de petits poissons ont été en abondance pendant toute la saison sur les côtes de cette division. Il est probable que c'est cette grande quantité de petits poissons qui a occasionné la prise d'un plus grand nombre de marsouins cette année qu'à l'ordinaire. A l'Isle-aux-Coudres, il a été tué 102 marsouins, qui ont produit au-dessus de 2,000 gallons d'huile, rapportant aux pêcheurs un profit net au-dessus de \$1,500. Trois personnes, savoir : Théophile Tremblay, Ferdinand Bergeron et Gaspard Simard ont été poursuivis et condamnés, le premier pour violation de la clause qui concerne le temps de prohibition, et les deniers pour avoir fait la pêche au filet dans le grand lac Nairne.

DIVISION DU LAC ST. JEAN.

JOB BILODEAU, *garde-pêche.*

Etat comparatif du rendement des pêcheries dans cette division :

No. de Winoniche.....	1874. 7,500	1875. 9,050
do doz. de poissons blancs.....	1,162	440

La protection du poisson produit de bons résultats dans cette division, et la perspective des pêcheurs est très bonne. Les gens comprennent aussi qu'il est de leur intérêt de se soumettre à la loi, et ils observent les règlements concernant la pêche avec bonne volonté.

DIVISION DU SAGUENAY.

FERDINAND SAILLANT, *garde-pêche.*JOSEPH BOILY, *gardien.*

Rendement de la pêche au filet pendant les six dernières années :

En 1870	3,275	saumons.
1871	3,462	"
1872	3,312	"
1873	2,481	"
1874	2,482	"
1875	981	"

La pêche du saumon a été pauvre dans cette division pour deux raisons : 1o. parce que le poisson s'est tenu au large ; 2o. parce que bien peu de saumons ont descendu la rivière l'automne et l'hiver derniers ; le poisson qui est descendu avec la glace a été en partie détruit, en étant probablement trop en retard pour remonter la rivière pendant la même année. Un grand nombre de saumons gâtés ont été pris dans des filets.

Rivière Bersimis.

M. Saillant renvoie à son rapport de l'année dernière sur cette rivière, et il ajoute qu'il croit que la pêche est complètement ruinée dans cette rivière. Il n'a été pris que vingt-cinq ou trente saumons pendant la dernière saison.

Rivière Portneuf.

Il est nécessaire de nommer un gardien pour le haut de cette rivière ; la personne qui est placée à l'embouchure ne peut pas surveiller toute la rivière, et il y a suffisamment du saumon pour autoriser l'engagement d'un nouveau gardien.

Des Islets Penchés à Tadoussac.

Pauvre pêche.

Rivière Ste. Marguerite

Le nombre de saumons dans cette rivière a été moindre qu'à l'ordinaire, mais néanmoins assez considérable pour assurer un bon approvisionnement pour la reproduction. Cinq ou six mille alevins de saumons, qui ont été distribués dans cette rivière le printemps dernier, aideront aussi à maintenir sa prospérité antérieure. Il n'a été fait rapport d'aucune violation de la loi des pêcheries.

Petit Saguenay.

Le saumon est remonté cette rivière en assez grand nombre pour les besoins de la reproduction. La rivière est bien protégée.

L'anse de la rivière St. Jean.

Environ 20,000 alevins de saumons ont été distribués dans cette rivière le printemps dernier.

La rivière Eternité.

Trente saumons ont remonté la rivière pour se rendre aux frayères, ce qui est considéré comme étant un bon nombre.

Rivière Descente des femmes.

Environ 12 saumon sont remonté aux frayères.

Rivière à Mars.

Cette rivière, qui est considérée comme très-favorable pour la pêche au saumon ou comme frayère, a été cet automne moins visitée par le saumon que d'habitude. Cependant ce poisson est monté en assez grand nombre pour assurer la reproduction. Le principal obstacle qui s'oppose à l'ascension du poisson est la digue du moulin de Abel Tremblay ; mais, grâce aux améliorations qu'a subies la passe-migratoire, le poisson n'a guère été arrêté,

Voici le rendement de la pêche à la ligne pendant les quatre dernières années :

	1872.	1873.	1874.	1875.
Rivière Ste. Marguerite, Division N.O.....	112	125	133	77
do do do N.E.....	53	50	150	55
do à Mars	3	28	75	28
do Anse St. Jean	13	39	71	31
do Petit Saguenay	11	Pas de pêche	83	39

Des poursuites ont été intentées contre les personnes suivantes pour pêche illégale :—

Nom des défendeurs.	Amendes imposées.	Frais.	Nature du délit et endroit où il a été commis.
	\$ cts.	\$ cts.	
Joseph Ames	4 00	2 50	Pour avoir tué de l'alevin de saumon dans la rivière à Mars..
Jacques Girard.....	1 00	1 20	Pour avoir tué du saumon avec le dard dans la passe-migratoire
Homère Girard.....	1 00	1 20	Même délit.
Evrague Tremblay.....	20 00	6 25	Pour av. jeté de l'ascn. et des reb. de m. d. l'Anse de la R. St. Jean
Ferdinand Pinault.....	20 00	6 25	do
Pierre Côté	1 00	1 20	do
Hippolite Gagné.....	1 00	1 20	do
Agapit Houle	1 00	1 20	do
William Tremblay.....	1 00	1 20	do
Peter Boivin	1 00	1 20	do
Hercule Bergeron.....	1 00	1 20	do
Abel Martel	1 00	1 20	do
Fidelin Gagné.....	1 00	1 20	do
Elie Tremblay	1 00	1 20	do
Elzéar Côté	1 00	1 20	do
François Gagné	1 00	1 20	do
Evrague Tremblay	50 00	7 10	do
Ferdinand Pinault.....	50 00	7 10	do
Joseph Larouche	20 00	3 75	do

DIVISION DE GODBOUT.

GEORGE L. DUGUAY, garde-pêche.

Le garde-pêche a visité la rivière Mistassini trois fois cette année. Le saumon abondait, et la moyenne de sa pesanteur était de 15 à 18 livres. Un nommé Laurent Thibault a été pris en flagrant délit pendant qu'il barrait la rivière avec un rêt. Poisson et ses appareils de pêche furent confisqués, et lui-même fut condamné à une amende de \$20.

Il n'y a que peu de saumon dans la rivière Betscie, mais beaucoup de belle truite. Avec de bons gardiens, cette rivière se peuplerait bien vite de saumons. A environ 2½ milles du Saint-Laurent il y a une chute au bas de laquelle la rivière forme un superbe étang à fond sablonneux, très-propre à servir de frayère. D'après ce que disent les anciens habitants de la localité, les rivières Betscie et Mistassini abondaient autrefois en saumon; mais ce poisson a été détruit sur une si grande échelle que, nonobstant tous les avis et défenses, la loi des pêcheries y est encore violée. Ces emplacements sont très-difficiles à surveiller.

La rivière Baie des Anglais est un petit cours d'eau; le saumon le remonte cependant. On en a vu quelques-uns dans les étangs.

La rivière Godbout a aussi abondé plus que jamais en saumon. Le locataire en a pris 210 à la mouche dans le court espace de 15 jours.

Voici le nombre de saumons pris à la mouche dans ce cours d'eau pendant les cinq dernières années :

En 1870.....	390
1871.....	509
1872.....	275
1873.....	130
1874.....	273
1875.....	210

DIVISION DE MOISIE.

G. MATHURIN, *gardien*.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

—	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue quintaux.	1,830	5,131	5,151	4,030	2,250	3,783	2,414
Saumon, mariné...quarts.	822	1,104	704	855	146	12	29
do frais, d. la gl. lbs.					204,000	60,200	102,400
Huile de morue galls.	1,563	2,720	1,985	3,580	1,940	1,700	1,500

Le mauvais temps a été préjudiciable à la pêche du saumon au ret dans cette division. La pêche de la morue n'a pas été aussi bonne que l'année dernière, attendu que le poisson s'est tenu au large. On n'a pas pris de maquereau.

Les pêcheurs à la ligne ont pris sur la rivière Moisie 97 saumons pesant de 20 à 25 lbs chaque. Ci-suit le nombre de saumons pris à la mouche sur cette rivière pendant les trois dernières années :

En 1873.....	281 saumons.
1874.....	256 “
1875.....	97 “

DIVISION DE MINGAN.

DONALD B. MCGIE, *garde-pêche*.

ETAT comparatif du rendement des pêches dans cette division.

—	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue..... quintaux.	22,785	50,317	40,361	30,009	16,790	17,283
Hareng quarts.	3,057	3,431	4,600	4,579	5,710	6,240
Saumon, mariné... do	727	426	364	217	16	196
do frais, dans la glace... lbs.				59,489	55,876	3,910
Phoques.....pièces.		5,000	4,242	3,987	5,520	5,002
Huile de morue gallons.	22,006	24,252	7,128	9,247	13,995	21,341
Huile de phoque..... do		34,702	28,390	12,570	22,710	21,878

DIVISION DE NATASHQUAN.

GILBERT BOULET, *gardien*.

ETAT comparatif du rendement des pêches dans cette division.

	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue..... quintaux	4,766	5,794	3,657	3,615	1,250
Hareng..... quarts..	114	654	483	420	125
Saumon, mariné..... do	298	605	150	404	398
do en conserve..... livres..			113,727	50,000	60,000
No. de phoques.....			1,085	1,213	1,330
Huile de morue..... gallons	2,118	1,674	1,781	2,494	1,800
Huile de phoque..... do	18,030	3,891	2,380	2,947	6,820

La pêche du saumon a été bonne dans le haut de cette division, mais pauvre dans le bas; malgré cela, le rendement est un peu meilleur que celui de l'année dernière. La morue s'est fait rare sur la côte, bien que les pêcheurs disent qu'elle abondait au large; son rendement ne vaut pas la moitié celui de l'année dernière. Le hareng n'a pas donné dans Natashquan; mais les goëlettes qui sont allées sur la côte française de Terre-neuve ont bien réussi. Deux individus, François Bélanger et Charles Rochet, ont été poursuivis pour avoir pêché contrairement à la loi sur les frayères de la rivière Natashquan, et condamnés par le commandant Lavoie, le premier à \$10 et le second à \$5 d'amende. Leurs chaloupes et le produit de leur pêche qui s'élevait à quatre quarts de saumon ont été confisqués.

DIVISIONS DE PENTECOTE ET DES SEPT ILES.

F. O. BÉLANGER, *gardien*.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1871.	1872.	1873	1874	1875.
Morue..... quintaux	960	1,865	2,150	1,939	309
Hareng..... quarts..		450		96	10
Maquereau..... "	64	200	3	10	
Saumon, mariné..... "	44	8	26	31	20
Huile de morue..... gallons.	430	1,346	880	545	297
Huile de phoque..... "			300		570

La chasse au phoque sur la glace, vis-à-vis la Pointe des Monts, a bien réussi. On a pris quatre-vingt-seize phoques qui ont donné 570 gallons d'huile. La pêche du saumon a été médiocre, ainsi que celles de la morue et du hareng. On n'a pas pris du maquereau. Au'un navire étranger n'est venu faire la pêche dans cette division. Ce maigre résultat des pêches n'est pas dû à la rareté du poisson, car celui-ci a été plus abondant que jamais. Le garde-pêche croit que les pêcheurs de la côte ne savent pas pêcher. Ils n'ont pas de seines à maquereau, non plus que des rets pour prendre la boîte destinée à la morue, tels que seines à capelan et à lançon.

DIVISION DE WATSHEESHOO.

P. GENDREAU, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue.....Quintaux.....		380	560	110
Saumon.....Quarts.....	29	52	33	25
Truite.....do.....		4	2	2
Phoque.....do.....		809	967	519
Hareng.....do.....			1	329

La diminution dans le rendement de la pêche du phoque est due aux tempêtes qui ont empêché les goélettes d'avancer à travers la glace. La pêche du saumon a presque égalé celle de l'année dernière; toutefois les rets des pêcheurs n'étaient pas en bon ordre, ce qui explique la diminution. A Batchewan on a pris le hareng en bonne quantité. La grande rivière Watsheeshoo a donné 25 poissons aux pêcheurs à la ligne. Les lois de pêche ont été bien observées dans cette station pendant toute la saison.

DIVISION DE PACACHOO.

J. LEGOUVÉ, *gardien.*

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1873.	1874.	1875.
Morue.....Quintaux.....	2,655	3,760	844
Flétan.....Quarts.....	200		
Saumon.....do.....	180	955	206
Truite.....do.....	8	2	37
Nombre de phoques.....	1,144	248	173
Huile de morue.....Gallons.....	1,574	2,954	590
Huile de phoque.....do.....	9,528	1,745	1,238
Huile de baleine.....do.....	400		
Hareng.....Quarts.....			2,301

La pêche au phoque d'automne a complètement manqué. Cette pêche diminue tous les ans, et le phoque menace d'abandonner tout-à-fait les côtes de cette division. Les pêcheurs attribuent ce changement au grand nombre de navires employés à la pêche du printemps. Sur la côte du Labrador les pêcheurs ont fini par abandonner cette industrie, car elle ne couvrirait pas même les frais. Au printemps le saumon promettait beaucoup, mais la pluie du 19 juillet a changé cette belle perspective en insuccès, la tempête ayant emporté les rets dont plusieurs furent perdus. Le saumon ne paraît pas augmenter dans les rivières de cette division. Les sauvages en détruisent un grand nombre sur les frayères en remontant la rivière pour aller à la chasse.

La pêche du hareng a bien réussi dans la Baie des Moutons; il en a été pris 1,400 quarts avec deux seines appartenant aux capitaines Babbit et Stile. Grâce à la générosité de ces messieurs, les habitants de la localité ont eu les bénéfices de cette abondance qui leur a été d'un grand secours, car sans cela la misère aurait été très-grande.

Des avis imprimés relatifs à la dimension des mailles des rets à morue ont été affichés dans cette division; pendant la saison de pêche, le garde a visité les différentes goëlettes et a constaté que la loi était bien observée et d'une manière satisfaisante pour tous les intéressés.

DIVISION DE BONNE ESPÉRANCE.

W. H. WHITELY, *gardien*.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1873.	1874.	1875.
Morne.....quintaux.	4,960	7,710	5,062
Saumon.....quarts.	172	136	118
Hareng.....do	250		
Huile de morue.....gallons.	6,170	5,060	4,357
Huile de phoque.....do	1,160	2,630	5,860
Huile de baleine.....do			1,500

On trouvera dans l'annexe No. 3 tous les détails sur les pêcheries de cette division.

DIVISION D'ANTICOSTI.

A. MALOUIN, }
E. MARSHALL. } *gardiens*.

On trouvera dans l'annexe No. 3 tous les détails sur le rendement des pêches de cette division.

DIVISION DES ILES DE LA MADELEINE.

J. J. Fox, *garde-pêche*.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Morue.....quintaux..	20,032	17,048	13,840	13,035
Hareng.....quarts..	2,956	4,847	12,137	29,951
Maquereau.....do ..	1,172	5,494	6,569	6,448
Phoque.....nombre..	1,713	5,590	4,555	16,447
Huile de morue.....gallons..	9,306	6,050	7,395	8,527
Huile de phoque.....do ..	8,030	19,685	21,915	63,024
Huile de baleine.....do ..	2,162			975

La chasse au phoque sur la glace du rivage a certainement été l'une des plus heureuses depuis plusieurs années. Les vents d'est et de nord-est que nous avons eus dans les mois de février et mars a poussé la glace autour des îles, dont les bords se couvrirent d'immenses bancs de phoques; ces animaux approchèrent même si près

de terre que les chasseurs venaient les prendre sur la glace avec leurs voitures. Les habitants des îles ont pris 14,513 jeunes phoques. Treize goëlettes allèrent faire la chasse aux phoques dans le golfe et revinrent saines et sauves ; mais elles n'eurent que peu de succès, à cause de la condition défavorable de la glace, elles ne prirent que 1,731 phoques. La pêche sédentaire de phoques a pareillement manqué, car les côtes étaient couvertes d'une glace épaisse ; il n'a été pris que 203 phoques, bien que 180 rets eussent été tendus autour des îles. Le résultat total de la pêche au phoque a été cette année de 16,447, contre 5,555 en 1874—augmentation, 11,892. Ces animaux ont donné 63,024 gallons d'huile contre 21,915 l'année dernière.

Vu la grande quantité de glaces flottantes qu'il y avait ce printemps dans le golfe, la flotte de la pêche du hareng n'arriva que le 12 de mai, le hareng ayant déjà donné quelques jours auparavant. Un vapeur et trente-six goëlettes ont été engagés dans cette pêche, à part les chaloupes des îles. La capture s'est élevée à 29,951 quarts, soit 17,814 quarts de plus que l'année dernière. Le hareng n'a pas frayé dans les baies comme d'ordinaire.

La pêche à rot du maquereau du printemps commença le 8 juin et se termina le 30. Douze goëlettes de la Nouvelle-Ecosse ont fait cette pêche, à part les chaloupes des habitants des îles. Le résultat n'a pas été favorable, le maquereau étant rare et ne donnant pas en aussi grand nombre que de coutume. De même que le hareng, le maquereau n'a pas frayé dans les baies comme d'ordinaire, le printemps dernier ; ceci est peut-être dû à la basse température de l'eau et à la quantité de glaces flottant autour des îles. La pêche en chaloupe a été très-bonne cet été ; le poisson se tenait près du rivage et hors de la portée des goëlettes. Cette pêche n'a pas commencé aussi tôt que d'ordinaire, peu de poisson s'étant montré avant le 27 juillet ; mais elle a continué jusqu'à la mi-octobre. Le rendement du maquereau se classifie comme suit : pêche du printemps, 1,733 quarts ; pêche de l'été, 4,715 quarts ;—total, 6,448 quarts, soit 121 quarts de moins que l'année dernière.

La pêche à la morue de l'été a, somme toute, été presque égale à celle de l'an dernier. Les goëlettes n'ont pas réussi ; quinze se sont rendues au Labrador et sont revenues avec 1,822 quintaux de poisson. La pêche en chaloupe a cependant été bonne ; le poisson abondait et comme le maquereau était en grand nombre, la boîte ne manquait pas. La pêche de l'automne n'a pas été abondante. Le produit total a été de 13,035 quintaux, tandis que l'année dernière il fut de 13,840. La morue a donné une plus grande quantité d'huile que l'an dernier, savoir, 8,527 gallons contre 7,395.

Ci-suit une évaluation de la quantité et de la valeur du poisson consommé sur les lieux.

Hareng.....	2,500 quarts	Valeur.....	\$2,500 00
Maquereau.....	200 "	"	2,000 00
Flétan.....	20 "	"	100 00
Morue.....	400 quintaux	"	1,400 00
			\$6,000 00

La nourriture principale des pêcheurs pendant la saison de la pêche à la morue, se compose de têtes, de langues et de noues, et du flétan qu'il leur arrive de prendre.

Il n'y a eu qu'une seule plainte pour infraction à la loi des pêcheries pendant la dernière saison. Elle a été faite contre des Américains qui pêchaient près de l'île d'Entrée où ils avaient jeté leurs arondelles ou lignes dormantes à moins de trois milles de l'île. Ayant été avertis que la loi ne leur permettait pas de pêcher en cet endroit, ils levèrent leurs arondelles et les transportèrent plus loin du rivage.

DIVISION DE ST. FRANÇOIS.

W. C. WILLIS, garde-pêche.

La pêche du saumon n'a pas été de moitié aussi bonne que l'année dernière, 53 seulement ont été pris. Le poisson a cependant été vu en grand nombre remontant la rivière. L'alevin a été remarqué en grande quantité dans la rivière aux Saumons.

Le gardien local de Scottstown rapporte qu'aucun poisson n'a été pris dans le voisinage pendant toute la saison. M. Scott a bâti en cet endroit une passe-migratoire dans sa digue de moulin. La pêche du lac a été assez bonne, mais n'a pas été faite sur une grande échelle.

Elle a été évaluée comme suit :

	1874.	1875.
Nombre de livres de saumon.....	2,400	795
Nombre de quarts de longe.....	250	250

La pêche prohibée diminue considérablement, ceux qui ont des permis de pêche étant intéressés à protéger les frayères et à empêcher le braconnage.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LA DIVISION DU LAC MEMPHREMAGOG.

W. H. AUSTIN, *garde-pêche.*

M'étant acquitté de la mission dont vous m'aviez chargé en m'envoyant à la tête d'un corps d'hommes de police et de constables spéciaux pour protéger les frayères du lac Memphremagog et des environs, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant :

"A mon arrivée au lac, de bonne heure en octobre, je trouvai les montagnes couronnées de neige, et plusieurs indications de l'approche de l'hiver. Les vapeurs, qu'à Montréal on m'avait dit être encore en service, avaient cessé leurs courses depuis plusieurs jours; conséquemment mon voyage a été beaucoup plus long, et je dus prendre la voie de Stanstead.

"Après m'être abouché avec les personnes que vous m'aviez recommandé de voir, j'en vins à la conclusion-que le seul moyen d'arriver à une protection efficace était de placer sur le lac au moins trois chaloupes de surveillance, divisant les vingt-quatre milles de longueur qu'a le lac dans le territoire britannique de manière à donner à chaque chaloupe la protection de 16 milles de côte.

"Jusqu'alors des personnes mal disposées avaient toujours gardé l'œil sur les officiers de surveillance, et du moment que leur chaloupe descendait le lac, ou *vice versa*, aussitôt, ayant tout prêt à l'avance, elles allumaient leurs feux et prenaient un grand nombre de poissons, avant d'être inquiétés. On espérait donc que, grâce à l'arrangement proposé, on diminuerait beaucoup si l'on n'empêchait complètement la possibilité de nouvelles infractions à la loi.

"Je fis monter respectivement les chaloupes d'un homme de police fédérale, de Québec, et de deux hommes de la localité comme constables spéciaux. Je donnai ordre à ces hommes de ne jamais employer la violence excepté dans la défensive, d'arrêter et prendre possession de toutes chaloupes employées à pêcher illégalement, ainsi que de tous les instruments servant à cette fin, et de débarquer à l'endroit de la côte le plus rapproché les personnes ainsi surprises à pêcher, après avoir pris les mesures d'identification nécessaires, dans le but de les faire comparaître ensuite devant moi pour répondre à l'accusation portée contre elles. Je leur ordonnai aussi de se rendre à leurs chaloupes deux heures avant le coucher du soleil, afin de permettre aux habitants de la rive de les apercevoir à leurs postes respectifs, et de rester sur le lac jusqu'après le lever du soleil le jour suivant; en outre ils furent munis de grappins qu'ils devaient trouver une fois par nuit et quelquefois plus souvent sur les battures fréquentées par la longe qui fraie, dans le but d'enlever les rets qui pourraient être tendus. La nouvelle se répandit bientôt que l'administration avait pris de nouvelles mesures. La presse locale contribua à répandre l'information. Bien que nous ayons entendu quelques menaces de résistance de la part d'une certaine classe, l'opinion publique se déclara tout à fait dans notre sens.

"C'est ainsi préparés que nous entrâmes dans la saison de prohibition; la première nuit se passa tranquillement. Le 16, cependant, une chaloupe pleine de fagots et ayant à bord un dard et un moulin vint au milieu des ténèbres passer le long de la première chaloupe de surveillance cachée dans les broussailles près de la frontière. La chaloupe était vieille et sans valeur, montée par un homme et un jeune garçon; tous les instruments furent confisqués, mais la chose ne fut pas poussée plus

loin. Le même soir la chaloupe de surveillance du bas du lac captura un ret à mailles tendu sur la batture de rîle; le 21 la même chaloupe en prit un autre sur les battures de l'Ouest. Le 26, la chaloupe de William Hewson fut saisie pendant que celui-ci pêchait à la ligne traînante près de la pointe Gibraltar; Hewson avait coupé sa cuillère et ses hameçons et les avait cachés ou jetés par-dessus bord. Le 27 octobre au matin, une chaloupe, montée par un nommé William Sheppard fut saisie pour le même délit. Le 2 novembre, les hommes de la chaloupe de surveillance du centre, furent arrêtés en vertu d'un warrant lancé par un magistrat de Bolton sur la plainte de William Hewson, pour le vol de sa chaloupe. Malgré ma demande, on voulut faire le procès sans plus de deux heures de délai. Les esprits étaient montés contre les officiers de l'administration des pêcheries. Finalement la cause fut remise au 5 novembre, et ayant dans cet intervalle reçu des instructions du département, je communiquai directement avec le conseil de la Couronne à Sherbrooke qui fut présent au procès, le 5; mais je fus le seul témoin entendu. Mon témoignage décida de la cause qui fut déboutée. J'ai plus tard appris qu'il en coûtait quarante piastres à Hewson. L'arrestation de l'équipage de la chaloupe, à la demande de Hewson, bien qu'elle ait été un embarras dans le moment, eut indubitablement de bons résultats. Ayant laissé les battures, je payai les équipages, et un ou deux jours après, j'envoyai un des hommes à Magog remplacer un constable spécial que je renvoyai. L'équipage de la chaloupe du bas du lac était depuis longtemps à l'affût d'un braconnier du nom de Daniel Peters, et le 30 octobre, tandis que les hommes étaient cachés sur les bords du lac, ils virent leur individu occupé à pêcher à la truite sur les battures. Ils le hélèrent, et il prit la fuite. Poursuivi, il atteignit le premier la côte opposée, et il disparut avec son poisson et son appareil de pêche; mais les officiers saisirent la chaloupe. Ayant entendu les témoignages, je résolus de faire le procès de Daniel Peters.

"D'après vos instructions, je fis prendre de la longe avec des seines; je les fis transporter au rivage dans une chaloupe remplie d'eau fréquemment renouvelée; et à leur arrivée ils furent mis dans une grande cuvette dans laquelle ils furent transportés à l'aide de deux chevaux dans les étangs de Libby et de Nick dans le township de Bolton. Ces eaux ont ainsi été peuplées de magnifiques poissons. Plusieurs rivières non-poissonneuses pourront dans l'avenir être facilement peuplées à l'aide du même moyen. La neige est tombée le 30 octobre dans les environs et n'a pas disparu. La glace se forma sur les étangs et les lacs, et l'approche si prématurée de l'hiver parut produire son effet sur la longe qui frayait. Le poisson, qui peu de temps auparavant couvrait les battures, disparut peu à peu jusque vers le 12 ou le 14 novembre; à cette époque on n'apercevait plus que quelques poissons égarés. La saison étant finie j'en informai l'administration et je reçus ordre de me préparer à partir.

"L'administration doit se féliciter d'avoir réussi si complètement. Pas un seul feu n'a été vu sur l'eau pendant notre séjour. C'est la première fois que la chose arrive. Il est probable que les trois rets capturés étaient à peu près tout, sinon tout, ce qui avait été tendu. De même les trois braconniers inquiétés, représentent une classe d'hommes qui ayant toujours eu presque leurs coudées franches en cet endroit, ont probablement été les seuls qui se soient rendus coupables de cette infraction à la loi.

"Je ne chercherai pas à vous cacher que tandis que la grande majorité des habitants est composée de citoyens soumis à la loi, il n'en existe pas moins une classe d'individus de dispositions tout à fait différentes, gens difficiles à conduire et qui ne se soumettent que devant une apparence de force. De plus, les deux causes de Hewson et de Peters ont été chaudement épousées par un certain parti aux deux extrémités du lac, qui promet de fournir des fonds pour "lutter contre le gouvernement." Ces procès devaient ainsi décider de la suprématie de la loi ou de ces ennemis, et prirent une importance qu'ils n'auraient pas eue autrement. Le conseil de la Couronne me conseilla fortement de ne pas porter les procès dans le voisinage du lac; il était convaincu que je ne pourrais pas obtenir un verdict contre les coupables, et me dit à l'appui de son avis que, malgré une preuve indiscutable et claire, il avait déjà failli dans dix-huit causes de ce genre. Je ne pouvais passer outre un tel conseil, et je me décidai à porter les causes aux tribunaux de Sherbrooke. Ce monsieur douta cependant que ma juridiction s'étendît jusqu'à cette ville; il fut donc décidé que l'instruction se ferait de-

vant le magistrat de district, M. Rioux. Les procès furent longs et fatigants, et durèrent deux jours et demi. Les prisonniers étaient défendus par un avocat très-habile, et produisaient une foule de témoignages en leur faveur. Leur avocat, dans son ploidoyer, dit que notre mission était des plus impopulaires, que les habitants considéraient le poisson de leur lac comme leur propriété tout autant que l'air qu'ils respirent, et ajouta qu'ils pourraient facilement rassembler cent hommes dans le comté qui se feraient un plaisir de nous jeter dans le lac. Les prisonniers furent trouvés coupables. Hewson fut condamné à une amende de \$10 avec frais ou à 30 jours de prison. La sentence de Peters fut la même, mais celui-ci préféra l'emprisonnement. Les deux chaloupes confisquées sont neuves et en excellent état.

"Ma mission étant ainsi accomplie et ayant reçu de vous ordre de m'en retourner, je quittai Sherbrooke avec les hommes de la police du gouvernement qui me laissèrent à Richmond pour se rendre à Québec pendant que je revenais à Chambly.

"En terminant mon rapport, je puis citer les paroles mêmes des instructions qu'on m'a données et dire que je n'ai "épargné ni peines ni fatigues pour réussir," et je me flatte que ce que j'ai fait recevra votre approbation."

M. Austin ajoute, comme fait remarquable, que bien que quatre différentes espèces de truites fréquentent le lac Memphremagog,—savoir, la truite argentée, la noire, la truite cuivrée et la truite blanche—elles se tiennent néanmoins presque toujours ensemble sur les frayères.

DIVISION DE RICHELIEU.

H. W. AUSTIN, garde-pêche.

Le rendement des pêches de cette division est compté comme suit :

District.	Valeur des cha- loupes. de pêche.	Valeur des pêches d'an- guille.	No. d'alose.	No. de quarts d'estur- geons.	No. de doz. de poisson blanc.	No d'an- guilles.	No. de petite morue.	No. de poisson mêlé.
District de Trois-Rivières.....	6,500		40,500	4	800	30,050	20,400	6,050
do Montréal	4,200					6,000		2,400
do Richelieu.....	14,500	1,000				20,000		9,000
do Beauharnois.....	1,200							1,300

La pêche a été remarquablement bonne. Il y eût surtout augmentation considérable dans le rendement du doré.

Peu de personnes se font une idée de la grande quantité d'alose ou de laquaiche qu'apportent sur le marché de Montréal les pêcheurs de Sorel. Ce poisson délicieux se vend quinze cents le couple, c'est-à-dire une cent la livre. Jusqu'à 200 aloses ont été prises dans un seul coup de seine. On peut juger par là de l'excessive abondance de ce poisson. La saison dura jusqu'à la fin de juin, et c'est une véritable aubaine pour les pêcheurs et la population des environs. L'alose est aussi salée et fumée.

L'esturgeon a été abondant. Un de ces poissons pesait 113 livres.

L'achigan est le seul poisson qui semble se faire plus rare ; mais les nouveaux règlements sur les saisons de prohibition vont avoir, il est à espérer, des résultats propres à ramener l'abondance de ce poisson.

DIVISION D'IBERVILLE.

J. B. CHEVALIER, *garde-pêche.*

TABLEAU COMPARATIF du rendement des pêches de cette division pendant les deux dernières années :—

	1874.	1875.
Nombre d'anguilles.....	16,293	31,627
do de quarts de poisson mêlé.....	146	378
Valeur totale	\$2,213.30	\$4,674.30

L'augmentation qui se remarque dans le rendement de la pêche à l'anguille est due à la hauteur des eaux, qui permet aux pêcheurs de se mettre plus tôt à l'œuvre. Les lois de pêche ont été bien observées cette année dans cette division.

DIVISION DE MISSISQUOI.

P. E. LUKE, *garde-pêche.*

TABLEAU COMPARATIF du rendement des pêches de cette division pendant les deux dernières années :—

	1874.	1875.
Valeur des chaloupes et des rets.....	\$913	\$889
Nombre d'aloses.....	3,870	6,620
do quarts de doré.....	186	84
do do d'esturgeon.....	1	
do maskinongé.....	300	
do quarts de poisson mêlé.....	562	106
Valeur totale.....	\$2,620.00	\$2,032.00

La diminution du rendement dans cette division est attribuée au changement dans la saison de prohibition.

DIVISION DE CHATEAUGUAY.

WILLIAM CLYDE, }
ANDREW WATT, } *garde-pêche.*

La pêche a été bonne, et la grande demande du poisson de toute espèce a augmenté de manière à engager un grand nombre de poissonniers de Montréal à acheter des pêcheurs à des prix élevés.

La pêche peut être évaluée comme suit :—

Poisson mêlé pour consommation locale..... 300 qrts.
" " les marchés de Montréal..... 600 "

DIVISION D'ARGENTEUIL.

ALEXANDER BEATON, *garde-pêche.*

Cette division comprend les eaux intérieures dans la partie nord du comté d'Argenteuil. La pêche ne s'y exploite pas dans un but de commerce. Malheureusement les lacs ont été régulièrement pillés et appauvris par des braconniers et de prétendus amateurs. Depuis la nomination d'un garde-pêche demeurant sur les lieux, les choses ont heureusement changé.

Les personnes dont les noms suivent ont été poursuivies et mises à l'amende pour avoir pêché de la truite dans le lac Barron pendant la dernière saison de prohibition :

Col. Thomas Bacon, amende.....	\$2.00	et	\$17.50	de frais
Samuel McDonald, "	2.00	"	8.94	"
John Wainwright, "	2.00	"	7.84	"

DIVISION DE TERREBONNE.

L. J. LORANGER, *garde-pêche.*

Les plaintes que recevait l'administration concernant la pêche illégale qui se faisait sur les lacs de Terrebonne et de Joliette étaient si nombreuses que le département a dû rappeler sévèrement le garde-pêche de cette division à l'accomplissement de ses devoirs. M. Loranger fit donc instruire les poursuites suivantes pour infraction à la loi de pêche pendant la dernière saison de prohibition :

Noé Touchette, amende.....	\$16.00	et	\$2.05	de frais
Adolphe Marier, "	16.00	"	2.05	"
Calixte Legault, "	16.00	"	2.05	"
Magloire Longpré, "	16.00	"	2.00	"
Léon Plouffe, "	16.00	"	2.90	"
L. A. Filiatrault, "	16.00	"	2.00	"
Félix Lafleur, "	16.00	"	7.55	"
Jos. Charbonneau, "	16.00	"	4.70	"
Léon Plouffe, "	16.00	"	4.05	"
Jean M. Campeau, "	16.00	"	2.05	"
A. Marier, "	16.00	"	2.00	"

DIVISION DU COMTÉ D'OTTAWA.

Cette division a été gardée pendant cette saison par des constables spéciaux appartenant à la police fédérale et des gardiens locaux stationnés aux places les plus importantes. Ces employés ont bien rempli leur devoir, et la protection a été aussi efficace qu'elle pouvait l'être sur une si grande étendue d'eau à garder. Pour pêcher pour le commerce soit sur l'Ottawa soit sur les lacs, il faut que les gens soient munis d'un permis. Ces permis se donnent gratuitement. La plupart de ceux qui les demandent sont de pauvres gens que les temps durs ou la dépression dans le commerce du bois forcent à chômer. Ce système fonctionne bien, et ces personnes qui sont

munis d'un permis officiel de faire la pêche, sont d'un grand secours à l'administration, attendu qu'elles sont à l'affût des gens qui pêchent sans permis et deviennent ainsi des espèces de gardiens intéressés. Au moins 160 permis ont été accordés pendant la saison.

Des poursuites ont été intentées contre les personnes suivantes:

B. Marteau.....	1	rets saisi, pêche sans permis
Jas. McEenna.....	1	" mailles de rets trop
—Leclerc	1	" petites, pêche sans
Propriétaire inconnu.....	2	" permis.
Victor Paquet.....	3	" " "
George Girard.....	5	" " "
Joseph Dubé.....	2	" " "
Jean Martin.....	3	" barrage des eaux.

William Higley a été condamné à payer une amende de \$10 et \$23 de frais, et s'est fait confisquer 200 lbs. de poisson pour avoir pêché illégalement dans les lacs en arrière de Buckingham.

Soixante-dix-huit permis ont été accordés à des habitants des lieux leur donnant le privilège de pêcher sur les lacs de cette division. Quatre-vingt-deux permis ont aussi été accordés pour la pêche du printemps et de l'été sur l'Ottawa.

ANNEXE No. 10

LISTE des pêches du saumon à la ligne dans les rivières des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, pendant la saison de 1875.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Nom de la rivière.	Nombre de saumons.	Poids moyen en livres.	Remarques.
Du Gouffre	1	15	Un seul jour de pêche. Temps défavorable. La plupart du temps la rivière était trop haute. Plus gros poisson, 18 lbs. La rivière se repeuplait ; en conséquence la pêche à la mouche a été moindre.
Ste. Margaret, division N.E.....	55	13	
do do N.O.....	77	13	
A. Mars	28	15	
Petit Saguenay	39	14	Plus gros poisson, 20 lbs. do do 43 lbs.
Anse St. Jean.....	31	14	
Godbout.....	210	10½	
Romaine.....	105	23½	
Mingan.....	104		Pas de pêche. Rivière pas louée. Plus gros poisson, 18 lbs.
Moisie	97	25	
Natashquan.....			
Watsheeshoo	26	10	
Rimouski.....	27	14½	do 26 do
Métis.....	36	18½	do 31 do
Matane	62	13½	do 27 do
Petit Bic S.O.....	9	6½	do 8 do
Ste. Anne des Monts.....	69	17	do 42 do
Madeleine.....	8	12½	do 20 do
York.....	98	16½	do 35 do
St. Jean.....	36	12	do 29 do do 28 do et cinq grills.
Dartmouth	66	10½	
Grand.....	144	13	
Grand Pabos			
Petit Pabos.....			Pas de pêche. Rivière pas louée. do do
Bonaventure.....	26	11½	Plus gros poisson, 35 lbs. do 32 do
P. Cascapédia	4	22	
G. Cascapédia.....	269	21½	
Matapédia	73	19½	
Upsalquitch	97	15½	Aussi, 19 grills.
Ristigouche, division du milieu...	221	17½	
Ristigouche, do d'en haut...	84	19	
Ristigouche, do d'en bas...	96	18	

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Jacquet.....	19	7	Plus gros poisson, 9 lbs. do do 22 lbs. 31 grills. Huit lignes seulement ont cette année fait la pêche sur cette rivière contre seize qui ont pêché l'an dernier.
Miramichi S. O.....	218	18	
Nepisiguit.....	294	15	

ANNEXE No. II.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, POUR L'ANNÉE 1875.

Hon. A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêches,
Ottawa.

HALIFAX, 31 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur les pêcheries de la province de la Nouvelle-Ecosse pour l'année courante.

Le tableau qui l'accompagne, indiquant le rendement des différentes pêches pendant l'année, accuse une diminution dans le rendement total comparé à celui de l'année dernière. Néanmoins, le produit de l'industrie n'a pas diminué d'une façon aussi sensible. Grâce aux prix élevés qu'a commandés presque tout le poisson, la diminution dont j'ai parlé a été plus dans la quantité que dans la valeur du rendement.

Sans doute ce tableau, préparé avec le peu de renseignements que nous pouvons obtenir, ne saurait donner tout le produit de nos pêcheries. Ceci est surtout vrai pour le poisson pris en eau douce. Dans un pays comme celui-ci, où chaque cours d'eau est fréquenté en nombres plus ou moins grands par des poissons ayant une valeur commerciale, où presque chaque homme ou chaque petit garçon est dans une certaine mesure ou pêcheur ou amateur, il se prend un grand nombre de ces poissons dont il ne nous est pas rendu compte.

Ayant été obligé de me rendre à Ottawa presque aussitôt après ma nomination comme inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, afin de recevoir du chef du département de plus amples instructions, la saison était déjà avancée lorsque je pus commencer à remplir les devoirs particuliers à ma position. Afin de pouvoir remplir mes fonctions avec efficacité, il me fallut d'abord, aussitôt après mon retour, non-seulement me familiariser avec mes devoirs en tant que je pouvais immédiatement avoir affaire à quelques cas spéciaux, mais en somme me renseigner sur l'état des pêcheries de toute la province, faire la connaissance des officiers locaux de l'administration avec lesquels je devais avoir des rapports et recueillir autant de renseignements que possible sur la partie de la population avec laquelle je devais être plus directement en contact. À cette fin, je commençai vers le premier de juin à visiter la côte et les cours d'eau et rivières de la province. Je voulais en visiter pendant la saison de la pêche autant que me le permettrait l'accomplissement de mes autres devoirs. Je visitai treize des dix-huit comtés de la province. N'ayant pas en main les règlements applicables aux comtés d'Antigonish et d'Annapolis, je ne visitai pas le premier du tout et le second qu'en partie seulement. Les circonstances ne m'ayant pas permis de me rendre dans Guysboro, Richmond et Cap-Breton avant la fin de la saison de pêche dans les eaux de l'intérieur, et avant que les rivières eussent été grossies par les pluies de l'automne, je crus à propos de différer ma visite jusqu'à une autre saison.

Tout le monde sait naturellement que les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse ne rendent pas aujourd'hui avec autant d'abondance qu'autrefois, et que leur détérioration est due à deux causes : une pêche imprévoyante et inutilement destructive, ainsi que l'obstruction des rivières de manière à empêcher le poisson de se rendre ou sortir de ses frayères. Des lois et des règlements ayant force de loi ont été passés pour prévenir la répétition de ces fautes. Ces règlements n'ont pu être mis beaucoup en vigueur cette année, attendu que la saison de la pêche était bien avancée—et en quelques districts—presqu'expirée—lorsque les règlements ont été promulgués ; les

pêcheurs avaient commencé leurs opérations de l'année sans prévoir qu'il serait fait des changements dans les règlements auxquels ils avaient jusqu'alors été soumis. Conséquemment il eût été souvent très-dûr et bien dommageable pour les pêcheurs de forcer rigoureusement l'observance de ces règlements, tandis qu'en certains cas il eût été tout à fait impossible de le faire. La loi a été mise en vigueur autant qu'il a été possible de le faire, et les pêcheurs et les intéressés sont informés qu'à l'avenir elle devra être rigoureusement observée.

Je puis dire en général, qu'autant que je puis en juger par mon expérience de cette année, les pêcheurs semblent de mieux en mieux disposés à se conformer aux prescriptions de la loi aussitôt qu'elles leur sont connues. Naturellement il n'y a encore que trop de cas où la loi est violée soit par ignorance, soit par ruse, soit même par opposition avouée. J'ai moi-même fait tout en mon pouvoir, en recommandant aux officiers de pêche en général d'en faire autant, pour faire comprendre aux pêcheurs l'importance qu'il y a pour leur propre intérêt encore plus que pour celui du reste de la population, de se conformer strictement à la loi et de devenir eux-mêmes les agents les plus actifs pour la protection des pêcheries.

Ce que j'ai dit des pêcheurs s'applique aussi, bien qu'avec moins de force je le crains, aux propriétaires de moulins ou de digues sur les différentes rivières poissonneuses de la province. Parmi eux, je regrette de dire que ceux qui transgressent le plus dommageablement la loi sont justement ceux qui naturellement devraient donner le bon exemple à la population; des hommes riches et de hautes positions, et qui ont de grands établissements manufacturiers et commerciaux. Ces personnes comptent que l'influence de leur position peut leur permettre de violer la loi avec impunité. Leur exemple a le plus pernicieux effet sur d'autres, qui, sans cet exemple, se conformeraient tout probablement à la loi sans qu'il soit besoin de coercition.

Le montant total perçu pour amendes et confiscations, tel qu'indiqué par les rapports, ne représente qu'un petit nombre d'infractions à la loi. Je ne crois pas que même le nombre total des poursuites, sur plusieurs desquelles l'amende n'a pas été perçue, indique toutes les transgressions de la loi qui ont eu lieu.

La grande majorité des garde-pêche ne font rapport d'aucune infraction à la loi dans leurs districts respectifs. Je dois excepter les dépôts de bran de scie dans les rivières navigables et les rivières poissonneuses. Je ne sache pas qu'avant cette année il ait été fait de vigoureux efforts pour mettre en vigueur cette disposition de l'Acte concernant les Pêcheries qui défend aux propriétaires de moulins de déposer leur bran de scie comme autrefois dans les rivières. En conséquence j'ai trouvé, dans mes tournées d'inspection, cette coutume, de confier au courant le bran de scie et les rebuts des moulins à scie ou des fabriques d'objets en bois, presque universelle par toute la province. Je fis tout en mon pouvoir pour faire connaître aux intéressés que cette prescription de la loi doit être promptement et rigoureusement observée. Il est temps qu'il en soit ainsi; car plusieurs des rivières autrefois considérées comme nos eaux les plus poissonneuses et plusieurs rivières navigables qui étaient d'une grande utilité pour le public, ont à l'heure qu'il est presque cessé pour toujours d'être d'aucune utilité pour la pêche ou la navigation, tandis qu'il en sera bientôt de même pour bon nombre d'autres. Dans la plupart des cas, les propriétaires de moulins, tout en se plaignant de la rigueur de la loi, se sont dits disposés à se soumettre à ses exigences, et quelques-uns ont demandé quelque délai pour leur permettre de faire les arrangements et les modifications dispendieuses que la chose nécessiterait dans leurs constructions. Dans quelques cas cependant, on a persisté à agir en contravention à la loi et défié ouvertement les autorités de la faire respecter.

Quant à ce qui regarde le barrage des rivières poissonneuses, je puis dire en général qu'il y a beaucoup à faire avant que l'on soit certain que dans ces rivières le poisson ait un passage tout à fait libre pour se rendre à ses frayères ou en sortir. J'ai trouvé plusieurs passes-migratoires très-imparfaites ou totalement différentes du modèle approuvé; d'autres sont généralement refermées aussitôt que les officiers de l'administration ont le dos retourné, lorsque l'on désire garder l'eau dans le réservoir. Beaucoup de digues même traversent entièrement la rivière sans laisser un semblant de passage pour le poisson. L'impression générale est qu'une passe-migra-

toire doit avoir la forme d'une échelle à poisson. Dans plusieurs de nos rivières un peu considérables où il existe des digues, il serait très-possible, sans diminuer beaucoup la valeur du privilège, de laisser une partie du cours d'eau libre ou d'avoir un chenal ouvert contournant la digue, de manière à laisser toujours au poisson un passage libre. Vu les difficultés de construire et entretenir comme il faut les échelles à poisson, je suggère respectueusement qu'il serait mieux, *dans tous les cas*, d'exiger qu'une partie du cours d'eau soit laissée libre ou qu'il soit construit une espèce d'évitée où la chose peut être faite sans détruire le pouvoir d'eau nécessaire au moulin.

Le compte-rendu un peu plus détaillé qui suit représente brièvement l'état des pêcheries et la perspective qu'elles offrent dans les différents comtés.

COMTÉ D'HALIFAX.

Halifax, le comté le plus important et le plus grand de la province, occupe aussi le premier rang par ses pêcheries. Le rendement de ces dernières a été de beaucoup moindre cette année qu'en 1874. La morue a été assez abondante, mais le saumon, le maquereau et le hareng ont presque manqué. Cette diminution est attribuée à l'extrême inclemence du temps pendant la plus grande partie de la saison de pêche. La même cause paraît avoir produit une diminution proportionnelle dans le rendement des pêcheries dans tous les comtés de la côte à l'ouest de Halifax jusqu'à Digby.

Je regrette d'avoir à constater qu'il y a eu pendant l'année, dans ce comté, plus d'infractions et plus de tentatives de contravention aux lois de pêche, qu'en aucun autre comté de la province, et même, je crois, plus qu'il en est venu à ma connaissance dans tous les autres comtés ensemble. De bonne heure en juin, j'appris que la Rivière aux Sauvages, la rivière Ingraham et celle de l'Anse d'Hubbard, trois rivières poissonneuses importantes se déchargeant dans la baie Ste. Marguerite, avaient été complètement obstruées pour le poisson par la construction de plusieurs digues de moulins et de glissoires. Lorsque les propriétaires de ces constructions furent avertis qu'ils avaient à pratiquer dans leurs digues des passes suffisantes pour le poisson et à cesser de jeter du bran de scie à l'eau, ce qui se pratiquait jusqu'alors sur une grande échelle, quelques-uns défilèrent ouvertement la loi et l'administration, tandis que d'autres se contentèrent de persister tranquillement à ne pas faire de cas ni de l'une ni de l'autre. Il s'en suivit une série de poursuites qui, à l'exception d'une, dans laquelle la partie intéressée confessa jugement, sont encore pendantes.

Les pêcheries de la Baie Ste. Marguerite, autrefois fameuses, ne rendent presque plus rien et n'existeront bientôt plus si les rivières dont je viens de parler et qui sont aujourd'hui à peu près ruinées, ne sont repeuplées et protégées par l'administration; le poisson qui avait habitude de remonter ces rivières pour frayer, non-seulement avait de la valeur comme nourriture de l'homme, mais servait aussi de nourriture aux poissons de mer de la côte et les attirait dans les eaux de la baie.

Suivant une décision de la majorité des juges de la Cour Suprême siégeant en cette circonstance, mais non pas, paraît-il, d'après l'opinion de la majorité des juges qui composent le banc de cette cour, tout délinquant peut appeler à la Cour Suprême d'un jugement rendu par un officier des pêcheries ou un juge de paix, et ainsi faire retarder une décision finale pendant plusieurs mois. A ce compte, on peut presque aussi bien abandonner l'idée de restaurer les pêcheries d'aucune rivière. La valeur de ces délais pour le réfractaire, et l'intérêt qu'il a à les faire prolonger, doivent être considérés. Il est vrai qu'à la fin il pourrait encourir des dommages et des frais; mais quelque fâcheuse qu'une telle perspective puisse être pour un homme pauvre ou celui qui ne fait que de petites affaires, il est des gens pour qui, d'après l'interprétation que l'on donne aujourd'hui à la loi actuelle, il sera réellement plus avantageux de courir le risque de payer les amendes et de continuer à violer la loi.

Il y a eu beaucoup de pêche illégale dans la partie est du comté, surtout sur la Musquodoboit, où elle se pratique dans une mesure qui ruinera bientôt cette rivière si justement célèbre pour son poisson, si cette pêche n'est réprimée. Plusieurs coupables ont été condamnés et punis, mais il faudra un plus grand nombre de gardiens pour que le mal puisse être effectivement empêché. Ce district est très important et, en

tant que les pêcheries sont concernées, très-grand ; à l'heure qu'il est ce district, ne compte pas assez de gardiens. Une excellente échelle à poisson a été construite à la rivière Moses au lieu de celle qu'il y avait autrefois et qui n'était d'aucune utilité. E. Anderson, le garde-pêche, qui est familier avec tous les endroits de ce district et avec ses besoins, a recommandé un certain nombre d'additions aux règlements locaux. J'approuve entièrement ces modifications ; leur adoption est nécessaire aux intérêts de la pêche. Je suggère donc qu'au lieu de la seconde section du présent règlement pour le comté d'Halifax, la suivante soit adoptée :

" 2. Aucuns rêts ou appareils de pêche ne seront placés entre le Moulin de Leslie. " sur la Ecum Secum, et le pont du chemin principal, ou en bas de ce pont en deça " de deux cents verges ; en deça d'un huitième de mille de la petite digue sur la " rivière Moses, dans aucun endroit en haut du coin nord du quai de la fabrique de " homards, dans la rivière au Saumon de l'est ; en deça de deux cents verges de l'em- " bouchure du ruisseau de Murphy, ou des rivières de l'est, du milieu, et de l'ouest, à " Sheet Harbour ; dans aucun endroit dans le petit lac les bas des moulins à scie de " Mooseland, ou en amont du côté nord du quai de George Ferguson, à Tangier ; en " deça de trois cents verges de la digue inférieure de Ship Harbour, ou de l'embou- " chure du ruisseau de Newcomb ; en deça d'un quart de mille du moulin de Sibley, " à Jeddore ; en aucun endroit en amont de l'extrémité sud ou inférieure du " quai du moulin, à Musquodoboit Harbour ; en deça de deux cents verges de l'en- " droit où le fleuve cesse de se faire sentir dans les eaux basses à l'embouchure de la " rivière Petpiswick ; en deça de deux cents verges où le fleuve cesse de se faire sentir " dans les eaux basses à l'embouchure de la rivière Chezsetcook ; en dedans d'un quart " de mille en dehors, et de deux cents verges à l'intérieur de la décharge du lac de Porter ; " en aucun endroit de la décharge en dehors de Lawrencetown Dyke, ou en deça de " deux cents verges à l'intérieur ; en deça de trois cents verges du pont du chemin " de Cole Harbour sur la rivière au Saumon de l'est ; en deça de trois cents verges du " pont d'en bas à l'embouchure de la rivière Sackville ; ou en deça de deux cents " verges de l'endroit où le fleuve cesse de se faire sentir en eaux basses aux embou- " chures des rivières Moses, Indian, Ingraham, ou des rivières de l'anse de Hubbard, " dans la Baie Ste. Marguerite. Cette prohibition ne s'étendra pas à la pêche à la " mouche qui se fait à la surface."

COMTÉ DE LUNENBURG.

Lunenburg, tant dans le district de l'est que celui de l'ouest, accuse une diminution dans le rendement des pêcheries de l'intérieur ; dans le dernier district seul la diminution est de la valeur d'environ cinquante mille piastres. Néanmoins cette diminution a été compensée en grande mesure par le succès des pêcheurs de la haute-mer et du Labrador. En général, les rivières de ces comtés ne sont pas obstruées, c'est-à-dire que lorsqu'il y a des digues, elles sont accompagnées de passes-miguatoires ; mais ici comme ailleurs dans la province, je rencontre les opinions les plus diverses sur l'efficacité des échelles à poisson les moins sujettes à objections. Il est très probable que ceux qui ne croient pas à leur efficacité, ne prennent pas en considération, dans leurs calculs de la quantité de poisson de passage dans les différentes rivières, l'effet nuisible du bran de scie et autres rebuts jetés dans ces eaux. Une passe-migratoire convenable a été construite dans la rivière Mushamush. Grâce à la dépense d'une faible appropriation faite par l'administration, la petite rivière a pu être débarrassée des obstacles qu'elle offrait ; aujourd'hui elle est en bon état. On m'informe qu'il serait très à propos de faire débarrasser aussi la rivière du milieu des obstacles produits par des causes naturelles et par l'accumulation d'épaves entraînées par le courant. Je crois qu'il est grandement nécessaire que les règlements locaux soient modifiés en ce qui concerne la rivière d'Or, autrefois l'une des plus célèbres du pays comme rivière à saumon, et qui est aujourd'hui dépeuplée. Les règlements permettent de tendre des filets dans l'estuaire de cette rivière jusqu'à un huitième de mille de l'endroit où le flux cesse de se faire sentir dans les eaux basses, et à un huitième de mille de distance les uns des autres. Comme l'estuaire de cette rivière est très étroit jusqu'à une certaine distance en bas de l'endroit où le flux cesse de se faire sentir en eaux basses, le

nombre de filets ainsi tendus des deux côtés arrête presque chaque poisson qui tente de remonter la rivière. Je suggère donc que ce serait essentiellement améliorer le règlement que décréter que dans l'estuaire il ne sera pas tendu de filets "en deça d'un *demi-mille* de l'endroit où le flux cesse de se faire sentir en eaux basses."

Plus de la moitié de la diminution dans le rendement de cette année des pêcheries de ce comté, comparé avec celui de l'an dernier, se trouve représentée par la diminution du rendement de la pêche au homard. Je reviendrai sur ce sujet dans le cours de ce rapport.

COMTÉ DE QUEEN.

Dans le comté de Queen la pêche n'a pas réussi cette année. Néanmoins le garde-pêche croit avoir de bons indices pour l'avenir, vu qu'il est connu que le poisson, tant saumons que gaspareaux, a remonté en grands nombres les différentes rivières jusqu'aux frayères de bonne heure dans la saison, et les jeunes gaspareaux ont été vus descendant en grandes quantités dans le cours de l'automne. Les passes-migratoires sont en général en bon état dans ce pays, excepté celles de la Mersey qui ont besoin d'être améliorées. Quelques objections ont été soulevées lorsque ces améliorations ont été demandées. Plusieurs des propriétaires de moulins ici, comme on en trouve un grand nombre ailleurs dans la province, semblent penser qu'une fois qu'une échelle à poisson a été placée dans une digue *sous les yeux de l'agent des pêcheries*, lui, le propriétaire de la digue, est dès lors déchargé de toute responsabilité, que l'échelle soit ou non mal construite, mal placée, obstruée ou dérangée ou brisée. Il est difficile quelquefois de leur persuader que le constructeur ou l'occupant d'une digue ou d'une glissoire, est tenu d'entretenir "une passe-migratoire durable et efficace," et qu'il ne peut remettre à d'autres la responsabilité que lui donnent les règlements.

COMTÉ DE SHELBURNE.

Dans Shelburne il y a eu diminution dans quelques-unes des pêcheries. Le saumon a été rare, et la pêche au hareng a manqué; mais l'égrefin a rendu beaucoup plus que de coutume, tandis que le rendement de la morue et de l'autre poisson de mer a été le même que d'ordinaire. En général les rivières de ce comté qui ont des digues sont munies de passes-migratoires. J'excepte la rivière Clyde. Il y a sur cette rivière un moulin considérable ayant droit de digue, et il a été jusqu'ici impossible de faire construire des passes-migratoires. Il serait assez facile et peu dispendieux d'ouvrir un chenal contournant cette digue. Il serait difficile autrement de tenir une passe-migration en cet endroit. Il y a besoin d'un nouveau gardien dans ce district au Grand Lac sur la rivière Barrington.

COMTÉ DE YARMOUTH.

Dans le comté de YARMOUTH, j'ai trouvé l'état de choses en général satisfaisant, quant à ce qui concerne les obstacles à la migration du poisson, à l'exception d'une digue qui traverse la branche Carleton de la rivière Tusket. L'espèce d'échelle à poisson qu'il y a là n'est pas du tout efficace. J'ai moi-même vu de grandes quantités de gaspareaux dans la rivière, au pied de l'échelle, mais n'y passant pas. Tous ceux qui tentaient de la remonter étaient repoussés violemment à cause de la hauteur de l'échelle et de la grande force du courant qui y passe. Le garde-pêche, qui m'accompagnait dans ma visite en cet endroit s'est immédiatement occupé de la chose.

Je pourrais faire ici remarquer que les eaux de la Tusket et de ses tributaires s'alimentent dans les forêts du comté de Digby. Je suis sûr que les fabricants de bois ont construit différentes glissoires sur ces rivières. Ces digues sont à de trop grandes distances pour pouvoir être surveillées par les gardes-pêches et les gardiens du comté de Digby, à moins de grandes dépenses. Je recommande donc que toutes ces sources de la Tusket et de ses tributaires soient mises sous la juridiction des officiers de pêche de Yarmouth,

COMTÉ DE DIGBY.

Dans le COMTÉ DE DIGBY aussi le rendement des pêcheries a été moins considérable que de coutume. La pêche au hareng, qui d'ordinaire est l'une des pêches les plus lucratives de ce comté, a presque manqué complètement. D'un autre côté il y a eu amélioration dans la pêche du saumon et de l'alose dans la Baie Ste. Marie, tandis qu'il y a tout à fait bonne apparence que la pêche au maquereau va reprendre en cet endroit. La grande diminution du hareng dans le bassin Digby est considérée par le garde-pêche du district—et je crois qu'il ne se trompe pas—comme due aux grandes quantités de bran de scie entraînées dans les eaux du bassin et provenant des moulins sur l'Imbert (rivière à l'Ours). Dans le bassin d'Annapolis, le hareng a été très abondant tandis que dans celui de Digby qui n'est séparé du premier que par l'île de la Chèvre, cette pêche a manqué tout à fait. M. Morehouse, le garde-pêche, a fait de vigoureux efforts pour remédier à cet état de choses, mais les délais qu'entraînent les procédures légales seront la cause de la ruine irréparable des pêcheries de hareng à Digby.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Les rapports d'ANNAPOLIS indiquent amélioration tant dans les pêcheries des côtes que dans celles de l'intérieur. Dans le bassin d'Annapolis, dont j'ai déjà parlé, le rendement du hareng a été plus considérable que depuis plusieurs années. On m'informe que la rivière Annapolis, suivant toutes les apparences, a été bien fréquentée par le saumon, l'achigan et l'alose, bien que les habitants de son voisinage n'aient fait que peu d'efforts pour en profiter. Au commencement de la saison on a cru qu'une digue dans la partie supérieure de la rivière barrait le passage au poisson; mais on y a remédié, et je suis sûr qu'à présent il y a de bonnes échelles à poisson partout où elles sont nécessaires dans cette région.

COMTÉ DE KING.

Il y a amélioration considérable dans le COMTÉ DE KING. Cette amélioration se constate non-seulement dans le rendement de la pêche; mais les deux garde-pêche rapportent que ceux qui s'y livrent sont mieux disposés à se soumettre aux exigences de la loi. La pêche au saumon dans les rivières, ici de même que presque partout dans la province, et la pêche à l'alose, n'ont pas été aussi considérables que les années précédentes; mais tous les autres poissons qui se prennent ordinairement dans ce comté ont bien donné, tandis que depuis plusieurs années jamais le gaspareau n'a été aussi abondant dans la rivière de ce nom. C'est l'opinion de ceux qui demeurent dans le voisinage et qui se sont renseignés tout particulièrement sur le sujet, y compris le garde-pêche du district, que peu ou aucun de ces poissons n'ont réussi à passer l'endroit connu sous le nom de *Calder's Mills*. Le garde-pêche, M. Bishop, a fait enlever durant le cours de l'année les obstacles qui obstruaient la rivière en amont de cet endroit, ce qui laisse au poisson un passage libre depuis cet endroit jusqu'aux lacs de la source. A la digue des moulins dont je viens de parler, il y a une échelle à poisson. Lorsque je me suis trouvé là vers la fin de septembre, cette échelle se trouvait à chacune de ses extrémités à environ cinq ou six pieds du niveau des eaux. Il était très-facile, en prolongeant quelque peu la digue en aile qui existait déjà, d'ouvrir à peu près le tiers de la largeur du chenal même de la rivière. Un monsieur qui avait récemment fait l'acquisition d'un intérêt principal dans la propriété de ces moulins, me dit qu'il consentait à ce que cela se fit, et je donnai des ordres en conséquence. Quand cela sera fait, le poisson aura enfin libre passage par tout le cours de cette importante rivière.

COMTÉ DE HANTS.

Dans le COMTÉ DE HANTS les pêcheries de la baie et de la rivière Shubenacadie accusent une augmentation. Mais il n'en est pas de même quant aux rivières moins considérables de la partie ouest du comté, probablement à cause de l'extraordinaire sécheresse de la saison. Lors de ma visite, de bonne heure en octobre, je trouvai, de même que dans la rivière aux Gaspareaux, les échelles à poisson de deux digues de la

rivière aux Méandres et d'une autre sur la rivière Hébert tout à fait à sec et beaucoup au-dessus du niveau de l'eau; elles étaient ainsi depuis plusieurs mois. Comme la nature des lieux rendait la chose facile, j'ordonnai d'ouvrir un chenal libre contournant les digues à chacun de ces endroits, ce à quoi les propriétaires de moulins eux-mêmes consentirent volontiers. A une autre digue, en remontant l'Hébert, où le terrain ne permettait pas d'ouvrir un chenal, mais où il n'y avait aucune passe migratoire, je donnai l'ordre de construire immédiatement une échelle à poisson. Je ne connais aucun endroit dans ce comté où il y ait besoin de passes artificielles. On ne m'a rapporté aucune conviction pour délit contre les lois de pêche. Je dois faire en même temps remarquer qu'il n'y a pas de gardien dans le haut de la Shubénacadie, où le braconage a déjà été considérable. Je crains que l'intérêt public ne souffre en conséquence.

COMTÉ DE COLCHESTER.

Tous les districts de COLCHESTER accusent une diminution dans le rendement du poisson, bien que ce comté soit encore un de ceux qui produisent le plus, quant aux poissons qui passent de l'eau salée à l'eau douce. Dans le district du nord, la pêche est très-peu considérable. La pêche du saumon, autrefois importante dans ce district, est tombée presque à rien; la cause en est, dans une grande mesure, due à la saison de prohibition qui, en vertu de l'Acte amendé, commence un mois plus tôt qu'auparavant. Il reste quelque chose à faire pour donner son ancienne valeur à Green's Creek, qui, bien que de peu de longueur, était ci-devant l'un des cours d'eau les plus riches en gaspareaux de toute la province. Il y a dans les règlements de ce comté une lacune sérieuse que je crois avoir été laissée par inadvertance lors de la rédaction des règlements. "La pêche à l'alose au moyen de filets traînés est interdite en amont de "Salter's Head dans la rivière Shubénacadie, depuis le 1er de juin jusqu'au trentième jour de septembre;" voilà ce que disent les règlements du comté de Hants. Et rien ne défend cette pêche dans la baie de Cobequid en amont de l'embouchure de la Shubénacadie. Quant à ce qui concerne les pêcheries, ces deux eaux—qui sont comme deux branches jumelles du même tronc—sont dans des circonstances presque identiques; s'il y a une différencé, c'est qu'il est encore plus important d'interdire cette pêche dans la baie que dans la rivière. Je recommande donc respectueusement, mais avec instance, que les mots que je viens de citer des règlements de Hants soient, dans ceux de Colchester, remplacés par les suivants: "La pêche à l'alose au moyen de filets traînés est interdite dans la rivière Shubénacadie, ou dans la baie de "Cobequid, en deça d'une ligne droite tirée de Salter's Head au point le plus rapproché de Little Dyke, dans Londonderry."

COMTÉ DE CUMBERLAND.

Tout considéré, CUMBERLAND a produit à peu près autant que l'année dernière, bien que de même que dans le district de Sterling, dans Colchester, et de fait dans toutes les rivières se jetant dans le golfe St. Laurent, il y ait eu diminution dans la pêche du saumon en raison du commencement plus à bonne heure de la saison de prohibition. Il y a eu sur la rivière Philippe beaucoup de pêche illégale et de tentatives de pêche illégale; les officiers de pêche ont fait de vigoureux efforts pour empêcher la chose. Il a été nécessaire en quelques cas d'établir des gardiens de nuit. Les transgresseurs ont été traités suivant les dispositions de la loi. Le garde-pêche du district de l'ouest de ce comté ne rapporte aucune poursuite; mais il se plaint de la difficulté qu'il y a de faire rendre témoignage aux gens quand il est question de faire condamner quelques voisins soupçonnés de braconage.

COMTÉ DE PICTOU.

J'ai peu de choses à dire quant au COMTÉ DE PICTOU. Quelques individus ont été arrêtés et mis à l'amende; leurs appareils de pêche ont été confisqués; mais sous ce rapport, la loi semble avoir été généralement observée. Quelques passes-migratoires ont été trouvées imparfaites, et on a dû y faire remédier; mais les déficiences n'étaient pas d'une nature bien sérieuse, et ne se rencontraient sur aucune rivière à poisson bien importante.

COMTÉ D'ANTIGONISH.

Les rapports du COMTÉ D'ANTIGONISH ont lieu de satisfaire. Ce comté est celui de toute la province qui a produit le plus de saumon, tandis que le rendement de ses autres pêches a été tout à fait bon. On ne m'a rapporté aucune violation de la loi dans ce comté.

COMTÉ DE GUYSBORO.

Les pêcheries du COMTÉ DE GUYSBORO' ont été très-abondantes cette année. Il y a eu augmentation dans le rendement de presque toutes les pêches, mais surtout dans celui de la morue, du maquereau et du homard. J'aurai occasion de reparler de la pêche du homard dans ce comté. On ne m'a rapporté aucune violation de la loi bien importante dans ce comté.

COMTÉ DE RICHMOND.

DE RICHMOND les rapports sont très-favorables. La morue, l'égrefin et le hareng ont rapporté beaucoup plus qu'en 1874 ; le saumon et le gaspareau ont donné à peu près autant que l'année dernière ; mais l'impétuosité des eaux a presque fait manquer la pêche au maquereau de l'automne. Le poisson était abondant sur la côte. On ne me rapporte aucune violation de la loi dans ce comté, si ce n'est quant à la pêche du homard encore trop petit.

COMTÉ DU CAP-BRETON.

Les rapports du comté du CAP-BRETON indiquent que la saison a été raisonnablement bonne. Aucun des trois garde-pêche du comté ne rapporte de violation de la loi. Je regrette que, n'ayant pu aller visiter ce comté, je ne puis rendre compte de l'état de ses pêcheries.

COMTÉ D'INVERNESS.

Je visitai INVERNESS en juillet, en pleine saison de pêche de rivières, et je fus agréablement surpris de trouver l'état de choses beaucoup plus satisfaisant qu'il n'avait été les années précédentes, suivant ce qu'on m'avait rapporté. Je ne trouvai aucune preuve de pêche illégale, tandis qu'elle se pratiquait en grand auparavant. Quelques digues de moulins avaient besoin de meilleures échelles à poisson ; mais somme toute, l'état de choses était satisfaisant. Il faudrait nécessairement un gardien résident à la petite rivière Cheticamp. Cette rivière est importante pour la pêche au saumon. On me rapporte qu'on y pratique sans frein la pêche prohibée. Aujourd'hui l'officier de pêcherie le plus rapproché demeure à plus de vingt-cinq milles de cet endroit.

La dernière saison de pêche n'a pas été très-fructueuse à Inverness. Le saumon, le maquereau et le gaspareau ont comparativement manqué. Cependant on croit qu'il n'en aurait pas été ainsi du saumon de la côte si le temps n'avait pas été si peu favorable. D'un autre côté la pêche de la morue a été plus abondante que la moyenne des quatre dernières années.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le résultat de la saison à VICTORIA a été à peu près le même. Le saumon de la côte a également presque manqué sans qu'on puisse guère savoir à quoi attribuer cela. La pêche aux rets du hareng et du maquereau a été aussi mauvaise, tandis que la morue a plus rapporté que les années précédentes. Lors de ma visite dans le comté l'été dernier, je trouvai les rivières dans un état satisfaisant. Le braconage a bien été quelque peu tenté ; mais en général la population semble disposée à se conformer à la loi.

Le nouveau havre du cap du Nord, dont on a déjà pu apprécier l'avantage, deviendra éventuellement une grande ressource pour les pêcheurs des environs.

Pêche du homard.

La pêche du homard exige des remarques spéciales. Depuis quelques années les sincères et ardents amis des pêcheries du pays ont craint que la capture d'une aussi vaste quantité de homards, grands et petits, dans la saison et hors de saison, pour satisfaire la grande demande des nombreux établissements de conserve qui bordent nos rivages, amènerait bientôt la complète extermination du homard en ce pays. Déjà, depuis quelque temps, les faits ont démontré que cette crainte était fondée. Il résulte de mes recherches que plus de quatre millions de boîtes de homard ont été préparées cette année dans la Nouvelle-Écosse. Le homard devient de plus en plus rare, et il est plus petit qu'auparavant ; par suite quelques-uns des établissements de conserve ont été obligés de fermer leurs portes, particulièrement sur la côte occidentale d'Halifax. À l'est, où les emplacements n'ont pas encore été ruinés par les excès, la pêche est plus florissante. Non-seulement la destruction extraordinaire qui se fait du homard tend à le faire disparaître de nos côtes, mais la continuation de cette pêche et les dépôts de rebuts qu'elle occasionne sur nos côtes font un tort considérable aux autres pêcheries.

La clause relative à la pêche du homard, intercalée dans les règlements qui s'appliquent à tous les comtés, semble impuissante à guérir le mal qu'elle était destinée à combattre. Après bien des recherches faites à l'est et à l'ouest, je suis fermement convaincu que pendant les mois de juillet et d'août les pêcheurs de homard continuent à prendre tout ce qui tombe dans leurs rets—femelles chargées d'œufs et homards plus petits que ne le permet la loi—sans aucun égard pour celle-ci. Grand nombre de propriétaires d'établissements de conserve, sinon la plupart, achètent ces homards sans plus se soucier des règlements. Quand même ils refuseraient de les acheter, le mal ne serait pas moindre ; car le jeune homard ainsi pris meurt, est jeté par-dessus bord et souille les eaux, au grand détriment des autres pêcheries. Il est tout à fait impossible d'empêcher cette pêche illégale du homard, avec le nombre insuffisant d'officiers que nous employons actuellement. Pour réussir, il faudrait qu'un gardien actif et vigilant veillât constamment sur les établissements de conserve du homard que nous avons dans la province, et même avec une pareille surveillance, il est douteux que la loi puisse être mise en vigueur dans toute son intégrité.

Mes idées sur ce sujet sont parfaitement corroborées par les officiers des pêcheries qui ont été le plus en mesure de suivre l'opération de la loi. M. Tory, le garde-pêche de Guysboro, dit dans son rapport : "D'après la multiplication des établissements de conserve du homard qui s'est opérée sur nos côtes, il ne peut y avoir de doute que cette pêche sera, avant peu d'années, sensiblement endommagée et finalement détruite si l'on ne prend des mesures efficaces pour la protéger. L'année courante a fait voir les résultats d'une pêche excessive, par l'immense quantité de homard qui a inondé le marché, faisant ainsi tomber les prix et entraînant la ruine de ceux qui s'y livraient, sans compter la destruction inutile causée par la pêche de tant de petits homards pendant les chaleurs de l'été. J'apprends de source certaine qu'un tiers des homards pris entre le 1er août et le 10 septembre sont morts avant d'arriver aux établissements de conserve, par suite de l'état de l'atmosphère qu'ils n'ont pu supporter ; en conséquence on a dû les rejeter. D'un autre côté, la chair est si molle, à cette époque, qu'il en faut trois fois plus pour former la quantité qu'on obtient dans les mois de mai et de juin. En présence de ces faits et tenant beaucoup à la perpétuation de l'espèce, je recommande vivement que l'on impose une restriction à cette pêche pendant la période que je viens de mentionner. Je recommande que l'on ne permette pas de prendre des homards qui aient moins que dix pouces de longueur, au lieu de neuf comme maintenant."

M. Anderson, le garde-pêche de Halifax-Est, fait rapport comme suit :—"Je me suis abstenu l'année dernière de dire ce que je pensais de la pêche du homard ; cette année j'y ai consacré toute mon attention. Je considère nécessaire un Acte qui défendrait de jeter dans l'eau les rebuts des factoreries de homard, car ils sont certainement nuisibles aux pêches du saumon et du hareng, vû que ces poissons ne fréquentent pas les eaux impures. On s'est plaint à moi de ce que les rets à trappe, les

“ arondelles et plusieurs chaloupes affectés à la pêche du homard sont préjudiciables aux pêcheries des côtes de l'intérieur, notamment à celle du saumon. Afin de mieux protéger le homard, je recommanderais qu'il fût défendu d'en prendre après le 31 juillet. Il est presque impossible de mettre à exécution le règlement des 9 pouces, à moins qu'il y ait un gardien préposé à chaque factorie ; dans la plupart des districts, pendant la pêche d'automne, la plus grande partie des homards n'a pas la grosseur voulue.”

Du district de Chester, M. Redden fait rapport comme suit :—“ Le homard diminue pour la raison que les pêcheurs détruisent les petits afin d'éluder la loi.” M. Jost, du district occidental de Lunenburg, dit :—“ Il est hors de doute que ce genre d'affaires (la préparation du homard en conserves) a fait son temps. La pêche continue au même endroit, sans tenir compte de l'époque ni des règlements qui assurent la reproduction, a fait et continue son œuvre. Autrefois la plus grande partie des homards que l'on prenait pesaient une livre et demie et plus, même la moyenne était de deux livres à deux livres et demie. Le homard que l'on prend aujourd'hui mesure à peine les 9 pouces mentionnés par la loi, etc.”

M. Sellon, du comté de Queen, fait rapport que “ la pêche du homard a été comme à l'ordinaire pendant la première saison, mais que le homard lui-même ne dépassait guère la grosseur exigée ;” et il parle des “ frais de voyage considérables qu'il a dû encourir pour empêcher les pêcheurs de violer la loi.” M. Ryer, de Shelburne, fait, dans un court rapport, les remarques suivantes :—“ Les pêcheurs sont d'opinion que les rets à homard tendus sur les frayères retiennent le hareng loin des baies et des havres.” Le rapport de M. Ballam, de Richmond, au sujet des amendes et confiscations encourues, démontre clairement que la pêche illégale du homard se fait sur une grande échelle dans ce district.

Je suis certain que ces vues des fonctionnaires publics sont l'écho de l'opinion générale. En présence des faits qui sont venus à ma connaissance et des représentations qui m'ont été faites, je recommande instamment que les règlements soient amendés de manière à défendre la pêche du homard qui a moins que dix pouces de longueur, à prohiber la pêche elle-même pendant les mois de juillet et d'août, et à faire fermer les établissements de conserve depuis le 31 juillet jusqu'à la fin de l'année. La première alternative, avec les amendements suggérés quant aux dimensions du homard, serait probablement suffisante et acceptée par tous les intéressés.

Règlements de pêche.

Qu'on me permette de dire que les règlements adoptés le printemps dernier ont besoin d'être révisés ; même il n'y en a pas, pour Annapolis et Antigonish, dans le genre de ceux qui ont été préparés pour les autres comtés, et dans les deux comtés qu'on a omis le besoin s'en fait aussi vivement sentir que partout ailleurs dans la province.

Quant aux amendements dont je parle, j'ai dans les pages qui précèdent mentionné quelques-uns des plus importants. D'autres sont nécessaires pour corriger certaines obscurités et ambiguïtés qu'on rencontre dans les règlements et qui sont probablement dues à des erreurs typographiques. Ces déficiences peuvent paraître triviales, mais en quelques cas elles semblent laisser aux délinquants une issue dont ils ne manquent pas de profiter. Si l'on fait la révision que je recommande, il sera désirable, pour plusieurs raisons, de rédiger plusieurs séries de règlements aussi uniformes que possible, en tenant compte des différences des localités et de la topographie.

Il y a une autre addition qu'il me paraît extrêmement désirable de faire à ces règlements. A toutes les principales stations de pêche qui se trouvent sur la côte, le nombre des pêcheurs a dépassé celui des emplacements où ils pourraient pratiquer leur industrie, et cette disproportion ne manquera pas de devenir plus grande à mesure que la population augmentera. Comme le poisson a ses endroits favoris, la valeur des emplacements de pêche varie beaucoup. Ces circonstances peuvent être la source de différends et de querelles parmi les pêcheurs. Il arrive presque toujours qu'un homme prétend avoir un droit strictement légal à un emplacement de pêche. Sa

réclamation est ordinairement basée sur le fait qu'il a été le premier, au début de la saison, à occuper l'emplacement en question, ou parce qu'il l'a occupé pendant plusieurs années. De là de fréquentes batailles à propos de ces stations.

Les difficultés que cet état de choses a produites sont arrivées au point qu'il faut absolument prendre des mesures pour les faire disparaître. Je recommande que quand des différends de ce genre s'élèveront, l'officier des pêcheries local ou une autre personne désintéressée soit autorisé à déterminer les limites des emplacements de pêche, et à un jour fixé, les adjuger tous les ans au plus offrant enchérisseur. Je ne crois pas que le produit de ces ventes serait très-considérable, je ne pense même pas qu'elles vaudraient la peine d'être faites ; mais on éviterait de cette manière les différends qui s'élèvent au sujet de l'occupation des emplacements, et quand ceux qui prétendent y avoir droit verront que leur nombre dépasse celui de ces derniers, ils tâcheront de former entre eux des combinaisons pour les occuper en commun. J'ai des raisons pour croire qu'un règlement de ce genre serait très-acceptable aux pêcheurs, car il leur sauverait, à eux-mêmes aussi bien qu'aux officiers du département des pêcheries, beaucoup de troubles et d'inquiétudes.

Système de louage.

Je ne saurais terminer ce rapport sans insister respectueusement, mais vivement sur l'opportunité de commencer au moins à louer les rivières poissonneuses de la Nouvelle-Ecosse, comme cela se pratique dans les provinces voisines du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario. Dans toutes les parties de la province où je suis allé, j'ai constaté que l'opinion en faveur de cette assimilation était bien décidée et bien tranchée, surtout parmi les citoyens les plus intelligents et les plus importants ; partout cette opinion s'est imposée à moi, sans que j'aie rien fait pour la connaître. L'effet qu'une politique de ce genre aurait pour assurer la protection des rivières et, par conséquent, pour augmenter le produit de nos pêcheries, est trop évident pour exiger de ma part de nouveaux développements. Je suis certain que s'il s'élève des clameurs, elles proviendront principalement, sinon exclusivement, de gens qui n'ont aucun intérêt dans le pays et de ceux qui constituent la classe où se recrutent les braconniers auxquels nous avons affaire.

On paraît s'attendre à ce que cette politique soit bientôt adoptée. J'ai reçu des multitudes de demandes venant de gens désireux de s'occuper de cette question d'une manière pratique. L'emplacement demandé était virtuellement et absolument improductif, mais l'appliquant se disait capable de le repeupler si on lui en accordait la possession à des conditions favorables.

Je ne recommande pas qu'on adopte de suite une mesure radicale, mais seulement un commencement, ne serait-ce qu'à titre d'essai. Pour cela on devrait choisir dans différentes parties de la province plusieurs rivières dont la fermeture au public ne porterait qu'un faible préjudice aux intérêts actuellement en jeu. Afin d'éviter toute apparence de secret ou de partialité, les emplacements pourraient être annoncés en tout ou en partie, et loués au plus offrant enchérisseur, par encan ou par soumission, pendant un certain nombre d'années. Prendre ce moyen sur une petite échelle ne pourrait faire aucun mal. S'il ne répondait pas à l'attente, on pourrait le discontinuer. Si c'était le contraire, ainsi que je l'espère fermement, on pourrait chaque année lui donner plus de développements, et alors l'œuvre commencée par les fonctionnaires, secondée par les intérêts privés, rendrait aux rivières de la Nouvelle-Ecosse la réputation qu'elles avaient autrefois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur.

P. S. HAMILTON,

Inspecteur des pêcheries, N.-E.

ANNEXE No. 12

RAPPORT DE W. H. ROGERS, Ecr., OFFICIER DES PÊCHERIES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, SUR LE RENDEMENT ET LA VALEUR DES PÊCHERIES PENDANT LA SAISON DE 1875.

AMHERST, 31 décembre 1875.

A l'hon. A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les statistiques sur la condition et le produit des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse pendant l'année 1874, et de vous faire rapport comme suit :

Les relevés, je regrette de le dire, accusent une diminution considérable, comparés à ceux de l'année dernière ; elle s'élève, en somme, à plus d'un million de piastres, et elle s'est fait principalement sentir dans la pêche du maquereau, du hareng, du saumon ; de la morue et du homard.

La faible récolte de saumon est attribuable au changement qui a été opéré dans la loi et qui a porté préjudice à cette province en prohibant la pêche de ce poisson après le 15 août, tandis qu'auparavant on pouvait le prendre en eau salée jusqu'au 20 octobre ; on a donc, par le changement en question, retranché deux mois à la saison légale. Une autre raison de la diminution dont je parle est l'erreur que les garde-pêche du comté d'Inverness ont commise dans les relevés qu'ils m'ont transmis l'année dernière, en inscrivant dans la colonne des quarts la quantité par livres, et en accusant ainsi 1,900 quarts de saumon au lieu de 1,900 livres. N'ayant, dans le temps, aucun moyen pour vérifier les chiffres, je les ai transcrits tels qu'ils se présentaient.

Le rendement du maquereau, du hareng et de la morue varie considérablement tous les ans, et leurs migrations sont soumises à des influences dont les pêcheurs les plus expérimentés et les plus intelligents du pays ne peuvent parvenir à se rendre compte.

Cependant, à l'égard du hareng, plusieurs croient que la boitte employée par les pêcheurs de homard dans leurs rets à trappe souille tellement l'eau, que ce poisson n'entre pas dans les baies quand des rets y sont tendus.

Les garde-pêche Anderson et Ryer mentionnent ce fait dans leurs rapports, et, à ce propos, je prends la liberté d'appeler spécialement votre attention sur l'opinion du garde-pêche Tory au sujet de la pêche du homard. Vous remarquerez aussi que plusieurs garde-pêche sont d'avis que si cette pêche n'est pas restreinte, elle sera bientôt épuisée. Je n'hésite pas le moins du monde à dire que cette opinion est aussi la mienne, car pendant qu'il fait son écaille, ce poisson n'est certainement pas bon à manger ; ceux qui habitent les environs des emplacements où se fait la pêche du homard n'ont jamais songé à s'en nourrir pendant cette saison, vu qu'il est insalubre et désagréable au goût. J'en parle d'après ma propre expérience, ayant passé trente ans dans un endroit où la pêche du homard se pratiquait. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement laisserait-il prendre ce poisson hors de saison et l'expédier sur le marché dans une condition malsaine ? En adoptant une époque de prohibition et des règlements plus rigoureux, on réussirait, non-seulement à avoir un meilleur article pour l'exportation, mais encore à sauver de la ruine une branche très-importante de l'industrie et du commerce. Le mode actuel n'a pas seulement pour effet de détériorer la qualité du homard, mais encore il épuise l'espèce et encombre les marchés. Le plus vite ceux qui pratiquent l'industrie du homard se décideront à s'abstenir pendant deux mois de l'été, le mieux ce sera pour eux. Je suis convaincu qu'il faudra en venir là ; sinon nous devons nous préparer à faire le sacrifice de cette pêcherie,

Le faible rendement de la morue peut s'expliquer comme suit :—sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, cette pêche se pratique entièrement dans des bateaux ouverts qui ne peuvent se tenir sur les emplacements que pendant un temps comparativement doux, et comme, cette année, il a presque continuellement venté, la pêche a été très-faible.

Je signale aussi à votre attention ce que le garde-pêche Ross dit de la pêche à la ligne dormante. Personnellement je ne connais pas ce mode de pêche, mais en général partout où il est mis en pratique, on le considère très-préjudiciable, pour les raisons que donne M. Ross.

Pour des causes dont il est impossible de se rendre compte, il n'a pas été pris un seul quart de gaspateau, cette année, dans la rivière Margaree. Ce fait est très-extraordinaire, car il n'y a dans cette rivière aucun obstacle qui puisse empêcher le poisson de monter, et jusqu'ici elle avait toujours produit de deux à quatre mille quarts par année. Nonobstant, le rendement, dans toute la province, a été à peu près égal à celui de l'année dernière. Si la Margaree n'a rien produit à l'extrême nord, la Tusket à l'extrême sud a donné le magnifique rendement de plus de 5,000 quarts (5,463), presque le double de 1874, et le triple de 1873 : accusant ainsi une augmentation rapide et continue comme résultat de la protection dont cette rivière a été l'objet depuis la mise en opération de la loi en 1869. Il est probable que le rendement de l'année prochaine sera de 10,000 quarts, car ses tributaires et les lacs sont assez grands pour produire ce poisson en quantités illimitées. Il y a cinquante ou soixante ans plusieurs gros navires venaient tous les ans y prendre de forts chargements qui constituaient un trafic considérable entre Yarmouth et les Antilles. Malgré les insinuations de certaines gens qui ne connaissent que faiblement les rivières de cette province, et en admettant que les échelles à poisson soient dans quelques comtés aussi imparfaites qu'on le prétend, il y a certainement une augmentation constante et rapide, comme on peut s'en convaincre en comparant les statistiques de 1869, 1870 et 1871 avec celles de 1873, 1874 et 1875. Les trois premières ont produit, en fait de saumon, de truite, de gaspateau et d'aloose, une valeur de \$638,062, tandis que les trois dernières ont donné \$860,306,—soit une augmentation de 35 pour 100, ou \$222,244, nonobstant la diminution qui s'est fait remarquer en 1875 comparée à 1874, et malgré le fait que la rivière Margaree n'a pas produit de gaspateau cette année, pendant qu'en 1870 elle en avait donné 6,570 quarts. Si elle avait fourni son rendement ordinaire, comme elle le fera certainement l'année prochaine, il y aurait eu \$14,000 à ajouter à l'augmentation des trois dernières années. Si ces chiffres sont exacts, et je n'ai aucune raison d'en douter, ils démontrent que les rivières de cette province se relèvent rapidement de l'état délabré dans lequel votre ministère les a trouvées il y a sept ans.

COMTÉ DE CUMBERLAND.

Le garde-pêche King fait rapport que la division occidentale de ce comté se trouve, à bien peu de choses près, dans la même condition que l'année dernière. Le saumon n'a pas été aussi abondant ; cependant sa quantité dépasse celle des années qui ont précédé la dernière. L'aloose, aussi, accuse une diminution dans la quantité ; mais les dimensions de ce poisson sont si supérieures à autrefois qu'en définitive la quantité équivaut à celle de l'année dernière. Les autres espèces de poissons ont été aussi abondantes que d'habitude, et il en a été pris autant, bien que le nombre des pêcheurs ait été moindre. Il est difficile d'amener les propriétaires de moulins à se conformer aux règlements qui concernent la sciure et les rebuts ; cependant ils ne laissent pas aller ces débris bien avant dans les rivières. Après avoir visité tous les cours d'eau dont il a la garde, M. King dit que dans son opinion la sciure ne fait pas beaucoup de tort aux bancs. Cela est dû au flux et au reflux de la marée. Cependant il y a des endroits profonds où le saumon se repose pendant son ascension et qui se remplissent de sciure. Les principales rivières ont été pourvues de passes-migratoires par les propriétaires de moulins ; mais il reste encore beaucoup à faire,

Le garde-pêche Hingley qui a remplacé M. Patton dans la division orientale de ce comté, fait rapport comme suit :—“ La rivière Philippe est difficile à protéger contre les braconniers, car ses deux rives sont couvertes sur de longues distances de buissons et de forêts de seconde venue. Après en avoir reçu l'autorisation nécessaire, j'ai engagé Timothy Patton et Wesley Mattinson comme gardiens de nuit ; ils ont été très-utiles et ont bien rempli leurs devoirs. John W. Moore a été nommé gardien de cette rivière, à la place de David Stewart, démissionnaire, et il s'est fort bien acquitté de ses fonctions. Il a saisi onze rets à saumon cet automne. Il a une dizaine de milles à surveiller ; et comme il lui faut un aide, il mérite qu'on augmente son salaire. Les gardiens de nuit et le garde Fillmore ont aussi saisi une vingtaine de rets à saumons. Le saumon a abondé dans les rivières Shinemicas et Philippe après les pluies d'automne. On en a pris dans cette dernière une centaine pour fournir du frai à l'établissement du Bassin de Bedford.

“ A part la factorie de homard de Pugwash, il en a été établi d'autres à Wallace et Tiduish. Cette dernière fut mise en opération à la fin de la saison ; mais elle a fait de bonnes affaires, malgré le peu de temps laissé à sa disposition.”

M. Hingley fait encore remarquer que l'Acte des Pêcheries défend la pêche du saumon après le 15 août, et comme ce poisson ne remonte les rivières que quand les pluies de l'automne sont passées, c'est-à-dire vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre, il s'ensuit que l'Acte décrète une prohibition totale et prive nombre de pauvres gens établis sur le bord des rivières de ce qui les aidait beaucoup à vivre ; les anciens règlements leur accordaient jusqu'au 20 octobre. L'Acte, tel qu'il s'applique à la baie de Fundy et aux côtes de l'Atlantique, donne aux habitants de ces localités tout le temps nécessaire pour faire leurs provisions, tout en protégeant le poisson. M. Hingley suggère que l'on fasse commencer la saison de prohibition pour le poisson plus tard dans les tributaires des détroits de Northumberland ou à la même époque que dans la division orientale de Cumberland.

COMTÉ DE COLCHESTER.

Le garde-pêche Pollock fait rapport qu'il n'a pas été pris autant d'aloses que l'année dernière dans la Stewiacke d'en bas, attendu que l'eau était haute quand le poisson entra dans cette rivière. Généralement l'alose fait son apparition dans la Stewiacke vers le 10 mai ; elle remonte jusqu'à 15 ou 20 milles, descend vers le 1er juin, et le 20 elle a laissé cette rivière. Pour la même raison que ci-dessus, il n'a été pris que peu de saumon ; mais après l'époque de prohibition, l'eau étant basse, on a vu ce poisson remonter la rivière en grande quantité, et des milliers sont parvenus à leurs frayères sans être inquiétés. Le poisson pris dans cette rivière l'est principalement par les habitants pour leur usage domestique, et par quelques amateurs. Une passe-migratoire a été construite sur le barrage du ruisseau de Brookfield. On a tout lieu de croire qu'elle est bonne, mais on n'a pu jusqu'ici le constater d'une manière positive.

Le garde-pêche Blair donne les mêmes raisons pour justifier le faible rendement du saumon dans son district, et il croit qu'elles ont empêché les braconniers d'exercer leurs déprédations. La manière dont la loi a été administrée contre ces délinquants l'année dernière n'a pas peu contribué à mettre fin au braconnage. Il dit aussi qu'il a visité le ruisseau Greon et qu'il en a fait une inspection complète.

Le garde-pêche Davison, du district supérieur d'Economy, fait rapport d'une diminution dans la quantité et les espèces de poissons pris cette année. L'alose, qui est le principal poisson produit par cette localité, était d'une très-belle qualité. M. Davison ajoute que la vente du poisson frais a constitué un meilleur trafic qu'auparavant, surtout dans la partie orientale de son district où le chemin de fer Intercolonial offre de plus grandes facilités que l'ouest pour expédier le poisson dans différentes parties du comté. On a fait quelques réparations aux passes-migratoires ; il en a été construit une neuve sur la rivière Portapique, et on a modifié celle qui se trouvait sur la rivière Economy. Ces passes-migratoires aideront puissamment le poisson à monter. La loi paraît être respectée, car le garde-pêche n'a eu connaissance d'aucune infraction. M. Davison espère que le temps viendra bientôt où les pêcheurs recon-

naîtront son utilité et la regarderont comme une protection au lieu d'un empiètement de leurs droits.

COMTÉ DE HANTS.

Je n'ai appris rien d'important de ce comté, excepté que la quantité de poisson qu'on y a pris est à peu près la même que l'année dernière.

COMTÉ DE KING.

Ce comté a donné à peu près le même rendement que l'année dernière. Le garde-pêche Bishop fait rapport que la pêche du gaspareau a été remarquablement bonne, ayant même dépassé celles des six dernières années. La pêche des autres espèces de poissons a été assez satisfaisante, sauf celle du saumon. M. Bishop ne peut expliquer la diminution de cette dernière. Il écrit qu'après beaucoup de difficultés il a réussi à débarrasser la rivière des barrages dont il parlait dans son rapport de l'année dernière et qui nuisaient considérablement au poisson. Celui qu'il y avait au moulin de Calder existe encore, mais il est pourvu d'une échelle construite conformément aux règlements de la Nouvelle-Ecosse. M. Bishop est convaincu que cette échelle ne sera pas suffisante pour une rivière aussi grande que la Gaspareau et ne répond pas au but que l'on avait en le faisant. En conséquence il a été décidé d'ouvrir un tiers de la rivière, ce qui fournira au poisson une passe naturelle pour parvenir à ses frayères.

COMTÉ DE DIGBY.

Le garde-pêche Morchouse fait rapport d'une diminution dans les pêches de ce comté, mais il ajoute que cette diminution est amplement compensée par les hauts prix réalisés et les ventes qui ont été faites déjà. D'autres circonstances favorables ont mis les pêcheurs dans une aussi bonne situation que les autres producteurs de cette localité. M. Morehouse fait aussi prévoir quel sera le rendement du maquereau dans la baie Ste. Marie, le poisson ayant totalement abandonné cette localité pendant les trois dernières années. La pêche de l'aloise dans la baie Ste. Marie a été très-bonne, presque double de celle de l'année dernière. La pêche au saumon dans l'Anso de Sable, qui avait été abandonnée l'année dernière, a été partiellement reprise cette année, avec des résultats qui démontrent que tout ce qu'il faudrait serait une bonne administration pour rendre cette industrie profitable. La pêche du harang dans le bassin de Digby semble s'améliorer ; mais elle est encore bien moindre qu'auparavant. Cela est d'autant plus regrettable que la partie du bassin qui se trouve dans le comté d'Annapolis a été très-productive. On ne peut assigner à cette diminution d'autres cause que les vastes dépôts de sciure et d'autres matières qui sont amenés par les eaux de la rivière à l'Ours. M. Morehouse ajoute : " Je n'ai pas été spectateur indolent pendant que les violateurs de la loi causaient tant de tort à nos pêcheurs. Celui qui enfreint la loi le plus audacieusement est E. Walsh, de la maison E. Walsh et Cie. Les amendes imposées à cette compagnie cette année se sont élevées à \$500. Des mandats d'amener sont entre les mains du connétable depuis le mois de juin ; mais grâce à de mystérieuses influences, Walsh est parvenu à sauver sa liberté et son argent, car il n'a pas encore payé un seul sou. Je regrette d'avoir à enregistrer la mort de l'un de nos gardiens, M. William Odell."

COMTÉ DE YARMOUTH.

De ce comté le garde-pêche Gardner fait rapport d'une légère diminution dans le rendement général des différentes pêches ; malgré cela, cette industrie a été très-satisfaisante, grâce aux prix élevés qu'elle a obtenus ici et à l'étranger. La pêche du homard, qui figurait pour une part importante dans les relevés de l'année dernière, a été abandonnée cette année. Les habitants construisent, à Lower Argyle, un établissement de conserve qui sera mis en opération l'année dernière. La pêche du saumon et du gaspareau, sur la rivière Tuskot, a été meilleure que celles des vingt dernières années, du gaspareau surtout. Les vieux pêcheurs disent n'avoir jamais vu autant de poisson dans cette rivière que cette année. Cet heureux résultat doit cor-

tainement être attribué au fait que la rivière a été débarrassée de tous ses obstacles. Le garde-pêche Gardner, aidé des gardiens Hatfield et Nickerson, a surveillé de très-près les digues sur la rivière Tusket et ses tributaires, et ces cours d'eau ont été libres des obstacles qui s'opposaient au passage du poisson, sauf sur la rivière Carleton où les propriétaires de moulins ne paraissent guère se soucier de se conformer à la loi, sous le prétexte que quelque chose comme une échelle à poisson suffit. Accompagné du gardien Hatfield, il visita le moulin de Carleton le 31 mai dernier, et, ayant trouvé les échelles en mauvais ordre, il donna ordre aux propriétaires d'ouvrir immédiatement les portes ou la digue du moulin. Ils demandèrent instamment qu'on leur permit de réparer l'échelle, prétendant qu'ils pourraient y pratiquer un excellent passage pour le poisson. Sur cette promesse M. Gardner et M. Hatfield partirent, après avoir annoncé que ce dernier reviendrait dans quelques jours et que si l'échelle fonctionnait bien on n'insisterait pas sur l'ordre. En effet, M. Hatfield visita de nouveau le moulin le 7 juin et, voyant que l'échelle ne donnait pas un passage suffisant au poisson, rapporta la chose au garde-pêche Gardner qui lança aussitôt un mandat. Le 14 juin, en compagnie de P. S. Hamilton, éc., inspecteur des pêcheries, M. Gardner visita de nouveau la digue, et, après avoir attentivement examiné pendant une heure, il ne vit passer aucun poisson, bien que la rivière en fût remplie. Le 14 juin, les propriétaires du moulin furent condamnés à une amende de vingt piastres et les frais qu'ils payèrent. Alors ils ouvrirent le biez de leur moulin, donnant un libre passage au poisson pendant environ une semaine, et il en monta un grand nombre. M. Gardner ajoute : " Cette rivière est très-importante, et, d'après ce que j'ai pu voir du fonctionnement des échelles à poisson, je suis d'avis ou que les propriétaires de moulins ne savent pas comment les placer ou qu'elles ne donnent pas au poisson un passage suffisant. Je n'ai pas eu de trouble avec les autres propriétaires de moulins qui ont toujours consenti à ouvrir leurs portes pour permettre au poisson de passer, et la plupart d'entre eux se sont accordés avec moi pour dire que les échelles ne suffisent pas." M. Gardner semble avoir changé son opinion depuis l'année dernière, car alors il écrivait : — " J'allai au barrage du moulin Carleton le 2 juin et amenai avec moi le gardien John A. Hatfield. Ce jour-là la rivière, en aval du barrage, était pleine de poisson, et nous avons eu une bonne occasion pour examiner le fonctionnement des échelles à poisson placées en cet endroit d'après les ordres de M. W. H. Rogers. Ce jour-là le poisson n'a eu aucune difficulté à monter. Si les propriétaires de moulins veulent bien garder l'échelle en aussi bonne condition pendant la prochaine saison de pêche, c'est tout ce qu'il faudra."

Le garde-pêche Gardner recommande la nomination d'un gardien sur la rivière Chcgoggin, car il commence à se faire une pêche considérable dans cette partie du comté, depuis l'Anse Green jusqu'à Yarmouthtown ; le gaspareau augmente sur cette rivière, et il augmenterait davantage s'il était suffisamment protégé. Les gardiens se trouvent à une distance si grande, qu'il est impossible d'avoir toute la surveillance nécessaire.

COMTÉ DE SHELBURNE.

Le garde-pêche Rycr fait rapport d'une diminution dans quelques-unes des pêches de cette année ; ainsi, par exemple, le saumon s'est fait rare et le hareng a totalement manqué. Les pêcheurs aux rets sont d'avis que les puits du homard étant pratiqués sur ses frayères, cela éloigne le hareng des baies et des havres. Il y a eu augmentation considérable dans la pêche de l'égréfin, ce qui compense pour la diminution qu'a subie celle du hareng. La pêche de la morue et des autres poissons d'eau profonde a été la même que d'habitude. Il y a, dans quelques-unes des rivières, amélioration sensible. La Shelburne compte six digues sur une distance de 12 milles, et elles ont toutes des passes-migratoires. Jusqu'ici la baie de Birchtown Round et du Ruissau des Sauvages ne présentent aucun obstacle. La rivière Clyde se trouve encore dans un triste état. Nonobstant tout ce que l'on a tenté pour faire passer le poisson par-dessus la digue de Sutherland, l'échelle est un fiasco et continuera de l'être tant que le département n'aura pas envoyé un officier compétent pour voir à la construction d'une bonne échelle, ce qui ne peut être fait que vers le milieu de l'été.

La rivière Barrington est un des meilleurs cours d'eau du comté pour le gaspareau. De grandes quantités de ce poisson remonte le Grand Lac pour frayer, distances de 12 milles de Barrington Head où se trouve le gardien, et comme il y a cinq ou six familles établies sur les bords de ce lac, il est important que l'on prépose un gardien à la protection du poisson. M. Ryer parle de Samuel Nickerson, qui demeure sur le lac, comme d'un homme qui pourrait fort bien remplir cet emploi et qui s'en acquitterait moyennant un faible salaire. M. Ryer a été obligé de faire 60 milles pour détruire une trappe à poisson qui se trouvait sur cette rivière. Il y a deux chantiers sur la rivière Jordan, et on a laissé tomber dans celle-ci une grande quantité de sciure et de rebuts qui ont eu pour effet d'empêcher le gaspareau et le saumon d'aller et venir.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche S. T. N. Sellon fait rapport comme suit :—“La pêche n'a pas bien réussi cette année, mais elle offre de bonnes perspectives pour l'avenir. Le hareng et le maquereau ont abondé, mais ils ne se sont pas montrés dans les baies et les havres; et, comme la truite manquait, la pêche à la ligne a été plus que médiocre. Bien que la pêche du maquereau sur la rivière Medway ait été faible, on peut cependant en augurer favorablement. Le premier banc de gaspareaux est venu plus tôt que d'ordinaire, et il a remonté la rivière sans obstacles. Le second, au mois de juin, a été passablement bon. Que deux bancs aient remonté la rivière, cela ressort du fait qu'un grand nombre de jeunes poissons, d'une longueur d'un doigt, sont descendus au mois d'août, et qu'au mois d'octobre on a vu plusieurs petits poissons de deux pouces, dans les étangs et les eaux dormantes, se dirigeant vers la mer. C'est un véritable plaisir pour moi de pouvoir faire rapport qu'il a été pris une bonne quantité de ce beau poisson à plusieurs milles en haut de la rivière, ce qui ne s'était pas vu depuis plusieurs années. Le saumon est arrivé dans le mois de février, et en mars il remonta la rivière sans être molesté, sauf par la pêche à la ligne et par les Sauvages. Le second banc de saumons, ou banc de juin, parut se tenir dans le chenal, et comme les passes-migratoires étaient en bon ordre, grand nombre ont sans aucun doute remonté la rivière. Dans le mois de juin un Sauvage a pris avec la ligne, à Ponhook, un saumon de vingt-deux livres; comme il était encore couvert de pous de mer, c'est une preuve qu'il n'était sorti de l'eau salée que depuis quelques heures. Le dernier jour de mai plusieurs jeunes saumons arrivèrent des frayères et gagnèrent la mer. Je ne puis dire d'aussi bonnes choses de la rivière Medway. Le saumon y arriva tard et en petit nombre; mais au mois d'octobre, une fois la saison de pêche passée, le havre se remplit de gros saumons. Le gaspareau arriva tard aussi, mais en abondance. Au ruisseau de Robinson et à Port-Joli le gaspareau a considérablement augmenté, et M. Robinson dit qu'il compte faire en quelques années plus de profits avec ce poisson qu'avec son moulin. Il ajoute qu'un bon nombre de jeunes gaspareaux ont gagné la mer au mois d'août, et il a été surpris quand je lui montrai, au mois d'octobre, plusieurs poissons de deux pouces dans l'eau calme au-dessus de la digue. C'est une preuve que deux bancs sont entrés dans ce ruisseau. Je reçois des rapports également favorables du ruisseau de Stewart, à Port Mouton, où le gaspareau a beaucoup augmenté en nombre depuis que ce cours d'eau a été soumis aux lois des pêcheries; une excellente échelle y a été placée dans le cours de la saison. La récolte du homard a été comme à l'ordinaire pendant la première partie de la saison; mais il était petit et ne dépassait guère la grosseur exigée par la loi. Les gens employés aux factoreries se conforment aux règlements; mais comme ces établissements se trouvent aux extrémités du comté et que la pêche se pratique près des côtes, il faut des frais de voyage considérables pour surveiller les gens.

“Les passes-migratoires établies sur la Medway sont très-bonnes; à preuve, c'est que le poisson remonte en grand nombre jusqu'à l'embouchure. Toutefois, quelques-unes ont besoin d'être améliorées; mais les propriétaires de moulins refusent de le faire, sous prétexte qu'elles ont reçu l'approbation de l'inspecteur des pêcheries aussitôt après avoir été faites. D'après l'ordre de M. W. H. Rogers, une belle et bonne échelle fut construite cet été à la digue Tanaock. Les frayères du saumon sur les

rivières Brookfield, Plaisante et Westfield, ainsi qu'au Chat Sauvage, seront soigneusement surveillées par les gardiens. La dernière fois qu'elles furent visitées, l'eau était trop haute pour permettre de constater la quantité de poisson qu'elles renfermaient; mais on dit qu'un grand nombre de poissons sont montés. La loi est généralement bien observée. Un individu a été condamné à l'amende pour avoir voulu empêcher le gardien d'exécuter ses devoirs; mais comme il était pauvre et que sa famille composée de jeunes enfants aurait pu souffrir s'il avait été envoyé en prison, comme d'ailleurs, le but de la poursuite était surtout de protéger le gardien, on n'insista pas sur le paiement de l'amende."

Cet excellent officier termine son rapport par les remarques suivantes:—"Bien que mon rapport n'accuse pas pour cette année une valeur considérable en argent, les apparences indiquent pour l'avenir une grande augmentation dans les pêches de l'intérieur. J'ai veillé de très près aux intérêts de ce beau comté qui compte tant de moulins et de barrages, ainsi que mon journal en fait foi, et je constate qu'il y a progrès sensible.

COMTÉ DE LUNENBURG.

Du district occidental de ce comté le garde-pêche Jost fait rapport d'une diminution dans le rendement des pêcheries, comparé avec les relevés de l'année dernière. Cette diminution s'est fait remarquer dans toutes les pêches de la côte, celles surtout du maquereau et du hareng. La pêche de la morue du Labrador a été pauvre aussi; elle n'a pas rémunéré les goëlettes qui l'ont faite: heureusement que le nombre de ces dernières était petit. La diminution dans les rapports des conserves de homard compte pour plus de la moitié dans cette décroissance. Il n'y a pas de doute que cette industrie a fini son temps. La pêche continue, sur les mêmes emplacements, sans repos et sans restrictions pour ménager le poisson reproducteur, a fait son œuvre. Autrefois la plus grande partie du homard que l'on prenait pesait de une livre à une livre et demie; même la moyenne était de 2 à 2½ livres. Aujourd'hui le homard mesure à peine les neuf pouces exigés par la loi. L'établissement de conserve de Chester a discontinué ses opérations vers le milieu de l'été de cette année. Le rendement du saumon et du gaspareau a été faible.

Une nouvelle échelle à poisson a été placée dans la digue du moulin sur la rivière Keddy. L'obstacle qui existait autrefois dans la Petite Rivière, près du pont Conquerall, et dont il était question dans mon précédent rapport, a été enlevé cette année, à même le faible crédit accordé pour cette fin par le département, par M. James E. Hebb. Ce monsieur qui est aujourd'hui gardien de ce district, a reçu ordre, de veiller à ce que la sciure et les rebuts de moulins ne forment plus d'autres obstacles de ce genre.

Du district oriental du comté, le garde-pêche Redden fait rapport d'une diminution générale. La glace a empêché le saumon d'approcher de la côte. Le homard diminue également, attendu que les pêcheurs tuent les petits afin d'éluider la loi. Le rendement des autres poissons est pauvre; mais les rapports du Labrador offrent une compensation partielle. La rivière d'Or promet un bon rendement de gaspareaux; et, avec une bonne surveillance, les rivières de cette division donneront une ample récolte. La loi des pêcheries étant nouvelle dans ce comté, il est difficile pour les officiers de l'exécuter aussi bien qu'elle devrait l'être. Toutefois, les rivières sont en bon ordre, sauf la rivière Mushamush et la rivière du Milieu qui sont obstruées par de la sciure et des obstacles naturels. La rivière Martin a été déblayée jusqu'aux frayères, et sera l'une des meilleures de cette division pour le saumon et le gaspareau. La Mushamush a une passe-migratoire en bonne condition; mais si on y laisse la sciure, le poisson ne pourra guère beaucoup augmenter dans cette rivière. Il y a dans ce district quelques petits cours d'eau, tels que le ruisseau de Narrow, le ruisseau de Kauback et la petite rivière de l'Est, qui ont besoin d'améliorations. Sous les lois de la Nouvelle-Ecosse les rets à saumon étaient employés en si grand nombre que le poisson ne pouvait remonter les rivières, et les Sauvages en plongeant tuaient pendant la nuit celui qui réussissait à s'échapper des rets. Le plongement ne peut être prévenu, à moins que l'on place des gardiens de nuit sur les rivières, car les gardiens n'ont pas trod à faire pour mettre la loi à exécution. Les rets que l'on

tendait trop près de l'embouchure des rivières empêchaient le saumon d'entrer dans celles-ci. Ces obstacles n'existent plus, et le poisson peut maintenant atteindre ses frayères. Le garde-pêche Redden recommande à l'attention du ministère la rivière du Milieu et les petits cours d'eau mentionnés plus haut.

COMTÉ DE HALIFAX.

Le garde-pêche Anderson, du district oriental de ce comté, fait rapport qu'ayant appris que la passe-migratoire sur la rivière Moser était inutile, ou que le poisson ne pouvait y passer, il a fait six voyages dans cette localité pour la remettre en ordre. Lors de sa première visite il put constater que l'ancienne passe était hors de service; en raison de l'eau haute et de la glace qu'il y avait sur le barrage, ce n'est qu'à sa troisième visite qu'il put faire commencer les réparations. Alors il s'éleva une difficulté avec les propriétaires de moulins: il s'agissait de savoir qui paierait les frais de construction de la nouvelle passe, et ils avaient abbatu l'ancienne qui avait été construite par leurs prédécesseurs. Le poisson s'étant attroué pour monter, M. Anderson n'avait guère le temps de communiquer avec les autorités. En conséquence, il promit d'obtenir du gouvernement que celui-ci paierait la moitié des frais de construction, et il engagea sa responsabilité. Sur la recommandation de M. Simonson, l'agent de la compagnie, Luson Bayer, de Musquodoboit, artisan habile, fut engagé pour construire la passe, et il dut visiter la localité deux fois avant de pouvoir la commencer; de là les frais.

Le 12 juillet le garde-pêche apprit qu'une digue de moulin située sur la rivière Tangier, à une distance de trente-huit milles, était munie d'une passe-migratoire insuffisante. Ayant aussi reçu des plaintes au sujet de braconnage et d'obstacles sur la rivière Ecum Secum, à l'extrémité est de cette division, il dut se rendre sur les lieux. Pour remédier à ce mal, il faudrait opérer un changement parmi les gardiens de la rivière Mosher et renfermer celle-ci dans le district de M. Anderson. Ce dernier s'étant donc rendu sur les lieux, trouva tout en désordre et l'endroit isolé; les habitants étaient pauvres et plaidèrent ignorance de la loi. Après avoir fait du mieux qu'il put, il revint. On remédiera à cela l'année prochaine. M. Anderson ajoute:—"Sur instruction spéciale du commissaire des pêcheries, j'allai rejoindre M. Rogers à Halifax, et avec lui je visitai chaque rivière de mon district. Je commençai mon sixième et dernier voyage le 3 décembre; mais comme les pêcheurs étaient pour la plupart à Halifax avec leur poisson, je dus y retourner pour quelques jours. Depuis je me suis surtout employé à faire le relevé du poisson, etc. Je regrette de dire qu'il y a plus de braconnage sur la Musquodoboit que sur toutes les autres rivières de mon district. Cette rivière est éminemment favorable pour la pêche au dard, car elle est fortement boisée jusqu'à son embouchure. J'ai recommandé la nomination de deux nouveaux gardiens pour la veiller. Il est pénible de remarquer le massacre qui se fait, sur cette rivière, du saumon qui n'est pas encore bon à manger. J'avais recommandé que l'on se dispensât d'un gardien dans le havre, mais je constate que quand ma présence n'est pas nécessaire ici, je suis appelé ailleurs, et, sans de bons gardiens il est impossible de veiller à l'exécution de la loi. J'ai pour moi la bonne volonté et l'appui de la partie bien pensante des habitants, et je me suis efforcé de faire comprendre à tout le monde que la loi est un bienfait que l'on ne doit pas redouter. L'année dernière je me suis abstenu de donner mon opinion sur la pêche du homard; cette année j'ai spécialement étudié cette question. Je considère nécessaire qu'il y ait un Acte défendant de jeter dans la rivière les rebuts des établissements de conserve, car ces déchets nuisent considérablement à la pêche du saumon et du hareng, ces poissons ne fréquentant jamais les eaux souillées. On s'est plaint à moi que les rets à trappe, les lignes dormantes et les chaloupes affectées à la pêche du homard sont nuisibles aux pêches de la côte, surtout à celle du saumon. Pour mieux protéger le homard je recommanderais qu'il ne fût pas permis d'en prendre avant le 31 juillet. Mettre la loi actuelle à exécution est presque impossible, à moins de placer un gardien à chaque factorie. La plus grande partie du homard que l'on prend en automne, dans la plupart des districts, n'a pas la grosseur voulue. Je suis heureux de dire que depuis quarante ans je n'ai pas vu les pêcheurs plus satisfaits et mieux approvision-

nés pour l'hiver. La pêche aux rets a manqué, mais la pêche à la ligne a été meilleure et les prix élevés que le poisson a obtenus ont été une juste récompense pour les pêcheurs industriels."

Le garde-pêche Fitzgerald fait rapport que, dans le district oriental, le rendement a été d'un tiers moindre que celui de l'année dernière. La pêche de la morue a été bonne, mais celle du hareng et du maquereau moindre, et le saumon s'est fait rare. Le printemps ayant été orageux, les pêcheurs n'ont pu tenir leurs rets en ordre. Dans la baie Margaret, l'un des plus beaux emplacements de la province, la pêche a manqué presque totalement. Autrefois on y prenait une grande quantité de saumon, de maquereau et de hareng ; mais ces poissons paraissent avoir aujourd'hui abandonné la baie.

COMTÉ DE PICTOU.

Le garde-pêche Graham fait rapport que la pêche sur les rivières et le long des côtes de son district a manqué cette année. Les échelles à poisson sur presque tous les cours d'eau ont été plus ou moins endommagées par la glace, quelques-unes même emportées. On les a réparées pour la plupart. Les règlements n'ont pas été enfreints excepté sur la rivière de l'Est, où l'on a confisqué trois rets et un canot. Ces rets avaient été tendus par des mineurs que le magistrat n'a condamnés qu'à une faible amende, parce que c'était leur premier délit. En général les habitants paraissent bien disposés à respecter la loi.

Le garde-pêche John McDonald fait rapport d'une diminution dans toutes les espèces de poissons, du saumon surtout, dans la division orientale de ce comté. L'année dernière la cause assignée à cette diminution était le froid et le retard du printemps, ainsi que les forts vents du sud. La même raison est donnée cette année, avec cette différence que les vents du sud et de l'ouest étaient plus violents, ce qui a empêché le poisson d'approcher de la côte. A l'époque de la fraie, les rivières étaient dans une meilleure condition que l'année dernière, car l'eau était plus haute ; il n'y a pas de doute qu'un plus grand nombre de poissons a dû monter aux frayères. Au commencement de l'époque de prohibition quelques personnes ont essayé, comme à l'ordinaire, d'enfreindre la loi ; mais une surveillance active les a empêché d'accomplir leurs desseins, et le saumon a pu remonter les rivières assez facilement. Une visite faite à bonne heure et un avertissement donné aux propriétaires de moulins ont eu le bon effet d'empêcher ceux-ci de jeter la sciure et les rebuts dans les rivières.

Le garde-pêche McDonald dit que le déplorable état de choses qu'il signalait à la fin de son dernier rapport, au sujet de gens qui plaçaient des rets à saumon à l'entrée des havres et à l'embouchure des rivières pendant que ce poisson gagnait ses frayères, a été heureusement obvié par le changement qu'on a opéré dans la loi. Il a dû, dans quelques cas, appliquer la loi ; les délinquants ont donné pour raison qu'ils ignoraient le changement en question. M. McDonald anticipe, pour l'avenir, les plus heureuses conséquences de cette modification.

COMTÉ D'ANTIGONISH.

De ce comté le garde-pêche Alex. McDonald ne fait rapport d'aucune différence sensible sur l'année dernière, excepté pour la pêche du saumon qui a été très-bonne. Le saumon semble augmenter dans les cours d'eau de ce comté, et comme il y a un marché tout trouvé pour lui, les pêcheurs commencent à consacrer toute leur attention à ce poisson.

Le maquereau a été très-abondant et de bonne qualité ; mais il ne mordait pas, et il n'en a été pris qu'un petit nombre de quarts. Aucune infraction aux lois n'est venue à la connaissance du garde-pêche. Les relevés de ce comté ne donnent pas la quantité du poisson pris dans ses eaux, car plusieurs bateaux étrangers viennent en prendre des cargaisons qu'ils vendent ailleurs.

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

Le rapport du garde-pêche James A. Tory pour ce comté est très-favorable cette année. Presque toutes les espèces de poisson ont subi une augmentation considérable sur l'année dernière, surtout la petite morue, le maquereau et le homard. En somme,

ça été une saison très-prospère pour tous ceux qui ont fait la pêche. A en juger par les établissements de conserve qui se multiplient sur la côte, il n'y a pas de doute que la pêche du homard sera bientôt sérieusement compromise et finalement détruite, si l'on ne prend des mesures pour la protéger. La présente année a donné d'amples preuves d'excès de pêche, si l'on en juge par la quantité du homard qui encombrerait le marché, et par la destruction qu'on en a faite en le prenant pendant les fortes chaleurs de l'été. M. Tory a appris de source certaine qu'un bon tiers du homard pris entre le 1^{er} août et le 10 septembre est mort avant d'arriver aux établissements de conserve, grâce à l'influence de l'atmosphère sur les faibles écailles dont la plupart étaient recouverts; par conséquent ils sont devenus hors de service et on a dû les jeter. A cette époque la chair est si faible et si molle qu'il faut trois fois autant de homards pour former le même poids qu'il a aux mois de mai et juin. En présence de ces faits et pour l'avantage de tous les intéressés, M. Tory recommande que l'on défende la pêche du homard pendant la période plus haut indiquée; il est certain que les propriétaires d'établissements et les pêcheurs s'en trouveraient bien. Si le système actuel est continué, la pêche sera bientôt détruite et les fabricants qui ont placé des capitaux dans cette industrie seront obligés de s'en aller ailleurs, de sorte que les pêcheurs se trouveront privés d'une source de revenus et des moyens de soutenir leurs familles, sans compter la perte que le Canada éprouvera. M. Tory recommande encore qu'il soit défendu de prendre le homard de moins de dix pouces, au lieu de neuf comme d'après les règlements actuels. Il n'y a eu aucune infraction importante des lois en ce qui concerne les pêcheries des rivières, et d'après tous les renseignements qu'il a recueillis, M. Tory croit que le poisson qui fréquente les cours d'eau placés sous sa juridiction augmente rapidement.

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche G. E. Ballam fait rapport que les pêcheurs des côtes de sa division ont bien réussi cette année. L'égréfin et le hareng ont dépassé en nombre celui de l'année dernière; le gaspéreau et le saumon sont restés à peu près les mêmes. La pêche du homard a donné un très-bon rendement. La pêche du maquereau d'automne a manqué, à cause des gros temps du mois de novembre qui ont fait perdre les rets et ont empêché les pêcheurs de les retirer au moment où ils étaient remplis. En somme, cependant, la pêche générale a réussi, et le poisson a obtenu de bons prix. Il en a été vendu une grande quantité pour de la boitte. Il n'a été fait cette année, dans le district de M. Ballam, aucune plainte au sujet des pêcheries des rivières.

D. Cameron, garde-pêche de la division orientale de ce comté, fait rapport qu'il y a eu une légère diminution dans quelques-unes des espèces de poisson, mais qu'en définitive l'augmentation générale a été considérable sur le rendement de l'année dernière. La plus notable est celle qui s'est fait remarquer dans la morue et l'huile de morue; celle de la morue a été de deux mille quintaux, et celle de l'huile d'environ mille gallons. Les pêcheurs ont donc recueilli une récolte plus abondante que l'année dernière. Les hauts prix obtenus ont puissamment contribué à amener cet état de choses. M. Cameron ne fait rapport d'aucune infraction à la loi dans son district.

COMTÉ DU CAP BRETON.

M. McDonald, l'un des garde-pêche de ce comté, fait rapport que les rivières sont bien fournies de poissons qui se rendent aux frayères et qui franchissent aisément les passes-migratoires. La pêche du maquereau et du hareng a été bien au-dessous de la moyenne, ces poissons n'étant pas venus sur la côte comme auparavant. La morue a mieux donné que les années dernières, et les pêcheurs s'en sont donné avec plus d'ardeur. Les factoreries de homard de Main-à-Dieu et Gabarus n'ont pas fait beaucoup cet été, partie à cause de la dépression que cette industrie a subie, et partie en raison de l'abondance de la morue qui rapportait plus de profits aux pêcheurs. La factorerie de Louisbourg a discontinué ses opérations l'automne dernier, et elle chôme encore. Les habitants commencent à comprendre la loi et les règlements, et, par suite, ils savent mieux les respecter.

Le garde-pêche Barrington fait rapport d'une légère augmentation dans la pêche de la morue et du hareng de son district; pour les autres poissons la quantité en a été la même que l'année dernière, bien qu'un plus grand nombre de goélettes et d'hommes fussent employés à la pêche. M. Barrington constate que l'on ne prend pas autant de hareng aujourd'hui qu'autrefois, et il en assigne la cause aux espèces de rets que l'on employait dans ce temps-là. Si c'est vrai, l'on vient d'obvier à cette cause en établissant une uniformité dans la confection des rets. Il faut espérer que ce changement et d'autres précautions qui vont être prises feront bientôt renaître cette importante industrie. Grand nombre de bateaux ont fait la pêche sur la côte cette année, mais ils n'ont guère réussi; le poisson abondait, mais ne mordait pas. M. Barrington parle très-favorablement des dispositions des habitants à l'égard de la loi, et il dit qu'il n'a jamais eu de trouble avec les pêcheurs ou avec les propriétaires de moulins. Il n'a qu'à faire connaître ce que la loi exige, et ils s'y conforment avec empressement. Plusieurs fois il a visité les emplacements de pêche le dimanche afin de voir s'il y avait des rets tendus, mais il n'a jamais pu constater une illégalité.

Le garde-pêche Francis Quinan, en faisant la comparaison de plusieurs années, trouve une balance en faveur de la dernière. Le saumon et le maquereau ont manqué, il est vrai; mais, d'un autre côté, il y a eu augmentation dans le hareng, la petite morue, l'égrefin et l'éperlan. Du magnifique banc de hareng qui a l'habitude de visiter la rivière Sidley entre le 1er et le 20 juillet, il n'y a pas eu de trace cette année. Un amas d'obstacles qui s'était formé dans le ruisseau Noir a causé beaucoup de troubles, et après avoir vainement essayé d'obtenir l'aide gratuite des voisins, M. Quinan a dû faire quelques déboursés dont les détails ont été transmis au département. M. Quinan mentionne aussi une échelle à poisson qu'il a fait construire sur un autre des principaux cours d'eau. Il ajoute qu'il n'a en connaissance que d'un seul cas de braconnage, mais qu'il n'a pu recueillir une preuve suffisante pour trouver le délinquant coupable.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche Donald McRae, fils, fait rapport d'une amélioration sensible sur les rivières à saumon de son district; tous les ans le nombre des saumons qui visitent les frayères est de plus en plus considérable. Cet heureux résultat est évidemment dû au sage système de protection que comportent les dispositions de la loi. Il n'y a plus lieu de douter, à présent, que cette source de richesse se rétablisse promptement. La plupart des gardiens font des rapports favorables sur leurs districts respectifs. En général le public comprend aujourd'hui qu'une stricte observation de la loi est toute dans son intérêt; de là vient qu'il est plus facile de la mettre à exécution. La pêche aux rets n'a pas été bonne pendant la première partie de la saison, mais elle s'est ensuite améliorée, et en définitive elle a produit son rendement ordinaire.

COMTÉ D'INVERNESS.

De la division occidentale de ce comté le garde-pêche John Cameron fait rapport que la pêche générale a été moindre cette année que l'année dernière. Aucune infraction des lois n'a été portée à sa connaissance. Quelques-uns des gardiens ont bien fait leurs devoirs, mais il regrette que d'autres n'y aient pas apporté le même soin. On a eu d'abord quelque difficulté à empêcher les propriétaires de moulins de jeter la sciure et les rebuts dans les rivières; mais après avoir été menacés de l'amende, ils ont fait des boîtes pour y jeter les rebuts. M. Cameron dit que les rivières suivantes manquent de gardiens: "Graham, McDonald, McDougall et Petite Judique, ainsi que deux autres à Whyhogomah." Une bonne passe-migratoire a été construite à Mabou S. E., par M. Benjamin Worth; mais celle que M. Colin Chisholm a faite à Mabou S. O., est une misérable construction qui a besoin d'améliorations. Il faudra s'occuper de M. Donald Cameron qui refuse de se conformer à la loi sous ce rapport, à la rivière aux Habitants.

M. A. Ross, garde-pêche de la division septentrionale, fait rapport que dans quelques stations la pêche de la petite morue a été plus considérable que l'année dernière, et un peu moindre à d'autres, mais qu'en somme le rendement a été de la moyenne ordinaire. Si l'automne n'avait pas été aussi orageux, il est probable que ce district

aurait eu pour la petite morue une des plus abondantes saisons qu'ont eût jamais connues. Le maquereau et le hareng ont été rares, ils ont même manqué complètement. On a pris quelques saumons sur la côte, mais il a été rare dans la rivière Margaree. Des amateurs américains qui sont venus visiter cette localité s'en sont retournés désappointés. Autrefois la conserve du saumon donnait de l'emploi à plusieurs personnes et rémunérait ceux qui se livraient à cette industrie; mais cette année les établissements ont dû cesser de fonctionner à cause de la rareté du poisson. La pêche du gaspareau a totalement manqué cette année, et on n'en connaît pas la cause. Voici ce que dit le garde-pêche Ross au sujet de l'emploi des arondelles dans les baies et sur la côte: "Après avoir bien étudié la question, j'en suis venu à la conclusion qu'elles sont extrêmement préjudiciables aux pêches sur la côte, pour les raisons suivantes: les arondelles sont placées le samedi et laissées tendues le dimanche; grand nombre de poissons s'en échappent si mutilés, si déchirés qu'ils meurent dans l'eau. Un autre mal résultant de l'emploi de l'arondelle, c'est la pratique de chasser le poisson partout où cet appareil est tendu. Quelques-uns des plus vieux pêcheurs du comté me disent que la petite morue fraie dans ces baies et le long des côtes. Si c'est le cas, et je n'ai aucune raison d'en douter, le plus tôt ce mode de pêche sera aboli le mieux ce sera pour notre pays, car ce ne sont pas nos pêcheurs, mais bien les Américains qui retirent le plus de profits de l'emploi de l'arondelle. Représentez-vous une flotte de quarante bateaux pêcheurs ayant chacun cinq arondelles munies de cinq ou six cents hameçons, et voyez avec quelle rapidité ils balayeront les emplacements de pêche de toutes les espèces de poisson, prenant le frai et la femelle avec le reste." M. Ross parle très-favorablement des gardiens de sa division. Bien qu'ils aient eu peu de chose à faire cette année, ils sont bien déterminés à remplir leurs devoirs. Il n'y a eu qu'une seule infraction aux lois, et faute de preuve, l'accusé n'a pas été trouvé coupable. Un certain nombre de moulins ont été construits dans ce district cette année; sous la direction du garde-pêche Ross, on y a attaché des boîtes pour empêcher la sciure et les rebuts de tomber à l'eau. Il paraît y avoir une autre incommodité contre laquelle la loi n'a pas pourvu: la menue paille et les écales provenant des moulins à blé sont jetées dans les rivières et les cours d'eau.

RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DES PASSES-MIGRATOIRES DANS LES COMTÉS DE L'OUEST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Au commencement de juillet je reçus de P. S. Hamilton, écuyer, inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, l'ordre de faire la tournée des comtés de Cumberland, de Colchester et de Pictou. Toutefois, avant de partir, je reçus aussi l'ordre d'aller rencontrer, à Halifax, le commissaire des pêcheries qui me donna instruction d'inspecter les comtés de Halifax, Lunenburg, Queen, Shelburne, Annapolis, King, Hants et Pictou. Je partis, et j'ai maintenant l'honneur de faire rapport comme suit:

COMTÉ DE CUMBERLAND.

La rivière Wallace, naguère l'un des plus beaux cours d'eau à saumon et à truite de la Nouvelle-Ecosse; mais comme cet Acte a été changé l'hiver dernier, j'ai forcé qu'il y ait dans ce comté, a été totalement ruinée par les digues de moulins. Les autorités locales l'avaient exemptée de l'opération de la loi des pêcheries, en vertu de l'Acte le propriétaire des deux digues inférieures de construire de bonnes échelles, et comme il y a encore quelques poisson dans la rivière, j'espère qu'ils pourront remonter. Avec un peu d'aide de l'établissement du bassin de Bedford, ce cours d'eau pourra redevenir aussi productif qu'autrefois, d'autant plus que les facilités qu'il offrait aux chantiers sont épuisées. Il sera nécessaire d'y nommer un gardien. La digue d'Oxford, sur la rivière Philippe, étant presque entièrement construite de broussailles et de gravier, il a été très-difficile d'y pratiquer une passe-migratoire et de la placer de manière à ce que la glace ne l'emportât pas au printemps. L'année dernière on avait fait une passe-migratoire sous le moulin; mais, pour une raison ou pour une autre, le poisson

ne s'en est pas servi, et il faudra en construire une autre l'été prochain de l'autre côté de la rivière. Il y a des passes-migratoires sur les deux digues suivantes en amont d'Oxford. La passe-migratoire de la digue de Brownell, sur la rivière Shinemicas, a été emportée par la crue des eaux. J'ai notifié les propriétaires, l'été dernier, d'en construire une autre ; mais ils ne l'ont pas fait, et l'eau étant trop haute quand j'y suis retourné ce printemps, j'ai remis à l'année prochaine d'en faire construire une autre. Il y a absolument besoin d'un gardien sur la Pugwash. Cette rivière était autrefois très-fréquentée par le gaspareau, et quoique les abus et la négligence en aient beaucoup diminué l'importance, il y entre encore assez de poisson pour faire espérer qu'elle sera bientôt replacée dans son ancien état.

Dans la partie occidentale de ce comté les échelles sont en bon ordre. Une ou deux auront besoin de réparations l'été prochain. Je verrai de plus près à cela le printemps prochain, quand le poisson sera dans la rivière.

L'époque de prohibition, pour la pêche du saumon, que détermine l'Acte des pêcheries actuel, s'étendant du 15 août au 1er de mars, équivaut à une prohibition totale pour les rivières qui se déchargent dans le détroit de Northumberland, car le poisson n'y entre qu'à la fin de septembre. Je crois qu'on pourrait faire quelques règlements pour permettre aux habitants de prendre ce poisson, sujets à certaines restrictions, jusqu'au 15 octobre, car il ne fraie qu'après le 1er novembre.

Les propriétaires des moulins ont été notifiés que la loi concernant la sciure sera mise en vigueur l'été prochain, et j'ai tout lieu de croire qu'ils s'y conformeront en temps et lieux.

COMTÉ DE COLCHESTER.

Dans ce comté les passes-migratoires sont en bon ordre, et le poisson peut remonter sans le moindre obstacle. Une nouvelle passe fut construite l'été dernier sur la digue inférieure de la rivière de Waugh, et elle fonctionne bien. Avant la mise en vigueur de l'Acte amendé des pêcheries, on prenait le saumon sur la côte au moyen de rets ; par conséquent il ne pouvait entrer dans les rivières : cela créait beaucoup de mécontentement parmi les habitants d'en haut. La loi actuelle a corrigé ce défaut, et les gens sont satisfaits maintenant. Le saumon a été plus abondant cette année, dans la rivière de Waugh, que pendant les quinze dernières années. On n'a pas découvert le plus léger cas de braconnage, ce qui ne s'était jamais vu jusqu'ici. La nouvelle passe-migratoire pratiquée sur la digue du moulin de Balfour est excellente ; le poisson remonte aux frayères sans le moindre obstacle, et nul doute qu'en peu d'années le saumon sera abondant.

COMTÉ DE HALIFAX.

J'ai fait une soigneuse inspection de tout ce comté, et j'ai trouvé la plupart des passes-migratoires en bon ordre. A Lawrence Town le nouvel aboideau gênait le passage du poisson à certaines phases de la marée ; j'ai fait pratiquer un trou d'un pied carré dans l'une des portes, ce qui, j'espère, fera disparaître la difficulté. Quelques-uns se sont plaint que les pêcheurs avaient l'habitude de tendre les rets en travers du débouché du lac Porter, et prenaient ainsi tout le poisson. Ces plaintes n'étaient que partiellement fondées, et le garde-pêche local, M. Anderson, va régler cette affaire le printemps prochain, en sorte qu'on peut s'attendre qu'il n'y aura plus de troubles. Le gaspareau et l'aloise n'ont pu passer la passe-migratoire de Musquodoboit, bien que le saumon y parvint facilement quand l'eau n'était pas trop haute. L'obstacle a été subseqüemment enlevé, grâce à certaines améliorations signalées par le commissaire des pêcheries.

La passe-migratoire qu'il y a sur la digue du moulin de B. Young et Cie., dans le Havre aux Navires, permet au gaspareau et à la truite de monter par-dessus une digue de dix-huit pieds de hauteur. Puisqu'il en est ainsi, le saumon ne saurait avoir de difficulté à passer, car il y a assez d'eau pour cela. Quelques personnes prétendent que le saumon ne monte pas ; si c'est vrai, c'est incompréhensible, car il ne saurait y avoir de meilleure passe que celle-là. Une nouvelle passe-migratoire a été construite sur la seule digue qui traverse la rivière Tangier, située à dix milles dans les bois. Je l'ai examinée et trouvée bonne, et je crois que le poisson peut y monter sans difficulté.

Elle a été construite sous la direction de M. Anderson et diffère un peu du modèle fourni par le département, et j'incline à croire que la différence sera tout en sa faveur. La passe-migratoire sur la digue de Chisholm et McFarlane, à Sheet Harbour, est une excellente construction quand elle est tenue en bon ordre. Lorsque j'y suis allé elle était en mauvais état, mais je l'ai fait réparer de suite. Il faudrait dépenser à peu près \$200 sur le tributaire occidental de cette rivière pour faire sauter les rochers des chutes et faciliter la montée du poisson. C'est une belle rivière et cette dépense serait un bon placement.

La nouvelle passe-migratoire construite, sous la direction de M. Anderson, sur la digue qui barre la rivière Mosher, est excellente, et le poisson de toutes espèces peut la remonter facilement. Il y a une bonne passe naturelle sur la rivière Ecum Secum, et il n'y en a pas besoin d'artificielle. Les propriétaires de moulins, à Halifax-Est, ont été notifiés de ne pas violer la loi relative à la sciure et aux rebuts, car on poursuivrait les délinquants le printemps prochain. Je n'ai aucun doute que la loi soit généralement observée.

Toutes les digues sur les rivières Indian et Ingraham ont été munies de passes-migratoires par MM. Todd et Polley et Duncan et Webber, propriétaires de moulins; lesquels ont disposé de la sciure et des rebuts de moulins conformément à la loi. On a aussi construit une passe-migratoire à Hubbard's Cove, qui répondra à l'objet de sa destination, quoiqu'elle pouvait être meilleure. Il faudrait dépenser au moins deux cents piastres pour obtenir un passage suffisant pour le poisson sur la rivière de Neuf Milles à Margarets Bay. Le petit moulin situé à l'établissement des Nègres, sur le chemin de Margaret's Bay, n'a pas encore été muni d'une échelle. Je n'ai pu voir le propriétaire qui était absent lors de ma visite; mais je m'occuperai de la chose au printemps. Comme il faudrait un octroi d'argent par le gouvernement pour faire disparaître certains obstacles qui s'opposent à ce que le poisson remonte la rivière Sackville, on a remis à l'été prochain la question de construire des passes, alors que les propriétaires de moulins construiront celles qui seront nécessaires. Il y a un passage ininterrompu pour le poisson en amont de la rivière Shubenacadie jusqu'aux lacs, mais la rivière est couverte de rets durant la saison de la pêche. Le garde-pêche O'Brien, dont la juridiction s'étend maintenant jusqu'au comté d'Halifax, va exercer une stricte surveillance sur les contrevenants à la loi.

COMTÉ DE LUNENBURG.

La plupart des échelles à poisson dans ce comté sont dans une bonne condition. Celle qui se trouve sur la rivière Mushamush n'a pas été construite d'après les instructions données; elle répondra, je crois, à l'objet de sa destination. J'ai eu nécessaire de nommer des gardiens de nuit sur la rivière d'Or et sur une ou deux autres rivières, afin d'empêcher la pêche en contravention avec la loi. Il y a de bonnes échelles sur les deux digues de Davidson, sur la rivière Lahave. Celle que l'on a construite l'an dernier sur la digue, inférieure est bonne, mais il faut réparer l'ancienne sur la même digue, près du rivage. La rivière est tellement large ici que les deux échelles devraient toujours être en bon état. J'ai fait construire une nouvelle passe-migratoire sur la digue Cook, la plus rapprochée en amont de celle de Davidson. Il y a tant de bois sur cette rivière, que je crains que le poisson ne puisse pas beaucoup augmenter en nombre d'ici à plusieurs années. La rivière est couverte de pièces de bois durant la saison de la pêche sur un parcours de vingt à trente milles, et elles sont tellement serrées que le poisson peut difficilement trouver une issue entre elles. On a fait disparaître l'obstacle sur la Petite Rivière, et le poisson peut maintenant remonter la rivière sans aucune difficulté.

COMTÉ DE QUEEN.

La rivière Medway a maintenant un nombre suffisant de passes-migratoires, et la pêche illégale ne se fait plus aujourd'hui comme par le passé. Le poisson augmente rapidement en nombre. Je regrette de dire que la rivière Liverpool n'indique pas un pareil progrès. Les passes sont bonnes, mais comme elles sont placées sur un côté seulement de la rivière, une partie du poisson seulement peut les trouver; la rivière est

assez large pour nécessiter la construction d'une autre passe-migratoire. M. Ford, le gardien local des pêches, en a fait construire une sur la digue intermédiaire. Une autre a aussi été construite sur la digue inférieure, mais les eaux s'élevèrent tellement avant qu'elle fut terminée, que l'on dut suspendre les travaux jusqu'au printemps. Ces deux échelles auraient pu être posées en même temps, si leur construction n'eût pas exigée l'inspection personnelle de M. Ford. Celle qui est terminée est excellente et durera bien des années, je n'en doute pas. M. Sellon est un officier actif. Il exerce une surveillance sévère et fait respecter la loi. La question de la sciure de bois est très-importante dans ce comté pour les propriétaires de moulins, car il leur faudra la faire transporter à grands frais, si on ne leur permet plus de la laisser tomber dans la rivière. Ils devront, d'ici à l'été prochain, prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la loi. Ils ont été avertis que la loi sera alors mise en vigueur, s'ils ne reçoivent pas d'instructions à l'effet contraire.

COMTÉ DE SHELBURNE.

A une ou deux exceptions, les passes-migratoires de ce comté sont dans une condition très-peu satisfaisante. Il y a une très-bonne passe pour le poisson à l'entour de l'extrémité de la digue inférieure; mais l'échelle de la passe supérieure a été brisée par la glace, et l'eau était trop haute, à l'époque de ma visite, pour pouvoir la faire réparer. Rien ne pourra être fait avant l'été prochain. Il y a une bonne passe pour les gaspareaux à l'extrémité de la digue sur la rivière Roseway, mais pas pour le saumon; il faudra réparer l'échelle l'été prochain. Les passes sur la rivière Clyde sont de très-peu d'utilité; elles n'ont pas été bien construites ou localisées, et il faudra les reconstruire l'année prochaine. Les propriétaires de moulins ont été avertis que les personnes qui jetteront de la sciure de bois ou des rebuts de moulins dans les rivières seront poursuivies conformément à la loi. Comme l'eau était trop haute dans les rivières pour pouvoir réparer les échelles à poisson, je décidai de ne pas me rendre à Yarmouth et Digby, et je revins à Halifax afin de voir à ce que mes instructions au sujet de la construction des échelles fussent bien remplies, et de pouvoir faire rapport sur l'ouvrage fait, conformément aux instructions du commissaire des pêcheries.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

J'ai visité le nouveau moulin de M. Morton sur la rivière Annapolis, mais l'eau était tellement haute que je n'ai pu voir la passe-migratoire construite sous la direction de M. Carty; elle était complètement recouverte par l'eau. Je doute beaucoup qu'elle soit de quelque utilité; car si elle eût été bien construite, elle ne devrait être dans aucun temps recouverte par l'eau. L'échelle posée sur la digue du moulin de M. Beal, le plus rapproché de celui de Morton en amont, sous ma direction, est bonne, et le poisson peut facilement la remonter. Il y a aussi une échelle sur la digue en amont des chutes Nietaux, construite sous la direction de M. Carty; mais elle était recouverte d'eau, de sorte que je n'ai pu la voir. Je pense cependant qu'elle a besoin de quelques améliorations. Le département ayant donné instruction au surveillant, il y a trois ou quatre ans, de mettre en vigueur les clauses de l'Acte des pêcheries relativement à la sciure de bois et aux rebuts des moulins, les propriétaires de scieries ne laissent plus tomber à l'eau la plus grande partie de ces matières.

COMTÉ DE KING.

Il n'y a qu'une seule rivière dans ce comté qui soit obstruée par les digues de moulins—celle des Gaspareaux,—elle est attentivement surveillée par M. Bishop. La seule digue qui existe sur cette rivière a une bonne passe-migratoire; mais il faudra la réparer l'été prochain.

COMTÉ DE HANTS.

Les passes-migratoires de Hants sont toutes excellentes, autant qu'on peut en juger sans voir le poisson y passer. La loi relative aux passes-migratoires n'a pas été mise en vigueur sur la rivière Ste. Croix, par ordre de M. Venning, il y a quelques années, et je suis d'avis qu'il sera difficile de construire des passes-migratoires dans les digues sur cette rivière, vu que les digues sont très-hautes et que la débâcle y est

très-forte. Des passes-migratoires ont été construites, il y a cinq ou six ans, mais elles ont été emportées le printemps suivant. M. Venning donna là-dessus instruction à M. Burnham de laisser les choses en suspens, en attendant de nouveaux ordres.

COMTÉ DE PICTOU.

Les passes-migratoires de ce comté ont grandement besoin de réparations. Celles qui se trouvent sur la rivière Jean sont entièrement brisées et devront être reconstruites l'été prochain.

L'officier provincial, qui doit pouvoir mieux juger de la construction et de la localisation des échelles à poisson que les inspecteurs locaux, devrait, si cela était possible, visiter chaque échelle une fois l'an, afin de s'assurer si elles sont en bon état, et si des changements et améliorations sont nécessaires.

Je suis convaincu qu'il serait avantageux de construire sur la plupart des grandes rivières une seconde échelle, et dans quelques cas, une troisième, car il semble qu'une partie du poisson seulement trouve les passes dans les grandes rivières telles que la Lahave dans le comté de Lunenburg ou la Mersey dans le comté de Queen.

On devrait faire une enquête complète, l'été prochain, sur l'état des passes-migratoires dans toute la province du Nouveau-Brunswick, et je recommande fortement que l'officier inspecteur, quel qu'il soit, ait à sa disposition une voiture pour aller visiter toutes les rivières, digues, etc., ce qui lui coûtera moins cher que d'autres moyens de transport, et il aura de plus tout le loisir nécessaire pour surveiller la construction ou pour examiner le fonctionnement des passes; il pourra encore visiter plus facilement les endroits les plus éloignés—et il aura de fait plus de temps à sa disposition pour connaître parfaitement tous les besoins de la division dont il a la surveillance. Je regrette de n'avoir pu partir plus à bonne heure, car j'aurais pu faire construire dans les digues un plus grand nombre d'échelles améliorées avant que les pluies d'automne commençassent à tomber. Je recommande aussi que l'officier inspecteur commence sa visite dans les premiers jours de mai l'an prochain, afin de suivre le poisson qui se dirige alors à l'est, et d'examiner les améliorations dont peuvent avoir besoin les échelles.

Les gaspareux pénètrent dans la rivière Yarmouth plusieurs semaines avant de faire leur apparition au Cap-Breton. L'officier devrait donc commencer sa visite à cet endroit.

Il faudrait aussi amender plusieurs des règlements relatifs à la pêche locale, et il sera nécessaire aussi de fixer la limite entre l'eau fraîche et l'eau salée, en vertu de l'Acte des Pêcheries, et de défendre la pêche avec des rets dans l'eau fraîche sur la plupart des grandes rivières. Si l'on donne l'attention voulue à ces différents points, et si l'on obtient une connaissance plus exacte des besoins de la pêche, on fera plus que compenser les dépenses d'un voyage à travers toute la province. Il y a beaucoup à apprendre et il reste beaucoup d'améliorations à adopter pour la pêche du pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. ROGERS,
Officier des pêcheries.

ANNEXE No. 13.

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1875.

DISTRICT.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.						
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.		Saumon, quarts.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, quarts.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, quarts.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.						
			\$			\$			\$								
Cumberland					41	1775	136	2915	3475	10	314	19850			33		1720
Colchester					119	3405	231	22927	4460	29	8900	20300					50
Hant					38	1950	70	6200	2750	7	720	75					82
Kings					62	1232	266	11628	4730	20	2280	5300			25		5980
Annapolis					173	4830	339	6353	3216	14	1195	3000					5735
Digby	190	1818	66700	1169	568	14900	1106	20770	14800	25	4050	5100			381	400	8570
Yarmouth	78	3419	140250	908	389	9153	6404	19880	7680			12950			347		2076
Shelburne	74	3225	134600	806	913	28162	2221	129703	32479	9	9400				4675		3385
Queen	10	461	32900	123	315	7436	1064	18680	10753			29970			76		2749
Lunenburg	102	5610	276200	1343	1592	55000	2215	263300	137800			6350	2150		21300	300	18700
Halifax	72	1674	49175	404	1841	61459	2166	184090	40826			128885			14090		22571
Pictou					71	1232	147	11549	8702			66945			34		399
Antigonish	10	484	13920	132	202	5800	600	16000	8060			120	142000	600	70000	3790	2450
Guysborough	45	2064	64650	246	969	26248	1890	155730	87609	60	1450	174	8562	280	960	15950	5016
Richmond	79	2860	84300	651	838	18375	1815	103490	45275			192	4400	300	8100	16825	16970
Cap Breton	16	477	660	110	480	12730	925	40891	20123			200	10420	13000	43400	4666	8864
Victoria	11	215	4390	51	483	9940	918	21614	15818			145			2240	3805	6820
Inverness	17	577	14427	140	225	20600	1049	37735	16756	30	131	256	1200		5238		3145
Total	615	22864	882422	5813	8619	284227	17906	1073455	465312	204	28439	1335	465232	16330	124600	91235	21400
																	121338

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—*Suite.*

DISTRICT.	ESPÈCES DE POISSON.															PRODUITS DU POISSON.			VALUEUR.
	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, quartés.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, quartés.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, lbs.	Ptétan, lbs.	Alose, quartés.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, quartés.	Huitres, quartés.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gall.	Guano de poisson, ton ^s	Pois. employé comme engrais, quartés.	
																			\$ cts.
Cumberland...	100	832	1260		550	510		5600	1920	550	3450	12200		60	274000	432	25		108,193 30
Colchester	300	90	150						3022	200	2720	25200		10				10	31,772 70
Hants	150								950							120			9,393 50
King	3800	600	1375		250	100	25000		805		1500	4000	20			33			44,095 20
Annapolis	23550	20	1450		511	1180	84200	43100	10	2000	1200					1900	352	200	58,453 50
Digby	7500		36890	278	15946	5900	760007	20200	1200		400	26000	42	12	9500	39423		550	362,664 87
Yarmouth		5463	69778	7	2872		210150	34150	8		3260	23400	357			21278	241		376,594 80
Shelburne		1229	66112	81	5140		1366227	15000					51		1156000	50450			770,261 62
Queen		463	14165		230		87240								238000	12803			151,934 60
Lunenburg		866	77550	350	12390	5070	585500	234300	40		16160	11600	135		172000	58734	117	513	820,875 70
Halifax		234	41698	247	267		184984	56175				120600	91		1163300	23313			757,718 74
Pictou			221			55						9000	12	152					14,213 50
Antigonish		940	1950	10		1500	58100				600	400	250	1400		600	910	82	117,615 00
Guysborough		440	23250	10	85	300	10310	71900			16000	3000	10		1135464	13975			630,561 05
Richmond		1280	38208	142	530	480	23420	10200	20		1240	7400	475	10	274020	44253		80	517,994 05
Cap Breton		580	32370				197000	57300	1		5100	29600	237	11	89110	21069			286,757 45
Victoria			17910			100	128800	2370							11128	10571			152,773 85
Inverness	300	200	60006	76		1490	124340	6620			5000	90900	51		1000	22102			359,978 15
Total	45700	13237	484342	1201	38771	16685	3845278	556915	7976	2750	56630	365300	1731	1655	4524122	321366	817	1353	\$5,573,851 58

RÉCAPITULATION

Du produit et de la valeur des pêcheries de la province de la N.-Ecosse, 1875.

Espèces de poisson.	Quantité.	Taux.		Valeur.
		\$	cts	
Morue.....	484,342 qtx.....	4	25	2,058,453 50
Hareng.....	121,338 quarts.....	4	00	485,352 00
do fumé.....	45,700 boîtes.....	0	25	11,425 00
Maquereau.....	91,235 quarts.....	10	00	912,350 00
do en conserve.....	21,400 boîtes.....	0	15	3,210 00
Egrefin.....	3,845,278 lbs.....	0	06	230,716 68
Merlan.....	38,771 qtx.....	3	50	135,698 50
Merluche.....	46,685 do.....	3	50	58,397 50
Flétan.....	556,915 lbs.....	0	06	33,414 90
Saumon, mariné.....	1,335 quarts.....	18	00	24,030 00
do frais, dans la glace.....	465,232 lbs.....	0	15	69,784 80
do fumé.....	16,330 do.....	0	15	2,449 50
do en conserve.....	124,600 boîtes.....	0	25	31,150 00
Gaspereau.....	13,237 quarts.....	3	50	46,329 50
Truite.....	56,630 lbs.....	0	06	3,397 80
Eperlan.....	365,300 do.....	0	06	21,918 00
Alose.....	7,976 quarts.....	8	00	63,808 00
Anguille.....	1,731 do.....	9	00	15,579 00
Achigan.....	2,750 lbs.....	0	06	165 00
Huitres.....	1,655 quarts.....	3	00	4,965 00
Homard.....	4,524,122 boîtes.....	0	25	1,131,030 50
Guano de poisson.....	817 tonneaux.....	15	00	12,255 00
Poisson employé comme engrais.....	1,353 quarts.....	0	50	676 50
Langues et nœuds de morue.....	1,201 do.....	7	00	8,407 00
Huiles de poisson.....	321,366 galls.....	0	65	208,887 90
				\$5,573,851 58

ANNEXE No. 14.

RAPPORT DE W. H. VENNING, ECR., INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNÉE 1875.

ST. JEAN, 31 décembre 1875.

Honorable A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—Les rapports des garde-pêche locaux indiquent une diminution dans le rendement de la dernière saison comparé à celui de l'année précédente. Il faut attribuer presque entièrement cette diminution au faible rendement du saumon qui a été général cette année. Nous apprenons d'Europe que la pêche du saumon a été bien moindre cette année, ce que l'on attribue à des causes naturelles encore inexplicables.

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

Le commencement de la saison a été très-peu favorable pour la pêche du saumon, car la crue des eaux a empêché de tendre les rets aussi à bonne heure que d'ordinaire. Le garde-pêche Ferguson fait rapport que la plus grande partie du poisson a fait son apparition dans le bas de la rivière avant que l'on ait pu tendre les rets. Les prix inférieurs offerts pour le saumon ont dû sans doute décourager les efforts de beaucoup de pêcheurs; mais les rapports s'accordent en général à constater que le rendement du saumon a été très-faible dans ce comté. Le garde-pêche McMillan n'a pu obtenir des rapports complets, mais il est persuadé que le rendement a été d'un tiers moindre que le chiffre ordinaire. Il n'y a maintenant aucun moyen de forcer les pêcheurs d'assermenter les états de leur pêche, et l'on fait de courts rapports dans le but d'éviter de payer la taxe. Les prix inférieurs que l'on a obtenus pour les homards de conserve ont fait que cette pêche a considérablement diminué.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Le garde-pêche Hickson fait rapport que la pêche du saumon n'a pas été aussi productive que l'an dernier dans la partie supérieure de ce comté, quoique le district de Salmon Beach ait donné un rendement moyen. Il se plaint aussi de l'impossibilité d'obtenir des états complets, et demande fortement que des mesures soient prises pour obtenir ce résultat. Il dit qu'il lui est difficile de constater jusqu'à quel point le poisson abondait cet automne dans les rivières de son comté, vu que les eaux se sont tenues à un niveau très-élevé durant tout l'été. Les tributaires du Nipissiguit étaient bien remplis de poisson au temps de la fraie; mais les eaux étaient trop hautes pour nous mettre en mesure d'exprimer une opinion sur la rivière principale. Je crains que beaucoup d'œufs n'aient été déposés sur certaines parties de la rivière qui seront à sec lorsque les eaux baisseront durant l'hiver, et qu'ils ne soient détruits par la gelée et la glace. La rivière Tetagauche était assez bien remplie de poissons, car ceux-ci pouvaient facilement la remonter par la passe-migratoire placée dans la digue.

Le garde-pêche Savoy fait rapport que la pêche a été très-bonne dans la partie inférieure du comté. La pêche du hareng de printemps a été plus que moyenne, mais celle du gaspareau a été bien moindre. Le rendement de la morne et du maquereau a été moindre que l'an dernier, vu les vents qui ont soufflé très-violemment durant la meilleure saison de la pêche. La pêche du hareng d'automne a été assez bonne. Le garde-pêche Savoy dit que la construction récente de balises aux différents ravis le long de la côte, a été d'une grande utilité pour les pêcheurs, et qu'elle a empêché en bien des occasions des pertes de vie et de propriété. Quelques troubles

ont eu lieu durant la dernière saison parmi les pêcheurs sur les bancs de harengs de Caragnet et Shippegan ; ils ont déjà été rapportés au long. Le seul bon moyen de parer à ces difficultés que je puisse suggérer, c'est une visite de temps à autre du commandant Lavoie, conformément à la recommandation que j'ai déjà faite.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Les rapports des garde-pêche de ce comté indiquent une diminution très-considérable dans le rendement de la saison précédente. S'il n'y a pas de doute que la pêche du saumon a été bien inférieure à celle de l'an dernier, je suis convaincu qu'elle est beaucoup plus considérable que les rapports le disent. Dans ce comté, plus que dans tout autre, les garde-pêche n'ont pu obtenir de rapports exacts ; le plus grand nombre des pêcheurs refusent positivement soit de donner un état de leur pêche, ou de payer le montant purement nominal fixé par la loi pour le permis. La pêche du hareng dans la baie a été très-faible ; cela est dû au fait que le printemps a été tardif et la température très-défavorable. La pêche du homard a été productive au commencement de la saison, mais des vents défavorables l'ont rendu plus tard impraticable. Le garde-pêche Hogan fait rapport que la pêche de l'achigan a été et continue d'être très bonne. Le garde-pêche Freeze, du district de Doaktown, fait rapport que le saumon a abondé aux mois de septembre et d'octobre, et que les eaux se sont maintenues à une trop grande hauteur pour lui permettre de se rendre à ses frayères. Le garde-pêche Cameron, du district supérieur du sud-ouest, fait rapport que le poisson a abondé durant les mêmes mois, et dit qu'il y a eu beaucoup moins de pêche illégale dans son district que dans les saisons précédentes.

La pratique de prendre le gaspareau à la seine dans les mois de mai et de juin nuit considérablement à la production de l'achigan, car beaucoup de ces poissons sont pris en même temps que le gaspareau. Comme ce dernier poisson peut être pris aussi bien avec des rets (comme cela se fait dans toutes les autres rivières de la province), j'insiste fortement pour que la pêche à la seine soit défendue. Trois ou quatre individus seulement pratiquent ce mode de pêche destructeur, et les garde-pêche sont d'opinion qu'ils y renonceraient volontiers si ce n'était pas pour l'achigan qu'ils prennent ainsi. Comme le temps pour pêcher le gaspareau a été prolongé du 15 au 30 juin, cette extension de temps fera plus que compenser la défense de pêcher à la seine.

Les rapports que j'ai reçus durant l'été me font croire que l'on pourrait permettre la pêche de l'achigan dans la baie et la rivière de Napan depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 25 mai, sans de sérieux inconvénients pour la pêche. A la débacle au printemps l'achigan pénètre dans cette baie et cette rivière pour y chercher sa pâture, et y reste jusqu'au milieu ou la fin de mai. Ce serait un très-grand avantage pour les habitants de Napan, la rivière Noire et Chatham, s'ils pouvaient obtenir ce beau poisson pour leur consommation, après un long hiver, et à une époque où l'on ne peut se procurer autrement du poisson frais. Je recommande en conséquence que l'on permette la pêche de l'achigan depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 25 mai, dans la baie Napan et la rivière qui s'y jette, cette pêche devant se faire seulement avec des rets.

La pêche de l'achigan d'automne ne devrait pas commencer avant le 1er octobre. Sous prétexte de pêcher l'achigan après le 15 août, beaucoup de saumons sont pris dans le bas de la rivière : et l'on évite ainsi le règlement qui prescrit l'époque de prohibition pour le saumon.

COMTÉ DE KENT.

Les rapports de ce comté indiquent une diminution dans le rendement de la pêche comparativement à l'année dernière, surtout pour le saumon, le homard et le gaspareau. Le garde-pêche Sutherland, du district supérieur, dit : "La pêche du saumon et du gaspareau a été peu considérable ; cela est dû au fait que le poisson n'a pas passé près du rivage en aussi grand nombre qu'à l'ordinaire. La pêche du homard a été assez bonne, mais pas aussi productive cependant que l'an dernier. La morue, le maquereau et le hareng ont donné un rendement moyen. Le garde-pêche Cormier, du district inférieur, fait rapport que le rendement de la morue et du maquereau a été moyen, mais celui du hareng très-considérable.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

La seule pêche qui se fasse un peu en grand dans ce comté est celle du homard sur la côte et de l'alose dans la baie Dorchester. Le hareng et le maquereau sont pris dans la baie Shédiac en quantités suffisantes pour la consommation locale, mais ils ne sont pas exportés. Ce comté et celui de King consomment beaucoup de ce poisson; mais il est impossible d'obtenir des états complets du rendement annuel. Le garde-pêche Deacon fait rapport que le saumon devient plus nombreux dans la rivière Shédiac et qu'il faudra exercer une surveillance attentive pour empêcher la pêche illégale. La pêche du homard se fait avec beaucoup d'activité, et le rendement d'après les rapports a été considérable. Le rendement de l'alose a été passable, mais la qualité a été meilleure qu'à l'ordinaire. Le garde-pêche Davidson, du district de la Baie Verte, fait rapport que l'on a fondé un établissement de conserve pour le homard, près de l'embouchure de la rivière Tidnish, et qu'il a fait d'assez bonnes affaires. La pêche du hareng n'a pas été aussi productive dans la baie que durant la dernière saison, vu que la débâcle a été tardive. L'achigan fréquente davantage la rivière Tidnish, mais on le prend seulement à la ligne pour la consommation locale.

COMTÉ D'ALBERT.

Le garde-pêche Akerley fait rapport qu'il y a eu une légère diminution dans le rendement de l'alose dans ce comté, vu que le printemps a été tardif; mais il dit qu'il était d'une qualité très-supérieure. Les harengs étaient nombreux; mais cette pêche se fait seulement pour la consommation locale; la quantité que l'on a prise était peu considérable. Le saumon et le gaspareau continuent de se multiplier dans le lac Germantown, et promettent de devenir aussi nombreux qu'auparavant. Comme partout ailleurs, le saumon a été peu nombreux dans toutes les rivières qui sillonnent ce comté. Il fait rapport que les passes-migratoires sont en bon état sur les rivières Coverdale, Pollet, et du Saumon; il a ordonné de faire des réparations à celle de la rivière de la Pointe-du-Loup qui en a besoin; elles seront exécutées à la prochaine saison.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche McCluskey fait rapport dans les termes suivants: "Je suis heureux de vous informer que la pêche du saumon a été plus abondante dans la rivière Tobique que depuis plusieurs années, et que la hauteur de l'eau a été favorable à sa protection. Les frayères en amont de la Serpentine sont remplies de poisson, et il y a lieu de croire que la pêche va continuer de s'améliorer." Je suis fortement d'opinion cependant que ce progrès est dû à la petite quantité que l'on a prise dans les comtés d'York et Carleton, où les pièces de bois flottantes et les rebuts de moulin ont empêché de tendre les rets.

COMTÉ DE CARLETON.

Le garde-pêche Harrison fait rapport qu'il y a une grande diminution dans le rendement de la pêche dans ce comté; il l'attribue à deux causes: premièrement, à la grande quantité de pièces de bois flottantes, et en second lieu, à l'énorme quantité de sciure de bois et de rebuts que jettent dans la rivière les trente-trois scieries et moulins à lattes de ce comté. Il dit "Beaucoup de pêcheurs ne veulent pas me faire connaître la quantité de poisson qu'ils ont prise, car ils disent que si on ne peut pas mettre la loi en vigueur contre les propriétaires de moulins elle ne peut pas y parvenir. Je me suis efforcé pourtant d'obtenir des données aussi exactes que possible." J'ai soumis un rapport spécial du garde-pêche Harrison sur ce sujet, et comme je puis ajouter foi à ces renseignements, j'attire respectueusement votre attention sur ce document. Dans mes rapports précédents, j'ai émis l'opinion bien arrêtée que la mise en vigueur de la loi sur la sciure de bois est absolument nécessaire si l'on veut empêcher la destruction rapide des pêches du saumon sur la rivière St. Jean.

COMTÉ DE YORK.

Les garde-pêche Campbell et Brown font rapport que cette saison de pêche a été la moins productive dont ils aient connaissance dans ce comté; ils en attribuent la

cause aux pièces de bois flottantes durant tout l'été. Ces pièces de bois et les rebuts des moulins nuisent très-sérieusement à la pêche dans tout le comté, pour laquelle on offre peu d'encouragement.

COMTÉS DE SUNBURY, QUEEN ET KING.

Les habitants de ces comtés aussi bien que des deux autres plus haut, qui demeurent près de la rivière et des lacs, font la pêche seulement pour leur propre consommation. On prend assez de saumon, d'aloise et de gaspareau depuis quelques années pour suffire aux besoins locaux. Les rapports de la saison indiquent une diminution générale dans la pêche, surtout dans celle du saumon. Les changements qu'ont subis toutes les rivières et leurs alentours dans ces comtés, l'établissement du pays, et la disparition des forêts, ont eu l'effet ordinaire de diminuer l'approvisionnement du poisson, et on ne saurait raisonnablement espérer de voir le poisson abonder dans ces eaux comme par le passé.

COMTÉ DE ST. JEAN.

Les rapports de ce comté indiquent une diminution dans la pêche comparative-ment à celle de l'année dernière qui a été exceptionnellement bonne; le rendement a pourtant été moyen. Cette diminution s'est surtout fait sentir dans le gaspareau et le hareng, car le saumon a été aussi abondant que l'année précédente. Le garde-pêche O'Brien fait les observations suivantes sur les pêches du havre et de l'extérieur: "Pour rendre la pêche du gaspareau productive, il est nécessaire qu'il y ait de bonne heure une forte crue des eaux, ce qui fait que celles-ci s'abaissent graduellement. Comme l'eau est alors très froide, le poisson est engourdi et ne peut remonter le courant, et il s'approche en conséquence du rivage où on le prend en grande quantité.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, les pêcheurs prenaient autant de poisson que maintenant, mais ce fait n'est pas une preuve qu'il était alors moitié moins nombreux. Il y a plusieurs causes qui produisent ce résultat. La première et la plus importante, c'est que l'on tend beaucoup de rets pour prendre du saumon et du gaspareau en dehors du havre et plusieurs milles en aval de l'île aux Perdrix, chose à laquelle on n'aurait pas songé il y a trente ans. Cent bateaux environ sont employés dans cette pêche, et chacun ont une moyenne d'environ 500 brasses de rets. Il est évident qu'une aussi grande quantité de rets doit avoir un effet destructeur sur les bandes de poissons qui se dirigent vers la rivière. L'étendue de la baie est si grande, et le poisson s'est tellement disséminé, que cette pêche extérieure n'est pas aussi profitable qu'on pourrait le supposer. Ce mode de pêche a pour effet d'éparpiller le poisson lorsqu'il pénètre dans le havre, de sorte qu'il est difficile aux pêcheurs du havre de le prendre en grandes quantités. Il y a une autre cause qui nuit à la pêche à l'intérieur du havre. Le bruit et l'agitation de l'eau causés par le grand nombre de bateaux à vapeur qui sillonnent le havre effraient le poisson qui se tient alors au-dessous du fond des rets, surtout à l'époque de la crue des eaux."

Le garde-pêche Skillen fait rapport que la pêche dans le district St. Martin a été plus productive que l'an dernier. La passe-migratoire dans la digue de la rivière du Saumon a été très-utile et a donné une issue à beaucoup de saumons durant la saison. On s'est plaint de la sciure de bois et des rebuts de moulin que l'on jette à l'eau; mais les propriétaires de scieries ont promis de prendre des mesures pour remédier à cet inconvénient autant que possible.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Les rapports de ce comté sont très-satisfaisants sous certains rapports, mais ils sont décourageants sous d'autres, surtout pour ce qui regarde les moulins sur la rivière Ste. Croix. Les rapports indiquent une pêche beaucoup plus abondante que les années précédentes. Le garde-pêche Curran, du district de Ste. Croix, fait le rapport suivant: "Je suis heureux de vous informer que l'augmentation du saumon dans la rivière Ste. Croix est maintenant visible. Un grand nombre ont été vus en amont de la rivière, et ils ont pénétré dans les lacs et la rivière Tomah. Plusieurs jeunes saumons ont été tués en tombant dans les roues des moulins lorsqu'ils descendaient la rivière. Le plus sérieux obstacle contre lequel ils ont maintenant à lutter

est la présence de la sciure de bois et des rebuts de moulin. Les autorités refusent de traduire devant les tribunaux les propriétaires de moulins sur la rive américaine, et cette année je n'ai poursuivi personne dans le Nouveau-Brunswick. J'ai eu beaucoup de peine à maintenir libres les passes-migratoires, et si l'on ne prend pas quelque mesure pour mettre la loi en vigueur des deux côtés de la rivière, il me sera parfaitement inutile de faire des efforts pour qu'on ne souille l'eau et qu'on ne crée des obstacles à la navigation. On a pris le printemps dernier de grandes quantités de hareng dans la rivière et la baie du Chêne, au moyen de fascines. Le gaspareau et l'éperlan ont abondé durant la saison. Ils étaient tellement nombreux dans la rivière Denis que les habitants des alentours en ont pris non-seulement pour leurs besoins, mais ils ont pu en vendre dans les villes. Cette rivière est maintenant bien remplie de poisson sur tout son parcours, et j'ai permis la pêche les mardi et vendredi de chaque semaine, ce qui a satisfait tout le monde. Il n'y a pas de doute que la rivière redeviendrait très-poissonneuse si on n'y jettait plus les rebuts de moulin."

Le garde-pêche Cunningham, du district de la baie inférieure, fait un rapport favorable sur les pêches confiées à ses soins. Il dit que le hareng et le maquereau ont abondé durant l'hiver, et que ce dernier a fait son apparition dans la baie, au mois d'août, pour la première fois depuis plusieurs années. Les pêcheurs n'étaient pas en mesure de recevoir ces visiteurs insolites, et il n'en a été pris qu'une petite quantité.

Le garde-pêche Lord, du district des Iles Occidentales, fait rapport que le rendement de la morue a été assez bon, mais qu'il y a eu une diminution dans celui de la merluche. La diminution dans la pêche des homards est la conséquence du manque de protection suffisante pour ce mollusque, et je ne doute pas que le même résultat ne se produise dans les autres localités où l'on pratique cette pêche, à moins que l'on ne prenne des mesures de protection plus énergiques. Le garde-pêche McLaughlin fait à ce sujet les observations suivantes que j'approuve pleinement: "Non-seulement la pêche devrait être défendue depuis juillet jusqu'au mois de mars suivant, mais les trappes à homards devraient être faites de façon que tous les mollusques longs de moins de neuf pouces puissent s'échapper; ces trappes ne devraient pas être tendues avant d'être inspectées et marquées par le garde-pêche local. On empêcherait dans une grande mesure de cette manière la violation des règlements relatifs aux petits homards, qui se pratique, au grand détriment de cette pêche précieuse." Le maquereau a fait son apparition cet été dans les eaux de Grand Manan, et plusieurs cents barils ont été pris dans les nasses à harengs. Le garde-pêche McLaughlin demande la nomination d'un surveillant à l'île White Head, et d'un autre à North Head, pour empêcher que l'on ne jette des débris de poisson là où se tient d'ordinaire le hareng. Comme il lui faut surveiller les frayères à Southern Head, il ne peut faire ce service en personne. Je recommande respectueusement que le salaire payé au dernier garde-pêche, Lorenzo Drake (qui faisait ce service) soit divisé entre deux surveillants dans ces localités, dont le devoir sera de mettre strictement en vigueur la loi, vu que rien ne contribue plus à détruire la pêche du hareng que la souillure des eaux qu'il fréquente d'ordinaire.

Depuis la passation de l'Acte concernant les pêches de 1868, de vigoureux efforts ont été faits pour mettre à effet ses dispositions concernant la sciure de bois et les rebuts de moulins que l'on jette dans les rivières. Mais il a fallu lutter contre l'opposition déterminée de propriétaires de scieries influents, et on a constaté, dans bien des cas, vu certaines circonstances étrangères à la loi, qu'il était impossible de mettre la loi à exécution. Cette question est d'une importance vitale pour nos pêches et la navigation de toutes nos grandes rivières, et je sou mets respectueusement les observations suivantes à votre favorable considération.

Il est certain que les opérations des scieries à une époque où il n'y avait pas de loi pour exiger la construction de passes-migratoires ou pour empêcher les moulins de jeter leurs rebuts dans les rivières, ont dépeuplé beaucoup de nos rivières qui abondaient autrefois en poisson. De fait, il n'y a plus de poisson maintenant dans le

plus grand nombre de nos petites rivières et cours d'eau, et les mêmes causes tendent au dépeuplement de nos rivières qui sont plus grandes et plus importantes. Les opérations des moulins menacent de rendre inutiles les efforts que l'on a faits pour repeupler la rivière Ste. Croix. Après avoir construit des passes-migratoires dans toutes les digues pour permettre au saumon et au gasparcau d'atteindre leurs anciennes frayères, la sciure de bois et les rebuts de moulins menacent de rendre inutile tout ce que l'on a fait jusqu'à présent. Il y a trente-trois scieries et moulins à bardeaux dans le comté de Carleton, dans le haut de la rivière St. Jean, et tous leurs rebuts sont jetés dans la rivière. Cela a déjà eu un effet visible sur le saumon, car plus le poisson remonte après avoir dépassé Frédéricton, plus il trouve l'eau impure, et le bran de scie couvre rapidement les lits où le saumon était habitué à frayer. Il n'y a pas de doute que si cela continue pendant quelques années encore, les pêches au saumon de toute la rivière du havre et de la baie seront détruites. Si l'on considère que les propriétaires de moulins n'ont qu'un intérêt temporaire dans leurs opérations, il ne semble pas raisonnable de leur permettre de détruire, pour en retirer un avantage immédiat, l'héritage des générations futures—l'un des plus riches dons que la Providence leur ait départis. Je demande respectueusement, en conséquence, que l'on appuie tous les officiers de pêche dans leurs efforts pour forcer les propriétaires de moulins à observer la loi concernant la sciure de bois et les rebuts de moulins, et que des mesures soient prises pour obtenir le concours du commissaire des pêcheries pour l'Etat du Maine, afin que la loi puisse être mise en vigueur des deux côtés de la rivière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. H. VENNING,
Inspecteur des pêcheries, N.-B.

ANNEXE No. 15.

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province du Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1875.

DISTRICT.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.						
	Bateaux.				Chaloupes.			Rets.		Nasses.		Saumon, quarts.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, quarts.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, quarts.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							
			\$			\$			\$		\$							
Ristigouche					70	1063	92	5490	3980	2200	1100	37	33760		104100			60
Gloucester.....	31	986	20240	112	839	114141	998	65968	38668	1	500	15	32147		129400	40371	15000	21680
North'mb'r'l'd.	56	655	23800	748	597	22237	1205	52513	47390			1984	414352	5550	39912	30	19480	9800
Kent	15	200	2515	52	675	10330	1600	38270	21360	1000			54200		60000	1295	3000	5805
Westmorel'nd.					73	4328	175	18810	3800			50				250	2500	7150
Albert					27	1080	280	3700	1850	13	1040	45						250
Victoria								190	75			110						
Carleton					46	230	46	1330	330			58						
York					29	87	29	155	87				2480					
King																		
Queen					186	3770	188	8514	2224				4850					
Sunbury																		
St. Jean	13	258	5000	90	299	10000	660	95075	68350	28	10050		48000	36000		5		3900
Charlotte	120	1881	41050	475	820	51930	1116	76188	40640	65	20700					520		77850
Total	235	3980	92405	1475	3661	219196	6369	366203	228754	3307	33390	2299	1021789	41550	333412	61371	39980	126495

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—*Suite.*

DISTRICT.	ESPÈCES DE POISSON.															PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.
	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, quarts.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, quarts.	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, quarts.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, quarts.	Huitres, quarts.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gal.	Guano de poisson, ton'x.	Pois. employé comme engrais, quarts.	
Ristigouche											10000	1000	30		72334		1000		\$ cts.
Gloucester		5680	91072	408		2710	11400	3300		2100	9920	25880	968	4000	426800	17891	1600		51,508 50
North'mb'r'l'd.	500	1888	2000	20		2286			2134	99400	12800	51400	38	3000	147512	1600	570		729,061 20
Kent		685	1418		137	245	8500			11590	3770	745000	115	2520	822000	775			248,904 30
Westmorel'nd.	1600	260	50		45	40	1000		2405	3000	5500	258000	90	500	201800	80	200		330,241 35
Albert	260	60	11		7	300	6200	1800	625	650	16000	5000				300			122,187 00
Victoria									120		1400								10,180 25
Carleton											600								3,024 00
York										546									1,388 00
King																			404 76
Queen		5703							97	2750									21,629 00
Sunbury																			
St. Jean		18800	610		160	50	90		1000	4000									170,422 90
Charlotte	593940		14179	586	5631	24186	823469	11000			500				81600	47997	180	1000	738,702 90
Total	596300	33016	109340	1014	5980	29817	850650	16100	64194	124036	60490	1086280	1241	10030	1752046	68643	180	4370	2,427,654 16

RÉCAPITULATION

Du produit et de la valeur des pêcheries de la prov. du Nouveau-Brunswick, 1875.

Espèces de poisson.	Quantité.	Taux.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Petite morue.....	109,340 qtx.....	4 25	464,695 00
Hareng.....	126,495 quarts.....	4 00	505,980 00
do fumé.....	596,300 boîtes.....	0 25	149,075 00
Maquereau.....	6,137 quarts.....	10 00	61,375 00
do en conserve.....	39,980 boîtes.....	0 15	5,997 00
Egrefin.....	850,650 lbs.....	0 06	51,039 00
Merlan.....	5,980 qtx.....	3 50	20,930 00
Merluce.....	29,817 do.....	3 50	104,359 50
Flétan.....	16,100 lbs.....	0 06	966 00
Saumon, mariné.....	2,299 quarts.....	18 00	41,382 00
do frais dans la glace.....	1,021,789 lbs.....	0 15	153,268 35
do fumé.....	41,550 boîtes.....	0 15	6,232 50
do en conserve.....	333,412 boîtes.....	0 25	83,353 00
Gaspereau.....	33,016 quarts.....	3 50	115,556 00
Truite.....	60,490 lbs.....	0 06	3,629 40
Eperlan.....	1,086,280 lbs.....	0 06	65,176 80
Alose.....	6,419 quarts.....	8 00	51,356 00
Anguille.....	1,241 quarts.....	9 00	11,169 00
Achigan.....	124,036 lbs.....	0 06	7,442 16
Huitres.....	10,020 quarts.....	3 00	30,060 00
Homard.....	1,752,046 boîtes.....	0 25	438,011 50
Guano de poisson.....	180 tonnes.....	15 00	2,700 00
Poisson employé comme engrais.....	4,370 quarts.....	0 50	2,185 00
Langues et noues de morue.....	1,014 quarts.....	7 00	7,098 00
Huile de poisson.....	68,643 galls.....	0 65	44,617 95
			\$2,427,654 16

ANNEXE No. 16.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDE-PÊCHE DE LA PROVINCE
D'ONTARIO, POUR LA SAISON DE 1875.

DIVISIONS DE CORNWALL, PRESCOTT, BROCKVILLE ET GANANOQUE.

JOHN MOONEY, } *Garde-pêche.*
HUGH THOMPSON }JOHN WALLACE, } *Gardiens.*
HENRY HUNT, }
JOS. L. THOMPSON, }

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Brochet et achigan, quarts	41	60	35	6
Doré, quarts.....	17	14	17	
Poisson commun, quarts.....	45	108	158	400
Total.....	103	182	210	406
Valeur	\$515	\$910	\$1,050	\$2,030

Comme en 1874, on n'a permis, durant la dernière saison, aucune pêche aux rets, au dard ou à la ligne, entre Gananoque et Cornwall.

Les bons résultats de cette mesure se font sentir tout comme l'année précédente.

DIVISIONS DE KINGSTON, WOLFE ET L'ILE AMHERST.

P. KIEL, *Garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, quarts	310	151	302	694
do lbs.....		1,500		
do par 100 lbs..		3,950		
Truite, quarts.....	554	418	272	325
Hareng, quarts	12	12		12
Brochet et achigan, quarts.....	77	182	591	317
Doré, quarts.....	27	56	110	172
Poisson commun, quarts.....	166	217	639	647
Total	1,146	1,036	1,914	2,167
Valeur	\$8,310	\$8,945	\$11,100	\$15,942

Le nombre des gens qui ont fait la pêche dans cette division est de quatre-vingt-trois, c'est-à-dire vingt-trois de plus qu'en 1874. La valeur des appareils employés pour la pêche et la quantité de poisson pris ont aussi augmenté dans la même proportion. L'été dernier, surtout en juin et juillet, le poisson blanc a été plus abondant dans les frayères qu'il n'a jamais été depuis plusieurs années. Le marché a été encombré de poisson, et plusieurs pêcheurs ont dû abandonner la pêche à cause de la baisse des prix. Il y a eu 2,167 barils de poisson blanc et de truite saumonée, etc., de pris, d'une valeur de \$15,942, tandis qu'en 1874 il n'y eu de pris que 1,914 barils valant \$11,100. L'augmentation graduelle dans l'abondance du poisson est due sans doute aux effets de la loi sur la pêche.

DIVISION DU COMTÉ DE PRINCE-EDOUARD.

JOHN G. HICKS,	} <i>garde-pêche.</i>
WM. PLEWS,	
W. A. PALEN,	
PETER HUFF, JR.,	
DAVID CONGER,	

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts.....	1,449	1,095	1,242	1,834
do frais, lbs		324,709	84,611	
do frais, nombre.....		27,022	112	
Truite, qrts.....	148	194	192	430
Hareng, qrts.....	140	195		10
Brochet et achigan, qrts.....	150	60	71	54
Doré, qrts.....	15		7	77
Poisson commun, qrts.....	5		5	67
Maskinongé, qrts.....			2	58
Sciscos				8
Total	1,907	1,554	1,519	2,538
Valeur	\$15,118	\$16,877	\$14,670	\$24,288

Les rapports et statistiques indiquent une augmentation générale dans le rendement des pêcheries.

Le garde-pêche Hicks rapporte que le rendement des pêcheries de sa division aurait été plus considérable, n'eût été la rareté de l'argent qui a forcé les pêcheurs, ne trouvant pas d'acheteurs pour leur poisson, à rester oisifs la plupart du temps. La loi fixant la saison de prohibition a été bien observée, et bien que les pêcheurs n'aient pas aimé d'abord à se voir forcés d'abandonner la pêche plus tôt que d'ordinaire, ils reconnaissent aujourd'hui les bons effets des règlements passés l'année dernière fixant de nouvelles dates à la saison de prohibition. Le poisson blanc augmente en quantité dans cette division. Il s'en fait un bon commerce avec les Etats-Unis. Deux petites goélettes font régulièrement la traversée du lac deux fois par semaines, chargées de poisson frais, et leur service est rémunératif.

Le garde-pêche Plews rapporte que le poisson blanc augmente sensiblement en quantité. La prohibition n'a pas été violée, et les pêcheurs se déclarent satisfaits du règlement.

Le garde-pêche Huff rapporte que le nombre de gens qui ont fait la pêche aux rets et à la seine dans sa division est à peu près le même qu'en 1874. La

prise du poisson blanc n'a pas été aussi considérable, vu que la pêche à la seine a cessé en juillet. La prise de la truite saumonée est la plus considérable qui ait été faite depuis vingt ans. Les lois de pêche sont bien observées.

Le garde-pêche Conger rapporte que la prise dans sa division a été d'environ 72 barils de poisson blanc et 111 barils de truite saumonée. Ces poissons sont en général vendus à Belleville.

DIVISIONS DE LENNOX ET ADDINGTON.

HUGH RALSTON, *garde-pêche.*

Etat du nombre, espèces et valeur du poisson pris dans cette division pendant l'année 1875 :—

	Qrts.	Valeur.
Poisson blanc	46	\$460 00
Truite.....	6	60 00
Hareng.....	4	24 00
Seiscos.....	10	65 00
Maskinongé	8	40 00
Achigan.....	52	260 00
Brochet	92	460 00
Doré	114	570 00
Poisson commun	344	1,720 00
	676	\$3,659 00

Cet officier rapporte que la loi de pêche a été bien observée dans sa division, excepté dans les lacs de l'intérieur, où il craint que la pêche illégale ne soit pratiquée dans une bonne mesure. Il croit néanmoins pouvoir, avec de l'énergie et de la persévérance, faire cesser ces illégalités. Les digues de moulins sont toutes munies de passes-migratoires, ou le seront de bonne heure dans le printemps de 1876, les propriétaires de moulins ayant tous reçu instruction de se conformer à la loi.

DIVISION DE LA BAIE DE QUINTÉ.

CHAS. WILKINS, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts	90	77	232	834
Truite, qrts.....		20		
Hareng, qrts.....	3,075	2,711	1,251	1,935
Doré, qrts.....		120		
Poisson commun.....	450	1,250	595	165
Total			2,078	2,934
Valeur	\$13,200	\$22,588	\$12,090	\$19,005

La quantité de poisson pris dans cette division est de beaucoup plus considérable que celle de l'année dernière. La quantité du poisson blanc surtout a plus que doublé. Le poisson est gros et de qualité supérieure. Cet état de choses est attribué à la

saison de prohibition qui est fixée au temps convenable. Il y a à présent dans sa division vingt-quatre passes migratoires en bon état,

L'alevin du saumon placé il y a quelques années dans la Trenton et la Moira par ordre de l'administration commence à se montrer dans ces rivières et a la plus belle apparence.

DIVISION DE NORTHUMBERLAND.

CHARLES GILCHRIST, *garde-pêche.*

Les lois ont été strictement mises en vigueur cette année dans cette division. Ayant été informé que des braconniers endurcis des environs du lac Rice faisaient comme de coutume des préparatifs pour la pêche du printemps et se vantaient qu'ils pêcheraient en dépit de qui que ce soit et de quoi que ce soit, le garde-pêche local engagea des aides et se partagea avec eux la surveillance de cette partie de sa division. Le résultat fut que six embarcations, onze dards et moulinets furent confisquées, et six braconniers condamnés à de fortes amendes. Un plus grand nombre auraient été punis s'ils ne se fussent noirci la figure pour éviter d'être identifiés et ne se fussent sauvés à terre aussitôt qu'ils furent surpris. Ces mesures rigoureuses ont de fait mis fin à la pêche illégale. Le garde-pêche est convaincu qu'il n'y a pas eu vingt poissons de tués au dard dans ces eaux le printemps dernier, et que, l'année prochaine, grâce aux mesures prises et aux salutaires effets des fortes amendes imposées cette année, il pourra protéger efficacement le lac Rice avec un seul gardien.

M. Gilchrist rapporte aussi qu'il n'a jamais vu les frayères si fréquentées que le printemps dernier.

Quatre-vingt-huit permis de pêche ont été accordés pendant la saison à des résidents, à part cent quatre à des amateurs américains. Soixante-dix Sauvages ont aussi eu le même privilège.

DIVISIONS DE ERIÉ, NIAGARA ET PARTIE DU LAC ONTARIO.

J. W. KERR,
Jno. J. WILCOX. } *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts.....	615	498	482	623
do lbs.....		93,958	96,500	
do par 100.....		466		
Traite, qrts.....	166	55	99	43
Hareng, qrts.....	512	405	405	268
Sciscoes, qrts.....	219	288	134	188
Maskinongé, qrts.....	8	12	42	77
Brochet et achigan, qrts.....	280	488	620	251
Doré, qrts.....	261	444	723	156
Poisson commun.....	653	780	798	236
Total.....	2,714	3,436	3,303	1,842
Valeur.....	\$16,601	\$25,899	\$24,783	\$13,512

Le rendement de cette année accuse une diminution marquée sur celui de l'an dernier, due au fait que moins de pêcheurs se sont livrés à la pêche et moins

d'appareils ont été employés à la pêche. L'intempérie de la saison a aussi beaucoup contribué à ce résultat. Les règlements concernant la saison de prohibition ont été observés strictement. Les gérants de chemins de fer et de messagerie ont donné des ordres sévères défendant le transport du saumon, de la truite et du poisson blanc pendant la saison de prohibition. Bien peu de contraventions à la loi ont eu lieu dans cette division; et elles ont été immédiatement découvertes et efficacement punies.

Le poisson blanc le plus gros et le plus beau et celui qui a obtenu les prix les plus élevés du marché est celui qui a été pris dans le lac Ontario, en face du township de Grimsby. Le saumon du lac Ontario semble avoir attiré davantage l'attention des pêcheurs dans quelques endroits du lac. Un de ces poissons, pesant quinze livres, a été pris à l'île de Toronto dans une seine. Un autre, de deux livres, a été pris à la Batture Burlington dans un rets à hareng. On en a pris quatre près de Four Mile Creek.

Une frayère a été découverte l'automne dernier dans Highland Creek. Dans la Grande Rouge on a découvert cinq frayères de saumon et trois dans la Petite Rouge, ce qui est une augmentation. Le saumon remarqué dans le ruisseau de Duffin était plus gros et plus abondant que de coutume. Quelques-unes des pièces remarquées par les gardiens semblaient être d'environ vingt livres. On a compté soixante-trois frayères. Le garde-pêche local rapporte que la rivière Credit est bien peuplée.

Les propriétaires des scieries de Twelve Mile Creek ont pris des mesures pour ne plus jeter de sciure et de rebuts dans la rivière.

DIVISION DE LA GRANDE RIVIÈRE.

HENRY LAWE,
HENRY GRIFFITHS. } *garde-pêche.*

Les gens ont paru satisfaits des différentes saisons de prohibition et se sont conformés aux règlements. Les pêcheurs à la ligne disent que cette année a été bonne surtout pour l'achigan et le doré. Cet état de chose est attribué à la saison de prohibition bien choisie et bien observée.

DIVISIONS DE NORFOLK, HALDIMAND ET ELGIN—LAC ÉRIÉ.

J. A. BACKHOUSE,
ALEX. MCBRIDE, } *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts.....	235	174	73	182
do lbs.....		21,300		
do nombre.....		106		
Hareng, qrts.....	82	96	163	1,027
Brochet et achigan, qrts.....	40	114	96	98
Doré, qrts.....	212	136	129	724
Maskinongé, qrts.....		10	19	52
Poisson commun, qrts.....	319	182	65	460
Total.....	888	812	545	2,543
Valeur.....	\$5,044	\$5,063	\$2,781	\$14,652

L'état qui précède indique que la quantité de poisson pris cette année est beaucoup plus grande que celle de l'année dernière. L'une des causes de cette augmentation est le fait que la compagnie de la Longue Pointe a augmenté de quatre à huit le nombre de leurs rets à chambre et les a placés plus à bonne heure qu'en 1874. Une autre cause, mais d'importance secondaire, est la judicieuse répartition des places de pêche qui a eu lieu l'année dernière, et qui a de beaucoup augmenté leur nombre, permettant à un plus grand nombre de personnes de se livrer à la pêche. La loi de prohibition n'a pas été violée. Et ce résultat est dû à la constante surveillance, nuit et jour, du garde-pêche de service et de ses deux aides. Toute cette division, et particulièrement la partie qui s'étend en face du comté de Norfolk, a besoin d'une grande protection, car elle comprend les eaux connues sous le nom de Inner Bay of Long Point. Cette baie est d'environ sept sur dix milles d'étendue, et entourée de trois côtés par plusieurs mille acres de marais parsemées d'étangs considérables et de ruisseaux nombreux; le tout formant, à une saison donnée, une vaste frayère pour les variétés de poisson les plus précieuses du lac Ontario. Le poisson entre dans cette baie au printemps à la recherche de ruisseaux, d'étangs ou d'eaux basses, pour y déposer ses œufs, et ensuite se retire dans le lac aussitôt que la saison de la fraie est terminée. Sans les soins nécessaires, des milliers de ces poissons pourraient être détruits dans une seule nuit.

La plus grande partie du poisson pris dans cette division est vendu pour la consommation locale. Le reste est expédié dans les différentes villes d'Ontario et dans les Etats-Unis.

DIVISION DE RONDEAU, LAC ÉRIÉ.

JOHN McMICHAEL, garde-pêche.

ÉTAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872	1873	1874	1875
Poisson blanc, qrts.....	125	138	53	109
Hareng, qrts.....	124	155	320	330
Brochet et achigan, qrts.....	30	10		63
Doré, qrts.....	79	48	35	68
Poisson commun, qrts.....			11	277
Total.....	358	351	419	847
Valeur.....	\$1,936	\$1,689	\$2,214	\$5,110

La prise est le double de celle de 1874. Ce résultat est dû au plus grand nombre de personnes employées à la pêche, et au fait que plusieurs d'entre elles étaient mieux munies d'embarcations et d'appareils, mais surtout au salutaire effet des saisons de prohibition judicieusement fixées et de la surveillance active des officiers de l'administration.

DIVISIONS DE LA RIVIÈRE DÉTROIT ET DE LA POINTE PELÉE.

EDWARD BOISMIER, *garde-pêche.*ZENEAS QUICK, *gardien.*

ÉTAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division :—

	1872	1873	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts.....	2,993	2,655	2,794	2,214
do frais, lbs.....		48,347	538,800	
Truite, qrts.....		855		
Hareng, qrts.....	658	1,035	1,314	258
Brochet et achigan, qrts.....	93	111	780	73
Doré, qrts.....		73		63
Poisson commun, qrts.....		49		258
Esturgeon, qrts.....		572	203	
Maskinongé.....			352	
Total.....	3,744	4,778	5,343	2,866
Valeur.....	\$42,333	\$61,776	\$65,790	\$25,658

Il y a diminution dans le rendement des pêches de cette division. Cette diminution est due aux fortes brises de l'ouest qui ont soufflé vers le 15 octobre et poussé le poisson vers les baies du côté américain du lac Érié, et aussi au mauvais temps qui a suivi et a forcé les pêcheurs de la rivière Détroit à abandonner la pêche dès le 12 novembre. On n'a découvert que deux infractions à la loi de pêche ; les rets ont été confisqués, et l'un des délinquants mis à l'amende.

DIVISIONS DU LAC STE. CLAIRE ET DE LA RIVIÈRE THAMES.

F. McRAE,
PETER McCANN, } *garde-pêche.*

La valeur du rendement des pêches de cette division pendant les quatre dernières années est comme suit :—

En 1872.....	\$8,255
En 1873.....	8,877
En 1874.....	11,820
En 1875.....	13,704

Les rapports indiquent une augmentation dans la valeur des pêches de ces divisions. Néanmoins le garde-pêche McCann se plaint d'une diminution qu'il attribue à l'extraordinaire épaisseur de la glace l'hiver dernier, et au grand nombre de rets continuellement en usage depuis Cashmere jusqu'à l'embouchure de la Thames. Les passes-migratoires ont presque toutes été endommagées par la glace ce printemps, mais ont été réparées durant la saison.

DIVISION DE SARNIA.

D. McMASTER, *garde-pêche.*

Le rendement des pêches dans cette division est comme suit :—

	1874.	1875
Poisson blanc, qrts.....	40	40
Hareng, qrts.....	2,019	2,114
Poisson commun, qrts.....	353	
Doré, qrts.....		753
Truite, qrts.....		8
Total.....	2,412	2,915
Valeur.....	\$11,907	\$16,909

Cette division accuse une augmentation remarquable. La loi de pêche a été bien observée, et les pêcheurs semblent bien satisfaits des différentes dates fixées pour les saisons de prohibition. La valeur de la consommation locale du poisson est de \$10,000.

DIVISION DU LAC HURON.

A. C. McKINNON, }
JAMES MUIR, } *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts.....	3,329	3,670	7,274	5,900
do lbs.....		732,000		
Truite, qrts.....	1,276	1,180	6,259	1,871
Hareng, qrts.....	64	307	2,353	3,153
Achigan, qrts.....			32	23
Doré.....	124	82	103	75
Poisson commun.....	285			
Total.....	5,078	5,239	16,021	11,002
Valeur.....	\$36,737	\$34,415	\$146,635	\$96,998

La première partie de cette division s'étend de Kettle Point à la Pointe Clark, et la seconde, de la Pointe Clark au Cap Hurd; la première est sous la surveillance de M. McKinnon, la seconde sous celle de M. Muir.

Les rapports indiquent une diminution que le garde-pêche Muir attribue au rigoureux hiver que nous avons eu et à la grande épaisseur de la glace qui s'est formée. Ces causes, jointes au retard dans l'ouverture de la navigation, ont retardé la pêche, qui n'a commencé que vers le 15 juin. Le mauvais temps qu'il a fait pendant presque tout l'automne a aussi eu pour effet de faire manquer la pêche au hareng presque partout.

On ne rapporte aucune violation de la loi.

DIVISIONS DE LA BAIE GEORGIENNE ET DE LA PÉNINSULE DE LA RIVIERE INDIENNE.

G. S. MILLER,
JAMES PATTON, } *garde-pêche.*
SAMUEL FRASER,

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts	850	1,283	1,990	8,624
do frais, lbs		2,000		
Truite, qrts	440	1,622	2,910	317
Hareng, qrts		60	160	239
Esturgeon, qrts	30			
Poisson commun		20	60	118
Total	1,320	2,985	5,120	9,298
Valeur	\$6,450	\$19,552	\$49,040	\$91,195

Depuis quelque temps l'administration soupçonnait fortement que la pêche illégale se pratiquait dans les eaux de la Baie Georgienne et dans le voisinage de l'île Manitouline. Elle avait aussi lieu de croire qu'il se faisait de Collingwood et Owen Sound, entre les pêcheurs et les poissonniers de Toronto et de Hamilton, un commerce considérable de poisson pris illégalement. A cause de l'insuffisance du personnel et vu l'apathie des garde-pêche résidant sur les lieux, on ne pouvait prouver les délits et aucunes confiscations ne se faisaient. M. John W. Kerr, garde-pêche de Hamilton, a été en conséquence envoyé dans cette division, avec instruction de s'enquérir de la situation. Il reçut ordre de se mettre en communication avec les garde-pêche actuels, MM. Fraser, à Midland, Patton, à Collingwood, et Miller, à Owen Sound. Le résultat immédiat de cette mesure fut la saisie de 408 barillets de poisson blanc et de truite saumonée, frais, à bord de la goëlette *Restless*, pris par des pêcheurs et des Sauvages pendant la saison de prohibition; de vingt barillets à bord du steamer *William Seymour* et de cinq boîtes à bord du steamer *Silver Spray*.

Les capitaines et les comptables furent poursuivis et plaidèrent coupables. Ils furent condamnés à cinq piastres d'amende et les frais. Le poisson fut confisqué et vendu.

Les personnes dont les noms suivent ont aussi été condamnées à diverses amendes pour avoir fait la pêche au poisson blanc et à la truite saumonée pendant la saison de prohibition dans la Baie Georgienne :—Benjamin Dempsey, \$10; Kenneth Mackay, \$5; Robert Doherty, \$10; John Ferguson, \$5; John Foley, \$10; William Howley, \$5; William Bishop, \$10; Andrew Port, \$10; William Shuter, \$10.

Dix-neuf autres pêcheurs et deux poissonniers à Meaford ont aussi été poursuivis pour le même délit. Les procédures sont encore pendantes.

Dans cette division les pêcheurs se sont jusqu'à présent montrés disposés à se soustraire à la loi, mais on espère que les présentes poursuites, la réflexion ainsi que la mise en vigueur des règlements de pêche, qui sont si évidemment à l'avantage des pêcheurs, auront pour effet de changer l'état de choses. On remarque déjà même qu'il commence à en être ainsi.

Le poisson a été abondant pendant toute la saison, et l'augmentation dans la prise a été considérable. La seule pêche qui n'ait pas été aussi productive que l'année précédente, est celle de la truite; mais les pêcheurs disent que le poisson a été aussi abondant.

DIVISION DE MUSKOKA.

WM. E. FOOT, *garde-pêche.*

— Le poisson a été cette année plus abondant que l'année dernière, bien que la pêche à la ligne traînante de l'achigan, du doré et de la truite des lacs, n'ait pas été

aussi bonne. Cependant, ceux qui sont allés à la Maganetewan, au bras sud de la rivière Muskoka, aussi bien qu'au lac à la Traite, n'ont pas eu lieu de s'en repentir. Ces eaux sont grandement fréquentées par les pêcheurs à la ligne américains; plusieurs d'entr'eux, amateurs de sport et très-généreux, sont très appréciés comme visiteurs de nos eaux. En général ils parlent hautement de l'abondance du sport dans la région de la Muskoka.

Les délits dans ces districts sont presque exclusivement la pêche au dard; mais on espère mettre bientôt fin à cette pratique, grâce à la vigilance et l'énergie des garde-pêche, ainsi qu'à l'intelligence de la population elle-même qui va bientôt comprendre les avantages de la protection.

Il n'y a pas de passes-migratoires dans cette division, et suivant le rapport du garde-pêche, il n'y en a pas besoin à présent. Le seul endroit où l'on se plaint de la rareté du poisson est le bras nord de la rivière Muskoka, et cela est dû à des obstacles naturels et non à des violations des lois de pêche.

DIVISION DU LAC HURON.

G. B. ABBEY, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts	3,923	2,047	3,332	3,110
Truite.....	2,182	1,751	2,305	3,815
Doré.....		1		1
Hareng.....			200	30
Total	6,105	3,799	5,837	6,956
Valeur.....	\$42,735	\$22,807	\$57,370	\$69,435

Les rapports de cette saison peuvent être avantageusement comparés avec ceux de l'année dernière. On remarquera qu'il y a légère diminution dans le rendement du poisson blanc; cela est dû au fait que l'on a raccourci la saison de pêche, mais est beaucoup plus que compensé par l'augmentation dans le rendement de la truite des lacs. La quantité de poisson qui sert à la consommation locale est estimée à 1,000 quarts.

DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

JOSEPH WILSON, }
JAMES DICKSON, } *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts.....	1,958	2,275	2,580	2,117
do frais, par 100 lbs.....		7,000		
Truite, qrts..	1,252	1,500	1,684	955
Doré.....	70			
Total	3,282	3,755	4,264	2,172
Valeur	\$19,384	\$18,045	\$42,640	\$21,720

Vu la grande étendue de cette division, on jugea nécessaire de la partager l'été dernier. M. James Dickson fut nommé garde-pêche pour la partie du Lac Supérieur qui s'étend depuis l'embouchure de la Rivière Pigeon jusqu'à l'île d'Ardoise. L'autre partie, depuis la rivière Nepigon jusqu'à la rivière Thessalon, a été laissée sous la surveillance de M. Wilson.

Le garde-pêche Wilson rapporte qu'il a visité les places de pêches de sa division et qu'il y a trouvé les lois et les règlements de pêche bien observés. Le rendement n'a pas diminué. La quantité de poisson qui sert à la consommation locale est d'environ 950 quarts, évalués à \$5,700. La rivière Nepigon a été beaucoup fréquentée par les amateurs cette année, bien que le poisson n'ait pas été aussi abondant que de coutume. L'eau profonde contenait d'immenses quantités de grosse truite mouche-tée, mais les petites seulement mordaient à la mouche. Cinquante-huit permis de pêche spéciaux ont été accordés à des pêcheurs à la ligne dans la Rivière Nepigon.

Le garde-pêche Dickson rapporte qu'une plus grande quantité de poisson que d'ordinaire a été prise au printemps dans sa division; mais vu le mauvais temps qu'il a presque toujours fait pendant l'automne, les pêcheurs n'ont pu visiter leurs rets aussi souvent qu'ils l'auraient fait s'il eût fait beau. La station de pêche de Fort William a dû être abandonnée, le poisson s'étant retiré, probablement à cause du dragage de la barre de l'embouchure de la rivière et la navigation des bateaux à vapeur. Les stations de l'île Victoria, de Grand Shaganash, et de Roche Debout ont surtout été exploitées pour la pêche de l'automne; et comme cette saison a été orageuse—les vents venant surtout du lac,—le poisson s'est tenu en eau profonde. Ainsi il n'y a pas à s'étonner de la diminution dans le rendement des pêches de cette division, indiquée dans l'état ci-dessus. La loi a été bien observée.

DIVISION DU LAC SIMCOE.

A. MCKENZIE, garde-pêche.

ETAT COMPARATIF de rendement et de la valeur des pêches dans cette division :

	1872.	1873.	1874.	1875.
Poisson blanc, qrts.....	60		116	124
do frais No.....		4,940		
Truite, qrts.....	46		308	347
do fraîche No.....		2,930		
Hareng, qrts.....	7		30	20
Maakinongé, qrts.....		1		
Achigan, qrts.....		75		
Doré, qrts.....		2		
Total.....	113	78	454	491
Valeur.....	\$1,010	\$1,677	\$4,390	\$4,830

L'état ci-dessus indique une légère augmentation sur le rendement de l'année dernière. N'eût été le mauvais temps, l'augmentation eût été plus considérable.

On s'est conformé à la loi de prohibition, et on est satisfait de l'époque à laquelle est fixée la saison de prohibition.

DIVISION DU LAC SCUGOG.

A. J. HARRINGTON, }
JNO. McALLISTER, } *garde-pêche.*

Le mauvais temps semble avoir nui au poisson qui n'a pas été aussi abondant qu'à l'ordinaire. La loi a été bien observée. On rapporte que la passe-migratoire à Lindsay est inefficace, étant située dans un mauvais endroit.

DIVISIONS DE CHARLESTON ET DE GANANOQUE

DAVID HAMILTON, *gardien.*

Le rendement de cette division est évalué à environ \$1,820. Le poisson est pris par la population du lieu et sert surtout à la consommation locale.

DIVISIONS DE PETERBOROUGH ET DE VICTORIA.

GEORGE COCHRANE, }
JAMES SUTHERLAND, } *garde-pêche.*

La loi a été bien observée dans cette division. Le poisson, étant attentivement protégé, augmente d'une manière sensible, d'après les rapports. M. Cochrane a accordé 209 permis de pêche à la ligne pendant la saison.

DIVISION DU LAC ET DE LA RIVIÈRE MISSISSIPI.

JAMES McFADDEN, *garde-pêche.*

On a saisi cette année six rets et un dard, employés à la pêche illégale.

DIVISION DE LA RIVIÈRE MADAWASKA ET DU LAC DES CHATS.

JOHN LYON, *garde-pêche.*

Le poisson n'a pas été aussi abondant que les années précédentes, à cause de la sciure et des rebuts de moulins qui se sont accumulés à l'embouchure de la rivière Madawaska et du Lac des Chats. La loi, d'ailleurs, a été bien observée.

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour l'année

STATION.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEURS NOMBRE, DIMENSION,								
	Navires.				Bateaux.		Rets à mailier.			Seines.			Rets à chambres.		
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
			\$			\$			\$						\$
Gananoque.....					1	10	1	1	100	30					
Brockville.....					1	12	2	1	100	30					
Rockport.....					9	450	9								
<i>Divis. de l'île Wolfe.</i>															
Baie de Quinté.....					1	30	2	10	100	40					
Ile Amherst.....					19	863	38	304	3054	1216					
Ile Pigeon.....					2	100	5	80	800	320					
Battures de la Charité.					2	160	4	40	400	160					
Longue-Pointe.....					2	160	4	86	855	344					
Ile Simcoe.....					2	110	4	54	546	316					
Baie Bayfield.....					7	247	12	10	100	30					
Lac Openicon.....					1	35	2								
Lac aux Atocas.....					1	40	2								
Ile de Howe.....					2	105	4								
Terres inondées, Canal															
Rideau.....					2	60	4								
Fleuve St. Laurent....					2	45	2	14	140	46					
<i>Division du comté de Prince-Edouard.</i>															
Pointe Petticoat à la															
Pointe à la Traversée..	2	40	400	4	11	220	22	90	4400	900					
Ile Timber.....					2	40	4	16	800	160					
Faux Canards et Ile au															
Godland.....					6	120	12	50	2400	500	1	18	50		
Main Ducks et Ile York-															
shire.....					10	200	20	80	3200	640					
Baie du Sud.....					8	100	16	70	2000	400					
Rivière Noire au Quai															
Bongard.....							28	120	9000	850					
Pointe Pierre.....					9	285	19	80	5320	1250					
Pointe Pierre à la															
Pointe Ouest.....					20	510	73	398	7960	1296	6	490	1400		
Plage Wellington à la															
Pointe Spencer.....					13	410	60		2300	115	6	480	825		
<i>Division de Lennox et Addington.</i>															
Ile Capitaine Jones....					1	20	2	1	50	10					
Lac Aigle.....					1	25	2	1	50	10					
Ile Unger.....					1	40	3				1	20	70		
Anse à l'Achigan.....					1	40	3				1	20	70		
Pointe Thompson.....					1	30	2				1	16	50		

No 17.

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario.
1875.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES, QUANTITÉS ET PRIX DU POISSON.											VALEUR.		TOTAL.	
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, qrts.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, qrts.	Hareng, brls.	Sciscos, qrts.	Maskinongé, qrts.	Achigan, qrts.	Brochet, qrts.	Doré, qrts.	Pois. commun, qrts.	No. total de qrts. de poisson.	Frais.	Salé.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$	\$	\$
.....												3			3	15		15
.....												3			3	15		15
.....														400	400	2,000		2,000
.....				4			201	12							16	112		112
.....				575			46							76	852	8140		8140
.....							31								46	460		460
.....							31								31	310		310
.....				59			31							8	93	930		930
.....				56			16							10	82	770		770
76	1520										40	65	39	298	442	2210		2210
15	300										15	13	2	40	70	350		350
20	400										20	5	2	70	97	485		485
29	580										28	37	29	58	152	760		760
33	640										47	31		175	253	1265		1265
.....											7	9	6	6	28	140		140
.....																		
.....				410			30	10	8		6		16	16	496	3707	1000	4707
.....				80			30						5	4	119	861	284	1145
.....				210			50						10	8	278	2421	269	2690
.....				300			40						26	10	376	2685	895	3580
.....				50			20				8	20	10	20	128	625	365	990
.....				150			40				10	10			210	2000		2000
.....				54			99								153	1530		1530
.....				408											408	4080		4080
.....				172			111						10		293	2604	276	2880
.....				15			2						5	3	25	210		210
.....				5			4								9	74		74
.....											2	4	12	10	31	155		155
.....											2	3	6	11	37	185		185
.....											2	2	8	16	40	200		200

ANNEXE

STATISTIQUES du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc
pour l'année

STATION.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEURS NOMBRE, DIMENSION,									
	Navires.				Bateaux.		Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.			
	No.	Tonnage.	Valeur	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
			\$			\$				\$			\$			\$
Baie au Foin.....				1	15	3										
Rivière Napanee.....				1	25	2										
Pointe Troumpour.....				1	100	2	1	60	20							
Pointe Casey.....				1	75	2	1	60	20							
Lac Big Clear.....				1	15	2	1	50	15							
<i>Div. de la baie de Quinté.</i>																
Pointe Anne.....				12	540	53		800	900	4	240	800				
Crique à la Vase.....				2	100	12				2	120	400				
Pointe Henessey.....				1	50	6				1	60	200				
Pointe Spencer.....				1	50	6				1	60	200				
Tyendinaga.....				2	100	12				2	120	400				
Sydney.....				1	50	6				1	60	200				
Ile au Nègre.....				1	50	6				1	60	200				
Ile Zuick.....				1	50	6				1	60	200				
Ameliasburgh.....				1	50	6				1	60	200				
Pointe Laurent.....				2	90	12				2	120	400				
Ile au Goëland.....				1	50	6				1	60	200				
Pointe Bluff.....				2	100	12		200	200	1	60	200				
Longue Pointe.....				1	50	6				1	60	200				
Ile au Saumon.....				1	50	6				1	60	200				
Crique de Bell.....				2	50	4				1	60	50				
Ile Somer.....				1	50	6				1	60	200				
Pointe de la Traverse..				1	50	8				1	60	200				
Pointe Lambert.....				1	50	6				1	60	200				
Grande Baie (côté sud)				8	400	27				8	1640	2000				
Baie Musquito.....				3	70	6										
Crique de Ford.....				1	20	2										
Rivière Trent.....				3	50	9										
Lac Westley McCoon...				1	20	2										
<i>Divis. du lac Ontario.</i>																
Brighton.....				11	1200	25		6000	1000	2	100	200				
Colborne.....				5	700	13		4000	600	1	25	500				
Cobourg.....				5	600	12		2000	400							
Whitby.....				2	10	3	2	50	20	1	15	40				
Pointe de la Batture...				1	30	2	7	359	146							
Baie des Français.....				2	75	8	9	525	134	2	52	200				
La Rouge.....				1	10	4				1	28	140				
Port Union.....				1	40	2	5	250	66							
Gates' Gully.....				1	40	2	4	189	60							
Leslieville.....				2	10	2	6	1686	388	1	29	60				
Baie Ashbridge.....				4	70	5	13	1181	290							
Ile Toronto.....				4	220	8	11	1143	610	2	100	560				
Bronte.....				3	190	6	6	774	320	1	55	200				
Plage Burlington.....				20	940	36	31	3135	2178	16	1079	3070				

17.—Suite.

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario.
1875.

VALMUR, ETC.				ESPÈCES, QUANTITÉS ET PRIX DU POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, qrts.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, qrts.	Hareng, qrts.	Sciscous, qrts.	Maskinongé, qrts.	Achigan, qrts.	Brochet, qrts.	Doré, qrts.	Pois. commun, qrts.	No. total de qrts. de poisson.	Frais.	Salé.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$	\$	\$
3	60									3	1	7	8	30	49	245		245
5	100											10	2	35	47	235		235
				10			4					5	15	6	40	270		270
				6			2					4	16	8	36	220		220
				10								8	7	5	30	200		200
1	30			238				695							933		6550	6550
1	30			20				50							70		500	500
				35				40							75		590	590
				40				30							70		580	580
				70				80							150		1180	1180
				28				50							78		580	580
				100				50							150		1300	1300
				50				10							60		560	560
				30				20							50		420	420
				40				50							90		700	700
				5				10							15		110	110
				30				100							130		900	900
				20				30							50		380	380
				5				20							25		170	170
1	50			3				5							13		85	85
				20				50							70		500	500
				40				80							120		880	880
				10				20							30		220	220
				50				545							595		3770	3770
14	650														150		750	750
2	100														10		50	50
5	250	8	55	14				17							31		242	242
								3							3		18	18
							400								60	460	4300	4300
							231								30	261	2460	2460
							200								30	230	2150	2150
															16	80		80
				2			8			11					21	155		153
				22						11					33	275		275
				6											8	100		100
				10								20			30	200		200
				15			5								20	200		200
							4					5			9	65		65
								5				29			34	175		175
				200			10	16	18	25		12		45	326	2723		2723
				20				16	50		5	13		5	106	721		721
				100			10	80	106	25	8	29	4	15	376	2637		2637

ANNEXE

STATISTIQUES du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.
pour l'année,

STATION.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEURS NOMBRE, DIMENSION,								
	Navires.				Bateaux.		Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.		
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes	No.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
			\$			\$			\$			\$			\$
Baie de Burlington.....					8	80	8	400	144						
Wynona.....					1	75	2	6	1175	380					
Grimsby.....					2	95	4	8	1435	468					
Ruisseau de 20 milles.....					1	40	2	2	294	96	1	50	240		
Ruisseau de 4 milles.....					2	105	8	8	1205	438	2	144	550		
Ruisseau de 2 milles.....					1	70	4	6	900	320	1	74	300		
Niagara.....					5	125	10	4	712	246	4	140	200		
Queenstown.....					4	25	10				4	368	500		
Ile Navy.....					1	20	1								
Willoughby.....					4	80	5				1	20	75		
Bertie.....					3	55	6				1	15	100		
Fort Erie.....					2	40	8				2	30	200		
Ancien Fort Erie.....					10	300	10								
Low Banks.....					1	20	4				1	45	150		
<i>Division du lac Érié.</i>															
Port Maitland.....					2	50	4				1	50	180		
Port Maitland.....					2	40	3				1	15	60		
Dunville et Haldimand.....					8	110	15				7	68	260		
Selkirk.....					2	10	4	3	220	79					
Ruisseau Sandusk.....					1	8	2	1	200	50	1	18	100		
Naticoke.....					1	20	2	1	150	45					
Port Dover.....					3	65	10	6	440	60	1	38	40		
Port Ryerse.....					1	500	4							1	180 1000
Pointe aux Dindes.....					12	152	34				9	566	1120		
St. Williams.....					1	6	2								
Port Royan.....					1	10	4				1	60	80		
Inner Bay.....					4	31	10				2	80	170		
Longue Pointe et l'île Ryerse.....	1	182	3000	6	1	500	4							8	858 8000
Port Burwell.....					1	5	4				1	30	100		
Port Bruce.....					2	60	13				3	110	350		
Port Stanley.....					2	25	4				2	60	75		
Rondeau.....					13	375	21	1	20	10	6	150	560	3	1925
Ile de la Pointe Pelée.....	1	15	700	3	1	125	3								135 700
Pointe Pelée.....					17	1110	70							2	555 3000
<i>Div. de la riv. Détroit.</i>															
Belle Isle.....					4	400	20				6	130	1500		
Ile aux Pêches.....					5	145	30				6	130	1000		
Ile de la Bataille.....					16	320	77				15	340	2500		
Ile du Bois Blanc.....					4	100	15				2	60	550		
Ile à l'Herbe.....					3	60	21				3	70	650		
Ile aux Dindes.....					3	50	14				4	80	700		
Rivière Détroit.....					10	305	79				18	392	3500		

17.—*Suite.*

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, 1875.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, qrts.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, qrts.	Hareng, qrts.	Sciacos, qrts.	Maskinongé, qrts.	Achigan, qrts.	Brochet, qrts.	Doré, qrts.	Pois. commun, qrts.	No. total de quarts de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$	\$	\$
								20			135	60			215	1095		1095
				63			4	4	10					8	89	799		799
				59			2	5	5	5			15	1	92	777		777
				18							6	40		12	76	470		470
				26				8					15	8	57	423		423
				22				25					11	5	63	450		450
				54				10			4		15	10	93	745		745
								45			18		5	17	85	470		470
								15			3	2	31	35	71	355		355
								10				2	26	10	56	295		295
				1							13		22	13	59	310		310
													220	30	250	1250		1250
				2				3					1	6	12	73		73
				3				6			2	1	3	8	23	136		136
8	40										5		25	45	75	375		375
		4	4								10	15	25	135	185	925		925
				11										11	22	165		165
				2				5		1	4	2	2	8	24	135		135
				2											2	20		20
				7				2		1	1	1	12	10	34	207		207
				49				212			1	12	93	17	384	2377		2377
				40				265		7	37	18	160	240	767	4300		4300
														16	16	80		80
											1	2	3	4	10	50		50
				1				1		1	2	1	3	28	35	356		356
				70				542		2	6	10	451	128	1209	6937		6937
														30	30	150		150
														60	108	840		840
														50	50	250		250
				109				330			57	6	68	277	847	5110		5110
				20				20					63	28	131	775		775
				311				200			73			200	784	5675		5675
				360				18						1	379	3713		3713
				132										4	136	1340		1340
				600				20						10	630	6170		6170
				214										1	215	2145		2145
				60										2	62	610		610
				36										1	37	365		365
				41										11	492	4865		4865

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour l'année

STATION.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSION,									
	Navires.				Bateaux.		Rets à mailles.			Seines.			Eperviers			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.
			¢			¢				¢			¢			¢
Division du lac St. Clair et de la riv. Thames.																
Lac St. Clair et rivière Thames					18	153	92				18	214	1305			
Baie Mitchell.....					4	41	14				4	60	300			
Cashmere					2	20	12				2	16	95			
Division du lac Huron.																
Moore					7	105	29				7	102	512			
Sarnia et Réserve des Sauvages.....					7	97	33				7	194	405			
Lake Shore.....					18	230	32				8	388	1525			
Pointe Edouard					4	100	10				2	22	160			
Bosanquet					10	300	60				10	705	2100			
Bayfield					8	1625	24				592	4998	3950			
Goderich					15	2565	40				978	21420	8475			
Kincardine					6	1075	18	396	16000	3250						
Inverhuron					2	200	6	90	4000	450						
Port Elgin.....					3	475	8	150	6000	750						
Southampton					7	1775	21	470	22000	2650						
Iles de pêche. { Ile du Pois Blanc							10				1	50	200			
{ Ile de Burke.....							8				1	50	250			
{ Ile Beaman.....							4									
{ Ile Rowan.....							3				1	50	200			
Div. de la B. Georgienne.																
Cap Hurd					2	90	4	4	720	105						
Tête du Lion					4	200	8	6	1100	160						
Pointe Vail.....					3	145	6	5	750	150						
Owen Sound.....					5	180	10	9	1400	220						
Pointe Riche.....					6	900	12	100	5000	350						
Meaford	2 R m	5000		8	7	1050	14	140	60000	4900						
Thornbury.....					2	30	4	32	16000	1120						
Collingwood	1 R m	1000		3	29	2050	59	540	25400	17800						
Ile de Mints.....					8	300	16	55	220	150						
Midland Station.....					3	120	6	16	80	50						
Division de la baie Geo- rgienne et du lac Huron.																
Pénétancouchine.....				10	10	500	20	80	1500	400						
Shawanaga.....					10	500	20	80	1500	400						
Byng Inlet.....					2	150	4	10	200	60						
Girondine					3	180	6	30	600	150						

17.—*Suite.*

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, 1875.

VALBUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALBUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, qrts.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, qrts.	Hareng, qrts.	Sciscos, qrts.	Maskinongé, qrts.	Achigan, qrts.	Brochet, qrts.	Doré, qrts.	Pois. commun, qrts.	No. total de qrts. poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	\$	No.	\$													\$	\$	\$
.....													1161	680	1741	8705		8705
.....		17	25								39		30	69	138	690		690
.....													111	55	166	830		830
.....								470							470	1820	1000	2820
.....								518					50		568	2300	1058	3358
.....				25			8	443					451		927	2620	2623	5243
.....				15				683					252		950	5508		5508
.....				1475				430			23		75		2003	17820		17820
.....				1150			578	208							1936	18528		18528
.....				1965			833								2798	27980		27980
.....				520			195	725							1440	11500		11500
.....								170							170	500	520	1020
.....				110			30	100							240	1000	1000	2000
.....				570			235								805	4500	3550	8050
.....								400							400	2400		2400
.....								800							800	4800		4800
.....								200							200	1200		1200
.....								100							100	600		600
.....																		
.....				43			25								68	680		680
.....				71			53								124	1000	240	1240
.....				50			57								6	113	500	600
.....				160			182	39							12	393	714	3000
.....				1114											1114	5040	6100	11140
.....				1949											1949	9240	10250	19490
.....				287											287	1460	1410	2870
.....				4950											4950	25200	24300	49500
.....								150						50	200	250	900	1150
.....								50						50	100	300	250	550
.....																		
.....							40	30							70		580	580
.....				300			30								330		3300	3300
.....				38											38	380		380
.....				50											50		500	500

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour l'année

STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSION,									
	Navires.				Bateaux.		Rets à mailles.			Seines.			Eperviers.			
	No	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.
			\$			\$			\$			\$				\$
<i>Baie Georgienne et division du lac Huron.— Suite.</i>																
Ile au Renard.....					2	120	4	30	600	300						
Ile aux Vaches.....					10	1500	20	100	4000	1000						
Killarney.....					8	800	16	100	2500	1000						
Rivière Espagnole.....					10	500	20	100	2000	500						
Détroit de Missasaga.																
Ile intér. au Canard.																
Ile Verte.....					20	2000	50	900	18000	600						
Grnde Ile au Canard)																
Kagawong.....					1	50	2	10	200	100						
Baie Providence.....					5	300	10	60	1200	300						
Baie Michel.....					2	500	10	60	1200	300						
Lac Manitou.....					3	120	6	18	360	90						
Sheshewaning.....					15	900	30	150	3000	750						
Baie West.....					20	1000	40	160	3200	800						
Baie Gore.....					20	1600	40	200	4000	1000						
Baie Cameron.....					2	150	4	20	400	100						
Ile Mink.....					2	200	4	20	400	100						
Ile Lonely.....	3	30	3000	9	50	3000	100	600	1200	3000						
<i>Division du lac Supérieur.</i>																
Ile Parisienne.....					4	200	8		2900	1100						
Ile Lizzard.....					4	600	11		1200	600						
Ile Michipicoten, E.....					2	200	4		1100	1000						
Mamainse, Nord.....					3	220	6		450	400						
State Islands, Est.....	1	8	5000	3	3	500	10		7500	1250						
Grand Saganash.....					1	75	6	7	150	35						
Roche Debout.....					1	100	5	6	132	30						
Caribou.....					1	60	2	1	60	30						
Ile Marie.....					1	75	2	1	60	50						
Anse McVicar.....					1	75	2	2	120	100						
Déb. du Prince Arthur.					1	60	2	2	120	100						
Ile Welcome.....					1	100	2	2	120	100						
Fort William.....					1	75	4	1	40	75						
Ile Victoria et baie à la Petite Truite.....					1	60	2	2	120	100						
<i>Division du lac Simcoe..</i>					6	365	17	5	840	775	3	500	310			
<i>Division du lac Seugog..</i>																
Casarea.....																

17.—*Suite.*

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario.
1875.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, qrts.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, qrts.	Hareng, qrts.	Sciacoa, qrts.	Mask'ongé, qrts.	Achigan, qrts.	Brochet, qrts.	Doré, qrts.	Pois. commun. qrts.	No. total de quarts de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$	\$	\$
.....				50			50								100		1000	1000
.....				180			613								793		7930	7930
.....				82			80								162	800	820	1620
.....				107			34								142		1415	1415
.....				1250			1750								3000		30000	30000
.....				30			10								40		400	400
.....				15			10								25		250	250
.....				110			55								165		1650	1650
.....				25			23								48		480	480
.....				200											200		2000	2000
.....				40			60								100		1000	1000
.....				100			50								150		1500	1500
.....				103			100								203		2030	2030
.....				30			10								40		400	400
.....				400			900								1300		13000	13000
.....				49			34								83		830	830
.....				613											613		6130	6130
.....				35			250								285		2850	2850
.....				115			120								235		2350	2350
.....				255			410								665		6650	6650
.....				40			35								75		750	750
.....				30			15								45		450	450
.....				23			28								51		510	510
.....				20			30								50		500	500
.....				20											20		200	200
.....				17			8								25		250	250
.....				15			10								25		250	250
.....				25											25		250	250
.....				50			15								65		650	650
.....				124			337	20							491	4830		800
.....									77	3					80	400		400

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour l'année

STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSION									
	Navires.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.			Eperviers.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.
			\$			\$				\$			\$			\$
<i>Divisions de Charleston et Gananoque.</i>																
Lac Henderson.....					1	15	2	3	30	30						
<i>Divisions de Peterboro et Victoria.</i>																
<i>Divisions de la riv. et du lac Mississippi.</i>																
Carleton Place.....																
<i>Divisions de la rivière Madawaska et du lac des Chats.</i>																
Arnprior.....					1	25	2	4	200							
Total.....	11	275	18100	46	828	47389	2332	6334	27695	67196	1815	37707	49682	17	1708	14625

17.—*Suite.*

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, 1875.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, qrts.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, qrts.	Hareng, qrts.	Sciscoes, qrts.	Maskinongé, qrts.	Achigan, qrts.	Brochet, qrts.	Doré, qrts.	Pois. commun, qrts.	No. total de quarts de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$	\$	\$
3	45										96	48		220	364	1820		1820
				13			25			60	40			80	218	1280		1280
											14	160	40	15	229	1145		1145
		12	20	15						10	25	15	20	80	165	900		900
215	4755	41	104	25673			8965	9400	196	246	823	748	3881	4330	54162	281394	171800	453194

ANNEXE No. 18.

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, pour l'année 1875.

NAVIRES DE PÊCHE, BATEAUX ET RETS EMPLOYÉS.

	Nombre.	Tonnage.	Rods.	Nombre d'hommes.	Valeur.
					\$ cts.
Navires.....	11	275		46	18,100 00
Bateaux.....	828			2,332	47,389 00
Rets à mailles.....	6,334		27,695		67,196 00
Seines.....	1,815		37,707		49,682 00
Eperviers.....	17		1,708		14,625 00
Verveux.....	215				4,755 00
Parcs en rets.....	41				104 00
Totaux.....	9,261	275	67,110	2,378	201,851 00

Espèces, quantités et prix du poisson comparés avec l'année 1874.

Espèces.	1874.		1875.			
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur, frais.	Valeur, mariné.	Valeur totale, 1875
		\$ cts.		\$	\$	\$
Poisson blanc.....	17,134 brls.	171,340 00	25,573 brls.			255,730
do.....	84,611 lbs.	4,230 00				
do.....	569,112 pièces	56,910 00				
Truite.....	13,951 brls.	139,510 00	8,965 brls.			89,650
Hareng.....	7,959 "	39,795 00	9,400 "			56,400
Sciscos.....	293 "	1,904 50	196 "			1,274
Maskinongé.....	413 "	1,652 00	246 "			1,230
Achigan.....	1,576 "	6,304 00	823 "			4,115
Brochet.....	875½ "	3,502 00	748 "			3,746
Doré.....	2,054 "	8,216 00	3,881 "			19,405
Poisson commun.....	3,226 "	12,904 00	4,330 "			21,650
	47,481½ "	446,267 50	54,162 "	281,394	171,800	453,194

ANNEXE No. 19.

QUANTITÉ et VALEUR du poisson pris et exporté de l'Île du Prince-Édouard pendant l'année 1875 :—

Année.	Articles.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1875.	Maquereau, quarts.....	17,990	142,973 00
do	Hareng, quarts.....	2,151	7,608 00
do	Morue (salée), quintaux.....	13,054	28,338 00
do	Saumon (en boîtes), boîtes.....	10,280	3,129 00
do	Homard (en conserve), lbs.....	75,624	23,938 00
do	Huitres (fraîches) quarts.....	39	78 00
do	Poisson de mer, (non mariné) lbs.....	2,000	100 00
do	Autres espèces.....	182	9,780 00
do	Huile de poisson.....	470	216 00
	Valeur totale.....		216,160 00

Des espèces précédentes, les suivantes ont été expédiées à la

GRANDE-BRETAGNE.

Année.	Articles.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1875.	Morue.....	1,752	4,818 00
do	Saumon.....	9,680	2,792 00
do	Homard.....	68,000	20,494 00
			28,104 00

AUX INDES OCCIDENTALES.

Année.	Articles.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1875.	Morue.....	2,510	11,607 00
do	Hareng.....	150	41 00
do	Saumon.....	600	33 00
do	Homard.....	1,152	144 00
do	Poisson de mer.....	2,000	100 00
do	Autres espèces.....	2	10 00
			12,610 00

AUX ETATS-UNIS.

Année.	Articles.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1875.	Maquereau.....	17,990	142,973 00
do	Hareng.....	2,001	7,196 00
do	Morue.....	3,792	11,913 00
do	Homard.....	6,472	3,300 00
do	Autres espèces.....	180	9,770 00
do	Huile de poisson.....	470	216 00
			175,368 00

A TERRENEUVE.

Année.	Article.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1875.	Huitres, quarts.....	29	58 00

A ST. PIERRE.

Année.	Article.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1875.	Huitres, quarts.....	10	20 00

RÉCAPITULATION.

Pays.	Valeur.
	\$ cts.
Grande-Bretagne.....	28,104 00
Indes Occidentales.....	12,610 00
Etats-Unis.....	175,368 00
Terreneuve.....	58 00
St. Pierre.....	20 00
	216,160 00

ANNEXE No. 20.

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, (JAMES COOPER, ECR.) FAIT A VICTORIA, EN DATE DU 28 JUILLET 1875.

A l'hon. A. J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

PÊCHE AU SAUMON DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Une industrie importante se développe d'année en année sur les bords de la rivière Fraser; mais, comme beaucoup d'autres industries dans un pays nouveau, celle-ci a besoin d'être protégée. Déjà les pêcheurs de la province commencent à se plaindre de différentes causes de nature à nuire à l'industrie de la préparation du saumon, et l'on prétend qu'il est essentiel de prendre pour la rivière Fraser les mesures de protection qui ont été trouvées nécessaires, et subséquemment efficaces sur les rivières Sacramento et Columbia. Je prends la liberté de joindre à mon rapport une communication de M. Ewan, de la maison Loggie et Cie, de New-Westminster, indiquant quelques-unes des raisons de l'apparente diminution du saumon dans nos eaux.

"Les Sauvages résidant à la tête de la Fraser m'informent qu'une grande partie des frayères de la rivière principale est détruite par l'exploitation des mines; le sable léger qui est chassé sur les frayères détruit les œufs ou le frai. Il y a aussi de grandes quantités de frai de saumon détruit par les Sauvages, dans les tributaires de la Fraser, tant en automne que dans le printemps. En automne ils ramassent le frai par tonnes, et le font sécher pour le mêler ensuite à une espèce de mousse et en faire un aliment pour l'hiver. Le printemps ils prennent l'alevin par millions et le mangent frais, ou le font sécher au soleil, l'enfilent avec une aiguille, et l'envoient aux différents camps de Sauvages.

"Le gouvernement ne pourrait qu'augmenter le revenu du pays en veillant à la protection du saumon, en empêchant cette destruction en masse qu'en font les Sauvages et en fondant des établissements de pisciculture. La rivière Harrison et les lacs sont très-propres à cette fin et l'on pourrait y obtenir d'excellents résultats à peu de frais.

"Il est à souhaiter que l'administration de la marine et des pêcheries verra l'a-propos de faire face à ces besoins sérieux, et chargera quelque personne compétente d'examiner les choses.

"Rien n'empêche que la Fraser ne soit une rivière aussi poissonneuse que la Columbia. Le poisson de la Fraser passe pour avoir une plus belle chair et un goût supérieur, mais la Columbia a l'avantage d'avoir de grandes frayères naturelles qui ne souffrent probablement pas du même inconvénient que celles de la Fraser."

J'ai reçu la communication suivante de MM. Stahl, Schmidt et Cie., accompagnée d'un article très intéressant sur la protection et la multiplication artificielle du saumon, que j'ai l'honneur de transmettre suivant la demande qui m'en est faite :

WHARF STREET, 20 juillet 1875.

"MONSIEUR,—Nous prenons la liberté de vous adresser une partie d'un article tiré d'un journal américain, exposant les idées du professeur Baird, commissaire des Etats-Unis, sur la protection du saumon, et nous vous serons obligés, si après l'avoir lu vous-même, vous voulez bien le transmettre à l'administration,

"Nous sommes intéressés aux pêcheries de la rivière Fraser, et nous pouvons dire que dans l'opinion de ceux qui sont le plus en mesure de pouvoir juger de la chose, il serait à désirer que l'on introduisit dans cette province le traitement du poisson suggéré par cet article, et nous nous permettons d'appeler l'attention du département sur cette question qui est digne d'examen.

"Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

"Vos obéissants serviteurs,

"STAHL, SCHMIDT ET Cie."

"Capt. James Cooper."

La protection du saumon dans la rivière Columbia et de l'alose et de l'autre poisson dans les eaux de la Californie a attiré beaucoup d'attention pendant les deux dernières années et a été le sujet de la sollicitude du Congrès.

Dans le Sénat le comité du commerce a eu l'examen de la question, mais en égard à l'urgence d'autres affaires, il n'a pu faire rapport à la session qui vient de finir.

OPINION DU PROFESSEUR BAIRD.

En réponse à une lettre lui demandant des informations, le professeur Spencer F. Baird, commissaire des Etats-Unis, a fait tenir au comité une longue lettre relative aux questions qu'il s'agit d'examiner. Entre autres choses il dit que, suivant toute probabilité, les pêcheries de saumon de la rivière Columbia auront le même sort que celles de plusieurs rivières renommées de l'est des Etats-Unis et de l'Europe, dans lesquelles le saumon était autrefois aussi abondant, en proportion du volume d'eau qu'il l'est aujourd'hui dans la Columbia, mais dans lesquelles il a été entièrement exterminé ou, sinon, réduit en si petits nombres que son importance économique est presque nulle.

LES CAUSES

qui ont amené ces résultats sont variées. Le professeur mentionne comme la plus importante l'excès de la pêche à des saisons indues, surtout aux endroits où le poisson a l'habitude de frayer; la seconde est l'établissement de digues ou barrages qui empêchent le poisson de remonter à ses frayères; la troisième cause est quelque changement dans la condition physique de la rivière. Ce n'est pas de la prise elle-même du poisson avant qu'il ait déposé ses œufs, qu'il est question en premier lieu, mais du fait que l'on déränge le poisson occupé à frayer. Le succès de l'opération demande la plus parfaite tranquillité, et si l'on traîne ou tend des rets dans le voisinage des frayères, le poisson ne se rassemblera pas au moment critique, et la fécondation des œufs n'aura pas lieu.

LES DIGUES.

La construction de barrages ou d'autres obstacles empêchant le poisson de remonter les rivières produit des résultats aussi désastreux. Naturellement tant que le saumon d'une rivière n'est fourni que par la reproduction naturelle du poisson, il est de la plus haute importance qu'il ait accès aux endroits les plus propices pour frayer. Ces endroits consistent en un lit de gravier dans un courant d'eau plus ou moins rapide, dans lequel le poisson peut se creuser une place où déposer ses œufs et laisser se produire l'incubation. Ce n'est généralement qu'à la tête des rivières que ces conditions se rencontrent. L'histoire naturelle reconnaît que l'alose, le saumon, et le hareng d'eau douce, qui laissent la mer pour frayer, cherchent toujours à retourner, quand vient son tour de frayer, à l'endroit où il a commencé à vivre; et si le lieu de naissance d'un saumon est la tête de telle rivière, il s'efforcera toujours de remonter directement jusqu'à ce point. D'année en année il reviendra jusqu'à la première barrière qu'il rencontrera sur sa route, et si elle est infranchissable, il restera là, se tuant quelque fois en vains efforts pour atteindre sa destination, et si par

fois l'opération de la reproduction a lieu, ce ne sera qu'une rare exception. On peut remédier à cela en construisant des passes-migratoires qui permettent au poisson de remonter à ses frayères.

LE PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

La troisième cause importante de la diminution du poisson se trouve dans les changements de la condition physique du pays apportés par les progrès de la civilisation, qui détruit les forêts et les broussailles dans les régions traversées par les rivières, modifiant en conséquence le système naturel de l'écoulement des eaux. Quand une région est couverte de forêts, les pluies sont bues par le sol ou absorbées par les feuilles mortes et la mousse sous les arbres, de sorte que l'assèchement et l'écoulement sont graduels. Les inondations sont rares, de même que les eaux bien basses. L'eau se maintient toute l'année à une moyenne hauteur, tandis que les différents plateaux et les sources vives donnent régulièrement leurs eaux aux tributaires qui les portent à l'artère commun, où elles entretiennent une température comparative-ment basse.

La disparition des forêts semble changer totalement ces conditions physiques. Les eaux des pluies ne sont plus retenues et se précipitent en abondance dans les vallées, et les débordements qu'elles causent nuisent, quant au saumon du moins, aux mouvements du poisson et détruisent les frayères, tantôt balayant le gravier où les œufs sont déposés, tantôt recouvrant ceux-ci de plusieurs pouces de sable dont l'alevin ne peut sortir après l'éclosion. En d'autres temps, l'eau devient extrêmement basse, et c'est à peine si le poisson peut se mouvoir. Les sources vives ne coulant plus, les eaux de la rivière prennent une température beaucoup trop haute pour le saumon.

DESTRUCTION DES PÊCHERIES PAR L'ACCUMULATION DE DÉBRIS DANS LES RIVIÈRES.

Une quatrième cause de la diminution du poisson peut encore être signalée. Les objets de rebut et les déchets, qui des usines à gaz, des fabriques ou des moulins à papier, sont jetés dans les rivières. Ceci n'a pas causé un grand mal aux Etats-Unis, bien qu'ailleurs les conséquences de ce fait aient pu être sérieuses. En conséquence de quelqu'une de ces causes, ou de plusieurs d'entre elles se rencontrant à la fois, les pêcheries de saumon des Etats de l'Est ont été totalement détruites; de sorte qu'en moins de cinquante ans, ce poisson, que nous avions en si grandes quantités, et de fait en telle abondance que les prolétaires dans les maisons d'industrie, les serviteurs et les apprentis se plaignaient d'avoir à en manger plus que deux ou trois fois la semaine, est maintenant devenu une rareté, un luxe hors de prix. La même chose s'est passée en Europe, surtout dans la Grande-Bretagne.

DANGER MENAÇANT.

Instruits par ces faits, nous pouvons facilement imaginer le changement qui menace les pêcheries de la rivière Columbia, où le saumon est aujourd'hui plus abondant et en plus grande variété d'espèces que, peut-être, en aucun endroit du globe. Même à l'heure qu'il est, l'on dit que la diminution du poisson y est sensible; et bien qu'il se puisse écouler plusieurs années avant qu'elle soit bien marquée, le résultat est inévitable, surtout depuis que chaque année augmente le nombre d'établissements pour la préparation du saumon sous une forme ou sous une autre.

REPRODUCTION ARTIFICIELLE.

Deux moyens se présentent d'entretenir les pêcheries de la rivière Columbia. Premièrement, la promulgation de lois judicieuses réglant le nombre et les époques des saisons de pêche. Secondement, la création d'établissements de reproduction artificielle à certains endroits convenables. Quant au premier moyen, il n'y a pas de doute que les mesures demandées par la législature de l'Orégon seraient efficaces si

elles pouvaient être mises en vigueur. Ceci est garanti par les résultats obtenus dans les rivières d'Ecosse. Il n'y a pas encore un grand nombre d'années, l'attention du gouvernement britannique ayant été attirée sur la diminution excessive dans la quantité de saumon fréquentant les rivières, des lois sévères furent passées, et leur exécution fut confiée à un bureau de Commissaires et à un corps de police suffisamment nombreux. Les heureux résultats de ces mesures se firent sentir en très peu d'années, et des rivières dont le droit d'exploitation s'achetait il y a dix ans pour moins de cinquante louis sterling par année, se paient aujourd'hui des centaines et même des milliers de louis.

EFFETS DES LOIS DE PÊCHE.

Au moyen de telles lois le premier mal à prévenir pour empêcher la destruction de nos pêcheries disparaîtra. Si les époques de prohibition indiquées par les résolutions de la législature de l'Orégon, c'est-à-dire, depuis le samedi à 9 heures a. m., jusqu'au dimanche à 6 heures p. m., et depuis le 15 juillet jusqu'au 1er septembre, ne sont pas les plus convenables, une investigation judicieuse pourra régler la question d'une manière satisfaisante. Ce répit hebdomadaire donné au poisson permettra sans doute à un nombre suffisant d'atteindre la tête des rivières, et s'il n'est pas dérangé dans l'opération de la reproduction, il pourra continuer à peupler nos eaux indéfiniment.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONGRÈS.

Aux États-Unis, néanmoins, il a toujours été très difficile de mettre en vigueur les lois de pêche. Si les différents États passent quelques lois de cette nature, elles entraînent une organisation de police considérable. Le gouvernement général n'a pas encore fait de lois pour la protection du poisson, pas plus dans les eaux de l'intérieur que dans celles des côtes; et tandis que plusieurs doutent que le gouvernement général ait le droit d'intervenir, il a été jusqu'à présent considéré par la plupart à propos de laisser cette législation aux États où se trouvent ces eaux. Naturellement les États-Unis possèdent un certain contrôle sur les eaux navigables, surtout celles qui sont communes à plusieurs États. A plus forte raison leur appartient-il encore de régler les mesures à prendre pour les pêcheries dans les eaux qui les séparent d'un côté du Canada et du Mexique de l'autre. Dans le cas de la rivière Columbia tous les États baignés par ses eaux et ses tributaires sont intéressés, surtout les territoires de l'Orégon, de Washington et de l'Idaho, et il serait peut-être difficile pour eux d'arriver à des législations concurrentes pour la protection efficace du poisson. Et encore, les lois que l'on pourrait faire seraient lettres mortes si l'on n'avait les moyens de les mettre en vigueur, et, sérieusement, quels sont les moyens que possède le gouvernement fédéral de découvrir les infractions aux lois de cette nature, et de faire mettre à exécution leurs prescriptions. Des garde-pêche spéciaux auraient à être employés, et peut-être les steamers du revenu auraient-ils à se prêter à ce nouveau service.

RÉSULTAT OBTENU DANS LA RIVIÈRE SACRAMENTO

Ce qui serait encore mieux serait de mettre en pratique les méthodes aujourd'hui bien comprises de la reproduction artificielle du poisson, de manière à maintenir indéfiniment le nombre actuel du poisson, et même l'augmenter si on le voulait. Un établissement de pisciculture peu considérable ni dispendieux pourrait facilement être créé sur la rivière Columbia près d'une des grandes frayères, et les œufs pourraient être fécondés et traités en quantité désirable. Les expériences faites par la commission de pisciculture des États-Unis dans la reproduction du saumon dans la rivière Sacramento, démontrent qu'après la construction des charpentes, des auges et des appareils nécessaires, les frais d'incubation de chaque million d'œufs n'excèdent pas \$1,000, de sorte que pour \$10,000 dépensées annuellement, on peut obtenir la fécondation, l'incubation et l'éclosion de 10,000,000 d'œufs dont la très-grande partie retournent à la rivière comme alevins. La moyenne du nombre d'œufs produit par le saumon, s'il est gros, est estimée à 5,000; certains saumons en produisent beaucoup plus et d'autres moins. Dix mille œufs pour un seul poisson semblent une estimation excessive.

FRAYÈRES.

Si la reproduction se fait naturellement, cependant, plusieurs difficultés se rencontrent à chaque phase de l'opération. Il est bien connu qu'à l'époque critique le mâle et la femelle sont côte à côte et qu'à mesure que les œufs sont pondus dans l'eau, le mâle les recouvre de sa laitance. Un grand nombre d'œufs, cependant, se trouvent à ne pas recevoir la fécondation, et naturellement, ne se développent pas; et si le contact du produit femelle et du produit mâle se trouve retardé même de quelques secondes, l'enveloppe de l'œuf se gonfle de manière que les petits pores, à travers lesquels la laite s'introduit dans l'intérieur de l'œuf, se referment et la fécondation est impossible. En outre, les frayères sont toujours infestées d'un nombre immense de poissons de toute sorte pour lesquels ces œufs sont une pâture délicieuse, et qui en détruisent en peu de temps une grande quantité pendant que ceux-ci descendent le courant.

INCUBATION DES ŒUFS.

La seconde opération du saumon est de recouvrir ses œufs d'une légère couche de gravier; il arrive quelquefois que la couche est si forte qu'il est impossible à l'alevin d'en sortir lorsqu'il est né; les eaux peuvent eux-mêmes charrier du sable et du gravier et produire le même résultat. Tout œuf qui n'est pas caché est assurément dévoré, car une période de plusieurs mois est nécessaire à son développement.

Ensuite, quand une fois l'alevin est éclos et est sorti du gravier qui le recouvrait, il conserve encore une forme embryonnaire pendant une période de plusieurs semaines, durant laquelle il est encore incapable de se soustraire à la voracité du poisson, des grenouilles, des lézards d'eau, des oiseaux, etc., et ce n'est qu'après l'absorption de la vésicule ombilicale, et lorsque le petit poisson est bien formé, qu'il est capable de se suffire. Après cela les chances d'arriver à sa maturité sont en sa faveur.

PETIT NOMBRE DE CEUX QUI SURVIVENT.

L'estimation généralement acceptée de la proportion du frai qui arrive à la période où il peut se suffire, comparé au nombre d'œufs produits n'est que de 1 sur 1,000, de sorte que sur 5,000 œufs produit par un saumon, cinq seulement, suivant l'opinion générale, et pas plus, se rendent à l'âge dont je viens de parler. Il n'en est pas ainsi du tout dans la reproduction artificielle. La femelle est prise et en lui pressant l'abdomen on en fait sortir les œufs dans un vase. On les recouvre ensuite de la laitance du mâle que l'on obtient aussi au moyen d'une pression sur le corps, et après avoir ajouté un peu d'eau, l'on agite le contenu du vase de manière que chaque œuf soit atteint, et la fécondation du tout est accomplie.

RÉSULTATS DE L'OPÉRATION DE LA REPRODUCTION ARTIFICIELLE.

Les œufs sont ensuite placés dans une boîte à éclosion et soumis à un courant d'eau convenable à une température basse, jusqu'à leur éclosion.

Durant cette période ils sont veillés avec soin et protégés contre tous dangers de destruction. Une fois éclos, de nouveaux soins sont donnés aux nouveau-nés jusqu'à ce qu'ils passent à l'état d'alevin, et alors ils sont mis dans la rivière et livrés à leur sort.

De cette façon au lieu de 1 sur 1,000 qui arrivent à cette phase, lorsque 50 sur 1,000 se perdent, la faute est due à un défaut de soins; et de fait en plusieurs cas, la perte est tout à fait inappréciable. En somme le traitement artificiel des œufs d'un seul couple produit autant que produiraient 1,000 couples dans les frayères.

TRANSPORT DES ŒUFS.

En 1874 on a obtenu à l'établissement piscicole des Etats-Unis sur la rivière McLeod 6,000,000 d'œufs. De ce nombre 1,000,000 ont été traités et envoyés à la ri-

vière Sacramento. Les autres ont été expédiés dans différents Etats de l'Est du Missouri, et furent traités en grande partie par le commissaire d'Etat des pêcheries, et introduits dans les rivières les plus convenables. Les œufs furent gardés dans les boîtes sur la rivière McLeod pendant six semaines, et furent ensuite emballés dans des couches superposées de mousse humide, et expédiés à destination.

La chaleur de la saison causa l'éclosion prématurée de quelques-uns de ces œufs dans la mousse; le plus grand nombre cependant atteignirent leur destination en bon état, et il est probable que le produit total a été de cinq millions. Suivant le calcul fait plus haut, les cinq millions de poissons équivalent donc au produit de 5,000,000 d'œufs dans les frayères, ou de un demi million, sinon un million de couples de saumons. Le coût total de l'opération sur la rivière McLeod a été d'environ \$10,000: somme insignifiante, comparée aux avantages que le pays retirera sans doute de l'introduction de ce magnifique poisson dans les rivières des Etats-Unis.

RECOMMANDATION DU COMMISSAIRE.

Le professeur Baird recommande sans hésiter qu'au lieu de passer des lois de protection qui ne peuvent être mises en vigueur sans d'immenses dépenses et sans beaucoup de mécontentements parmi la population, les Etats ou Territoires intéressés, ou bien les Etats-Unis, prennent les mesures nécessaires pour ériger un établissement de pisciculture sur la rivière Columbia, et mettre en pratique cette année même ce procédé de reproduction artificielle du poisson. La première année la dépense serait probablement de quinze ou vingt mille piastres; mais quand une fois les bâtiments seront construits, dix ou douze mille piastres annuellement seront suffisantes.

Il ne peut y avoir de doute raisonnable quant au succès de ces mesures; non-seulement grâce à elles on pourra maintenir telle qu'elle est la quantité du poisson qui fréquente nos rivières, mais l'augmenter si nous le jugeons à propos. Ce n'est qu'en faisant des recherches spéciales que l'on pourra déterminer le meilleur endroit pour ces opérations.

Les Dalles conviendraient probablement. Le gouvernement a, en cet endroit, une réserve qui pourra être mise à profit, et où il y a déjà des constructions grâce auxquelles les frais d'établissement ne seraient pas aussi considérables qu'autrement.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JAMES COOPER,

Agent.

ANNEXE No. 21..

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE MANITOBA, POUR L'ANNÉE 1875.

PETITE BRETAGNE, DISTRICT DE LISGAR,
PROVINCE DE MANITOBA, 14 octobre 1875. }

A l'hon. A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—Comme j'ai donné, dans mon rapport de l'année dernière, un tableau complet des diverses variétés de poissons qui se plaisent dans les eaux de cette province, je m'abstiendrai d'en parler aujourd'hui, et je me bornerai à vous présenter un état succinct et quelque peu imparfait, j'en ai peur, de la quantité de poissons pris dans la province, depuis la date du dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Dans l'automne de 1874, la quantité de poisson blanc pris aux différents endroits de pêche sur les bords de nos lacs n'a pas atteint la moyenne ordinaire, par suite tout probablement des vents violents qui ont prévalu en différents temps pendant la saison où l'on fait la pêche. Ces vents ruinent les espérances des pêcheurs de deux manières : d'abord en les retenant au rivage lorsqu'ils devraient être sur les lacs, s'occupant à mettre leurs filets en bon ordre, et à en rapporter sur la grève le produit de leur pêche ; ensuite en chassant, comme le font les fortes brises qui soufflent dans toutes les saisons, le poisson du rivage et des bas-fonds vers les endroits profonds où, guidé par son instinct, il sait qu'il échappera au danger d'être jeté sur le sable de la grève ou d'être écrasé contre les cailloux des bas-fonds. Ces faits bien connus peuvent facilement expliquer le déficit dans le rendement de cette année.

Il y a trois ans, des particuliers établirent une compagnie à fonds social dans le but d'approvisionner de poisson le marché de la cité de Winnipeg, et pour assurer le succès de leur entreprise, ils firent construire un bateau à moitié ponté, d'un fort tonnage, et se procurèrent en même temps tous les filets, seines, etc., etc., qui leur étaient nécessaires ; mais, après avoir fait plusieurs voyages entre la cité de Winnipeg et la Petite Saskatchewan, où se trouvait leur établissement de pêche, avec leur navire chargé principalement de poisson blanc, frais et salé, ils s'aperçurent que leur industrie ne leur rapportait pas des bénéfices suffisants, et ils en discontinuèrent l'exploitation. Aujourd'hui ils emploient leur navire à transporter des marchandises et des provisions aux différentes stations disséminées sur les bords de notre grand lac.

Quoiqu'il en soit, je suis convaincu que les pêcheries des lacs Winnipeg et Manitoba ne peuvent manquer de rapporter des bénéfices très considérables, si elles sont exploitées par des personnes qui pourront avoir à leur disposition les capitaux ainsi que les connaissances et l'esprit d'entreprise nécessaires.

La pêche d'hiver dans le bas de la rivière Rouge a été excellente. On a pris à la ligne et à l'hameçon des milliers de brochets sans parler d'une quantité considérable de perchaudes et de carpes, prises au filet ; ainsi nous pouvons affirmer, sans exagération aucune, que ces sortes de poissons ont toujours constitué et constituent encore, surtout pendant la saison rigoureuse de l'année, "l'aliment principal fournissant la vie" à cette horde de Sauvages qui se sont établis sur les terres mises à part ou en réserve pour leur usage.

Les eaux de la rivière Rouge ont atteint une hauteur très considérable pendant les deux premiers mois de l'été, et durant cette période on a pris dans nos deux rivières l'œil-d'or en très grande quantité ; mais depuis que l'eau a commencé à baisser, il est devenu beaucoup plus rare. Je suis chagrin d'avoir à constater que l'esturgeon a déserté nos rivières, où il avait établi ses frayères ; en conséquence, la quantité qu'on a pris s'est réduite à peu de chose.

On a pris de la barbuë en grande quantité dans les marais qui se trouvent de chaque côté de la rivière, à son embouchure; mais les tentatives que l'on a faites pour prendre cette espèce de poisson dans la rivière, ont été couronnées de bien peu de succès.

Nos pêcheurs se sont rendus aux lacs en grand nombre pour avoir la chance de faire la pêche d'automne. Le temps, jusqu'à présent, n'a pas été bien favorable, vu que de forts vents se sont succédé les uns aux autres à des intervalles bien rapprochés depuis le commencement de ce mois. Néanmoins, nous n'avons pas encore reçu de nouvelles de nos pêcheurs.

Permettez-moi de vous faire observer que les deux derniers paragraphes de mon dernier rapport ont été mêlés confusément ensemble dans la copie imprimée, et donnent ainsi à l'esprit du lecteur une signification différente de celle que le manuscrit comportait : ces paragraphes se lisent donc comme suit :—

30. " On a construit ces années dernières, des scieries près de la rivière. Le bran de scie s'amasse par tas sur le bord de la rivière, où l'emportent chaque brise de vent qui souffle et chaque averse qui tombe."

40. " Depuis les derniers vingt-cinq ou trente ans il s'est formé, sur les deux côtés de la rivière Rouge, un village Sauvage qui se trouve maintenant inclus dans la Réserve des Sauvages. En règle générale, ces Sauvages subsistent de poisson dans toutes les saisons de l'année. Ils tendent leurs filets et leurs lignes à travers la rivière, ce qui, je crois, doit empêcher le poisson d'en remonter le cours, et doit avoir l'effet d'en ramener la plus grande partie dans le lac. Et l'on peut dire aussi que ces Sauvages contribuent pour leur large part à la quantité d'ordures qui sont jetées dans la rivière."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. GUNN, père,
Garde-pêche, Manitoba.

P. S.—J'adresse, ci-inclus, copie du Règlement de Pêche adopté par le Gouverneur et le Conseil d'Assiniboine en 1865.

D. G.

EXTRAIT DES MINUTES DU CONSEIL TENU LE 30^{ME}. JOUR DE MAI 1865.

" A DONALD GUNN, PÈRE,

" Magistrat pour la décision sommaire des petites causes, Section Inférieure.
22 octobre 1868.

Il y a eu de présenté au Conseil une pétition, signée par 180 personnes, demandant au Conseil de prendre en considération l'état dans lequel se trouve la pêche dans les rivières Rouge et Assiniboine, dans le but de prévenir les dommages résultant de l'emploi dans ces rivières des nasses ou autres barrages qui ont détruit une grande quantité de poisson et empêché la majorité des habitants d'en prendre leur quote-part raisonnable, sur laquelle, même en temps ordinaire, et surtout dans une saison comme celle-ci, un si grand nombre ont compté comme moyen de subsistance.

Après mûre délibération, il a été unanimement

Résolu, qu'il ne sera pas permis de poser des nasses ou autres barrages dans aucun endroit de la rivière Rouge ni de l'Assiniboine; et que tout magistrat qui sera informé qu'il existe des nasses ou barrages semblables, sera, après le 1^{er} jour de juillet, et il est par le présent, autorisé à tout constable de les enlever."

Vraie copie,

W. R. SMITH,
Greffier du Conseil.

ANNEXE No. 22.

RAPPORT DE SAMUEL WILMOT, ECR., SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE PISCICULTURE DU CANADA, POUR L'ANNÉE 1875.

À l'honorable A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus à votre ministère un rapport de mes opérations relatives à l'œuvre de la pisciculture pendant l'année qui vient de s'écouler, science qui acquiert aujourd'hui une très-grande extension par ses développements, non-seulement en Canada, mais dans tous les Etats-Unis d'Amérique, et dont j'ai activement contribué à assurer la position importante qu'elle occupe aujourd'hui et son utilité pratique.

Les progrès que les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont fait faire l'année dernière à la reproduction du poisson à l'aide de moyens artificiels, ont eu les résultats les plus satisfaisants et donnent une excellente idée de l'estime que la population a conçue pour cette nouvelle industrie.

À part la prospérité générale qui a marqué les opérations de votre ministère dans la pisciculture ces années dernières, la saison de 1875 se signalera encore par de plus grands efforts tentés pour en assurer le développement; témoins la construction de deux établissements nouveaux, ainsi que l'agrandissement et les améliorations subis par quelques-uns de ceux qui ont été érigés, par le passé.

Ces deux établissements nouveaux pour la reproduction artificielle du poisson sont situés à des endroits très-éloignés les uns des autres dans le pays, et sont disposés pour la reproduction de différentes espèces de poisson: l'un sur la rivière Détroit, à Sandwich, dans la province d'Ontario, est particulièrement destiné à la reproduction du poisson blanc; et l'autre sur la rivière Sackville, près d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, pour celle du saumon. Je me propose donc ici de faire connaître à votre ministère quelques-uns des faits particuliers qui se rattachent au site et à la construction de ces établissements ainsi qu'aux succès qu'on y a déjà obtenus.

REPRODUCTION DU POISSON BLANC À SANDWICH.

Après avoir reçu mes instructions de votre ministère, je me rendis vers le commencement de l'été aux grandes pêcheries de poisson blanc près de Sandwich, sur la rivière Détroit, où l'on se proposait d'ériger des bâtiments pour la reproduction du poisson à l'aide de moyens artificiels, dans le but d'arrêter, par ce moyen, la diminution rapide de l'approvisionnement du poisson blanc dans les eaux de cette partie de la province d'Ontario et en même temps d'en assurer la reproduction. On a cru que, vu le fait que la reproduction du saumoneau, à l'aide de moyens artificiels, avait été couronnée d'un succès signalé dans les autres établissements du Canada où on en avait fait l'essai, l'application du même système quant à la reproduction du poisson blanc donnerait des résultats aussi satisfaisants.

C'est moi qui ai fait à Newcastle, en 1867 et 1868, la première tentative heureuse dont il soit fait mention, pour la reproduction, à l'aide de moyens artificiels, du poisson blanc de l'Amérique—le *Coregonus Albus*. Dans cette occasion un grand nombre d'œufs réussirent à éclore, et l'on éleva dans des étangs très circonscrits les alevins jusqu'à ce que bon nombre d'entre eux fussent arrivés à peser une livre et plus. Depuis, on a fait de semblables expériences, mais toujours sur une bien petite échelle. Ces faits engagèrent nombre de pisciculteurs aux Etats-Unis à se livrer à ce mode de reproduction du poisson blanc, entre autres, le Dr. Fletcher, du New-Hampshire; Seth Green, de Rochester, N. Y.; et l'honorable N. W. Clark, du Michigan.

Ces messieurs, le dernier surtout, se sont mis à l'œuvre avec un grand enthousiasme. M. Clark a publié de longs et remarquables articles au sujet de la reproduction de ce poisson précieux. Toutes les expériences tentées par ces messieurs, ainsi que celle tentée par moi-même le premier, ont été faites avec de l'eau pure de source employée comme élément servant à l'éclosion des œufs. Comme je ne m'étais encore jamais servi de l'eau de source pour élever le poisson dans aucun des établissements que j'avais fait construire (excepté dans le cas dont il vient d'être question), et comme je croyais que cette eau n'est pas celle où élisent domicile, pour y déposer leur frai, la plupart des poissons de plus grande dimension qui se rendent sur les marchés en ce pays, parce que les sources ne leur offrent pas, au temps de la fraie, un approvisionnement et un volume d'eau, ni suffisamment considérables, ni assez étendus, et parce que leur température est encore plus élevée que celle des rivières ou autres cours d'eau où les poissons déposent leurs œufs presque toujours; en conséquence, pour la construction projetée des établissements importants destinés à la reproduction du poisson blanc à l'aide de moyens artificiels, je suis demeuré fermement convaincu que l'eau de rivière ordinaire, où ces poissons déposent eux-mêmes leurs œufs naturellement, devrait être employée pour les élever par des procédés artificiels.

Comme la rivière Détroit est une fraysère naturelle très étendue fréquentée par le poisson blanc, et comme les pêcheries de la "Petite-Côte" qu'on y rencontre sont dans un lieu où on le prend au filet en plus grande quantité au temps du frai, j'ai été porté à choisir à cet endroit un emplacement, situé près de la ville de Sandwich, pour y fonder sous le contrôle du gouvernement un grand établissement destiné à la reproduction du poisson blanc à l'aide de moyens artificiels. Les faits particuliers concernant le choix de l'emplacement, la passation du contrat pour l'exécution des travaux ainsi que les plans et devis des constructions à faire et autres transactions à cet égard, se trouvent tous mentionnés en détail dans mon rapport transmis à votre ministère le 30 juin dernier.

Qu'il me soit permis de dire en passant que l'entreprise a été donnée après des soumissions demandées par avis publics. Nombre de soumissionnaires se sont présentés pour faire les travaux. Mr. C. W. Gauthier, se trouvant le plus bas, a obtenu le contrat. Comme je me trouvais obligé de partir pour les provinces maritimes en ma qualité officielle, la surveillance des travaux qu'il y avait à faire fut confiée à M. Goddard, architecte, qui avait fourni les plans et devis et qui m'avait été fortement recommandé pour ses connaissances professionnelles.

L'édifice est spacieux, commode et affecte quelque peu le genre gothique. Le premier étage est construit de manière à pouvoir y élever le poisson; et contient à l'entrée un bureau et une anti-chambre. Quant à l'étage supérieur, il comprend les appartements servant de logis et un magasin, et partout les ouvrages y sont faits de la manière la plus parfaite. L'approvisionnement d'eau se donne au moyen d'un tuyau de conduite de quatre pouces en fer forgé, partant d'un grand réservoir placé sous l'édifice, et courant sous le sol jusqu'au bord de la rivière, et de là, sur un parcours de 150 pieds dans la rivière, jusqu'au commencement du chenal. De cette manière, un courant d'eau continue arrive au réservoir dans l'édifice, d'où on le pompe dans les auges à incubation; à une hauteur d'environ six pieds plus haut, au moyen d'une pompe rotative mue par une machine verticale de la force de quatre chevaux, fabriquée par la Cie. des Usines de Machines Hydrauliques—Waterous Engine Works Co.,—de Brantford.

Revenu des provinces maritimes, je me rendis en octobre à Sandwich, afin d'inspecter l'établissement et le disposer pour le mettre en opération, en y installant les machines appelées à fournir la puissance motrice nécessaire, ainsi que les appareils propres à recevoir une grande quantité d'œufs que l'on se proposait d'y déposer pendant la saison prochaine en novembre.

On trouva nécessaire de faire faire sous ma surveillance, à Newcastle, les auges à incubation et les tablettes. L'approche imminente de la saison du frai nous laissait bien peu de temps pour veiller à l'installation de l'appareil excessivement compliqué et nouveau, absolument indispensable pour permettre de déposer et de manipuler sans danger les plusieurs millions d'œufs aussi délicats que le sont ceux du poisson blanc.

Il y a diverses espèces d'appareils, qui ont été brevetés aux Etats-Unis pour la reproduction artificielle du poisson, et dont chaque porteur de brevet réclame la supériorité pour son invention. Le système introduit dans l'établissement de Sandwich est celui dont j'ai fait l'essai et que j'ai employé en opérant sur une petite échelle à Newcastle à une époque aussi reculée qu'en 1868. Ce système comprend des auges à incubation de forme ordinaire, c'est-à-dire mesurant douze pieds de long sur douze pouces de large et dix pouces de profondeur, et subdivisées en une série de compartiments longs de quinze pouces. Dans ces auges on peut mettre par lits plusieurs tablettes à éclore, superposées les unes sur les autres, jusqu'au nombre de huit ou dix, ou même plus. Entre chaque compartiment de l'auge on peut ménager un espace de trois pouces, qui permet de faire couler l'eau soit en montant, soit en descendant, à travers les œufs à volonté, seulement en renversant les auges bout pour bout sur la charpente qui le supporte. Ce petit espace de trois pouces au fond duquel se trouve un trou avec une cheville, sert encore à ôter l'eau et les sédiments de chaque compartiment sans déranger le compartiment voisin. Les auges à incubation sont rangées les unes après les autres sur la longueur de l'appartement. On fait passer un courant d'eau de rivière dans ces auges, qui communiquent ensemble au moyen de courts tuyaux en caoutchouc introduits à leurs extrémités.

Le cinquième jour de novembre les auges, tablettes et autres appareils ci-dessus décrits, furent expédiés par la voie du chemin de fer Grand-Tronc, de Newcastle au Détroit, et grâce à la conduite circonspecte et obligeante des officiers de la compagnie à Toronto et Newcastle, arrivèrent à leur destination le lendemain. L'installation et la mise en position des machines, appareils, réservoirs et autres objets nécessaires aux opérations commencèrent ensuite, et se complétèrent avec toute la diligence possible. On fut assez avancé pour pouvoir déposer le 10 novembre les premiers œufs, et à force d'un travail persévérant tout l'espace disponible dans l'établissement en était garni le 16 novembre. A cette date la saison du frai du poisson blanc était entièrement passée, et, sans les œufs qui nous furent alors fournis par les poissons renfermés dans les étangs, il nous eût été impossible de nous en procurer un approvisionnement suffisant même pour les besoins restreints de l'établissement à cette époque.

Au début des opérations si nouvelles et si particulières d'un établissement (sans rival sur ce continent par ses dimensions et ses moyens de reproduire le poisson à l'aide de moyens artificiels) comme celui qui vient d'être ouvert à Sandwich pour la reproduction exclusive du poisson blanc, il a fallu vaincre des difficultés innombrables et presque insurmontables. L'emploi de la vapeur comme puissance motrice, la tâche difficile de mettre en position les machines et autres appareils d'invention récente en usage dans la pisciculture, les grandes difficultés éprouvées à se procurer des poissons reproducteurs, la nécessité de recourir à des moyens grossiers et impropres pour manipuler et féconder les œufs à cette époque avancée de la saison, ainsi qu'à la coopération d'adjoints mal habiles, le court espace de temps laissé pour compléter toutes ces opérations : tous ces inconvénients enfin, sans parler de beaucoup d'autres qu'il serait impossible d'énumérer ici, contribuèrent à faire de cette tentative nouvelle une entreprise peu facile, mentalement et physiquement parlant, tout en faisant alors entrevoir de sérieuses appréhensions pour son succès définitif.

Cependant, en dépit de toutes ces difficultés, on peut compter, d'après les apparences aujourd'hui, sur l'éclosion "de dix ou de douze millions" d'alevins de poisson blanc, et quand ce nombre se trouverait de beaucoup réduit, on aurait toujours obtenu les résultats les plus rassurants et les plus satisfaisants ; de plus, d'après l'expérience déjà acquise pendant les opérations de cette première saison, on peut s'attendre en toute confiance à ce que chaque année subséquente produise une quantité toujours croissante d'alevins en nous indiquant d'avance les moyens propres à repeupler les pêcheries de la rivière Détroit, qui sont aujourd'hui devenues si pauvres en poissons.

L'établissement actuel de Sandwich, quand il sera complètement achevé et monté, sera capable de recevoir cinquante millions d'œufs de poisson blanc déposés dans des auges à incubation, et si l'on évalue le produit de ces œufs à une moyenne bien peu élevée, savoir, à cinquante pour cent, on peuplera tous les ans la rivière Détroit, à l'aide de moyens artificiels seulement, de "vingt-cinq millions" de jeunes poissons.

blancs, ce qui donnera l'assurance la plus positive que les pêcheries de la rivière, ainsi que celles des parties supérieures du lac Érié, en retireront de grands avantages avant qu'il soit longtemps.

Cette grande quantité de jeunes poissons ainsi élevés à l'aide de moyens artificiels doit être considérée comme "un profit net," et comme en représentant une égale quantité qui échappent à la destruction, car il n'y a pas de possibilité qu'aucun des œufs ainsi obtenus put se féconder ou se reproduire autrement, par le fait que les œufs, qui ont ainsi servi à la reproduction, ont été retirés des poissons reproducteurs déposés sur la grève par les pêcheurs pour être livrés à la consommation dans le voisinage, ou pour être congelés à l'aide de moyens artificiels, afin d'en approvisionner les marchés des grandes villes des États-Unis pendant la saison d'hiver.

Il ne sera donc pas hors de propos de considérer ici l'importance et l'extension que l'on pouvait donner à un bel établissement de ce genre pour sauver de la destruction la quantité immense d'œufs de poisson blanc et de truite saumonée qui aujourd'hui, par la cupidité des pêcheurs et l'impossibilité presque absolue de prohiber la pêche à des époques convenables, se perdent annuellement pour les rivières de ce pays. Une visite faite par le premier venu aux endroits de pêche vers la fin de l'automne, époque où l'on prend le poisson blanc et la truite, fera voir jusqu'à l'évidence la destruction vraiment énorme et injustifiable "de myriades sur myriades" d'œufs arrivés à maturité de ces poissons précieux. Les bateaux, les filets et les appareils de pêche de toute espèce, même les vêtements des pêcheurs se livrant à leur travail, sont complètement tachés de ces œufs, tandis que les rivages et les cabanes en sont littéralement : couverts, ce qui démontre le plus vil égoïsme et la plus odieuse cruauté à détruire des êtres auxquels la nature a commandé de croître et de multiplier pour nourrir et enrichir les habitants de ce pays.

Ne serait-il pas alors sage de faire un effort dans le sens indiqué pour repeupler à la fois les eaux du lac Ontario de poisson blanc et de truite saumonée, qui sont les deux principaux poissons de commerce qui s'y trouvent ? Les pêcheries de Hamilton, Toronto, Cobourg, Presqu'isle, Consecon et de la Baie de Quinté, qui fournissaient autrefois des quantités immenses de poisson blanc, sont aujourd'hui, à proprement parler, presque dépeuplées, et à moins d'adopter immédiatement les moyens déjà indiqués, ou de recourir à des mesures rigoureuses pour empêcher tout-à-fait la destruction de ces sortes de poisson pendant la saison du frai, nous perdrons inévitablement ces richesses naturelles du lac Ontario.

L'établissement de Sandwich a été confié à la garde de M. James Neevin, mon adjoint principal à New-Castle pendant ces dernières années ; il a fait preuve de beaucoup d'aptitude dans ce genre d'opérations, et il se recommande dans les fonctions importantes qu'il est appelé à remplir par la régularité de sa conduite et la gravité de son caractère. Je désire en même temps ajouter que les habitants en général, surtout les pêcheurs, dans cette partie d'Ontario, reconnaissent que l'introduction chez eux de cette nouvelle branche d'industrie est d'un grand avantage, et l'accueillent avec faveur, persuadés qu'elle est appelée à donner avant longtemps une nouvelle activité à l'une des principales industries exploitées dans cette province. Le zèle déployé et la noble initiative prise par le député aux Communes, William McGregor, écrl., pour fonder et faire fonctionner cet établissement, ainsi que l'aide constante qu'il m'a toujours accordée avec tant de cordialité dans l'exercice de mes fonctions, lui donnent droit aux éloges les plus mérités.

Etablissements de la Nouvelle-Ecosse.

Après avoir complété les arrangements nécessaires à Sandwich, je partis pour les provinces maritimes dans le but d'inspecter les divers établissements de pisciculture qui y sont en opération, pour en constater l'utilité pratique et les progrès réalisés depuis l'année dernière, avec l'intention de les visiter "chemin faisant," avant de me rendre à la Nouvelle-Ecosse et à l'Île du Prince-Edouard, où j'avais à remplir une certaine mission que l'on m'avait assignée.

Arrivé à Ottawa vers le 10 juillet, j'eus avec votre commissaire et vous-même une entrevue, et je partis ensuite pour la rivière Saguenay afin d'y adopter des mesures

plus efficaces propres à assurer le succès des opérations à l'établissement de Tadousac. J'ai de plus visité les rivières à Mars et St. Jean, pour y choisir, s'il était possible, des endroits convenables où, à l'aide d'arrangements à prendre, nous pourrions nous procurer un approvisionnement de poissons reproducteurs capables de fournir une quantité d'œufs suffisante pour les opérations conduites à Tadousac.

Pendant que je me trouvais occupé sur le Saguenay, je fus rejoint par M. Whitcher qui, se chargeant lui-même de la besogne, me donna instruction de me rendre de suite à Halifax ; et prenant alors passage à bord de l'un des vapeurs des ports du Golfe, j'y arrivai à la fin de juillet. De cette manière je n'eus pas occasion d'arrêter à Gaspé, Ristigouche et Miramichi pour examiner les travaux qui se font dans chacune de ces localités : ce que je regrettai infiniment, car il est de la plus haute importance pour votre ministère que chacun de ces divers établissements de pisciculture soit inspecté tous les ans.

Arrivé à Halifax avec instruction de choisir à la Nouvelle-Ecosse un emplacement où je devais ériger sous le plus court délai un établissement pour la reproduction du saumon à l'aide de moyens artificiels, je me mis de suite à l'œuvre pour me procurer tous les renseignements possibles au sujet des rivières qui viennent se jeter dans la mer sur une étendue considérable de la côte de chaque côté du havre d'Halifax. A cette fin, je visitai Messieurs Jones et Power (députés aux Communes pour cette partie de la province), qui tous deux furent excessivement heureux d'apprendre que l'on se proposait d'introduire chez eux le système de la reproduction du saumon à l'aide de moyens artificiels.

M. Jones, M. P., porta un vif intérêt à cette question, ce qui me valut une assistance des plus efficaces dans la poursuite de mes travaux, tout en m'accompagnant dans les excursions que j'eus à faire pour visiter certains cours d'eau et tout en émettant son avis et en accordant une attention personnelle dans l'exécution subséquente de plusieurs des travaux particuliers qui se rattachaient à l'entreprise. De plus, je profite de cette occasion pour déclarer que dans nulle autre partie du Canada je n'ai rencontré une satisfaction aussi générale que celle que m'ont manifestée les habitants d'Halifax et des localités environnantes en présence de l'initiative que prenait votre ministère pour introduire à la Nouvelle-Ecosse un système propre à augmenter l'approvisionnement du saumon dans leurs rivières.

Je suis encore excessivement redevable à l'accueil bienveillant de l'administrateur d'alors du gouvernement du Canada, le général Sir O'Grady Daly, qui, en prenant la mission dont j'étais chargé, s'empressa de mettre à ma disposition son expérience et ses avis, qui me furent très utiles, et qui même m'accompagna en personne dans une tournée d'inspection que je fis pour visiter quelques-unes des rivières le long de la côte.

Après avoir inspecté moi-même dans les environs du havre d'Halifax les rivières suivantes, savoir : La rivière au Saumon, la rivière Sackville avec ses tributaires, la rivière des Neuf Milles, la rivière Shubenacadie, vers sa source, ainsi que plusieurs autres cours d'eau moins considérables, je me transportai ensuite dans le même but au bas de la côte dans la baie Ste. Marguerite, et je visitai la rivière des Sauvages, la rivière Ingraham, la rivière de l'Est et la rivière Nord-Est. Je fus informé que le saumon entrait dans presque toutes ces rivières, mais en troupes beaucoup moins nombreuses que par le passé ; on y remarquait des barrages formidables, comme des chaussées de moulins et estacades pour le bois en grume, constituant dans certains cas des barrières infranchissables pour le saumon qui remontait ; de plus, on jetait indifféremment dans ces mêmes rivières des rebuts de moulins et du bran de scie : toutes ces obstructions, auxquelles on peut joindre l'usage barbare de faire la pêche au flambeau et au dard par le passé, ont eu pour effet de diminuer considérablement la quantité de saumon dans plusieurs de ces cours d'eau, tandis que, dans d'autres, elles l'ont détruit presque complètement. D'après les renseignements obtenus de quelques-uns des habitants, et d'après un examen attentif des cartes de la province, je suis porté à croire que nombre de cours d'eau, contenant un volume d'eau plus et moins considérable que ceux que je viens de mentionner, se jettent dans la mer tout le long de la côte de la Nouvelle-Ecosse, et qu'il y entre, dans presque

tous, une quantité de saumon plus ou moins considérable, à moins qu'il n'en soit entièrement empêché par les chaussées de moulins qui l'empêchent de passer.

Poussé par le désir de fonder le premier établissement de pisciculture de cette province dans le voisinage de la cité d'Halifax, sans nuire, toutefois, à l'utilité pratique et aux besoins immédiats de cette institution, j'ai demandé des renseignements particuliers au sujet de la rivière Sackville, qui m'avait été fortement recommandée par M. Whitcher, et sur laquelle le général Haly avait ensuite attiré mon attention toute spéciale. J'en ai fait, en outre, moi-même l'inspection à différentes reprises. Cette rivière se décharge dans le havre d'Halifax, à la tête du bassin de Bedford, bras de mer étendu et superbe. Juste à son embouchure, où elle mêle ses eaux avec celles de la mer dans le bassin, se trouve la petite ville de Bedford, avec son havre, ses quais, sa station de chemin de fer, etc., à la distance de dix milles de la cité d'Halifax. Des personnes dignes de foi m'ont rapporté que le saumon remontait encore dans cette rivière en grandes troupes pour frayer, et j'ai appris également par de vieux pêcheurs occupés à faire la pêche aux rets dans le bassin ainsi que dans le havre, qu'ils avaient pris tous les ans quelques saumons précisément à l'embouchure de cette rivière. Ces poissons s'étaient indubitablement mis en route pour gagner le haut de la rivière Sackville. De vieux habitants, demeurant le long de la rivière, m'ont également informé qu'ils avaient vu le saumon frayer sous leurs yeux l'automne précédent sur quelques-uns des bras de la rivière.

Outre les avantages que je viens de signaler par rapport à la rivière Sackville, il est bon de mentionner qu'elle traverse une partie passablement bien cultivée de la province; et que l'accès en est facile, en allant et en venant, (surtout dans les endroits bas) à toutes les saisons de l'année, soit par chemin de fer ou en voiture, et pendant la plus grande partie de l'été par vapeurs et autres bateaux également. Son volume d'eau en tout temps est très-considérable, et pendant les sécheresses de l'été il y coule une eau abondante qui ne tarit jamais.

Si le but principal de la pisciculture à l'aide de moyens artificiels est de repeupler de poisson, en le multipliant, les cours d'eau qui en sont dépourvus, ainsi que les rivières dont il s'est retiré, et d'augmenter en même temps les ressources alimentaires, tout en développant le commerce que l'on en fait, il est encore, cependant, d'autres objets qu'il est bon de ne pas perdre de vue entièrement, surtout lorsque cette industrie s'introduit pour la première fois dans une province ou un pays. En conséquence, l'emplacement choisi pour un nouvel établissement de ce genre devrait être situé de manière qu'une grande partie de la population, qu'il est appelé à favoriser, soit capable non-seulement de visiter commodément l'institution, mais encore d'être souvent témoin des opérations qui lui en démontreraient le mécanisme et l'utilité. Ainsi la construction de quelque nouvelle manufacture dans la forêt sur un certain point bien éloigné, seulement pour la raison qu'on pourrait obtenir quelque avantage particulier au point de vue de la pousse motrice ou de la matière première à obtenir pour faire fonctionner telle manufacture, ne donnerait pas à la population ni à ses auteurs, en général, d'aussi grands avantages que si elle se trouvait placée dans un centre plus populeux, là où son utilité se ferait sentir d'une manière plus directe et serait mieux appréciée. C'est donc sous ce jour que cette nouvelle entreprise pour la reproduction du poisson à l'aide de moyens artificiels devrait être considérée par les habitants du pays.

Conséquemment la rivière Sackville a été choisie comme devant se prêter plus facilement, sous les circonstances, aux opérations projetées, et l'emplacement préféré pour y asseoir les bâtiments nécessaires se trouve juste à son embouchure, où elle mêle ses eaux avec celles de la mer dans le Bassin de Bedford. Le site est admirablement adapté aux besoins de l'institution. Il y a ici, dans la rivière, une cascade de plusieurs pieds de haut, formée par les eaux qui se précipitent sur une chaîne de gros cailloux et sur un lit rocailleux, et la hauteur de sa chute est suffisante pour de là conduire l'eau au moyen d'un tuyau en fer sous le sol jusqu'aux réservoirs de l'édifice, et la distribuer ensuite dans les auges à incubation. Le site choisi pour y construire la maison de réception, où l'on élève le poisson, ne saurait être masqué ou caché à la vue par aucun autre bâtiment, vu qu'il se trouve tout à fait sur le bord de la rivière

et qu'il occupe en tous sens une position telle sur la propriété dont votre ministère a fait l'acquisition, qu'il n'y a à redouter du dehors ni danger d'incendie ni aucune intrusion quelconque. Il possède encore l'avantage de ne se trouver éloigné que de quelques centaines de verges de la station du chemin de fer, du débarcadère des bateaux, du chemin par où passe la diligence, ainsi que des bureaux de poste et du télégraphe et autres places d'affaires. Avec tous ces avantages, il est donc excessivement facile de se procurer des approvisionnements d'œufs de saumon des autres parties de la province, de même que de tout autre établissement de pisciculture dans les provinces voisines, si on le trouve nécessaire. On sentira également les avantages présentés par le choix de ce site pour transporter les alevins soit par eau, soit par chemin de fer, dans les autres rivières de la province où l'on croira utile de les déposer. Cet emplacement une fois choisi, et le terrain nécessaire avec les pouvoirs d'eau une fois acheté, on ne perdit pas de temps pour se mettre à l'ouvrage, et commencer la construction des bâtiments nécessaires. Dans ce but Messieurs Elliott et Bush, architectes du gouvernement à Halifax, reçurent instruction de dresser les plans et les devis pour l'érection d'un édifice commode et d'un aspect extérieur imposant, et l'on demanda des soumissions pour l'exécution des travaux. Au bout d'un certain temps nous reçûmes six soumissions, dont les devis estimatifs variaient de trois mille trois cents piastres à quatre mille deux cents. Après un examen minutieux des différentes propositions faites par les soumissionnaires, l'entreprise fut en fin de compte accordée à M. James Lawlor, entrepreneur de bâtiments à Halifax, pour la somme de trois mille trois cents piastres, et il fut en outre convenu que tous les ouvrages qui s'y rattachaient devaient être complètement achevés au 15 octobre suivant.

On fit aussi des arrangements avec un M. Talson, (qui fut spécialement chargé de surveiller la rivière) pour qu'il se procurât, s'il était possible, un approvisionnement de saumon reproducteur dans la rivière Sackville; et dans ce but il lui fut permis de le prendre au filet ou autrement, bien que j'eusse des doutes néanmoins que l'on pût, dans cette rivière, en trouver une quantité suffisante pour approvisionner d'œufs l'établissement, attendu que la saison était alors bien avancée et que le poisson avait déjà remonté dans le haut de la rivière.

Après avoir pris à cette époque toutes les dispositions qu'il était possible de prendre pour assurer l'érection de l'établissement de la Nouvelle-Ecosse et pour lui fournir un approvisionnement suffisant d'œufs pour la saison prochaine, je m'arrangeai pour me rendre à l'île du Prince-Edouard afin de me conformer à mes instructions et d'obtenir une connaissance pratique de ses rivières, dans l'attente que plus tard on formerait dans l'île des établissements de pisciculture propres à y améliorer les pêcheries de saumon, que l'on représentait de tous côtés comme presque entièrement ruinées.

On trouvera annexée à ce rapport une description des opérations des établissements de pisciculture, près d'Halifax, fournie par M. A. B. Wilmot. Il me sera donc inutile de faire ici un long exposé des résultats qu'on y a obtenus. Je ne puis, cependant, m'empêcher de faire quelques observations au sujet des succès inattendus qui ont jusqu'ici couronné cette entreprise.

A diverses reprises, dans mes rapports antérieurs, j'ai signalé à l'attention de votre ministère les difficultés excessivement sérieuses que nous rencontrons pour nous procurer des adjoints, même tant soit peu habiles, à qui l'on puisse confier les nouveaux établissements de pisciculture que l'on érige tous les ans. Je suis forcé d'en parler de nouveau ici, et s'il n'était pas arrivé que le saumon dût frayer un peu plus tard à la Nouvelle-Ecosse que dans la province voisine à Miramichi, je doute qu'on eût été capable d'ouvrir l'institution d'Halifax pendant la saison dernière.

Il n'y avait pas moyen de se procurer des gens d'expérience, et il était également impossible que les autres établissements pussent détacher aucun de leurs opérateurs capables pour se charger de l'institution de Sackville; heureusement cependant, les opérations conduites sur la rivière Miramichi pour y recueillir les œufs se terminèrent assez tôt pour me permettre de m'assurer des services de M. A. B. Wilmot, l'officier chargé de l'établissement qui s'y trouve, et que je dépêchai immédiatement à Halifax, où les succès qu'il obtint, comme on le verra par son rapport,

furent tels qu'il se procura environ "six cent mille œufs de saumon," à la rivière Philippe, que l'on transporta heureusement à l'institution de Sackville. Il est encore extrêmement agréable de pouvoir ajouter que d'après des nouvelles qui nous sont arrivées de là, plus "d'un demi-million" d'œufs, déposés dans les auge à incubation, étaient tellement avancés, que l'on pouvait facilement distinguer la formation des alevins.

L'espace disponible aujourd'hui dans le bâtiment de Bedford, pour élever le saumon, peut être distribué de manière à pouvoir admettre près de trois millions d'œufs; et d'après les facilités que l'on a déjà rencontrées à la rivière Musquodoboit et à la rivière Philippe pour se procurer des œufs, outre la probabilité de pouvoir en obtenir des approvisionnements additionnels des autres rivières le long de la côte, ainsi que de la rivière Sackville, on peut prédire en toute confiance que l'établissement de Bedford sera approvisionné de toute la quantité d'œufs de saumon qu'il pourra réellement contenir.

Opérations à l'établissement de la rivière Ristigouche.

Les résultats obtenus pour se procurer des œufs dans la rivière Ristigouche n'ont pas été aussi satisfaisants cette année qu'ils l'avaient été pendant la saison de 1874. Cette différence s'explique par la hauteur excessive et peu ordinaire de l'eau dans la rivière, ainsi que par les pluies torrentielles qui ont prévalu pendant l'automne et pendant toute la saison que le saumon a frayé. Il a été presque impossible de pouvoir se procurer du poisson reproducteur en quantité un peu considérable, et le peu qu'on en a pris ne l'a été qu'avec beaucoup de peine et de difficulté.

M. Mowat, l'officier chargé de l'établissement de Ristigouche, et en même temps garde-pêche de cette division, homme d'un zèle et d'une ardeur infatigables lorsqu'il s'agit d'exécuter toute entreprise difficile, a été quelque peu désappointé dans son attente et dans les efforts qu'il a faits pour se procurer l'approvisionnement d'œufs nécessaire à cet établissement.

Tandis que nous pouvions constater dans le rapport de l'année dernière qu'il avait été déposé avec succès dans les auge à incubation au-delà de 800,000 œufs, cette année il n'y en aura pas plus de 300,000; ces derniers, néanmoins, doivent avoir été parfaitement fécondés et déposés avec soin sur les tablettes à éclore, car, d'après les dernières nouvelles reçues de Ristigouche, tous ces œufs ont réussi, et les alevins y sont tout-à-fait visibles.

Dans une entrevue que j'eus dernièrement avec M. Mowat, il fut convenu d'un plan entre nous pour prendre une certaine quantité de saumons, lorsqu'ils commencent à remonter de bonne heure dans la rivière au mois de juin et de juillet; il fut entendu qu'ils seraient mis dans des étangs prêts à les recevoir, qu'on les y garderait en sûreté, jusqu'au temps du frai en octobre, et qu'ensuite après les avoir manipulés, on les relâcherait dans la rivière. De cette manière on devrait être certain sans aucun doute de pouvoir obtenir la quantité d'œufs nécessaire pour approvisionner l'établissement de pisciculture sur la rivière Ristigouche.

De cette institution il est sorti au-delà de 600,000 jeunes saumons, qui ont été distribués le printemps dernier dans les eaux du bras principal de la rivière Ristigouche et de ses tributaires, ainsi que dans celles de beaucoup d'autres rivières et cours d'eau qui arrosent cette partie du pays. Ces jeunes saumons provenaient des œufs déposés dans l'automne de 1874. En les transportant aux différents endroits de leur destination, situés dans bien des cas à des distances considérables des bâtiments de réception, on n'a éprouvé que des pertes insignifiantes; et dans la distribution d'un si grand nombre d'alevins, on a obtenu les résultats les plus satisfaisants.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, je regrette excessivement de n'avoir pu inspecter moi-même l'établissement de Ristigouche. Je m'étais proposé d'y introduire quelque nouvel appareil pour y déposer dans un espace de même dimension, un nombre d'œufs beaucoup plus élevé, tout en prenant en même temps des mesures pour nous assurer à l'avenir un approvisionnement plus considérable de poissons reproducteurs. Je m'occuperai personnellement de cette question et d'autres détails l'année prochaine.

Gaspé.

Il y a eu à cet établissement pour la reproduction du saumon cent dix mille œufs qui ont éclos pendant le printemps de 1875. Ces œufs ont été distribués dans les rivières St. Jean, Dartmouth et Malbaie. D'autres points furent également désignés pour recevoir une certaine quantité de ces alevins; mais les débordements des rivières ont prévalu au point qu'il n'a pas été possible de procéder à la distribution.

Le rapport de M. Vibert, l'officier qui a la garde de l'établissement de Gaspé, constate qu'il n'a pu obtenir qu'un nombre bien limité de poissons reproducteurs pendant la saison dernière; et conséquemment, l'approvisionnement d'œufs qu'il a recueilli n'a pas même suffi à remplir en partie les auges à incubation de l'établissement. La quantité d'œufs précise qu'il s'est procurée ne se trouve par indiquée; il paraît, cependant, que ceux que l'on a en mains ont une très belle apparence, et que les pertes subies jusqu'à présent se réduisent à bien peu de chose.

D'après les difficultés éprouvées l'année dernière pour se procurer dans cet établissement des saumons reproducteurs, il paraît absolument nécessaire de recourir à un mode plus satisfaisant pendant la saison prochaine pour obtenir la quantité de saumon nécessaire à approvisionner les auges à incubation de l'établissement de Gaspé. La quantité prise dans les nasses des pêcheries situées à l'embouchure des rivières St. Jean, York et Dartmouth serait propre à nous faire conclure que l'on pourrait également se procurer du poisson en assez grande abondance pour approvisionner l'établissement de Gaspé.

Opérations à Miramichi.

Il est survenu à cet établissement un désastre inexplicable, qui a entraîné la perte de presque toute la grande quantité d'œufs qui y avaient été déposés pendant l'automne de 1874. On trouvera les détails relatifs à cet accident dans le rapport de M. A. B. Wilmot. Un fait particulier, qui se rattache à la destruction de ces œufs, c'est que leurs forces vitales se seraient conservées intactes jusqu'à la veille même de la sortie des alevins hors de l'écaille au commencement du mois de mai. L'officier qui avait la garde de l'établissement prétend qu'il s'est produit sur les tablettes en zinc, percées à jour et sur lesquelles les œufs se trouvaient déposés, quelque substance délétère qui pourrait avoir causé leur mort. Une autre cause qu'il assigne encore à cet événement, c'est que la mort de ces œufs peut avoir été produite par l'insuffisance et l'immobilité de l'eau dans les auges à incubation par lesquelles elle devait passer, ce qui aurait eu l'effet que certaines substances malfaisantes, au lieu d'être emportées par l'eau courante, auraient formé sur les œufs des dépôts qui les auraient fait mourir. Cette dernière manière d'expliquer l'épidémie terrible dont les œufs se sont trouvés atteints, paraît être plus raisonnable que la première, et l'on peut sans doute ajouter que ce malheur est dû à un certain défaut d'attention à cette époque critique où les plus grands soins et la plus extrême vigilance étaient d'autant plus nécessaires, que le manque d'eau se faisait évidemment sentir et qu'il y avait un trop grand nombre d'œufs déposés sur les tablettes à éclosion.

On peut jusqu'à un certain point ajouter foi à la parole de l'officier qui déclare que peut-être certaine substance délétère a pu être produite par quelque combinaison chimique formée par l'eau, qui là venait en contact avec les plaques de zinc trouées sur lesquelles se trouvaient déposés les œufs; mais cette hypothèse, toutefois, dans le cas actuel ne doit pas être bien juste, par le fait que les œufs sont demeurés sur les tablettes de cinq à six mois sans avoir éprouvé de dommage auparavant. D'ailleurs, ces mêmes plaques de zinc étaient recouvertes de deux couches de vernis à l'huile de paraffine, qui les protégeaient tout à fait contre l'action de l'eau; de plus on se servait dans les autres établissements de pisciculture de tablettes parfaitement semblables sans perdre ni endommager les œufs qui s'y trouvaient placés.

Il est excessivement regrettable que ce malheur soit arrivé; néanmoins, ce sera une dure et utile leçon propre à empêcher qu'il n'en arrive de semblable à l'avenir. L'application du remède a déjà eu lieu, en tant qu'il s'agit de l'approvisionnement de l'eau, par le fait qu'on en fait passer un volume beaucoup plus considérable dans les

auges, et qu'on empêche d'ailleurs que le cours n'en soit jamais obstrué pendant toute la durée de la période d'éclosion. Les jeunes saumons, qui ont éclos et qui ont échappé au désastre en question, ont tous été distribués dans les différents tributaires de la rivière Miramichi.

Les difficultés que l'on a éprouvées dans les autres établissements pour se procurer un approvisionnement d'œufs suffisant, se sont vivement fait sentir ici également. On doit empêcher que cette disette sérieuse d'œufs se fasse sentir à l'avenir dans cet important établissement sur la rivière Miramichi. Le fait d'attendre, pour se procurer des saumons reproducteurs, jusqu'aux derniers mois de l'automne, époque où les rivières sont plus sujettes à de grandes inondations, a donné des résultats trop graves pour permettre qu'il se répète. Rien à l'avenir ne devrait s'opposer à ce que l'on se procurât, en été, un approvisionnement considérable de saumon pour cet établissement, et si on le trouvait nécessaire, on pourrait encore, à l'automne, s'en approvisionner d'une plus grande quantité.

On m'informe que les œufs, qui ont été déposés dans la chambre à éclosion sur la rivière Miramichi l'année dernière, bien qu'il n'y en ait pas une grande quantité, sont dans des conditions très-favorables, et que les bâtiments, chaussures et tous les autres appareils de l'établissement sont dans le meilleur état possible.

Opérations à Tadousac, sur la rivière Saguenay.

On déposa l'automne dernier dans cet établissement une grande quantité d'œufs de saumon; il est à regretter, néanmoins, que la quantité obtenue n'ait pas été beaucoup plus considérable. On a trouvé, toutefois, que la raison pour laquelle on n'avait pu s'en procurer un approvisionnement suffisant, était la même que celle qui avait existé pour un grand nombre d'autres rivières dans toutes les provinces, c'est-à-dire, le nombre excessivement limité de saumons pris pendant la saison de 1875. C'est un fait remarquable que tout le long de la rive nord du St. Laurent la quantité de saumons que l'on a pris n'a pas approché nulle part de la moyenne de l'année précédente.

On a fait beaucoup de conjectures sur la cause de cette diminution apparente dans les pêcheries sur le bord de la mer et sur les rivières, et bien des théories ont été émises. Il ne s'ensuit pas nécessairement que, par le fait qu'on avait pris au filet ou autrement moins de saumons pendant l'époque favorable de la pêche, il a dû en entrer moins en proportion dans les rivières pour frayer. Il arrive d'ailleurs souvent que des inondations extraordinaires et tardives le printemps se font remarquer plutôt dans une année que dans une autre, et quand la chose a lieu, les pêcheries à l'embouchure des rivières deviennent obstruées, les opérations languissent et quelquefois les filets et les nasses sont emportés. Pour ces raisons, le poisson ne rencontre pas les mêmes obstacles, et trouvant un passage plus facile vers les bras moins considérable et le cours supérieur des rivières, il remonte dans les eaux de l'intérieur du pays. Il est possible que tel a pu être le cas pendant cette dernière saison, vu que les inondations, dit-on, ont été plus générales et qu'elles ont duré plus tard que d'ordinaire.

Un autre fait rapporté par ceux qui font la pêche sur la rive nord du St. Laurent (fait qui peut expliquer jusqu'à un certain point la diminution du saumon que l'on vient de signaler), c'est que la plupart des poissons, que l'on avait pris, portaient des marques ou cicatrices paraissant avoir été faites par les griffes ou les dents de quelque animal; et l'on croit que dans les pêcheries où l'on a trouvé tant de saumons ainsi blessés et écorchés, il a dû en périr également un grand nombre par suite des mêmes causes, et comme le phoque et le marsouin sont l'ennemi du saumon, on présume qu'ils ont commis ces dévastations.

On a encore émis l'opinion que le requin, qui est l'ennemi commun de tous les poissons, et qui sans nul doute préfère une chair délicate comme celle du saumon, est l'auteur de tous ces dégâts. Cette version peut avec vraisemblance se soutenir par le fait que l'on a rencontré sur la côte un nombre si prodigieux de ces poissons de mer à l'appétit vorace. Je puis mentionner ici que l'on a reçu des rapports authenti-

ques constatant que l'on a pris en une seule fois pas moins de trente requins du Groënland, à une époque avancée de l'automne, en dehors de l'embouchure de la rivière Saguenay. Dans cette circonstance, on a pris ces monstres rapaces avec autant de marsouins d'un seul coup, dans un filet à fortes mailles employé pour la pêche de ces derniers, qui s'y étaient précipités pour échapper aux requins, qui eux-mêmes s'étaient tellement acharnés à leur poursuite pour les dévorer et qu'ils avaient suivis de si près, qu'ils s'étaient embarrassés dans ce filet où requins et marsouins se sont ainsi trouvés heureusement emprisonnés.

Pour empêcher à l'avenir la rareté des poissons reproducteurs nécessaires aux opérations de l'année prochaine (même dans le cas où de fortes inondations se feraient sentir) il a été pris des arrangements sur la rivière St. Jean pour que tout le saumon qui y pénètre soit admis dans une chambre de réception, construite sur le même plan et d'après le même système pour les prendre que celle que l'on a trouvée si commode pendant ces années dernières à l'établissement de pisciculture de New-Castle, dans la province d'Ontario. Ces travaux sur la rivière St. Jean avec l'enclos déjà érigé autour de la petite anse de Tadousac, nous permettront assurément de prendre et de conserver à l'avenir une quantité de saumons reproducteurs suffisante pour tous les besoins de l'établissement dans cet endroit.

Pour obtenir au Saguenay l'année dernière des résultats plus avantageux qu'au paravant, je fis partir M. Neevin, mon adjoint dans cet établissement, pour Tadousac, au commencement d'octobre dernier, avec instruction de manipuler et de féconder les œufs de saumon qui s'y trouverait, et en même temps pour enseigner aux personnes, qui en avaient la garde la manière de conduire ces opérations à l'avenir. Le nombre d'œufs recueillis et déposés dans les auges à incubation s'est élevé à au-delà de "deux cent mille." D'après les rapports envoyés par Joseph Radford, écr., de Tadousac, j'apprends que tous ces œufs étaient dans des conditions très favorables et qu'ils promettaient d'éclore heureusement, en entraînant seulement une perte insignifiante en moyenne.

Je vais maintenant constater non-seulement comme fait intéressant, mais encore à titre de renseignement instructif, tant au point de vue pratique qu'au point de vue scientifique, pour tous ceux qui s'occupent de la reproduction du saumon, une expérience faite à l'établissement de Tadousac par rapport à la manipulation et l'entière fécondation d'une quantité d'œufs fournis par des saumons reproducteurs que l'on avait gardés dans l'eau salée jusqu'à l'époque où les œufs et la laitance en avaient été extraits.

Voici quels sont les faits particuliers de cette expérience:—Au mois de juillet dernier on prit au filet, en dehors du port de Tadousac sur le St. Laurent, une grande quantité de saumons que l'on enferma dans une petite anse ou bras du Saguenay, où la mer flue et refoue régulièrement jusqu'à la hauteur de sept à douze pieds. Le vingt-trois septembre on les transporta tous dans un étang rempli d'eau douce, à l'exception "d'une femelle et de deux mâles," qu'on laissa dans l'eau salée pour les fins de l'expérience.

La plupart des saumons qui se trouvaient dans l'eau douce avaient déposé leur frai le 20 octobre, tandis que ceux qui étaient dans l'eau salée ne furent manipulés que le 28 du même mois. On pouvait voir une différence dans l'apparence des œufs retirés soit de l'eau douce ou de l'eau salée. On remarqua néanmoins que les œufs et la laitance sortaient avec plus de facilité des poissons déposés dans l'étang d'eau salée: ce fait, d'ailleurs, peut s'expliquer par la date postérieure à laquelle ils furent manipulés; quoiqu'il en soit, les uns et les autres furent soumis aux mêmes procédés de fécondation, et déposés dans des auges séparées, sur des tablettes à éclosion distinctes, et l'on apporta ensuite le plus grand soin pour empêcher qu'ils ne pussent se mêler ensemble. Les deux variétés fourniront à peu près le même nombre d'œufs inféconds. Quant à ceux qui ont été fécondés, ils ont aujourd'hui, 1er février, exactement la même apparence, et les alevins y sont parfaitement visibles à l'œil nu.

Cette expérience contribuera beaucoup à renverser les théories de quelques auteurs qui ont écrit sur la nature et les habitudes du "salmo salar," prétendant que la laite et les œufs du saumon ne pourront pas devenir féconds dans l'eau salée, mais qu'il est

absolument nécessaire pour leur fécondation que le poisson reproducteur habite d'abord pendant quelque temps l'eau douce afin que les œufs puissent arriver à maturité et puissent être fécondés. Comme M. Whiteher avait porté un certain intérêt à cette question, et comme il devait être convaincu que des endroits abrités ou dans l'eau saumâtre les œufs pourraient se développer heureusement, on renferma quelques saumons, en 1874, dans la chaussée qui forme un étang où vient se jeter un petit cours d'eau douce, soumis à l'action du flux et du reflux de la rivière Saguenay; mais par accident le poisson s'échappa avant la saison du frai. Avant de s'échapper de la chaussée les saumons paraissaient posséder toute leur vigueur, et ne donnaient aucun signe de fécondation. Nullement découragé, M. Whiteher ordonna de renouveler l'expérience. Vu que j'avais eu moi-même des doutes sur la théorie à l'eau douce seulement, j'étais anxieux de répéter cette expérience qui, si elle se termine, comme je n'en doute nullement, par l'éclosion du jeune saumon en avril ou mai prochain, de la même manière que pour tous les autres œufs dans l'établissement, l'expérience se trouvera entièrement confirmée par la preuve; et les conséquences avantageuses qui en résulteront auront pour effet de diminuer considérablement le trouble et les dépenses encourues dans quelques-uns des établissements de pisciculture où l'on est obligé de se procurer du saumon dans les eaux soumises à l'action des marées de juin et juillet et de le transporter à des distances considérables par terre ou par eau dans des étangs remplis d'eau douce expressément destinés à le recevoir, et où il doit être conservé jusqu'au retour de la saison du frai dans les mois d'octobre et de novembre suivants.

Opérations à Newcastle.

On a fait ici des améliorations d'une grande importance pendant la saison dernière. On avait trouvé l'édifice primitif beaucoup trop restreint pour les opérations actuelles. J'avais fait allusion à cette question dans mon rapport de l'année précédente, et j'avais attiré l'attention sur la nécessité d'agrandir les bâtiments et d'enclôre le terrain d'une clôture solide. Ces améliorations se sont faites d'après les ordres de votre ministère.

On a agrandi l'édifice au moyen de deux étages additionnels ajoutés au bâtiment contenant la chambre ou les fosses de reproduction. Le premier étage doit contenir une seconde chambre de reproduction, qui double les moyens qui existaient déjà pour les opérations de l'éclosion. Quant au second étage, il comprend les bureaux, le musée et le laboratoire. L'appartement destiné au musée est de bonne dimension, mesurant vingt-deux pieds de profondeur sur quarante de front, et dans ce musée on se propose de disposer les divers échantillons de poissons conservés que l'on s'est déjà procurés, avec tous les autres que l'on pourra obtenir de temps en temps à l'avenir.

Le plancher du milieu ou le premier plancher de ce bâtiment n'a pas été terminé assez tôt pour que l'on pût y déposer les œufs de poisson qui s'y trouvaient depuis la saison dernière. On préparera en temps convenable pour les opérations de la saison prochaine des auge à incubation et des tablettes à incubation, munis d'appareils nouveaux et améliorés, au moyen desquels on pourra recevoir commodément dans ce bâtiment nouveau et amélioré un approvisionnement additionnel d'au-delà de deux millions d'œufs de saumon et de truite saumonée.

On aura besoin nécessairement pour ce second bâtiment contenant la chambre de reproduction d'un approvisionnement d'eau plus considérable que l'on pourra aisément se procurer, en refoulant au moyen d'une écluse, l'eau de la crique à une distance suffisante pour la faire arriver dans cette chambre en passant par un tuyau de conduite posé sous le sol, et de cette manière on obtiendra en tout temps un approvisionnement d'eau constant et suffisant pour alimenter les auge à incubation.

L'aspect extérieur de tout l'édifice présente aujourd'hui un coup d'œil superbe et imposant tout à la fois, tandis que ses dispositions intérieures offrent toutes sortes de commodités et s'adaptent admirablement aux opérations pour lesquelles elles sont destinées. La clôture neuve érigée pour enclôre le terrain qui appartient à votre ministère et qui dépend de l'établissement de pisciculture, a été faite de matériaux solides et durables.

Les opérations qui ont eût lieu ici au sujet des différentes espèces d'œufs de poisson déposés dans le cours de l'automne de 1874, ont donné des résultats satisfaisants. Une moyenne très-élevée d'œufs de saumon a produit des alevins; on en a distribué une grande quantité dans les différentes rivières et cours d'eau dans toute la province d'Ontario, et les autres, on les a laissés aller en toute liberté dans le crique de Wilmot. On a également fait passer les alevins de truite saumonée et de poisson blanc des auge à incubation dans ce même cours d'eau, qu'ils laisseront pour gagner les eaux du lac Ontario qui leur fournissent leur nourriture ordinaire, et un grand nombre arrivera sans doute à maturité.

Les expériences, faites avec les œufs du saumon de la Californie qui ont été présentés à votre ministère par l'entremise bienveillante du professeur Baird, commissaire des pêcheries des Etats-Unis à Washington, ont donné des résultats tout-à-fait satisfaisants. On a laissé aller en toute liberté dans cette crique un grand nombre de ces jeunes saumons du Pacifique, de compagnie avec leurs cousins d'Ontario, et l'on espère avec confiance que ceux-ci exerceront sur les premiers une influence telle qu'ils parviendront à engager un bon nombre à retourner, dans une saison favorable, au pays natal. On a conservé séparément une quantité considérable de ces alevins de la Californie pour faire des observations à leur égard; il y en a beaucoup qui sont devenus plus gros que les autres, bien qu'ils eussent été tous placés dans les mêmes réservoirs et entourés des mêmes soins; ainsi il y en a qui ont déjà atteint six pouces de long, tandis que d'autres n'en mesurent que deux. Cette différence remarquable dans la taille de poissons soumis exactement au même traitement, pourrait sembler surprenante; c'est pourtant un fait particulier à la croissance de toutes les espèces de poissons.

Distribution du frai pris à l'établissement de Newcastle en 1875.

On a été très satisfait du nombre de jeunes saumons qui sont éclos des œufs déposés en 1874, et qui ont donné un rendement d'environ quatre-vingt pour cent. Ces saumons ont été distribués dans plusieurs cours d'eau du pays. On en a envoyé par chemin de fer et par bateau à vapeur un grand nombre pour être placés dans la rivière au Saumon, l'un des tributaires de l'Ottawa et qui s'y décharge à plusieurs milles de la capitale du Canada en descendant. Les engagements que j'avais pris étaient tels qu'il m'a été impossible de surveiller en personne, comme par le passé, l'envoi de ces jeunes saumons; on en confia le soin à M. Neevin, qui les transporta heureusement à Ottawa, où il reçut dans toutes circonstances le concours bienveillant de votre commissaire, M. Whitcher, qui, en compagnie de plusieurs citoyens, fit partie de l'expédition qui allait en faire la distribution dans la rivière au Saumon, et qui l'aidera en même temps à les déposer dans des droits favorables de ce cours d'eau.

On apprit dans le temps par les personnes qui avaient accordé leur concours gratuit à l'expédition, qu'en dépit de la longueur et des fatigues du voyage entrepris pour aller transporter ces poissons aux lieux de leurs destinations, qu'ils étaient tout-à-fait vigoureux et bien portants au moment où on les déposa dans la rivière. On en plaça un grand nombre dans les endroits bas et pierreux du cours d'eau dont on avait déjà fait choix les années précédentes, tandis qu'on en transporta d'autres à une grande distance en remontant la rivière, et qu'on les y déposa dans des endroits superbement abrités et retirés. L'expédition sut encore des habitants le long de la rivière que l'on avait remarqué nombre de jeunes saumons à divers points de ce cours d'eau pendant l'automne et l'été précédents. Ils avaient atteint la grosseur des saumoneaux appelés "parrs et smolts," et faisaient partie sans aucun doute de ceux qui y avaient été déposés les années précédentes et qui venaient de cet établissement.

On a transporté encore un autre lot d'alevins dans une région de la partie ouest de la province d'Ontario, où on en avait distribué d'autres par le passé, sur l'un des bras de la rivière Saugeen, près du Mont Forrest, station du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce. Cet endroit a été choisi, vu son accès facile et commode par chemin de fer; et comme se trouvant dans le voisinage immédiat de plusieurs des tributaires du bras principal de la rivière Saugeen, qui après avoir arrosé une vaste étendue de pays, se décharge dans le lac Huron, près de la ville de Southampton

En déposant des alevins de saumon à cet endroit le printemps dernier, on n'a fait que répéter une expérience faite il y a quelques années et de nouveau tentée pour s'assurer d'une manière pratique si on ne pourrait pas acclimater parfaitement le saumon dans l'eau douce et lui faire habiter comme son milieu primitif le lac Huron et les autres grandes mers intérieures de l'Ouest. Au début de l'entreprise on nous informa qu'il n'existait sur le bras de la rivière Saugeen aucun obstacle insurmontable propre à empêcher le saumon de remonter dans le cours supérieur de cette rivière. En conséquence, si le saumon parvient à s'acclimater dans les eaux du lac Huron, cette rivière serait très favorable au succès de l'expérience, parce qu'en obéissant à son instinct naturel, le saumon, pour déposer son frai, continuera à remonter dans le même cours d'eau dont il était déjà descendu lorsqu'il n'était qu'à l'état du saumon nouveau appelé "parr ou smolt."

Il sera toujours très difficile de résoudre un problème intéressant comme celui-là, si l'on ne peut pas se procurer l'assistance des pêcheurs et autres personnes résidant dans le voisinage des lieux où se fera l'expérience. On devra examiner attentivement et surveiller d'une manière spéciale ces parties de la rivière où son lit offrira les points les plus favorables comme frayères. Si l'on ne réussit point à se procurer le concours gratuit des habitants, on fera bien d'autoriser spécialement une personne capable de faire une inspection minutieuse de la rivière pendant la prochaine saison de la fraie. De cette façon on pourra peut-être obtenir quelques données certaines sur cette question intéressante et importante tout à la fois pour la pisciculture.

Des bruits ont couru qu'on avait pris à certains points du Lac Huron quelques poissons inconnus. Dans une occasion surtout on m'a rapporté l'automne dernier à Sandwich, (lorsque je m'occupais à recueillir des œufs de poisson blanc) qu'on avait pris, pendant l'été, dans la rivière Détroit, un certain poisson pesant plusieurs livres et ressemblant beaucoup à une truite saumonée, mais d'une couleur plus éclatante, plus long, et d'une taille plus symétrique. Cette description correspondrait parfaitement à celle du saumon; mais n'ayant pas vu moi-même ce poisson, je dois me borner à ne faire que des conjectures. Il a encore été fait mention d'un autre cas dans les journaux qui ont rapporté que l'on avait pris l'année dernière, dans les eaux américaines du lac Huron, un échantillon de la classe des salmonés, que l'on a envoyé au professeur Baird, de l'"Institut Smithsonian," qui a déclaré que c'était un éperlan de la vraie famille des salmonés, dite "salmo salar."

Il serait très agréable d'étudier à fond cette question en faisant dans la saison favorable une exploration complète de la rivière Saugeen, ainsi que des pêcheries qui se trouvent à son embouchure près de Southampton. Mais les travaux immenses qui me tombent toujours en partage, et le petit nombre d'assistants que l'on m'accorde, lorsqu'il s'agit de se procurer les œufs à une époque surtout où il me faudrait faire une inspection, me rendent cette étude tout-à-fait impossible. En conséquence, la seule alternative qui se présente (du moins pour aujourd'hui) c'est de continuer à déposer les alevins dans cette rivière, comme par le passé, tout en attendant patiemment qu'il survienne quelque incident propre à prouver ou à condamner la théorie d'acclimater ces jeunes saumons dans les eaux douces de nos vastes mers de l'intérieur.

On a expédié le printemps dernier à M. Wilkins, l'officier préposé aux pêcheries de Belleville, de grandes quantités d'alevins provenant de l'établissement de Newcastle. Ces alevins ont été déposés par M. Wilkins dans les rivières Moira, Trent et autres cours d'eau de cette partie du pays. Il en a été déposé aussi un bon nombre dans la Crique de Barber, à Bowmanville. D'autres ont été envoyés dans la rivière Crédit ainsi qu'aux criques de Duffin et de Grafton, et, quant à ce qui en restait, on l'a déposé ici et là dans le haut du cours d'eau sur lequel cet établissement se trouve érigé. L'œuvre de distribuer et de transporter cette grande quantité de frai de poisson aux différents points de sa destination, que l'on vient d'indiquer, s'est toujours accomplie sans entraîner aucune perte sérieuse.

Apparence du saumon en 1875.

Il est agréable de pouvoir encore répéter ce qui a été dit dans les rapports des années dernières au sujet du nombre de plus en plus considérable de jeunes saumons

que l'on épose annuellement dans ce cours d'eau ; un fait particulier concernant ceux qui furent déposés l'automne dernier, c'est qu'ils étaient en moyenne beaucoup plus gros généralement que les autres ; on a trouvé que bon nombre des saumons qui ont été consommés pesaient de quinze à vingt livres, et dans certains cas même davantage. Il est tout-à-fait inutile de répéter ici les rapports flatteurs qui ont été donnés à diverses reprises par la presse quotidienne et hebdomadaire de ce pays, ainsi que par les personnes qui ont visité en grand nombre cet établissement l'automne dernier, sur la quantité considérable de saumons qui frappaient tous les regards dans la chambre de réception ainsi que dans les étangs et dans les eaux du ruisseau à découvert que renferme le terrain de cette institution.

Comme il a été fait ces années dernières un rapport sur l'augmentation annuelle du poisson dans cette rivière, je me contenterai de signaler en passant la belle apparence qu'avait le saumon qui y est entré l'automne dernier.

On a remarqué particulièrement que la plus grande partie des poissons étaient infiniment plus gros et plus pesants que ceux d'aucune année précédente ; et l'on s'est aperçu que bien peu de ces "gros saumons" passaient dans la chambre de réception. Ce fait peut sans doute s'attribuer à la même cause qui les tenait éloignés l'année dernière, savoir, au peu de profondeur de l'eau dans le ruisseau. Il paraît que c'est l'habitude de ces gros saumons, après avoir passé dans le ruisseau et gagné les étangs à poissons d'une certaine profondeur, d'y rester jusqu'au dernier moment que la nature leur permet de retenir leurs œufs, et ensuite de s'élancer vers le lit de gravier le plus rapproché (quelque fois à quelques perches seulement plus haut) et d'y déposer leurs œufs le plus promptement possible, opérations qu'ils accomplissent quelque fois dans une seule nuit ; après quoi, revenant sur leurs pas, ils retournent directement vers les eaux profondes du lac.

Plusieurs personnes, qui prétendent connaître à fond les habitudes du saumon, soutiennent que l'émission des œufs ou de la laite chez le poisson reproducteur, n'a pas lieu dans une seule et même fois ; que cette opération ne peut pas s'accomplir non plus dans un court espace de temps ; que d'ailleurs tous les œufs n'arrivent pas à maturité en même temps, mais qu'ils sont déposés de jour en jour, ou de semaine en semaine, suivant qu'ils sont parvenus à un degré de maturité suffisante pour en rendre l'émission facile.

Il peut en être ainsi dans certains cas ; cependant, tout cela dépend presque toujours des circonstances, comme, par exemple, de la profondeur de la rivière ou du volume d'eau qui se trouve alors dans le crique et autre ruisseau où le saumon est déjà entré ou se propose d'entrer pour frayer. On s'apercevra que dans les endroits où les cours d'eau sont très peu considérables et où les sécheresses se font longtemps sentir l'automne et empêchent par là même ces cours d'eau de se gonfler, le saumon se tiendra à l'écart dans l'eau profonde, en attendant, guidé par son instinct, qu'il survienne quelque crue ou inondation d'eau qui lui permette de franchir les endroits bas en remontant. En l'absence de ces éventualités, et lorsque la nature aura fait parvenir les œufs à leur dernier degré de maturité, au point que leur émission ne pourra plus être retardée, les poissons reproducteurs, alors, laisseront, comme nous l'avons déjà dit, les étangs d'eau salée ou d'eau douce, en s'élancant en avant avec effort (ayant dans bien des cas le corps presque complètement sorti hors de l'eau), jusqu'à ce qu'ils soient arrivés dans des endroits propices où ils jetteront tous leurs œufs et leur laite dans l'espace de quelques heures. Généralement, ils se livrent à ces opérations pendant la nuit.

Ces faits se trouvèrent mis en pleine évidence l'automne dernier de la manière suivante : Nombre de saumons, qui s'étaient réfugiés pendant quelque temps dans un endroit profond du ruisseau, dans l'enceinte de l'établissement, furent surveillés de près nuit et jour, vu que l'on s'attendait lorsqu'ils seraient prêts à frayer, à les voir franchir en remontant le ruisseau, une distance d'une cinquantaine de perches sur un fond de gravier, pour entrer ensuite dans la chambre de réception où il serait alors facile de les prendre et de les manipuler par les procédés artificiels. Pendant une nuit on aperçut ou plutôt on entendit ces poissons, s'élancant en avant hors de l'étang, et nous donnant des signes certains qu'ils remontaient dans le ruisseau, par le bruit

qu'ils produisaient en se débattant dans les endroits bas où l'eau ne mesurait pas plus de cinq à six pouces d'épaisseur; mais, au lieu de gagner en remontant la chambre de réception, ils se mirent à l'œuvre pour se faire des lits, auxquels ils travaillaient avec la plus grande persévérance jusqu'au matin de bonne heure pour redescendre dans le ruisseau et se rencontrer à leur rendez-vous ordinaire au fond de l'étang un peu plus bas. Pour donner une idée de l'ardeur et de l'impétuosité dont ces poissons font preuve dans ces circonstances, il suffira de dire que l'on pouvait entendre distinctement à une trentaine de verges du ruisseau les élans rapides qu'ils se donnent et le clapotage terrible qu'ils font dans l'eau; ils apportaient tant d'ardeur à ce travail qu'en passant sur le bord du ruisseau, tout près de quelques-uns, on ne pouvait pas remarquer chez eux d'autre crainte ou d'autre inquiétude que celle qu'ils manifestaient de temps en temps en s'éloignant tranquillement du champ de leurs manœuvres, pour y revenir, cependant, quelques instants après, et les marques et écorchures que l'on voyait le lendemain sur leurs corps témoignaient, à ne pas s'y méprendre, du rude labeur qu'ils s'étaient imposé la veille.

Ces saumons furent les premiers à frayer pendant la saison, vu qu'il n'y avait eu aucun lit quelconque de fait auparavant dans le ruisseau. Le lendemain matin, qui suivit la nuit pendant laquelle les saumons s'étaient livrés à ce rude labeur, on pouvait distinguer facilement plusieurs lits considérables couvrant d'espace en espace une étendue d'une trentaine ou d'une quarantaine de perches au fond du ruisseau. A certains endroits le gravier se trouvait soulevé à la hauteur d'un pied et davantage, ce qui fournissait la preuve de la grosseur et de la pesanteur considérables du poisson.

Prévoyant les résultats heureux que l'on obtiendrait en se procurant un approvisionnement d'œufs considérable de ces saumons, on les prit au filet dans l'étang le même jour; mais, à la suite d'une inspection minutieuse et d'une manipulation des plus soignées, on réussit à se procurer à peine mille œufs, lorsqu'on s'était attendu à en obtenir certainement cent mille, ce qui nous démontra que les saumons avaient déposé tout leur frai dans les lits du ruisseau nouvellement formés la nuit précédente. Cet exemple fait voir clairement de quelle manière et dans quel court espace de temps presque incroyable les saumons peuvent se débarrasser de leur frai.

Quant à la quantité de saumons qui sont entrés dans le ruisseau l'automne dernier, il n'a été guère possible d'en tenir un registre correct, attendu que bon nombre ont pu s'introduire dans ce ruisseau, y déposer leurs œufs et s'être retirés ensuite après s'être acquittés de ces fonctions naturelles aussi promptement et de la même manière qu'on vient de le rapporter; cependant il en est entré dans les bâtiments de grandes quantités, composées surtout de saumons de moindre taille et de saumoneaux "grilse". Ces derniers nous ont fourni au-delà d'un million d'œufs, que l'on a déposés sur les tablettes à éclosion. On en a fait sortir de sept à huit cents de la chambre de réception et des étangs en différentes occasions; on en a laissé partir aussi bon nombre d'autres sans en tenir aucun compte; de fait il est entré une quantité de saumons dans le ruisseau pendant mon absence, lorsque je me trouvai à l'établissement de Sandwich, à la fin du mois de novembre. A cette époque le ruisseau était couvert de glace.

Les rapports que j'ai reçus des officiers chargés des autres cours d'eau, où l'on avait déposé du frai de saumon ces années dernières, sont propres à nous encourager. M. Hanman, l'officier préposé à la crique Grafton, dit avoir vu au-delà de deux cents saumons dans ce cours d'eau en une seule fois pendant la saison dernière. M. Colman qui a la surveillance de la rivière Bowmanville, signale dans ce cours d'eau la présence d'une quantité considérable de très-gros saumons, dont un bon nombre sont entrés dans le bâtiment de réception, qui s'y trouve érigé, et ont donné plusieurs milliers d'œufs. Quant aux autres qui restaient, ils ont déposé naturellement leurs œufs dans le lit de la rivière. De plus, M. Colman m'apprend qu'il a cité en justice plusieurs personnes pour avoir transgressé les lois de pêche dans cette localité.

M. Wilkins, garde-pêche à Belleville, mentionne dans son Rapport, "Que le frai de saumon, qu'on a déposé dans les rivières Trent et Moira il y a quelques années, y fait aujourd'hui son apparition sous forme de poisson."

M. J. W. Kerr, officier des pêcheries très capable à Hamilton, dit également de sa division: "Que la Crique Duffin a produit des saumons ayant une apparence magni-

fique et peu ordinaire, et que la grande et la petite rivière Rouge contenaient une quantité de poisson plus considérable que celle des années passées." Il rapporte aussi : "Que des pêcheurs avaient remarqué du saumon sur plusieurs points du Lac Ontario, où on n'en avait pas soupçonné l'existence auparavant, et qu'ils en avaient pris quelques-uns dans des seines servant à la pêche du poisson blanc."

On a fait, pendant la saison dernière, une expérience (en vertu des instructions de votre ministère) en tendant des filets le long d'une partie du rivage du Lac Ontario, près de l'embouchure de la Crique Wilmot, dans le but de s'assurer si l'on pouvait prendre du saumon durant les mois d'été comme auparavant. A cette fin, Mr. Louis Strouger, pêcheur entendu dans la pêche au filet, fut chargé de faire l'expérience. Il tendit donc le 1er juillet plusieurs filets qu'il retira le 30, attendu que la saison où la pêche est prohibée commençait le 1er août. M. Strouger rend compte de ses opérations dans les termes suivants : "La saison dernière a été remarquable sous le rapport du vent, de l'eau et du poisson. L'eau dans le lac était très basse; conséquemment il ne se détacha de ses bords aucune matière pouvant servir de pâture au poisson. La seule brise considérable qui se fit sentir (à l'exception de celle du 29 juillet) souffla du nord-ouest et du nord-est; en conséquence l'eau était trop limpide pour qu'on y pût pêcher d'aucune manière, et d'ailleurs il ne s'y produisit d'agitation des flots suffisante pour soulever du fond aucun sédiment ni aucune substance alimentaire quelconque. La pêche la plus abondante eut lieu le 30 juillet, après l'orage. Les filets furent alors relevés, comme l'époque de la prohibition venait de commencer. Je recommande donc instamment que l'on accorde une extension de temps de deux semaines au moins."

Malgré l'état peu favorable de la température mentionné par M. Strouger, cette pêche rapporta environ 120 saumons, que l'on prit en grande partie vers la fin de juillet; portés sur le marché de Toronto, ils s'y vendirent la plupart à des prix considérables, variant de quinze à vingt cents la livre. M. Strouger a fourni un compte en détail des sommes que la vente de ces saumons lui a rapportées.

Il paraît que le saumon ne se rend pas maintenant sur les bords du lac aussi à bonne heure que par le passé, ce qui s'explique par le fait que le hareng (qui est le principal poisson dont le saumon se nourrit dans le lac Ontario) a disparu aujourd'hui presque complètement. Le hareng, en effet, s'y montrait en très grande abondance par le passé, s'approchant tout près des bords du lac pendant les mois d'été pour y trouver sa nourriture, qui se composait des larves de mouches et d'insectes emportées par le vent de la rive et des falaises élevées dans les eaux du lac, et pendant que le hareng satisfaisait ainsi son appétit, le saumon se mettait à sa poursuite et en faisait largement sa proie.

Par suite de la disparition presque complète du hareng, qui constituait sa nourriture, le saumon ne s'approche plus comme autrefois des bords du lac; mais il se tient à distance dans les profondeurs du lac, et on ne peut plus le prendre avec des filets que l'on tend dans le lac à une distance des rivages qui n'excède pas huit ou dix perches.

Dans le mois d'août, mais surtout dans les mois de septembre et d'octobre, le saumon se sent instinctivement poussé vers le rivage, à la recherche des embouchures des rivières où il se propose de se rendre pour frayer; durant ces mois on pourrait sans doute en prendre un grand nombre, vu que l'on sait aujourd'hui que l'on trouve ce poisson en quantité considérable sur divers points du lac Ontario.

D'après ce que l'on vient de rapporter (malgré même que le saumon soit très abondant dans le lac), il est douteux que l'on puisse en prendre au filet un grand nombre avant le 1er août. Sous ces circonstances, il serait peut-être désirable, en vertu de permis de pêche spéciaux, d'étendre le temps pour prendre le saumon dans le lac Ontario jusqu'au 15 août; de cette façon on donnerait de plus grandes facilités pour faire la pêche du saumon, sans diminuer notablement la quantité de poissons reproducteurs nécessaires aux établissements de pisciculture.

Quantité d'œufs qui ont été déposés.

On a déposé l'automne dernier dans l'établissement de New Castle environ un million et demi d'œufs de poissons de divers espèces, savoir : un million d'œufs de saumon, trois cents mille œufs de truite saumonée et deux cents mille œufs de poisson blanc. Cette quantité a occupé complètement tout l'espace disponible que les appareils primitifs de l'établissement mettaient à notre disposition. Le nombre d'œufs de saumon que nous avons perdu s'est réduit à bien peu de chose, et il n'y a pas de doute que les alevins qui en sortiront excéderont en moyenne quatre-vingt pour cent. Leur apparence aujourd'hui fait concevoir les plus grandes espérances. Les œufs de truite saumonée sont également dans des conditions des plus favorables et donnent un rendement élevé d'alevins. Nous avons toutefois fait des pertes en transportant les œufs de truite de Thornbury sur la Baie Georgienne, (endroit où ils ont été recueillis). Quant aux œufs de poisson blanc, il en éclosa bientôt un grand nombre ; ces œufs ont été apportés de la Rivière Détroit, après qu'on en eut fait un approvisionnement nécessaire pour l'établissement de Sandwich.

Le nombre d'œufs de saumon de la Californie, expédiés à cet établissement de la Rivière McLeod (l'un des bras du Sacramento) par le chemin de fer qui traverse le continent, a été porté à 80,000 ; ces œufs sont arrivés ici le 31 octobre, et en les sortant des boîtes, on les a trouvés dans l'état le plus satisfaisant. En les triant, avant de les déposer sur les tablettes, on en a trouvé à peine un mille de morts ; d'autres étaient devenus mauvais avant la fin de l'éclosion ; en somme, la perte s'élevait en tout à dix pour cent. Depuis on a déposé une grande partie du frai dans de vastes réservoirs remplis d'eau vive de source ; quant à celui qui reste, on le garde encore dans les auges à incubation où il a éclos. D'un autre côté, les alevins déposés dans l'eau de source sont aujourd'hui beaucoup plus développés que ceux qu'on a laissés dans le cours d'eau de la chambre de réception ;—tous, néanmoins progressent favorablement.

À l'égard de la quantité d'œufs qui furent déposés l'automne dernier dans l'établissement de Newcastle, je dois mentionner que tout l'espace disponible dans l'enceinte de la chambre de réception, qui a été construite la première, on était complètement rempli. Tous ces œufs sont dans les conditions les plus favorables et l'état le plus satisfaisant, et la moyenne des œufs fécondés est de beaucoup plus élevée que celle de l'année précédente. Il y a aussi dans cet établissement une quantité très-considérable d'œufs soumis aux procédés de l'éclosion ; ces œufs ainsi que les œufs de saumon sont bien avancés, et l'on y découvre facilement le poisson à l'état embryonnaire.

Sur les quatre-vingt mille œufs de saumon de Californie expédiés à cette institution de l'établissement de pisciculture des Etats-Unis sur la côte du Pacifique, par l'intermédiaire du professeur Baird, de Washington, je puis donner un état des plus satisfaisants ; de fait, ils arrivèrent ici, après leur long trajet à travers le continent, parfaitement conservés, et ils ont tous éclos depuis ; quant aux alevins, ils donnent aujourd'hui la preuve qu'ils se portent à merveille et qu'ils ont toute la vigueur désirable.

Jusqu'à présent la saison a été très-désavantageuse pour la préservation des œufs de poisson. La température douce d'un hiver excessivement tempéré et les fréquentes bourrasques de pluie abondante qui ont régné continuellement, ont causé de nombreuses inondations, et ont tellement bouleversé les cours d'eau en les gonflant que les œufs se sont trouvés couverts de quantités considérables de sédiments et autres matières délétères. Nous avons eu ainsi un grand surcroît d'ouvrage et il nous a fallu prendre un grand soin de ces œufs que nous avons dû laver et de plus nettoyer de toutes ces souillures.

En terminant ce rapport des transactions de l'année dernière relativement aux opérations pratiques et aux expériences qui se rattachent à la reproduction artificielle du poisson, je demeure encore plus convaincu qu'auparavant de sa grande importance pour le pays et des facilités qu'elle nous donne de pouvoir étudier à fond et connaître la nature et les habitudes des diverses espèces de poissons qui habitent les immenses nappes d'eau de l'intérieur du Canada ; et de plus, je ne doute nullement qu'au moyen

d'une application plus complète des connaissances que nous acquerrons par des expériences pratiques, nous pourrons bientôt rendre nos rivières aussi productives que notre sol, et contribuer ainsi par des produits sains et à bon marché à augmenter indéfiniment les ressources alimentaires de notre population.

Respectueusement soumis,

SAMUEL WILMOT.

Newcastle, 1er février 1876.

RAPPORT DE PETER COLEMAN sur la pêche du saumon à la Crique Barber, Bowm-anville, le 1er décembre 1875.

Saumon dans la Crique Barber.

5 octobre.—Le premier saumon a fait son apparition et nous avons commencé à réparer les claies et à nettoyer la chambre de réception.

6 octobre.—Nous avons barré la crique avec des claies, et nous en avons placées également dans la chambre de réception; nous nous sommes procuré un cheval attelé et avons enlevé avec un grattier les lits de gravier qui empêchaient l'eau d'arriver dans la chambre de réception.

7 octobre.—Il y a deux saumons dans la chambre de réception et plusieurs dans la crique: nous avons commencé à surveiller le poisson avec trois serviteurs capables, dont l'un fait le service de jour et les deux autres le service de nuit.

12 octobre.—Il y a dix saumons dans la salle de réception, et des vingtaines dans la crique; plusieurs sont de grande taille.

14 octobre.—Ecluse du moulin ouverte pour permettre de réparer le canal; la masse s'est précipitée comme un torrent, mais les claies ont tenu ferme.

15 octobre.—La crique est à sec; le poisson a été placé dans les endroits les plus profonds.

16 octobre.—Le ruisseau s'est mis à couler naturellement et le poisson est descendu avec le courant; se retirant là où l'eau était plus profonde il s'est mis à travailler et à frayer dans les lits de gravier les plus voisins; après quoi il a paru craindre de remonter dans la crique.

20 octobre.—Le poisson reparait par troupe; des vingtaines de lits sont commencés et occupés par le saumon.

25 octobre.—On compte vingt-trois saumons dans la chambre de réception, avec cent cinquante lits dans la crique.

28 octobre.—L'adjoint de M. Wilmot est venu avec son appareil, manipulant tout le poisson et le déposant ensuite dans la crique.

5 novembre.—La chambre de réception compte dix saumons de plus.

8 novembre.—L'adjoint de M. Wilmot, après les avoir manipulés, les a laissés aller dans la crique; plusieurs se trouvaient épuisés presque tout à fait, et comme on ne devait pas en manipuler davantage, nous avons ôté les claies d'arrêt pour permettre au poisson de sortir et de rentrer à volonté; les travaux ont été continués près de la chambre de réception où il en entre chaque jour.

12 novembre.—Le poisson laisse maintenant la crique, après avoir fini de frayer.

17 novembre.—Il n'y a qu'un seul poisson dans toute la chambre de réception; les claies ont été enlevées, et tous les objets nécessaires pour l'année prochaine ont été déposés dans le bâtiment; en conséquence, nous avons terminé tous nos travaux de la saison, enchantés de la quantité de saumons obtenue cette année, qui est plus considérable que celle de l'année dernière, de moitié environ, tandis que le poisson est encore plus gros.

PETER COLEMAN,
Officier des pêcheries.

Extrait du rapport annuel de J. W. Kerr, officier des pêcheries, à Hamilton, concernant le saumon, dans sa division, pendant la saison de 1875.

CRIQUE DUFFIN

Le saumon de la crique Duffin avait, l'automne dernier, une apparence magnifique et peu ordinaire. Le poisson était plus gros et en plus grand nombre que l'année précédente. Il était craintif et se montrait à peine durant le jour, se tenant caché dans les endroits profonds, ainsi que sous le moulin à farine de M. Moses Smith et le chemin couvert qui se trouve en avant du moulin. Cette timidité du poisson provenait du bruit assourdissant qui se faisait au grand pont en fer du chemin de fer qu'on érigeait en cet endroit au-dessus de la crique et juste au moment où le saumon frayait.

A la nuit, cependant, quand tout était entré dans le calme et le repos, le travail incessant du poisson dans les lits du ruisseau indiquait à l'observateur qu'il y en avait une grande quantité. Ceux qui furent aperçus des gardiens étaient grands de taille et paraissaient peser jusqu'à vingt livres. On comptait soixante-trois lits qu'ils avaient achevés pour y frayer.

Les gardiens demeurèrent sur le qui-vive nuit et jour pendant le temps que les saumons reproducteurs séjournerent dans la crique Duffin, et chose étrange, ils y étaient arrivés plus à bonne heure, et le temps du frai dura la moitié moins longtemps que les années précédentes.

Après avoir frayé en toute liberté, le poisson regagna le lac, comme me l'a rapporté depuis M. Smith, le gardien-en-chef dans cette localité.

LA RIVIÈRE ROUGE.

Dans le mois d'octobre dernier la grande rivière Rouge a présenté cinq lits de saumon, et la petite rivière Rouge en a présenté trois, ce qui est une augmentation sur le nombre des années précédentes. M. James Maxwell, qui possède un moulin à farine sur la petite rivière Rouge, m'a annoncé qu'il était disposé à protéger le saumon dans ces criques à l'avenir. L'automne dernier on a constaté l'existence d'un lit dans la crique Hyland.

De plus, le saumon a paru attirer l'attention des pêcheurs sur divers points du Lac Ontario plus l'année dernière qu'auparavant pendant plusieurs années. Par exemple, il a été pris un saumon de quinze livres à l'embouchure d'un filet à poisson blanc à l'Île de Toronto, ainsi qu'un poisson de deux livres dans un filet à petites mailles pour le hareng, et quatre saumons dans des seines à poisson blanc près de la crique de Quatre Milles à Niagara.

RAPPORT DE M. A. B. WILMOT.

BEDFORD, NOUVELLE-ÉCOSSE,

31 décembre 1875.

A l'honorable A. J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Conformément aux instructions reçues de votre ministère, je laissai Miramichi le 9 novembre pour me rendre ici dans le but de présider aux constructions et de prendre la direction de l'établissement de pisciculture que l'on est en voie d'ériger en cet endroit. En arrivant, je trouvai qu'il y avait encore beaucoup de travaux à faire autour du bâtiment, et comme le besoin d'une chambre à éclosion se faisait immédiatement sentir, je chargeai l'entrepreneur de s'occuper de suite de l'achèvement de cette pièce. Informé par M. W. H. Rogers, que l'on avait pris un bon nombre de saumons à Oxford, sur la rivière Philippe, et voyant que la saison de la fraie était alors bien avancée, je dirigeai mon attention sur ce point. Peu de temps avant mon arrivée ici, on avait reçu une grande quantité d'œufs du havre de Musquodoboit. Ces œufs avaient

été recueillis par M. William Anderson, garde-pêche de cette localité, emballés dans la mousse et expédiés ici en voitures. En les examinant je trouvai qu'il y en avait eu beaucoup d'endommagés pendant le trajet et par manque de soins convenables après leur arrivée. N'ayant pas assez de temps à ma disposition pour m'en occuper moi-même, je chargeai quelqu'un de trier ceux qui étaient encore vivants et de les placer dans les auges à incubation. Ces opérations se firent, je crois, avec beaucoup de soin ; mais ils finirent par mourir tous plus tard.

En arrivant à Oxford, je trouvai que, par les efforts de M. Isaac Hingley, garde-pêche local, on y avait construit un vaste réservoir et qu'on y avait déposé environ 90 saumons qu'on avait pris. Durant la semaine suivante, on en prit vingt autres, ce qui faisait un total de 110. Sur ce nombre il y avait 65 femelles, dont j'obtins 600,000 œufs, donnant une moyenne de 9,000 pour chaque saumon. Ces saumons étaient les plus gros et les plus féconds que j'eusse encore rencontrés dans aucune des quatre Provinces : en effet, un grand nombre pesait au-dessus de 25 livres, tandis que quelques-uns même passaient 30 livres et mesuraient 46 pouces de long. Le peu de profondeur de l'eau avait empêché ces saumons d'entrer dans la rivière avant le 1er de Novembre. Ils avaient donc une apparence bien différente de celles des saumons pris ordinairement à cette saison de l'année, ayant conservé jusque là une couleur brillante et argentée, et possédant dans une grande mesure la force et la vigueur du poisson en juillet. La propagation naturelle du saumon dans cette rivière a considérablement diminué depuis ces années dernières, par suite de l'espace excessivement restreint dont il pouvait disposer pour former ses lits au temps du frai. La distance depuis l'endroit où la marée se fait sentir jusqu'à la chaussée du moulin, au village d'Oxford, est d'un mille et demi, et comme c'est le point le plus avancé jusqu'où le poisson peut remonter il s'ensuit que tous les saumons, qui pénètrent dans la rivière pour y déposer leurs œufs, doivent se tenir dans cet espace retréci. La plus grande étendue même de cet espace déjà trop petit n'est nullement propice à la formation des lits dans la saison de la fraie. La conséquence, c'est que la plupart des œufs déposés par la première migration des saumons sont dérangés et détruits par la seconde lors de la formation de ses lits. J'ai été informé par plusieurs des vieux habitants que le lit de la rivière en haut de cette chaussée était formé de menu gravier, et qu'avant que cette rivière eût été ainsi obstruée, de grandes quantités de poisson en visitaient tous les ans le cours supérieur, mais qu'on n'en avait pas vu du tout depuis ces dernières années. Il s'en suit que le nombre en diminue graduellement et infailliblement, au point que si l'on n'adopte pas des mesures pour que le saumon puisse regagner ses anciennes frayères de prédilection, il suffira de bien peu d'années pour que ce poisson précieux finisse par disparaître complètement de cette rivière. Il y a aujourd'hui dans la chaussée un passage pour le poisson, qui est tout à fait insuffisant et on n'y a pas vu entrer de saumon.

Le travail nécessaire pour recueillir les œufs à Oxford s'est fait sous des circonstances bien désavantageuse et bien désagréables, vu le temps excessivement froid qui s'est fait sentir pendant la saison de la fraie. Le réservoir au bâtiment de réception n'avait été construit que provisoirement sous tous les rapports, et je trouvai qu'il me serait impossible d'empêcher de se trop refroidir pendant la période de la fécondation. Cependant, la quantité d'œufs perdus pour cette raison n'excède pas 50,000.

Le transport des œufs dans la chambre à éclosion s'est effectué sans entraîner aucune perte quelconque. Le mode adopté pour empêcher les œufs de souffrir des dommages par le froid et les secousses des voitures et des chars, ce fut de les emballer dans des boîtes remplies de mousse, en plaçant une couche de mousse d'environ deux pouces d'épaisseur entre chaque couche d'œufs, que l'on avait d'abord enveloppés dans de petites bandes de coton, ce qui épargna beaucoup d'ouvrage en les sortant des boîtes. On a déposé le dernier lot d'œufs dans les auges à incubation le 27 novembre, ce qui faisait trois semaines après l'époque à laquelle on avait déposé ceux que l'on avait recueillis les années précédentes dans les provinces plus à l'ouest.

Le mode suivi pour déposer les œufs dans cet établissement a été le même que celui adopté à Miramichi l'année dernière, c'est-à-dire que la surface des plateaux en zinc et en fil de fer a été d'abord recouverte d'une couche de gravier bien lavé et bien

tamisé d'un demi-pouce d'épaisseur ; puis les œufs ont été placés uniment sur la surface du gravier, formant ainsi un lit semblable au lit naturel dans lequel ils éclosent et les empêchant de venir en contact immédiat avec le métal.

Les pertes subies jusqu'à présent ont été insignifiantes, et il reste encore dans les auges à incubation au-delà de 550,000 œufs qui, d'après leur apparence, me donnent à espérer qu'il en éclosa un bon nombre. Nous avons pris toutes les précautions pour empêcher qu'il n'arrive aucun accident quelconque.

L'édifice est maintenant achevé complètement, et son extérieur présente une apparence des plus magnifiques. L'entrepreneur a fait les travaux d'une manière satisfaisante et d'après les règles de l'art. Les matériaux employés sont de première qualité et ont été judicieusement disposés dans l'ensemble.

Comme la plus forte partie des œufs nécessaires à approvisionner cet établissement d'ici à quelques années, devra nécessairement venir de la Rivière Philippe, je recommanderai donc que l'on affecte une certaine somme pour agrandir et achever le bâtiment de réception déjà construit ici, mais qui est trop petit pour contenir la quantité de poissons reproducteurs dont nous avons besoin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

A. B. WILMOT.

RAPPORT DE M. MOWAT.

DEE SIDE, RISTIGOUCHE, 31 décembre 1875.

La construction d'une nouvelle chaussée en pieux quelque peu au-dessus de la chambre de réception, afin d'avoir à notre disposition une quantité d'eau plus considérable et plus de commodité pour garder les poissons reproducteurs, a été achevée en août dernier et on a constaté que cette chaussée retenait l'eau parfaitement.

Aussitôt que la saison de pêche à la ligne fut passée, je m'assurai les services d'Alex. Duncan pour prendre des poissons reproducteurs, au moyen d'enceintes fermées par des filets à petites mailles, propres à les arrêter sans leur faire de mal. Malheureusement il survint une inondation juste au moment que l'on venait de tendre les filets, ce qui nous fit éprouver quelques pertes en pieux emportés et en filets brisés. Le 12 septembre on tendit de nouveau les filets avec le même résultat ; toute la saison se passa en pluie continue et on ne prit que trois saumons seulement. Le saumon d'ailleurs, était rare dans la rivière après la mi-août et il ne parut pas y avoir de seconde migration de poisson comme à l'ordinaire. Tous ces contre-temps réunis à la hauteur continue de l'eau firent que le saumon monta plus haut qu'à l'ordinaire. Je n'ai pas de doute qu'on eût été capable de prendre une plus grande quantité de saumon dans le mois de juillet, lorsqu'il y en avait en abondance dans la rivière et que l'eau était à une hauteur modérée. Mais craignant, d'après l'expérience du passé, d'être obligé de les garder longtemps, et n'étant pas prêt non plus à les prendre, tout en comptant comme d'habitude sur l'approvisionnement d'automne, je m'abstins de m'en procurer à cette époque. Comme je vis, cependant, le 1er octobre, qu'il était probable qu'il n'y aurait que quelques saumons dans la chambre de réception, j'engageai des hommes avec leurs canots et je remontai à cinquante milles dans la rivière Kedgwick et à quatorze milles dans la rivière Main, et bien que contrarié par la crue constante de l'eau dans ces rivières, au point qu'il nous était impossible de distinguer le fond dans leurs eaux, qui sont ordinairement si limpides, je réussis à prendre soixante saumons qui, aussitôt pris, furent placés dans des espèces de coffres temporaires, et que je transférai ensuite dans un grand coffre flottant pour les descendre jusqu'à la chambre de réception. Je dus dégager le poisson d'une partie de ses œufs avant d'arriver à la chambre de réception, opération qui m'en donna 90,000 ; comme je ne pouvais pas les surveiller constamment, ni détacher un homme avec un canot pour les transporter dans des chaudières de fer blanc trouées, en les tenant constamment sous l'eau dans la rivière et pendant le trajet descendant, je suspendis ces

chaudières où ils se trouvaient, dans les coffres flottants, tandis qu'ils auraient dû être déposés dans des boîtes et sur des tablettes; néanmoins, si j'en avais disposé de la sorte, ils se seraient congelés également, vu qu'il était impossible de leur donner les soins nécessaires. Il y aura sur ce lot une perte de 15 pour cent, que j'attribue aux trop fortes secousses qu'ils ont éprouvées.

A notre arrivée à l'établissement, nous retirâmes du poisson du coffre 120,000 œufs tous bien portants, bien qu'il s'en soit perdu sans aucun doute pendant le trajet quelques-uns arrivés trop tôt à maturité. Sur ce lot, nous n'en avons pas encore perdu un par cent.

J'ai été ainsi occupé avec trois hommes depuis le 1er octobre jusqu'au 26; après cette date nous n'avons pas pris de saumons qui continssent des œufs.

Avant mon départ, j'enjoignis à mes fils de se faire aider s'il était nécessaire, et de se procurer tout le poisson possible près de Dee Side, leur donnant de grandes futailles dont ils pourraient se servir, à la place de coffres, pour y placer le poisson qu'ils prendraient; et à mon retour, je fus heureux de voir qu'ils avaient déposé dans les auge à incubation près de 100,000 œufs tous bien portants et qui progressent encore aujourd'hui favorablement.

Comme le poisson à l'état embryonnaire est aujourd'hui visible dans les œufs, et que je n'en puis pas découvrir dans l'établissement un seul qui ne soit pas fécondé, je m'attends d'avoir le printemps prochain au moins 300,000 alevins.

Je suis excessivement désappointé de ne pouvoir remplir ma chambre de réception cette année; c'est une leçon qui m'apprend à ne pas trop compter sur le poisson qu'on prend à l'automne. Une grande partie des poissons reproducteurs devraient se prendre dans le mois de juillet, et je n'ai nul doute que si on ne les blesse pas en les prenant et que s'ils ont assez d'espace et d'eau de bonne qualité, ils réussiront tous à merveille dans l'automne. Dans tous les cas, on ne saurait compter sur nos rivières pour s'y approvisionner l'automne.

Comme les locataires paraissent apprécier les avantages de la pisciculture, je ne vois pas que l'on fasse aucune objection à ce que l'on prenne le poisson nécessaire pendant la saison où l'on pêche à la ligne; si, toutefois il survenait quelques difficultés à cet égard, votre ministère devrait s'occuper à les faire disparaître.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JOHN MOWAT,

Officier des pêcheries, division de Ristigouche.

A l'honorable A. J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

RAPPORT DE M. VIBERT.

—BASSIN DE GASPÉ, 31 décembre 1875.

A l'honorable A. J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur cet établissement pour la saison dernière. Conformément à vos instructions, j'en ai pris la direction le 1er janvier dernier, lorsqu'il contenait alors 200,000 œufs de saumon.

Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés et de contre-temps par suite de l'eau qui s'est échappée de la chaussée pendant tout l'hiver, et de fait, pendant un certain temps, nous avons craint que tous les alevins allaient périr.

Malgré toutes ces difficultés et bien des prédictions contraires, etc., 110,000 alevins ont éclos et ont été déposés dans les rivières Dartmouth, St. Jean et Malbaie. Les inondations m'ont empêché d'en déposer au Grand Pabos, comme je me le proposais. J'ai remarqué que cette rivière serait un endroit propice où l'on pourrait placer

des alevins. J'avais 30 saumons reproducteurs dans l'étang sur la rivière Dartmouth, mais par suite de pluies torrentielles dans le mois d'août, le gravier sous la chaussée inférieure s'est trouvé miné et le poisson s'est échappé. Je n'ai pris à la Malbaie que onze saumons, dont quatre sont morts dans l'étang, et sur les sept qui restaient, il ne s'est rencontré que deux femelles. De ces deux femelles j'ai obtenu 20,000 alevins, que j'ai transportés en voiture à Gaspé dans une chaudière en fer blanc remplie d'eau. J'ai remonté la rivière Dartmouth en octobre avec trois canots, avec deux desquels nous avons fait portage pour contourner les chûtes; mais vu la hauteur de l'eau dans la rivière, il nous a été impossible de prendre un seul poisson, ce qui prouve qu'il ne faudra pas s'attendre à prendre du saumon au temps du frai.

Je prendrai la liberté de recommander qu'on achète l'été prochain de trente à quarante saumons aux pêcheries de l'Anse du Cousin, et qu'on les transporte dans des brouettes à caisse remplies d'eau jusqu'à l'étang en arrière du bâtiment de réception; cet étang a maintenant près de cent pieds carrés, et si on les y plaçait, il ne pourrait s'en échapper aucun. Si ces saumons réussissaient bien, on pourrait faire un second étang en bas de la chaussée, et par ce moyen on pourrait garder près de 100 saumons, sans qu'il ne put s'en échapper un seul; mais, afin d'assurer le succès des opérations de l'année prochaine, je dois conseiller de tendre des filets dans les rivières York et Dartmouth.

D'après vos instructions, j'ai fait construire l'été dernier une nouvelle chaussée, faite en bois de cèdre rond et en bons pieux de cèdre; de plus, le sol a été creusé jusqu'au roc vif, et une espèce de revêtement en écorce a été fait d'un bout à l'autre de cette chaussée qui, je l'espère, durera bien des années, à moins qu'elle ne serait dérangée par la gelée, ce que je ne crois pas pourtant.

J'ai jugé à propos d'enseigner cet automne à M. Henry Davis la manière de manipuler le poisson, afin qu'il puisse m'aider l'année prochaine; d'ailleurs, s'il y a des saumons reproducteurs en différents endroits, il sera nécessaire que nous soyons deux, vu que tous les saumons peuvent arriver à maturité au même temps. De plus, M. Davis est un homme de confiance et qui prend un grand intérêt à l'œuvre de la pisciculture.

Les alevins, déposés dans cet établissement, ont une belle apparence, considérant le mauvais état des chemins sur lesquels on les a transportés et jusqu'à présent les pertes ont été insignifiantes; il faut encore se rappeler qu'on est exposé à beaucoup d'inconvénients et au froid lorsqu'il faut manipuler le poisson en plein air, et, pour que ce travail se fasse comme il faut, une chambre de réception devient nécessaire. Il n'y a qu'une seule chambre de faite dans l'étage supérieur de cet établissement, mais j'espère que les autres seront finies l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PHILIP VIBERT, Cadet,
Garde-pêche, Division de Gaspé.

RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE DE MIRAMICHI.

MIRAMICHI, N. B., 31 décembre 1875.

A l'honorable J. A. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—Dans mon dernier rapport annuel sur cet établissement, contenant l'exposé des opérations de la saison finissant le 31 décembre 1874, j'informai votre ministère qu'il y avait alors environ 1,500,000 œufs déposés dans les auges à incubation, et que M. Sheasgreen, qui me remplaçait pendant mon absence, m'avait annoncé qu'ils avaient une belle apparence et promettaient un rendement considérable. À mon retour de Gaspé le 1^{er} mars, je constatai que les pertes subies jusqu'à cette date n'excédaient pas dix pour cent, et qu'on leur avait donné tous les soins et l'attention possibles. Le poisson à l'état embryonnaire commençait à être visible dans

quelques cas, et les apparences m'autorisaient à compter sur l'éclosion d'une moyenne d'œufs les plus élevées.

Cet état satisfaisant des œufs se continua jusqu'au 6 mai, époque où une centaine de mille se débarrassèrent de leurs écailles, et l'éclosion progressait rapidement quand je remarquai le commencement de la perte considérable que j'éprouvai plus tard. Le premier signe d'infécondité qui se présenta se trouvait à la surface inférieure des œufs qui étaient déposés et venaient en contact immédiat avec les fonds de zinc des tablettes à éclosion, et quand les mauvais symptômes se manifestèrent, la maladie n'avait envahi que deux ou trois auges en particulier. Dans trois jours l'épidémie se propagea dans tout l'établissement avec une telle rapidité que mon approvisionnement se trouva bientôt réduit à 150,000 alevins et à 100,000 œufs; ces derniers moururent également dans le cours de la semaine suivante. Tout le frai périt lorsqu'il était encore en germe dans les œufs, et il ne mourut aucun alevin après sa sortie de l'écaille. Comme j'attribuais la cause de cette infécondité à l'action délétère du zinc, aussitôt que je m'en aperçus, j'enlevai tous les œufs des tablettes à éclosion, et je les déposai dans le fond des auges; ce déplacement, néanmoins, ne produisit pas l'effet désiré. Une des causes premières de cette mortalité parmi les œufs se trouvait dans l'approvisionnement insuffisant et dans le cours stagnant de l'eau à son passage à travers les auges à incubation, ce qui permettait à certaines matières délétères de s'y accumuler à un tel point que les œufs en souffraient du dommage. Si le filet d'eau eut passé avec plus de rapidité, ce malheur ne serait peut-être pas arrivé.

Le plan d'après lequel cet établissement a été organisé, et le mode suivi pour le traitement des œufs, sont précisément les mêmes que ceux qui ont été adoptés et introduits par M. Samuel Wilmot à Newcastle, Ontario. Mais je trouve que sur ce cours d'eau particulier il faut faire, pour diverses raisons, des modifications considérables.

Les améliorations que j'ai jugé nécessaires, je les ai effectuées dans le cours de l'été dernier, et elles se résument comme suit :—dans la construction d'un nouvel étang plus commode d'approvisionnement, et dans l'augmentation du volume d'eau s'introduisant dans le réservoir au moyen de deux tuyaux de conduite additionnels de trois pouces de diamètre à leur ouverture. J'ai également augmenté la rapidité du filet d'eau coulant dans les auges à incubation, en donnant à chaque auge une inclinaison d'un pouce et trois quarts par chaque douze pieds, ce qui leur procure une inclinaison additionnelle de trois quarts de pouce. Vu les matières nuisibles contenues dans ce ruisseau, je considère qu'il est nécessaire d'avoir un appareil à filtrer l'eau. Il faudrait monter cet appareil en dehors de la chambre à éclosion de manière à recevoir par les tuyaux de conduite toute l'eau qui, forcée de passer par une série de réservoirs remplis de gravier et de sable, se dégagerait de toutes les matières nuisibles et délétères qu'elle pourrait contenir avant de passer sur les œufs.

Après avoir enlevé des auges tous les œufs qui étaient morts ou avariés, je trouvai qu'il me restait 150,000 alevins vigoureux et bien portants. Lorsqu'ils eurent atteint l'âge de cinq semaines, on les distribua dans les tributaires de la Rivière Miramichi. Je me suis conformé, autant que possible, aux instructions que j'avais reçues de votre ministère au sujet de la quantité d'alevins assignée à chaque rivière.

Les efforts que j'ai faits l'automne dernier pour me procurer un approvisionnement d'œufs pour cet établissement ont été infructueux au dernier point. Les moyens ordinairement employés pour se procurer des saumons reproducteurs consistaient à tendre des filets barrant le passage d'un bout à l'autre du bras nord-ouest de la rivière Miramichi, à un endroit situé juste au-dessus du point le plus avancé atteint par la marée, et ces années passées on n'éprouvait aucune difficulté lorsqu'il s'agissait de prendre la quantité dont on avait besoin. On tendit cette année les filets dans la rivière dix jours plus tôt que par le passé, et on les y laissa douze jours pendant lesquels on prit quarante saumons. Comme l'époque des grandes inondations approchait alors, on jugea qu'il serait impossible de se servir plus longtemps de ces filets qui barraient le passage. Le saumon déjà pris fut transporté dans l'étang de réception, d'où il finit par s'échapper lors d'une inondation qui emporta une partie de la chaussée. Comme la saison du frai arrivait prochainement, je jugeai nécessaire de recourir à des mesures énergiques pour obtenir un nombre suffisant de saumons reproducteurs.

J'équipai, en conséquence, quatre expéditions différentes, munies de seines et de filets traînants. L'une fut dirigée sur le bras nord-ouest, l'autre sur le bras sud-ouest, et la troisième sur la rivière Sabbis ; quant à la dernière, gagnant la rivière de Cain, j'en fis moi-même partie. Ces diverses expéditions reçurent instruction de remonter les rivières aussi haut que possible, et de ne rien épargner pour tâcher de prendre du saumon. Chacune de ces expéditions était munie d'une boîte convenable pour descendre le saumon jusqu'aux étangs que j'avais préparés pour le recevoir. Pendant quelques jours après leur arrivée dans les rivières qui leur avaient été assignées respectivement, il ne fut rien fait, vu qu'il était impossible de tendre un seul filet par suite de la hauteur excessive de l'eau ; mais aussitôt que l'inondation eut quelque peu diminué, on se mit à faire la pêche, qui n'aboutit qu'à un triste échec. Le nombre des saumons qui furent pris par toutes les expéditions réunies n'excéda pas cinquante, dont douze avaient jusque là conservé leurs œufs. Ces saumons, qui faisaient partie d'une migration qui était entrée dans la rivière de bonne heure en septembre, avaient frayé trois semaines plus tôt que les années passées. Les migrations sur lesquelles j'avais précédemment compté pour mon approvisionnement, étaient ordinairement entrées pendant les mois d'octobre et dans les premiers jours de novembre. Ce poisson n'a pas visité du tout la rivière pendant cette saison, et je puis affirmer en toute sûreté d'après mes propres observations, faites pendant les trois semaines que je suis demeuré sur ces rivières, qu'il n'y a pas eu de migration de saumons après le 20 septembre, époque où l'inondation avait atteint sa plus grande hauteur.

M'apercevant que tous mes efforts n'aboutissaient à rien, je renvoyai toutes les expéditions, excepté celle sur le bras nord-ouest, qui continua à seiner de temps à autre pour s'assurer s'il n'entrait pas de poisson dans la rivière. A venir jusqu'au 8 novembre, (époque où je partis pour Bedford) il n'en avait pas été pris un seul, et je suis informé que M. Venning et M. Hogan firent plus tard une nouvelle tentative, mais toujours avec le même succès.

Le 15 octobre, les douze saumons dont il a été question plus haut, étaient prêts à frayer (tandis que 150 avaient frayé après le 15 novembre 1874), et j'en retirai 60,000 œufs, qui sont toute la quantité déposée dans l'établissement durant cette saison. M. Sheasgreen m'informe que ces œufs ont une belle apparence. Le nombre de ceux que l'on a perdus jusqu'à présent ne dépasse pas un mille. Il ajoute que le poisson à l'état embryonnaire est maintenant visible dans les œufs.

L'établissement, sous tous les rapports, était dans le meilleur état possible de fonctionnement, lorsque je partis pour Bedford, et si j'avais été capable de me procurer une quantité d'œufs suffisante, j'aurais pu promettre avec certitude une récolte des plus abondantes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

A. B. WILMOT.

BW